This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 376974

Digitized by Google

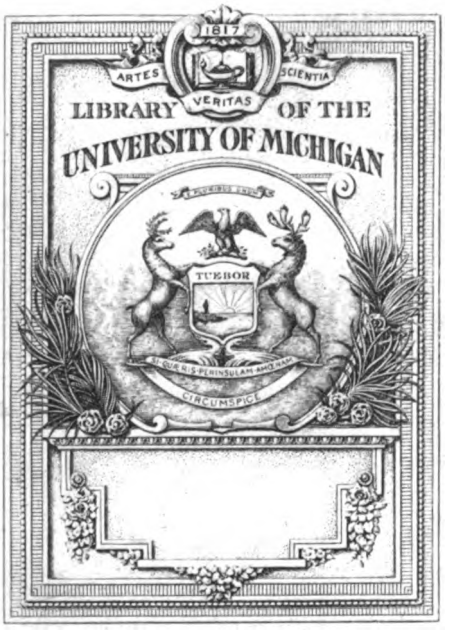

Digitized by Google

128 -
AS
162
.B743

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DES

UNIVERSITÉS DU MIDI

NOUVELLE SÉRIE

DES

ANNALES DE LA FACULTÉ DES LETTRES DE BORDEAUX

Digitized by Google

Bordeaux. — Imprimerie G. GOUNOUILHOU, rue Guiraude, 11.

Digitized by Google

REVUE

DES

UNIVERSITÉS DU MIDI

NOUVELLE SÉRIE

DES

ANNALES DE LA FACULTÉ DES LETTRES DE BORDEAUX. Université

RECUEIL TRIMESTRIEL

PUBLIÉ PAR LES PROFESSEURS DES FACULTÉS DES LETTRES

D'AIX, DE BORDEAUX, DE MONTPELLIER & DE TOULOUSE

TOME I

(DIX-SEPTIÈME ANNÉE)

1895

BORDEAUX

FERET & FILS, ÉDITEURS, 15, COURS DE L'INTENDANCE

PARIS

LIBRAIRES ASSOCIÉS, 13, RUE DE BUCI

Digitized by Google

Digitized by Google

Compl Lits
Gottschalk
2-11-31
22580
4v.

UNE LOI

DE LA

STATUAIRE PRIMITIVE

LA LOI DE LA FRONTALITÉ

Un savant danois, M. Julius Lange, a publié il y a peu de temps une très importante *Étude sur la représentation de la figure humaine dans l'art primitif jusqu'à l'art grec du* v*e siècle avant Jésus-Christ*. L'étude de M. Lange est écrite en danois [1]; mais, heureusement pour nous, il l'a fait suivre d'un résumé en français, qui ne compte pas moins d'une trentaine de pages, assez ample par conséquent pour que nous n'ayons pas trop à regretter notre ignorance de la langue originelle [2]. Malgré cette courtoise précaution, il semble que l'ouvrage de M. Lange est resté à peu près ignoré en France, même des archéologues [3]. Il est de ceux, pourtant, qui ne doivent point passer inaperçus, et je voudrais en faire connaître ici la nouveauté et le mérite.

Ma tâche sera d'ailleurs aisée. Je n'aurai guère qu'à résu-

1. *Billedkunstens Fremstilling af Menneskeskikkelsen*, etc. (Mémoires de l'Académie royale des Sciences et Lettres de Danemark, 5e série, Classe des Lettres, t. V, n° 4, Copenhague, 1892.)

2. Le texte danois est bourré d'*Excursus* qui sont sans doute pleins d'intérêt, mais dont il n'est pas question dans le Résumé. Celui-ci est réservé à l'essentiel du travail, c'est-à-dire à l'exposé de certaines lois de la plastique primitive. Or, c'est uniquement de ces lois que je m'occupe ici, et là-dessus, l'auteur le déclare lui-même, son Résumé n'omet rien d'important. J'ai donc lieu de me croire informé d'une façon suffisante sur le sujet, quoique la base du présent article soit limitée — il le faut bien — au Résumé de trente pages qui clôt le livre.

3. M. Salomon Reinach y a consacré quelques lignes dans sa dernière *Chronique d'Orient* (*Rev. arch.*, 1894, II, p. 68), mais il n'en parle que d'après le compte rendu de M. Furtwængler dans la *Berl. phil. Wochenschr.*, 1894, col. 13.

Digitized by Google

mer à mon tour le résumé déjà fait par l'auteur. Cependant je prendrai la liberté de ne pas suivre toujours l'ordre qu'il a suivi; je me permettrai quelques additions, et aussi quelques changements, çà et là, dans les termes ou dans la mise en place des arguments. Mais, soit que je retranche, soit que j'ajoute, je n'aurai jamais en vue que de donner à la démonstration le plus possible de force et de netteté. Cet exposé fini, il n'y aura plus qu'à préciser ce que le travail de M. Lange apporte à la science archéologique de vraiment nouveau; et enfin, nous le critiquerons, s'il est en quelque point critiquable.

I

M. Lange débute en ces termes [1] :

Aux degrés primitifs du développement de l'art, certaines règles communes dominent la manière de représenter la figure humaine chez tous les peuples du globe terrestre : partout les mêmes imperfections; partout les mêmes façons, très peu variées, de se tirer d'affaire. — Mais, d'abord, quelles sont les limites de ce que nous appelons ici l'« état primitif » de l'art? A cette période, ou mieux à cet *âge*, ressortit tout ce qui a été produit :

1° Par l'art égyptien :

2° Par l'art de la Chaldée, de l'Assyrie, de la Perse, et généralement de tous les peuples de l'Asie occidentale jusqu'à la conquête d'Alexandre;

3° Par l'art des Grecs eux-mêmes et des peuples italiques jusque vers l'an 500 av. J.-C.;

4° Par l'art des anciens peuples civilisés de l'Amérique, avant qu'ils connussent la civilisation européenne, fille et héritière de la civilisation grecque;

5° Par l'art que pratiquent aujourd'hui encore les peuples non civilisés, ou plus justement non *européanisés*, de toutes les parties du monde.

1. J'avertis qu'autant que possible je me servirai, dans mon exposé, des expressions textuelles de l'auteur. Mais, comme il m'arrivera souvent de remplacer un terme par un autre, de changer la construction d'une phrase, ou de fondre un paragraphe en une formule plus courte, je ne puis m'astreindre à l'emploi des guillemets.

Digitized by Google

On est bien obligé de laisser de côté les peuples de l'Asie orientale, Hindoustan, Chine et Japon, car on ne peut pas remonter suffisamment loin dans l'histoire de l'art de ces peuples et en discerner l'état primitif. On doit soupçonner que les influences grecques ont pénétré jusque-là après la conquête d'Alexandre, et qu'avant cette date les règles communes dont il s'agit régnaient là comme ailleurs.

Du moins, restriction provisoire faite pour ces peuples, il reste que les règles formulées par M. Lange s'appliquent à l'universalité du genre humain, dans l'âge primitif de l'art. Ce furent les Grecs qui, au commencement du ve siècle avant notre ère, rompirent le cadre étroit de ces règles, et par là donnèrent à la représentation de la figure humaine une variété, une richesse jusqu'alors inconnues. Les Grecs ont fait à ce moment la plus grande révolution artistique qu'il y aît jamais eu; ils ont créé l'art européen proprement dit, lequel à son tour a conquis la plus grande partie du globe terrestre. Toute la plastique des peuples civilisés d'aujourd'hui a son origine là; quant aux peuplades où l'art européen n'a point porté encore les effets de cette révolution (Océanie, île de Vancouver, etc.), les règles primitives y dominent toujours, comme elles dominaient chez les Égyptiens du temps de Chéops et chez les Chaldéens du temps de Goudéa.

La nature de ces règles oblige à délaisser la division habituelle de l'art en « sculpture » et « peinture »: on ne doit considérer que les dimensions, volume et étendue, éléments sur lesquels opère l'art. A la *statue*, c'est-à-dire à la *représentation de la figure en volume*, visible de tous les côtés, s'oppose la *représentation sur un plan*, que la figure y soit dessinée, peinte, gravée, incrustée, ou bien qu'elle en ressorte avec plus ou moins de saillie et constitue un bas-relief. Ce ne sont pas les mêmes règles qui s'appliquent à ces deux sortes de représentations. Mais j'omettrai dans cet article ce qui a rapport à la représentation sur plan. Les quatre règles que M. Lange énonce pour cette catégorie d'œuvres d'art sont passablement complexes; elles admettent des variantes selon les divers pays; elles se résument malaisément en une formule simple, et surtout elles n'apportent, au fond, pas grand'chose de neuf. L'effort de synthèse du savant danois a été incomparablement plus heureux en

Digitized by Google

ce qui concerne la statue, et c'est à cette partie de son travail, la plus importante et la plus neuve, que je veux me borner.

Aux statues s'impose la règle suivante :

Quelle que soit l'attitude donnée à la figure, qu'elle soit représentée marchant, arrêtée, droite, inclinée en avant ou en arrière, assise sur un siège ou par terre, à cheval, agenouillée, couchée sur le dos ou sur le ventre, etc., *dans tous les cas, le plan médian qu'on peut se figurer passant par le sommet de la tête, le nez, l'épine dorsale, le sternum, le nombril et les organes sexuels, et qui partage le corps en deux moitiés symétriques, reste invariable, ne se courbant ni ne se tournant d'aucun côté.* Le corps peut bien se pencher en avant ou en arrière, mais *il ne se produit jamais ni flexion ni torsion latérale, soit dans le cou, soit dans l'abdomen.* Les jambes peuvent bien n'être point placées de la même façon, une figure peut avancer un pied plus que l'autre, s'agenouiller avec un genou à terre et l'autre relevé, etc. ; mais la position des jambes ne modifie jamais la direction du tronc et de la tête. Les bras, plus mobiles que les jambes, peuvent prendre des positions très diverses ; mais cette mobilité n'a aucune influence sur l'attitude du reste du corps. Le plan médian, tel qu'il a été défini, demeure immuable.

Pour désigner une telle attitude, M. Lange emploie le substantif *frontalité*, l'adjectif *frontal*. Ces mots ne sont pas très clairs par eux-mêmes, et peut-être eût-on pu choisir mieux. Car, dans la détermination du plan, le front n'a pas plus d'importance que le nez ou la bouche ou la poitrine. Peut-être un terme emprunté au vocabulaire de la géométrie eût-il été plus juste. J'aimerais mieux dire, par exemple : la *loi du plan médian*. Cependant, par un respect, que chacun comprendra, pour l'auteur de la découverte dont je rends compte ici, je conserverai les termes adoptés par lui, en les considérant seulement comme des signes convenus pour rappeler la longue définition ci-dessus donnée [1].

1. M. Lange indique en passant qu'il ne pouvait pas se contenter du mot *symétrie*, bien que les notions de symétrie et de frontalité ne soient pas sans analogie. Il a parfaitement raison. Pour une statue égyptienne debout, les pieds joints, les bras allongés contre le corps, le mot symétrie serait très suffisant ; mais s'il s'agit d'une statue avec les jambes écartées, l'un des bras allongé et l'autre replié, le mot symétrie ne convient plus, tandis que le mot frontalité s'applique aux deux figures.

Digitized by Google

Cette loi de la frontalité s'applique donc à toutes les statues égyptiennes, assyriennes, grecques archaïques, etc., de l'âge primitif. M. Lange a semé son ouvrage de nombreuses reproductions d'œuvres statuaires empruntées à des arts très différents; sur quelques-unes, il a figuré le plan médian par une ligne en pointillé : un coup d'œil suffit au lecteur pour constater que la loi est toujours observée. M. Lange assure d'ailleurs que chacun peut promener le fil à plomb par tous les Musées, entasser les vérifications par centaines, et que le résultat sera invariable. Par exemple, dans la sculpture égyptienne, on sait que les attitudes données au corps humain sont très peu variées, surtout quand il s'agit de statues de grandes dimensions. En voici la liste complète pour les grandes statues. La figure peut être représentée :

Entièrement debout, les deux pieds joints, ou un pied en avant pour marcher :

Assise sur un siège :

Assise sur le sol, à l'orientale, les jambes en X ;

Accroupie sur le sol, les genoux au menton ;

Agenouillée, soit des deux genoux, soit d'un seul, l'autre étant relevé à angle aigu.

Or, à toutes ces grandes statues, quelles qu'elles soient, s'applique rigoureusement la règle de la frontalité. — Si l'on descend à des dimensions moindres, les statues et statuettes égyptiennes offrent une variété de poses beaucoup plus considérable. Que l'on se rappelle ces figures de bois, trouvées dans les tombeaux : femmes broyant le grain, boulangers brassant la pâte, esclaves enduisant de poix les amphores avant d'y mettre le vin, etc., — représentations d'attitudes familières qui semblent autant d'« instantanés » de la vie ordinaire, qui ont un peu surpris d'abord les égyptologues et les ont charmés par leur sans-façon imprévu, et à propos desquels on a loué la liberté, la souplesse même dont était capable l'art égyptien, quand il le voulait. Or, à toutes ces statuettes, malgré leur apparente souplesse, à toutes sans exception s'applique, non moins rigoureusement qu'aux grandes statues, la loi de la frontalité. C'est que le mot frontalité, en effet, ne signifie pas nécessairement rigidité, immobilité; la frontalité n'exclut pas la représentation du mouvement, mais elle n'admet qu'une certaine espèce d'attitudes de mouvement, celles qui n'exigent *aucune torsion ni*

Digitized by Google

aucune flexion latérale du corps : là est la borne que n'ont jamais franchie, dans leurs statues et statuettes, les artistes égyptiens.

Ceux de la Chaldée et de l'Assyrie ne l'ont point franchie davantage. Les statues assyriennes sont fort peu nombreuses, et l'on a vite fini de constater qu'aucune d'elles n'échappe à la règle. Quant aux statues chaldéennes découvertes à Tello par M. de Sarzec, elles n'ont plus la tête, il est vrai ; mais, à en juger par le reste du corps et par leur attitude générale, on ne saurait douter une seconde que la règle n'y ait été observée avec la dernière exactitude. Ce n'est pas non plus les statues phéniciennes ou chypriotes (antérieures au ve siècle) que nous trouverons réfractaires à la loi. Si maintenant, venant à la Grèce, nous passons en revue la troupe sans cesse grossissante des « Apollons » archaïques et le long cortège des κόραι de Délos et de l'Acropole d'Athènes, nous voyons que toutes ces figures sont frontales, — comme le sont les idoles, très peu attiques certainement, que taillent de nos jours dans un morceau de bois les sauvages de l'Océanie ou de l'Afrique.

Il n'a été question jusqu'à présent que de figures isolées. Aussi bien, dans l'âge primitif de la statuaire, s'il y a des groupes, le *groupe* véritable n'existe cependant pas. La figure frontale, par cela même qu'elle est frontale, est conçue essentiellement pour elle seule. Des statues peuvent bien être réunies en groupes : mais elles sont néanmoins, chacune prise à part, représentées frontalement, et la frontalité empêche d'elle-même l'expression proprement dite d'un rapport. Aussi le groupement est-il assujetti à des règles rigoureuses ; les plans médians ont entre eux les rapports géométriques les plus simples : ou bien ils sont *parallèles,* les figures groupées étant debout ou assises les unes à côté des autres et faisant front dans la même direction, comme des soldats dans le rang, en sorte que c'est seulement par les bras et les mains que peut être indiquée entre eux une union plus étroite ; ou bien ils *se confondent en un seul et même plan,* quand les personnes composant le groupe sont placées l'une derrière l'autre[1] ; ou bien ils sont *perpendicu-*

1. Exemple : un enfant assis sur les genoux de sa mère et tourné dans le même sens qu'elle, ou monté à califourchon sur le dos de sa mère.

Digitized by Google

laires l'un à l'autre[1]. De toute façon, les groupements ne sont jamais faits que de figures frontales, entre les plans médians desquelles il ne peut jamais exister qu'un rapport géométrique tout à fait simple.

Voici les conséquences les plus immédiates d'une telle loi :

L'homme, dans la pose frontale, est représenté essentiellement en dehors du cours du temps. Chaque moment semble être pour lui le même que le suivant. Rien ne donne l'idée qu'il vienne de changer ou soit sur le point de changer son attitude. Quelquefois, il est vrai, l'artiste a eu l'intention de représenter un mouvement, et notamment la marche ; mais nous avons vu que l'attitude frontale, si elle n'est pas incompatible avec tout mouvement, ne peut admettre que des mouvements d'une nature simple et uniforme ; si la figure marche, elle ne peut marcher que tout droit devant elle, d'un pas qui reste toujours le même. — Devant un groupe, cette impression d'uniformité abstraite sera plus grande encore que devant une figure isolée, le groupe n'étant qu'une juxtaposition de figures soumises, chacune à part, à la même uniformité.

La représentation statuaire se meut donc dans des limites assez étroites ; c'est pourquoi, certains types une fois trouvés, on ne cesse pas de les reproduire. Il résulte de là, si l'on considère l'ensemble des productions de l'art primitif en chaque pays, une incurable monotonie. — Cela n'empêche point que la statuaire, quand elle est mûre pour cette tâche (en Égypte, par exemple) n'entreprenne de reproduire les physionomies individuelles, de faire des portraits. Mais la raison pourquoi la monotonie subsiste malgré les variétés des physionomies individuelles, c'est que tous ces portraits sont entièrement semblables d'attitude, tous subissant la loi de la frontalité. — Uniformité, monotonie, frontalité, cela n'empêche pas non plus le talent de se déployer : certaines œuvres de l'art égyptien et de l'art grec archaïque sont d'une exécution si charmante ou si belle qu'on n'a rien à leur demander de plus ; mais les plus parfaites aussi bien que les plus grossières sont égales devant le fil à plomb de M. Lange. La dame Touï elle-même, cette perle du Musée égyptien du Louvre, est frontale.

1. Exemple : un enfant assis sur les genoux de sa mère, dans la position ordinaire.

Digitized by Google

Comme toute règle, celle-là connaît des exceptions. D'abord il faut s'attendre à ce qu'elle ne soit pas toujours observée avec une rigueur géométrique. L'œuvre du sculpteur devant être une construction symétrique autour d'un plan (le plan médian) qui n'est pas directement visible, il faut à l'ouvrier certaines notions de géométrie et une sûreté de main qu'on chercherait à tort chez les peuples incultes. Aussi, dans les productions statuaires des tribus sauvages, relèverait-on, à la rigueur, de petites infractions à la règle; mais ces infractions sont non voulues et sont seulement un effet de la maladresse de la main. Les artistes égyptiens ou chaldéens, instruits de leur métier et sachant conduire leur main avec précision, n'offrent jamais d'exemple, dans leurs statues, de ces déviations accidentelles. — En fait, les exceptions de cette catégorie n'en sont pas : il n'y faut voir que des erreurs involontaires.

Les vraies exceptions, d'après M. Lange, sont de deux sortes : elles consistent, soit dans une rotation de la tête à 90°, soit dans une légère flexion latérale du cou.

a) Rotation de la tête à 90°. La tête est tournée de côté au point de rejoindre la ligne des épaules. Par conséquent, le corps, au lieu d'être construit tout entier autour d'un plan unique, est construit autour de deux plans distincts, l'un pour la tête, l'autre pour le tronc et les jambes. Mais on remarquera [1] que ces deux plans sont perpendiculaires l'un à l'autre, et qu'entre les deux il existe un rapport géométrique rigoureusement fixé. Donc, dans ces cas, fort rares d'ailleurs [2], où la règle de la frontalité n'est que partiellement observée, l'exception procède encore du même esprit géométrique que la règle elle-même.

b) Flexion latérale du cou. Ici, au contraire, l'exception est bien franche, et il ne faut point chercher à en atténuer l'importance. Car cette flexion du cou, plus ou moins légère, ne peut pas être déterminée avec exactitude une fois pour toutes; dès lors, entre le plan de la tête et celui du corps n'existe plus un rapport géométrique fixe; nous rencontrons là un mouvement libre, qui échappe à tout calcul préalable. Du reste, cette exception n'est pas fré-

1. Je crois devoir ajouter cette remarque que M. Lange n'a point faite.

2. Très fréquents dans le bas-relief, très rares dans la statuaire. Nous ne nous occupons ici que de la statuaire.

Digitized by Google

quente : on ne la constate pas une fois dans toute la statuaire égyptienne, ni dans celle de la Chaldée et de l'Assyrie; elle se trouve surtout *(nota bene)* dans l'art grec archaïque.

En somme, les exceptions à la loi de la frontalité, de quelque genre qu'elles soient, sont en nombre minime (sauf dans l'art grec). Et, comme le dit justement M. Lange, si c'est le devoir de la science d'avoir l'œil sur les exceptions et d'en faire plutôt trop de cas que trop peu, il faut cependant ne pas se perdre dans la contemplation de ces exceptions, au point de ne plus distinguer ce qui est la règle. Ce serait là une grande faute, plus grande même que de les négliger complètement: car les exceptions constituent des faits de bien moindre importance que la règle elle-même. Et M. Lange, défiant ses contradicteurs possibles, s'écrie : « Que ma règle de la frontalité conserve force de loi, j'en atteste tous les Musées qui renferment les produits de l'art primitif! »

Quelles sont les causes qui ont donné naissance à cette règle et en ont assuré le maintien pendant un si long temps?

La première, et la plus naturelle, tient à l'incapacité où est l'esprit humain, aux degrés inférieurs de son développement, de concevoir une forme compliquée de volume. La vue et l'imagination se rendent plus vite et plus aisément maîtresses de la forme symétrique que de la forme dissymétrique. Cet amour instinctif de la symétrie peut être regardé comme la cause principale de la frontalité dans les arts tout à fait inférieurs. De plus, l'homme tend généralement à façonner avec une régularité stéréométrique toute masse qu'il veut dégrossir : pourquoi ferait-il autrement pour la masse de bois ou de pierre qui doit fournir une représentation statuaire de la figure humaine? Enfin, ajouterai-je, il est et sera toujours plus aisé de tailler une figure à plans réguliers, immobile et raide, que de lui communiquer la souplesse et la liberté du mouvement.

Mais ces explications ne valent que pour des artistes novices et pour un art dans l'enfance. Comment des sculpteurs aussi habiles que l'étaient ceux de l'Égypte ou de l'Assyrie, et si manifestement en possession de tous les moyens de leur métier, ont-ils pourtant continué à subir la loi de la frontalité? Ce n'est plus dans la nature de la

Digitized by Google

matière employée ni dans la technique qu'il faut chercher la raison de ce maintien persistant de la loi. La cause en est plutôt morale et sociale. Elle tient aux habitudes, aux conventions, on peut dire au décorum de la vie chez les peuples primitifs, surtout chez ceux de l'Orient. Si l'attitude frontale y a été conservée obstinément dans les représentations statuaires de la figure humaine, c'est qu'elle passait pour la seule qui soit digne de l'homme, quand celui-ci paraît en public [1]. Il est remarquable que les Égyptiens, qui, dans la représentation de l'homme, suivent la règle avec la plus grande rigueur, s'en affranchissent parfois complètement dans la représentation des animaux. On peut voir au Musée du Louvre, par exemple, des lions égyptiens couchés, les pattes de devant croisées l'une sur l'autre, les pattes de derrière rejetées du même côté, le cou dressé et la tête tournée, — bref, représentés dans une attitude qui, pour le corps entier, s'écarte tout à fait de la frontalité et de la symétrie. Mais c'est que le principe de la dignité humaine n'est, bien entendu, pas applicable à l'animal. — Une statuette de nègre, du Musée Britannique, offre aussi un exemple d'infraction à la règle. M. Lange rappelle à ce propos, d'après Erman, que « dans l'opinion des Égyptiens, il n'y avait qu'eux qui fussent de vrais hommes; les autres peuples étaient nègres, Asiatiques ou Libyens, mais ce n'étaient pas des hommes » [2]. L'auteur de la statuette a donc traité son négrillon comme un jeune animal plutôt que comme une créature humaine. — Au surplus, notons que même ces exceptions-là sont très peu nombreuses; car, l'habitude de la frontalité étant prise, on s'y conformait aussi, d'ordinaire, pour les représentations d'animaux. Toujours est-il que, dans ces cas exceptionnels, on peut dire que le sculpteur a traité les animaux, les nègres, tous êtres d'espèce inférieure, avec plus de sans-gêne, moins de considération que l'homme

1. On pourrait objecter que certaines poses fréquemment reproduites par l'art égyptien (figures accroupies, les genoux au menton, etc.) ne sont pas, quoique frontales, très propres à rehausser la dignité humaine. Nous en jugeons ainsi, en effet, d'après nos mœurs à nous; les anciens Grecs en jugeaient sans doute de même. Mais cela n'empêche, comme le dit justement M. Lange, que ces poses, dans les pays où elles sont en usage, appartiennent réellement aux formes reçues de la vie sociale.

2. Cf. Maspero, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient* (en cours de publication), t. I, p. 43.

Digitized by Google

véritable. Insistant sur cette cause morale, M. Lange rappelle, d'après Erman encore, que les principes habituels de l'art en Égypte sont observés avec d'autant plus de rigueur que les personnages représentés sont plus haut placés dans la hiérarchie sociale. C'est dans la représentation du grand monde égyptien qu'on trouve le moins de variété, parce que les règles de la bonne compagnie (c'est-à-dire de la morale, ou peu s'en faut) étaient dans ce monde-là une cause d'uniformité. Dès que l'art s'éloigne de *la société* et prend pour modèles des ouvriers, des esclaves, etc., il devient tout de suite moins compassé, il exprime la vie avec plus de naïveté (cf. les statuettes de bois dont il a été question tout à l'heure), sans violer cependant la loi de la frontalité. Enfin, nous venons de voir qu'avec les animaux ou les nègres, il lui arrive même de violer cette loi : mais ce n'est que par accident, et l'on doit affirmer que jamais il n'a atteint à la vraie, à l'absolue liberté.

Ces deux causes réunies, cause naturelle et cause morale ou sociale, sont sans doute une explication suffisante. Néanmoins on pourrait s'étonner qu'un art aussi actif que l'a été l'art égyptien (pour ne parler que de celui-là) ait été asservi pendant des milliers d'années à une règle si étroite, et n'ait pas eu la pensée ou l'énergie de la rejeter. Ici intervient une autre raison, c'est à savoir l'immobilité de tout dans les pays orientaux. Aux premiers degrés du développement de l'humanité, les prescriptions imposées à l'activité des hommes et à leur conduite se formulent d'ordinaire comme une certaine discipline dont les exigences strictes peuvent se maintenir invariables pendant des milliers d'années. Les civilisations inférieures sont relativement stationnaires sous tous les rapports et opposent aux changements une très grande résistance passive. Ce n'est pas sur l'attitude du corps et sur les gestes que cette discipline exerce le moins son pouvoir. Comparés aux Européens, les Musulmans se distinguent encore aujourd'hui par une plus grande uniformité dans leur tenue; leurs notions plus ou moins développées sur la dignité et le maintien qu'exige la vie en société leur donnent une attitude qui rappelle celle des statues primitives. On s'en aperçoit surtout en voyant des Orientaux se présenter quelque part en même temps que des Européens : ils marchent à la suite les uns des autres, s'assoient

Digitized by Google

à côté les uns des autres, dans la même attitude compassée : bref, non seulement ils conservent dans tout leur être quelque chose de la frontalité des statues, mais ils semblent observer les règles simples de la composition des groupes. telles que nous les avons indiquées plus haut. Dans leur façon de se comporter, on remarque en général un manque de souplesse pour mettre leur attitude en harmonie avec celle des personnes voisines; ils ont, selon la jolie expression de M. Lange, « une syntaxe plus simple que nous dans les formes de leurs relations, » — plus simple, autrement dit moins variée, moins flexible, d'une monotonie qui ne les lasse pourtant pas. Regardons-les, ils nous aideront à comprendre l'immobilité d'un art qui, ses habitudes une fois prises, les a gardées toujours, et, ses types une fois créés, les a répétés indéfiniment.

Telles sont les raisons qui expliquent la naissance et la persistance de la loi. Les artistes égyptiens, chaldéens, assyriens, chypriotes, grecs archaïques, ceux du Mexique, du Pérou. etc., ont subi cette loi sans la raisonner, et la plupart certainement sans la connaître, ou du moins sans en avoir une notion claire: mais le fait est qu'ils l'ont subie. Elle est le lien commun entre des statuaires si différentes d'ailleurs: elle rend compte de quelques-uns de leurs caractères essentiels; elle constitue un des phénomènes les plus importants de l'histoire générale du développement artistique de l'humanité. A mesure qu'on la vérifie sur un plus grand nombre d'œuvres, elle s'impose à l'esprit avec une évidence croissante; elle prend quelque chose de fatal, et on ne s'étonne plus de cette boutade de M. Lange: « Il y aurait quelque chose de plus merveilleux que d'entendre chanter la statue de Memmon : ce serait que le sculpteur lui eût fait pencher de côté le corps ou la tête! »

Cette loi, jusqu'alors inéluctable, les Grecs les premiers, vers l'an 500 av. J.-C., s'en sont affranchis, — et nous en ont affranchis, nous, leurs héritiers. Avant le ve siècle, la statue grecque est encore soumise à la loi de la frontalité et ne connaît qu'un nombre restreint d'attitudes. Les exceptions à la loi sont assez nombreuses, il est vrai; on n'en doit pas moins admettre, dit M. Lange, que, pendant toute la période archaïque, la frontalité fut entièrement la règle de la

Digitized by Google

statuaire, en Grèce comme ailleurs. L'idée que l'attitude frontale ne suffit pas à l'expression de toute la vie humaine, ne surgit qu'au commencement du ve siècle, et cette idée nouvelle devait avoir pour résultat de transformer totalement la représentation de l'homme. De cette idée devait sortir un art capable de rendre la vie, la vie entière, dans la liberté de l'action, dans l'imprévu du mouvement, — ce que n'avait jamais fait l'art de l'Orient. Alors aussi la statuaire allait devenir capable de représenter l'homme dans son commerce vivant avec d'autres hommes, et le groupe véritable allait pour la première fois exister. L'ancienne statue frontale était une construction tout extérieure de la forme humaine : une paire de pieds surmontée d'une paire de jambes, celles-ci surmontées d'un tronc se prolongeant dans un cou qui portait une tête. La statue grecque, à partir du ve siècle, devient, au contraire, la représentation d'un être vivant où tout est dirigé et déterminé par un centre intérieur, le *moi;* chaque figure doit donc être animée d'une vie qui lui est propre, et c'en est fini des monotones reproductions d'une attitude qui restait inflexiblement la même.

II

M. Ad. Furtwængler, en annonçant dans la *Berliner philologische Wochenschrift* [1] la découverte de M. Lange, a écrit qu'elle « valait pour l'histoire de l'art ce que vaut pour les sciences physiques et naturelles la découverte d'une loi de la nature ». L'éloge est considérable, juste d'ailleurs, mais ne dit pas clairement où sont la nouveauté de l'invention et le mérite de l'inventeur.

On ne saurait prétendre que tout est absolument nouveau dans les remarques faites par M. Lange. Ce qu'il a exprimé avec une précision définitive par le mot frontalité, d'autres l'avaient déjà indiqué par les mots symétrie, uniformité, etc., d'une manière beaucoup plus vague, il est vrai, et seulement à propos de tel ou tel art particulier. — Quand M. Émile

1. 1894, n° 1, col. 13 et suiv.

Digitized by Google

Soldi [1], étudiant la sculpture de l'Égypte en artiste et en praticien, écrit que les statuaires égyptiens « n'ont jamais su faire hancher une figure », ne signale-t-il pas, et de la façon la plus nette, ce que M. Lange appelle l'absence de toute flexion latérale du corps? — Dans le volume que MM. Perrot et Chipiez ont consacré à l'Égypte [2], je relève cette phrase : « Ce qui manque complètement en Égypte, ce sont des groupes comme en a tant produit l'art grec, du jour où il a été en possession de toutes ses ressources, des groupes qui aient pour raison d'être le contraste de formes d'un caractère différent et de mouvements qui s'opposent en se faisant équilibre. » N'est-ce pas là déjà l'observation faite par M. Lange, à savoir qu'il y a bien dans cet art des groupements de figures, mais que le groupe véritable ne s'y rencontre pas? — D'autre part, M. Heuzey [3], devant la bonhomie patriarcale des statues de Goudéa, rappelle « l'accent de fierté impérieuse, la fixité presque terrible que l'étiquette d'une monarchie militaire imposa plus tard aux figures assyriennes » : ailleurs [4], le même savant marque les conséquences qu'a eues pour l'attitude et la physionomie des statues « l'étiquette orientale ». Et n'est-ce point là l'indication de quelques-unes de ces contraintes morales et sociales qui ont pesé sur l'art primitif et où M. Lange a reconnu une des causes du maintien de la loi de la frontalité? — Enfin, l'on connaît, et M. Lange lui-même a cité le passage de Diodore de Sicile, relatif à une statue d'Apollon Pythien faite en commun par Téléclès et Théodoros, moitié par l'un, moitié par l'autre, l'un travaillant à Samos et l'autre à Éphèse; les deux moitiés se rajustèrent pourtant avec toute l'exactitude désirable, car les deux artistes avaient travaillé selon la méthode égyptienne, d'après laquelle « la figure, depuis le sommet de la tête par le milieu du tronc jusqu'aux organes sexuels, doit se partager en deux parties parfaitement symétriques [5]. » C'est donc que les Grecs et les Égyptiens aussi n'ignoraient pas ce trait carac-

1. *La Sculpture égyptienne*, p. 54.
2. *Histoire de l'Art dans l'Antiquité*, t. I, p. 728.
3. *Découvertes en Chaldée*, p. 144.
4. *Catalogue des figurines antiques en terre cuite du Musée du Louvre*, p. 132.
5. Diodore, I, 98, 9 : « Ξόανον... κατὰ τὴν κορυφὴν διχοτομούμενον, διορίζειν τοῦ ζώου τὸ μέσον μέχρι τῶν αἰδοίων, ἰσάζον ὁμοίως ἑαυτῷ πάντοθεν. »

Digitized by Google

téristique de la statuaire égyptienne, à savoir que le plan médian passant par le milieu du front, le nez, le nombril et les organes sexuels, reste invariable, quelle que soit l'attitude de la figure[1]?

Mais ces quelques textes réunis équivalent-ils à la démonstration de M. Lange? Nullement. Je ne prétends pas accorder à ces parcelles de vérité plus d'importance qu'elles n'en ont en réalité. Toute grande découverte est précédée, quelquefois longtemps à l'avance, de signes avant-coureurs; mais ceux-ci ne sont aperçus généralement qu'après coup, quand ils sont éclairés par la vive lumière de la découverte elle-même. Les auteurs dont je viens de citer les opinions ont simplement observé avec justesse et noté des *faits*, dont ils ont laissé la cause incertaine. L'existence de ces faits garde ainsi quelque chose d'accidentel; on n'en saisit pas le pourquoi. Les statues égyptiennes ne « hanchent » pas; l'art égyptien a juxtaposé des figures, il n'a pas été capable de faire un groupe : mais quelle est la raison fondamentale de cette incapacité, de cette raideur, de cette monotonie? C'est à cette question demeurée jusqu'ici sans réponse satisfaisante, que M. Lange a donné une solution définitive. Il a montré que les faits observés ne sont pas accidentels, qu'ils ne peuvent pas être autres qu'ils ne sont : il a su remonter des phénomènes à la *loi* et assigner à celle-ci ses causes de divers ordres. — En second lieu, les passages que j'ai cités ne visent jamais que l'art de tel ou tel peuple, à moins qu'ils ne mettent en opposition l'art d'un peuple et celui d'un autre, la sculpture chaldéenne et la sculpture assyrienne. M. Lange a fait voir, au contraire, que la frontalité a force de loi aussi bien en Assyrie qu'en Chaldée, aussi bien en Égypte que chez les anciennes peuplades de l'Amérique, qu'elle est donc une loi universelle, une discipline naturelle

1. M. Lange a rappelé aussi le passage des *Lois* de Platon (II, p. 656), où le philosophe grec attribue l'immobilité séculaire de l'art égyptien à une sorte de *veto* opposé par l'autorité sacerdotale à tout changement dans les types artistiques consacrés. Si on prend ce passage à la lettre, Platon se trompe sans nul doute; toutefois, remarque M. Lange, il y a à côté de son erreur une observation très juste. Platon signale un fait certainement vrai, mais il l'explique mal : il a compris quelle avait été dans l'art égyptien la force de la tradition, et que les artistes en avaient été esclaves; mais il a eu le tort d'attribuer la persistance de la tradition à la volonté personnelle des prêtres, au lieu d'y voir l'effet de l'atmosphère morale et sociale et des habitudes de l'art lui-même.

Digitized by Google

de l'esprit humain par tout pays. à l'âge primitif de son développement artistique, une sorte de règle abstraite, intérieure, qui s'impose à toutes les statuaires sans exception par-dessous les caractères extérieurs qui les différencient l'une de l'autre. — En somme, le mérite de la découverte de M. Lange est, d'abord, de remplacer des jugements isolés et des impressions plus ou moins vacillantes par une notion précise et générale qui se définit en trois lignes et s'exprime en un mot; puis d'embrasser dans cette notion l'universalité des arts statuaires de l'époque primitive.

On y pourra voir aussi un avertissement salutaire à l'adresse de ceux qui ne savent constater un rapport quelconque entre un produit des arts orientaux et un produit de l'art grec archaïque, sans tout de suite en conclure à une influence de ces arts sur l'art naissant de la Grèce. Non qu'il s'agisse, bien entendu, de nier la réalité de cette influence; et ce n'est pas non plus le lieu d'en mesurer la force et la durée. Mais M. Lange nous rappelle, par un exemple des plus significatifs, que l'esprit humain est foncièrement un, que certains de ses penchants restent toujours les mêmes, que certaines de ses habitudes se retrouvent partout, et qu'il faut, par conséquent, dans les questions d'archéologie comparée, tenir non moins compte de la communauté du fond que des variations de la surface [1]. Des ressemblances même très frappantes peuvent exister entre deux œuvres d'origine différente sans qu'il y ait entre l'une et l'autre un rapport ni direct ni indirect, — sauf que l'une et l'autre, avant d'être des œuvres grecques ou égyptiennes ou chaldéennes, etc., sont, si je puis employer cette expression que le contexte fera comprendre, des œuvres humaines. A présent que l'on s'efforce de rattacher le type grec de l' « Apollon » archaïque au type égyptien de l'homme debout, qui ne voit l'importance que doit prendre, dans l'exacte critique des données du problème, la loi de la frontalité?

1. Le succès de M. Lange doit encourager les recherches dans cet ordre d'idées. Il n'est pas improbable que l'art ornemental, par exemple, ait été soumis, pendant l'âge primitif de l'humanité, à une sorte de loi universelle. On a constaté d'étonnantes ressemblances entre le décor des poteries kabyles d'aujourd'hui et celui de vases archaïques grecs ou chypriotes. Certains produits de l'ancien art du Mexique ont aussi pour les archéologues quelque chose de *déjà vu*.

Digitized by Google

Sur un point seulement, l'exposé de M. Lange me paraît n'être pas à l'abri de toute critique. C'est lorsqu'il met l'art grec archaïque sur le même plan, vis-à-vis de la loi, que les autres arts de l'époque primitive. Or, la statuaire grecque antérieure au ve siècle présente d'assez nombreuses exceptions à la loi, — on peut même dire très nombreuses, si on les considère par rapport aux autres statuaires, lesquelles n'en comptent presque pas. M. Lange en a été un moment frappé, et il a écrit : « L'apparition de telles exceptions, à une période aussi primitive de l'art grec, a une importance spéciale, puisque cette exception est devenue la règle avec le temps. » Tel sera l'avis de tout le monde, et l'on est un peu étonné que M. Lange, aussitôt cette juste remarque faite, semble l'oublier et n'accorde plus à ces exceptions « l'importance spéciale » qui leur est certainement due. Entraîné sans doute par le désir de ramener tous les arts primitifs à l'unité, heureux de montrer l'universalité de sa loi, il en a étendu le domaine un peu au delà des limites vraies : il a fait du zèle, si j'ose dire, et dans un travail tel que le sien cela se comprend de reste. Mais en reprenant de sang-froid l'examen des choses, il semble bien que l'art de la Grèce méritait un traitement spécial, qu'il appelait tout au moins certaines considérations du genre de celles que je vais présenter maintenant.

Si l'art grec, envisagé au seul point de vue de la loi de la frontalité, a droit à une place à part, ce n'est pas uniquement parce qu'il a su un jour rompre à jamais avec cette loi (ce que n'ont su faire les arts orientaux), c'est aussi parce qu'il n'a cessé de la transgresser presque dès l'origine, témoignant par là d'un esprit d'indépendance absolument étranger à l'art des autres pays. Certains types très répandus de la statuaire grecque se sont mis de bonne heure en opposition avec la loi : par exemple, le type de Pallas brandissant la lance ou celui de Zeus armé du foudre. D'autres figures, comme celle de la *Victoire ailée*, ont été dès le premier jour, malgré les gaucheries d'une main novice, essentiellement *antifrontales* [1]. Il y a des exceptions plus significatives encore,

1. On objectera peut-être que, dans la *Victoire ailée* de Délos, le plan médian, mené du front au bas-ventre, reste invariable. Cela tient à ce que l'artiste n'a pas su représenter la torsion de l'abdomen. Il n'en est pas moins vrai qu'il a voulu représenter cette torsion ; et cette hardiesse, dont les arts antérieurs n'offrent aucun

Digitized by Google

parce qu'il s'agit cette fois non plus d'un type général déterminé, mais d'attitudes particulières, librement choisies par le sculpteur : on ne sait trop de quel genre de statue provient la célèbre *tête Rampin;* du moins est-il sûr que le cou présente une « flexion latérale » très marquée [1]; on ne saurait dire non plus ce qu'est au juste une étrange tête récemment découverte à Eleusis [2], mais on y constate la même flexion du cou : je signalerai aussi un buste de marbre, reste d'une statuette [3], sorti du sol de l'Acropole d'Athènes en 1889, où non seulement le cou est fléchi, mais la tête se penche d'un mouvement souple et gracieux, qui est la négation même du principe de la frontalité. Or, ces marbres sont tous antérieurs au ve siècle, et la *tête Rampin* comme celle d'Eleusis ne sont point, tant s'en faut, de la période la plus récente de l'archaïsme. Le beau bronze du Louvre, récemment publié par M. Kalkmann [4], qui le date de l'année 530 environ, a rompu lui aussi avec la frontalité. Enfin, pour ne plus citer qu'un exemple, j'appelle l'attention du lecteur sur ce buste d'Athéna où M. Studniczka [5] a reconnu les débris du personnage central d'un fronton, et dans ce fronton celui du temple que rebâtit Pisistrate sur l'Acropole d'Athènes. Non seulement cette Athéna, représentée dans un mouvement de marche rapide, la tête tournée, les regards abaissés, manque tout à fait aux règles de la frontalité, mais de plus son attitude n'est explicable que par celle d'un second personnage, l'adversaire contre qui elle combat : par conséquent, nous rencontrons ici, en pleine période archaïque, le *groupe* véritable, bien différent des simples juxtapositions de figures à quoi se sont bornés les arts de l'Orient.

En somme, les manquements à la règle générale sont, en Grèce, nombreux et variés : ce ne sont pas de ces exceptions

exemple, constitue une formelle intention de violer la loi. Peu importe que l'exécution ait été plus ou moins manquée la première fois : c'est l'intention qui fait le crime.

1. Chacun peut s'en assurer par un coup d'œil jeté sur les planches où cette tête a été reproduite. Les premiers éditeurs (Dumont, *Monuments grecs*, 1878, p. 11, et Rayet, *Monuments de l'Art antique*, t. Ier) avaient signalé le fait en y insistant.

2. Publiée dans l' Ἐφημερὶς ἀρχαιολογική de 1889, pl. 5 et 6.

3. Mentionnée par moi dans le *Bull. Corr. hellén.*, 1889, p. 148; on en trouvera un croquis médiocre dans Lepsius, *Griechische Marmorstudien*, p. 72, n° 46.

4. *Jahrbuch d. arch. Inst.*, VII (1892), p. 127, pl. 4.

5. *Athen. Mittheil.*, XI (1886), p. 185 et suiv.

Digitized by Google

qu'on peut négliger et dont on dit qu'elles confirment la règle. Elles l'infirment notablement, au contraire, en attendant que vienne la rupture définitive. Cette rupture même, survenue vers l'an 500, comment s'est-elle réalisée? Est-ce le hasard qui en fut cause, ou le génie d'un homme qui l'a produite? Ni l'un ni l'autre [1]. Ce ne peut pas être non plus, comme l'insinue M. Lange, « la révolution démocratique d'Athènes qui a commencé d'inspirer à l'art des principes nouveaux, » ni même « le grand réveil national pendant les guerres médiques ». On fit encore des statues rigoureusement frontales dans la période comprise entre les années 480 et 450 [2], et nous venons de voir tout à l'heure que 60 ou 80 ans plus tôt, la loi de la frontalité avait été déjà maintes fois violée. Il est impossible de saisir le moment précis où eut lieu cette grande révolution artistique: dès lors il n'est pas juste de dire que ce fut une révolution, ce mot impliquant l'idée d'un changement brusque et violent à une date définie. La vérité est que les cas d'infraction à la règle, qui existent dès le début de la période archaïque, sont allés toujours en croissant, puis sont devenus plus nombreux que les cas contraires, lesquels ont fini, dans la seconde moitié du ve siècle, par être totalement éliminés. Entre le premier exemple d'*antifrontalité* et la dernière application de la frontalité, l'intervalle a été très long, et tout cet intervalle fut nécessaire pour que le renversement des rôles s'opérât. L'évolution, lente d'abord, a été, comme il est naturel, de plus en plus rapide en approchant du but: mais, en de telles affaires, le premier pas n'est-il pas le plus significatif? Aussi les exceptions à la loi, constatées dans la statuaire grecque archaïque, ont-elles une importance très grande; on ne doit pas les considérer comme des accidents sporadiques sans conséquence, mais comme les premières manifestations

1. Pline (*H. N.*, XXXIV, 56) dit que Polyclète fut le premier artiste grec qui fit hancher ses statues : *proprium ejus est uno crure ut insisterent signa.* Mérité ou non, cet éloge ne signifie pas que Polyclète fut le premier qui rompit avec la loi de la frontalité; une simple flexion latérale du cou suffisait pour que la loi fût violée, et nous en avons indiqué plus d'un exemple fort antérieur à Polyclète. L'heureuse invention qui se résume dans les mots *uno crure insistere* est un nouveau progrès ajouté aux précédents dans le sens de la liberté et de la vie qu'on s'efforçait de donner à la figure sculptée.

2. Le joli petit « Apollon » du Ptoïon, publié dans le *Bull. Corr. hell.*, XI (1887), pl. XIV, est aussi frontal que possible, et il date des environs de 450.

Digitized by Google

d'un germe de liberté qui ne devait cesser de se développer, et dont le développement fit la nouveauté et la grandeur de l'art grec.

Je n'oublie pas néanmoins que l'art grec, dans la plupart de ses premières productions, a suivi la loi de la frontalité. Mais, après la démonstration de M. Lange, il n'y a rien là qui doive étonner. La première et la plus naturelle des causes qui expliquent cette loi produit nécessairement ses effets en Grèce aussi bien qu'en Égypte ou en Océanie. En Grèce comme ailleurs, pour reprendre les expressions dont nous nous sommes servi plus haut, les yeux et l'esprit perçoivent plus vite et plus aisément une forme symétrique qu'une forme dissymétrique; là comme partout, dans les temps primitifs, l'homme tend à façonner avec une régularité stéréométrique toute masse qu'il veut dégrossir et par conséquent aussi la masse de bois ou de pierre qui doit lui fournir une représentation de la figure humaine. Devant le tronc d'arbre et le bloc de calcaire l'artiste novice sent le même embarras, que cet artiste soit un Grec d'Athènes ou un indigène de l'île de Vancouver; en Grèce comme ailleurs, il lui est plus facile de tailler une figure à plans réguliers, immobile et raide, que de lui communiquer la souplesse et la liberté du mouvement. Les difficultés qu'oppose la matière au travail de l'artiste sont partout les mêmes, et produisent partout, dans l'enfance de l'art, les mêmes résultats : c'est ce que M. Lange a démontré de façon péremptoire. Que la statuaire grecque, à ses débuts, ait subi la loi commune, cela est tout naturel et ne permet de préjuger en rien de son mérite propre et de son avenir. Ce qui, au contraire, permet d'entrevoir ses progrès futurs, ce sont ses tentatives si précoces d'émancipation, c'est de constater qu'elle n'a pas même attendu d'être sortie de l'enfance pour s'échapper à plusieurs reprises de ces règles, auxquelles les autres arts ont obéi passivement jusqu'au bout de leur très longue carrière [1].

1. Je donnerai de ce fait une autre preuve intéressante. M. Edmond Pottier me communiquait récemment la remarque suivante : « Les figures égyptiennes qui sont représentées debout, avec une jambe avancée sur l'autre, *avancent toujours la jambe gauche*, jamais la droite; il en est de même dans les figures grecques archaïques. » — L'analogie est indiscutable; cependant il ne faudrait pas se hâter, je crois, d'en conclure à une imitation directe de l'art égyptien par l'art grec; il n'est pas impossible d'expliquer une telle habitude par une raison très simple,

Digitized by Google

Cette humeur indépendante dont l'art grec a témoigné de si bonne heure, est un des traits les plus remarquables du génie grec et s'explique par la nature de ce génie. C'est dans le caractère, les mœurs, la vie sociale des anciens peuples de l'Orient que M. Lange a trouvé les causes du maintien *ne varietur* de sa loi; si le contraire s'est produit en Grèce, c'est que les causes de cet ordre, en Grèce, ont agi dans le sens contraire. La libre cité hellénique n'a rien de commun, en effet, avec le « patésisme » de la Chaldée ou l'enrégimentement assyrien ou la monarchie pharaonique. La forme politique et sociale que le Grec s'est construite à lui-même, et qu'il a adaptée à sa conception de la vie et aux besoins de son esprit, est aux antipodes de ce mécanisme oriental qui, une fois monté et mis en branle, continue sans fin son mouvement monotone. Les Grecs, les premiers dans le monde, ont eu le sentiment, l'idée et la passion de la liberté; elle était pour eux la lumière de la vie intellectuelle et morale. Leur art en a été éclairé comme le reste. Abstraction faite de la valeur personnelle des artistes et de toutes les circonstances extérieures, ce qui distingue essentiellement l'art grec des autres arts qui l'ont précédé, c'est la liberté dont il a joui. Aucune loi écrite ou non écrite ne s'est imposée à lui, en dehors des lois de l'esthétique. L'artiste grec crée librement et ne doit compte à personne de ses créations. Les arts orientaux n'admettaient, pour la représentation statuaire de l'homme, que les poses « dignes »; l'art grec cherche les belles poses, et il en cherche de nou-

d'un caractère universel et purement humain. Quoi qu'il en soit, j'observe qu'en pleine période archaïque, bien que la grande majorité des statues grecques suivent la même règle que les figures égyptiennes, il se rencontre pourtant des exceptions, et je tiens aujourd'hui la promesse que j'avais faite à M. Pottier d'en trouver et de les lui montrer. Il y a, d'abord, le groupe de *Dermys et Kitylos*, découvert à Tanagra : Dermys avance la jambe gauche et Kitylos la jambe droite. On objectera peut-être qu'il s'agit d'un groupe, et que certains motifs obligeaient le sculpteur à transgresser la règle. A vrai dire, je ne vois pas clairement quels sont ces motifs. Mais, en tout cas, une chicane de ce genre n'est plus possible devant certaine des κόραι debout de l'Acropole d'Athènes, laquelle, malgré l'exemple de ses voisines, avance bel et bien la jambe droite et non pas la gauche. (Publiée dans *Journ. hell. Stud.*, VIII, p. 168, fig. 3.) J'avais, du reste, déjà noté ces exceptions il y a quelques années (*Bull. Corr. hell.*, 1890, p. 316) à propos des changements divers qui accompagnent, dans le costume et dans le geste des bras, ce changement dans la pose des jambes. On voit donc là une confirmation nouvelle de l'idée développée ci-dessus, à savoir la précoce vigueur de ce ressort intérieur qui a permis à l'art grec de rompre toutes les entraves et de marcher librement à la recherche du beau.

Digitized by Google

velles sans cesse. L'œuvre d'art a désormais sa raison d'être en elle-même; car son auteur aime le corps humain pour lui-même, pour les belles combinaisons de lignes qu'il présente, pour les attitudes harmonieuses dont il est capable. C'est là une grande nouveauté dans l'histoire de l'art. Pour prendre un exemple au hasard, une statue comme le *Spinario,* un adolescent assis qui regarde la plante de son pied où une épine est entrée, et qui ne pense qu'à cette épine qui lui fait mal et au moyen de l'extirper, — une telle statue, qui ne sert évidemment à rien, qui n'a été pour l'artiste qu'une occasion de nous présenter un jeune corps nu, un délicat enchevêtrement des bras et des jambes et une jolie courbe du dos et de la nuque s'opposant aux lignes brisées des membres inférieurs, — une pareille statue non seulement ne s'est jamais rencontrée et sûrement ne se rencontrera jamais dans l'art égyptien ou assyrien, mais on ne saurait même pas l'y concevoir; elle y serait quelque chose d'anormal, un véritable *monstrum*. Toutes les créations de l'art grec ont été inspirées par cet amour sincère et désintéressé de la vie du corps humain. Voilà pourquoi un Musée de marbres grecs est si vivant, tandis qu'un Musée égyptien ou assyrien aura toujours une apparence immobile et figée, quand même il serait peuplé de chefs-d'œuvre.

Or, cet amour de la vie et du mouvement, et la liberté laissée à l'artiste de reproduire toute vie et tout mouvement, et le sentiment inné en lui de cette liberté, — tout cela se révèle, dès les débuts de la statuaire grecque, précisément par les exceptions à la loi de la frontalité. L'invention d'un type comme celui de la *Victoire ailée* est une manifestation éclatante du principe jusqu'alors inconnu qui allait transformer l'art. On voit donc que l'importance des exceptions signalées est vraiment capitale : l'art grec, encore enfant, y découvre son génie. Sans doute, il marche d'abord en tâtonnant, en trébuchant, comme un enfant; il lui faut des lisières, il subit l'universelle loi de la frontalité. Mais, dès ses premières productions, il annonce la fin du règne de cette loi, — la fin d'une ankylose trente fois séculaire.

En développant ces considérations, je ne m'imagine pas apprendre quoi que ce soit de nouveau à M. Lange. Seulement j'ai cru nécessaire de montrer que les exceptions à la

Digitized by Google

loi de la frontalité, dans l'art grec archaïque, sont autre chose que de simples exceptions, c'est-à-dire des phénomènes négatifs, et qu'elles ont une éminente valeur positive, puisqu'elles donnent le signal d'une complète rénovation de la statuaire. En conséquence, la ligne de partage entre les arts de l'âge primitif et ceux de l'âge grec ou européen (comme on voudra l'appeler) doit être tracée, non pas aux environs de l'an 500, mais au seuil même de l'histoire de l'art grec. — Et n'est-ce pas un mérite de plus à reconnaître à la découverte de M. Lange, si elle nous fait apercevoir d'un point de vue jusqu'à présent ignoré, à propos d'une loi du développement artistique de l'humanité, la différence profonde qui sépare le génie grec de celui des peuples orientaux, et la civilisation issue de ce génie de celles qui avaient grandi auparavant dans le monde?

HENRI LECHAT.

Digitized by Google

SUR LA COMPOSITION

DES

ACHARNIENS

I

Dicéopolis, citoyen d'Athènes, du dème de Chollides, s'est rendu de bonne heure à l'assemblée du peuple. En attendant l'arrivée des prytanes, il se récapitule à lui-même les bons et les mauvais moments qu'il a eus dans ces derniers jours, puis se plaint du retard des prytanes et du temps qu'il passe à attendre, en retournant dans son esprit la pensée qui l'inquiète toujours, le regret de son champ, dont il est privé depuis que la guerre l'a forcé à habiter la ville, et le désir de la paix. Il est résolu à interrompre tous les orateurs, si l'on s'occupe d'autre chose que de la paix[1].

Pendant qu'il se livre à ces réflexions, le pnyx s'est rempli; l'assemblée commence. Le premier orateur qui demande la parole est un certain Amphitheos, qui prétend avoir reçu des dieux la mission de conclure une trêve avec les Lacédémoniens. Les prytanes ne veulent pas l'entendre, et les archers le repoussent de la barre, malgré les protestations de Dicéopolis[2].

Alors se présentent successivement les citoyens qui ont été envoyés auprès du Grand roi, et qui viennent rendre compte de leur mission, puis l'ambassadeur même du Grand roi, Pseudartabas. Dicéopolis, voyant sans doute que l'assemblée ne veut pas traiter de la paix, appelle Amphitheos qui se trouve encore là, et le charge de conclure pour lui et pour

1. V. 1-42.
2. V. 43-58.

Digitized by Google

sa famille, moyennant une somme de huit drachmes, une trêve avec les Lacédémoniens [1].

Cependant, à Pseudartabas succède l'Athénien Theoros, qui, de son ambassade en Thrace, a ramené avec lui des soldats thraces, qu'il présente à l'assemblée. Tandis que Dicéopolis s'agite, interrompt et demande la clôture, Amphitheos est déjà revenu de Lacédémone. Il accourt, essoufflé, poursuivi de loin par le chœur, composé de charbonniers d'Acharnes, gens d'humeur belliqueuse, qui ont senti l'odeur de l'élixir de trêve, et qui veulent faire au porteur un mauvais parti. Parmi les échantillons de trêve que lui offre Amphitheos, Dicéopolis choisit celle de trente ans, et Amphitheos reprend sa course, tandis que Dicéopolis rentre chez lui [2].

En poursuivant Amphitheos, le chœur arrive à l'endroit où Dicéopolis, à la campagne, célèbre les Dionysies des champs [3]. Pendant la cérémonie, le chœur garde un silence religieux [4], mais aussitôt après, oubliant Amphitheos pour s'en prendre à Dicéopolis, les Acharniens accablent ce dernier d'invectives, lui reprochent d'avoir traité avec les Lacédémoniens, et menacent de le lapider. En vain demande-t-il à se justifier, ceux-ci refusent et font mine de mettre leurs menaces à exécution. Alors Dicéopolis s'empare d'un de leurs sacs de charbon qu'il se prépare à éventrer s'ils ne reviennent pas à des dispositions plus conciliantes. Les Acharniens, plutôt que de laisser immoler cette victime [5], consentent à écouter le plaidoyer de l'acheteur de trêve.

Dicéopolis a promis d'expliquer, la tête sur un billot, pourquoi il a fait la paix avec Lacédémone; mais avant de risquer cette périlleuse épreuve, il sent le besoin d'aller demander à Euripide le secours de son art [6]. Il va donc trouver le poète tragique, et le prie de lui donner, parmi sa garde-robe dramatique, un attirail de mendiant, par lequel il espère toucher la pitié de ses juges [7]. Il reparaît ensuite, déguisé en mendiant, devant le chœur, et, après

1. V. 59-133.
2. V. 134-203.
3. V. 204-236.
4. V. 237-279.
5. V. 280-346.
6. V. 347-392.
7. V. 393-479.

Digitized by Google

s'être lui-même exhorté au courage, il développe sa défense, expliquant à sa manière les origines de la guerre, qu'il met sur le compte de Périclès et d'Aspasie [1].

Le plaidoyer de Dicéopolis persuade une partie du chœur, mais les autres persistent à ne voir en lui qu'un traître, et, se sentant trop faibles pour discuter avec lui, ils cherchent du renfort et appellent à leur aide un soldat belliqueux, Lamachos [2].

Lamachos apparaît, terrible, la tête couverte d'un casque menaçant. Dicéopolis se fait d'abord très humble, très petit devant ce matamore, puis il reprend courage et accuse son adversaire de ne chercher dans la guerre qu'une occasion de gagner une forte solde. Tandis que de braves gens, des hommes mûrs, comme ceux qui composent le chœur, ne gagnent rien, de jeunes aventuriers sont chargés de missions lucratives par l'État. Cette accusation véhémente, à laquelle Lamachos ne répond que par des monosyllabes, achève de convaincre ceux du chœur qui hésitaient encore; le chœur tout entier est désormais partisan de la paix. Tandis que Lamachos jure de continuer à faire la guerre aux Lacédémoniens, Dicéopolis se promet d'installer un marché auquel il appellera les gens du Péloponèse, de Mégare et de Béotie, qui sont en guerre avec Athènes [3].

Après la parabase, qui a interrompu un moment le cours de l'action [4], nous assistons en effet au marché de Dicéopolis. C'est d'abord un Mégarien qui vient vendre à Dicéopolis ses deux filles déguisées en truies. Au Mégarien, dont le départ est suivi [5] de couplets satiriques du chœur [6], succède un Béotien, chargé de bonnes choses, légumes, volailles, poissons, gibier, qu'il propose à Dicéopolis. En échange, celui-ci lui donnera, comme produit d'Athènes, en guise de poterie, un sycophante bien empaqueté [7]. Le sycophante Nicarque, qui se rencontre à point, est pris, ficelé et enlevé [8]. Tandis qu'on emporte Nicarque, un serviteur de Lamachos se pré

1. V. 480-556.
2. V. 557-571.
3. V. 572-625.
4. V. 626-718.
5. V. 719-835.
6. V. 836-859.
7. V. 860-907.
8. V. 908-951.

Digitized by Google

sente pour acheter, au nom de son maître, des grives et une anguille; Dicéopolis l'envoie promener et ferme son marché pour rentrer chez lui [1].

Suit un nouvel intermède dans lequel le chœur oppose les maux de la guerre aux douceurs de la paix [2]; puis le héraut annonce la fête des Pots. Dicéopolis, qui reparaît alors, engage ses concitoyens à se préparer à la fête, comme il va le faire lui-même. A ce moment, un laboureur dont l'ennemi a enlevé les bœufs, vient demander à Dicéopolis un peu de trêve, que celui-ci refuse. Il en donne au contraire à l'envoyé d'une jeune mariée qui ne voudrait pas laisser partir pour la guerre son époux [3].

Cependant, tandis que tous les autres citoyens sont sur le point de festoyer, Lamachos reçoit des stratèges l'ordre de se préparer pour une expédition. Dicéopolis met dans une corbeille les mets qui vont être servis au festin; Lamachos, au contraire, dispose son équipement militaire. L'un se hâte vers la bombance qui l'attend; l'autre marche à regret vers les privations, le froid et les dangers [4].

En effet, après un dernier intermède très court [5], un serviteur de Lamachos annonce que son maître a été blessé en sautant un fossé, et nous voyons s'avancer ensemble les deux héros de la pièce : Dicéopolis, ivre à demi, soutenu par deux courtisanes; Lamachos blessé, porté sur un brancard. Le chœur termine la comédie en célébrant le triomphe de Dicéopolis [6].

II

Tel est le sujet des *Acharniens*, exposé aussi exactement que possible, de manière à montrer la suite de l'action. Avant d'entrer dans les détails de la composition, il n'est pas inutile de se demander si la pièce, telle qu'elle vient

1. V. 952-970.
2. V. 971-999.
3. V. 1000-1068.
4. V. 1069-1142.
5. V. 1143-1172.
6. V. 1173-fin.

Digitized by Google

d'être racontée, nous est parvenue sans lacunes et sans altérations graves. Nous n'avons aucun document pour nous aider dans cette recherche, et c'est dans le texte lui-même que nous devons trouver, s'il y a lieu, la trace de ces altérations. Mais il convient d'être très prudent en cette enquête. Sous prétexte que les comédies d'Aristophane ont pu être fort maltraitées avant d'arriver jusqu'à nous, gardons-nous de les refaire en nous guidant d'après des théories préconçues. La tradition du texte d'Aristophane est assez bien établie pour mériter une confiance relative. Celui des *Acharniens* en particulier ne soulève pas de difficultés spéciales, et comme d'ailleurs nous n'avons aucun témoignage constatant que cette pièce ait été remaniée et reprise, il paraît probable qu'elle a été transmise assez fidèlement. Il ne faut pas oublier enfin que les *Acharniens* sont une des premières comédies d'Aristophane, la première en date de toutes les comédies que nous possédons; que le poète était fort jeune quand il la composa: qu'il serait par conséquent d'une mauvaise critique de la juger, soit d'après une opinion *a priori* sur ce que devait être une comédie attique, soit même d'après les œuvres postérieures d'Aristophane.

Tout d'abord, cette comédie a un défaut qui saute aux yeux à la première lecture: c'est le décousu de l'action, si tant est qu'on y trouve une action. Le sujet est l'apologie de la paix. Il est indiqué dès les premiers vers, dans le monologue de Dicéopolis; il reparaît mainte fois dans la pièce sous des formes différentes, et il se manifeste encore plus clairement dans la conclusion. Néanmoins, le poète le perd de vue à chaque instant pour se laisser aller aux fantaisies de son imagination satirique. La pièce consiste en une succession de scènes que cette idée générale des avantages de la paix relie plus ou moins entre elles, et qui n'ont parfois aucun rapport avec cette idée. Les débats de l'assemblée, le défilé des ambassadeurs de Perse et de Thrace, l'entrevue de Dicéopolis et d'Euripide, les bouffonneries du marché sont des épisodes amusants qui pourraient être supprimés ou multipliés sans dommage pour l'action. Il n'y a de nécessaires à l'action que les scènes où Dicéopolis, l'avocat de la paix, est aux prises avec les partisans de la guerre, les Acharniens d'abord, puis Lamachos. Or, ces scènes sont loin d'occuper tout l'ouvrage. Aristophane

Digitized by Google

a évidemment voulu soutenir une thèse, mais il ne s'est pas astreint à en suivre le développement logique, et il a mis sous les yeux des spectateurs, à mesure qu'ils se présentaient à son esprit, les tableaux qu'il jugeait les plus capables de les faire rire, sans trop se préoccuper de la vraisemblance. Il en résulte que si des incohérences, des solutions de continuité, des contradictions même se rencontrent dans la pièce, nous n'avons pas le droit de la déclarer pour cela mutilée.

Examinons maintenant en détail ces invraisemblances, solutions de continuité ou contradictions.

Au vers 57, les archers emmènent Amphitheos, sur l'ordre des prytanes (τὸν ἄνδρ' ἀπάγοντες). Or, nous revoyons ce même Amphitheos dans l'assemblée, quelques instants après, au vers 129. Dicéopolis l'appelle, et il répond immédiatement à l'appel de son nom. (D. Ἀλλ' Ἀμφίθεός μοι ποῦ' στιν; — A. οὗτοσὶ πάρα.) Faut-il supposer que les archers ont simplement écarté Amphitheos de la tribune, et qu'il s'est mêlé aux autres membres de l'assemblée? Comme les jeux de scène ne sont pas indiqués dans la pièce, la réapparition subite d'Amphitheos semble peu naturelle. Il y a une invraisemblance plus grande, mais qui ne nous arrête pas davantage, dans ce fait qu'Amphitheos fait le voyage de Lacédémone pendant la séance de l'assemblée. Entre son départ (v. 133) et son retour (v. 175), il s'est à peine écoulé un quart d'heure.

Au moment où Amphitheos arrive de Lacédémone (v. 175), il est poursuivi par les Acharniens, qui ont senti (v. 179) l'odeur des fioles qu'il rapporte, l'ont interpellé (v. 182), et par conséquent l'ont assez vu pour le reconnaître. Amphitheos étant entré dans l'assemblée, il faut admettre que les Acharniens l'ont poursuivi de ce côté. Or, tandis que nous les voyons accourir dans l'orchestre à la poursuite d'Amphitheos, ils se trouvent tout à coup, on ne sait comment, devant la maison de campagne de Dicéopolis, à Acharnes probablement (v. 267), où Dicéopolis célèbre les Dionysies des champs. Chose plus singulière, au moment où Dicéopolis sort de la maison (v. 240), ils reconnaissent en lui celui-là même qu'ils étaient en train de chercher (v. 239 : οὗτος αὐτός ἐστιν ὃν ζητοῦμεν). Comment expliquer cette méprise? Les Acharniens connaissent Dicéopolis, qui est un des leurs

Digitized by Google

(v. 290); ils ne le prennent donc pas pour Amphitheos. Il faut admettre que le poète, voulant mettre en présence Dicéopolis et les Acharniens, ne s'est pas inquiété d'expliquer leur rencontre. Une fois cette rencontre amenée d'une manière quelconque, un mot de Dicéopolis (v. 268 : σπονδὰς ποιησάμενος ἐμαυτῷ) amènera l'explosion de colère des Acharniens et mettra la comédie en mouvement.

Après que Dicéopolis a promis de se justifier, il va trouver Euripide. Mais la demeure d'Euripide ne peut être à Acharnes, où se trouve Dicéopolis: il faut donc que celui-ci se rende à Athènes, chez Euripide (v. 394 : καί μοι βαδιστέ' ἐστὶν ὡς Εὐριπίδην). C'est là que nous le retrouvons immédiatement, sans aucune interruption, et nous y retrouvons aussi le chœur qui l'a suivi, sans que l'auteur nous en avertît. C'est ainsi du moins que le texte d'Aristophane nous oblige à interpréter les allées et venues des personnages, à moins de supposer que la scène des Dionysies a lieu tout simplement, et malgré le vers 267 (ἐς τὸν δῆμον ἐλθὼν ἄσμενος), à Athènes, dans la maison de Dicéopolis, située près de celle d'Euripide. Quelque solution que l'on adopte, il n'en reste pas moins que le poète compte beaucoup sur la bonne volonté des spectateurs.

Non seulement, pour la commodité de l'action, la maison de Dicéopolis est voisine de celles de Lamachos et d'Euripide, mais c'est devant sa porte, dans la rue, que Dicéopolis installera son marché illégal, sans être troublé par la police. Tandis que les Acharniens voulaient le lapider pour avoir conclu une trêve, ses concitoyens d'Athènes le laisseront tranquillement trafiquer avec les ennemis d'Athènes, les Béotiens et les Mégariens. Ne sont-ce pas là autant de conventions ou d'invraisemblances que les spectateurs acceptent volontiers pourvu qu'ils s'amusent?

Son marché fermé, Dicéopolis rentre chez lui, et, après un intermède du chœur, le héraut annonce (v. 1000) la fête des Pots (χόες). A vrai dire, l'annonce de cette fête, qui avait lieu pendant les *Anthestéries*, est ici tout à fait inattendue. Un mois environ a dû s'écouler entre la première fête qu'a célébrée Dicéopolis et celle-ci. Elle ne se rattache d'ailleurs en rien au sujet et n'est qu'un prétexte pour le cômos final. Nous touchons au printemps, et il n'est pas étonnant que Lamachos soit invité à se préparer pour la

Digitized by Google

guerre qui recommence ordinairement à la fin de l'hiver. Mais ce qui est plus surprenant, c'est que Lamachos, que nous avons vu partir pour la guerre au vers 1140, soit de retour au vers 1174, après un intermède du chœur. Cet intermède nous permettrait de supposer entre le départ du guerrier et son retour un intervalle aussi long que nous le voudrions; mais comme Dicéopolis, parti pour un banquet (v. 1142) en même temps que Lamachos, en revient en même temps que celui-ci de son expédition (v. 1202 : τὸν γὰρ χόα πρῶτος ἐκπέπωκα), nous sommes obligés de croire que cette expédition a duré ce que dure un banquet. Aristophane dispose à son gré du temps et de l'espace et se moque de toutes les vraisemblances.

Les incohérences dans la suite et l'unité de l'action ne pourraient s'expliquer par aucune altération du texte; elles sont bien imputables à l'auteur. La dernière scène présente au contraire une difficulté qui révèle une interpolation. Le récit du messager de Lamachos (1174-1189) est inintelligible, si l'on n'y admet pas une interpolation des vers 1186-1188. Si l'on supprime ces vers, qui n'ont aucun sens, il reste que Lamachos, en sautant un fossé (1178-1180), a été blessé à la jambe par un pieu, qu'il est tombé, et s'est meurtri la tête contre une pierre. On a même voulu que ce récit fût en contradiction avec ce que Lamachos dit un peu plus loin, mais la contradiction n'est qu'apparente. Lamachos se plaint piteusement d'avoir mal à la jambe et à la tête (v. 1214-1218), et il attribue cette dernière blessure à une pierre (v. 1218) et l'autre à une lance (v. 1226). C'est dans ce dernier vers que serait la contradiction. Mais un héros comme lui peut-il avouer qu'il a fait une culbute dans un fossé, et qu'il s'y est luxé la cheville? Le pieu sur lequel il est tombé devient pour lui la lance d'un ennemi.

En deux autres endroits de la pièce, on peut remarquer une solution de continuité qui donne lieu de croire à une lacune ou à une interversion dans l'ordre des vers. Lorsque Amphitheos propose à Dicéopolis un échantillon de trêve de trente ans, celui-ci se réjouit d'en acheter : « Je la boirai jusqu'à la dernière goutte, dit-il (v. 199), et j'envoie à tous les diables les Acharniens » :

Χαίρειν κελεύων πολλὰ τοὺς Ἀχαρνέας.

Digitized by Google

Et il ajoute immédiatement (v. 201) : « Pour moi, délivré des maux de la guerre, je vais rentrer chez moi... » :

ἐγὼ δὲ πολέμου καὶ κακῶν ἀπαλλαγεὶς
ἄξω...

A quoi Amphitheos réplique : « Pour moi, je vais fuir les Acharniens » (v. 203) :

ἐγὼ δὲ φεύξοῦμαί γε τοὺς Ἀχαρνέας.

Il est clair que la phrase de Dicéopolis ἐγὼ δέ... ne continue pas directement celle qui précède. La particule δέ indique une réponse à des paroles qui manquent. Les deux vers 201 et 203, commençant par ἐγὼ δέ, s'opposent évidemment l'un à l'autre et forment la conclusion d'une scène. A la rigueur, on aurait une suite d'idées raisonnable en intervertissant les deux phrases de Dicéopolis et d'Amphitheos, et en lisant :

D. ταύτας δέχομαι καὶ σπένδομαι κἀκπίομαι,
χαίρειν κελεύων πολλὰ τοὺς Ἀχαρνέας.
A. ἐγὼ δὲ φεύξοῦμαί γε τοὺς Ἀχαρνέας.
D. ἐγὼ δὲ πολέμου καὶ κακῶν ἀπαλλαγεὶς
ἄξω τὰ κατ' ἀγροὺς εἰστιῶν Διονύσια.

Dans l'autre passage, il n'est plus possible de s'en tirer par une simple interversion dans l'ordre des vers. Dicéopolis a promis de présenter sa défense, mais il demande qu'il lui soit permis auparavant de revêtir un costume propre à exciter la pitié (v. 383-384). Le chœur lui répond assez brutalement et l'engage à se hâter, car le débat où il est engagé ne souffre pas d'atermoiement. « Voilà donc le moment, réplique Dicéopolis (v. 393), d'avoir une âme forte, et il faut que j'aille voir Euripide » :

ὥρα' στὶν ἄρα μοι καρτερὰν ψυχὴν λαβεῖν,
καί μοι βαδιστέ' ἐστὶν ὡς Εὐριπίδην.

La traduction française fait disparaître la solution de continuité qui paraît séparer ces deux vers. La formule καί μοι, analogue à l'ἐγὼ δέ de tout à l'heure, se rattache malaisément aux mots ὥρα' στὶν ἄρα μοι du vers précédent et semble être plutôt la conclusion de quelques vers perdus.

Les autres difficultés de détail que présente le texte des *Acharniens* se trouvent dans les parties lyriques (par exemple au vers 988), et ne troublent pas la suite de l'action.

Digitized by Google

III

J'ai réservé pour la fin l'examen d'une scène qui a été regardée par plusieurs critiques comme incomplète, contraire au reste de la pièce, et sur laquelle on s'est appuyé pour affirmer que la comédie des *Acharniens* ne nous est pas parvenue telle qu'elle était à l'origine. C'est la première scène entre Dicéopolis et Lamachos (v. 566-625). Müller Strübing[1] a cherché dans cette scène une justification de sa théorie sur l'élection des stratèges, et Zielinski[2] une démonstration de la sienne sur la composition de ce qu'il appelle l'*agôn* dans la comédie antique. Müller Strübing veut qu'Aristophane ait inséré cette scène dans sa pièce, peu de temps avant la représentation des *Acharniens* et immédiatement après l'élection des stratèges, sans avoir le temps, ni de lui donner les développements nécessaires, ni de corriger les passages qui ne s'y accordaient pas. Zielinski croit que la plus importante partie de la scène originale est perdue, que le fragment qui nous en est resté ne se trouvait pas dans la première pièce, et qu'il provient en grande partie d'une seconde édition. Jouée une première fois aux Lénéennes de 425, Aristophane aurait remanié sa pièce pour une seconde représentation qui devait avoir lieu aux Dionysies. Je ne sais s'il était permis à un poète vainqueur au concours des Lénéennes de représenter la même comédie, même remaniée, au concours des Dionysies. Dans tous les cas, aucun texte ancien ne mentionne cette seconde représentation. Mais il est inutile d'entrer dans l'examen de toutes les questions que soulèvent les théories qui précèdent. Mon intention est de me borner à chercher dans la scène incriminée la réponse aux objections de Müller Strübing et de Zielinski.

Le principal argument des deux critiques est la contradiction qui existe, à leur avis, entre le vers 593, où Lamachos se dit stratège,

ταυτὶ λέγεις σὺ τὸν στρατηγὸν πτωχὸς ὤν,

1. *Aristophanes und die historische Kritik*, p. 498 et suiv.
2. *Die Gliederung der altattischen Komœdie*, Lps., Teubner, 1885, p. 56 et suiv.

Digitized by Google

et les autres passages de la pièce d'où il résulte que Lamachos n'avait pas ce titre. Examinons ce qu'il peut y avoir de fondé dans cet argument.

D'après les vers 1073-1078, Lamachos n'était pas stratège. En effet lorsque le héraut vient lui signifier l'ordre formel des stratèges d'aller faire campagne à la tête de ses compagnies (λόχοι),

ἴέναι σ' ἐκέλευον οἱ στρατηγοὶ τήμερον
ταχέως λαβόντα τοὺς λόχους καὶ τοὺς λόφους.

Lamachos répond à cet ordre en maudissant les stratèges, mais en obéissant. Il s'exprime et agit comme un officier de second ordre, un taxiarque ou un lochage. Sur ce point, il ne peut y avoir de doute. Mais en est-il de même pour le vers 593?

Pour répondre à cette question, il faut relire la scène 566-625 tout entière. Après que Dicéopolis a présenté sa défense devant le chœur, et qu'une moitié de celui-ci s'est rangée à son avis, l'autre moitié appelle à son aide un défenseur (v. 566 et suiv.): « O Lamachos, toi dont les regards sont des éclairs, au secours. Apparais, héros au casque gorgonien, notre ami, notre frère. Taxiarque, stratège, guerrier renverseur de murailles, que quelqu'un vienne enfin à notre aide.» Ces paroles du chœur forment deux phrases qu'il importe de distinguer l'une de l'autre. Après avoir invoqué le secours de Lamachos, le chœur s'adresse à tous ceux qui pourraient lui prêter main-forte, taxiarques comme Lamachos, ou stratèges, voire même quelque chose de plus. La gradation évidemment exprimée par ces derniers vers prouverait que Lamachos avait un rang inférieur à celui de stratège. Le portrait terrible qu'Aristophane a tracé de cet officier subalterne n'en est que plus piquant.

Pour l'opposer à Dicéopolis, partisan de la paix, à qui doit rester la victoire, Aristophane fait paraître dans la personne de Lamachos un soldat fanfaron, menaçant et grotesque. Plus le contraste sera grand entre sa situation réelle et ses rodomontades, plus il sera comique. Il accourt donc, attiré par les cris des Acharniens. Avec des roulements d'yeux et d'une voix tonitruante, il menace Dicéopolis qui, vêtu de haillons, humble et frissonnant, feint de se trouver mal à la vue de son casque. Comme Hector devant Astyanax,

Digitized by Google

Lamachos ôte son casque pour rassurer Dicéopolis. Dicéopolis reprend courage et plaisante Lamachos avec un jeu de mots obscène. C'est pour couper court aux plaisanteries de Dicéopolis que Lamachos l'interpelle avec solennité, en ces mots qu'il juge irrésistibles (v. 593): « C'est ainsi que toi, mendiant, tu parles à ton stratège? » Ainsi est amené ce mot de stratège qui a provoqué tant de discussions. Est-il donc nécessaire de le prendre à la lettre? Aristophane, je le répète, a voulu rendre Lamachos ridicule; le titre de στρατηγός qu'il s'attribue n'est qu'une dernière exagération dans la bouche de ce soldat vaniteux. Dans ce vers, qui est une parodie d'Euripide, et où le soldat de fortune est rapproché du grand Agamemnon, Lamachos se pare du grade de stratège à la faveur d'une équivoque, puisque le mot στρατηγός peut être pris dans le sens large de *capitaine*. Si Lamachos était réellement stratège, son indignation serait bien moins comique.

Ce que nous savons de l'histoire du temps confirme l'hypothèse que je viens de présenter. Thucydide nous apprend que Lamachos était stratège en 424 [1]; aucun document n'indique qu'il l'ait été en 425. Il est vraisemblable que Lamachos, simple soldat de fortune, après l'expédition d'Étolie, où il servait comme lochage ou taxiarque, s'était fait un certain renom militaire auquel il dut d'être élu stratège dans une élection où les partisans de la guerre l'ont emporté l'année suivante. Ainsi s'expliqueraient les attaques d'Aristophane et le choix qu'il a fait de Lamachos pour l'opposer à Dicéopolis.

Notre hypothèse est aussi confirmée par la suite de la scène. « Moi, un mendiant! » répond Dicéopolis (v. 594) à l'interpellation de Lamachos, « et qu'es-tu donc toi-même? » Et par là se trouve naturellement amené le lieu commun familier aux poètes comiques sur la vénalité des fonctionnaires de l'État. Dicéopolis reproche vivement à Lamachos de ne chercher dans la guerre qu'un commandement et une solde (v. 597) :

σὺ δ' ἐξ ὅτου περ ὁ πόλεμος μισθαρχίδης.

Ce vers ne prouve nullement que Lamachos fût stratège; au contraire. Il n'est point démontré que les stratèges eussent

1. Thucydide, IV, 75.

Digitized by Google

une solde: aucun document ne l'établit, et les analogies ne seraient pas favorables à cette hypothèse. Les fonctions de stratège avaient été réservées jusqu'alors aux oligarques, à cause des frais qu'elles occasionnaient; les premiers démocrates élus stratèges étaient riches. Aristophane et les comiques accusent souvent les stratèges de piller l'argent des alliés et celui de l'État, mais ils ne disent jamais qu'ils eussent une solde (μισθός). Sans doute les stratèges chargés de missions extraordinaires recevaient une indemnité; la fonction elle-même ne semble pas avoir été rétribuée. En désignant Lamachos comme un salarié, Dicéopolis ne fait donc pas allusion à ses fonctions de stratège.

Les répliques suivantes viennent aussi à l'appui de cette manière de voir : « On m'a élu, » dit Lamachos. « Oui, trois va-nu-pieds, » riposte Dicéopolis. Cette riposte ne s'expliquerait guère s'il s'agissait de l'élection d'un stratège. Les stratèges étaient élus par les dix tribus réunies, les élections étaient très disputées; les élus avaient nécessairement un grand nombre de voix. Le mot de Dicéopolis est au contraire juste, expressif, et l'insistance de Lamachos à répéter qu'il a été élu, est comique, s'il s'agit d'une élection par tribu. Or, les taxiarques étaient élus par leur tribu [1].

Partant de l'idée préconçue que Lamachos était réellement stratège, et que dans toute cette scène il s'agit de la stratégie, Müller Strübing s'est évertué à démontrer que les personnages nommés par Dicéopolis (v. 602-606) étaient les stratèges de l'année, et il a fait des prodiges d'ingéniosité pour retrouver leurs noms sous les pseudonymes qui les cachent. Malheureusement cette idée est fausse; il ne s'agit pas ici de stratèges. Je me contenterai, pour le prouver, de faire observer que l'un de ces personnages est désigné (v. 604) comme envoyé en mission auprès du stratège Charès (παρὰ Χάρητι), qui commandait alors en Sicile. Dicéopolis qui, au commencement de la pièce, dans la scène de l'assemblée, maudissait les créatures de la démocratie, les gens envoyés comme ambassadeurs en Perse ou en Thrace pour y gagner deux ou trois drachmes par jour (v. 66), s'indigne encore (v. 603) contre cette prodigalité, réservée à de jeunes débauchés, au détriment des bons citoyens qui n'en profitent

1. Aristote., Ἀθ. πολίτ. par. 60.

Digitized by Google

pas. « Est-ce que jamais un de vous a vu Ecbatane ou les Chaoniens? » s'écrie Dicéopolis (v. 613) en s'adressant aux Acharniens. Ceux qui ont visité Ecbatane et la Thrace, ce sont précisément les envoyés de Thrace et de Perse qui ont paru dans la première scène; ce ne sont pas les stratèges.

Le mot στρατηγός par lequel Lamachos se désigne lui-même au vers 593 ne prouve donc pas que Lamachos eût réellement ce titre, et dans toute la scène dont nous venons de parler, le poète n'a pas voulu parler spécialement des stratèges de l'année. Cette scène n'est donc pas en contradiction avec le reste de la comédie, et on ne peut pas s'appuyer sur cette prétendue contradiction pour soutenir qu'elle est altérée et qu'elle ne faisait pas partie de la pièce primitive.

Mais la critique, mise en éveil par ce mot de στρατηγός, a cherché d'autres arguments à l'appui de la thèse que ce mot avait suggérée. Müller Strübing ne trouve pas la scène digne d'Aristophane, et Zielinski affirme sans hésitation que les vers 593-619, ajoutés après coup, remplacent toute une scène qui a été perdue, et qui devait être beaucoup plus importante. En effet, dit-il, toute cette partie des *Acharniens* est écourtée et incohérente. Un des demi-chœurs appelle Lamachos à son aide et l'invite à réfuter Dicéopolis. Mais sur quoi les deux antagonistes devront-ils discuter? Évidemment sur la conduite de Dicéopolis, qui a conclu une trêve avec Lacédémone, c'est-à-dire sur la guerre et la paix, sujet unique de la comédie. Si nous nous reportons à d'autres ouvrages d'Aristophane, aux *Chevaliers*, aux *Nuées*, aux *Guêpes*, etc., nous y verrons, sous forme de duel oratoire, une scène principale dans laquelle se décide la péripétie. Cette scène, dans les *Acharniens*, ne peut être que la discussion entre Lamachos et Dicéopolis, puisqu'elle se termine par la victoire de Dicéopolis. C'est la grande scène du débat contradictoire, qualifiée d'*agôn* par le chœur lui-même (v. 392):

ὡς σκῆψιν ἀγὼν οὗτος οὐκ εἰσδέξεται.

Dans ce débat, Dicéopolis a dû reprendre, en la développant et la renouvelant, la thèse qu'il a déjà exposée devant les Acharniens; Lamachos essaiera de la réfuter, et le chœur, après les avoir entendus, tranchera le différend en se prononçant pour Dicéopolis. Telle a dû être la conception du poète. Or, nous avons la conclusion du débat, mais nous

Digitized by Google

n'avons pas le débat lui-même. Au vers 620, Lamachos termine la lutte en déclarant qu'il ne cessera de faire la guerre à Lacédémone; au vers 623, Dicéopolis annonce qu'il va au contraire ouvrir un marché pour les gens du Péloponèse; au vers 626, enfin, le chœur tout entier déclare vainqueur Dicéopolis :

ἀνὴρ νικᾷ τοῖσι λόγοισιν.

Cependant il n'y a pas eu de discussion; il n'a été question ni de la guerre ni de la paix; tout s'est borné à des escarmouches, à des attaques sans réponse; la conclusion n'a aucun lien avec ce qui la précède. Est-il admissible qu'un écrivain comme Aristophane ait composé une pareille scène, et ne voit-on pas par la construction même de la conclusion (v. 620-625), toute semblable, avec ses formules antithétiques, à des conclusions analogues (cf. *Lysistrata*, v. 608 et suiv.), qu'elle devait terminer un développement conçu dans de tout autres proportions et suivant certaines règles très précises, qui ont été observées dans les autres comédies du même poète?

Toute cette critique est ingénieuse, séduisante, finement déduite, mais elle ne repose que sur une hypothèse préconçue. Zielinski a constaté dans plusieurs pièces d'Aristophane la présence de l'*agôn;* il en a analysé la structure et en a conclu que l'agôn, comme la parodos, comme la parabase, était une des parties essentielles de la comédie ancienne, qu'il fallait par conséquent le supposer là où il ne se trouvait pas, notamment dans les *Acharniens*. Et pour démontrer qu'il devait y être, il a cherché à prouver que la scène qui en occupe la place dans les *Acharniens* est indigne d'Aristophane. Mais, en admettant que cette scène soit faible, il ne s'ensuit pas logiquement qu'Aristophane ne l'ait pas écrite. J'ai noté plus haut les incohérences incontestables de la composition des *Acharniens*. Le génie comique éclate dans tous les détails de cette pièce; la conduite générale y témoigne d'une grande inexpérience. Aristophane n'était pas encore maître de son art quand il composa les *Acharniens:* les *Nuées* et les *Guêpes* sont d'un écrivain beaucoup plus habile à développer une situation. Il n'est donc pas d'une logique rigoureuse de vouloir faire entrer de gré ou de force la comédie des *Acharniens* dans le même cadre que les comédies postérieures d'Aristophane.

Digitized by Google

Je vais même plus loin. J'incline à croire qu'Aristophane n'a pas pensé à instituer entre Lamachos et Dicéopolis cette discussion contradictoire que réclame Zielinski. Il a pu considérer le long discours, la ῥῆσις de Dicéopolis (v. 496-556) comme une apologie suffisante. Il est vrai qu'une partie seulement du chœur accepte cette apologie et que les autres appellent Lamachos à la rescousse. Mais ce n'est là qu'un moyen de faire paraître la vanité grotesque de ce sous-officier dont la nullité mettra mieux en évidence le bon sens de Dicéopolis. Il n'est pas nécessaire pour cela de lui prêter de longs discours. A son aspect, à ses premiers mots, les spectateurs s'imaginent qu'il va tout réduire en poudre, et il ne trouve que des monosyllabes en réponse aux attaques virulentes d'un simple bourgeois. A bout d'arguments, il se borne à lever les bras au ciel, en attestant la démocratie. Le contraste n'est-il pas saisissant, et l'effet que cherchait le poète n'est-il pas obtenu? S'étonne-t-on que le chœur tout entier se range décidément auprès de l'homme qui les fait rire au détriment de son adversaire, et qui a le dernier mot?

Une seule chose paraît choquante dans cette scène : la brusquerie de la conclusion. Il manque un lien, une transition entre le vers 619 et le vers 620. Quelques mots ajoutés suffiraient à rendre plus claire la suite des idées. Je pourrais appliquer à ce passage les remarques déjà présentées à propos des vers 200-201 et 393-394, où le développement pourrait être plus suivi. Cette objection ne suffit pas, tant s'en faut, à la condamnation de toute une scène, et nous devons, jusqu'à preuve du contraire, accepter comme authentique, sauf peut-être une légère lacune, tout le passage 566-625.

IV

Si les analyses qui précèdent sont exactes, il en résulte que la comédie des *Acharniens* nous est parvenue à peu près telle qu'elle a été représentée, et que nous pouvons l'étudier comme une œuvre complète. Elle se divise en cinq groupes de scènes représentant les moments successifs de l'action. Ces groupes sont séparés les uns des autres par des

Digitized by Google

intermèdes lyriques. 1° v. 1-203, jusqu'à l'entrée du chœur, scènes qui se passent dans l'assemblée, Dicéopolis achète trente ans de paix; 2° v. 280-625, scènes entre le chœur, Lamachos et Dicéopolis, débat terminé par la victoire de ce dernier; 3° v. 719-970, scènes du marché; 4° v. 1000-1142, scènes où se manifeste le succès de Dicéopolis et s'annonce l'infortune de Lamachos; 5° v. 1174 jusqu'à la fin, conclusion, triomphe de Dicéopolis, défaite de Lamachos. L'action est exposée dans le premier groupe; elle se noue et se dénoue dans le second; les trois autres ne servent qu'à montrer les conséquences du conflit qui vient d'être tranché en faveur de Dicéopolis.

Parallèlement à la composition dramatique se déroule la composition métrique de la pièce, aussi rigoureuse, aussi serrée dans sa forme que la première est capricieuse et lâchée. En voici le tableau :

1er Groupe (1-203).

V. 1-203: Scènes qui se passent dans l'assemblée.	203 trimètres iambiques.

Parodos (204-241).

V. 204-241: Entrée du chœur; il s'excite à la poursuite d'Amphitheos et s'arrête en voyant Dicéopolis se préparer à un sacrifice...	4 tétramètres trochaïques; 4 hexapodies et une pentapodie péonienne; 4 tétramètres trochaïques; 4 hexapodies et 1 pentapodie péonienne; 6 tétramètres trochaïques séparés en deux tercets par 1 dimètre trochaïque, et suivis d'un deuxième dimètre.

Scène intercalée (242-279).

V. 242-279: Dicéopolis célèbre les Dionysies des champs avec sa femme et sa fille.....	21 trimètres iambiques de dialogue; chant de Dicéopolis, divisé en 1 dimètre, 1 tétramètre catalectique, 6 dimètres, 2 trimètres, 1 tétramètre acatalectique, 1 monomètre, 3 trimètres iambiques.

Épiparodos (280-346).

V. 280-346: Dispute entre le chœur et Dicéopolis.....	Un quatrain formé de 2 dimètres trochaïques et de 2 dipodies péoniennes; un sizain formé de 1 tétramètre trochaïque, 1 pentamètre anapestique, 1 tétramètre trochaïque, 3 tétrapodies péoniennes. Ce sizain est répété deux fois. 32 tétramètres trochaïques; deux sizains pareils aux précédents.

Digitized by Google

2e Groupe (346-625).

V. 347-392 : Dicéopolis obtient du chœur l'autorisation de présenter sa défense.....	11 trimètres iambiques de dialogue; un groupe de cinq vers formé de 1 trimètre et de 2 dimètres dochmiaques, plus 2 trimètres iambiques; 19 trimètres iambiques de dialogue; un second groupe de cinq vers pareil au précédent.
V. 393-479 : Scène entre Dicéopolis et Euripide.....	87 trimètres iambiques.
V. 480-571 : Dicéopolis revient de chez Euripide, et plaide sa cause devant le chœur.....	9 trimètres iambiques de dialogue; un sizain formé de 2 dimètres dochmiaques, 2 trimètres iambiques et 2 dimètres dochmiaques; 69 trimètres iambiques de dialogue; un second sizain pareil au premier.
V. 572-625 : Scène entre Dicéopolis et Lamachos.....	54 trimètres iambiques.

1re *Parabase* (625-718).

Commation, 2 tétramètres anapestiques; parabase, 31 tétramètres anapestiques; pnigos, 5 dimètres anapestiques et 1 dimètre anapestique catalectique; ode, 2 hexapodies, 1 dipodie, 3 tétrapodies, 1 dipodie, 1 tripodie péonienne; épirrhème, 16 tétramètres trochaïques; antode, pareille à l'ode; antépirrhème, pareil à l'épirrhème.

3e Groupe (719-970).

V. 719-835 : Dicéopolis, dans son marché, fait des échanges avec un Mégarien	117 trimètres iambiques de dialogue.

Chorikon.

V. 836-859 : Après le départ du Mégarien, le chœur félicite Dicéopolis et plaisante sur des personnages d'Athènes.....	Quatre groupes de six vers formés de 2 tétramètres, 3 dimètres iambiques et 1 prosodiakos.
V. 860-928 : Dicéopolis traite avec un Béotien	69 trimètres iambiques (dialogue).
V. 929-951 : Dialogue lyrique entre le chœur, Dicéopolis et le Béotien.....	Six quatrains et deux distiques qui se succèdent ainsi : 2 dimètres iambiques, 1 dipodie iambique, 1 dimètre catalectique (ce quatrain répété deux fois). Un distique composé de 2 dimètres iambiques catalectiques. Le quatrain précédent revient encore trois fois, puis le même distique, puis enfin le sixième quatrain.

Digitized by Google

V. 952-970 : Dicéopolis refuse de rien vendre à Lamachos, et ferme son marché	19 trimètres iambiques (dialogue).

2° *Parabase* (971-999).

V. 971-999 : Deux groupes de treize vers ainsi composés : 4 hexapodies, 8 tétrapodies péoniennes, 1 tétramètre trochaïque.

4° Groupe (1000-1142).

V. 1000-1068 : Le héraut annonce la fête des Pots. Scène de Dicéopolis avec le paysan et avec l'envoyé du jeune époux.....	8 trimètres iambiques (dialogue). Un tercet fait de 2 trimètres iambiques et de 1 trimètre iambique catalectique. Un distique composé de 1 dimètre iambique et de 1 dimètre catalectique. Un second distique pareil au précédent. Un second tercet : 19 trimètres iambiques (dialogue). Dix vers divisés en groupes de 3, 2, 2, 3, comme les tercets et les distiques de tout à l'heure. Enfin 22 trimètres iambiques (dialogue).
V. 1069-1142 : Dicéopolis et Lamachos font leurs préparatifs, l'un pour la fête, l'autre pour la guerre.	74 trimètres iambiques.

Chorikon (1143-1173).

V. 1143-1173 : Une strophe de sept vers : 3 dimètres anapestiques, 1 dimètre anapestique catalectique, 1 dipodie anapestique, 1 dimètre et 1 dimètre anapestique catalectique. Deux strophes formées de 1 pentamètre choriambique, de 1 choriambique dimètre, 1 choriambique dimètre catalectique, 1 pentamètre choriambique, 2 dimètres choriambiques, 1 trimètre, 1 tétramètre et 1 dipodie iambique.

Exode (1174-1234).

V. 1174-1189 : Un esclave annonce la blessure de Lamachos.....	12 trimètres iambiques.
V. 1190-1234 : Dialogue lyrique entre Dicéopolis, Lamachos et le chœur.	Deux sizains composés de 1 dipodie crétique, 2 trimètres iambiques, 1 trimètre iambique catalectique, 1 trimètre iambique et 1 trimètre iambique catalectique. Puis une succession de 2 trimètres et de 4 dipodies iambiques qui se répondent vers par vers. — Après quatre vers altérés, deux distiques formés de 1 trimètre iambique et de 1 dipodie crétique ; deux distiques formés de 1 trimètre iambique et de 1 dipodie anapestique ; 6 tétramètres iambiques ; un tercet de 2 dimètres iambiques et de 1 dimètre iambique catalectique.

Digitized by Google

On voit que la composition métrique, si je puis ainsi parler, se moule à peu près sur la composition dramatique, en ce sens qu'à chaque changement survenu dans l'action, correspond ordinairement un changement de mètre. Les groupes rythmiques sont distribués, d'après la marche de l'action, suivant des lois qu'il s'agit de déterminer. Comme ces lois ne nous ont été indiquées ni par Aristote ni par les grammairiens et compilateurs des âges suivants, nous ne pouvons que les supposer, d'après les comédies d'Aristophane, analysées minutieusement.

Sur les 1,187 vers dont se composent les *Acharniens*, 52 appartiennent au genre anapestique, 94 au genre trochaïque, 58 au genre péonien, 953 au genre iambique, et parmi ces derniers, 137 sont employés dans les parties lyriques, 816 dans le dialogue. Les autres vers appartiennent aux autres mètres lyriques. Le premier fait qui ressorte de cette analyse est donc la prédominance du mètre iambique sur les autres mètres et celle du dialogue sur les parties lyriques. Un second fait, plus frappant, est qu'en mettant à part les vers 971-999 qui constituent la seconde parabase, tous les vers du genre anapestique, trochaïque ou péonien se trouvent groupés du vers 204 au vers 718, c'est-à-dire depuis la parodos jusqu'à la première parabase, et spécialement dans ces deux parties de la comédie. Or, la parodos et la parabase enferment la partie la plus importante de l'action. C'est du vers 204 au vers 718 que le chœur se précipite à la poursuite de Dicéopolis, se querelle avec lui, écoute sa défense, le met en présence de Lamachos, le proclame vainqueur, et, l'action étant ainsi décidée, chante la parabase. C'est donc dans la partie essentielle de la pièce que le poète emploie surtout les mètres anapestiques, trochaïques et péoniens. Si même il veut marquer plus tard une seconde halte de l'action, avant la célébration de la fête des Pots, et clore une nouvelle partie de la pièce, il emploiera encore les tétramètres péoniens et trochaïques, dans les mêmes formes que précédemment, en une seconde parabase (v. 971-999). On peut donc dire que la comédie des *Acharniens* est divisée en quatre parties principales dont les limites sont déterminées par la parodos, la première et la seconde parabase, et que les tétramètres anapestiques, trochaïques et péoniens

Digitized by Google

sont mis avec intention à ces différentes places, et qu'enfin de ces quatre parties : la première avant la parodos, la seconde entre la parodos et la première parabase, la troisième entre la première parabase et la seconde, la quatrième depuis la seconde parabase jusqu'à la fin, la partie capitale est celle que délimitent la parodos et la première parabase. La parodos et la parabase sont le noyau de l'œuvre; elles en enferment le germe, et c'est autour d'elles que se sont formées les autres parties communément appelées prologue et exode.

Il convient de chercher maintenant dans chacune des parties de la comédie suivant quelles règles paraissent disposés les éléments rythmiques qui les constituent.

Il n'y a rien à dire sur les 203 trimètres iambiques dont est formé le prologue. Le nombre de ces vers est arbitraire et les scènes sont disposées au gré du poète, sans règle fixe. Il est inutile d'y chercher aucune symétrie, aucune autre relation de concordance et d'équilibre que celles qu'exige toute composition bien ordonnée.

Il n'en est plus de même après le prologue. La parodos, qui va du vers 204 au vers 346, est coupée, du vers 242 au vers 279, par une scène intercalée, que nous pouvons négliger provisoirement. La parodos comprend donc dans ses deux parties 86 vers, divisés en deux groupes : l'un, la parodos proprement dite, de 26 vers (204-241); l'autre, l'épiparodos, de 60 vers (280-346).

Les 26 vers qui composent la première moitié de la parodos, ou, pour parler plus exactement, la parodos proprement dite, se partagent en morceaux d'allure différente, qui s'opposent symétriquement les uns aux autres, et qui forment un ensemble organique. On peut trouver dans les changements du ton et du sens la cause des changements parallèles du mètre.

V. 204-209. Le chœur cherche Amphitheos et le demande à tous les échos. Idée exprimée en 4 tétramètres trochaïques.

V. 210-218. Le chœur, voyant qu'Amphitheos lui échappe, se plaint de l'âge qui ralentit ses mouvements. Idée exprimée en un morceau lyrique formé de 4 hexapodies et de 1 pentapodie péonienne.

V. 219-224. Le chœur se prépare à poursuivre de nouveau.

Digitized by Google

plus vivement encore, son adversaire. Idée exprimée en un second quatrain de tétramètres trochaïques.

V. 225-233. Le chœur maudit Amphitheos et le menace d'un châtiment cruel. Second couplet de cinq vers péoniens, pareil au précédent.

V. 234-236. Le chœur se prépare à reprendre sa course. Après un tercet en tétramètres trochaïques, il est interrompu par la voix de Dicéopolis qui, du fond de sa maison, fait entendre, avant le sacrifice, les paroles sacramentelles.

V. 238-241. A ces paroles le chœur répond par un second tercet pareil au précédent, et déclare qu'il suspend sa poursuite et se retire, pour faire place à la cérémonie religieuse.

Ainsi, la précipitation du chœur, puis ses hésitations, ses imprécations et enfin son départ sont marqués par six morceaux différents, et les groupes de tétramètres trochaïques y alternent avec l'ode péonienne. Pour représenter l'enchaînement de ces six morceaux on aurait la figure 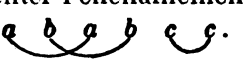 .

Les 60 vers dont se compose la seconde partie, l'*épiparodos*, présentent une figure également symétrique, quoique plus compliquée.

Dicéopolis a terminé son sacrifice; le chœur, qui s'était retiré, reparaît en courant dans l'orchestre.

V. 280-283. Plus animé que jamais, il s'excite contre Dicéopolis et va se jeter sur lui. Il exprime sa colère en un quatrain de 2 dimètres trochaïques et de 2 dipodies péoniennes. Ce quatrain, qui restera isolé, sert de préambule à la scène.

V. 284-301. Nous voyons se succéder ensuite douze vers qui se divisent évidemment en deux groupes opposés l'un à l'autre et composés chacun de 1 tétramètre trochaïque, de 1 pentamètre anapestique, de 1 second tétramètre trochaïque et de 3 tétrapodies péoniennes. Dans chacun de ces groupes il y a deux interlocuteurs : Dicéopolis qui emploie le tétramètre trochaïque, le chœur qui se sert de l'anapeste, puis du péon. Dans le premier groupe (284-291), Dicéopolis demande au chœur l'explication de sa colère, et le chœur répond par des injures; dans le second (294-301), le chœur refuse la parole à Dicéopolis qui demandait à s'expliquer.

V. 303-334. Ici se présentent 32 tétramètres trochaïques,

Digitized by Google

comme dans les parabases, où l'épirrhème et l'antépirrhème réunis comprennent ordinairement trente-deux vers. Il est vrai que ces deux éléments de la parabase sont ordinairement séparés par un morceau lyrique, l'antode. Néanmoins, il est aisé de montrer que les 32 tétramètres trochaïques dont nous nous occupons se divisent en deux parties et forment, eux aussi, un épirrhème et un antépirrhème. Il y a un changement de ton et un arrêt du sens après le seizième vers. Dans les seize premiers vers, Dicéopolis soutient avec énergie, malgré les objurgations du chœur, qu'il a bien fait de conclure une trêve avec Lacédémone. Il est prêt, dit-il, à le soutenir, même la tête sur un billot. La première partie s'arrête sur ce mot[1]. Dans la seconde, les deux adversaires passent de la discussion aux coups. Le chœur veut lapider Dicéopolis. Celui-ci s'empare d'un panier de charbon qu'il va éventrer.

V. 335-346. A ce moment, l'action se précipite; Dicéopolis est sur le point d'exécuter sa menace; il somme les Acharniens de jeter les pierres qu'ils ont ramassées. Ces sentiments sont exprimés en six vers (335-340) construits comme les vers 284-291. Le chœur se résout à céder; l'orage se calme, nouveau morceau de six vers semblables au précédent. Les douze vers (335-346) qui ferment l'épiparodos correspondent donc exactement aux douze vers qui l'ouvrent.

L'ensemble de l'épiparodos se composerait, si nous employons les termes usités dans la parabase, d'un commation, d'une ode et d'une antode, d'un épirrhème, d'un antépirrhème, d'une ode et d'une antode semblables aux premières. La figure du morceau entier est *a* *b b c c b b*.

La scène intercalée (242-279) n'a aucune relation de symétrie avec celles qui l'entourent; Aristophane ne l'a sans doute introduite dans sa pièce que pour la chanson de Dicéopolis en l'honneur de Phalès. Cette chanson, qui peut se scander de plusieurs manières, se compose évidemment de trois parties : 263-270, 7 dimètres et 1 tétramètre iambiques; 271-275, 2 trimètres et 1 tétramètre acatalectique; 277-279, 3 trimètres iambiques. Chaque partie commence par l'invocation au dieu. Le morceau est incomplet; il y

1. V. 318 : « ὑπὲρ ἐπιξήνου θελήσω τὴν κεφαλὴν ἔχων λέγειν. »

Digitized by Google

manque une conclusion. Le tout devait, semble-t-il, former la figure *a b b a*.

Après l'épiparodos, depuis le vers 346 jusqu'au commencement de la parabase (v. 626), l'allure de la pièce est changée. Les vers trochaïques et péoniens ont disparu; le trimètre iambique occupe la scène et s'y développe en longues scènes, comme dans le prologue. Il est facile cependant d'y voir une différence. *Ces 279 vers ne se succèdent pas sans former des groupes symétriques:* les scènes écrites en trimètres iambiques sont reliées ensemble par des morceaux lyriques qui en marquent les relations. Du vers 359 au vers 365 et du vers 385 au vers 392, d'une part; d'autre part, du vers 490 au vers 495 et du vers 566 au vers 571 se trouvent quatre morceaux lyriques opposés deux à deux, qui, par leur répétition, opposent aussi l'une à l'autre les deux scènes où ils sont encadrés. On pourrait presque en dire autant des vers 620-622, 623-625 qui, par leur exacte symétrie dans les mots et dans le rythme, correspondant à une parfaite opposition d'idées, appellent l'attention et marquent l'unité de tout cet ensemble dont ils forment la conclusion.

Cet ensemble se divise, à première vue, en deux grandes masses iambiques (v. 347-479; v, 480-625), l'une de 132, l'autre de 145 vers. Dans la première série de trimètres iambiques, Dicéopolis se prépare au grand combat qu'il doit soutenir; dans la seconde, il le soutient et remporte la victoire. Chacune des séries contient à son tour deux scènes d'inégale longueur : vers 347-392, 46 vers; 393-479, 88 vers; 480-571, 91 vers; 572-625, 53 vers. Il reste à montrer la composition de chacune de ces scènes, d'après le mouvement de l'action.

V. 347-357. Le chœur ayant renoncé à lapider Dicéopolis, celui-ci lui montre où aurait pu le conduire cette colère que rien ne justifie, puisqu'il offre de prouver qu'il a raison. Développement de 11 trimètres iambiques.

V. 359-365. A ces reproches, le chœur répond en mettant Dicéopolis en demeure de tenir sa promesse. Morceau lyrique de cinq vers, dont trois dochmiaques et 2 trimètres iambiques.

V. 366-384. Dicéopolis, avant de tenter l'épreuve décisive, expose les difficultés de sa tâche, et finit par demander

Digitized by Google

la permission d'aller chercher un costume de circonstance. Développement de 19 trimètres iambiques.

V. 385-392. Le chœur presse Dicéopolis d'en finir. Morceau lyrique de cinq vers pareils aux vers 359-365.

La forme de la scène qui précède est la suivante : a b a b.

Il n'y a aucune division du même genre dans la scène entre Dicéopolis et Euripide (v. 393-479), où le dialogue en vers iambiques se déroule en toute liberté, sans couplets lyriques.

Au contraire, dans la seconde série de cent quarante-cinq vers dont je parlais tout à l'heure, faite elle aussi de deux scènes inégales opposées aux deux scènes symétriques de la première série, c'est la plus longue qui est construite à l'aide de morceaux lyriques.

V. 480-489. Dicéopolis, avant de parler, s'encourage lui-même. Développement de 9 trimètres iambiques.

V. 490-495. Le chœur somme Dicéopolis de parler. Morceau de six vers dochmiaques.

V. 496-565. Dicéopolis développe longuement sa défense dans un discours en trimètres iambiques, jusqu'au vers 556. Dans les 9 trimètres iambiques suivants, les deux demi-chœurs partagés d'opinion au sujet de Dicéopolis s'injurient et se menacent.

V. 566-571. Un des demi-chœurs appelle Lamachos à son aide, dans un couplet de six dochmiaques, pareil au précédent.

Nous retrouvons ainsi dans cette scène la figure a b a b, déjà donnée par la scène 347-392.

La scène entre Dicéopolis et Lamachos (v. 572-625) se développe librement comme celle d'Euripide. Toutefois, il faut noter les deux tercets de la fin, 620-625, qui s'opposent symétriquement l'un à l'autre.

Une figure qui voudrait reproduire le schème de tout le groupe 347-625 avec ses deux grandes divisions principales et ses subdivisions successives, serait la suivante :

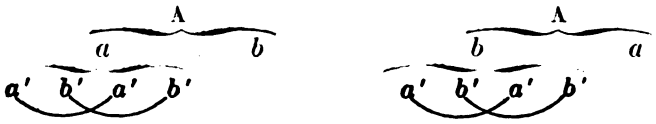

Après la discussion entre Lamachos et Dicéopolis, la scène reste vide et le chœur se tourne vers les spectateurs pour dire la parabase (v. 626-718).

Digitized by Google

On connaît la construction de la parabase. Celle des *Acharniens* est complète; elle contient trois morceaux simples, qui n'ont aucune réplique symétrique, commation (v. 626-627), parabase proprement dite (628-658), pnigos (659-664), et quatre morceaux composés, symétriques deux à deux, ode (665-675), épirrhème (676-691), antode (694-701), antépirrhème (703-718). Le commation et la parabase sont écrits en tétramètres anapestiques, le pnigos en dimètres anapestiques, l'ode et l'antode en vers péoniens, l'épirrhème et l'antépirrhème en tétramètres trochaïques. Les deux parties de la parabase sont tout à fait distinctes l'une de l'autre et forment deux figures différentes sans lien entre elles : 1° *a b c*, 2° *a b a b*. Si la première partie, qui n'existe pas dans toutes les parabases, était supprimée, nous aurions une scène lyrique en péons et en trochées, composée comme la parados.

La parabase finie, nous assistons au marché de Dicéopolis, et la troisième partie de la pièce commence. Elle diffère de la seconde en ce que les tétramètres trochaïques et anapestiques ont disparu; l'iambe, soit dans le dialogue, soit même dans les morceaux lyriques, est presque le seul mètre employé. En outre, la composition des scènes n'est plus la même; elles ne sont plus entremêlées de couplets lyriques qui se répètent, mais forment autant d'épisodes séparés les uns des autres par des *chorika*.

Telles sont les deux scènes où le poète nous montre Dicéopolis dans son marché, trafiquant avec les Mégariens et les Béotiens. Toutefois, une certaine symétrie n'est pas exclue même de ces deux scènes, bien qu'elles aient à un plus haut degré le caractère épisodique. Elles ont le même nombre de vers (116). La première (v. 719-835), plus calme, remplie uniquement par deux personnages, Dicéopolis et le Mégarien, est écrite tout entière en trimètres iambiques; la seconde (860-970) est plus agitée. L'entretien de Dicéopolis et du Béotien est troublé par l'intervention du sycophante Nicarque, qui donne lieu à un dialogue lyrique (929-951), puis par l'arrivée du serviteur de Lamachos. Le dialogue lyrique (929-951) n'a, ni dans cette scène ni dans celles qui l'entourent, aucune réplique; il ne sert qu'à exprimer par la vivacité du mètre la vivacité de l'action. Les deux scènes

Digitized by Google

sont séparées l'une de l'autre par un chant du chœur (836-859) composé de quatre strophes identiques, faites de 2 tétramètres, 3 dimètres iambiques et d'un prosodiakos. Ce chœur est, comme la seconde partie de la parabase, une satire sans rapport avec l'action, mais l'auteur n'y a employé ni le mètre trochaïque ni la construction épirrhématique parce qu'il n'annonce pas un changement important dans l'action; ce n'est qu'un repos entre deux scènes de même nature et qui se succèdent presque immédiatement.

Nous avons une figure simple : *a a a a*.

Au contraire, après la seconde de ces scènes (v. 970), lorsque Dicéopolis ayant terminé son marché et renvoyé le serviteur de Lamachos, rentre chez lui, satisfait de son succès, l'action semble suspendue, comme elle l'était au vers 625, avant la première parabase. Le chœur, pendant que la scène est vide, dit un morceau écrit et composé sur le modèle de la partie épirrhématique des parabases. On y trouve en effet une ode (v. 971-976), un épirrhème (v. 979-987), une antode (v. 988-990), un antépirrhème (v. 991-999). L'ode et l'épirrhème sont une malédiction contre la guerre exprimée en deux morceaux de ton et de mètre différents; l'antode et l'épirrhème sont, avec la même construction, un éloge parallèle de la paix. L'ode et l'antode sont formées de 4 hexapodies péoniennes; l'épirrhème et l'antépirrhème de 8 tétramètres péoniens et de 1 tétramètre trochaïque. Le péon a remplacé le trochée, et nous avons ici 9 tétramètres au lieu de 16 usités dans les parabases. Néanmoins tout ce morceau lyrique a bien le caractère *parabatique*. La figure est la figure ordinaire *a b a b*.

Après la seconde parabase, nous rentrons dans le sujet, l'action se réveille et la composition redevient plus serrée. Le poète va opposer Dicéopolis à tous ceux qui ne jouissent pas de la paix comme lui, un laboureur, un fiancé, et enfin Lamachos, que les stratèges envoient faire la guerre : toute cette partie de la pièce, comprise entre les vers 1000-1142, consiste en deux scènes qui en occupent chacune à peu près la moitié et qui se répondent, d'après le procédé constaté plus haut. Dans la première, la composition résulte de l'entrelacement des parties dialoguées et des parties lyriques; dans la seconde, elle tient à la contexture serrée du dialogue où les vers s'opposent un à un, et aussi les idées et jusqu'aux mots.

Digitized by Google

1re partie, v. 1000-1007. Un héraut annonce la fête des Pots; Dicéopolis engage ses concitoyens à y prendre part. Préambule en 8 trimètres iambiques.

V. 1008-1017. Dialogue lyrique en dimètres iambiques, entre Dicéopolis et le chœur.

V. 1018-1036. Dicéopolis repousse la prière d'un laboureur qui lui demande de la trêve. Scène en 19 trimètres iambiques,

V. 1037-1046. Nouveau dialogue lyrique, pareil au précédent, entre Dicéopolis et le chœur.

V. 1047-1069. Dicéopolis donne de la trêve à un nouveau marié. Scène en 22 trimètres iambiques.

Tout cela constitue une scène ayant la figure *a* *b* *c* *b* *c*.

2e partie, v. 1069-1142. Les trimètres iambiques se succèdent sans interruption dans un dialogue en grande partie stichométrique.

Il n'est pas inutile de faire remarquer une certaine ressemblance entre les deux scènes 1000-1142 et les deux scènes 480-625 où nous avons vu aussi d'abord Dicéopolis et le chœur, puis Dicéopolis et Lamachos, et dont la figure était également *a* *b* *a* *b* pour la première, avec un dialogue sans parties lyriques pour la seconde.

Après le départ de Dicéopolis et de Lamachos partis l'un pour la guerre, l'autre pour le festin, la scène reste vide un moment et le chœur dit une nouvelle série de couplets satiriques (v. 1143-1172). Ce morceau est formé de trois strophes dont la première diffère des deux autres. Cette première strophe, par le mètre employé, l'anapeste, par la forme du premier vers (ἴτε δὴ χαίροντες ἐπὶ τὴν στρατιάν), par le mouvement des six vers dont elle se compose, ressemble au commation d'une parabase. Les deux autres sont deux strophes choriambiques, qui se répondent et se succèdent. La figure de ce chœur est *a* *b* *b*.

La scène finale ou exode (v. 1174-1234) ne présente pas une composition régulière dans son ensemble. Elle est formée d'un récit en trimètres iambiques (1174-1189) et d'une scène lyrique entre Dicéopolis, Lamachos et le chœur. Le mètre employé dans cette scène est l'iambe. Mais, comme dans toutes les scènes où Lamachos et Dicéopolis paraissent en face l'un de l'autre, leurs paroles s'opposent symétrique-

Digitized by Google

ment, vers par vers, distique par distique, et après une série de vers ainsi opposés, la pièce tout entière est résumée en 6 tétramètres iambiques monostiches, suivis d'un refrain du chœur de 3 dimètres iambiques.

Nous venons de voir comment l'action en réalité si lâche des *Acharniens* était encadrée dans une composition savante et systématique. Un noyau central où l'action est presque toute ramassée, et qui a pour enveloppe solide la parodos et la parabase, des intermèdes lyriques servant de points de repère et coupant les différents moments du drame, des scènes faites de groupes symétriquement opposés les uns aux autres, des développements en trimètres iambiques interrompus par des strophes appariées, voilà ce qui caractérise cette composition. Il faut ajouter que le poète a pris soin d'en rappeler le sujet à chaque pause du chœur : v. 625, après la discussion de Lamachos et de Dicéopolis, « ἀνὴρ νικᾷ τοῖσι λόγοισι »; v. 836, après les échanges avec le Mégarien, « εὐδαιμονεῖ γ' ἄνθρωπος »; v. 971, après le refus de rien vendre à Lamachos, « εἶδες ὦ εἶδες ὦ πᾶσα πόλις τὸν φρόνιμον ἄνδρα »; v. 1143, après le départ de Lamachos pour la guerre. « ἴτε δὴ χαίροντες ἐπὶ τὴν στρατιάν » et la suite; enfin, dans les derniers vers de la pièce (1232) « ἀλλ' ἑπόμεσθα σὴν χάριν ». Le dénouement, la victoire de Dicéopolis, acquis avant la parabase, est pour ainsi dire illustré par les scènes qui suivent et rappelé à chacun des arrêts de l'action.

V

Pour suivre les mouvements de l'action, Aristophane se sert de trois espèces de mètres : le trimètre iambique, les tétramètres (iambique, trochaïque, anapestique) et les mètres lyriques. Il emploie ces trois espèces de mètres, isolés ou combinés, d'après deux procédés de composition que j'appellerai, leur appliquant le langage d'Aristote, la composition simple et la composition implexe. La composition simple est celle où le même mètre est employé exclusivement, en série continue, sans symétrie intérieure, c'est-à-dire sans groupements systématiques de morceaux appariés, et sans

Digitized by Google

symétrie extérieure, c'est-à-dire sans correspondance avec d'autres séries pareilles. La composition implexe est celle où des mètres différents sont disposés par séries alternantes et symétriques. Les trimètres iambiques sont employés tantôt suivant la composition simple, et c'est le cas le plus fréquent, tantôt suivant la composition implexe. Dans les *Acharniens,* les scènes du prologue, la scène du Mégarien sont des exemples de composition simple. Au contraire les scènes entre Dicéopolis, Lamachos et le chœur sont des exemples de composition implexe, parce que des séries de trimètres iambiques s'y opposent les unes aux autres et sont entrecoupées de couplets appariés du chœur. Les tétramètres sont toujours soumis à la composition implexe, c'est-à-dire qu'ils sont toujours groupés en morceaux opposés systématiquement les uns aux autres et entremêlés de chants du chœur. Dans les *Acharniens,* la parodos et la seconde partie de la parabase sont des exemples de composition implexe rigoureuse. L'alternance et l'opposition systématique de groupes égaux est la loi de la composition implexe, mais cette loi souffre des compromis et des combinaisons qui laissent aux scènes écrites d'après ce procédé une très grande variété. Les mètres lyriques offrent toujours des modèles de composition implexe, en ce sens qu'ils constituent toujours des groupes formés de mètres variés et réciproquement semblables, mais ces groupes sont employés tantôt suivant le procédé de la composition simple, tantôt suivant celui de la composition implexe. Les couplets des *chorika* qui se succèdent régulièrement sans être rattachés par aucune symétrie avec les scènes environnantes obéissent à la loi de la composition simple; les morceaux lyriques de la parados, de la parabase et des scènes en tétramètres[1] opposés de loin en loin les uns aux autres et intercalés dans des séries de vers différents, sont soumis aux règles de la composition implexe.

La construction de la comédie ancienne, telle que nous la connaissons par les œuvres d'Aristophane, repose sur la combinaison de ces trois espèces de mètres et de ces deux procédés de composition, que le poète emploie alternativement, suivant des règles déterminées, dans la succession des scènes de ses comédies, de manière à marquer par la compo-

1. On verra plus loin pourquoi il est question ici et dans les lignes qui suivent de scènes écrites en tétramètres, autres que la parodos et la parabase.

Digitized by Google

sition métrique le caractère de l'action. La composition simple est usitée principalement au commencement de la comédie et à la fin, avant la parodos, après la première et surtout après la seconde parabase; la composition implexe est presque exclusivement obligatoire depuis la parodos, jusqu'à la première parabase; elle peut reparaître ensuite, et reparaît souvent en effet entre la première et la seconde parabase, quand l'action l'exige. Conséquemment, le trimètre iambique, mètre de la composition simple, est employé dans le prologue, dans les scènes épisodiques et dans l'exode; les tétramètres le sont dans la parodos, dans la parabase et dans les scènes importantes de composition implexe; les mètres lyriques interviennent régulièrement dans toutes ces scènes et constituent en outre les *chorika* indépendants.

Une comédie ancienne sera donc formée régulièrement : 1° d'un prologue (composition simple) en trimètres iambiques; 2° d'une parodos (composition implexe) en groupes de tétramètres alternant avec des groupes lyriques; 3° de scènes où est concentrée l'action (composition implexe), écrites, comme dans les *Acharniens*, en trimètres iambiques, mais plus souvent en tétramètres, scènes opposées les unes aux autres et entrecoupées de couplets lyriques; 4° d'une première parabase (composition implexe); 5° de deux ou trois séries de scènes écrites tantôt en trimètres iambiques, comme dans les *Acharniens* (composition simple), quelquefois en tétramètres (composition implexe), séparées les unes des autres par un *chorikon* (composition simple); 6° d'une deuxième parabase (composition implexe); 7° d'un exode écrit en trimètres iambiques et mêlé de parties lyriques (composition simple). Soit quatre groupes principaux de scènes séparés les uns des autres par la parodos, la première et la seconde parabase, sans préjudice des subdivisions moins régulières établies dans la seconde moitié de la pièce par les *chorika*.

La composition, libre et simple au commencement de la pièce, se resserre et se complique à mesure qu'on avance vers la parabase, c'est-à-dire vers le point culminant de l'action; elle se desserre ensuite pour ainsi dire et se simplifie dans les scènes suivantes et dans l'exode. La première parabase marque la limite de ce double mouvement de la composition métrique, de même qu'elle marque le moment où l'action commence à se dénouer; la seconde parabase

Digitized by Google

précède le dénouement définitif. La première parabase, placée au centre de la comédie, résume en elle les deux types de composition simple et implexe. Dans sa première moitié que j'appellerai la partie anapestique, la composition est simple, les trois morceaux qui la composent n'étant pas symétriques; la seconde partie au contraire, composée de l'ode, de l'épirrhème, de l'antode et de l'antépirrhème, est rigoureusement soumise à la loi de la composition implexe, le retour alternatif de groupes semblables.

J'ai parlé de scènes écrites en tétramètres, et j'ai dit que les scènes de composition implexe étaient souvent écrites dans ce mètre, bien qu'il ne s'en trouve aucune dans les *Acharniens*, en dehors de la parodos et de la parabase. C'est que parmi les fragments des auteurs comiques antérieurs à Aristophane il y a en effet un assez grand nombre de tétramètres, et particulièrement de tétramètres iambiques, qui ne pouvaient pas faire partie de la parodos ou de la parabase, où l'on employait l'anapeste et le trochée. Ces tétramètres se rencontrent fréquemment dans les fragments de Cratinus. Il y avait donc, dans l'ancienne comédie, avant Aristophane, des scènes écrites en tétramètres. Ces mêmes mètres se retrouvent dans ce qui nous reste de la première comédie d'Aristophane, les *Détaliens*, et la scène d'où ils ont été tirés paraît avoir été la plus importante de la pièce. Enfin, dans toutes les comédies conservées de notre poète, excepté toutefois les *Acharniens* et les *Thesmophoriazusai*, il y a une scène au moins (deux dans les *Chevaliers*), écrite en tétramètres anapestiques, iambiques ou trochaïques, et composée suivant des règles très précises.

Ces scènes ont toujours le même caractère. Elles consistent dans une discussion menée par les deux personnages les plus importants de la pièce, sous les yeux du chœur. Cette discussion est le véritable sujet de la comédie. Le chœur, après avoir entendu les deux interlocuteurs, décide lequel des deux a raison, et le dénouement est conforme à cette décision du chœur. Dans les *Chevaliers*, il s'agit de savoir si Cléon conservera les faveurs de Démos. Les deux scènes en tétramètres sont deux duels de parole entre Cléon et le charcutier [1]; Cléon est vaincu et doit céder la place

1. *Chevaliers*, v. 304-460; 756-941.

Digitized by Google

à son rival. Dans les *Nuées*, le *Juste* et l'*Injuste* discutent contradictoirement sur le fondement de la morale [1]; l'*Injuste* est vaincu, et, à la fin de la pièce, les disciples de Socrate dont l'*Injuste* n'était que le porte-parole, mettent le feu à la maison de leur maître, Dans les *Guêpes*, Philocléon défend contre son fils Bdélycléon l'institution des tribunaux et du triobole, mais il échoue et renonce à ses fonctions de juge [2]. Dans les *Oiseaux*, Pisthétère expose la nécessité pour les Oiseaux de réconquérir leur ancienne royauté et de construire une cité aérienne [3]. Le chœur lui donne raison et se décide à fonder la ville de Néphélococcygie. Dans *Lysistrata*, l'héroïne parvient à convaincre le chœur des femmes et celui des vieillards des bienfaits de la paix [4]. Le *probule*, qui défend contre elle le parti officiel de la guerre, est battu; les femmes, en suivant les conseils de Lysistrata, auront raison de leurs maris. Dans les *Grenouilles*, Eschyle et Euripide se disputent la royauté de l'art tragique [5]; Eschyle l'emporte sur Euripide, et le chœur l'escorte triomphalement dans les Enfers. Dans les *Ecclesiazusai*, Praxagora démontre à son mari Blepyros la supériorité de la constitution nouvelle qu'elle a imaginée [6]. Dans *Plutus* enfin, *Penia* expose à Chrémyle et à Blepsidème les bienfaits de la Pauvreté; ils ne veulent pas se laisser convaincre, chassent *Penia* et vont chercher Plutus [7].

Telles sont les scènes écrites en tétramètres dans les comédies d'Aristophane. Elles ont une composition conforme à leur caractère. Non seulement elles reproduisent la construction de la parodos et de la partie épirrhématique de la parabase, construction plus nécessaire ici que partout ailleurs, puisque les deux orateurs s'opposent l'un à l'autre et que le chœur répond tantôt au premier, tantôt au second; mais on y remarque en outre certaines particularités qui les distinguent, et qui s'expliquent aussi par leur nature. L'ode et l'antode y sont ordinairement suivies de deux vers dans

1. *Nuées*, v. 949-1104.
2. *Guêpes*, v. 540-736.
3. *Oiseaux*, v. 451-639.
4. *Lysistrata*, v. 476-613.
5. *Grenouilles*, v. 991-1118.
6. *Ecclesiazusai*, v. 571-709.
7. *Plutus*, v. 487-618. Dans cette énumération j'ai volontairement omis la scène en tétramètres de la *Paix* (v. 582-656), qui n'a pas le même caractère que les autres.

Digitized by Google

lesquels le chœur donne la parole tour à tour à l'un des deux personnages; l'antépirrhème se termine par une conclusion exprimant le jugement du chœur sur le débat. En outre, l'épirrhème et l'antépirrhème sont divisés en deux parties d'inégale étendue, la première en tétramètres, la seconde en vers plus courts, comme le *pnigos* de la parabase. Chacune de ces scènes, pour être complète, doit donc comprendre neuf parties : le katakeleusmos, l'ode, l'épirrhème, le pnigos, l'antode, l'antikatakeleusmos, l'antépirrhème, l'antipnigos, la sphragis [1].

Faut-il conclure de ce qui précède que dans toute comédie ancienne il y avait au moins une scène écrite en tétramètres, composée des neuf parties que je viens d'énumérer, et que cette scène consistait nécessairement dans un tournoi oratoire dont le résultat impliquait le dénouement de la pièce? L'exemple seul des *Acharniens* suffirait à prouver le contraire. Nous y voyons bien un débat contraditoire entre Lamachos et Dicéopolis, et une décision du chœur qui fait prévoir le dénouement, mais la scène est écrite en trimètres iambiques. Aux *Acharniens* il faut ajouter les *Tesmophoriazusai* qui ne contiennent pas non plus de scène écrite en tétramètres, bien qu'il fût très facile d'en introduire. Elle est remplacée par deux discours en trimètres iambiques. Il est vrai que la pièce a été remaniée, et par suite altérée. Mais, quoi qu'on fasse, on ne supprimera pas les deux discours dont je viens de parler, prononcés, le premier par une des femmes, l'autre par Mnésiloque [2]. Ces deux plaidoyers doivent être rapprochés de celui de Dicéopolis dans les *Acharniens* [3]. Or les *Acharniens* et les *Thesmophoriazusai* sont les seules pièces d'Aristophane où il n'y ait pas de scène en tétramètres, et où il y ait au contraire de longs discours en trimètres iambiques. Ces discours ayant d'ailleurs le même objet que

1. J'emploie ici, à défaut d'autres, les dénominations adoptées par Zielinski. Mais il est utile de rappeler que ces dénominations n'ont jamais été employées par les anciens ou appliquées par eux aux scènes en tétramètres de la comédie. Il en est de même du mot ἄγων par lequel Zielinski désigne, assez heureusement d'ailleurs, ces scènes. L'existence de l'*agôn*, son rôle obligatoire dans la comédie ancienne, est le point de départ et l'objet principal de l'ouvrage de ce savant, déjà cité plus haut, ouvrage des plus remarquables, dont le secours m'a été fort précieux, mais où la hardiesse et la subtilité des conjectures peuvent parfois faire illusion sur la solidité des preuves.

2. *Thesmoph.*, v. 283-432; 466-519.

3. *Acharn.*, v. 496-556.

Digitized by Google

la scène en tétramètres, il est impossible de ne pas voir entre ces deux faits une corrélation. Même dans les pièces à thèse, cette thèse pouvait donc être exposée dans des discours en trimètres iambiques. Il est permis de joindre à ces deux exemples celui de la *Bouteille* de Cratinus. On sait que dans cette pièce, contemporaine des *Nuées*, le poète avait imaginé un débat entre la Comédie et lui-même. Un fragment qui paraît emprunté à cette scène capitale de la pièce et qui faisait sans doute partie du discours de la Comédie, est écrit en trimètres iambiques [1].

Ces exemples détruisent la théorie trop absolue de Zielinski. Au reste, quand même les onze comédies conservées d'Aristophane nous offriraient toutes un *agôn*, n'y aurait-il pas quelque hardiesse à soutenir qu'il y en avait nécessairement un, non seulement dans toutes les comédies perdues de cet écrivain, mais encore dans toutes celles des autres poètes? Nous ne pouvons pas plus, dit-on, nous imaginer une comédie ancienne sans *agôn*, qu'une tragédie sans catastrophe. Cela veut dire sans doute que toute comédie ancienne était la mise en action d'une thèse politique, sociale ou religieuse, dont le sort se décidait dans l'*agôn*. Ce qui est vrai de quelques comédies d'Aristophane peut ne pas l'être de beaucoup d'autres. Il y avait plusieurs types de comédies anciennes, et nous n'avons pas le droit de limiter *a priori* la liberté des écrivains en les soumettant à l'obligation de l'*agôn* [2]. La parodos et la parabase avaient leur place nécessaire partout, puisque l'une n'était que l'entrée du chœur et l'autre l'intermède principal de la pièce, mais il n'en est pas de même de l'*agôn*, dont la présence implique le caractère particulier de la comédie. La comédie ancienne a eu, comme la tragédie, son évolution, dont l'*agôn* est une des dernières manifestations. Si de tout le théâtre tragique des anciens nous n'avions que les œuvres d'Euripide, conclurions-nous que toute tragédie commençait nécessairement par un monologue explicatif? Que de bonnes raisons n'aurait-on pas pour soutenir que ces explications préliminaires étaient plus utiles au temps d'Eschyle qu'au temps d'Euripide? Si, enfin, l'*agôn*

1. Cratinus, fr. 181, éd. Kock.

2. Il est vrai que les *Oiseaux*, comédie d'imagination, la seule qui nous soit restée, renferme une scène en tétramètres, construite sur le type de l'*agôn*, mais cet exemple unique ne me paraît pas décisif, même pour Aristophane.

Digitized by Google

était une pièce essentielle et indispensable de toute comédie ancienne, comment se fait-il que les grammairiens anciens n'en aient jamais parlé?

Bornons-nous donc à dire que les tétramètres, régulièrement employés dans l'épirrhème et l'antépirrhème de la parodos et de la parabase, le furent aussi, par imitation, dans les scènes de la comédie où l'intervention active du chœur les amenait naturellement. Ces scènes étaient composées selon les règles de la composition implexe. L'usage s'en est conservé jusqu'au *Plutus,* c'est-à-dire jusqu'à la fin de la comédie ancienne. Dans Aristophane, la scène écrite en tétramètres est toujours celle où les deux interlocuteurs principaux discutent la question politique, sociale ou religieuse, qui est le sujet de la comédie. Par suite, le caractère de cette scène et l'opposition des parties dont elle est formée ont conduit le poète, Aristophane ou ceux qui l'ont précédé dans cette voie, à ajouter aux quatre éléments principaux de composition implexe les cinq éléments secondaires que j'ai signalés plus haut.

Il resterait à rendre compte de la formation successive de l'organisme de la comédie. Je ne crois pas possible d'expliquer avec certitude et dans le détail, en remontant jusqu'aux premières origines de la comédie, les diverses métamorphoses des parties qui la constituent. Mais il semble légitime, en comparant ces origines avec l'organisation de la comédie adulte, de montrer les analogies qui les rapprochent. Les documents relatifs aux commencements de la comédie signalent et distinguent les deux éléments qui en ont tout d'abord déterminé le caractère, l'élément religieux et l'élément satirique. On les reconnaît l'un et l'autre dans les premières manifestations de l'esprit comique : les invocations à Dionysos et les refrains traditionnels des processions de phallophores d'une part, d'autre part les facéties et les brocards que l'on échangeait pendant la procession d'Éleusis, sur le bord du Céphise. La troupe en marche chantait des chansons bachiques, moitié religieuses, moitié obscènes, puis, arrivée au pont du Céphise, elle s'arrêtait et des groupes s'interpellaient avec des plaisanteries et des gravelures. N'est-il pas possible de voir dans ces deux institutions primitives le germe des deux systèmes de

Digitized by Google

composition adoptés d'abord par les poètes comiques pour les parties lyriques, et bientôt après pour toutes les scènes de la pièce? Les parties lyriques de la comédie se divisent en groupes de strophes suivies et en groupes de strophes entremêlées de morceaux satiriques. Les premiers groupes rappellent les chansons des phallophories, les seconds rappellent les échanges de facéties appelés γεφυρισμοί.

Les chants phalliques où les deux éléments, comique et religieux, se mêlaient confusément, furent les premiers produits de l'invention comique; puis on eut l'idée de séparer ces deux éléments et de les opposer l'un à l'autre, en les distinguant par le mètre. Ainsi s'expliquerait la différence qu'il est facile de remarquer entre les *chorika* et les odes de la parabase. Les uns forment de petites chansons, ordinairement écrites en dimètres, divisées en quelques couplets, et toutes pleines de verve satirique; les odes, pénétrées de lyrisme dorien, ont souvent un caractère religieux assez élevé. En opposition avec elles, les plaisanteries grossières qui faisaient le fond des γεφυρισμοί, prirent à leur tour une forme spéciale dans les couplets en tétramètres de l'épirrhème et de l'antépirrhème, dont Archiloque avait donne le modèle dans ses tétramètres trochaïques. *L'entrelacement de ces quatre groupes constitua l'ensemble qui servit de règle à toutes les parties essentielles de la comédie.* Le dialogue des deux acteurs prit la forme de l'épirrhème et de l'antépirrhème et le chœur y mêla son ode et son antode. Pourquoi, dans la parabase eut-on une ode et une antode, un épirrhème et un antépirrhème, au lieu d'une succession d'odes et d'épirrhèmes? La division du chœur en deux demi-chœurs explique cette particularité significative. Dans la procession d'Éleusis le chœur en marche n'était pas partagé, et les strophes de la chanson se succédaient en nombre illimité, pair ou impair; mais la formation de deux groupes à l'arrivée au pont du Céphise, le groupe des passants et celui des gens de la procession, fut peut-être l'origine de la division du chœur en deux demi-chœurs se répondant, s'interpellant, se disputant. Et c'est cette division du chœur qui rendit nécessaire le groupement deux par deux des quatre morceaux qui forment la seconde partie de la parabase, de même qu'elle explique le nombre pair des strophes

Digitized by Google

de chaque chorikon[1]. Enfin, tandis que les refrains de la procession bacchique avaient un rythme musical et se chantaient, les propos échangés sur le pont du Céphise ou du haut du chariot comique avaient une allure plus libre[2]. Les mètres lyriques furent, par analogie, réservés aux *chorika*, à l'ode et à l'antode, qui se chantaient, tandis que l'épirrhème et l'antépirrhème, plus voisins du dialogue et de la prose, étaient écrits en tétramètres et déclamés par le coryphée.

En même temps que les *chorika*, l'ode, l'antode, l'épirrhème et l'antépirrhème prenaient leur forme consacrée et littéraire; l'action, d'abord réduite sans doute à un très court dialogue, se développait. On imagina de l'enfermer dans deux parties lyriques de construction analogue, et l'on opposa aux groupes épirrhématiques de la parabase qui la terminaient, ceux de la parodos qui l'inaugurèrent. Il est probable que le prologue et l'épilogue ou exode furent ajoutés postérieurement et que l'habitude de multiplier les scènes épisodiques après la première parabase conduisit les auteurs à en introduire une seconde avant la fin de la pièce. Dès lors tout l'organisme de la comédie était achevé. La parodos, les deux parabases et les *chorika* en étaient comme la charpente; les dialogues en trimètres iambiques ou en tétramètres remplissaient les intervalles.

C'est donc, à mon sens, sur le modèle de la partie épirrhématique de la parabase que fut, pour ces dialogues, imaginée la composition implexe, et c'est d'après cet exemple que la division des scènes en quatre morceaux symétriques prévalut. On a cru à tort trouver dans la parabase tout entière le type de la composition comique. Je ne pense pas, pour ma part, que les deux parties dont elle est faite soient nées en même temps et forment un tout indissoluble. Peut-

1. La division du chœur en deux demi-chœurs dans les *chorika* et dans la parabase est un sujet fort important qui mérite une étude particulière. Il me suffit de constater ici, à propos des *Acharniens*, que le man. de Ravenne porte la mention « *hémichorion* » au vers 1150. Le chorikon où se trouve cette mention était donc chanté par deux demi-chœurs. Conséquemment, il devait en être de même des autres, qui sont composés sur le même type. Et si les *chorika* étaient soumis à cette règle, les parties épirrhématiques de la parabase l'étaient aussi à plus forte raison. Mais cette division en deux demi-chœurs dont j'ai essayé d'expliquer l'origine n'existait pas dans la procession d'Éleusis. Ce qui le prouverait, c'est que dans les *Grenouilles* les strophes de la procession des initiés sont en nombre impair. (v. 372-413).

2. Thom. M., s. v. σκῶμμα : « ἀπὸ τοῦ ἐπὶ τῶν γεφυρῶν γράφειν ἤτοι ἔμμετρα ἢ δίχα μέτρων, διασυρμοὺς τινῶν ἔχοντα. »

Digitized by Google

être les considérations qui précèdent suffiraient-elles à démontrer que les auteurs comiques, créant successivement les diverses pièces de la comédie, n'ont pas pu imaginer d'un seul coup l'organe compliqué qu'on appelle parabase: mais il est facile d'invoquer d'autres raisons. Les deux moitiés de la parabase complète n'ont aucun lien entre elles; rien ne les rattache l'une à l'autre, ni les idées, ni le mètre, ni même la ponctuation. Entre le dernier vers du pnigos et le premier de l'ode, il y a une évidente solution de continuité. Toute la partie anapestique a un accent particulier, étranger à la comédie primitive; toute la seconde, au contraire, est conçue dans l'esprit de la comédie primitive. Est-il vraisemblable que ces deux éléments si profondément différents aient été de bonne heure imaginés ensemble et combinés avec tant de science, et si peu de logique? N'est-il pas plus naturel d'admettre qu'ils ne datent pas du même temps? Le plus ancien n'est-il pas celui où résonne l'accent de la comédie, l'inspiration dionysiaque?

La partie anapestique ne fut possible qu'au moment où la comédie était devenue un genre littéraire et prétendait jouer un rôle politique. Elle est contemporaine de la victoire de la démocratie et des premiers progrès de l'éloquence. C'est alors que les auteurs éprouvèrent le besoin de faire valoir leurs inventions et de défendre leurs idées. L'association du lyrisme dorien et de l'épopée ionienne avait donné à la tragédie son cadre nécessaire en même temps que la légende lui fournissait une matière inépuisable; au contraire, la comédie ne s'était faite que peu à peu, obscurément, après de lentes transformations: l'originalité personnelle de l'écrivain y tenait plus de place. En outre, la familiarité et la liberté du genre autorisaient cette conversation entre le public et l'auteur, qui devint la parabase. Les autres parties de la comédie existaient sans doute depuis longtemps lorsqu'une apologie du poète écrite en anapestes fut introduite dans la comédie et soudée au groupe ancien formé de l'ode, de l'antode, de l'épirrhème et de l'antépirrhème. Ainsi placée, la parabase entière avait au milieu de la pièce le caractère d'un intermède accompagné d'évolutions du chœur. La seconde parabase n'a point de partie anapestique; elle est exclusivement composée de la partie épirrhématique. Ce fait prouve clairement que les anapestes

Digitized by Google

sont une addition postérieure à l'invention des épirrhèmes. Cette partie anapestique avait si bien le caractère d'une invention tardive, étrangère aux origines de la comédie, qu'elle se transforma, puis périt la première. Elle a déjà changé de caractère dans les *Oiseaux* et dans les *Thesmophoriazusai;* l'éloge du poète, qui était primitivement la raison d'être de ce discours en anapestes, est remplacé par des lieux communs. Dans les *Grenouilles*, les anapestes ont disparu.

Nous ne parlons ici, bien entendu, que de la parabase telle que nous la connaissons par les premières comédies d'Aristophane, et telle qu'elle devait être dans les œuvres de ses contemporains. Cette parabase était-elle le développement d'une formule usitée auparavant, soit au commencement, soit à la fin de la pièce, et dans laquelle l'auteur, par la bouche du coryphée, demandait au public son attention silencieuse ou ses applaudissements? Ce n'est pas invraisemblable et nous inclinerions même à le croire, mais il serait téméraire de l'affirmer [1]. Les documents que l'on peut invoquer à l'appui de cette thèse sont sans autorité [2]. Les prologues en vers iambiques analogues à ceux de Plaute et de Térence n'appartiennent pas à la comédie ancienne. La parabase, œuvre complexe, accompagnée de danses, divisée en trois parties écrites en mètres différents, apologie des idées politiques du poète plus encore que de son talent poétique, est évidemment un produit de la comédie parvenue à son plein épanouissement, dans une cité démocratique. C'est cette parabase qui ne pouvait, à notre avis, être placée ni au commencement ni à la fin de la comédie.

L'existence de la parodos exclut, *a priori*, l'hypothèse d'une autre entrée du chœur et d'un autre développement lyrique au début de la pièce. Le chœur, après avoir dit la parabase, ne pouvait pas occuper la scène pendant le prologue pour avoir l'air d'y entrer ensuite au moment de la parodos, et l'on ne s'explique pas mieux qu'il se fût retiré après avoir dit la parabase pour revenir après le prologue comme s'il n'avait pas encore paru. On ne peut pas soutenir

1. M. Combarieu, dans sa thèse « *de parabaseos partibus et origine* » soutient que la parabase servait primitivement de préambule à la comédie (p. 65 et suiv.).

2. Par exemple, les fameux trimètres iambiques attribués à Susarion : « ἀκούετε λέῳ », κ. τ. λ..

Digitized by Google

non plus que la parabase fut inventée avant la parodos et qu'on la plaça au milieu de la pièce quand la parodos eut été constituée. Il est évident que cette dernière a tous les caractères d'une plus haute antiquité, et que le génie de la comédie primitive y éclate plus que dans les anapestes de la parabase.

On ne comprendrait pas non plus que la parabase fût placée à la fin de la comédie. Le bref et simple « *spectatores plaudite* » qui termine les comédies de Plaute n'offre qu'une ressemblance très lointaine avec la parabase. Celle-ci demande une attention soutenue, que les spectateurs, mis en gaîté par les folies du cômos final, n'auraient pas été disposés à prêter au poète. L'harmonie de la composition serait profondément troublée par l'addition de la parabase à la comédie tout entière. Comprenant, comme le veut Zielinski, neuf parties réglementaires, la parabase était nécessairement longue. Cette centaine de vers, divisés en groupes d'une savante symétrie, ne pouvait pas se dérouler à la suite du dénouement. Cela eût été tout à fait contraire aux habitudes de composition des Grecs, et particulièrement à celles de la composition dramatique.

Au contraire, l'auteur était intéressé à prononcer son apologie et à faire entendre ses conseils au moment où l'attention du public était encore tout éveillée et où, cependant, après le demi-dénouement qui termine la première partie de la pièce, il pouvait en attendre sans impatience la seconde partie. Ses graves avertissements et ses considérations sur l'art ou sur la politique faisaient alors un piquant contraste avec les bouffonneries qui allaient suivre. Dans l'ensemble de la composition d'une comédie, la parabase forme une sorte de bel entracte lyrique autour duquel convergent les deux moitiés de la pièce.

En dehors de ces raisons toutes logiques, y a-t-il du moins des textes qui autorisent l'hypothèse de Zielinski [1]? Il y en a quelques-uns, en effet, que je vais examiner. Aristophane fait plusieurs fois, dans ses comédies, allusion à l'habitude que devaient avoir les choreutes, à un certain moment de la pièce, de quitter leur costume ou les parties embarrassantes du costume et de la figuration. Comme ces

1. Zielinski, *op. laud.*, p. 186.

Digitized by Google

allusions se rencontrent parfois dans des parabases, Zielinski en conclut que les choreutes ôtaient leur costume au moment de dire la parabase, parce que la comédie était finie.

Deux des passages où il est fait allusion à cette coutume, celui de *Lysistrata* (v. 615, 663 et 686) et celui des *Thesmophoriazusai* (v. 656) ne font pas partie d'une parabase, et s'expliquent tout naturellement. Dans les *Thesmophoriazusai*, nous voyons les femmes, indignées qu'un homme déguisé en femme ait osé s'introduire parmi elles, mettre bas leur *himation* et retrousser leur tunique pour courir à la poursuite du sacrilège. Ce n'est qu'un jeu de scène sans rapport avec la parabase. Dans *Lysistrata*, le chœur des vieillards est aux prises avec le chœur des femmes; des deux côtés, on est sur le point d'en venir aux mains, et, pour mieux se battre, les uns et les autres font mine de se déshabiller. Là encore, il ne s'agit pas de parabase proprement dite. Nous sommes ici, comme dans les *Thesmophoriazusai*, au plus fort de l'action, et la pièce est loin d'être finie.

Dans deux parabases seulement, celle des *Acharniens* (v. 627) et celle de la *Paix* (v. 729), Aristophane rappelle cette coutume de se dévêtir. La parabase des *Acharniens* débute par ces mots du coryphée : « Dévêtons-nous et attaquons les anapestes. » Le passage de la *Paix* est plus significatif. Le coryphée, après avoir souhaité bonne chance à Trygée, qui redescend sur la terre pour célébrer son mariage avec Opôra, s'adresse en ces termes aux choreutes : « Et nous, pendant ce temps, déposons cet attirail et donnons-le à garder aux appariteurs, car nombre de gens ont l'habitude de rôder autour des théâtres pour voler et faire de mauvais coups. »

L'explication de ces passages est difficile, mais du moins on voit clairement ce qu'ils ne peuvent pas signifier. Le choreute ne peut pas dire à ses confrères de quitter leur costume avant la parabase, pour s'en aller ensuite; si la pièce devait se terminer après la parabase, on ne voit pas pourquoi les choreutes, après avoir gardé leur attirail pendant toute la pièce, n'en attendraient pas la fin pour se débarrasser. On ne voit pas non plus comment cette sorte de congé leur serait signifié au moment où ils commencent la représentation d'un des morceaux les plus longs et les plus compliqués de la pièce.

Digitized by Google

Le mot du coryphée doit donc avoir un autre sens, et s'il se trouve deux fois, à la même place, c'est qu'il a une certaine importance. Or, dans les *Acharniens*, il semble qu'il y ait un lien entre les deux opérations de se dévêtir et de dire les anapestes; l'une est le préliminaire de l'autre. Dans la *Paix*, le coryphée dit que les choreutes vont quitter leur costume pendant ce temps (τέως), c'est-à-dire pendant que Trygée célébrera son mariage, autrement dit encore, jusqu'à la fin de la pièce. On confiera les costumes aux appariteurs du chœur (τοῖς ἀκολούθοις), pour qu'ils les gardent jusqu'à la fin de la pièce, de peur que les spectateurs ne les dérobent. La plaisanterie d'Aristophane n'aurait pas de sel s'il s'agissait de voleurs ordinaires qui chercheraient à s'emparer des costumes après la représentation. D'ailleurs, ces costumes appartenaient aux choreutes, qui les apportaient au théâtre et les remportaient chez eux.

Une autre formule traditionnelle du *commation* de la parabase explique celle dont je viens de parler; c'est la formule « ἀλλ' ἴθι χαίρων » par laquelle le chœur salue le héros de la pièce. Cette formule se rencontre dans les *Chevaliers* (v. 498), dans les *Nuées* (v. 510), dans les *Guêpes* (v. 1009), dans la *Paix* (v. 729), c'est-à-dire, à l'exception des *Acharniens*, dans toutes les pièces qui ont une véritable parabase. Encore Aristophane l'a-t-il employée dans les *Acharniens*, dans un commation tout à fait semblable à celui d'une parabase (v. 1143). On peut donc affirmer que cette formule est fondamentale et caractéristique. Dans les quatre comédies où elle se rencontre, elle a pour objet de souhaiter bonne chance au personnage favori du chœur, au moment où il va, ou jouir de sa victoire sur son adversaire, ou l'achever. Nulle part cette idée n'est exprimée plus nettement que dans les *Chevaliers*. « Va donc, dit le chœur à Agoracrite, sois heureux, réussis comme je le désire; que Zeus, protecteur de l'agora, te garde; sois vainqueur et *reviens ensuite vers nous* la tête couverte de couronnes. » Il est clair, d'après ces vers, qu'Agoracrite devra, après sa victoire, reparaître devant le chœur. La formule ἴθι χαίρων a donc, dans Aristophane, sa place naturelle dans le cours de l'action, et nous n'avons pas le droit de dire qu'il en ait dénaturé le caractère.

Mais si la recommandation adressée aux choreutes de dépouiller leur costume ne s'explique pas à la fin de la pièce,

Digitized by Google

peut-elle du moins s'expliquer à l'endroit où nous la trouvons? Pourquoi, au milieu de la comédie, les choreutes déposaient-ils, ou leur costume, ou plutôt une partie de leur costume et leurs attributs de figurants? Ce ne pouvait être que pour avoir les mouvements plus libres, et, par conséquent, pour danser. Le scoliaste de la *Paix* (v. 729) l'affirme dans les termes suivants : « γυμνὸν γὰρ ποιοῦσι τὸν χορὸν οἱ κωμικοὶ ἀεί, ἵνα ὀρχῆται, » et cette affirmation n'a rien que de vraisemblable. Remarquons en effet que les deux parabases où se rencontre cette invitation à se dévêtir appartiennent précisément à deux pièces où le chœur est embarrassé par des accessoires. Les charbonniers acharniens portent des sacs de charbon; les paysans de la *Paix* sont chargés des pioches et des cordes qui leur ont servi à déterrer *Eiréné*. Au contraire on ne voit pas que ni les chevaliers, ni les nuées, ni les juges des *Guêpes* aient un attirail qui gêne leurs mouvements. Voilà donc à quoi se réduit la recommandation du coryphée, voilà aussi pourquoi nous ne la relevons que dans les *Acharniens* et dans la *Paix*. Ce n'est pas une formule vide de sens, reste de l'ancienne parabase, égarée, on ne sait pourquoi, dans deux parabases nouvelles — ce qui, soit dit en passant, serait bien étrange — c'est l'expression d'un fait très naturel. Au moment où commence la parabase, l'action principale est finie; le chœur inaugure des évolutions réglées et des danses. Pour cela il se débarrasse de tout ce qui pourrait le gêner.

Telle est la conclusion que nous pouvons tirer de toute cette discussion, du moins pour les premières comédies d'Aristophane, celles qui se rapprochent le plus du type de l'ancienne comédie, et en particulier pour les *Acharniens*. La partie anapestique de la parabase, inventée assez tardivement, n'a jamais été placée à la fin de la pièce.

Si j'ai bien établi ma manière de voir sur la façon dont s'est formée la parabase et dont la première partie de celle-ci est venue, assez tard, s'ajouter à la seconde, il résulte de mon argumentation que cette seconde partie seule, comprenant l'ode, l'épirrhème, l'antode et l'antépirrhème, est le modèle de la composition implexe employée par les poètes dans les scènes comiques. C'est la formule *a b a b*, ou, suivant des combinaisons qui n'en altèrent pas le caractère essentiel, à savoir l'alternance et la symétrie des deux groupes lyriques et des deux groupes de tétramètres, *a b b a*.

Digitized by Google

a a b b. Il peut arriver aussi que l'un des deux groupes binaires soit doublé, comme dans l'épiparodos des Acharniens, et l'on a la figure b b c c b b. Quelquefois les quatre parties solidaires de la scène sont précédées d'une introduction et suivies d'une conclusion indépendantes l'une de l'autre et qui ne sont point un membre nécessaire de l'organisme; il y a, par exemple, une introduction de quatre vers à l'épiparodos des Acharniens, dont la figure complète est, comme nous l'avons vu, a b b c c b b. La division en quatre couplets se retrouve enfin jusque dans les épirrhèmes et les antépirrhèmes, qui comprennent ordinairement seize vers partagés en quatre couplets égaux.

La parabase complète, telle que nous la connaissons par Aristophane, existait certainement lorsque l'*agôn* fut constitué, puisqu'un des cinq éléments nouveaux ajoutés dans l'*agôn* à la partie épirrhématique, le pnigos, était emprunté à la parabase. Mais à quel moment eut lieu cette création de l'*agôn?* Ce ne fut sans doute qu'assez tard, lorsque la comédie subit l'influence de la tribune et de l'héliée. Le long discours en anapestes de la parabase, comme les longues tirades antithétiques de l'*agôn* rappellent les plaidoyers des tribunaux. Aux raisons tirées de la métrique, qui expliquent l'invention du pnigos, s'ajoutent des motifs d'un autre ordre. La forme oratoire de l'épirrhème et de l'antépirrhème est ainsi plus nettement accusée. Quant à la formule d'introduction et à la formule de conclusion mises dans la bouche du chœur, elles sont imitées de formules analogues usitées dans les tribunaux ou dans les assemblées. Est-il possible d'arriver à une plus grande précision touchant la date à laquelle l'*agôn* a été introduit dans la comédie? Tout d'abord, il est impossible de trouver dans les fragments de Cratinus, et à plus forte raison dans ceux de ses prédécesseurs aucune trace d'une scène oratoire construite sur le type de l'*agôn*. Les tétramètres épars qu'on y rencontre ne fournissent à cet égard aucun éclaircissement. Il est bon de remarquer, d'autre part, que dans la comédie de la *Bouteille*, jouée en 423, dont le sujet était, comme je l'ai dit, une sorte de débat judiciaire, les fragments tirés, à ce qu'il semble, de ce débat, sont écrits en trimètres iambiques.

Digitized by Google

Au contraire, plusieurs fragments des *Détaliens*, comédie d'Aristophane, jouée en 427, sont empruntés à une scène conforme, selon toute apparence, au type de l'*agôn*[1]. C'est en tétramètres que le poète exposait contradictoirement les inconvénients de l'éducation nouvelle. Les tétramètres disparaissent ensuite dans les *Acharniens*, pour reparaître régulièrement les années suivantes, dans toutes les pièces d'Aristophane, de 424 à 421. Peut-être le poète a-t-il eu ses raisons pour éviter dans les *Acharniens* un de ces duels oratoires dans lesquels il faisait le procès des hommes et des institutions. Il est facile de voir que dans cette comédie le sujet de la Guerre et de la Paix qui en fait le fond, est traité sur le ton de la plaisanterie, et que Lamachos y est volontairement substitué au véritable boute-en-train de la guerre, à Cléon. La mauvaise affaire que le poète s'était attirée avec Cléon par sa pièce des *Babyloniens*, l'avait, provisoirement au moins, rendu plus circonspect. Il fallut, pour qu'il osât mettre Cléon sur la scène, qu'il se sentît assuré de l'appui du parti oligarchique. Il donna dès lors carrière à sa verve satirique dans les *Chevaliers*, où nous trouvons deux scènes écrites en tétramètres, et régulièrement composées sur le modèle de l'*agôn*.

Quoi qu'il en soit, il est certain que plus tard, dans les parabases des *Nuées*, des *Guêpes* et de la *Paix*, Aristophane se glorifiait d'avoir attaqué Cléon et les sophistes, d'avoir remplacé les bouffonneries habituelles de ses rivaux par des sujets plus graves, *d'avoir écrit de grandes scènes pleines de hautes pensées*, et pour exprimer cette idée, il employait des termes qui semblent précisément faire allusion aux scènes en tétramètres[2]. Ces ἔπη dont il est fier et qu'il a l'air d'avoir inventés sont certainement les dialogues en tétramètres entre Cléon et Agoracrite, entre Philocléon et Bdélycléon, entre Socrate et Strepsiade. A l'appui de cette apologie, il cite en effet les *Détaliens*, les *Chevaliers*, les *Nuées*, nullement les *Acharniens*. On serait autorisé à croire que les formes nou-

1. Aristophane, fr. 216, 217, 221, 222, 223.
2. *Nuées*, v. 544 :

ἀλλ' αὐτῇ καὶ τοῖς ἔπεσιν πιστεύουσ' ἐλήλυθεν.

Paix, v. 749 :

ἐποίησε τέχνην μεγάλην ἡμῖν κἀπύργωσ' οἰκοδομήσας
ἔπεσιν μεγάλοις καὶ διανοίαις.

Digitized by Google

velles qu'il se vante d'avoir apportées sur la scène (ἀεὶ καινὰς ἰδέας εἰσφέρων σοφίζομαι), sont les joutes oratoires où se complaisait son génie.

J'ai fait d'ailleurs observer, en analysant les *Acharniens*, qu'Aristophane n'arriva pas du premier coup à cette maîtrise dans la composition des débats contradictoires, dont on trouve ensuite tant d'exemples dans ses pièces. On peut suivre, à partir des *Chevaliers*, les développements progressifs de ces scènes en tétramètres dont les *Détaliens* offraient le premier exemple. Il suffit, pour le constater, de comparer une scène des *Chevaliers* (v. 303-460) avec une scène analogue des *Guêpes* (v. 526-728). L'organisme en est le même, mais il est mieux arrêté dans les *Guêpes* que dans les *Chevaliers*. Dans cette dernière pièce on sent encore l'imitation de l'épirrhème et de l'antépirrhème de la parabase, car la discussion de Cléon et du charcutier comprend trente-deux tétramètres et seize dimètres; en revanche elle est confuse, et l'on n'y voit ni ordre ni gradation dans les idées; au contraire, la discussion entre Bdélycléon et Philocléon, beaucoup plus longue, se développe avec largeur et régularité, dans deux scènes fortement opposées l'une à l'autre, et d'une symétrie intérieure plus savante.

Les organes de l'ancienne comédie auraient donc été créés dans l'ordre suivant : 1° chorikon; 2° ode, antode, épirrhème et antépirrhème de la parabase; 3° parodos, construite sur le même modèle; 4° partie anapestique de la parabase. Les tétramètres anapestiques, trochaïques et iambiques, les deux premiers surtout, ont été employés dans le dialogue dès les premiers temps de la comédie, et l'habitude s'est conservée d'écrire en tétramètres les scènes les plus importantes; le trimètre iambique leur a succédé et a pris la plus grande place dans le prologue et dans l'exode. Le système de composition dont les quatre parties symétriques de la parabase donnaient le modèle, s'est de bonne heure introduit dans le dialogue, mais nous ne connaissons pas d'exemple, antérieur aux comédies d'Aristophane, de scènes en tétramètres analogues à celles des *Chevaliers*, des *Nuées*, des *Guêpes*, etc. Il y a tout lieu de croire que ces scènes compliquées datent de ce temps, si toutefois ce n'est pas Aristophane lui-même qui les a inventées.

Digitized by Google

VI

Cet examen de la composition peut et doit être mené plus loin, dans le détail de chacune des parties de la comédie. Mais j'ai atteint l'objet de la présente étude, qui était seulement d'expliquer la construction générale d'une comédie d'Aristophane. Encore me suis-je borné à montrer ces lois de la composition dans les *Acharniens,* sans exposer, pour le moment, les différences qui distinguent cette comédie des suivantes. Les règles générales observées dans les *Acharniens* souffrent en effet d'assez nombreuses exceptions. S'il est vrai que les comédies d'Aristophane, d'allure si vagabonde quand on les considère au point de vue de l'action, sont enfermées dans des compartiments d'une composition savante, où les parties symétriquement opposées entre elles se font équilibre, il est vrai aussi que les moyens d'obtenir cette symétrie et cet équilibre ne sont pas invariables. Il n'y a pas deux scènes en tétramètres, ni deux *chorika,* ni même deux *parodoi* exactement conformes au même type; les deux seuls morceaux dont la structure soit rigoureusement *canonique,* sont l'épirrhème et l'antépirrhème de la parabase, qui forment presque toujours deux groupes de seize tétramètres trochaïques. Cette règle elle-même n'est pas absolue, et il y a des exceptions dans les premières parabases [1], à plus forte raison dans les deuxièmes, qui sont plus libres.

La parodos est astreinte à des lois moins formelles. Entre celle des *Chevaliers,* qui ne comprend que soixante-trois vers, et celle des *Guêpes* [2], beaucoup plus compliquée et qui compte

1. Cf. notamment l'épirrhème et l'antépirrhème de la parabase des *Nuées* et de celle des *Grenouilles,* qui ont chacun 20 vers, mais qui rentrent cependant dans la règle générale, en ce sens qu'ils se divisent, comme les autres, en groupes de quatre vers. Je ne parle pas, bien entendu, des parabases incomplètes, comme celle de la *Paix,* où manquent l'épirrhème et l'antépirrhème, ou celle des *Thesmophoriazusai,* où il n'y a pas d'antépirrhème. Les deuxièmes parabases sont plus libres, mais le principe de la symétrie épirrhématique y est observé; voyez, par exemple, la deuxième parabase des *Acharniens.*

2. L'examen de la parodos des *Guêpes,* si compliquée qu'elle paraisse, confirme la règle. Si l'on en retire la monodie de Philocléon (v. 317-333), qui doit être considérée à part, au même titre que, dans les *Acharniens,* le chant phallique de Dicéopolis, l'ensemble des 288 vers qui restent se divise en plusieurs parties

Digitized by Google

plus de trois cents vers, ou encore celle des *Oiseaux* et celle de la *Paix* qui paraissent l'une et l'autre n'obéir à aucune

distinctes dont chacune répond à un moment de l'action et comprend un ou deux groupes de quatre morceaux symétriques deux à deux.

1re partie (v. 230-272). Cette partie comprend deux groupes de quatre morceaux (1° 230-247, 273-289; 2° 248-272, 290-316).

Le chœur est composé de vieux juges déguisés en guêpes; ils viennent, avant le jour, chercher leur collègue Philocléon pour aller avec lui au tribunal. Des enfants les accompagnent, formant eux aussi un chœur dont les mouvements, et par conséquent les paroles, se mêlent porfois aux mouvements et aux paroles du chœur des juges. Les quatre morceaux attribués au chœur des juges seuls s'entremêlent ainsi aux quatre morceaux attribués au chœur des enfants qui conversent avec celui des juges.

Dans un premier morceau en tétramètres iambiques, les choreutes s'interpellent et s'encouragent à marcher aussi vite que l'âge le leur permet. Ce morceau semble se diviser en deux parties, l'une allant du vers 230 au vers 240, dans laquelle un des demi-chœurs gourmande sur leur lenteur ses compagnons de l'autre demi-chœur; l'autre, allant du vers 241 au vers 247, dans laquelle le second demi-chœur répond au premier. Le commencement de la réponse est marqué par le mouvement de la phrase (241) « ἀλλ' ἐγκονῶμεν, etc. ». La symétrie de ces deux morceaux dont l'un forme l'épirrhème et l'autre l'antépirrhème, n'est pas parfaite, puique le premier a deux vers de plus que le second, mais cette inégalité, qui ne se rencontre jamais et ne peut pas se rencontrer dans les odes et les antodes, est assez fréquente dans les épirrhèmes et les antépirrhèmes, en dehors de la parabase.

L'ode et l'antode opposées à ces deux morceaux en tétramètres se trouvent plus loin, et voici pourquoi. Le chœur en marche vers la maison de Philocléon est, à ce moment, arrêté par un incident. Le coryphée reproche à l'un des enfants de ne pas veiller avec soin sur sa lanterne, et il lui donne un soufflet. L'enfant riposte que puisqu'on le bat, il éteindra la lanterne et s'en ira avec ses compagnons. Les vieillards ont beaucoup de peine à rallumer la lampe presque éteinte, et après avoir fait quelques pas dans la boue, ils s'arrêtent en vue de la maison de Philocléon, à qui ils chantent une sérénade pour le réveiller.

Cette sérénade, partagée en deux couplets de 12 vers (273-289), forme l'ode et l'antode de l'épirrhème et de l'antépirrhème en tétramètres iambiques (230-247). Ces quatre morceaux doivent être accouplés, puisqu'ils sont dits exclusivement par le chœur des juges.

Cependant les enfants sont revenus, ont repris la lanterne, et l'on se remet en marche (v. 290). Pour prix de leur peine, les enfants demandent des figues, que le chœur leur refuse en alléguant sa pauvreté.

Les deux courtes scènes où le chœur des enfants est engagé avec celui des vieillards, forment de leur côté un tout dont il convient de rechercher la composition. L'une est écrite en tétramètres iambiques procatalectiques (248-272), et doit former un épirrhème et un antépirrhème; l'autre (291-316) est écrite en vers lyriques et forme une ode et une antode. En effet, il y a dans le dialogue en tétramètres deux morceaux opposés l'un à l'autre. Dans le premier (248-258) qui comprend 11 vers, les vieillards s'irritent contre les enfants, qui prennent la fuite; dans le second (259-272) les vieillards abandonnés par les enfants se décident à s'arrêter. La coupe des deux morceaux est marquée par le mouvement de la phrase au vers 269 « ἀλλ' οὗτοσί μοι etc. ». Quant à l'ode et à l'antode, leur division est marquée par le mètre.

Le schéma des deux groupes entremêlés formant la première partie de la parodos st le uivant :

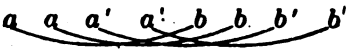

Digitized by Google

règle, il y a une profonde différence. La deuxième parabase, que l'on peut considérer comme réglementaire, manque

Cependant Philocléon a entendu l'appel de ses collègues, et de la fenêtre de la maison où il est enfermé, il leur répond par une complainte, monodie en vers lyriques (317-333).

2ᵉ partie (333-402).

La complainte de Philocléon a ému le chœur : dans une ode écrite en dimètres trochaïques et interrompue par 5 tétramètres trochaïques et 1 dimètre iambique échangés entre eux et Philocléon, les juges demandent qui a osé enfermer ainsi leur collègue, et ils s'indignent contre cet audacieux conspirateur (333-345).

Un dialogue suivi s'engage alors entre le chœur et Philocléon. Aux exhortations du chœur Philocléon répond qu'il est prisonnier et gardé par des geôliers impitoyables. Ce dialogue se déroule en 12 tétramètres et 7 dimètres anapestiques, formant un épirrhème en deux parties, sur le modèle des anapestes et du pnigos de la parabase, ce qui est très fréquent, mais non obligatoire dans les scènes en tétramètres (346-364).

Le chœur rassure Philocléon et lui promet son concours dans une antode coupée comme l'ode par des tétramètres mésodiques (365-378).

L'antépirrhème en 24 tétramètres anapestiques est une réponse à l'épirrhème. Philocléon cède aux instances du chœur et se décide à tenter une évasion. Son fils Bdélycléon s'en aperçoit et appelle à l'aide ses esclaves (379-402).

3ᵉ partie (403-525).

L'action a donc fait encore un pas ; le chœur et Philocléon sont aux prises avec Bdélycléon et ses acolytes. Le chœur s'excite au courage et se prépare à tomber sur l'ennemi, comme un vaillant essaim de guêpes, dont il porte le déguisement (404-414). Ces 12 vers forment une ode.

Dans un épirrhème de 46 tétramètres anapestiques (415-462) l'attaque des juges est repoussée, Philocléon vaincu et captif implore en vain Cécrops.

L'antode (463-470) n'a que 8 vers ; elle est donc mutilée ; le chœur s'y plaint de la tyrannie de Bdélycléon.

Cependant il faut céder. Bdélycléon montre à ses adversaires que toute résistance est inutile, et il leur propose d'engager avec son père une discussion en règle pour lui démontrer qu'il a tort de vouloir siéger au tribunal des héliastes. Le chœur accepte la proposition, se calme, se range dans l'orchestre ; la parodos est terminée. L'antépirrhème que nous venons d'analyser comprend 54 tétramètres anapestiques.

La parodos des *Guêpes* forme donc comme un petit drame en trois actes : marche du chœur vers la maison de Philocléon — tentative d'évasion de Philocléon — combat et défaite du chœur. Le premier acte est écrit en tétramètres iambiques, le second en tétramètres anapestiques, le troisième en tétramètres trochaïques ; le mètre varie avec chaque progrès de l'action.

Mais chacun des groupes épirrhématiques est divisé, selon la formule, en quatre morceaux opposés deux à deux. Si, dans la première partie, il y a deux de ces groupes, c'est, comme je l'ai expliqué, à cause de la présence du chœur des enfants ; pour distinguer des autres les scènes où ce chœur intervient, le mètre a été légèrement modifié, et le tétramètre iambique procatalectique a remplacé le tétramètre iambique catalectique ordinaire.

Le schème complet de la parodos est le suivant ;

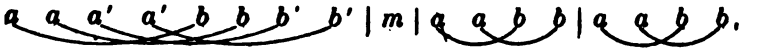

La parodos des *Oiseaux*, qui va, à mon avis, du vers 268 au vers 405, semble étrangère aux règles ordinaires qui régissent les autres. On y reconnaît tout de suite l'ode (v. 327-335) et l'antode (343-351) ; mais il est impossible d'y retrouver

Digitized by Google

néanmoins dans certaines pièces, par exemple dans les *Guêpes*. Les scènes capitales, composées de groupes symétriques, offrent des modèles divers; les trois sortes de tétramètres y sont employées selon l'effet que veut produire l'écrivain.

Ne légiférons donc pas à outrance, à propos d'œuvres où l'abus de la symétrie est sans cesse corrigé par d'ingénieuses irrégularités. Le principe de l'équilibre et de l'alternance des parties est incontestable; les applications en sont changeantes. La pièce se meut assez librement dans les limites que j'ai indiquées. On retrouve dans la comédie, non moins que dans les autres productions du génie grec, le souci de l'harmonie et de la proportion poussé parfois jusqu'à l'excès, sans que l'artiste en paraisse gêné pour imiter la vie et donner carrière à son imagination.

A. COUAT.

l'épirrhème et l'antépirrhème. La construction irrégulière de cette parodos s'explique par deux raisons. Le poète semble avoir voulu représenter l'agitation, le désordre et le va-et-vient d'une troupe d'oiseaux agités par la crainte et la colère; en outre, les personnages avec qui les oiseaux ont affaire forment deux groupes: d'un côté la Huppe, avec qui les oiseaux discutent; de l'autre, Pisthétère et Evelpide qui s'entretiennent à part. Pour peindre le mouvement léger et gracieux des oiseaux, le poète les a fait accourir les uns après les autres à l'appel de la Huppe. Ils entrent successivement, en voletant, dans l'orchestre (v. 307), sous les yeux de la Huppe et des deux Athéniens. Les 37 tétramètres trochaïques (v. 268-304) consacrés à cette arrivée des oiseaux forment dans la parodos un morceau distinct. Du vers 305 au vers 405, il faut distinguer les conversations entre la Huppe et le chœur des apartés de Pisthétère et d'Evelpide. En supprimant ces derniers, nous avons un épirrhème de 12 vers (310-326) auquel s'oppose un antépirrhème de 19 vers (366-385). Ces deux groupes et les deux parties lyriques du chœur sont mêlés au dialogue de Pisthétère et d'Evelpide qui comprend les vers 305-310, 328-342, 354-363, 383, 386-399. Chacune de ces quatre séries de tétramètres a un accompagnement ou une conclusion dans les paroles du chœur (336-338, 352-353, 364-365, 400-405). Même dans cette parodos des *Oiseaux* nous rencontrons donc des groupes systématiquement opposés les uns aux autres, en même temps qu'une très fine observation des mœurs et des attitudes des personnages.

Plus exceptionnelle encore est la parodos de la *Paix* (v. 299-600, et non 299-656, comme le voudrait Zielinski, p. 137 et suiv.). Au lieu de précéder les scènes où se noue l'action, cette parodos les enveloppe et occupe la plus grande partie de l'intervalle entre le prologue et la parabase. Dans les autres comédies d'Aristophane, l'action consiste en une discussion qui décide du dénouement; dans la *Paix* nous assistons à un acte matériel, la délivrance d'Eiréné, accompli par le chœur lui-même. La parodos est ainsi mêlée aux scènes où cet acte s'accomplit, et elle se termine seulement après l'accomplissement de cet acte. De là une complication plus grande et une plus grande liberté. L'ode (v. 346-360) et l'antode (v. 582-602) sont placées si loin l'une de l'autre que le poète en a répété le motif une troisième fois (v. 385-399), contrairement à la règle constante. Il a aussi, contrairement à la loi de la composition implexe, introduit des groupes de tétramètres (v. 426-430, 508-511) et de vers lyriques (v. 512-519) sans correspondants. Les scènes intercalées comptent 193 vers, tandis que la parodos proprement dite n'en compte que 110.

Digitized by Google

CICÉRON ET CÉRELLIA

On sait que Cicéron a répudié Térentia pour des motifs qu'il n'est pas très facile de démêler, et dont le principal fut sans doute le mauvais état dans lequel le mari accusait l'épouse d'avoir mis les finances du ménage. Avait-il contre elle des griefs plus sérieux encore ? D'après un passage de la lettre *ad Fam.*, IV, 14, 3, Cicéron dit que dans sa propre maison il était entouré de pièges. Ces plaintes amères s'appliquent surtout à la conduite inqualifiable de son frère Quintus et de son neveu qui, après Pharsale, coururent après César en Asie pour se justifier en rejetant la faute sur Cicéron. Mais on peut croire aussi que Cicéron songeait. en écrivant ces lignes, à la conduite de Térentia. Il est permis de supposer qu'à la gestion financière désordonnée de Térentia s'ajoutait quelque démarche politique de nature à compromettre son mari. On aura pu dire à Cicéron que sa femme avait joint ses intrigues à celles de son frère Quintus, et ce dernier grief aura pesé bien plus que l'autre sur la décision de l'époux irrité.

Quoi qu'il en soit, il n'est question nulle part d'une infidélité de Térentia et les allusions vagues contenues dans la correspondance ne nous autorisent en rien à chercher de ce côté. Térentia a quitté Cicéron parfaitement intacte sur ce point. Peut-on en dire autant de celui-ci ? Et les malentendus croissants que nous avons constatés entre les deux époux n'auraient-ils pas eu pour cause aussi les écarts du mari ? Une femme d'esprit, du nom de Cérellia, s'est trouvée mêlée à son existence, et Cicéron, dans plusieurs passages de ses lettres, parle d'elle, recommande ses affaires à des magistrats, et il justifie cette intervention en déclarant que

Digitized by Google

Cérellia est son amie, *necessaria mea*. Non seulement il parle d'elle dans ses lettres, mais nous savons, par des témoignages de Quintilien et d'Ausone, qu'il y eut entre les deux amis une correspondance, qui malheureusement pour notre curiosité, heureusement peut-être pour Cicéron et sa bonne renommée, est totalement perdue.

Je voudrais essayer de faire ici la preuve morale que les relations de Cicéron et de Cérellia n'ont pas été entachées d'immoralité, comme le prétend un des ennemis politiques de l'orateur dans un discours rapporté par Dion Cassius. Pour cela, je me contenterai de mettre sous les yeux du lecteur les pièces du procès, c'est-à-dire les passages de la correspondance de Cicéron où il parle de Cérellia, le passage du discours de Calénus, reproduit par Dion, les témoignages de Quintilien et d'Ausone relatifs à la correspondance de Cicéron avec son amie. Puis nous interpréterons ces textes, et j'estime qu'il ne pourra en sortir aucune conclusion déshonorante pour le grand homme.

Lettres de Cicéron où il parle de Cérellia. — *Ad Fam.*, XIII, 72. Dans une lettre à P. Servilius, proconsul d'Asie, lettre écrite de Rome en 46 avant Jésus-Christ, Cicéron recommande au gouverneur les affaires et les intendants de Cérellia. Cette femme était sans doute la veuve d'un chevalier romain, qui avait été *negotiator* dans la province d'Asie et qui y avait des intérêts engagés. Disons, si vous voulez, avec M. Deloume, qu'elle avait des actions de la société des publicains d'Asie, peut-être aussi des propriétés et des sommes d'argent prêtées à des provinciaux. Voici la traduction de cette lettre :

« Je vous ai recommandé de vive voix, dans vos jardins, et très chaudement, les biens, les créances et les propriétés de Cérellia dans la province d'Asie. C'est une de mes bonnes amies. Et vous, fidèle en cela à votre habitude et au zèle avec lequel vous m'avez toujours rendu les plus grands services, vous vous êtes généreusement engagé à faire tout ce qui dépendait de vous. Je me flatte que vous vous en souvenez; car, je le sais, vous n'avez pas l'habitude d'oublier. Cependant les hommes d'affaires de Cérellia ont écrit que, vu la lourde charge qu'est l'administration de cette province et la multitude d'affaires qu'elle vous impose, il est bon de vous rafraîchir la mémoire sans se lasser. Je vous demande

Digitized by Google

donc de vous souvenir que vous m'avez donné pleine et entière assurance de faire tout ce qui serait compatible avec votre devoir. Pour moi je pense, mais ceci est laissé à votre sage appréciation, que le sénatusconsulte rendu contre les héritiers de C. Vennonius vous facilite beaucoup les moyens de servir les intérêts de Cérellia. Ce sénatusconsulte, vous l'interpréterez avec votre sagesse ordinaire. Car je sais que l'autorité du sénat a toujours été par vous très respectée. Du reste, soyez persuadé que dans tout ce que vous ferez en toute occasion pour Cérellia, vous me ferez un plaisir extrême. »

Cicéron devait de l'argent à Cérellia, ce qui, lui disait Atticus, n'était guère convenable à sa dignité et pouvait donner naissance à de méchants bruits. *Ad Att.*, XII, 51, 3, écrite de son Tusculanum, le 21 juin 45 : « En ce qui touche Cérellia, répond Cicéron à Atticus, Tiron m'a dit votre pensée : il ne sied pas, dites-vous, à ma dignité d'être plus longtemps son débiteur, et il faudrait la payer au moyen d'une lettre de change. L'un vous inspire des craintes, l'autre n'a, selon vous, aucun inconvénient. Mais nous reparlerons de cette affaire et de beaucoup d'autres quand nous serons ensemble. Toutefois je pense, si vous le trouvez bon, qu'il faut différer encore le règlement de ma dette à Cérellia jusqu'à ce que je sache à quoi m'en tenir sur Méton et Faberius [1]. »

Cérellia brûlait d'un beau zèle pour la philosophie ; c'était une femme instruite et cultivée ; elle lisait volontiers les ouvrages de Cicéron, entre autres le *De finibus*, qu'elle fit copier pour son usage personnel, comme nous l'apprend la lettre suivante (*ad Att.*, XIII, 21, 5), où Cicéron prévient Atticus qu'il vient de terminer certains ouvrages philosophiques et qu'il se dispose à les envoyer à Varron. Il veut bien permettre à Atticus d'en faire prendre une copie par ses scribes, ses *librarii*, mais il le prie de ne point les communiquer et de les garder pour lui, jusqu'à ce que Cicéron vienne à Rome et le voie. « C'est ce que vous faites très exactement, continue Cicéron, lorsque j'ai eu soin de vous en avertir ; mais cette fois comment ai-je pu l'oublier?

1. Méton devait de l'argent à Cicéron, qui était en possession d'une créance sur lui ; mais Méton se faisait tirer l'oreille, voy. *ad Att.*, XII, 3, 2 ; Faberius était aussi débiteur de Cicéron, qui était avec lui en relation d'affaires.

Digitized by Google

Cérellia, brûlant d'un beau zèle pour la philosophie, fait faire une copie sur la vôtre. C'est ainsi qu'elle est en possession de mon *De finibus*. Et pourtant je vous réponds (je puis me tromper étant homme) que ce n'est pas de mes copistes qu'elle a eu ces livres, car je ne les ai jamais perdus de vue. Et bien loin que mes gens aient pu en faire deux copies, ils ont eu bien de la peine à en faire une seule. Cependant je veux bien croire que vos copistes ne sont point coupables en cela, et je désire que vous le pensiez comme moi. C'est ma faute, puisque j'avais oublié de dire que je ne voulais pas encore que ces livres paraissent en public. »

Ad Att., XIII, 22, 3, Cicéron revient sur le même sujet : « Pour mes écrits, je ne les vois nulle part ailleurs mieux qu'entre vos mains. Mais je désire qu'ils ne sortent dans le public que lorsque nous l'aurons l'un et l'autre jugé à propos. Je pardonne à vos copistes et je les absous volontiers, et je ne vous accuse point, quoique je vous aie écrit différemment et que je vous aie dit que Cérellia en possédait quelques-uns qu'elle ne pouvait tenir que de vous. »

Ad Att., XIV, 19, 4. — Cérellia s'était interposée pour réconcilier Cicéron avec sa seconde femme Publilia, qu'il venait de répudier. Publilius, frère de Publilia, aurait voulu, lui et sa famille, replâtrer le mariage, et il avait ouvert des pourparlers avec Cicéron par l'entremise de Cérellia et d'Atticus. Cicéron écrit à ce sujet, de son Pompeianum, le 5 mai 44 : « Publilius a parlé avec vous d'une façon embarrassée et équivoque. Lui et les siens m'ont envoyé Cérellia chargée par eux d'une mission. Mais je lui ai démontré sans peine que ce qu'on me proposait, il ne m'était même plus permis de le faire, et que d'ailleurs je n'en avais nulle envie. »

« Pour Cérellia, dit-il ailleurs (*Ad Att.*, XV, 1 *a*, 4, écrite de son Puteolanum, 17 mai 44), il m'a été facile de la convaincre, et elle ne m'a pas semblé prendre la chose fort à cœur ; mais lors même qu'elle y tiendrait, moi je ne m'en soucie guère. Quant à cette autre [1], qui est venue vous importuner, m'écrivez-vous, je m'étonne fort que vous

1 La mère de Publilia, ou une autre femme non autrement connue ; Cicéron ayant fait des compliments sur elle, elle vint trouver Atticus pour le prier d'écrire à son ami, dont elle se croyait aimée, de ne pas se gêner et de la demander en mariage.

Digitized by Google

ayez seulement consenti à l'entendre. Car de ce que j'aie fait sur elle des compliments chez des amis en présence de sa fille et de ses trois fils, οὐ ταὐτὸ ἐκ τοῦ αὐτοῦ, la même conséquence ne doit pas se tirer des mêmes prémisses. Qu'est-ce que cela prouve? Quelle raison aurais-je, à mon âge, de revêtir un déguisement? Celui de la vieillesse n'est-il pas déjà assez laid et assez triste? »

Reste un passage d'une autre lettre (*Ad Att.*, XV, 26, 4, écrite d'Arpinum, le 10 juillet 44), passage altéré dans les manuscrits, et assez difficile à interpréter, mais qui n'est pas de nature à modifier les conclusions à tirer sur les relations de Cicéron et de son amie. Il s'agit d'un achat à faire par l'entremise d'Atticus au profit de Cérellia. Voici le texte latin : † *Cui Caerellia, videris mancupio dare ad eam summam, quae sub praecone fuit maxima; id opinor esse CCC. LXXX.* — « Pour qui que ce soit que Cérellia veuille acheter (le domaine en question), faites-lui adjuger ce bien pour le prix le plus élevé qui aura été offert à l'enchère; je crois que c'est 380,000 sesterces. »

Quant à la *correspondance* qui aurait existé entre Cicéron et Cérellia, on ne saurait dire quelle en fut la nature et l'étendue. Du témoignage de Quintilien (VI, 3, 112) nous ne pouvons inférer qu'une chose, c'est que Cicéron a écrit à Cérellia au moins une fois. Quintilien, après avoir cité un certain nombre de bons mots, *joci urbani*, ajoute, pour finir : « Tel est encore ce mot écrit par Cicéron à Cérellia, pour lui dire pourquoi il supportait si patiemment la situation politique créée par César : « Il faut, dit-il, supporter ces choses avec *l'âme de Caton* ou avec *l'estomac de Cicéron*, car ce mot d'estomac a ici quelque chose de plaisant. » — *Etiam illud potest inter ridicula numerari, quod Cicero Caerelliae scripsit reddens rationem, cur illa C. Caesaris tempora tam patienter toleraret: « haec aut animo Catonis ferenda sunt aut Ciceronis stomacho; » stomachus enim ille habet aliquid ioco simile.*

Le témoignage d'Ausone, (dans l'Épilogue du *Cento nuptialis*) est un peu plus explicite; il y aurait eu, d'après lui, une correspondance suivie : *Meminerint eruditi in praeceptis omnibus Ciceronis exstare severitatem, in epistolis ad Caerelliam subesse petulantiam.* — « Les savants se souviendront que tous les préceptes de Cicéron sont empreints

Digitized by Google

d'une gravité sévère, et que dans les lettres à Cérellia règne une grande vivacité et une grande liberté d'allures. » Ausone, comme on le voit, ne mentionne pas seulement, il caractérise cette correspondance. On a voulu donner au mot *petulantia* le sens de « libertinage ». Il me répugne d'admettre cette interprétation, et je ne pense pas qu'Ausone ait voulu dire que Cicéron, dans ses préceptes de philosophie et de morale destinés au public, observait la gravité du philosophe et du citoyen respectable, mais dans ses lettres, et probablement aussi dans ses conversations avec Cérellia, s'égayait volontiers par des licences de langage qui frisaient la polissonnerie. M. Boissée [1] traduit encore plus faiblement que nous le mot d'Ausone : « Cicéron laisse percer le badinage dans ses lettres à Cérellia, » et il ajoute : « qu'Ausone attribue ainsi à Cicéron des lettres qui sont d'Apulée et adressées à une Cérellia bien différente. »

Reste enfin le fameux passage de Dion Cassius (livre XLVI, ch. 18), qui fait partie d'un discours de Fufius Calénus, prononcé pour défendre Antoine contre les accusations articulées contre lui par Cicéron dans les *Philippiques*, surtout dans la deuxième. Rome et le sénat étaient alors en pleine effervescence. Cicéron faisait tous ses efforts pour faire déclarer Antoine ennemi public, et la guerre de Modène était sur le point d'éclater. Antoine était en révolte contre le sénat ; on discutait sur les mesures à prendre : il s'agissait de savoir si l'on aurait recours à la violence ou à la persuasion. C'est en réponse aux discours de Cicéron que Q. Fufius Calénus, un chaud partisan d'Antoine, prononce l'invective rapportée par Dion. J'en emprunte la traduction à celle de l'édition Gros et Boissée [2] ; cette traduction reste aussi près que possible du texte grec, ce qui me dispensera de le citer en regard. Après avoir énuméré les actes d'Antoine et les prétendus services rendus par lui à la république, Calénus continue :

« Les voilà, Cicéron, Cicérule, Cicéracion, Cicérithe [3], méchant petit Grec, ou quel que soit enfin le nom que tu

1. Dion Cassius, trad. Gros et Boissée, t. VI, p. 39, note 10.

2. *Histoire romaine de Dion Cassius*, traduite en français, avec le texte en regard, etc., par E. Gros, continuée par V. Boissée. Paris, Firmin Didot, 1863.

3. Jeux de mots sur le nom de Cicéron, dérivé de *cicer*, pois chiche : ὦ Κικέρων, ἢ Κικέρουλε, ἢ Κικεράκιε, ἢ Κικέριθε, ἢ Γραίκουλε.

Digitized by Google

préfères, les choses qu'a faites cet homme ignorant, cet homme nu, cet homme parfumé, toutes choses dont tu n'as fait aucune, toi, l'homme habile, l'homme sage, l'homme consommant beaucoup plus d'huile que de vin, l'homme traînant sa toge jusque sur les talons, non pas, par Jupiter, pour imiter les pantomimes qui, par leurs gestes, t'enseignent la variété des mouvements de l'âme, mais pour cacher la laideur de tes jambes[1]. Car ce n'est pas par pudeur que tu le fais, toi qui en as tant dit sur ces faits de la vie d'Antoine. Qui ne voit, en effet, ces fins petits manteaux que tu portes? Qui ne sent l'odeur de tes cheveux blancs peignés avec soin? Qui ne sait que ta première femme, celle qui t'a donné deux enfants, tu l'as répudiée, et que tu en as pris une autre, une jeune fille, bien que tu fusses très vieux, pour payer tes dettes avec sa fortune? Celle-là même tu ne l'as pas gardée, afin de posséder sans crainte Cérellia, avec laquelle tu as commis l'adultère, bien qu'elle te surpasse en âge autant que te surpassait en jeunesse la vierge que tu avais épousée, cette femme à qui tu écris des lettres telles que pourrait les écrire un plaisantin, un bavard effréné, luttant de propos lascifs avec une septuagénaire. Je me suis laissé aller, Pères conscrits, à raconter ces faits en passant, afin que, même en cela, il ne se retire pas avec moins qu'il n'a donné. Il a osé reprocher un banquet à Antoine, lui qui, à ce qu'il dit, ne boit que de l'eau, afin de passer la nuit à écrire des discours contre nous, lui qui élève son fils dans une ivresse telle que ni la nuit ni le jour il n'a sa raison. Il a essayé également de calomnier la bouche d'Antoine, lui qui dans toute sa vie se montre libertin et impur au point de ne pas même respecter ceux qui lui touchent de plus près, de prostituer sa femme et de souiller sa fille. »

Si nous parcourons les *Philippiques,* nous n'y trouvons rien qui justifie une invective aussi grossière de la part de Calénus. Chaque fois que Cicéron parle de ce consulaire, qui s'attache à faire prévaloir des avis de paix et d'arrangement avec Antoine, c'est en termes modérés pour critiquer avec calme ses propositions. Il le loue même à l'occasion de son zèle pour le bien public. La deuxième Philippique, par les accusations et les attaques contre Antoine, dont elle

1. Cicéron avait des varices. Sidoine Apollinaire l'appelle « l'homme aux varices d'Arpinum » (Lettres, V, 4).

Digitized by Google

est remplie, pouvait justifier jusqu'à un certain point une réponse analogue d'Antoine. On comprend à quelles exagérations devaient se laisser emporter les deux adversaires dans cette guerre de paroles et dans cet assaut d'éloquence. Toutes ces accusations s'expliquent dans la bouche d'Antoine répondant à Cicéron. Mais les ramasser en faisceau dans un discours de Calénus est, de la part de Dion, une étrange et maladroite fantaisie de déclamateur. Cicéron était vivement irrité contre Calénus, il est vrai, et il le prend à partie dans la huitième Philippique; il lui reproche de vouloir, en retardant toujours les mesures décisives, fournir à Antoine les moyens d'avoir raison de Decimus Brutus. Mais il le fait en termes fort convenables et relativement modérés, en l'appelant son ami, homme ferme et diligent : « Et après cela Q. Fufius, homme ferme et diligent, mon ami, vient me rappeler les avantages de la paix! Si vraiment la paix était recommandable, ne pourrais-je donc la recommander aussi bien que qui que ce soit? » — *Hic mihi etiam Q. Fufius, vir fortis ac strenuus, amicus meus, pacis commoda commemorat. Quasi vero, si laudanda pax esset, ego id aeque commode facere non possem.* (*Phil.*, VIII, 4, 11.) « Mais voyons, Calénus, quelle est votre pensée? Vous appelez paix la servitude? » — *Sed quaeso, Calene, quid tu? servitutem pacem vocas?* (*Ibid.*, § 12.) Et cette prise à partie continue sur ce ton courtois : « Il y a cette différence, Calénus, entre votre opinion et la mienne, que, etc. » (*Ibid.*, § 15.) — « Je ne sais plus comprendre votre politique. Vous direz peut-être que je me fâche de nouveau. Non, je dis tout cela sans colère, mais non pas sans chagrin... » (§ 16.) Et il termine ainsi : « J'en ai dit assez à Fufius et je l'ai fait sans haine, sinon sans chagrin. J'aime à penser toutefois que lui, qui supporte les plaintes de son gendre avec calme, supportera celles d'un ami avec une âme égale. » — *Satis multa cum Fufio ac sine odio omnia, nihil sine dolore. Credo autem, qui generi querellam moderate ferat, aequo animo laturum amici.* (*Ibid.*, § 19.)

Calénus n'avait d'ailleurs point qualité pour entrer ainsi dans la peau de son ami politique. Notez bien qu'il ne s'est point déclaré officiellement comme le suppôt d'Antoine et que, s'il conseille les mesures conciliatrices, il n'en avoue pas le véritable but, motivant son attitude par le désir de servir la cause de la paix et de la République. Un discours

Digitized by Google

comme celui que lui prête Dion serait donc à la fois une grossièreté toute gratuite à l'endroit de Cicéron et une insigne maladresse. Admettons qu'il y a eu exagération de part et d'autre; mais reconnaissons aussi que Calénus dépasse de beaucoup Cicéron. Si celui-ci reproche à Antoine des faits connus de tous et attestés d'ailleurs par d'autres témoignages, les allégations de Calénus, celle du moins qui concerne les relations adultères et luxurieuses de Cicéron avec Cérellia ne sont confirmées par aucun texte ancien. Si nous croyons Calénus au sujet de Cérellia, le croirons-nous aussi quand il accuse Cicéron d'avoir prostitué sa femme et souillé sa fille? Quel homme serait-il donc? La conduite de Cicéron à l'égard de sa fille, les termes dans lesquels il en parle, son adoration pour elle, le profond et inguérissable chagrin que lui causa sa mort, le caractère même de Tullia, tout ne proteste-t-il pas contre une aussi infâme calomnie?

Je refuse décidément au dire de Dion toute espèce de créance, et je ne vois là qu'un simple cancan, comme tant d'autres dont l'histoire est pleine. Je prétends même que ce discours-là n'a jamais été prononcé, et quiconque voudra bien le lire d'un bout à l'autre en dégagera, je pense, la même conclusion. Comment l'expliquer alors? Comme beaucoup d'autres harangues qui ornent les ouvrages des historiens de l'antiquité. Dion Cassius, comme Thucydide. Tite-Live et Tacite, prête des discours à ses personnages, discours qui sont l'œuvre personnelle de l'historien. Seulement, si les discours de Tite-Live et de Tacite sont toujours en situation et vraisemblables, du moins pour le fond des idées, ceux de Dion pèchent quelquefois par l'invraisemblance. Celui-ci entre autres est un pastiche maladroit et absolument inacceptable. Et voici comment l'historien a été amené à le commettre. Trouvant l'occasion de mettre aux prises deux personnages considérables, il prête à chacun d'eux un discours composé par lui, discours qui n'a rien de commun avec ceux qui ont été réellement prononcés, discours de pure fantaisie, pour la forme du moins, et aussi pour une bonne partie des faits. C'est, comme je viens de le dire, un procédé que les historiens de l'antiquité affectionnent. C'est ainsi que Salluste refait à sa façon les discours de César et de Caton au sénat, dans la séance où l'on délibère sur le sort des complices de Catilina. Comme il est très près des

Digitized by Google

événements et qu'il peut consulter des sources sûres et des monuments dignes de foi, il se tient aussi très près de la vérité, et l'on peut dire que ces deux discours sont comme l'achèvement du portrait des deux personnages, que Salluste a esquissé dans les chapitres précédents, tellement ils sont en situation et conformes au caractère de chacun. Dion a voulu, comme Salluste, résumer les débats qui ont précédé au sénat la guerre de Modène et qui ont occupé de nombreuses séances dans deux discours qu'il a prêtés à Cicéron et à Calénus, celui-là représentant le parti de l'action énergique contre Antoine, celui-ci le parti des Antoniens, cherchant à faire prévaloir les demi-mesures, les atermoiements, les démarches conciliantes, les tentatives de rapprochement, pour permettre à Antoine de reprendre de nouvelles forces. Où Dion a-t-il puisé la matière de ces deux invectives? Pour celle de Cicéron contre Antoine (XLV, 18-47), il emprunte à Cicéron lui-même les violentes accusations qu'il met dans sa bouche. Cette harangue est, en effet, un résumé des *Philippiques*, surtout de la deuxième, dans laquelle Cicéron, avec une violence qui nous fait songer aux orateurs de certaines réunions publiques, s'acharne à noircir son ennemi, l'ennemi public, et à faire un effrayant tableau de ses vices, de ses excès et de ses crimes politiques. Il fait de l'homme public et de l'homme privé un portrait qui dépasse en noirceur peut-être celui de Catilina dans les *Catilinaires*. Ici Dion s'appuyait sur un terrain solide. Puis, il crut faire montre de son talent en prenant la contre-partie. Après s'être fait l'accusateur d'Antoine en résumant, dans un seul discours, les accusations éparses dans les *Philippiques*, il a trouvé piquant de se faire l'accusateur de Cicéron, imitant ainsi la manière des sophistes et développant le pour et le contre. « L'antagoniste d'Antoine avait frayé la route à l'antagoniste de Cicéron, » dit M. E. Gros dans son Introduction (p. XXI). Et la matière de cette réponse d'Antoine à Cicéron par la bouche de Calénus, il l'emprunte naturellement aux *Anti-Philippiques* d'Antoine [1], puis aux *Mémoires* d'Octave, et aussi sans doute à l'*Histoire* d'Asinius Pollion. Le discours de Cicéron et la réponse de Calénus, tels qu'ils sont dans Dion, ressemblent par trop aux deux invectives supposées

1. Mentionnées par Plutarque, *Vie de Cicéron*, ch. 41.

Digitized by Google

de Cicéron contre Salluste, et de Salluste contre Cicéron. Tout le monde est d'accord pour les regarder comme un exercice de rhéteur, une déclamation d'école, dont l'histoire n'a à tenir et n'a tenu aucun compte. D'ailleurs quelques-unes des allégations de l'invective contre Cicéron sont reproduites dans la harangue de Calénus, à qui Dion fait jouer au service d'Antoine le rôle que l'auteur anonyme des invectives fait jouer à Salluste pour la défense de César et de Catilina. L'invective de Salluste a été écrite avant Quintilien, qui n'a pas douté un seul instant qu'elle ne fût l'œuvre de celui dont elle portait le nom. Il est assez probable que Dion l'aura connue également et y aura puisé quelques-unes des calomnies dont il a orné l'invective de Calénus, en particulier l'accusation d'inceste. L'historien déclamateur a puisé à pleines mains à ces sources suspectes, sans critique et sans choix, tout heureux de trouver là matière à harangue tapageuse. Je ne saurais mieux faire que de rapporter ici, sur cette façon de procéder, le jugement de V. Leclerc dans la préface de sa traduction de la *Vie de Cicéron* par Plutarque (cité par M. E. Gros, Introd., p. XXII, note 2). « Il avait entre les mains l'*Histoire* d'Asinius Pollion (Senec. *Suas.* 7), guide peu sûr, si l'on en juge par la perfidie de ses protestations, au moment même où il ne songeait qu'à trahir (*ad Fam.*, X, 31-33) et les *Mémoires* d'Octave (Suét., *Aug.*, ch. 85) d'où il paraît avoir tiré ce qu'il a dit, à la fin du chapitre 45, sur le consulat demandé par Cicéron, et, plus bas, sur les efforts d'Octave pour faire effacer de la liste des proscrits le nom de celui qu'il avait appelé son protecteur et son père. Sans doute les récits d'Auguste et de Pollion devaient être lus avec défiance; et, lorsqu'on se rappelle quel usage en a fait Dion Cassius, ainsi que des déclamations et des libelles répandus par Antoine en Italie et dans tout l'Orient (Plut., ch. 41), on ne peut qu'admirer la fermeté d'esprit et la sagesse critique dont Plutarque a fait preuve dans toute cette partie, où il n'était pas facile de démêler la vérité à travers tant de mensonges. »

Est-ce à dire que Dion soit de mauvaise foi ou qu'il ait pris à son compte ces invectives grossières? Je ne le pense pas. Je l'accuse seulement de s'être ici départi de sa méthode habituelle et d'avoir manqué de critique dans l'âpreté de ses jugements, quoiqu'il soit ordinairement plus soigneux dans

Digitized by Google

ses recherches. Il est certain qu'ici il a fait de l'histoire avec des racontars. C'est ainsi qu'il traite Sénèque à peu près comme Cicéron et ramasse contre lui les accusations les plus graves et les plus étranges (LXI, 10), lui imputant, par exemple, un commerce criminel avec Agrippine, des habitudes infâmes, en un mot, une conduite en tous points contraire à ses maximes. Ses relations avec Agrippine lui sont reprochées, je le sais bien, par Suilius dans Tacite (*Ann.*, XIII, 42); mais Suilius était son ennemi personnel, et Tacite, l'historien grave, qui relate ces accusations, ne nous dit pas ce qu'il en pense lui-même. Donc, pour conclure, je dirai avec M. E. Gros encore : « Si ces invectives contre Cicéron étaient autre chose qu'une déclamation, elles décèleraient un cœur bas et un caractère faux [1]. »

Cette harangue de Calénus doit donc à bon droit être tenue pour suspecte dans son ensemble, vu les sources de renseignements auxquelles l'historien s'est adressé pour la composer, et nous pouvons presque à coup sûr regarder comme nulle et non avenue l'accusation d'adultère avec Cérellia. Non pas que je me porte garant de l'innocence de ces deux accusés; je veux seulement me tenir ferme à cette conclusion, que, à défaut d'autre témoignage, celui de Dion ne mérite nulle créance et que le silence des textes anciens sur ce point de détail doit profiter à l'accusé. Je ne crois pas Dion, pas plus qu'il ne faudra croire ceux qui édifieront la biographie de nos hommes d'État contemporains en puisant à pleines mains et sans choix dans les articles des journaux de l'opposition.

Le témoignage de Dion étant définitivement écarté comme non recevable, il ne reste plus que les conjectures à tirer des passages des lettres de Cicéron que j'ai cités et du témoignage d'Ausone sur la correspondance de Cicéron et de Cérellia. Les lettres de Cicéron établissent les faits suivants : 1° Cicéron recommande au gouverneur d'Asie les intérêts de Cérellia. On n'accusera pas M. X., je pense, d'adultère avec Mme Y., parce qu'il nous a recommandé le fils de cette dame au baccalauréat. 2° Il l'appelle sa *necessaria*. Ce mot n'implique en rien des relations amoureuses. Est *necessarius* celui qui est uni à quelqu'un par les liens de

1. *Loc. cit.*

Digitized by Google

la parenté, de la clientèle ou de l'amitié. Si Cicéron avait écrit en français, il aurait dit : « Je recommande les affaires de Cérellia, *une de mes bonnes amies.* » Je veux bien reconnaître cependant que si le mot latin, comme le mot français, n'implique pas l'idée d'amante, il ne l'exclut pas non plus. 3° Cicéron doit de l'argent à Cérellia, et Atticus lui fait dire qu'il ne sied pas à sa dignité d'être plus longtemps son débiteur. Cicéron a dû de l'argent à tant de personnes qu'il n'est point étonnant qu'il se trouve une femme dans le nombre de ses créanciers. Nous trouvons également deux femmes d'ailleurs dans le nombre de ses débiteurs. La chose ne deviendrait délicate que si Cicéron avait oublié de rembourser. Or, il promet formellement de le faire sitôt qu'il aura lui-même retiré l'argent prêté à deux autres personnes. 4° Cérellia lit les ouvrages de Cicéron et en a des copies avant la lettre. Cela prouve que c'était une femme intelligente et Cicéron un ami complaisant et aimable. 5° Cérellia s'est entremise pour réconcilier Cicéron avec sa jeune seconde femme Publilia. On avouera que, de la part d'une maîtresse, cette démarche est au moins étrange. On comprendrait qu'elle eût fait des pieds et des mains pour brouiller les époux et se débarrasser d'une rivale. Quant au mot *petulantia*, par lequel Ausone qualifie les lettres de Cicéron à Cérellia, nous avons vu qu'il n'a point nécessairement le sens qu'il faudrait lui donner pour en tirer une conclusion défavorable à Cicéron.

Je n'insiste pas, et je citerai pour finir l'opinion de deux biographes de Cicéron au sujet de ses relations avec Cérellia. « On remarque aisément, dit Middleton, par quelques traits de ses lettres à Atticus, qu'il avait peu d'affection pour elle et qu'elle n'exerçait aucune sorte d'ascendant sur lui. » Ceci n'est qu'une conjecture et ne ressort point des passages cités. M. Trollope, un des derniers biographes (*The Life of Cicero*, t. II, p. 223), dit : « Nous rencontrons ici le nom de Cérellia, dans une lettre à son ami. Elle avait été sans doute envoyée vers lui pour le réconcilier avec sa jeune femme Publilia. La démarche n'eut aucun résultat, et si nous avons mentionné la chose ici, c'est que le nom de Cérellia a souvent été associé à celui de Cicéron par les écrivains postérieurs. Je ne me rappelle pas qu'il se présente dans toute sa correspondance avec Atticus, sauf

Digitized by Google

dans une ou deux lettres de cette période (de 46 à 44). Je suppose qu'il courait sur cette dame quelques histoires, que Dion Cassius a publiées, *lorsqu'il vit que cela pouvait servir à son dessein de maltraiter Cicéron.* » Comme on le voit, M. Trollope est plus catégorique que moi. Je n'ai accusé Dion que d'étourderie, il l'accuse formellement de mauvaise foi et d'avoir collectionné des racontars pour ternir la réputation du grand homme. Boot, un éditeur des lettres à Atticus, dit dans une note *ad Att.*, XIII, 21, 51, que « malgré les lettres *petulantiores* de Cicéron à Cérellia, il n'accorde aucune créance à Dion Cassius, qui raconte que cette septuagénaire fut aimée de Cicéron. »

Concluons : conjecture pour conjecture, je crois qu'il est sage et raisonnable de nous en tenir à celle-ci, qui a du moins pour elle d'être en harmonie avec l'ensemble de la vie publique et privée de Cicéron, avec l'idée que nous avons de son caractère de grand citoyen, d'homme de lettres, de philosophe et d'homme d'État. Cérellia était une femme d'esprit, douée d'une certaine intelligence, femme d'affaires et un peu bas-bleu sans doute et férue de philosophie. Qu'y a-t-il d'étonnant alors que Cicéron ait eu avec elle commerce d'esprit et qu'il se soit établi entre elle et lui une de ces amitiés sans mélange de sensualité, dont l'histoire nous fournit de si nombreux exemples?

F. ANTOINE.

Digitized by Google

L'ENCYCLOPÉDIE DU XVIIIe SIÈCLE

I

LA SCIENCE

Les auteurs de l'Encyclopédie ont voulu faire à la fois *une œuvre scientifique* et *une œuvre polémique*. Sans doute, il est naturel aujourd'hui que nous nous intéressions beaucoup plus à la doctrine qu'à la science contenue dans le grand Dictionnaire, puisque quelques-unes des plus importantes libertés dont nous jouissons passent pour nous avoir été conquises par les combattants de l'Encyclopédie. Mais ce serait rabaisser singulièrement l'œuvre de Diderot et de ses amis que de la considérer, ainsi qu'on le fait presque toujours, comme une simple machine de guerre destinée uniquement à battre en brèche les « préjugés » de l'ancienne société française. Les contemporains, même les plus hostiles à l'Encyclopédie, virent en elle autre chose qu'une œuvre de destruction, et ce ne sont pas seulement les tendances, mais les erreurs du Dictionnaire qu'ils prirent la peine de combattre avec un soin parfois minutieux. Il est donc juste de distinguer les deux buts, très différents, qu'ont réellement poursuivis les Encyclopédistes, et de faire à ceux-ci l'honneur de les apprécier comme savants, avant de les discuter comme « philosophes ».

Les Encyclopédistes ont voulu très sincèrement faire avancer la science et servir par elle l'humanité; et ce noble but, ils l'ont poursuivi de trois manières : ils s'efforcent d'abord de « rassembler les découvertes des siècles passés »; ensuite, ils veulent faire comprendre à tous, en les expliquant dans la langue de tout le monde, ces découvertes. connues jusqu'alors d'un petit nombre d'initiés trop jaloux

Digitized by Google

de leur grimoire scientifique. En troisième lieu, ils prétendent « apporter des richesses nouvelles au dépôt des connaissances anciennes »[1].

Résumer la science, la vulgariser et l'enrichir, voilà donc le triple idéal que s'est proposé et qu'a proposé à ses collaborateurs le chef de l'Encyclopédie. Maintenant, que les Encyclopédistes aient notablement accru le trésor des connaissances humaines, c'est ce qui, même avant tout examen, paraîtra peu vraisemblable, si l'on songe que les savants n'ont nullement l'habitude d'enfouir dans des dictionnaires leurs découvertes et leurs vues personnelles. Aussi n'est-ce pas en réalité, et quoi qu'en dise Diderot, pour ajouter des « richesses nouvelles » aux connaissances anciennes que sont faites les encyclopédies; et la sienne en particulier n'a guère le droit de vanter ses conquêtes scientifiques, bien que Diderot les ait complaisamment estimées à plusieurs volumes. L'important pour une Encyclopédie, son principal objet, c'est de faire connaître, en des résumés clairs et précis, l'état de la science au moment où l'on écrit[2], et ce moment doit être aussi court que possible : en effet, œuvre nécessairement éphémère, toute Encyclopédie doit se faire rapidement sous peine d'être surannée avant d'avoir paru tout entière. Voyons donc quels services put rendre l'Encyclopédie aux contemporains seuls de Diderot, car il serait aussi ridicule que vain de chercher quelles critiques en pourrait faire un savant de nos jours. C'est surtout des dictionnaires scientifiques qu'on peut dire, suivant un mot de Bacon, que le dernier venu ressemble à ce serpent de Moïse qui dévorait tous les serpents des magiciens de Pharaon. Pour borner donc nos critiques aux seules choses que le progrès scientifique n'atteint pas, et que nous sommes, par conséquent, à peu près sûrs de juger comme auraient pu le faire des lecteurs impartiaux du XVIIIe siècle, nous nous demanderons, par exemple, si l'Encyclopédie est bien ou mal composée et quelle était, pour le temps où ils parurent, la valeur des articles les plus importants ou les plus curieux. A ces questions et à quelques autres semblables,

1. Tome VIII, *Avertissement*.

2. « Il se forma, en Europe, une classe d'hommes moins occupés encore de découvrir ou d'approfondir la vérité que de *la répandre*. » (Condorcet, *Esquisse d'un tableau historique...*)

Digitized by Google

nous essaierons de faire des réponses aussi courtes, mais en même temps aussi précises, c'est-à-dire aussi appuyées de preuves que possible. Peut-être le lecteur pensera-t-il qu'il vaut la peine d'examiner d'un peu près un ouvrage dont on parle si souvent et qu'on connaît si peu.

Considérée d'abord dans son ensemble, l'Encyclopédie est un ouvrage *très mal composé*. La première règle d'un bon dictionnaire n'est-elle pas de proportionner l'étendue des articles à l'importance des sujets traités? Or, sans exiger en pareille matière une rigueur mathématique et sans demander à un Directeur qu'il mesure au cordeau tous les articles qui lui sont fournis, on conviendra que c'est prendre peut-être avec le public de trop grandes libertés que de consacrer, par exemple, six lignes aux *Alpes*, et, tout à côté, un très long article à *Armand*, qui n'est rien de plus qu'une bouillie pour rendre l'appétit à un cheval malade. On est étonné, tout de même, de ne trouver sur *Athènes* qu'une demi-colonne, alors que les auteurs ont pris la peine, dans la page précédente, de nous donner très en détail une recette pour apprêter les *artichauts* à la poivrade, lesquels, paraît-il, « font trouver le vin bon ». L'article a pour auteur le gourmand Diderot. Quand on rencontre ailleurs soixante-cinq colonnes sur l'*évolution* des armées et une longue dissertation sur la voix des *eunuques*, tandis que quelques lignes à peine sont accordées aux *Allemands*, on ne peut que donner raison au chef lui-même de l'Encyclopédie, qui s'écriait avec amertume : « Ici nous sommes boursouflés, nous avons un air hydropique; là, maigres et décharnés, nous ressemblons à des squelettes[1]. » Et Diderot s'en prenait aux collaborateurs rebelles à ses instructions, à tel, par exemple, qui, sur la manière de tapisser en papier, lui apportait deux volumes, alors qu'une feuille eût suffi. Il eût dû avant tout s'en prendre au Directeur, intarissable lui-même, qui, faisant à la philosophie la part du lion, par la raison qu'il était philosophe, écrivait, par exemple, quarante-huit colonnes sur l'*éclectisme*, c'est-à-dire, précisément ce qu'il reprochait aux autres, un mémoire au lieu d'un article.

Ce qui, encore plus que la disproportion non motivée entre les sciences et les articles qui en traitent, compromet

1. Diderot, *Œuvres*, XIV, 455.

Digitized by Google

l'unité de l'ensemble, ce sont des *contradictions* choquantes qu'il nous serait très facile de relever en peu de mots. Par exemple, on y fait, en certains endroits, l'apologie des arts, du luxe et de tout ce qui donne du prix à la vie civilisée, tandis qu'on exalte ailleurs les *Scythes* pour cette raison seule qu'ils sont « naïfs et barbares ». Ainsi on est tantôt Voltairien et tantôt, qu'on nous passe le mot, *Jean-Jacobin* sans avoir tenté, ce qui était en effet difficile, de réconcilier les frivoles « Mondains » avec les rustiques « habitants de la petite ville au pied des Alpes »[1]. A l'article *Pasques,* on nous avait appris que la fête ainsi nommée avait été établie en mémoire du passage de la mer Rouge; mais à l'article *Pâques,* article qui fait double emploi d'ailleurs avec le premier, on nous apprend que cela est faux, si bien que le lecteur, ballotté d'une assertion à l'assertion contraire, ne sait plus ce qu'il doit tenir pour vrai. Déjà, au XVIIIe siècle, un des plus ardents prôneurs de l'Encyclopédie, Grimm, laisse échapper cette plainte expressive : « On y lit le blanc et le noir sur la même matière, dans la même page, par deux plumes différentes. » Que sera-ce donc quand, presque à la même page, en tout cas très près l'un de l'autre, le blanc et le noir sont dus à la même plume? Le *célibat,* par exemple, est très fortement combattu, à l'article de ce nom, par Diderot, et, toujours par ce même Diderot, hautement loué à l'article *Christianisme.* Mais nous avons affaire ici à une de ces contradictions voulues que nous aurons à apprécier plus tard quand nous parlerons du jeu double qu'ont joué les philosophes dans le Dictionnaire. A ne les juger ici que comme savants, nous pouvons dire que leur œuvre, considérée dans son ensemble, est affreusement incohérente, et que, par endroits, elle ressemble plus à un entassement chaotique qu'à cet inventaire raisonné des sciences qu'on nous avait promis. Image trop fidèle du principal Encyclopédiste, qui changeait d'humeur et même d'opinion d'une heure à l'autre, l'Encyclopédie change trop souvent d'avis d'un article à l'autre. Aussi Diderot convenait-il lui-même qu'on pouvait assez bien la comparer au monstre hétéroclite dont parle Horace dans son *Art poétique.* On pourrait même pousser jusqu'au bout la comparaison : car si l'on songe à

1. Sous-titre de la *Nouvelle Héloïse.*

Digitized by Google

la médiocrité des derniers volumes, on peut bien dire que l'Encyclopédie, elle aussi, finit en queue de poisson.

Que si, laissant de côté la composition de l'œuvre dans son ensemble, nous examinons la *valeur* intrinsèque des articles, ce qui a lieu de nous surprendre tout d'abord ce sont les erreurs, nous disons : les erreurs singulières des auteurs du Dictionnaire. Il ne s'agit pas, en effet, de montrer que l'Encyclopédie s'est trompée ici ou là : on n'est pas infaillible en dix-huit volumes in-folios. Bayle, qui s'y connaissait, disait qu'on trouverait plutôt un phénix qu'un gros dictionnaire sans fautes. Il est pourtant des fautes qui, trop libéralement semées en certaines matières, permettent de conclure que ces matières ont été traitées, comme on disait alors, à la cavalière. Pour ne parler que de la géographie, c'est-à-dire de ce qui ne change pas avec le temps, il est parfois arrivé aux Encyclopédistes de prendre le Pirée pour un homme. Par exemple, ils nous donnent le nom de famille de *Mélanchthon* (Schwarzerd) pour le nom de sa ville natale, oubliant ou ignorant peut-être que les savants du XVIe siècle avaient l'habitude de latiniser ou de gréciser leurs noms, et que si, conformément à cette habitude, *Cauvin* était devenu *Calvin,* pour la même raison, *Schwarzerd* était devenu *Mélanchthon*. Ailleurs, des îles *Arginuses* ils font une ville; à propos du fleuve *Asope,* ils imagineront de dépayser le lecteur par cette étonnante définition : « Fleuve d'Asie dans la Morée. » On trouvera sans doute que c'est un dédommagement insuffisant à de telles erreurs, que de nous donner beaucoup plus qu'on n'était en droit d'attendre de leurs géographes, à savoir des noms de villes et de royaumes qui n'ont jamais existé (noms mal copiés probablement dans de mauvais dictionnaires) et des révélations géographiques comme la suivante sur l'*Arménie :* « Le paradis terrestre y était situé. » Ne pourrait-on pas dire, sans être accusé de pédantisme, qu'il y a, dans tout cela, des bévues ou des naïvetés qui jugent leurs auteurs parce qu'elles dénotent chez eux un médiocre souci de la vérité?

A côté des articles simplement erronés il y a ce qu'on pourrait appeler les articles saugrenus, lesquels égayent plus que de raison ces rébarbatifs in-folios. Ainsi, pour ne citer que quelques exemples, les philosophes désireux de s'instruire sur la « philosophie antédiluvienne » trouveront,

Digitized by Google

à cet article, les raisonnements les mieux déduits pour prouver qu' « Adam n'a pu être philosophe ». Les joueurs, eux, n'apprendront peut-être pas sans plaisir que le jeu de *cartes* « représente les quatre états de la société : le cœur figure les gens d'église ou de chœur *(sic)*; le pique, les gens de guerre (on devine aisément pourquoi); le trèfle, les laboureurs (encore facile à deviner), et le carreau, les bourgeois », ce que le lecteur ne comprendrait certainement pas tout seul, si l'auteur ne lui en donnait la raison secrète : c'est « parce que leurs maisons sont carrelées ». Enfin, car il faut savoir borner ses plaisirs, qu'on nous permette encore ce trait : à l'article *avaler*, nous sommes informés qu' « on voit à Leyde un couteau de dix pouces qu'un paysan avala et fit sortir par son estomac ». Inutile d'ajouter que l'article a été fait par le fils d'un coutelier que nous connaissons bien.

La principale raison et aussi, reconnaissons-le, la principale excuse de tous ces défauts et de bien d'autres, c'est que les auteurs ont dû travailler avec trop de précipitation : il fallait marcher du même pas que la science, qui marchait très vite au XVIIIe siècle. De là cet autre vice de l'Encyclopédie, le dernier que nous relèverons dans notre impartial résumé : à côté des articles mal faits, il y a ceux qui ne sont pas faits du tout, étant tout simplement pillés. Sans aucun doute, il est permis, il est même prescrit à une encyclopédie, de s'inspirer des travaux d'autrui, puisqu'elle n'est, après tout, que l'inventaire des découvertes antérieures, et Bayle n'avait-il pas dit lui-même, avec trop de modestie il est vrai, de son propre Dictionnaire, que c'était « une compilation informe de passages cousus les uns à la queue des autres »? Pourtant, si elle doit résumer les recherches des savants, une encyclopédie doit-elle copier leurs livres? Ainsi, quand un Encyclopédiste reproduit textuellement des pages entières d'un auteur, peut-il oublier qu'on a inventé les guillemets pour signaler ce genre d'emprunts? Or, les guillemets sont aussi rares dans l'ouvrage de Diderot que les emprunts y sont abondants. On peut dire que l'Encyclopédie fourmille d'articles volés. Le meilleur ami de Diderot lui-même, Grimm, y constatait « un brigandage perpétuel ».

Aussi les ennemis de l'Encyclopédie avaient-ils à chaque instant le plaisir de lire dans le *Journal de Trévoux*, ou dans les *Annales littéraires*, les protestations d'auteurs qu'on avait

Digitized by Google

faits encyclopédistes malgré eux. Mais c'eût été un bien autre concert d'invectives si les morts innombrables qu'on avait dépouillés avaient tout à coup recouvré la voix pour réclamer leurs idées ou leurs phrases semées dans l'Encyclopédie et attribuées, sans plus de façon, à leurs déprédateurs. Le premier, à coup sûr, qui eût réclamé son bien, c'est Bayle, le plus grand fournisseur de l'Encyclopédie, Bayle que quelquefois, il est vrai, on citait expressément, mais que, le plus souvent, on copiait sans le dire, sauf à parler de lui avec un dédain calculé ou bien à le réfuter avec ostentation pour mieux dissimuler tout ce qu'on lui avait pris. Et c'était, après Bayle, Moréri, les auteurs du *Journal de Trévoux*, Hedrich (pour son lexique allemand des antiquités), Deslandes et Brucker pour leurs histoires de la philosophie, et enfin les simples littérateurs, et à leur tête Montaigne, dont les *Essais* furent, nous le montrons ailleurs, le livre de chevet des philosophes.

Que voulons-nous conclure de toutes ces critiques? Qu'il n'y a rien de bon dans l'Encyclopédie? On va voir tout à l'heure le contraire. Ce que nous avons essayé seulement d'établir, c'est que, au point de vue purement scientifique, les résultats obtenus ne répondirent pas à l'immense labeur dévoré par une si grande entreprise; qu'en un mot, l'œuvre, dans son ensemble, se trouva être très inférieure à l'idéal rêvé par Diderot, et cela, de l'aveu même de Diderot et de ses amis. L'avocat, tant prôné par le parti philosophique, Servan, disait, avec une évidente exagération, il est vrai, « qu'on pourrait traiter l'Encyclopédie comme Dieu voulait traiter Sodome : il promit grâce à la ville entière si l'on y trouvait seulement dix justes : accordons grâce à ce grand Dictionnaire si l'on y trouve seulement une centaine de bons articles. » Aujourd'hui, si l'on voulait extraire de ce grand ouvrage ce qui a survécu aux progrès de la science et de la critique, on trouverait à peine, dans ces dix-huit volumes in-folios, de quoi remplir un petit in-douze. Qu'un ouvrage qui a coûté tant d'efforts et qui résumait, en somme, les connaissances du siècle le plus voisin de nous, soit devenu si peu utile, cela prouve, à notre honte et à notre gloire à la fois, que si nous *savons* peu, du moins nous *apprenons* sans cesse, et même le profond discrédit où l'Encyclopédie est tombée est un des meilleurs arguments et des plus

Digitized by Google

éloquents qu'on pourrait invoquer en faveur de la théorie, si chère aux Encyclopédistes, du *progrès* indéfini de l'esprit humain.

En réalité, tout un monde d'idées et de connaissances nous sépare des Encyclopédistes; mais n'ont-ils pas grandement contribué eux-mêmes, et malgré leurs erreurs, à nous rendre si différents de nos ancêtres du siècle passé? C'est ce qu'il nous paraît facile de démontrer à leur honneur.

Quelques critiques, en effet, qu'on puisse faire et que nous ayons faites nous-même de l'Encyclopédie, celle-ci n'en représente pas moins, et c'est là l'essentiel, l'esprit nouveau, nous entendons par là l'esprit scientifique, qu'elle s'efforce de faire prévaloir contre l'ancienne manière de penser, qu'on peut qualifier de théologique, c'est-à-dire d'anti-scientifique. Cest la vraie science, celle qui part du doute et pour qui rien n'est sacré, que propagent les Encyclopédistes, et non la *bonne science*, celle qui avait régné jusqu'alors, guidée, c'est-à-dire bridée, par une théologie ombrageuse. Un jour, au XVIIIe siècle, des savants suédois avaient observé un certain mouvement des rivages de la Baltique. Aussitôt les théologiens de Stockholm représentèrent au gouvernement que « cette remarque des savants suédois, n'étant pas conforme à la *Genèse*, il fallait la condamner ». On leur répondit que Dieu avait fait la Baltique aussi bien que la *Genèse*, et que, s'il y avait contradiction entre les deux ouvrages, l'erreur était plutôt dans les copies que nous avons de ce livre que dans la mer Baltique dont nous avons l'original[1]. Voilà l'*esprit* de l'Encyclopédie. Si celle-ci n'avait été rien de plus que l'indigeste fatras scientifique qu'on a dit, d'Alembert aurait eu raison de s'écrier : « Ils sont bien bons d'en avoir peur ! » Mais il y avait bien autre chose, dans l'œuvre de Diderot et de ses amis, que les erreurs que nous nous sommes amusé nous-même à relever. Il y avait ce que redoute et ce qu'a repoussé de tous temps l'orthodoxie immuable : la science indépendante, qui est la plus grande ennemie de la superstition. Qu'est-ce, en effet, que la superstition, si ce n'est, au fond, l'ignorance des causes *naturelles* des phénomènes? Or, c'est cette connaissance des *causes secondes* ou *naturelles* que les

[1] Gudin, *Aux Mânes de Louis XV*, 1777, p. 204.

Digitized by Google

encyclopédistes offraient (après Bacon et d'après Bacon) à leurs nombreux lecteurs. Il en devait résulter à la longue un très grand dommage pour l'orthodoxie. Cette dernière, en effet, est inattaquable dans ses retranchements : aucune raison ne vient à bout d'elle; on ne discute pas avec un fanatique qui ne peut vous comprendre et ne veut pas vous entendre. Mais qu'on réussisse, par la diffusion de la science (ce qui était le but principal des Encyclopédistes), à changer peu à peu les idées régnantes et à élever le niveau intellectuel, alors l'aveugle et intraitable orthodoxie, non convaincue sans doute, mais vaincue et, ce qui est la plus sûre des défaites, vaincue sans combat, se retire sans bruit et disparaît, sans même qu'on s'en aperçoive; le courant des idées l'a dépassée et l'a rendue impuissante en la faisant surannée; il n'y a plus à s'occuper d'elle et l'on n'a désormais qu'à laisser les morts ensevelir leurs morts.

Et enfin, dernier et profond enseignement de l'Encyclopédie : toutes ces sciences, dont elle raconte les magnifiques conquêtes, on les doit à la raison humaine et on ne les doit qu'à elle seule. « Toutes les sciences réunies, dit d'Alembert, ne sont autre chose que l'intelligence humaine, toujours une, toujours la même, si variés que soient les objets auxquels elle s'applique. » Exposer les découvertes scientifiques, ce n'est donc pas faire autre chose que l'histoire et l'histoire glorieuse de l'esprit humain.

Et ainsi toutes les idées hardies et toutes les inventions merveilleuses qui sont expliquées dans ces dix-huit in-folios, c'est la raison humaine qui a fait tout cela dans la suite des âges : gloire donc à la *raison* humaine, et suivons-la, elle seule, partout où elle nous conduira, car c'est par elle que nous apprendrons à connaître et à dominer la *nature* entière. On le voit, Raison et Nature, nous les rencontrons déjà sur le domaine purement scientifique : nous les retrouverons dans la partie polémique, bien plus importante encore, du grand Dictionnaire.

(A suivre.) LOUIS DUCROS.

Digitized by Google

ÉTYMOLOGIES

FRANÇAISES ET PROVENÇALES[1]

I

HARIDELLE

Scheler rattache dubitativement ce mot au verbe *harer*, aiguillonner, frapper du fouet. Mais le suffixe *-idelle* est inconnu. Diez (II c) et Littré considèrent le mot comme d'origine incertaine. Körting[2] n'en parle pas.

La forme la plus ancienne, de laquelle il faut évidemment partir, est *hardelle*, qui se trouve encore dans la *Satire Ménippée*[3], avec le sens, également ancien, de troupeau. Ce mot ne peut être qu'un diminutif de l'ancien français *herde*[4] (goth. *hairda*, anc. n. franc. *hërda*). Le changement de *e* en *a*, surtout dans une syllabe entravée et protonique, ne peut faire difficulté; il se rencontre dans un trop grand nombre de mots, surtout devant *l*, *r*, pour qu'il soit utile d'en citer des exemples. La présence dans la forme moderne du mot de l'*i*, qui apparaît dès le XVIe siècle, reste inexpliquée[5]. Quant au développement du sens, on comprend

1. J'ai pu discuter quelques-unes des hypothèses qui vont être exposées avec mon collègue et ami A. Thomas, à qui je dois de fort bonnes indications, et dont j'ai peut-être eu tort de ne pas partager tous les scrupules (notamment en ce qui touche le n° III).

2. *Latein-romanisches Wörterbuch*, 1891.

3. « Allons, Messieurs de Lorraine, avec votre *hardelle* de princes. » Éd. Labitte, p. 228.

4. Le mot existe encore dans les patois lorrains, où il désigne les bêtes confiées au berger communal. (Voy. Labourasse, *Glossaire abrégé du patois de la Meuse*, 1887.)

5. Il n'est guère vraisemblable de voir là une influence du mot *aridus*, où

Digitized by Google

que le mot, désignant la collectivité, ait pu, par synecdoque, passer à l'unité. Il est à remarquer de plus qu'il a pris, comme tant d'autres d'origine étrangère, une acception défavorable : celle-ci se retrouve, non seulement dans le sens primitif du mot[1], mais dans son sens dérivé. Dans cette dernière acception, le mot a été aussi, par une métaphore populaire, appliqué à des personnes : *hardel,* au moyen âge, signifie vaurien, et *hardelle,* fille de bas étage[2].

L'ancien verbe *harer,* que Scheler invoque, nous semble être la racine de toute une famille de mots dont nous demandons la permission de nous occuper brièvement, et d'abord de ceux qu'il rattache à tort, ainsi que Littré, à *haridelle.* Ceux-ci sont le normand *harin* et *harousse,* le hainuyer *haroute,* le wallon *harotte,* qui tous signifient rosse. Ces divers substantifs ne sont autre chose que le thème du verbe *harer* pourvu de suffixes variés : ils désignent naturellement une bête qu'il faut aiguillonner pour la faire avancer. Ce verbe lui-même est un dérivé de l'interjection *hare,* issue sans doute d'une onomatopée.

Cette interjection présente deux caractères intéressants : c'est d'abord une alternance constante entre *l* et *r,* qui se retrouve dans les dérivés, et une grande variabilité dans la voyelle (ou diphtongue) finale : la forme *hale* se trouve en effet souvent, et, d'autre part, *hara, hari, haro,* ne doivent être que des variantes de la même interjection.

Hare me paraît en être la forme primitive : elle est en effet la plus voisine de l'onomatopée initiale. C'est de *hare* que vient directement notre locution populaire *dare-dare :* à côté de *a hare,* que signale Godefroy, on a dû dire *de hare,* dont *dare-dare* n'est que le redoublement[3]. De *hare* est tiré directement *harer,* qui signifie non seulement aiguillonner, mais traquer[4]. De *harer* semblent bien être venus aussi,

quelques-uns en ont cherché l'étymologie (la haridelle étant une bête maigre), ni, en admettant que la transformation soit d'origine populaire, de l'interjection *arri,* dont il va être question.

1. Cette nuance est encore sensible dans l'exemple de la *Ménippée.*

2. Cf. dans la langue triviale d'aujourd'hui, et par une métaphore analogue, une linotte, une guenon, etc.

3. La locution, qui a pris aujourd'hui un caractère adverbial *(aller dare-dare),* est encore exclamative dans Diderot (voy. Littré).

4. *Haré* ne signifierait-il point bétail ou troupeau dans le *Restor du Paon* que cite Godefroy (proprement la chose aiguillonnée)?

Digitized by Google

par l'addition d'un suffixe connu, *harasser*[1], proprement poursuivre, puis fatiguer par la poursuite, et son substantif verbal *harasse*, poursuite[2], qui n'a naturellement rien de commun avec *haras*, ni avec *harasse*, bouclier. *Haler*, doublet de *harer*, n'a naturellement rien à faire avec *haler* = tirer. *Hallali* pourrait bien n'être autre chose que l'impératif redoublé de ce verbe suivi de l'adverbe de lieu *y*, si fréquent, à cause du son aigu de la voyelle, dans les mots du vocabulaire cynégétique (cf. *hourvari, velcirevary*, etc.)[3]. Quant à la forme *hahaly*, signalée comme concurrente par Baudrillart, elle est composée de l'exclamation *ha!* de *hale* et de *y*.

Hara n'est qu'une variante de la même interjection[4], et le sens de troupe, que M. Godefroy signale dans un texte du XVIe siècle, n'est dû qu'à une fantaisie individuelle (cri, bruit, et de là troupe qui fait grand bruit)[5].

Hari, autre variante de la même interjection, ne doit pas être différent de celle que l'on entend constamment dans la bouche des muletiers pyrénéens, et que l'on rapproche parfois à tort de *arreire* (en arrière) puisque son objet est justement de provoquer le mouvement en avant.[6]

Nous en avons une dernière variante dans *haro* (et aussi *harau, hareu* et *harou*)[7] qui a donné le dérivé *harauder*[8], *herauder*, animer par des cris, poursuivre d'injures, maltraiter, que M. Godefroy confond à tort avec le mot *herauder*, proclamer, de *héraut*[9].

1. Cf. *embarrasser* de *barrer, crevasser* de *crever*.

2. *Haras*, dans *Garin de Monglane* (*Romania*, XII, 5), doit être la forme masculine de ce mot : le sens paraît être éloignement, exil (résultat de la poursuite).

3. Darmesteter (*Formation des mots*, p. 320) l'explique par une contraction de *ally! ally!* et cet *ally* serait, au témoignage de Baudrillart, « l'impératif régulier de aller dans la langue des chasseurs. » Cet impératif « régulier » de aller me paraît être tout simplement celui de notre verbe + *y*.

4. Le cri qui annonçait la clôture des foires était *hare* en Champagne (voy. Godefroy), *hara* en Flandre (Littré).

5. « Des Espaignolz ung grand hara,
Tarabin, taraba, patatin, patata. »

6. La forme espagnole est *arre*, d'où *arrear* = exciter une bête par des cris.

7. On connaît l'explication fantaisiste par *Ha! Raoul!* Celle de Diez (par l'ancien haut allemand *hera* = ici) n'est pas satisfaisante non plus, puisque l'interjection est destinée à pousser en avant et par conséquent à éloigner de la personne qui parle.

8. L'intercalation du *d* est simplement destinée à empêcher l'hiatus.

9. C'est probablement par une influence de ce mot que l'*a* a été souvent changé en *é*.

Digitized by Google

II

RATIER, RATER

On sait que dans la langue populaire, *être rat* signifie être avare, et *avoir des rats*, être capricieux. La dernière de ces locutions peut à la rigueur s'expliquer : le rat, à cause de la rapidité de sa course, a pu être considéré comme le symbole de la légèreté : *avoir des rats*, ce serait avoir des idées rapides, fuyantes, comme le rat. (Mais alors pourquoi ne dit-on jamais avoir des souris?) Quant au sens de la première, il est décidément inexplicable. On ne voit pas pourquoi le rat aurait été choisi, de préférence à tout autre animal, pour symboliser l'avarice.

Ces deux locutions nous paraissent être des traductions de : *être ratier*. Quant à l'adjectif *ratier* lui-même, qui n'a plus aujourd'hui que le sens de capricieux et qui, même dans ce sens, tend à disparaître, il nous paraît se rattacher à la racine de *rapere* par un dérivé *raptarius*.

De toutes les langues romanes, le français, le provençal et l'espagnol sont les seules où ce mot soit représenté. Qu'on nous permette de commencer par cette dernière, qui nous offre la plus riche série de sens, et parmi ceux-ci quelques-uns très voisins du primitif. Voici, sur le mot *ratero*, l'article du *Diccionario de las Autoridades* (1737) : « Lo que va arrastrando por la tierra; por extensión, se dice de las aves que van volando muy cerca de la tierra; el ladrón que hurta cosas de poco valor ú de las faltriqueras; metaforicamente, bajo en sus pensamientos ó accionnes, ó cosa vil ó despreciable. » Il est clair que le premier sens est une extension du second et non l'inverse : on a appliqué à tous les animaux qui rasent la terre le mot employé d'abord pour les oiseaux; ce second sens lui-même n'est point primitif et provient de ce que les oiseaux de proie rasent la terre pour y chercher leur butin; puis le mot, par métaphore, s'est appliqué aux voleurs, et c'est par suite de cette application qu'il a pris le sens de vil ou méprisable[1].

1. Cf. en français une transition de sens analogue : *voler*, qui signifie d'abord chasser à l'aide du vol (des oiseaux de proie), nous a donné *voleur*.

Digitized by Google

En provençal, le mot, s'il est substantif, désigne, comme en espagnol, un oiseau de proie (crécerelle ou épervier)[1]; adjectif, il signifie capricieux, fantasque[2].

En français, il n'a plus que ce dernier sens, qui est encore enregistré par les dictionnaires, mais qui tend à disparaître de l'usage; il y ajoutait dans l'ancienne langue ceux de pillard et de chiche[3]. Le premier est celui qui se rapproche le plus du sens étymologique : aussi le français le possède-t-il en commun avec le provençal et l'espagnol; le second nous paraît dû à une déviation qui ne se trouve point ailleurs : on a pu qualifier de *raptarius* l'homme qui est comme entraîné brusquement d'un objet à un autre, qui a des sautes violentes d'idées[4]. Ce sens a pris en français un développement inattendu, grâce à l'accident que nous signalions plus haut. On se sera avisé d'abord, dans une intention plaisante et par une sorte de calembour consistant à rapprocher notre mot de son homonyme dérivé de *rat*, de traduire « être ratier » par « prendre (ou avoir) des rats (ou un rat) »[5]. On aurait dit, par exemple, d'un fusil capricieux ou « ratier » qu'il prenait des rats, parce que le chien ratier

1. Mistral ajoute : « oiseaux de proie qui se nourrissent de rats; » mais ils sont loin de s'en nourrir exclusivement; si leur nom venait, en provençal, de celui de cet animal, il en viendrait aussi sans doute en espagnol, et là il serait *ratonero*. Il est probable du reste que le sentiment populaire y a vu un dérivé du mot *rat* par une confusion analogue à celle que nous allons signaler plus loin.

2. Voyez Raynouard, V, 45 et 531. Dans l'ancienne langue, il a dû avoir aussi, comme en ancien français (voy. ci-dessous), le sens de pillard, qu'il a conservé dans quelques patois : à Marseille, on qualifie de *ratier* un gamin adroit au jeu des billes, qui a coutume de dépouiller ses camarades.

3. Pour celui de pillard, voy. Godefroy; pour celui de chiche, *ibid.*, ex. du *Chevalier as deus espees* et de Froissart; celui de taciturne, attesté par un exemple de Blaise de Vigenere *(ibid.)*, se déduit facilement de celui de capricieux; entendez : celui qui tantôt est gai, tantôt ne l'est pas, qui ne l'est que par accès, et est le plus souvent mélancolique.

4. Celui de léger, frivole, en est tout voisin; nous le trouvons dans le premier exemple de Godefroy (sous « Ratier 2 ») :

« On observe sans quelqu'œuvre ratière
Les dix commandz, de la foy paremens »

où il est traduit plus que bizarrement par : de rat; il serait plus juste de traduire par : occupation mondaine. *Raterie*, dont le sens est bien clair dans le deuxième exemple de Godefroy, est tiré directement de cet adjectif.

5. Il est bien entendu en effet que nous admettons l'existence d'un *ratier* formé sur *rat*, qui, en ancien français, pouvait être substantif (dans le sens de piège à rats ou prison) et qui nous est resté comme adjectif dans l'expression « chien ratier ». Cf. l'adverbe *rateusement* plaisamment formé par Marot, et en espagnol *ratonar, ratoner*).

Digitized by Google

en prenait aussi. La plaisanterie a pu se propager, grâce à l'existence des locutions similaires, comme *avoir des grillons dans la tête,* pour « avoir des préoccupations »[1]. C'est de cette locution enfin que nous est né, à une époque relativement moderne, le verbe *rater* (le plus ancien exemple cité par Littré est de 1707), qui représente une dernière métamorphose de la locution primitive. Une arme qui « rate » est proprement, comme nous venons de le voir et comme l'ont déjà dit Littré et Scheler, une arme qui a des caprices, qui tantôt part et tantôt ne part pas, et enfin, comme ce n'est point un effet du caprice que de partir, celle qui ne part pas[2].

Quant au sens de chiche, attesté par de nombreux exemples, il est plus difficile de s'en expliquer l'origine : se rattache-t-il à la signification primitive d'oiseau de proie ou de voleur? Je ne le pense pas, l'habitude du vol produisant rarement l'avarice. J'y verrais plutôt une dérivation de celui de fantasque : on aurait ainsi qualifié celui qui tantôt est libéral, tantôt ne l'est pas; puis, comme le mot comporte une idée péjorative, celui-là seulement qui ne l'est pas. L'adjectif aurait suivi dans ce sens le même chemin que le verbe dont il vient d'être question[3].

III

Anc. fr. BERSER, *fr. mod.* BERCER

On connaît en ancien français le verbe *berser* = tirer de l'arc. Comme la plupart des étymologistes, je le crois identique au français moderne *bercer*, pour lequel on n'a point encore proposé d'étymologie satisfaisante. Je n'ai point été,

1. Cette locution, qui repose sur une métaphore parfaitement intelligible à l'origine (on prête aux soucis une voix importune et obstinée comme le cri du grillon) et dont notre « avoir une araignée au plafond » doit n'être qu'une adaptation moderne, a été récemment étudiée par M. Delboulle dans la *Romania*, XX, 287.

2. Le mot a dans l'ancienne langue d'autres sens (voy. Godefroy) qui ne me sont point assez clairs pour que je les discute ici.

3. Je trouve moins plausible l'interprétation de Scheler *(Glossaire des poésies de Froissart)* qui traduit ce vers :

« De ce (s'esbattre) n'estoie pas ratiers »

par : « Pour ces choses-là je n'avais pas le mal de rate, le spleen ; j'acceptais toujours ». Körting (n° 6683) accepte l'hypothèse de Scheler.

Digitized by Google

je l'avoue, plus heureux que mes devanciers : il me semble cependant pouvoir délimiter mieux qu'on ne l'a fait jusqu'à présent le terrain sur lequel doivent porter les recherches.

Diez dérive le mot d'un *berbiciare* formé sur *berbex* (= *vervex*, bélier, pris dans le sens de machine de guerre). M. Körting (n° 1127) oppose à cette étymologie des raisons tirées du sens de *berbex* qui signifie brebis et non bélier ; or, c'est le nom de cet animal qui avait été transporté métaphoriquement à la machine de guerre. Il propose à son tour (n° 1310) un type *barciare* pour *brac*[*h*]*iare*, dont le sens primitif serait, selon lui, celui de prendre dans les bras, puis d'agiter, de balancer. Ici le sens se serait scindé : cette agitation peut être celle qui est imprimée au trait pour le lancer, ou au berceau pour endormir un enfant. De là d'une part le sens ancien, de l'autre le sens moderne.

Une raison bien simple suffit à faire écarter ces deux hypothèses. *Berbiciare* et *brac*[*h*]*iare* auraient également donné *bercier*, non *bercer* : or, dans toute l'ancienne littérature, où il est très fréquent, *berser* ne se trouve pas une seule fois en assonance ou en rime avec des mots en *ié*[1].

S'il est vrai que *berser* et *bercer* ne sont qu'un seul et même mot, il faut chercher une étymologie qui rende compte des deux sens si différents qu'il a pris. Scheler me paraît s'être fort approché de la vérité en disant : « Il pourrait bien y avoir, au fond du mot *bers* et *berceau*, une idée de claie, de treillage ; » à l'idée de claie je substituerais seulement celle de : osier ou bois flexible en général, et de là : objet en osier, qui me paraît se trouver au fond de tous les sens anciens ou modernes du mot. Ducange signale dans plusieurs textes latins du haut moyen âge, un mot *bersa* = claie d'osier dont on entourait les forêts de chasse[2]. Le mot *bers*, primitif du français moderne *berceau* (ancien français *berçueil*) (qui existe comme on sait, en provençal sous la forme *brès*)[3], aurait reçu ce nom parce qu'il était

1. Je ne tiens pas compte de l'exemple de Cuvelier qu'on trouvera dans le *Dictionnaire* de M. Godefroy : à cette date on pourrait considérer comme accomplie la réduction de *ié* à *é* ; mais il faut simplement, en transposant les deux mots de l'hémistiche, lire : *et bercer et lancier*.

2. Il interprète *berser* par : « intra bersas forestae venationem exercere. »

3. Cette forme *bers* a persisté dans divers patois du Nord-Ouest, où le mot se prononce *ber* (voy. Godefroy, s. v°), et du Nord-Est, où l's se prononce encore (dans la Meuse par exemple).

Digitized by Google

fait de baguettes d'osier; c'est par métaphore que ce mot aurait été appliqué à un arc de voûte et à la charpente sur laquelle repose le navire en construction (voy. le *Dictionnaire général* de MM. Hatzfeld, Darmesteter et Thomas, Bers 2). Le *Dictionnaire général* signale comme dernier sens celui de ridelle, côté à claire-voie d'une charrette; ce sens, qui paraît bien éloigné du primitif, nous semble expliqué par celui du gascon *barso* = corde que l'on tend sur le derrière d'une charrette, entre les deux ridelles, pour empêcher les objets de tomber[1]; de là le dérivé *barsa* = tendre cette corde. La *barso*, qui est ordinairement une corde, peut être aussi à l'occasion et a dû être à l'origine une sorte de liane faite de branches flexibles, de brins d'osier tressés; les ridelles, qui jouent le même rôle que cet objet, en auraient pris le nom.

Comment rattacher au sens primitif celui que le mot a constamment dans l'ancienne langue? Son primitif *bers* aura pu signifier à l'origine le morceau de bois flexible dont est fait l'arc : *berser* serait tendre le *bers*, comme le gascon *barsa* est tendre la *barso*. C'est donc une racine *bers* (ou *brès*)[2] dont il reste à trouver l'origine[3].

(A suivre.) A. JEANROY.

1. Ce mot, qui manque à Mistral, m'est signalé (dans le patois de Nogaro, Gers) par M. J. Ducamin.

2. La qualité de l'*e* dans le provençal *brès*, la diphtongaison fréquente dans les textes wallons (voy. Godefroy) indique que l'*e* doit y être ouvert.

3. L'espagnol *brezo* (bruyère et berceau), que M. Baist (*Zeitschr. für rom. Philol.*, V, 562) fait de vains efforts pour rattacher à la racine celtique *bruxn, broxn, brossn* (de là *brosse, broussaille*, etc.), n'y appartiendrait-il pas aussi?

Digitized by Google

BULLETIN HISTORIQUE RÉGIONAL

BORDEAUX

Il y a exactement six ans que parut, dans nos *Annales,* la dernière chronique historique[1] : ces six années ont été parmi les plus fertiles que présente l'histoire de l'érudition bordelaise.

I. — Documents. — Les trois grandes collections de documents originaux qui s'impriment dans notre ville se sont accrues de sept gros volumes.

Les *Archives municipales* ont publié, coup sur coup, le tome II des *Inscriptions romaines de Bordeaux*[2] et le tome V de leurs recueils médiévaux[3]. — Ce dernier tome renferme le *Livre des Coutumes* de la ville : il a été édité par M. Barckhausen avec ce soin minutieux et cette science précise qui font de lui, à cette heure, le maître incontesté de l'érudition bordelaise. Le texte des *Coutumes* est précédé d'un substantiel et précieux *Essai sur le régime législatif de Bordeaux au moyen âge*[4]. Cet essai peut former, uni à celui sur l'*Administration municipale de Bordeaux,* qu'a publié M. Barckhausen comme introduction au *Livre des Privilèges* (1878), un travail complet sur les institutions bordelaises avant la Révolution. Tous ces travaux, sobrement écrits, clairement présentés, ne donnent rien que d'exact, et disent tout ce qui est utile. — Depuis quatre ans la Commission de publication des *Archives municipales* a malheureusement cessé de se réunir; l'archiviste, M. Gaullieur,

1. *Annales de la Faculté des Lettres,* 1888, n° 1.

2. *Inscriptions romaines de Bordeaux,* t. II, 1890 *(Tome complémentaire des Archives municipales).* In-4° de 716 pages et 13 planches; imprimerie Gounouilhou.

3. *Livre des Coutumes,* publié avec des variantes et des notes, 1890. In-4° de 796 pages, 1 planche; imprimerie Gounouilhou.

4. Cf. de M. Barckhausen, une note très instructive sur le texte des Établissements primitifs de Bordeaux, dans la *Société archéologique* de Bordeaux, t. XIII, 1888, p. 60.

Digitized by Google

est mort en 1893, au moment où il commençait la publication du livre des *Statuts municipaux :* elle ne sera pas poursuivie [1]. En revanche, le nouvel archiviste, homme de travail et d'esprit, M. Ducaunnès-Duval, a entrepris, sur l'initiative de l'Administration municipale, un inventaire très détaillé du fonds révolutionnaire [2]. Un premier volume, renfermant les délibérations des corps municipaux de 1789 à 1791, s'imprime en ce moment. Il serait vivement à désirer qu'en sus de ce travail, œuvre personnelle de notre cher archiviste, la Commission entreprît une nouvelle bonne besogne. Il y a aux *Archives municipales* des fonds encore inexplorés : en particulier, l'inventaire sommaire de 1751 renferme des renseignements de premier ordre sur notre histoire, tirés de documents aujourd'hui disparus : l'impression s'en impose et n'offrirait aucune sérieuse difficulté.

Sous l'impulsion ardente de leur chef, M. Brutails, les *Archives départementales* ont donné, presque simultanément, trois volumes d'Inventaires : la suite et fin des papiers de l'Intendance [3], la première partie des papiers du Clergé [4] et les papiers de la Chambre de Commerce [5]. — Dans ces deux derniers volumes, et dans la fin du premier, les documents sont analysés avec plus de détails que dans l'ancien inventaire, et pour quelques-uns, les passages importants sont transcrits intégralement; de cette manière, les inventaires peuvent être très utilement consultés, même en dehors de Bordeaux et des Archives. — En tête de la série du Clergé, M. Allain a donné un tableau de l'état du Diocèse au XVIIIe siècle, emprunté aux documents analysés. — En tête de la série de la Chambre de commerce est placée une préface de M. Brutails, d'un rare intérêt et d'un grand savoir, et, à nos yeux, véritable monument de l'histoire de l'administration commerciale au XVIIIe siècle.

Enfin, la Société des Archives historiques a publié deux nouveaux volumes, le XXVIIe de sa collection, renfermant les deux cartulaires de l'abbaye de Sainte-Croix [6], et le XXVIIIe [7], où on trouvera bon

1. Elle est assez inutile, parce que la plupart des statuts ont été imprimés dans les recueils municipaux de 1593, 1612 et 1701. Les quelques statuts inédits ne méritent pas les frais d'une transcription générale du livre.

2. Les documents importants et inédits, tels que discours et arrêtés, seront publiés *in extenso*.

3. Série C, n°s 3133-4245, par Gouget et Brutails, Bordeaux, Gounouilhou, 1893, in-4°.

4. Série G, n°s 1-929, par Gouget, Ducaunnès-Duval et Allain (fonds de l'Archevêché et du Chapitre métropolitain), 1892, in-4°. La suite, qui comprend le fonds du Chapitre de Saint-Seurin, s'imprime en ce moment.

5. Série C, par Brutails, n°s 4250-4439, 1893, in-4°; une planche en héliogravure.

6. Le premier et plus important, édité par Ducaunnès-Duval, le second par Drouyn. Le plus ancien document est de 1027. C'est une des publications capitales qui aient été faites depuis longtemps sur notre histoire religieuse. 1892, in-4°.

7. 1893, in-4°.

Digitized by Google

nombre de documents concernant l'histoire de notre Parlement au XVIe siècle et de l'Ormée sous Mazarin. Le XXIXe paraîtra vers les premières semaines de 1895 [1]. Le XXXe, destiné à figurer à l'Exposition bordelaise de mai 1895, sera une sorte de musée paléographique bordelais : il renfermera une série de fac-similés phototypiques, depuis la Charte de Guillaume IX jusqu'à la dernière page de la Jurade en 1790.

II. — Histoire politique. — L'histoire proprement dite a seule été un peu sacrifiée dans ces derniers temps. Heureusement, M. Martin, professeur au Lycée, nous permet de ne point laisser vide cette rubrique. Sous le pseudonyme de Felgar (qu'il fera bien d'abandonner) il a entrepris [2] dans *la Gironde* une série d'études sur la première époque de la Révolution bordelaise (l'état des esprits en 1789 [3], les élections aux États-Généraux, le gouvernement des quatre-vingt-dix électeurs [4], l'installation des nouveaux pouvoirs locaux). Cette période avait été complètement négligée jusqu'ici : l'histoire de la Révolution à Bordeaux était demeurée le monopole d'écrivains peu favorables aux idées libérales, et ils trouvaient plus d'éléments de polémique dans l'étude de la Terreur. C'est qu'en effet toute la période de janvier 1789 à juillet 1792 s'est passée à Bordeaux calmement, sagement, dignement : nulle part la Révolution n'a été plus pacifique, plus désintéressée, plus travailleuse. C'est ce que montre M. Martin, à l'aide des documents, qu'il a tous copiés sur les originaux [5]. Ces articles formeront un bon livre, d'excellente allure et d'une incontestable nouveauté.

M. Marion, professeur à la Faculté des lettres de Toulouse, est un des nôtres : il a enseigné longtemps à Bordeaux, il a travaillé a

1. Nous le recevons en ce moment, janvier 1895.

2. Dans *la Gironde* depuis le 30 décembre 1893.

3. C'est la partie la plus écourtée du travail. Il y a une lacune assez grave : M. Martin ne parle pas assez du rôle joué par les curés. N'oublions pas que la Révolution française, comme disait le pamphlétaire de la *Lanterne magique nationale*, a été « engendrée par les curés et les avocats ».

4. Cette partie est excellente et entièrement neuve. Au fond, les quatre-vingt-dix électeurs qui ont usurpé le pouvoir en 1789 ont empêché l'anarchie de se produire : ils ont suppléé au pouvoir régulier, inerte et défaillant. M. Martin a mis tout cela en lumière d'une façon frappante. — Par contre-coup, il nous explique pourquoi la Royauté n'a pu mettre à exécution les menaces proférées en juillet 1789 contre l'Assemblée : c'est que dans toute la province, comme à Bordeaux, les électeurs du Tiers s'étaient levés, groupés et armés pour soutenir leurs représentants. A cette date, c'est la province qui a sauvé la Révolution.

5. Nous désirerions que M. Martin fît précéder son livre d'une étude sur la nature et l'origine des documents consultés. Et nous ajoutons qu'il serait bon pour lui de voir des papiers ou des relations de famille relatives à la Révolution : il y en a à Bordeaux, et il devrait recevoir de ceux qui les détiennent excellent accueil. Peut-être l'impression laissée par les documents publics serait-elle un peu modifiée par les récits oculaires.

Digitized by Google

nos Archives, il connaît comme pas un l'histoire de notre XVIIIe siècle et en particulier celle de notre Intendance. C'est ce qu'il a montré dans son étude sur la grande disette de 1747, où il réhabilite chaudement M. de Tourny [1], et dans son livre sur Machault d'Arnouville [2], qui renferme un grand nombre de faits sur l'administration financière de Bordeaux et de la Généralité [3].

III. — Histoire littéraire. — Les deux grandes gloires dont Bordeaux est si fier, Montaigne et Montesquieu, n'ont rien perdu de leur attrait.

L'Académie de Bordeaux a célébré le 24 novembre 1892 le centenaire de la mort de Montaigne, et à ce propos M. Marionneau nous a donné une étude fort documentée sur l'iconographie de l'écrivain [4]. A cette même date, M. Bonnefon [5] achevait son livre sur la vie et l'œuvre de Montaigne, livre plein de faits, plein d'esprit, où la science est de bon aloi, et le style de bonne trempe. A propos de ce livre, M. Froment nous a fourni dans cette séance un régal littéraire [6]. Il ne manquait pour compléter la fête, que le *Montaigne* du doyen de notre Faculté, M. Stapfer, qui n'a pu paraître que longtemps plus tard [7]. M. Dezeimeris, qui a eu la bonne chance de retrouver un livre annoté de la main de Montaigne, prépare, à l'aide de cette découverte et de quelques autres, un consciencieux examen de ses procédés de travail et de rédaction [8].

Montesquieu redevient, ces mêmes années, le héros du jour. Depuis que sa famille a permis l'impression de ses manuscrits, les voilà qui paraissent rapidement, grâce au zèle de MM. Dezeimeris, Céleste et Barckhausen. Ce dernier surtout applique à les publier

1. Marion, *Une famine en Guyenne* (1747-48), dans la *Revue historique*, t. XLVI, 1891. Voici qui est particulièrement bien observé : « La famine était plus dans la crainte que dans le besoin. » M. Marion est également très favorable à la Société des Huit Négociants du 15 septembre 1747.

2. *Machault d'Arnouville, étude sur l'histoire du contrôle général des finances de 1749 à 1752*, Paris, Hachette, 1891, in-8°.

3. On trouvera quelques renseignements historiques sur Bordeaux en 1548 dans le livre de Decrue sur *Anne, duc de Montmorency*, 1889; en 1615, chez Tamizey de Larroque, *Une fête bordelaise en 1615*, dans la *Revue catholique* de 1892, p. 65; sous Louis XVI, dans l'*Affaire du Vicomte de Noé*, par Dubarat, même Revue, numéro du 10 février 1894.

4. *Les Portraits de Michel Montaigne*, p. 185-201 des *Actes de l'Académie* de 1892.

5. A rapprocher de sa *Visite aux ruines du Château de Montaigne*, Bordeaux, Veuve Moquet, 1885, in-8°.

6. *Montaigne : l'homme et l'œuvre*, p. 218-241 des *Actes de l'Académie* de 1892.

7. Dans la collection des *Grands écrivains français* de la maison Hachette; daté de 1895, 200 p.

8. Cf. Stapfer, *Montaigne*, p. 29, n. 1 : « Récemment, chez un libraire de Bordeaux, au milieu d'un lot de vieux livres, M. Dezeimeris a découvert, dans un affreux état de moisissure et de vétusté, un exemplaire des *Annales et Chroniques* de Nicole Gille, contenant 178 annotations de la main de Montaigne. »

Digitized by Google

et à les annoter tout le zèle impeccable qu'il avait consacré auparavant au Livre des Coutumes[1].

Au-dessous de ces deux grands noms, pas très loin dans la faveur bordelaise, est celui du vieil Ausone. M. de La Ville de Mirmont a donné de sa *Moselle*[2] une édition compacte et définitive. Et à l'instant même paraît, du même auteur, une étude latine sur le même poème.

C'est un tout petit poète que le Bordelais maître Jehan Guilloche, dont M. Tamizey de Larroque vient de publier, pour la première fois, un curieux poème[3]. — M. Aurélien Vivie a donné quelques détails nouveaux sur la vie du marquis de Saint-Marc[4], le plus aimable des rimeurs bordelais du XVIIIe siècle. — M. Berchon a raconté avec de longs détails celle de l'archéologue de Caila[5]; il a trouvé la substance de son article dans les papiers laissés par de Caila, papiers dont bon nombre mériteraient, je crois, d'être imprimés[6]. — M. Th. Labat, a rappelé le souvenir du rôle littéraire et scientifique joué dans notre Académie par l'économiste Melon[7].

Voici quelques intéressantes contributions à l'histoire de nos documents littéraires, français et gascons : *Les Vieux Noëls Bordelois*, de M. Dupré, dont l'âge ne fait qu'accroître l'ardeur[8]; et, de M. Habasque, notre président aux Archives historiques, la réimpression des anciennes poésies provoquées par la naissance du duc d'Aquitaine en 1753[9].

Enfin le mouvement littéraire à Bordeaux au XIXe siècle a été revu

1. Ont paru successivement, et dans la *Société des Bibliophiles de Guyenne :* 1° *Deux Opuscules de Montesquieu,* 1891 (édités par le baron de Montesquieu); — 2° *Mélanges inédits de Montesquieu,* publiés par M. le baron de Montesquieu, avec la collaboration de M. Céleste (introduction), MM. Barckhausen et Dezeimeris (notes et correction du texte), 1892; — 3° *Voyages de Montesquieu,* publiés par le baron de Montesquieu, t. I, 1894 (transcription du manuscrit par M. Céleste, correction des épreuves par Barckhausen et Dezeimeris, notes par les mêmes). — Cf. encore sur Montesquieu, Tamizey de Larroque, *Montesquieu et Joseph Vernet,* dans la *Revue catholique* de 1893, p. 90 et suiv.

2. In-4° de CCLXXVI-144 p., 1889, Bordeaux, Gounouilhou.

3. *Actes de l'Académie* de 1893.

4. *Le marquis de Saint-Marc (1728-1818),* p. 11-27 des *Actes de l'Académie* de 1891.

5. *Le baron de Caila, archéologue girondin (1744-1831),* p. 59-183 des *Actes de l'Académie* de 1891.

6. Notamment son *Journal* des découvertes archéologiques.

7. *L'Economie politique à l'Académie de Bordeaux pendant le XVIIIe siècle,* p. 69-89 des *Actes de l'Académie* de 1888.

8. *Revue catholique* du 10 janvier 1894.

9. Francisque Habasque, *Le dernier duc d'Aquitaine, Xavier de France,* 1753-1754. Paris et Bordeaux, 1890; in-8° de 212 p. A la fin, de piquants détails sur le train de maison et le trousseau d'un enfant de France nouveau-né (une nourrice, dix femmes de chambre, une blanchisseuse, une servante, un valet, un garçon, un portefaix, un argentier, deux gouvernantes). M. Habasque a réuni dans ce volume tous les documents concernant la Porte d'Aquitaine, qui reçut son nom du duc Xavier.

Digitized by Google

et résumé par M. Cosme, dans son travail sur Roux, l'ancien doyen de notre Faculté[1].

IV. — Histoire religieuse. — MM. les abbés Bertrand et Allain sont des érudits de premier ordre : ils l'ont montré cette année 1894, en nous donnant une série de travaux qui sont les plus utiles et les plus sérieux qu'ait suggérés depuis longtemps l'histoire religieuse de Bordeaux.

Il faut placer tout à fait en première ligne les volumes de M. Bertrand sur l'*Histoire des Séminaires de Bordeaux et de Bazas*[2]. Ce sont des livres écrits simplement, composés avec conscience, où les documents sont nombreux, et reproduits avec une exactitude infaillible. Sur la contre-réformation catholique de 1600, sur la vie religieuse pendant la Révolution, sur la renaissance des séminaires au XIXe siècle, on trouvera dans ce travail des morceaux utiles même pour l'histoire générale[3]. — On ne peut s'empêcher, en lisant le livre, de sentir profondément le charme que laisse la vie du séminaire à ceux qui y ont vécu : l'amour pour le foyer religieux rayonne à chaque page de cette histoire. Rarement travail d'érudition a été fait avec plus de passion et de joie[4].

M. l'abbé Allain ne se décide pas encore à quitter ce XVIIIe siècle, qu'il connait si bien. Son tableau du Clergé bordelais en 1789 fournira de précieuses indications aux futurs historiens de la Révolution[5]. On y trouvera, entre autres renseignements, les chiffres des revenus et des taxes du Clergé vers 1771, et M. Allain conclut

1. *Un Universitaire* [par Cosme], dans la *Revue catholique* de 1888-1889.

2. Tome Ier, *Séminaires de Bordeaux avant la Révolution*, 484 p. (à la fin un chapitre utile sur le couvent des Capucins, dont M. Bertrand explique, avec preuves sérieuses, la présence en apparence insolite); tome II, *Séminaires de Bordeaux, du XIXe siècle*, 438 p.; tome III, *Séminaires de Bazas*, 384 p. (et à la fin réimpression de l'amusant poème de *Popel ou le cuisinier du Séminaire de Bordeaux*, 1767). 3 vol. in-8°, 1894, Bordeaux, Feret.

3. Nous dirons de même de l'opuscule composé plus anciennement par M. Bertrand, sous le pseudonyme de de Lantenay, sur *l'Oratoire à Bordeaux*, 1886.

4. Voyez le compte rendu de ce livre dans la *Revue Catholique*, par l'abbé Allain, 10 juillet 1894. — A l'histoire de l'Ordre des Jésuites se rattachent les curieuses révélations de M. Tamizey de Larroque sur l'*Aa bordelaise* (*Revue Catholique* de 1890, p. 187 et suiv.).

5. *Organisation administrative et financière du diocèse de Bordeaux avant la Révolution*, Paris, 1894, extrait de la *Revue des Questions historiques* du 1er octobre 1894. — P. 14 et suiv., étude fort nouvelle sur le gouvernement diocésain, et, en particulier, sur le fonctionnement et la décadence des congrégations créées par François de Sourdis. Il y avait là un rouage ecclésiastique important, mais que les successeurs de Sourdis ont, sans doute à dessein, laissé se rouiller. Une étude d'ensemble sur les transformations intérieures des gouvernements diocésains rendrait de grands services et nous expliquerait pourquoi et comment le régime monarchique s'est peu à peu établi dans les diocèses jusqu'à y devenir à peu près exclusif.

Digitized by Google

que l'Eglise payait à peu près 15 o/o de son revenu [1] : mais M. Allain est-il sûr que les chiffres officiels des revenus soient conformes à la vérité, et qu'il ne faille pas les majorer, et peut-être d'un bon quart?

Toutes les monographies données par M. l'abbé Allain sur l'instruction primaire dans la Gironde, complètent utilement son beau livre [2]. Les documents sont nombreux, exactement transcrits, et l'ensemble du travail donne une impression qui nous paraît juste [3] : à savoir, que les déclarations de Louis XIV (1698) et du duc de Bourbon (1724) sur l'instruction primaire, n'ont pas été lettre vaine, que les intendants les ont très systématiquement appliquées, mais qu'ils ont été souvent gênés par l'apathie ou la misère des municipalités ; que cette diffusion de l'enseignement commencée par Louis XIV en haine du protestantisme et par esprit de propagande religieuse, s'est accélérée sous Louis XV par esprit d'humanité sinon par sentiment philosophique [4]; et qu'enfin la principale gloire dans cette œuvre revient à l'incomparable institut des Frères de l'École chrétienne.

Dans ses études sur les paroisses de Bordeaux au XVIIIe siècle [5], M. Allain, sans le dire, nous montre une des causes de la Révolution : les curés misérables, devinant le peuple et aimés de lui. Nous saisissons sur le vif, dans ce travail, l'état d'une paroisse municipale, avec son église à demi-ruinée, ses pauvres nombreux, ses écoles sans revenus, et nous comprenons mieux, après l'avoir lu, le mot du pamphlétaire bordelais : « Les chanoines ont de brillants tournebroches, les curés-congruistes n'ont même pas

1. Revenus en 1785 : 1,071,189 livres; impositions : 154,304 livres. Je suis convaincu que les revenus vrais atteignaient 1,500,000 livres. Je ne puis croire que ceux de l'archevêché n'aient pas dépassé 36,000 livres.

2. *L'instruction primaire en France avant la Révolution.*

3. *L'instruction primaire dans la Gironde, Contributions diverses, documents,* etc., et *Étude critique;* dans la *Revue catholique* depuis 1892. Dans les années 1893 et 1894, à signaler les documents qu'il a publiés sur les premières congrégations d'enseignement primaire, les Ursulines, les Filles de Notre-Dame, les Orphelines de Saint-Joseph, qui ont inauguré l'éducation des femmes sous l'épiscopat de François de Sourdis.

4. Cette dernière conclusion me paraît ressortir des dates.

5. *Paroisses et couvents de Bordeaux aux deux derniers siècles,* 1er fasc. 1894. Voyez encore, de l'abbé Allain : *Fragments d'un ancien office de Saint-Seurin* [1520-1530], *Revue catholique* de 1894, p. 637; *Trois lettres inédites d'Henri IV* [à propos des démêlés entre François de Sourdis et son Chapitre], *ibid.*, 1893, p. 355. De l'abbé Bertrand [de Lantenay] : *Etudes sur les fêtes célébrées à Bordeaux lors de la canonisation de saint François de Sales... et de celle de sainte Jeanne François de Chantal* [pleines de détails curieux sur la vie bordelaise au XVIIe siècle], même Revue, 1891-1892 ; du même encore : *Lettres d'Innocent XI aux évêques de la province de Bordeaux,* 1676-81, même Revue, 1892, p. 225. De l'abbé Lelièvre, connu pour ses recherches sur le clergé à l'époque de la Révolution : *Une religieuse Annonciade du monastère de Bordeaux sous la Terreur et le Directoire,* même Revue, 1890-1891. Dans la même Revue enfin, 1891, p. 373, M. Dupré a donné un document intéressant pour le XVIe siècle : *Projet de ligue catholique à Bordeaux en 1562-1563.*

Digitized by Google

une couenne à mettre avec leurs choux. » Mais pourquoi M. Allain est-il si dur pour les curés assermentés de Bordeaux en 1791-92? C'étaient pour la plupart de braves gens, consciencieux et patriotes, et qui n'avaient que le tort de trop parler.

V. — Institutions, arts et coutumes. — Le Corps de Ville de Bordeaux, rival de tout temps du Clergé, rivalise avec lui de goût pour l'histoire. Sous la direction suprême de M. Bayssellance, alors maire de Bordeaux, il a été publié une vaste monographie historique et administrative de la cité. Tout ce qui précède 1789 y a été sommairement indiqué; à partir de la Révolution, toutes nos institutions municipales, de finances, police, bienfaisance, voirie, instruction publique, etc., y sont minutieusement étudiées : d'abord dans leurs transformations historiques, ensuite dans leur fonctionnement actuel. Les historiens du XIXe siècle trouveront là des documents de premier ordre, rigoureusement exacts, systématiquement disposés [1]. Tous ceux qui s'occupent d'histoire ou d'administration à Bordeaux ont fourni leur part contributive à ce grand travail [2].

Le commerce est la raison d'être de Bordeaux. A ce titre, l'*Histoire du commerce bordelais*, de M. Malvezin a une importance capitale pour la connaissance de notre passé. Il complète le livre connu de M. Francisque Michel : ce dernier ne dépassait pas 1730; le tome III de M. Malvezin arrive à la fin du XVIIIe siècle, le tome IV est consacré à l'époque contemporaine; les deux premiers embrassent le moyen âge, la Renaissance et le XVIIIe siècle [3].

C'est une étude fort consciencieuse, pleine de documents d'une grande valeur, que celle de M. Labraque-Bordenave sur les *Députés du commerce de Bordeaux* [4]. Dans son article sur la *Mévente des vins*, en 1648, M. Maufras nous rappelle avec raison que rien n'a changé dans notre vie et dans notre humeur [5].

1. Nous connaissons quelques tirages à part des différentes parties de cette monographie, notamment ceux de M. Bourciez, sur la langue gasconne, de M. Lalanne, sur la numismatique bordelaise, de M. Nicolaï, sur l'organisation de la justice et le barreau, de M. Feret, sur les vins, de M. Céleste, sur la bibliothèque, de M. Cadène, sur l'Église réformée. Il y en a eu beaucoup d'autres.

2. Tome Ier, 576 p. : *Histoire, sol, population, industrie, commerce;* tome II, 568 p. : *Administration, finances, voirie, police, justice;* tome III, 574 p. : *Culte, instruction publique, bienfaisance;* album de 28 planches (6 plans de Bordeaux, dus à l'exquise habileté de M. Dukacinski). La mise en œuvre de ce gros travail appartient au chef du cabinet du maire, M. Bonnet; l'impression est de la maison Gounouilhou, in-4°, 1892, Feret et Hachette.

3. Malvezin, *Histoire du commerce de Bordeaux depuis les origines jusqu'à nos jours*, 4 vol. in-8°, 1892, Bordeaux, Bellier.

4. *Histoire des députés de Bordeaux au Conseil du commerce, au Comité national et à l'Agence commerciale à Paris* (1700-1793), p. 277-467 des *Actes de l'Académie* de 1889.

5. *Revue catholique*, 25 mars 1894.

Digitized by Google

En outre des travaux de M. Allain et de M. Bertrand, l'histoire de l'instruction publique à Bordeaux s'est enrichie d'une intéressante petite monographie de M. Chaumet sur l'église Sainte-Eulalie [1], et d'un gros livre fort documenté de M. le Dr Pery sur la Faculté de médecine [2].

M. Marionneau et M. Braquehaye sont des maîtres connaisseurs en matière d'érudition artistique. C'est une page importante de l'histoire de la dernière Renaissance à Bordeaux que l'étude de M. Braquehaye, sur les artistes et la construction du château des d'Épernon à Cadillac [3]. M. Marionneau a résumé l'histoire de l'ancienne peinture bordelaise en quelques pages intéressantes [4]. M. de Verneilh-Puyrazeau a étudié les anciens projets de décoration de notre Bourse [5]. M. Berchon a refait l'historique de quelques-unes de nos antiquités bordelaises [6].

Il y a à la Bibliothèque impériale de Vienne des dessins nombreux et exceptionnellement précieux, qui représentent les principaux monuments de notre ville : ils sont l'œuvre d'un Hollandais, Hermann van der Hem, établi à Bordeaux vers 1640. M. Goyau, membre de l'École de Rome, nous fait connaître les dessins de monuments antiques par une bonne notice et d'exacts fac-similés [7]. Il serait à désirer qu'on publiât les autres œuvres de Van der Hem : nous n'avons rien de plus intéressant et de plus sûr pour la connaissance monumentale de notre ville sous Louis XIV.

Voici enfin deux livres, remplis d'anecdotes piquantes et de faits divers historiques, sur les vieux quartiers et les usages disparus : l'un de M. Maurice Graterolle sur l'ancien Bordeaux, celui d'entre Vercingétorix et Tourny [8]; l'autre de M. Laroche sur le Bordeaux de nos pères, celui du romantisme et des cabarets à la mode, des cadichonnes et des reverbères [9]. Ce sont les œuvres de journalistes, pour lesquels l'histoire et l'esprit n'ont point de secret [10].

1. *Monographie de l'école Sainte-Eulalie* ou *Henri IV*, 1888.

2. Pery, *Histoire de la Faculté de médecine et de pharmacie de Bordeaux et de l'enseignement médical dans cette ville*, 1888, in-8° de 438 p., Bordeaux, Duthu et Paris, Doin.

3. *Société archéologique de Bordeaux.*

4. *Artistes aquitains et peintres officiels du vieux Bordeaux*, p. 43-59 des *Actes de l'Académie* de 1891.

5. *Les Peintures décoratives pour le grand escalier de la Bourse*, p. 97-117 des *Actes de l'Académie* de 1892.

6. *Excursions archéologiques dans les Archives de l'Académie de Bordeaux*, p. 189-219 des *Actes de l'Académie* de 1889.

7. *Le vieux Bordeaux à la Bibliothèque impériale de Vienne*, extrait des *Mélanges d'archéologie et d'histoire de l'Ecole française de Rome*, t. XIV, 1894. Vues des Piliers-de-Tutelle, du Palais-Gallien, de Messaline, etc.

8. *Le vieux Bordeaux, légendes et souvenirs*, 1891, in-12 de 254 p., Bordeaux, Feret.

9. *A travers le vieux Bordeaux*, in-4° de 212 p., Bordeaux, Feret. Nombreuses et charmantes vignettes.

10. Du même genre sont les *Promenades à travers Bordeaux* de M. Levesque; in-12 de 128 p., Crugy et Feret. Ce sont des articles de journaux groupés en volume, ce qui est du reste le cas des deux autres ouvrages.

Digitized by Google

VI. — Biographie. — La biographie girondine qui forme la première partie du tome III de la statistique Feret ne date que de cinq ans et a déjà rendu de grands services [1].

Depuis l'apparition de ce livre, la biographie bordelaise s'est enrichie de nombreuses notices : celle de M. Vivie sur le général Pelleport, un enfant d'adoption de la cité [2]; les éloges académiques d'Oré, par Lanelongue [3]; de Combes, par Sourget [4]; les nécrologes de Merget [5] et de Brives-Cazes [6]. Enfin, comme un modèle de science et de probité, il faut signaler la notice et la bibliographie consacrée par M. Marionneau à son ami Delpit [7].

Cela fait, si nous n'avons rien oublié, plus de 20 volumes, dont 10 grand in-4°, et bien près de 100 brochures, notices ou extraits, consacrés en six ans à leur ville natale ou adoptive par les Bordelais d'aujourd'hui. Sur ces 20 volumes, 5 ont paru aux frais de la Municipalité. Aucune ville en France, pas même Paris, pas même Lyon, ne possède à un tel degré le culte de son passé et le goût de son histoire.

Camille JULLIAN.

1. Feret, *Statistique générale de la Gironde*, t. III, un in-8° de 628 pages, sur deux colonnes. La deuxième partie renfermera l'Archéologie.
2. *Le général Pelleport*, p. 5-31 des *Actes de l'Académie* de 1892.
3. *Actes de l'Académie* de 1892, p. 257.
4. *Actes de l'Académie* de 1892, p. 279.
5. *Revue catholique* du 10 mars 1894.
6. Même Revue, 1891, par David.
7. *Archives historiques de la Gironde*, t. XXVII.

Digitized by Google

CHRONIQUE

L'Invention de la Monnaie. — Phidon d'Argos. Questions d'Enseignement. Un Congrès des Langues romanes à Bordeaux.

On sait qu'Hérodote attribue aux Lydiens l'invention de la monnaie. Aux raisons diverses que les numismates ont fait jusqu'ici valoir en faveur de cette tradition, j'en ai ajouté deux autres, l'une économique, l'autre historique. J'ai montré : 1° que l'invention de la monnaie était la conséquence obligée de l'organisation du grand commerce continental ; 2° qu'il y avait un lien naturel entre l'apparition de la monnaie et la fondation d'une monarchie despotique par Gygès (*La Lydie et le Monde grec au temps des Mermnades*, p. 155 sqq.).

Quelques-uns de mes arguments ne semblent pas dépourvus de valeur à M. Th. Reinach, qui se les approprie. Dans le trafic maritime, ai-je dit, l'essentiel, pour le navire chargé d'une cargaison, n'est pas de recevoir le numéraire en échange des produits qu'il débarque : « S'il revient à vide, sans fret de retour, il perd la moitié du profit de son voyage. » Il a besoin, non d'un paiement en espèces, mais d'un équivalent en nature : « C'est pour cela que les Phéniciens ont trafiqué pendant des siècles avec tous les peuples méditerranéens, avec les côtes de la mer Noire, avec les plages et les îles de l'Atlantique, sans jamais avoir songé, en dépit de leur génie mercantile, à estampiller des lingots de métal pour en faire un instrument de vente et d'achat. Ils n'ont connu, dans leurs transactions, que le régime du troc, par la raison que les espèces métalliques ne leur étaient pas nécessaires et que la véritable monnaie maritime, c'est la marchandise » (*La Lydie*, p. 156). Le troc, reprend M. Th. Reinach, « s'est maintenu pendant très longtemps dans le commerce maritime : loin d'offrir des inconvénients, il a le grand avantage d'assurer le fret des navires, qui, autrement, feraient un voyage sur deux à vide ou insuffisamment lestés. C'est pour cette raison que les Phéniciens, dont le commerce se faisait presque exclusivement par mer, n'ont pas éprouvé le besoin d'une monnaie métallique » (*Revue de Sociologie*, t. II, 1894, p. 115).

Digitized by Google

La monnaie, nullement indispensable dans le trafic maritime, est au contraire de stricte nécessité dans le commerce continental. Ici, tout excès de bagages entraînant un surcroît d'animaux de transport, l'armateur de caravanes, pour les achats de la route, est forcé de substituer à la marchandise, valeur encombrante et lourde, une valeur portative, le métal (*La Lydie,* p. 157). Les Lydiens, en organisant un système de caravanes entre la côte et les hauts plateaux, furent naturellement amenés à frapper du numéraire. Hérodote ne les appelle pas seulement les premiers monnayeurs; il les appelle aussi les premiers κάπηλοι, c'est-à-dire les premiers organisateurs de caravansérails. Il y a connexité entre les deux faits (*La Lydie,* p. 160). M. Th. Reinach le reconnaît comme moi. Seulement, tandis que j'interprète le terme κάπηλοι de la façon la plus large, parce que j'y vois une de ces formules concrètes où les Grecs avaient l'habitude d'enfermer des mondes, M. Th. Reinach s'en tient au sens étroit du mot. Pour lui, les Lydiens ont simplement inventé le commerce au détail. Si l'on adopte cette version, Hérodote, comme l'a déjà observé M. Perrot (*Hist. de l'Art,* t. V, p. 255), commet une erreur grave, attendu que la Chaldée, l'Assyrie et l'Egypte avaient eu des revendeurs bien avant la Lydie. Attribuer aux Lydiens la création du petit commerce est une inexactitude que M. Perrot ne peut admettre de la part d'Hérodote et qu'il cherche à éliminer en parlant de commerce en gros. Je crois que la solution vraie est celle que j'ai donnée : le καπηλεῖον, dont on fait honneur aux Lydiens, n'est pas une boutique; c'est un caravansérail. La substitution du régime de l'hôtellerie au régime de l'hospitalité est une innovation capitale; seule, elle a pu marquer assez dans la vie des peuples de l'Asie-Mineure pour qu'on ait gardé un souvenir très vif de ceux à qui elle était due.

M. Th. Reinach, qui semble me réfuter tacitement, affecte de considérer le trafic des Lydiens avec l'intérieur comme une simple probabilité. Mais le grand commerce de caravanes était pratiqué de temps immémorial par les Phéniciens et l'une des originalités de la colonisation ionienne fut d'aboucher partout, systématiquement, le grand commerce maritime avec le grand commerce continental (cf. Curtius, *Hist. grecque,* t. I, p. 523). Il serait bien extraordinaire que les négociants de Sardes, dont on prône le génie mercantile, n'eussent pas fait ce qu'ils voyaient faire à leurs voisins de Phocée et de Milet. D'ailleurs, nous savons par Nicolas de Damas, l'abréviateur de Xanthos, qu'au VIIIe siècle les princes du moyen Hermus communiquaient, non seulement avec le bassin de l'Halys, mais encore avec ceux du Tigre et de l'Euphrate. Dascyle, le père de Gygès, se fixe dans le pays de Sinope, et Mélès séjourne trois ans à Babylone (*F. H. G.,* t. III, p. 382-383, fr. 49).

Rien ne me paraît mieux attester l'existence d'un transit conti-

Digitized by Google

nental en Asie-Mineure que l'établissement des Milésiens à Sinope. Sinope est au cœur du Pont-Euxin, et l'on sait quelles terreurs cette mer inspirait aux Grecs. Ils ne s'y aventurèrent jamais qu'avec méfiance. La légende des roches Symplégades, ces écueils mobiles qui guettaient les vaisseaux à leur sortie du Bosphore et se rapprochaient pour les fracasser, est la plus connue de toutes ces fables où les Hellènes consignèrent leurs épouvantes. Or, c'est précisément sur ces flots difficiles, à travers ces brumes où flottent des mythes terrifiants, que les Milésiens se lancent d'abord. Ils ne s'avancent pas graduellement, par étapes lentes : ils s'en vont d'un seul coup, dès l'année 756 avant notre ère, jusqu'au cap qui fait face à la Chersonnèse Taurique et partage en deux bassins l'immense vasque orageuse. Ce n'est que plus tard qu'ils jalonnent la route : Cyzique, leur première colonie de la Propontide, est postérieure d'une trentaine d'années à Sinope, la première de toutes leurs colonies.

Une conduite si anormale est bien faite pour surprendre; mais l'explication en est simple : si les Milésiens ont franchi la mer Egée, l'Hellespont, la Propontide, le Bosphore et la moitié du Pont-Euxin sans se fixer nulle part, cela tient à ce que, rasant les côtes de ces mers, ils n'en voyaient que la façade et ne savaient rien de l'arrière-pays. Sinope, au contraire, était la tête de ligne d'une grande voie continentale qui se dirigeait sur la Mésopotamie par Tyane et Tarse. Cette route était coupée par deux autres qui descendaient des hauts plateaux vers l'Archipel, en utilisant, dans leur partie inférieure, les vallées de l'Hermus et du Méandre. Située à l'embouchure de ce dernier fleuve, Milet, grâce à ce réseau de voies terrestres, était beaucoup mieux renseignée sur la côte paphlagonienne que sur le littoral de l'Hellespont. C'est pour cela que sa très lointaine colonie de Sinope est fondée plus d'un siècle avant Abydos et Lampsaque, bien que ces postes soient à une distance moindre des deux tiers. Ce qui attire les Milésiens à Sinope, ce qui leur fait braver les périls d'une navigation rude, c'est la perspective des profits énormes qu'ils sont sûrs de réaliser en s'établissant au débouché d'une riche voie de caravanes.

La fondation de Cyzique est déterminée par les mêmes causes. Cyzique occupe une situation identique à celle de Sinope. Elle se trouve, comme Sinope, à l'issue d'une grande voie terrestre, la route transversale du Centre, qui fait communiquer la Propontide avec la mer de Pamphylie, par Sardes. Milet, grâce aux caravanes qui circulaient en arrière de son territoire, était aussi bien renseignée sur Cyzique que sur Sinope, et voilà pourquoi Cyzique est la seconde en date des colonies milésiennes. Ce sont des informations venues par terre qui ont déterminé la création de ces comptoirs maritimes. Les Milésiens ne se sont fixés à Cyzique, comme à Sinope, que

Digitized by Google

parce qu'ils avaient l'assurance de souder fructueusement leur commerce maritime au commerce continental.

Il existait donc en Asie-Mineure, au VIIIe siècle, bien avant que les Mermnades eussent renversé les Héraclides, un trafic terrestre. C'est un non-sens historique que d'en douter. Non seulement les Lydiens caravanaient avec l'intérieur, mais on ne peut même pas prétendre qu'ils aient créé le commerce par caravanes. Ce qu'ils ont inventé, c'est, pour ainsi dire, le port continental des caravaneurs, le lieu d'abri où la caravane se gare, se ravitaille et se défend, le caravansérail. Ma thèse, d'après laquelle l'invention de la monnaie résulterait des perfectionnements apportés au transit continental, repose sur des bases solides.

Quant à mon second argument, le voici : « La monnaie étant une valeur conventionnelle autant qu'une valeur réelle, celui-là seul était capable d'imprimer au métal une marque inspirant confiance, qui disposait d'une autorité sérieuse, étendue et incontestée. L'apparition de la monnaie a dû nécessairement coïncider avec l'apparition d'un pouvoir fort » (*La Lydie*, p. 162). M. Th. Reinach répète après moi : « Apposer sur un lingot de métal précieux l'estampille de l'Etat, qui en garantit le poids et le titre, » est une idée qui ne pouvait venir qu'à « un pouvoir central fort, intelligent et partout obéi » (*Revue de Sociologie*, t. II, 1894, p. 125).

Selon moi, ce pouvoir fort n'est autre que la monarchie despotique inaugurée par Gygès. M. Th. Reinach estime qui n'en est rien : « Quant à la date précise de l'invention, nous ne saurions la déterminer. Très souvent on en fait honneur à Gygès. » Seulement, « l'or de Gygès, mentionné par le grammairien Pollux (III, 87), désigne, non pas des monnaies, mais le trésor offert par Gygès au temple de Delphes : l'expression est empruntée à Hérodote (I, 14, 4), qui la tenait lui-même des Delphiens » (p. 127). La déclaration est catégorique. On voudrait que M. Th. Reinach se donnât la peine de l'appuyer quelque peu. D'après lui, le Γυγάδας χρυσός de Pollux s'applique, non à du numéraire, mais à des ex-voto. Reportons-nous au contexte : l'auteur énumère divers monnayages fameux dans l'antiquité, d'abord, la monnaie aryandique, Ἀρυανδικὸν ἀργύριον, puis, la monnaie de Darius, οἱ Δαρεικοί, ἀπὸ Δαρείου, après quoi il ajoute : « Εὐδόκιμος δὲ καὶ ὁ Γυγάδας χρυσὸς, καὶ οἱ Κροίσειοι στατῆρες. » N'est-il pas de toute évidence que le Γυγάδας χρυσός, enchâssé ainsi dans une liste de monnayages, entre les statères de Crésus et les dariques, est lui-même un numéraire, et n'est-ce pas à bon droit que Fr. Lenormant, sans parler de beaucoup d'autres, l'a entendu de la sorte? Que M. Th. Reinach nous démontre que Pollux s'est trompé, soit! Mais qu'il ne fasse pas dire au consciencieux lexicographe ce qu'il ne dit pas.

D'ailleurs, si la création de la monnaie est liée à la fondation d'un

Digitized by Google

pouvoir fort, le règne de Gygès est aussi bien le *terminus ad quem* au-dessous duquel on ne peut descendre que le *terminus a quo* au delà duquel on ne peut remonter. En effet, la fin de ce règne est marquée par une effroyable catastrophe, l'invasion cimmérienne, qui submerge toute l'Asie-Mineure et qui ébranle profondément la royauté mermnade. C'est seulement avec Alyatte (610-561) que la monarchie lydienne recouvre son prestige intégral. Si le pouvoir fort qui estampille les premières monnaies n'est pas celui de Gygès, ce ne peut guère plus être que celui d'Alyatte. M. Th. Reinach n'ose pas adopter une date aussi basse, que tout rend invraisemblable. Il incline à faire de la monnaie une invention contemporaine d'Ardys (652-615) ou de Sadyatte (615-610). On pourrait objecter que ces deux règnes, au cours desquels la Lydie se remet de la secousse cimmérienne, ne répondent pas aux conditions posées en principe; mais il y a des raisons meilleures à faire valoir.

Tout récemment, M. Babelon, dans une étude très pénétrante et très documentée sur les monnaies primitives de Samos, est arrivé à cette conclusion que certaines de ces monnaies sont antérieures aux premières pièces d'argent frappées par Cyrène vers le temps de sa fondation. Or, la fondation de Cyrène est de 624, c'est-à-dire qu'elle est contemporaine du règne d'Ardys. Il suit de là que le monnayage lydien d'électrum, d'où procède le monnayage samien d'électrum, est antérieur au règne d'Ardys. Selon M. Babelon, on ne saurait hésiter à considérer les plus anciennes monnaies samiennes d'électrum comme étant du même temps que les plus anciennes monnaies lydiennes d'électrum attribuées à Gygès (*Revue numismatique*, t. XII, 1894, p. 267). Puisque, dans la question en litige, tout nous invite à remonter jusqu'au règne de Gygès et que rien ne nous permet de nous aventurer plus haut, c'est donc que Gygès est le premier monnayeur.

Si M. Th. Reinach, en rejetant dans le vague des solutions précises, me semble avoir inutilement embrumé le problème, par contre, sur un autre point, la chronologie de Phidon (*Revue numismatique*, t. XII, 1894, p. 1-8), il l'a partiellement éclairci. Je ne crois pas, comme lui, que tous les textes anciens où il est question de Phidon se rapportent à un seul et même personnage; mais je crois, avec lui, que le Phidon par qui des broches de fer furent consacrées dans l'héraion d'Argos doit être regardé comme ayant régularisé la monnaie de fer et non pas comme l'ayant abolie. Le système de M. Th. Reinach est loin de résoudre toutes les difficultés; mais il a le très grand avantage de nous débarrasser de la correction que Weissenborn faisait au texte de Pausanias (VI, 22, 2) et d'après laquelle Phidon se trouvait reporté de la huitième olympiade à la vingt-huitième. Neuf fois sur dix, les corrections de textes ne prouvent

Digitized by Google

que l'inintelligence de leurs auteurs. M. Th. Reinach est bien inspiré d'en expulser une de plus. C'est en 748 et non en 668 que Phidon présida les jeux olympiques. Voilà qui est acquis. Le texte de Pausanias, rétabli par M. Th. Reinach dans son intégrité première, « fournit à la chronologie de l'ancienne histoire grecque la pierre angulaire dont elle a besoin ». On trouvera peut-être ce ton un peu avantageux. Mais l'ardent érudit est de ces pères enthousiastes qui n'attendent pas qu'on leur dise du bien de leurs nouveau-nés. Son exaltation est respectable, et il ne faut pas lui en vouloir si elle le porte quelquefois à garder le silence sur les enfants d'autrui.

Au mois de décembre dernier, M. Ernest Lavisse est venu rendre visite à la Faculté des lettres de Bordeaux. L'éminent académicien a séjourné une semaine parmi nous, du 13 au 20. Il s'est enquis de nos aspirations, et notre Doyen lui a fait part d'un souhait qui nous tient à cœur depuis longtemps. On sait que dans l'organisation actuelle nous sommes tous uniformément obligés de répartir notre enseignement en trois conférences hebdomadaires d'une heure. Pour éviter le morcellement du travail et la multiplication des services, inconvénients encore plus préjudiciables aux étudiants qu'aux professeurs, nous voudrions que chacun fût libre de remplacer, s'il le jugeait à propos, ses trois conférences d'une heure par deux conférences d'une heure et demie. Ce système, qui donnerait à l'enseignement supérieur une élasticité dont il a le plus grand besoin et qui permettrait d'éviter de nuisibles surcharges, a obtenu l'approbation de M. Lavisse, qui nous a promis de le défendre en haut lieu. Il est à désirer maintenant que les Facultés qui pensent comme nous émettent un vœu analogue au nôtre et s'associent à nous pour faire aboutir la réforme.

Parmi les Congrès qui s'organisent en vue de la prochaine Exposition de Bordeaux, nous signalerons à nos lecteurs celui des Langues romanes. Dans cette région du Midi où se parlent tant de dialectes issus de la conquête romaine, notre ville, qui entretient avec l'Espagne et l'Amérique du Sud des relations continues, est toute désignée pour être le siège d'un Congrès de ce genre. A la fois scientifique et pratique, le Congrès des Langues romanes se propose de resserrer les liens intellectuels et commerciaux qui unissent les divers peuples d'origine latine. Une réunion préparatoire a eu lieu le 5 février 1895, dans la Salle des Actes de la Faculté des lettres. Nous ferons ultérieurement connaître le programme du Comité d'organisation.

GEORGES RADET.

Digitized by Google

SOUTENANCE DE THÈSES

M. l'Abbé Degert, professeur à l'Institution Notre-Dame de Dax, a soutenu, le 7 juin 1894, dans le grand amphithéâtre de la Faculté des lettres de Bordeaux, ses deux thèses pour le doctorat :

THÈSE LATINE : *Quid ad mores ingeniaque Afrorum cognoscenda conferant sancti Augustini sermones,* Paris, Lecoffre, 1894, 1 vol. in-8° de 91 pages.

M. Imbart de La Tour, rapporteur, critique le sujet, qui est à la fois trop vaste et trop restreint. Le travail est tantôt historique, tantôt théologique. Il n'y a dans la thèse que deux chapitres originaux : une tentative de classement chronologique des sermons de saint Augustin et une étude sur l'organisation de l'église d'Afrique. M. Jullian relève des textes cités de seconde main, sans vérification. Il n'a pas trouvé dans la thèse ce qui l'aurait surtout intéressé : le rôle de saint Augustin dans les tentatives de conciliation entre le christianisme et ce qui pouvait être conservé du paganisme.

THÈSE FRANÇAISE : *Le Cardinal d'Ossat, évêque de Rennes et de Bayeux (1537-1604); sa vie, ses négociations à Rome,* Paris, Lecoffre, 1894, 1 vol. in-8° de XIII-403 pages.

M. Stapfer loue le choix du sujet : d'Ossat, personnage historique, littéraire aussi, est assez important et assez oublié pour qu'il valût la peine de le remettre en lumière. Laissant aux historiens la discussion de fond, et se renfermant dans la critique littéraire, M. Stapfer trouve le style de la thèse généralement correct, mais terne et sans animation.

M. Denis, rapporteur, loue aussi le choix du sujet; mais ce qu'il y a de réellement neuf dans la thèse se réduit à des choses peu importantes. D'Ossat, ayant été un diplomate, devait être étudié à deux points de vue : sans doute, dans les relations auxquelles il s'est trouvé mêlé; mais aussi, mais d'abord, dans ses principes, ses idées, son système de conduite. Il était gallican : comment était-il arrivé à ce gallicanisme? De cela, M. Degert n'a rien dit.

Digitized by Google

Il appelle à tort l'année 1581 « une période de paix ». Il ne connaît pas assez les alentours de son sujet, ce qui l'induit en des erreurs graves. Il établit entre la politique de Clément VIII et celle de Sixte-Quint des différences essentielles, qui n'existent pas. S'étant trop exclusivement enfermé dans les lettres du cardinal d'Ossat, qui a été naturellement enclin, pour se faire valoir, à s'exagérer un peu les difficultés qu'il avait à vaincre, l'auteur de la thèse n'a point vu que, de lui-même, Clément VIII était porté vers la France et hostile à l'Espagne.

Le candidat prend plusieurs fois la parole, sur l'invitation du rapporteur, pour dire ce qu'il pense de Henri IV et de son abjuration, résumer les grandes phases de sa politique et exposer en particulier sa conduite dans les affaires de Savoie.

M. Bourciez regrette que M. Degert ait été trop bref sur la langue de d'Ossat. Il loue la solidité de son style, la façon méthodique dont il raisonne, et qui nous le fait aujourd'hui trouver un peu froid, enfin, son grand art de composer, qualité moins estimée de nos jours qu'au XVIIe et même au XVIIIe siècle, ce qui peut contribuer à expliquer l'oubli dans lequel il est tombé.

M. Jullian signale à M. l'abbé Degert une lettre de Henri IV au cardinal d'Ossat, pas complètement inédite, puisqu'elle a été publiée par la *Revue catholique*. Il s'étonne que M. l'abbé Degert ne connaisse pas cette revue, l'engage beaucoup à la lire et même à y collaborer, et loue l'activité des professeurs de l'Institution Notre-Dame de Dax.

Après quelques minutes de délibération, M. l'abbé Degert a été déclaré digne de recevoir le grade de docteur.

P. STAPFER.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

G. Perrot et Ch. Chipiez, *Histoire de l'Art dans l'antiquité :* t. VI, *La Grèce primitive; l'Art mycénien*, Paris, Hachette et Cie, 1894, 1 vol. in-4° de 1033 pages et 553 gravures.

Les ouvrages de M. Perrot doivent être accueillis avec respect et reconnaissance. Dans ces livres largement composés et bien écrits, la science dépouille ses rudesses et se fait accueillante. Tout s'éclaircit : les obscurités de la tradition et les brouillards de la critique. Ce talent si français séduit les Allemands eux-mêmes, et l'*Histoire de l'Art* a sa place dans toutes leurs bibliothèques.

Le présent volume traite de la période mycénienne. Il compte 1033 pages; les tables et l'index feraient une plaquette de dimensions honorables; et cet immense travail n'est qu'une partie dans un ensemble encore plus vaste. L'auteur a déjà traversé l'Egypte, l'Assyrie, la Phénicie, Chypre, la Judée, la Perse, et la Phrygie; il aborde maintenant la civilisation hellénique, commence aux origines et s'arrête au siècle de l'*Iliade* et de l'*Odyssée*.

Les premiers chapitres nous montrent ces champs de fouilles, plus illustres que des champs de bataille, ces ruines de Tirynthe, d'Orchomène, d'Hissarlik et de Mycènes, où le bonheur des trouvailles a dépassé jusqu'aux rêves de Schliemann. Nous revoyons, dans le désordre de la découverte, et comme souillés encore par la poussière du déblai, les objets qui plus tard nous apparaîtront groupés en séries méthodiques. Ce sont les poteries décorées de spirales, les stèles grossières, les poignards niellés d'or, les madriers, les moellons et les pierres polygonales. Faire sortir de cette confusion un ordre logique, et de cet inventaire tirer une histoire, est-ce possible? Si l'on avait sur ce point des doutes, M. Perrot les a résolus.

Il étudie d'abord l'architecture. Elle employa les matériaux si variés que fournit la terre hellénique : arbres des forêts, blocs des carrières, briques desséchées au soleil. Mais elle conserva fidèlement les traditions d'une époque très ancienne, et c'est pourquoi dans les portes, les montants, infléchis vers le centre, rappellent l'ouverture triangulaire des cabanes primitives. De même un piquet

Digitized by Google

grossièrement épointé pour s'enfoncer dans le sol devint progressivement l'étrange colonne de Tirynthe, ce fût qui s'amincit en se rapprochant de la base. Une décoration savante et bizarre rehaussait la splendeur de l'édifice, et, sur les murailles, les méandres s'enlaçaient, parmi les champs de couleur claire. Les palais étaient magnifiques; plus belles encore les sépultures. On admire depuis longtemps dans les nécropoles d'Argolide et de Béotie, les chambres souterraines, avec leurs coupoles ovoïdes et leurs parements bien dressés. Quand on visite le monument qu'on nomme encore le Trésor d'Atrée, l'impression est forte et grande; l'épaisseur du tumulus écrase la poitrine, la voix revient, répercutée par les voûtes invisibles, et des pierres étincellent brusquement, quand s'avive la flamme des torches. L'effet était encore plus puissant lorsque des rosettes de bronze fixées à la muraille en dessinaient vaguement le contour. Ces peuples savaient en effet travailler le métal, et les chefs-d'œuvre de leur plastique sont des pièces d'orfèvrerie. Dans toutes les collections européennes, il est peu d'objets plus célèbres que deux gobelets d'or trouvés à Vaphio. Le ciseleur a figuré sur la panse de ces vases deux scènes très vivantes : des taureaux sauvages traqués par des chasseurs et capturés dans des filets; des taureaux domestiques vaguant en paix au milieu d'un pâturage. Ces deux motifs sont traités avec un souci de la vérité, une recherche du détail et un sentiment de l'ensemble, qui font des vieux ciseleurs achéens les dignes ancêtres des sculpteurs classiques. La peinture est moins intéressante, mais on y reconnaît des qualités analogues. Les ébauches retrouvées parmi les décombres, sur les éclats du crépi, valent encore par la souplesse de la main et la franchise de l'observation. Aussi n'est-on point surpris que dans ses dernières pages, M. Perrot revendique pour les Hellènes la gloire de ces efforts et de ces trouvailles. Les maîtres des acropoles argiennes ou béotiennes ne furent point des Syriens, des Phéniciens, ni des immigrants d'Asie-Mineure; quoique ses enthousiasmes prêtent à sourire, Schliemann n'avait point tort de chercher à Mycènes le tombeau d'Agamemnon.

Je m'aperçois en finissant que mon entreprise était vaine; on ne résume pas un tel ouvrage. Il faut le lire, le relire, et laisser monter en soi le flot des réflexions et des rêveries. Bientôt et sans effort, on voit revivre les vieux poèmes, et les figures des héros s'animent comme ces ombres bruissantes qui environnent Ulysse au chant onzième de l'*Odyssée*. Déjà Helbig, dans une page bien connue, avait dessiné le tableau du camp hellénique, et il avait vu sur le bleu de la mer, les charpentes brunes des baraques, et les coques noires des vaisseaux « aux joues de minium ». On pourrait aujourd'hui enrichir cette esquisse et en tracer bien d'autres. Le palais d'abord, au sommet de la colline, somptueux et sale, avec ses

Digitized by Google

appliques luisantes, ses tas de fumier et ses *pierres polies*, larges bancs qui garnissent la porte. C'est d'ici qu'on regarde la découpure des rochers et des golfes, qu'on guette l'arrivée des navires, qu'on attend le retour des pirates; c'est ici qu'on raconte et qu'on disserte, aiguisant l'esprit et affinant la langue pour les débats futurs de l'Aréopage et du Pnyx. Puis c'est la grande salle, le *mégaron :* là, sous les plafonds garnis d'albâtre et noirs de suie, dans la féerie des couleurs qui chatoient et des métaux qui scintillent, les guerriers entrechoquent leurs coupes retentissantes comme des épées, et la légende épique naît dans les fumées du vin, les éclats sanglants des torches, le tumulte des querelles et des vantardises.

M. Perrot évoque même les héroïnes du temps passé. Une vignette représente une jeune femme, la tête entourée d'un diadème dont les pendeloques couvrent le front et les tempes, et retombent jusque sur les épaules. Nous sommes avertis que Mme Schliemann eut un jour la fantaisie de revêtir ces antiques parures, et de poser ainsi devant un photographe; mais un lecteur inattentif ou pressé pourrait croire qu'il aperçoit Hélène. Sans doute il aurait tort : l'épouse de Ménélas avait des joyaux encore plus somptueux, et il faut se la figurer enveloppée d'étoffes lourdes, avec, dans ses cheveux gommés, des spirales d'or et des bandelettes. Ce n'est pourtant pas ainsi que nous la montre l'auteur de l'*Iliade;* il l'a faite plus vivante et plus simple, et ses ornements disparaissent dans la splendeur de sa beauté. Le poète transforme donc les choses, ou plutôt il les interprète, en retient les éléments durables, et d'instinct néglige tous les autres. Aussi ménage-t-il la transition entre l'époque mycénienne et les âges classiques.

Songeons d'ailleurs que les circonstances vinrent en aide à son génie; une grande révolution précède la création de l'épopée : quand les aèdes ioniens chantaient Agamemnon et Achille, ces princes n'étaient plus, et leurs successeurs dépossédés avaient quitté l'Hellade pour s'établir en Asie-Mineure. Cette crise terrible et féconde marqua le début d'une ère nouvelle : la magnificence barbare de ces bijoux et de ces architectures décrut et s'effaça dans le lointain, ne laissant plus aux fugitifs que d'éclatants souvenirs; mais ces intelligences affinées conservèrent le plus pur de l'œuvre hellénique, les belles formes de la mythologie, les cadres précis et souples du langage.

Alors furent composées l'*Iliade* et l'*Odyssée :* elles expriment la civilisation mycénienne, et pourtant elles la dépassent. Elles en donnent à la fois l'achèvement et la contre-partie. Aussi, pour les bien expliquer, n'est-il pas de meilleur maître que M. Perrot; on trouvera dans son livre le commentaire et la philosophie de la littérature homérique.

H. OUVRÉ.

Digitized by Google

P. Vidal de La Blache, *Atlas général, historique et géographique* (137 cartes, 248 cartons, index alphabétique de plus de 40,000 noms), Paris, Armand Colin et Cie, 1894, 1 vol. in-4°, relié toile, 30 francs.

Tous ceux qui ont eu la bonne fortune d'avoir pour maître M. Paul Vidal de La Blache, et je suis de ceux-là, lui gardent un souvenir reconnaissant. Par l'originalité de sa science et par l'élévation de sa méthode, il n'a pas seulement fondé, dans la glorieuse maison de la rue d'Ulm, une école géographique qui fait son chemin dans le monde : il a formé des esprits. Ceux mêmes qui ont émigré vers d'autres études conservent l'empreinte de sa direction vigoureuse. Toutes les qualités qui nous enchantaient jadis, la pénétration de l'analyse et la force de la construction, je les ai retrouvées avec joie, mais sans surprise, dans son *Atlas*. Un vrai géographe est à sa manière aussi philosophe qu'un Taine ou qu'un Darwin, et l'on peut déployer autant d'ingéniosité profonde dans la connaissance et la description de la Terre qu'un Bourget en déploie dans la peinture d'une société. Si les cartes de M. P. Vidal de La Blache ne sont pas des « planches d'anatomie morale », elles sont pour le moins des planches d'anatomie géographique. Ecoutez l'auteur : « J'ai cherché, dans ce recueil, à réunir sur chaque contrée l'ensemble des indications nécessaires pour en obtenir une vue raisonnée. La carte politique du pays à étudier est accompagnée d'une carte physique; elles s'éclairent l'une par l'autre, et trouvent un complément dans des cartes ou des figures schématiques dont la géologie, la climatologie, la statistique ont fourni le sujet. Cette espèce de dossier a pour but de placer sous les yeux l'ensemble des traits qui caractérisent une contrée, afin de permettre à l'esprit d'établir entre eux une liaison... La *caractéristique* d'une contrée est ainsi une chose complexe, qui résulte de l'ensemble d'un grand nombre de traits et de la façon dont ils se combinent et se modifient... La géographie a donc devant elle un beau et difficile problème, celui de saisir, dans l'ensemble des caractères qui composent la physionomie d'une contrée, l'enchaînement qui les relie, et, dans cet enchaînement, une expression des lois générales de l'organisme terrestre. »

L'exécution répond à la conception : la gravure est nette; les caractères se différencient heureusement; les teintes sont choisies avec goût et graduées avec délicatesse. Sauf quelques exceptions très rares, les cartes ont un aspect de merveilleuse clarté; c'est là, pour un atlas, un mérite primordial, qui revient pour une part à l'éditeur : la maison Armand Colin se recommande depuis longtemps par cette qualité française entre toutes.

Il y a bien, çà et là, quelques lapsus, comme la double mention

Digitized by Google

de la bataille du Saint-Gothard, dans la carte de l'empire autrichien (p. 38). Il y a bien aussi, dans la répartition des cartes, une prépondérance accordée à certains continents sur d'autres. La vieille Europe reçoit la part du lion. Mais cela est inévitable. Un atlas de ce genre doit être nécessairement pratique; il s'adresse à une clientèle qui tient à être renseignée d'abord sur ce qui l'intéresse et la touche. D'ailleurs, il faut bien se borner, et, choix pour choix, mieux vaut assurément un choix rationnel.

En résumé, cet excellent livre a sa place marquée dans toutes les bibliothèques. Certaines cartes, comme celle de la Méditerranée du VIIe au Ve siècle avant J.-C. (p. 8-9), et celle de l'état économique du monde ancien (p. 18^b-18^c), en disent plus long que beaucoup de manuels. Elles réalisent pleinement le vœu de l'auteur : elles stimulent la curiosité et invitent à la réflexion.

Pour que son atlas fût en mesure de satisfaire à tous les besoins, M. Paul Vidal de La Blache en a donné plusieurs éditions; il y a l'*Atlas général*, dont nous avons rendu compte, l'*Atlas classique*, l'*Atlas géographique*, des *Atlas* composés par classes. Les générations actuelles sont privilégiées. Elles n'ont qu'à ouvrir les yeux pour apprendre. On les comble, et elles ne se doutent pas, en présence de ces chefs-d'œuvre d'une science attrayante, qu'il fut un temps où quiconque voulait faire son éducation géographique était nécessairement tributaire de Gotha ou de Berlin.

GEORGES RADET.

15 février 1895.

Bordeaux. — Imp. G. GOUNOUILHOU, rue Guiraude, 11.

Digitized by Google

LA

DÉIFICATION D'ALEXANDRE

I

Je ne me propose ni de peser la valeur morale d'Alexandre, ni de le comparer à César ou à Napoléon. Je voudrais simplement me demander ceci : le conquérant a-t-il eu, pour le guider dans son entreprise, un plan arrêté d'avance, un programme, un système, et ce système ne s'est-il point modifié au cours de la conquête? La plus sûre manière de juger l'homme, c'est de comprendre l'œuvre.

Vers la fin du VIe siècle, les Scythes, désirant se venger de Darius, envoient des ambassadeurs aux Spartiates et concluent un pacte avec eux. Il est convenu que les nomades envahiront la Médie par le Phase, tandis que leurs alliés, partant d'Éphèse, gagneront l'Asie supérieure où les deux armées opéreront leur jonction[1]. C'est la première fois qu'une nation grecque formule nettement le dessein de marcher au cœur de la monarchie achéménide. Mais ce qui deviendra ultérieurement la « grande idée » du monde hellénique n'est encore qu'un songe, une vantardise, un « gabe » de soldats infatués de leur valeur et n'ayant pas la moindre notion de l'étendue ou des ressources de l'immense empire qu'ils se flattent de subjuguer[2].

Aussi quand, en 499, Aristagoras de Milet presse les Spartiates de pénétrer jusqu'à Suse et dit à leur roi : « Il s'offre à vous une occasion de vous emparer sans peine de l'Asie entière, » Cléomène, après s'être informé du temps

1. Hérodote, VI, 84, 2.
2. Cf. Hauvette, *Hérodote historien des guerres médiques*, 1894, p. 203-204.

Digitized by Google

qu'on met pour se rendre des côtes d'Ionie à la capitale de Darius, répond : « Mon ami, en proposant aux Lacédémoniens une marche de trois mois par delà la mer, tu ne leur tiens pas un langage agréable. Sors de Sparte avant le coucher du soleil[1] ! »

Les guerres médiques, malgré les prodigieuses victoires de Marathon et de Salamine, de Platées et de Mycale, entravent l'essor de la grande idée. Moins enivrés de leur triomphe que surpris d'avoir échappé au péril, les Grecs, au congrès de Samos (479), parlent d'évacuer l'Ionie et de l'abandonner aux Barbares[2]. L'énergie des Athéniens fait échouer le projet. Mais le programme dont s'inspire la ligue de Délos est purement défensif : assurer aux Grecs d'Asie la libre possession du littoral, refouler les Perses vers l'intérieur, ne souffrir de leur part aucune ingérence dans les affaires helléniques, tels sont les principes qui dirigent la politique fédérale.

Bientôt, la rivalité d'Athènes et de Sparte amène d'étranges bouleversements. En 387, au traité d'Antalcidas, Artaxerxès fait reconnaître sa souveraineté sur la Grèce d'Asie, établit sa suzeraineté sur la Grèce d'Europe et devient l'arbitre suprême des Hellènes. Toutefois, en immolant leurs principes à leurs intérêts, les Grecs continuent à se réclamer de la grande idée. Aux jeux olympiques de 392, Gorgias, du haut des marches du temple, invite solennellement les pèlerins à la réconciliation, à l'entente réciproque, à la fédération contre les Barbares[3]. En 388, Lysias, à son tour, s'écrie : « Il est temps de mettre fin à nos luttes intestines, de réunir en faisceau toutes les forces de l'Hellade et d'agir de concert contre l'ennemi commun[4]. » Puis, c'est Isocrate, qui, vers 380, dans son *Panégyrique*, conseille la guerre contre les Barbares et la concorde entre les Hellènes[5].

Ces aspirations des orateurs, trois capitaines s'efforcent de les réaliser : Agésilas de Sparte (396-394), Jason de Phères (370), Philippe de Macédoine (336). Mais le premier est rappelé au milieu de ses victoires, les deux autres sont

1. Hérodote, V, 49-50.
2. Hérodote, IX, 106, 2.
3. Plutarque, *Préceptes conjugaux*, 43, éd. Didot, *Moralia*, t. I, p. 171 ; Pausanias, VI, 17, 8 ; Philostrate, *Lettres*, 73, 2, éd. Didot, p. 336.
4. Lysias, *Olympique*, 6.
5. Isocrate, *Panégyrique*, 3.

Digitized by Google

assassinés au cours de leurs préparatifs. Enfin, les yeux se fixent sur Alexandre. On sent que la grande idée a trouvé son héros. La diète de Corinthe le proclame stratège-autocrate de l'Hellade et lui confie la direction de la guerre contre les Perses [1].

Essayons de préciser le sens et la portée de la mission dont la Macédoine était investie par le patriotisme hellénique. A distance, le programme de Corinthe paraît grandiose; on se figure volontiers que la prodigieuse révolution consommée par Alexandre y était prévue. Mais qu'on se reporte aux documents contemporains. Isocrate, dans son *Discours à Philippe,* nous offre la conception la plus claire et la plus haute qu'on se fît alors de la grande idée. L'orateur voit très bien que seul, un prince du nord, maître absolu d'un État monarchique, ayant en main d'inépuisables réserves d'argent et d'hommes, est capable de réconcilier les Hellènes et d'exterminer les Barbares. Il le sent avec force et il l'exprime avec éloquence. Les cadres qu'il assigne au fonctionnement de l'hégémonie macédonienne en Grèce témoignent d'un esprit sagace, pratique et vigoureux.

Mais dès qu'il passe au second article du programme national, dès qu'il essaie de prévoir ce qu'on pourra fonder sur les ruines de l'empire achéménide, son exposition devient à la fois brillante et pauvre. Tantôt, il s'égare en des rêveries mythologiques; il évoque un monde de chimères; il se meut dans un domaine d'épopée. Tantôt, s'il donne corps à son idéal, ses créations manquent d'envergure; son champ d'activité n'a pas d'horizon, et l'édifice que son imagination dresse, mis en face de ce que fut la réalité ultérieure, étonne par l'exiguïté de ses proportions dérisoires.

Isocrate parle bien de prendre la totalité de la monarchie perse; mais c'est une éventualité à laquelle il ne s'arrête pas; à peine l'a-t-il envisagée qu'il s'en détourne comme d'un thème à déclamations vides, comme d'un exercice d'école indigne d'un homme d'État, et il ajoute aussitôt : « Si la chose n'est pas réalisable, il faut enlever aux Barbares le plus de terre possible, détacher de leur empire ce qu'on appelle l'Asie, de la Cilicie à Sinope, puis, dans la contrée

1. Diodore, XVII, 4, 9.

Digitized by Google

soumise, établir des villes où l'on transportera les misérables que leur extrême indigence réduit à mener une vie errante. En effet, si l'on n'empêche pas ces vagabonds de s'attrouper, si on ne leur fournit pas de quoi vivre, leur nombre s'accroîtra sans qu'on s'en aperçoive et ils finiront par devenir aussi redoutables aux Grecs qu'aux Barbares. Un homme de génie, un philhellène, un prince qui voit par la pensée plus loin que personne, devrait utiliser ces auxiliaires contre les Perses, démembrer autant de pays que je viens de le dire, mettre un terme aux maux dont souffrent les mercenaires comme à ceux qu'ils infligent aux autres, constituer enfin, à l'aide de ces malheureux, des cités qui reculeront les frontières de l'Hellade et seront pour elle un rempart[1]. »

Ainsi, en 346, les gens sensés, dont Isocrate se fait l'écho, les sages, dont l'esprit net et positif n'aime pas à se repaître de chimères, regardent l'annexion de l'ancien royaume de Crésus, entre l'Halys et la mer Égée, comme le seul but sérieux auquel l'hellénisme doive actuellement prétendre, et pour eux le plus clair résultat d'un triomphe serait de débarrasser la Grèce des aventuriers qui la ruinent.

On ne voit pas qu'Agésilas ait dépassé les conceptions des orateurs attiques. D'après son plus ancien biographe, il avait surtout soif de vengeance et de représailles : « Jusqu'ici, les Perses sont venus en Grèce; qu'on aille maintenant chez eux! Au lieu de les attendre pour combattre, qu'on les provoque sur leur territoire! Nous faisions la guerre à nos frais, payons-la dorénavant avec leurs biens! L'objet de la lutte était jadis l'Hellade; qu'à l'avenir ce soit l'Asie[2]! » Selon Plutarque, Agésilas, après sa grande victoire du Pactole, « résolut de marcher en avant, d'éloigner la guerre des côtes grecques, de forcer le Grand Roi à craindre pour sa personne et pour la félicité dont il jouissait dans Ectabane et dans Suse, bref, de lui enlever tout loisir, en sorte qu'il n'eût plus le temps de rester paisiblement assis dans son palais, occupé à fomenter des guerres parmi les Grecs et à corrompre les démagogues[3]. »

Au fond, la grande idée, dès qu'elle cesse d'être un lieu commun de rhétorique, se présente essentiellement à l'es-

1. Isocrate, *Philippe*, 119 sqq.
2. Pseudo-Xénophon, *Agésilas*, I, 8.
3. Plutarque, *Agésilas*, 15.

Digitized by Google

prit des Hellènes sous la forme d'une curée gigantesque. Xénophon, après le désastre de Cunaxa, tient à ses compagnons d'armes un langage significatif: « Soldats, la première chose à faire est de retourner dans nos familles et d'annoncer aux Grecs que s'ils sont pauvres, c'est qu'ils le veulent, attendu que pour s'enrichir ils n'ont qu'à passer en Asie, Oui, tous ces biens, soldats, attendent un vainqueur [1]. » Aristagoras de Milet ne discourait pas autrement devant Cléomène de Sparte : « A quoi bon combattre les Messéniens, les Arcadiens, les Argiens? Ces peuples n'ont ni or, ni argent. Et pourtant n'est-ce pas la soif de ces métaux qui pousse les hommes à risquer leur vie dans les batailles? Enlevez donc Suse, où le Grand Roi entasse ses trésors. Vous pourrez alors vous vanter de le disputer en opulence à Zeus même [2]. » Une razzia colossale, voilà ce qu'a projeté pendant deux siècles et demi l'hellénisme, voilà ce qu'il espérait d'Agésilas et de Jason, ce qu'il demandait à Philippe, ce qu'il attendait d'Alexandre [3]. La grande idée, pour peu qu'on la presse, se réduit à cela. C'est la conception d'une race qui ne perd jamais de vue les réalités proches et qui ne met pas d'au delà dans la politique.

II

L'imagination iranienne nous transporte sur de tout autres sommets. Il n'est pas douteux que les rois de la dynastie achéménide aient rêvé d'établir une monarchie universelle ayant comme préambule une conquête systématique du monde, et comme fin une organisation générale de l'humanité [4].

Cyrus est le premier à qui les textes prêtent un pareil dessein [5]. Maître de l'Assyrie et de la Chaldée, il hérite des prétentions que se transmettaient les souverains de ces

1. Xénophon, *Anabase*, III, 2, 26.
2. Hérodote, V, 49, 7.
3. Cf. Justin, XI, 5, 9 : « Persicum aurum et totius Orientis opes jam quasi suam praedam ducebant. »
4. Cf. Platon, *Lois*, III, 692 E et 693 A, éd. Didot, t. II, p. 310.
5. Arrien, *Anabase*, IV, 11, 9.

Digitized by Google

vieux empires. Les Sargonides, et les Nabounahides à leur suite, s'intitulaient « rois des quatre régions »[1]. Après la prise de Babylone, Cyrus est à son tour salué « roi du monde » par le clergé chaldéen, et Mardouk, le grand dieu indigène, annonce lui-même ce titre à toutes les nations[2]. Des prophéties, répandues chez les Juifs, disaient : « Le dieu du ciel suscitera un royaume qui réduira les autres en poudre, qui dévorera la terre entière et qui ne sera jamais détruit[3]. » Le vainqueur d'Astyage et de Nabounahid se croit né pour fonder cet empire : « Quand il eut soumis les Babyloniens et les Mèdes, écrit Diodore, Cyrus conçut l'espoir d'assujettir toute la terre[4]. » Dans son épitaphe, il s'intitule « roi des rois »[5]. Sur un pilier du palais de Mourgab, il est représenté debout, le bras droit levé en signe de commandement, le corps enveloppé de quatre ailes[6]. Les ailes, dans le symbolisme de la Perse, figuraient la souveraineté. Nous avons donc là un équivalent plastique du titre de « roi des quatre régions ». Ces quatre ailes, orientées vers les quatre points cardinaux, sont la représentation concrète de l'idée de monarchie universelle.

Si les visées que Cyrus emprunta aux chancelleries des États vaincus devinrent pour lui autre chose qu'une vaine formule de protocole, s'il transforma en un système politique très net ce qui n'avait été avant lui qu'une phraséologie grandiose, cela tient essentiellement à sa foi religieuse.

Le mazdéisme, tel que nous le révèlent les inscriptions rupestres de Béhistoun, d'Istakar et de Nach-i-Roustem, proclame l'existence d'un dieu suprême, à la fois puissance et providence, qu'il définit en ces termes : « C'est un grand dieu qu'Ahoura-Mazda; il a créé la terre; il a créé le ciel; il a créé l'homme; il a donné à l'homme le bonheur[7]. » Réduit à ces données fondamentales, le mazdéisme des

1. Sur ce titre, voir une dissertation publiée par Lehmann dans les *Beitraege zur Assyriologie* de 1893, et analysée par Loisy dans la *Revue critique* du 29 octobre 1894.

2. Maspero, *Hist. ancienne*, 4e éd., p. 584.

3. *Daniel*, II, 44, et VII, 23.

4. Diodore, X, 12 : « Ἐπειδὴ τῶν Βαβυλωνίων καὶ τῶν Μήδων τὴν χώραν κατεπολέμησε, ταῖς ἐλπίσι πᾶσαν περιελάμβανε τὴν οἰκουμένην. »

5. Aristobule et Onésicrite ap. Strabon, XV, 3, 7. Cf. l'intitulé d'une tablette babylonienne, dans Ménant, *Les Achéménides et les Inscriptions de la Perse*, Paris, 1872, p. 156.

6. Perrot, *Hist. de l'Art*, t. V, p. 786.

7. Ménant, *Les Achéménides*, p. 44-45.

Digitized by Google

contemporains de Cyrus est identique à celui des Sassanides. En effet, le dieu de l'*Avesta* est, comme l'Ahoura-Mazda des textes cunéiformes, la puissance, l'intelligence et la bonté infinies : « Il a créé le monde; il en est le maître; il en sait les mystères; il a fondé l'ordre universel[1]. »

Cette croyance en un dieu créateur et organisateur conduisit les rois qui l'adoptèrent à certaines applications politiques. Ahoura-Mazda veut que l'ordre et le bien règnent dans le monde. Mais qui réalisera sa volonté? Qui imposera de proche en proche la vraie foi aux hommes? Qui dirigera les peuples dans la voie du salut? Évidemment, celui-là qui croit au dieu de Zoroastre et qui dispose ici-bas d'une autorité assez forte pour briser l'opposition des impies, des ignorants et des rebelles.

Or, Cyrus était mazdéen[2]. Le fut-il de naissance ou le devint-il par conversion, on ne le sait pas avec exactitude. Mais, avant son règne, la doctrine de Zoroastre, très florissante en Médie, ne s'était guère propagée en Perse, et d'ailleurs les premiers Achéménides étaient des princes trop faibles pour avoir jamais pu songer à l'établissement d'un ordre universel. Nul autre que Cyrus n'a transporté dans le gouvernement des choses humaines les spéculations théologiques du mazdéisme.

Quand il marche contre les Massagètes, c'est en vertu d'un droit divin : « Ce qui le poussait à cette guerre, observe Hérodote, c'était principalement sa naissance, la pensée qu'il était plus qu'un homme[3]. » Sur les bords de l'Araxe, Crésus, faisant allusion à cette croyance, dit au roi : « Si tu as la conviction d'être immortel et de commander à une armée de même nature, il n'est pas nécessaire que je t'expose mon opinion[4]. » Un peu plus loin, Cyrus dit à Hystaspe : « Les dieux veillent sur moi; ils m'avertissent à l'avance de tout ce qui doit m'arriver : j'ai vu, la nuit

1. J. Darmesteter, *Ormazd et Ahriman*, Paris, 1876, p. 29. Cf., dans les *Annales du Musée Guimet*, la préface que le même auteur a écrite pour sa traduction du *Zend-Avesta*, t. III, 1893, p. LXIV.

2. Nicolas de Damas, *F. H. G.*, t. III, p. 406, fr. 67.

3. Hérodote, I, 204, 2 : « Πρῶτον μὲν ἡ γένεσις, τὸ δοκέειν πλέον τι εἶναι ἀνθρώπου. » Cf. Arrien, *Anabase*, IV, 11, 9 : « Λέγεται τὸν πρῶτον προσκυνηθῆναι ἀνθρώπων Κῦρον. »

4. Hérodote, I, 207, 2 : « Εἰ μὲν ἀθάνατος δοκέεις εἶναι καὶ στρατιῆς τοιαύτης ἄρχειν, οὐδὲν ἂν εἴη πρῆγμα γνώμας ἐμὲ σοὶ ἀποφαίνεσθαι. »

Digitized by Google

dernière, en dormant, le plus âgé de tes enfants qui portait à ses épaules des ailes dont l'une ombrageait l'Asie et l'autre l'Europe [1]. »

Ce fils aîné d'Hystaspe, Darius, ambitionne lui aussi l'empire du monde [2]. Lui aussi, il se proclame « roi des rois, roi de la vaste terre » [3]; lui aussi, il se réclame d'un droit divin : « C'est un grand dieu qu'Ahoura-Mazda. Il a fait roi Darius; il lui a conféré l'empire; par la volonté d'Ahoura-Mazda, Darius est roi [4]. » Ailleurs : « Ceux qui ont été rois avant moi l'ont été, comme moi, par la protection d'Ahoura-Mazda [5]. » Ailleurs : « Tout ce que j'ai fait, je l'ai fait par la volonté d'Ahoura-Mazda [6]. »

Puis, c'est Xerxès qui, en 484, à Suse, dit aux membres de son Conseil : « Si nous réussissons à vaincre les Athéniens et les Péloponésiens, la Perse n'aura plus d'autres bornes que le ciel; le soleil n'éclairera aucun pays limitrophe du nôtre; je parcourrai toute l'Europe, et avec votre secours je ne ferai de la terre entière qu'un seul empire [7]. » La guerre est décidée et le roi a une vision : « Il lui sembla que sa tête se couronnait d'une pousse d'olivier et que les rameaux de cet arbre couvraient toute la terre; puis, soudain, la couronne disparut. Les Mages, consultés, jugèrent que cette vision regardait l'univers entier et que tous les hommes seraient assujettis à Xerxès [8]. » Quand il part avec son armée, « c'est contre toute la terre qu'il mène son divin troupeau d'hommes [9]. » S'il marche, c'est par un ordre divin, θεοθέν [10]. Un dieu le conduit, θεὸς ἄγει [11].

1. Hérodote, I, 209, 4 : « Ἐμεῦ θεοὶ κήδονται καί μοι πάντα προδεικνύουσι τὰ ἐπιφερόμενα. »

2. Diodore, X, 19, 5 : « Περιελάμβανε τὴν οἰκουμένην. » C'est l'expression même dont l'historien s'est déjà servi à propos de Cyrus (cf. plus haut, p. 134, n. 4).

3. Ménant, *Les Achéménides*, p. 79, 96, 104, 130.

4. Ménant, *ibid.*, p. 79.

5. Ménant, *ibid.*, p. 120.

6. Ménant, *ibid.*, p. 81, 98, 119.

7. Hérodote, VII, 8, 7 : « Γῆν τὴν Περσίδα ἀποδέξομεν τῷ Διὸς αἰθέρι ὁμουρέουσαν. Οὐ γὰρ δὴ χώρην γε οὐδεμίαν κατόψεται ὁ ἥλιος ὁμουρέουσαν τῇ ἡμετέρῃ, ἀλλά σφεας πάσας ἐγὼ ἅμα ὑμῖν μίαν χώρην θήσω, διὰ πάσης διεξελθὼν τῆς Εὐρώπης. »

8. Hérodote, VII, 19, 1 : « Τὴν οἱ μάγοι ἔκριναν ἀκούσαντες φέρειν τε ἐπὶ πᾶσαν γῆν δουλεύσειν τε οἱ πάντας ἀνθρώπους. »

9. Eschyle, *Les Perses*, v. 75 :

« Ἐπὶ πᾶσαν χθόνα ποιμανόριον θεῖον ἐλαύνει. »

10. Eschyle, *ibid.*, v. 101.

11. Hérodote, VII, 8, 2.

Digitized by Google

Tout roi de Perse est sur terre l'agent, le vicaire, le ministre de Dieu. Parcourez les inscriptions : si les Achéménides sont rois, c'est par la volonté d'Ahoura-Mazda; s'ils annexent des provinces, c'est Ahoura-Mazda qui les leur donne; s'ils remportent des victoires, c'est par le secours d'Ahoura-Mazda; s'ils répriment des conspirations et des révoltes, c'est par la protection d'Ahoura-Mazda; si leur empire est prospère, c'est par la grâce d'Ahoura-Mazda. C'est l'image d'Ahoura-Mazda qu'ils font sculpter sur les murs de leurs palais et de leurs nécropoles. Dans l'embarras, c'est lui qu'ils invoquent et qu'ils prient. Ils n'agissent qu'au nom et pour la plus grande gloire du dieu. Leur volonté se confond avec la sienne [1].

Émanation du dieu d'en haut, le roi achéménide est son incarnation terrestre. Il est le dieu du monde visible [2]. A Dodone, l'oracle, consulté par Thémistocle, lui conseille de se réfugier auprès de celui qui est l'homonyme de Dieu, πρὸς τὸ ὁμώνυμον τοῦ θεοῦ, et le proscrit, faisant aussitôt route pour Suse, se présente devant Artaxerxès Longue-Main : « Car, dit-il, Zeus et toi, vous êtes les seuls qui portiez le nom de grands rois et qui le soyez [3]. » Quand Artaxerxès-Mnémon veut épouser sa propre fille Atossa : « Mon fils, lui dit Parysatis, mets-toi au-dessus de l'opinion publique. La divinité t'a donné aux Perses comme règle de tout ce qui est honnête ou vicieux [4]. » Le Grand Roi était si bien le dieu de tous les êtres que l'on apprenait même aux éléphants à l'adorer [5].

Jusqu'à la chute de la dynastie, il n'est pas un Achéménide qui ne se croie d'essence divine, qui ne se donne pour mission d'organiser la terre à l'image du ciel, qui ne rêve une seule domination embrassant le monde, un seul gouvernement s'appliquant à tous les peuples, et même, à certains égards, une seule religion englobant l'humanité.

1. Ménant, *Les Achéménides*, p. 79, 84, 109, 110, 119, 125.

2. Eschyle, *Les Perses*, v. 157; Aristote, *Du Monde*, VI, 11, éd. Didot, t. III, p. 637; Quinte-Curce, V, 12, 16. Cf. Beurlier, *De divinis honoribus quos acceperunt Alexander et successores ejus*, p. 26.

3. Plutarque, *Thémistocle*, 28, 3 : « Μεγάλους γὰρ ἀμφοτέρους εἶναί τε καὶ λέγεσθαι βασιλέας. »

4. Plutarque, *Artaxerxès*, 23, 3 : « Πέρσαις δὲ νόμον αὐτὸν ὑπὸ τοῦ θεοῦ καὶ δικαιω τὴν αἰσχρῶν καὶ καλῶν ἀποδεδειγμένον. »

5. Aristote, *Hist. des Animaux*, 46, éd. Didot, t. III, p. 205.

Digitized by Google

III

Les Grecs n'ont pas compris l'idéal perse, ou ils ont affecté de ne pas vouloir le comprendre. Si la trace des prétentions chères aux Achéménides se retrouve dans Hérodote et dans Eschyle, dans Platon et dans Aristote, c'est par hasard, en passant, sans que le principe moral qui inspirait le système soit jamais l'objet d'une exposition catégorique. Quand la lutte suprême s'engage, l'hellénisme en est encore à considérer les ambitions théocratiques du Grand Roi comme une vaine fumée de l'orgueil. Seul, Alexandre y devine autre chose.

C'est que lui aussi est de race divine. Il descend des Téménides d'Argos, qui descendent eux-mêmes d'Héraclès, lequel est fils de Zeus. Isocrate, en 346, rappelle cette généalogie à Philippe[1]; il lui retrace les exploits du héros qui fut son ancêtre et il les lui offre en exemple[2]. Plus clairvoyant qu'Isocrate, Démosthène se garde bien de reconnaître le caractère divin de la monarchie téménide. Il entrevoit les dangers que l'établissement d'un droit public fondé sur le surnaturel peut faire courir à la liberté grecque, et pour se mettre à l'abri des conséquences, il nie le principe : « Athéniens, s'écrie-t-il dès 351, ne croyez pas que la puissance de Philippe soit immortelle et indestructible comme celle d'un dieu[3]. » Mais la croyance à laquelle il s'attaque avec la pénétration du génie et l'intuition de la haine n'en fait pas moins son chemin, et quinze ans plus tard, lors des fêtes d'Ægæ (336), Philippe ose s'égaler publiquement, dans une procession solennelle, aux divinités de l'Olympe : son image, revêtue d'attributs sacrés, est promenée sur un trône, à travers la ville, avec les statues des douze grands dieux[4].

Alexandre est aussi pénétré que son père de l'origine divine de sa race. Mais cette conviction n'acquiert chez lui

1. Isocrate, *Philippe*, 32 sqq.
2. Isocrate, *ibid.*, 111 sqq.
3. Démosthène, *Philippiques*, I, 8 : « Μὴ γὰρ ὡς θεῷ νομίζετ' ἐκείνῳ τὰ παρόντα πεπηγέναι πράγματα ἀθάνατα. »
4. Diodore, XVI, 92, 5, et XVI, 95, 1.

Digitized by Google

toute sa force qu'en dehors du milieu grec. Au début, elle n'a d'autre effet que de lui rendre accessible la conception achéménide. Le péril que Démosthène redoute pour sa patrie ne la menace pas directement. Si Alexandre en arrive à faire bon marché de l'indépendance des États grecs, c'est pour avoir intégralement réalisé leurs désirs. L'exécution du programme de Corinthe le met en présence d'un idéal nouveau qu'il s'assimile et dont il fait la base d'un droit public nouveau.

De là, dans sa vie, deux périodes : jusqu'en 330, il reste le champion de l'Europe et le stratège-autocrate de l'Hellade ; son expédition est une revanche des guerres médiques [1]. A la mort de Darius, tout change. L'empire des Achéménides n'ayant plus de maître légitime, Alexandre s'en proclame l'héritier ; il pense et agit en successeur de Cyrus ; il prétend à la domination universelle et, pour assurer l'unité du monde, il veut en être le dieu. Dans la première période, Alexandre conquiert l'Asie ; dans la seconde, l'Asie conquiert Alexandre [2].

Les premiers actes du héros sont d'un pur Hellène, tout vibrant de souvenirs épiques. Dans la Chersonèse de Thrace, au lieu de s'embarquer à Sestos, avec la plus grande partie de l'armée, il pousse jusqu'à Éléonte et sacrifie aux dieux sur le tombeau de Protésilas, pour obtenir que le sol asiatique lui soit moins funeste qu'à ce compagnon d'Agamemnon [3]. Le point où il aborde, ce n'est pas Abydos, le mouillage classique où l'attend Parménion, c'est le Port des Achéens, qu'avoisinent les tombeaux d'Achille, de Patrocle et d'Ajax [4]. A Troie, il dépose ses armes dans le temple d'Athéna ; mais en échange il en prend d'autres, revêtues d'un prestige légendaire, et notamment le bouclier d'Achille, son ancêtre, qu'il honore par des offrandes, des parfums, des fleurs, en même temps qu'il apaise la colère de Priam, tué par Néoptolème au foyer sacré, en sacrifiant

1. Justin, XI, 5, 6 : « Graeciae ultor electus. »

2. Cf. le mot de Callisthène, dans Quinte-Curce, VIII, 5, 19 : « Les Perses sont nos vainqueurs, si nous leur empruntons leurs lois. » J'ai déjà indiqué sommairement cette division fondamentale de la vie d'Alexandre dans la *Revue historique*, t. LIII, 1893, p. 138.

3. Arrien, *Anabase*, I, 11, 5.

4. Strabon, XIII, 1, 32.

Digitized by Google

à l'ombre du vieux roi sur l'autel de Zeus Herkeios [1].

Ce début de campagne est une sorte de manifestation homérique, le transport d'une âme jeune qu'enivre le passé de l'Hellade [2], un culte poétique rendu aux magiques figures de la fable, un hymne enthousiaste chanté à la splendeur des mythes nationaux. Après le Granique, l'exaltation est tout aussi forte, quoique moins généreuse. Il s'y mêle un patriotisme intransigeant que sa ferveur même rend cruel. Les mercenaires grecs pris dans les rangs de l'ennemi sont condamnés aux travaux publics, comme ayant enfreint les décisions de la diète fédérale de Corinthe et lutté contre les Hellènes en faveur des Barbares [3]. Pallas, la grande divinité poliade des Athéniens, reçoit trois cents armures, avec cette dédicace : « Alexandre, fils de Philippe, et les Hellènes, à l'exception des Lacédémoniens, sur les dépouilles des Barbares qui habitent l'Asie [4]. »

Pour Aristote, un abîme sépare le Grec, cet homme libre, du Barbare, cet esclave : se faire un ami de l'un, se faire un esclave de l'autre, c'est là une distinction primordiale sans laquelle il n'est pas de saine politique [5]. Fidèle aux idées du maître, Alexandre accorde aux Asiatiques un traitement tout autre, selon qu'ils se réclament ou non de l'hellénisme. Ilion, rebâtie, est déclarée autonome et exempte d'impôts [6]. Érythrées reçoit les mêmes avantages [7]. Smyrne, autrefois anéantie par Alyatte, est reconstruite [8]. A Éphèse, le régime oligarchique est aboli et les taxes que percevaient les Perses sont dévolues au sanctuaire d'Artémis, dont le droit d'asile est étendu [9]. Mallus, en Cilicie, tirait son origine d'Argos, comme les Téménides eux-mêmes : Alexandre lui remet le tribut qu'elle payait au Grand Roi, lui accorde l'autonomie communale et institue une fête héroïque en l'honneur de son fondateur Amphiloque [10]. Restaurer la démocratie, garantir

1. Arrien, *Anabase*, I, 11, 8.
2. Cf. Quinte-Curce, IV, 8, 3 : « Cognoscendae vetustatis avidum. »
3. Arrien, I, 16, 6.
4. Arrien, I, 16, 7.
5. Aristote, *Politique*, I, 1, 5, éd. Didot, t. I, p. 483; Pseudo-Plutarque, *Fortune d'Alexandre*, I, 6, éd. Didot, *Moralia*, t. I, p. 404. Cf. Strabon, I, 4, 9.
6. Strabon, XIII, 1, 26.
7. Dittenberger, *Syll. inscr. gr.*, 166, l. 22-23.
8. Pline, V, 31, 7; Pausanias, VII, 5, 2. Cf. Radet, *De coloniis a Macedonibus in Asiam cis Taurum deductis*, p. 44-45.
9. Arrien, I, 17, 10; Strabon, XIV, 1, 23.
10. Arrien, II, 5, 9; Strabon, XIV, 5, 17.

Digitized by Google

les libertés communales, octroyer des faveurs religieuses et des immunités financières, établir des concours et des jeux, c'est se montrer strictement fidèle à la tradition hellénique.

Les Lydiens, à vrai dire, ne sont pas Grecs; mais comme ils peuvent se targuer d'ancêtres philhellènes, ils redeviennent libres et recouvrent le plein usage de leurs lois [1]. Cette indépendance est d'ailleurs surveillée par un corps de troupes établi dans la citadelle de Sardes [2]. Une colonie éolienne de Cymé, Sidé, qui a oublié le langage de sa métropole, subit de même une garnison macédonienne [3]. Aspendus, sa voisine, élevait des chevaux au Grand Roi. Outre cette redevance, qui est maintenue, Alexandre exige d'elle une contribution de guerre, un tribut annuel, des otages, une soumission complète, en matière civile et juridique, aux ordres du satrape qu'il laisse dans le pays [4].

Tandis que les villes pamphyliennes sont ainsi traitées avec une certaine rudesse, Phasélis, le dernier port lycien du côté de la Pamphylie, met à profit le passage du conquérant. Alexandre marche en personne contre la forteresse de Marmara, d'où les Pisidiens s'élançaient pour ravager le territoire des Phasélites [5]. C'est que, depuis les victoires de Cimon, Phasélis est regardée comme la limite extrême des eaux grecques vers l'Orient [6]. C'est qu'à Phasélis Alexandre prend pour ainsi dire congé de la patrie hellénique. La vieille cité dorienne le retient quelques jours. Il y donne des fêtes. Il flatte habilement le patriotisme local : on le voit, à l'issue d'un banquet, sortir, escorté de ses fidèles, parcourir les rues et couronner de fleurs, sur l'agora, la statue de Théodecte, une gloire du cru, un orateur, un poète, qui avait été comme lui disciple d'Aristote et avec lequel il avait entretenu un commerce de philosophie [7].

Quand le Grand Roi, vaincu à Issus, sollicite la paix,

1. Arrien, I, 17, 4.
2. Arrien, I, 17, 7.
3. Arrien, I, 26, 4.
4. Arrien, I, 27, 4.
5. Arrien, I, 24, 6 = Diodore, XVII, 28, 2. Droysen, *Hist. de l'Hellénisme*, t. I, p. 228, n. 2, n'a pas vu que les deux passages devaient être rapprochés.
6. Isocrate, *Panégyrique*, 118; *Aréopagitique*, 80; *Panathénaïque*, 59; Lycurgue, *Contre Léocrate*, 73. Lucien, *Les Amours*, 7, appelle les îles Chélidoniennes, voisines de Phasélis, « ces limites fortunées de l'ancienne Grèce ».
7. Plutarque, *Alexandre*, 17, 4. Sur le culte des bienfaiteurs en Lycie, voir Imbert, *Rev. Etud. gr.*, t. VII, 1894, p. 272.

Digitized by Google

Alexandre lui répond en vrai Lacédémonien : « Les Grecs m'ont mis à leur tête pour que je les venge. Aie soin de me considérer comme le souverain de l'Asie entière. Si tu députes vers moi, que ce soit comme au roi de l'Asie; si tu as besoin de quelque chose, demande-le-moi comme à ton maître suprême. N'essaie pas de traiter avec moi de pair à égal : je te punirais de cette offense[1]. »

De la part d'une âme noble et généreuse, cette lettre est surprenante. Elle respire un tel mépris pour tout ce qui n'est pas Grec, une telle étroitesse d'orgueil et une telle ampleur d'arrogance, qu'on pourrait se demander si elle est bien authentique. Mais Arrien, qui nous la rapporte, l'a évidemment puisée à d'excellentes sources, comme le reconnaît la critique moderne[2]. Il est donc sûr qu'Alexandre se guinde, qu'il fait étalage de sentiments grecs, qu'il cherche à se montrer l'émule du soldatesque Agésilas ou du brutal Lysandre.

Après Arbèles, même affectation d'hellénisme. Il décrète une abolition générale de la tyrannie en Grèce. Toutes les cités jouiront de l'autonomie démocratique. Il mande aux Platéens qu'il rebâtira leur ville, eu égard à ce que leurs ancêtres ont cédé leur territoire aux Grecs pour la défense de la liberté commune. Il envoie aux Crotoniates une part du butin, en reconnaissance de ce qu'un des leurs, l'athlète Phaylle, a secouru l'Hellade pendant les guerres médiques, équipé une trirème à ses frais et combattu les Perses à Salamine[3].

Maître de Suse, il ordonne qu'on mette de côté les statues des tyrannicides, enlevées jadis par Xerxès, et qu'on les restitue aux Athéniens[4]. A Persépolis, malgré les conseils de Parménion, qui l'exhorte à ne pas anéantir le fruit de ses victoires et à ménager les sentiments des Asiatiques, il livre au feu le palais des rois, attendu qu'il a pour mission de châtier les Perses et de leur faire expier tous les maux, guerres, pillages, incendies, qu'ils ont jadis déchaînés sur l'Hellade[5].

1. Arrien, *Anabase*, II, 14, 4 sqq.
2. Cf. Adler, *De Alexandri Magni epistularum commercio*, Leipzig, 1891, p. 9, et Droysen, *Histoire de l'Hellénisme*, t. I, p. 270, n. 1.
3. Plutarque, *Alexandre*, 34.
4. Arrien, *Anabase*, III, 16, 8.
5. Arrien, III, 18, 12; Diodore, XVII, 70, 1; Strabon, XV, 3, 6.

Digitized by Google

Ces représailles vont au cœur des Grecs. Le corinthien Démarate, quoique très vieux, fait exprès le voyage de la Haute-Asie pour contempler Alexandre sous le baldaquin d'or des Achéménides, et soudain, au milieu de sa joie, il se met à verser des larmes en songeant aux Grecs assez malheureux pour être tombés dans les batailles avant d'avoir vu le fils de Philippe assis sur le trône de Darius [1].

Pourtant, à l'heure même où le philhellénisme d'Alexandre atteint son apogée, il est visible que l'ancien disciple d'Aristote est virtuellement acquis à un idéal nouveau. Revenons en arrière et suivons le héros dans les étapes de son triomphe. Il n'est pas de ceux qu'on enferme dans un rôle négatif. Pas à pas, il se dérobe à l'étreinte stérilisante de son éducation grecque; il jette un œil curieux sur les civilisations barbares; il esquisse à grands traits son système futur : la fusion de toutes les races du monde sous l'autorité d'un souverain qui en sera le dieu.

Tandis que la diète de Corinthe, dans ses prévisions de conquêtes, s'en est tenue sans doute au programme formulé par Isocrate, à l'annexion de l'Asie-Mineure, entre l'Halys et la mer Égée, Alexandre, dès l'origine, voit s'ouvrir un horizon sans limite et songe à Persépolis, à Ecbatane, à Bactres, aux dernières villes des derniers confins de l'Orient [2] : la lutte, entre Darius et lui, est engagée en vue de la possession du monde [3]. A Gordium, quand on lui dit que l'empire de la terre est promis à celui qui déliera le nœud inextricable [4], il le tranche d'un coup d'épée et se regarde dès lors comme le monarque universel annoncé par les destins. A la veille d'Arbèles, quand Darius lui offre de partager le

1. Plutarque, *Alexandre*, 37 et 56.

2. En 332, après la prise de Tyr, Darius offre à son rival « omnem regionem inter Hellespontum et Halyn amnem sitam » (Quinte-Curce, IV, 5, 1 et IV, 11, 5), c'est-à-dire exactement ce que réclamait autrefois Isocrate (voir plus haut, p. 132). Par suite, la cession de « l'Asie d'en deçà de l'Halys » devait être une formule consacrée dont les hommes d'État grecs faisaient la base de leurs revendications, et il est à peu près sûr que l'expression de Quinte-Curce est la transcription d'un des articles du programme de la diète corinthienne. Alexandre répond : « Se, cum transiret mare, non Ciliciam aut Lydiam, sed Persepolim, Bactra deinde et Ecbatana ultimique Orientis oram imperio destinasse » (Quinte-Curce, IV, 5, 8).

3. Quinte-Curce, IV, 1, 38 : « In spem totius orbis occupandi. »

4. Plutarque, *Alexandre*, 18 : « Τῷ λύσαντι τὸν δεσμὸν εἵμαρται βασιλεῖ γενέσθαι τῆς οἰκουμένης. » Quinte-Curce, III, 1, 16, dit simplement : « Asiae potiturum, » et Justin, XI, 7, 4 : « Tota Asia regnaturum. »

Digitized by Google

pouvoir et l'empire, il repousse cette transaction : « Les Macédoniens et les Perses, répond-il en substance, luttent pour la monarchie universelle [1]. De même que deux soleils troubleraient l'ordre et l'harmonie du monde, de même deux rois ne pourraient, sans amener des bouleversements et des révolutions, tenir à la fois le sceptre de la terre [2]. »

La conquête systématique du monde a pour corollaire indispensable la déification du monarque universel. A mesure que le vainqueur d'Issus s'éloigne de l'Asie grecque, il se sent graduellement élevé, par une force mystérieuse, au-dessus de la condition humaine. Au siège de Tyr, c'est Héraclès, son ancêtre, qui lui apparaît en songe, qui le prend par la main et lui fait escalader les murailles. Apollon aussi passe de son côté, si bien que les Tyriens, traitant le dieu comme un transfuge, chargent de chaînes son colosse et le clouent sur sa base, en l'appelant « Alexandriste » [3].

Dans l'oasis d'Ammon, quand Alexandre est salué du nom de fils de Zeus par le prophète du temple, la demande qui lui vient aux lèvres nous initie à la pensée qui domine toutes ses préoccupations :

— « O Dieu ! me donneras-tu l'empire du monde [4] ?

— Tu l'auras, répond une voix surnaturelle.

— O puissance céleste ! reprend Alexandre, ai-je puni tous les assassins de mon père ?

— Ne blasphème pas ! s'écrie le prophète. Il n'a rien d'un mortel, celui qui t'a donné le jour. Quant aux meurtriers de Philippe, ils ont tous reçu leur châtiment [5]. »

Cette visite au temple d'Ammon décide du système d'Alexandre. On racontait déjà que Philippe, lors de son mariage avec Olympias, avait vu Zeus, sous la forme d'un serpent, couché dans les bras de sa femme [6]. Mais cette légende, et une infinité d'autres qui couraient sur la nais-

1. Diodore, XVII, 54, 6 : « Περὶ τῆς τῶν ὅλων μοναρχίας. »
2. Diodore, XVII, 54, 5 ; Justin, XI, 12, 15.
3. Plutarque, *Alexandre*, 24, 2.
4. Diodore, XVII, 51, 2 : « Εἴ μοι δίδως τὴν ἁπάσης γῆς ἀρχήν ; » Plutarque, *Alexandre*, 27, 3 : « Εἰ πάντων αὐτῷ δίδωσιν ἀνθρώπων κυρίῳ γενέσθαι ; » Quinte-Curce, IV, 7, 26 : « An totius orbis imperium fatis sibi destinaretur ; » Justin, XI, 11, 10 : « Possessionem terrarum dari. »
5. Diodore, XVII, 51, 3 ; Plutarque, *Alexandre*, 27, 3 ; Strabon, XVII, 1, 43 ; Quinte-Curce, IV, 7, 27 ; Justin, XI, 11, 9.
6. Plutarque, *Alexandre*, 2, 4 ; Justin, XI, 11, 3. Cf. Lucien, *Dialogues des Morts*, 13, 1.

Digitized by Google

sance du jeune roi, se trouvent dès lors consacrées par la sainte infaillibilité de l'oracle. Ce qu'il pouvait y avoir d'indécis, de flottant, dans les rêves théocratiques d'Alexandre, se précise. Maintenant qu'Ammon a parlé, qu'il a ordonné aux Macédoniens de rendre des honneurs divins à leur roi [1], maintenant que l'oracle des Branchides et que la sibylle d'Érythrées ont proclamé comme Ammon l'origine divine d'Alexandre [2], il est impossible qu'Alexandre ne se croie pas dieu et qu'il n'aspire pas comme tel à la domination du monde [3].

Toutefois, à ce moment si décisif où le génie du conquérant s'oriente vers des idées qui détermineront une rupture éclatante avec l'hellénisme [4], Alexandre est encore, de cœur et de goûts, un Hellène. S'il interroge l'oracle d'Ammon, c'est à l'imitation de Persée et d'Héraclès qui l'ont fait l'un et l'autre, le premier avant de combattre la Gorgone, le second avant de marcher en Libye contre Antée et en Égypte contre Busiris. Or, Alexandre descend à la fois de Persée et d'Héraclès; en allant consulter Ammon, dont il est fils, au même titre que Persée et qu'Héraclès sont fils de Zeus, il s'inspire de ces deux héros : il prend conseil de son divin père [5].

Cette argumentation mythologique, qu'Arrien emprunte à Callisthène [6], montre assez qu'à cette date le roi n'est pas encore sorti du panthéon grec. Il ne s'agit toujours pour lui que d'une sorte d'héroïsation épique, conforme aux traditions religieuses des Hellènes [7], semblable tout au plus à ce que s'était décerné son père Philippe, et cette déification grecque, timide et bornée, ne ressemble que de très loin à la déification orientale, qui n'est plus, celle-là, un thème de poésie,

1. Justin, XI, 11, 11 : « Ut Alexandrum pro deo, non pro rege colerent. » Cf. Quinte-Curce, IV, 7, 28.

2. Callisthène ap. Strabon, XVII, 1, 43.

3. Quinte-Curce, IV, 7, 30 : « Jovis filium se non solum appellari passus est, sed etiam jussit. » Cf. IV, 10, 3.

4. Justin, XI, 11, 12.

5. Arrien, III, 3, 1 sqq.

6. Strabon, XVII, 1, 43.

7. Cf. Beurlier, *De divinis honoribus quos acceperunt Alexander et successores ejus*, p. 1 sqq. L'auteur n'a pas distingué entre la déification grecque et la déification orientale, distinction essentielle pourtant, qui nous donne la clef de toute la vie d'Alexandre.

Digitized by Google

mais un article de foi. Les sentiments d'Alexandre à cette époque sont nettement définis par Plutarque. « En général, dit-il, le roi était extrêmement fier avec les Barbares et il affectait devant eux de paraître convaincu de son origine divine; à l'égard des Grecs, il se montrait plus réservé et il ne se déifiait qu'avec retenue[1]. » L'écrivain cite un certain nombre d'anecdotes à l'appui de son opinion; puis, il conclut : « On voit qu'Alexandre était loin de s'abuser lui-même et de s'enfler de sa prétendue divinité : il se servait seulement de l'opinion que les autres en avaient, pour les assujettir[2]. »

IV

Jusqu'à la bataille d'Arbèles, la foi qu'Alexandre a dans sa propre divinité ne se présente à son esprit que sous une forme dubitative[3], parce que la déification à laquelle il songe, vers laquelle il tend et dans laquelle il se meut est la déification grecque, déification formaliste et pour ainsi dire juridique, emprisonnée dans des traditions étroites, minée dans son principe même par des habitudes de libre examen. Ce n'est qu'à la mort de Darius qu'il devient vraiment dieu, parce qu'alors il change résolument de terrain, parce qu'il ne se contente plus de la déification grecque, simple marchandage administratif, mais qu'il prétend à la déification orientale, déification sans limites et sans conditions, qu'on ne discute pas, qu'on ne matérialise pas, qui flotte aux confins du rêve, entre le ciel et la terre, dans le vague brouillard d'un horizon infini.

Dieu à l'orientale, Alexandre sort de l'atmosphère du réel, du positif, de tout ce qui est la négation même du divin. Par suite, l'idée qu'il est dieu n'est plus une concession que l'orgueil exige de la bassesse; c'est une conviction profonde,

1. Plutarque, *Alexandre*, 28, 1 : « Πρὸς μὲν τοὺς βαρβάρους σοβαρὸς ἦν καὶ σφόδρα πεπεισμένῳ περὶ τῆς ἐκ θεοῦ γενέσεως καὶ τεκνώσεως ὅμοιος, τοῖς δὲ Ἕλλησι μετρίως καὶ ὑποφειδομένος ἑαυτὸν ἐξεθείαζε. »

2. Plutarque, *ibid.*, 18, 3 : « Τοὺς ἄλλους καταδουλούμενος τῇ δόξῃ τῆς θειότητος. » Cf. Lucien, *Dialogue des Morts*, 14, 5.

3. « Zeus, s'écrie-t-il au moment d'engager la bataille, *si je suis vraiment ton fils*, défends les Grecs et assure leurs coups. » (Plutarque, *Alexandre*, 33, 1.)

Digitized by Google

une croyance enthousiaste, un dogme, et ce dogme il déploie une énergie surhumaine à le faire passer dans l'âme de ses compagnons d'armes. Il y a, entre les Macédoniens et leur roi, une lutte de tous les jours [1]. Cette crise, que l'on peut appeler la crise asiatique, domine les événements. Elle les englobe. Tout part d'elle; tout gravite autour d'elle; tout s'explique par elle. Alexandre n'est plus un fondateur d'empire; il est un fondateur de religion, et c'est avec une exaltation intransigeante qu'il anéantit les blasphémateurs.

Au reste, le nouveau culte reflète le génie si riche et si complexe de celui qui l'organise. En se détachant de l'hellénisme, Alexandre n'adopte pas servilement les doctrines orientales. Son intelligence n'est jamais simpliste. Élu pour une entreprise assez médiocre de vengeance et de rapine, il ne s'est pas confiné dans l'assouvissement de basses rancunes. On rapporte de lui un mot qui n'est peut-être pas authentique, mais qui a toute la valeur d'un symbole. A Persépolis, dans ce palais même qu'il va livrer aux flammes, devant une statue de Xerxès que ses troupes ont renversée, il s'écrie : « O roi, te laisserai-je étendu à terre, pour te punir de la guerre que tu as faite aux Grecs, ou te relèverai-je, par estime de tout ce qu'il y avait de grand et de généreux dans ton âme [2] ? »

Voilà bien la scène capitale du drame, le moment solennel où le protagoniste hésite, où l'action se noue, où le revirement se prépare [3]. Quand les Hellènes le croyaient à eux seuls, il s'orientalisait chaque jour. Orientalisé jusqu'en son for intime, il ne cesse pas d'appartenir à l'hellénisme. Il ne répudie pas son passé; il l'associe au présent. Il n'élimine rien; il combine. Le syncrétisme, tel est le trait essentiel de son œuvre, comme de son esprit. Aristote, qui fut son maître, ne s'élança jamais hors du cercle traditionnel des idées grecques. Alexandre s'assimile aussi bien, sinon mieux, les états d'âme de l'Orient que les concepts de l'intelligence européenne. Si la philosophie consiste en une aperception

1. Quinte-Curce, IV, 7, 31.
2. Plutarque, *Alexandre*, 37, 3.
3. Quinte-Curce, VIII, 8, 10, prête ces mots au conquérant : « Veni in Asiam, non ut funditus everterem gentes, nec ut dimidia parte terrarum solitudinem facerem, sed ut illos, quos bello subegissem, victoriae meae non paeniteret. » Montesquieu, *Esprit des Lois*, livre X, ch. 14 : « Il abandonna après la conquête tous les préjugés qui lui avoient servi à la faire. »

Digitized by Google

supérieure des choses, le vrai philosophe, ce ne fut pas Aristote, ce fut Alexandre.

Donc, Alexandre est dieu. Il est dieu pour l'Occident grec, comme fils de Zeus; il est dieu pour l'Orient perse, comme héritier des Achéménides. Les preuves de sa divinité sont évidentes : sans parler de ses prodigieuses victoires, qui sont la marque tangible de son origine céleste[1], n'est-il pas celui qu'annonçaient les oracles ou les prophéties de tous les peuples, Hellènes de Delphes, Phrygiens du Sangarius, Juifs de Palestine, Chaldéens de Babylone? En Afrique, Ammon l'a proclamé son fils et l'a institué souverain universel du monde. Tout homme, à quelque nation qu'il appartienne, lui doit hommage. S'il refuse l'adoration, qu'il soit frappé comme sacrilège; s'il rend un culte sincère, qu'il soit traité en bon serviteur. Plus de préjugés de race : les distinctions ethniques n'ont aucun sens en religion. Le propre d'une monarchie théocratique, ce n'est pas d'opposer les Grecs aux Barbares, c'est d'opposer les croyants aux infidèles[2]. Alexandre n'a pas d'autre règle de conduite : il est impitoyable pour ses plus vieux compagnons d'armes, dès qu'ils attentent au dogme; il comble de faveurs les vaincus, parce que sa divinité ne trouve chez eux ni sceptiques, ni contempteurs.

Justin rapporte que Darius, expirant, percé de coups, dans le fond d'une harmamaxe, supplia les dieux de conférer à son vainqueur l'empire du monde[3]. Cette tradition, pour romanesque, pour suspecte qu'elle soit, n'en exprime pas moins un fait réel : aux yeux des Orientaux, les triomphes inouïs d'Alexandre furent le signe que les dieux octroyaient aux Téménides macédoniens le trône des Perses achéménides. Il n'y eut pas usurpation; il y eut transmission légitime, voulue par les puissances célestes. Darius n'est plus un ennemi qu'on dépouille; il est le prédécesseur qu'on respecte, qu'on vêt de pourpre, qu'on ensevelit solennellement dans la nécropole des ancêtres. Tout acte de loyalisme envers sa personne est récompensé, tout acte de trahison puni avec la plus cruelle rigueur. Bessus, le régicide, est successivement exposé nu, un carcan au cou, devant les

1. Diodore, XVII, 51, 3; Plutarque, *Alexandre*, 64, 2.
2. Cf. Strabon, I, 4, 9.
3. Justin, XI, 15, 10 : « Ut illi terrarum omnium victori contingat imperium. »

Digitized by Google

troupes, battu de verges, traîné de supplice en supplice à travers l'empire, mutilé à Bactres, crucifié à Ecbatane[1]. En Hyrcanie, quand les Grecs à la solde des Perses se rendent, Alexandre relâche les ambassadeurs de Sinope, parce qu'on ne peut faire un grief à une ville de députer à son souverain[2]. Cyrus devient l'aïeul qu'on admire par-dessus tous, comme fondateur de la monarchie théocratique, et à qui on témoigne une vénération éclatante[3]. Les Ariaspes de la Drangiane, pour avoir secouru ce prince au cours de sa désastreuse expédition contre les Scythes, ont reçu le surnom de Bienfaiteurs. Alexandre récompense à son tour ces Évergètes, jugeant qu'un service rendu aux Achéménides est une marque de fidélité envers sa propre maison[4].

Du jour où il se substitue au Grand Roi, Alexandre ne se contente pas de ceindre la tiare et d'adopter le costume perse : il prétend, en véritable Achéménide, à l'adoration. Tout culte suppose un cérémonial. On conçoit que des âmes cultivées prient sans autels. Socrate et Platon, pour se figurer Dieu, n'ont pas besoin d'images plastiques; mais le commun des hommes est impuissant à croire, si les éléments de sa croyance ne sont pas traduits aux yeux par des symboles. Une religion n'est populaire qu'à la condition de s'exprimer en un système de rites concrets. Voulant imposer sa divinité au monde, Alexandre doit réclamer des hommages extérieurs. De là son obstination, très naturelle et très logique, à exiger la προσκύνησις. Ne se prosterne-t-on pas devant Dieu et n'est-il pas dieu? L'entourage du roi, cette aristocratie militaire qui s'est raffinée au contact de l'hellénisme, cette noblesse ombrageuse dont l'orgueil a crû par la victoire, cet état-major égalitaire qui a toujours vécu familièrement avec son chef, est un milieu difficile à convertir. C'est lui qu'il importe de rallier d'abord, de métamorphoser par la violence ou par la séduction.

Philotas, le dernier fils de Parménion, est de tous les généraux celui qui se montre le plus réfractaire à l'établissement du nouveau culte. Brutal, insolent, rapace, il est la personnification même des appétits qui ont présidé aux

1. Arrien, III, 30, 4, et IV, 7, 4.
2. Arrien, III, 24, 4.
3. Quinte-Curce, VII, 6, 20 : « Non alium magis admiratus est. » Cf. Strabon, XI, 11, 4, et XV, 3, 7.
4. Arrien, III, 27, 5; Diodore, XVII, 81, 2; Quinte-Curce, VII, 3, 3.

Digitized by Google

débuts de la conquête. Ce qu'il veut, c'est l'exécution intégrale du programme de Corinthe : l'exploitation féroce des vaincus. Il professe à l'égard des Perses un mépris sans bornes, où se condensent l'incommensurable présomption du Grec et l'intraitable âpreté du Macédonien. Vrai type de l'Hellène du Nord, dont l'hellénisme de fraîche date est d'autant plus hautain, il dédaigne l'idiome national et affecte de n'entendre que le pur langage hellénique[1]. Tout ce qu'il y a de frondeur, de sceptique, d'étroitement sec dans l'esprit grec, il le résume avec une morgue exubérante. Il est comme le génie du dénigrement. Alexandre ne peut mieux choisir pour faire un exemple. Jaloux et fantasque, Philotas est détesté de ses compagnons d'armes, qu'il injurie, qu'il traite de brutes, de Phrygiens, de Paphlagoniens, qu'il expulse, au cantonnement, de son voisinage, pour vivre seul au milieu de ses chariots d'or et de sa racaille d'esclaves[2].

Ce magnifique aristocrate, en qui la grossièreté le disputait au raffinement, ne fut-il qu'un fanfaron de vices, un braillard colérique, un matamore aussi empanaché qu'inoffensif? Trempa-t-il au contraire dans la conjuration ourdie contre son roi? Sa participation au complot de Dimnos n'a rien d'improbable. Mais ce qu'Alexandre frappe en lui, c'est beaucoup plus le sacrilège que le conspirateur. La brouille remonte au jour où le maître a ordonné qu'on le saluât du nom de fils de Zeus[3]. Sans respect pour la voix de l'oracle, Philotas a déclaré ironiquement qu'il félicitait Alexandre d'être reçu au nombre des dieux, mais qu'il plaignait les hommes obligés de vivre sous la dépendance d'un prince au-dessus de la condition humaine[4]. Ce mot, Alexandre ne l'oublie ni ne le pardonne. Philotas s'est moqué d'Ammon; il a qualifié la réponse céleste de mensonge et d'imposture[5]. Voilà, au fond, ce qui motive son supplice. Ses vrais crimes, les crimes pour lesquels il meurt, ce sont des crimes religieux : l'incrédulité, l'impiété, le blasphème[6].

1. Quinte-Curce, VI, 9, 34 sqq.; VI, 11, 4.
2. Quinte-Curce, VI, 11, 2 sqq.
3. Arrien, III, 26, 1; Quinte-Curce, VI, 11, 23.
4. Quinte-Curce, VI, 9, 18, et VI, 10, 27.
5. Pseudo-Plutarque, *Fortune d'Alexandre*, II, 7; Quinte-Curce, VI, 11, 5.
6. Fr. Cauer, *Philotas, Kleitos, Kallisthenes*, dans les *Jahrb. für class. Philologie*, XXe Supplementband, 1er fasc., 1893, p. 1-79, aboutit à cette conclusion que les

Digitized by Google

Clitus a moins de relief que Philotas; mais il incarne le même esprit et il périt pour la même cause. Dans la scène d'ivresse où il exalte Philippe et rabaisse Alexandre, le roi, sous le fouet des injures, reste calme, jusqu'au moment où le malheureux, cherchant une provocation suprême, se met à railler l'oracle et s'écrie : « Fils de Zeus, sache que je t'ai mieux dit la vérité que ton père [1] ! » Exaspéré par cette dernière insulte, Alexandre saisit une pique et tue Clitus.

Avec Callisthène, l'aspect de la crise se modifie. Ce n'est plus la révolte sauvage, confuse et versatile de l'instinct; c'est l'opposition froide, méthodique et rancunière de la cuistrerie raisonneuse. Pendant les premières campagnes, l'austère philosophe nous apparaît comme le thuriféraire en titre du stratège-autocrate des Hellènes. Sur la côte de Pamphylie, il met les vagues de la mer en prosternation devant Alexandre [2]. Mêmes flagorneries en Égypte : nul ne contribue avec plus d'ardeur à répandre l'idée que le fils de Philippe est de naissance divine [3]. Callisthène veut bien qu'Alexandre soit déifié, mais à la condition qu'il le soit par lui, dans des limites qu'il fixera, suivant des formes dont il sera le créateur et le régulateur. L'héroïsation d'Alexandre sur le type d'Héraclès et de Persée, de Castor et de Pollux, est l'œuvre de Callisthène. Par malheur, cette apothéose grecque ne suffit pas à l'héritier des Achéménides [4]. Il rêve la déification orientale, et dès lors il n'a pas d'ennemi plus tenace que son ancien initiateur [5]. Un maître pardonne rarement au disciple qui le dépasse. L'encens de Callisthène se change en fiel. Que voit-on dans l'entourage du roi? Un abdéritain, Anaxarque, sophiste intrigant, habile à dissimuler sous les faux dehors d'une feinte franchise la flatterie

trois grandes catastrophes minutieusement étudiées par lui n'apportent aucune lumière sur les maximes politiques dont s'est inspiré le gouvernement d'Alexandre. Cette solution négative ne m'étonne pas. On fera fausse route tant qu'on ne posera pas autrement le problème et tant qu'on ne restituera pas à ces trois scènes tragiques leur caractère religieux.

1. Quinte-Curce, VIII, 1, 42. Cf. Plutarque, *Alexandre*, 50, 3.

2. Callisthène, ap. *Scrip. rer. Alex.*, éd. Didot, p. 19, fr. 25.

3. Strabon, XVII, 1, 43. Cf. Polybe, XII, 23, 4, et Plutarque, *Alexandre*, 33, 1.

4. Quinte-Curce, VIII, 5, 8, dit des intimes d'Alexandre : « Hi tum coelum illi aperiebant, Herculemque et Patrem Liberum et cum Polluce Castorem novo numini cessuros esse jactabant. »

5. L'évolution de Callisthène, qui embarrasse Droysen (*Hist. de l'Hellénisme*, t. I, p. 487), s'explique par l'évolution même d'Alexandre. Celle-ci détermine celle-là. Tout le récit de Quinte-Curce, VIII, 5, 5 sqq., en témoigne.

Digitized by Google

la plus obséquieuse. Un sicilien, Cléon, adulateur par race comme par inclination. Un argien, Argis, poète raté, dont les compositions excitent la raillerie générale. Le rebut des villes grecques [1], voilà ce qu'Alexandre accueille et choie, voilà ce qui a plus de crédit auprès de sa personne que ses parents, que ses généraux, qu'un grand philosophe comme Callisthène [2].

Cette société n'est peut-être pas très choisie. Mais il est à remarquer que nous ne la connaissons que par ses calomniateurs. Les historiens répètent à l'envi qu'Alexandre avait soif de louanges. C'est là une critique superficielle. Il prétendait à l'adoration, ce qui est tout autre chose. Aristobule lui ayant lu un passage de son histoire où tout était flatterie, exagération et mensonge, il jeta le livre dans l'Hydaspe, en menaçant d'y précipiter aussi l'auteur, pour lui apprendre à ne pas falsifier indignement la vérité [3]. D'autres traits du même genre attestent que la courtisanerie lui était odieuse [4]. Dieu, il veut être honoré comme un dieu, loyalement, religieusement, par un culte sincère [5]. Ce qu'il demande est légitime. Un homme ne peut sans ignominie encenser un homme, tandis qu'il ne perd rien de sa dignité à se prosterner devant un dieu.

Le point délicat, pour Alexandre, c'est de passer de l'héroïsation grecque, qu'on lui accorde, à la déification perse, qu'on lui refuse. Tant que la question ne sera pas nettement posée, tant qu'elle s'agitera en recul, dans l'ombre des conversations intimes, la crise ne fera pas un pas. Agis, Anaxarque et Cléon veulent un débat solennel. Ils prennent leurs mesures en conséquence [6]. Un jour de fête, Alexandre réunit à sa table les hommes les plus illustres de l'armée, Grecs, Perses et Macédoniens, princes, généraux et sophistes. Il traite ses hôtes avec magnificence; puis, à la fin du banquet, prétextant une affaire, il se retire et se cache derrière un rideau [7].

1. Quinte-Curce, VIII, 5, 8 : « Urbium suarum purgamenta. »
2. Plutarque, *Alexandre*, 52, 3.
3. Lucien, *Comment il faut écrire l'histoire*, 12, éd. Didot, p. 259.
4. Cf. Plutarque, *Alexandre*, 28, 2.
5. Quinte-Curce, VIII, 5, 5 : « Jovis filium non dici tantum se, sed etiam credi volebat. »
6. Arrien, IV, 10, 5, atteste que tout fut concerté entre le prince et ses fidèles. Cf. Quinte-Curce, VIII, 5, 9 : « Sicut praeparatum erat. »
7. Les récits d'Arrien, de Plutarque et de Quinte-Curce présentent de nombreuses divergences (Cauer, *Philotas, Kleitos, Kallisthenes*, p. 70); mais ces variantes de détail n'ont aucune espèce d'importance pour le fond même des faits.

Digitized by Google

Anaxarque prend la parole et oriente la discussion :

— « On accorde les honneurs divins à Héraclès, à Dionysos. Alexandre y a bien plus droit qu'eux, car il a surpassé leurs exploits. Décernons-lui, de son vivant, l'apothéose. »

Cléon renchérit. La déification grecque n'est pas suffisante. Il faut offrir au roi la déification orientale :

— « Les Perses, en mettant leurs rois au nombre des dieux, font preuve non seulement de piété, mais de sagesse; car c'est de la majesté du prince que dépend le salut de l'empire. Imitons-les, nous surtout qui sommes philosophes et qui devons éclairer la foule. Alexandre est vraiment dieu. Quelques grains d'encens nous acquitteront envers lui des bienfaits dont il nous comble. L'hésitation est-elle permise? Il va rentrer tout à l'heure. Que chacun se prosterne à ses pieds et l'adore. »

Ni la déification grecque, ni la déification perse ne plaisent à Callisthène. Il s'est fait jadis le promoteur de l'une; mais depuis qu'Alexandre a préféré l'autre, le grand philosophe, blessé dans son amour-propre d'auteur, ne veut plus qu'on accorde rien :

— « Les temples, les autels, les sacrifices, les libations, les génuflexions, les hymnes sont l'apanage des dieux; les hommes n'ont droit qu'aux statues. Si des héros, comme Héraclès, ont reçu des honneurs divins, c'est après leur mort, sur l'ordre des oracles. Est-il en notre pouvoir de déifier? Non. Déifier les hommes, c'est dégrader les dieux. Les dieux sont invisibles et intangibles. Par suite, le meilleur moyen qu'on ait de leur témoigner de la piété, c'est de se prosterner devant leurs images; mais pourquoi se prosternerait-on devant les hommes, qu'on voit et qu'on touche? Assurément, les rois de Perse recevaient un culte de leurs sujets. Mais Cyrus, le premier homme qui se soit divinisé, a vu sa divinité cruellement humiliée par les Scythes. D'autres Scythes ont mortifié le dieu Darius. Le dieu Xerxès a été châtié par Athènes, le dieu Artaxerxès par les mercenaires de Cléarque. Quant au dieu Codoman, Alexandre l'a vaincu, en un temps où Alexandre n'était pas dieu. Alexandre, devenu un dieu pour les Barbares, va-t-il rester un homme pour les Grecs et les Macédoniens? Sinon, les Grecs, les plus libres de tous les hommes, seront-ils contraints de l'adorer? Tu te vantes, Cléon, de faire un dieu : essaie donc seulement de faire un roi. »

Digitized by Google

La discussion continue. D'un côté, les fanatiques, qui outrent; de l'autre, les sceptiques, qui ravalent. Anaxarque entend la monarchie comme Parysatis : « Le Droit et la Justice siègent aux côtés de Zeus. Qu'est-ce à dire, sinon que tous les actes du souverain sont justes et légitimes[1] ? »

Alexandre reparaît. Il prend une coupe et la tend à un affidé. Celui-ci, tourné vers l'autel des dieux domestiques, boit, se prosterne devant son maître, lui donne un baiser et se remet à table. Tous les convives, successivement, l'imitent. A son tour, Callisthène reçoit la coupe, la vide, mais ne se prosterne pas : aussi, quand il s'avance pour embrasser Alexandre, le roi détourne la tête et le philosophe s'en va en disant : « Je n'en suis plus pauvre que d'un baiser ! » Un des hétaires se montre plus arrogant encore. Voyant l'un des Perses toucher du menton la terre, Léonnat, suivant Arrien, Polyperchon, d'après Quinte-Curce, s'écrie en ricanant : « Cogne donc plus fort[2] ! »

L'habile manœuvre du trio de sophistes n'a réussi qu'à moitié[3]. Alexandre ne dissimule pas son irritation. Quelque temps après, des pages complotent sa mort. On les arrête. Hermolaos, le chef des conjurés, avoue les mobiles de son crime : « S'il abhorre son maître, c'est parce que ce maître est devenu un Asiatique. Ce n'est pas le roi de Macédoine qu'il s'est efforcé de tuer, c'est le roi de Perse, le despote qui oblige les Macédoniens à fléchir les genoux devant lui et à l'adorer comme un dieu, le parjure qui renie son père Philippe, qui se prétend fils de Zeus et qui renierait Zeus lui-même, s'il y avait un plus grand dieu que Zeus[4]. » Callisthène, impliqué dans l'affaire, est condamné au dernier supplice (327)[5].

1. Arrien, IV, 9, 7; Plutarque, *Alexandre*, 52, 2. Voir plus haut, p. 137, le mot de Parysatis.

2. Arrien, IV, 12, 2; Quinte-Curce, VIII, 5, 22.

3. Justin, XII, 7, 3, dit qu'à la suite de l'affaire les Macédoniens continuèrent à saluer leur roi suivant leur ancienne coutume, en se raillant de l'adoration.

4. Quinte-Curce, VIII, 7, 13 : « Si quis deorum ante Jovem haberetur, fastidires etiam Jovem. » Cf. Arrien, IV, 14, 2.

5. Il existe plusieurs versions sur la mort de Callisthène. Cf. le travail de l'abbé Sevin, *Recherches sur la vie et les ouvrages de Callisthène*, dans les *Mém. Acad. Inscr.*, 1727, t. VIII, p. 134, et celui de Talbot, *Essai sur la légende d'Alexandre le Grand dans les romans français du XIIe siècle*, 1850, p. 24 sqq. Cauer, *Philotas, Kleitos, Kallisthenes*, p. 78, montre que la vie du philosophe s'est réellement terminée par la main du bourreau.

Digitized by Google

Peut-être ce philosophe est-il un martyr du bon sens. Mais la logique la plus serrée, le rationalisme le plus compact, la syllogistique la plus drue ne sont pas de mise en religion. Le divin échappe à toute discussion humaine. Un sage à qui l'on prêche dieu, croit, nie ou se récuse. Il n'argumente pas. Seulement il est dur, quand on est philosophe, de ne pas philosopher. Callisthène philosophe donc, et mal, tandis que Cléon, esprit médiocre, s'élève, par la seule divination de l'instinct, à des hauteurs que ne soupçonne pas l'éminent Callisthène. Il a un mot d'une vérité profonde : « Les Perses ont raison de faire un dieu de leur roi; c'est en cela que réside le salut de l'empire [1]. » Le système d'Alexandre, comme celui de Cyrus, est tout entier dans cette réflexion : Le bonheur du monde ne peut être assuré que par un monarque d'essence divine à qui les peuples rendront un culte universel.

Pour mieux être le dieu général du monde, Alexandre sera le dieu particulier de chaque peuple [2]. Être le dieu d'une nation, c'est incarner, sous sa forme la plus haute, le génie national, les aspirations nationales, l'individualité nationale. Un empire, composé d'un chef unique et d'une multitude de races, mais où toutes les races regarderont le chef unique comme leur dieu propre, sera un empire éternel. C'est à ce but que tend Alexandre.

En Égypte, ou les pharaons sont adorés comme dieux [3], il se proclame, à l'exemple des Achéménides [4], fils d'Ammon, parce que les Égyptiens assimilent Ammon à leur dieu Ra et qu'ils considèrent Ammon-Ra comme le père de leurs souverains [5]. A Bactres, se préparant à passer dans l'Inde, il s'écrie : « Puissent les Indiens me croire dieu [6] ! » Sur les frontières du bassin de l'Indus, des princes indiens, venus à sa rencontre, lui tiennent ce langage : « Trois fils de Zeus

1. Quinte-Curce, VIII, 5, 11 : « Persas non pie solum, sed etiam prudenter reges suos inter deos colere : majestatem enim imperii salutis esse tutelam. »

2. Montesquieu, *Esprit des Lois*, livre X, ch. 14 : « Il sembloit qu'il n'eût conquis que pour être le monarque particulier de chaque nation. » Mettons *dieu* au lieu de *monarque*, et la réflexion de l'auteur sera d'une vérité plus saisissante.

3. Diodore, I, 90, 3.

4. Diodore, I, 95, 5; Droysen, *Hist. de l'Hellénisme*, t. I, p. 322.

5. O. Hirschfeld, *Zur Geschichte des römischen Kaisercultus*, dans les *Sitzungsb. Akad. Berlin.*, 1888, 2e semestre, p. 834; Beurlier, *De divinis honoribus*, p. 26.

6. Quinte-Curce, VIII, 8, 15 : « Utinam Indi quoque deum esse me credant. »

Digitized by Google

sont apparus dans l'Inde : Dionysos, Héraclès et toi. Les deux premiers ne nous sont connus que par ouï-dire; nous voyons de nos yeux le troisième [1]. » Charmé, le roi laisse aux Indiens le libre usage de leurs lois : il lui suffit qu'on le tienne pour dieu [2]. Quand il apprend que les Arabes adorent seulement deux divinités, le ciel, parce qu'il embrasse tout, et Dionysos, parce qu'il a subjugué l'Inde, il déclare qu'il veut être le troisième dieu des Arabes, moyennant quoi il leur accordera, comme aux Indiens, l'autonomie politique [3].

Devenir un dieu oriental est facile, les Orientaux étant habitués à vénérer leurs rois comme des dieux. Il est plus difficile de se faire diviniser par les Grecs et les Macédoniens. Alexandre s'y emploie avec une opiniâtreté inouïe. Il ne néglige aucune occasion de s'associer aux dieux de l'Olympe hellénique; il se donne sans cesse comme leur délégué terrestre; toute impiété commise envers eux est impitoyablement châtiée.

Jadis, sur l'ordre de Xerxès, la grande famille sacerdotale des Branchides, chargée du culte d'Apollon didyméen, a pillé les trésors confiés à sa garde, et le Grand Roi, pour la soustraire à la haine des Milésiens, l'a établie au cœur de la Sogdiane [4]. Alexandre, en 329, dans sa marche de l'Oxus à l'Iaxarte, rencontre la colonie issue de ces traîtres. Il pénètre dans la ville sacrilège et ordonne qu'on en massacre les habitants. Les malheureux, en dépit de la conformité du langage et de la communauté des origines, sont égorgés. On démolit les murailles jusqu'aux fondements; on coupe les bois sacrés jusqu'aux racines, en sorte que le lieu maudit ne soit plus que solitude et désolation [5]. Cet acte de cruauté affreuse, si opposé à la générosité native du roi, ne s'explique que par des préoccupations religieuses : le dieu Alexandre venge son frère le dieu Apollon.

A Nysa des Paropamisades, c'est son frère Dionysos qu'il

1. Quinte-Curce, VIII, 10, 1.
2. Arrien, VII, 20, 1.
3. Arrien, VII, 20, 1 : « Ἀπαξιοῦν καὶ αὐτὸν τρίτον ἂν νομισθῆναι πρὸς Ἀράβων θεόν. »
4. Strabon, XIV, 1, 5; Schwarz, *Alexander des Grossen Feldzüge in Turkestan*, Münich, 1893, p. 37, identifie la Ville des Branchides à la moderne Kilif.
5. Quinte-Curce, VII, 5, 28 sqq.; Strabon, XI, 11, 4; Diodore, sommaire du livre XVII, 2e partie, § 20; Plutarque, *Sur ceux que la divinité punit tardivement*, 12, éd. Didot, *Moralia*, t. I, p. 673-674.

Digitized by Google

honore. Les Nyséens lui content que ce dieu fonda leur ville, lorsqu'il retourna en Grèce, après la conquête de l'Inde[1]. Ils descendent de ses compagnons d'armes. Alexandre écoute avec bienveillance l'exposé de ces titres mythologiques; il maintient à la cité ses franchises et célèbre de grandes fêtes, suivant les rites dionysiaques, en ayant soin que les honneurs rendus à Dionysos profitent à son propre culte (327)[2].

En 326, sur les bords de l'Hyphase, quand les clameurs de son armée l'obligent à revenir en arrière, il élève douze autels gigantesques où l'on grave cette dédicace : « A mon père Ammon, et à mon frère Héraclès, et à l'Athéna Prévoyante, et à Zeus Olympien, et aux Cabires de Samothrace, et à l'Hélios Indien, et à mon frère Apollon[3]. » Cette tradition, que Droysen qualifie d'absurde[4], a sa place naturelle et nécessaire dans la série des actes religieux d'Alexandre[5]. Rapprochée de l'affaire de Nysa et de celle des Branchides, elle prend une valeur indiscutable, et la façon dont elle cadre avec les idées théocratiques du dieu-roi ne permet pas qu'on en nie l'authenticité.

J'en dirai autant d'une autre, que rapportent Diodore, Plutarque et Quinte-Curce[6]. Suivant eux, Alexandre, durant sept jours, traversa la Carmanie sur un char colossal traîné par huit chevaux. Jour et nuit, il y festoyait, assis à une table d'or. A la suite, s'avançaient une infinité de véhicules, les uns ornés de tapis de pourpre et d'étoffes bariolées, les autres ombragés de rameaux verts. Les amis du roi, ses officiers, ses capitaines y banquetaient à son exemple, couronnés de fleurs. Des fleurs jonchaient le sol; des guirlandes bordaient la route. Sur le seuil des maisons s'alignaient des coupes pleines de vin; dans les carrefours, des vases énormes formaient d'inépuisables réservoirs; tout le long du chemin se succédaient des tables servies. On ne voyait, dans le cortège, ni casques, ni boucliers, ni lances. Les soldats avaient suspendu leurs armes aux voitures. Munis de flacons et de tasses, ils puisaient çà et là, dans les cratères et dans les

1. Arrien, V, 1, 1; Quinte-Curce, VIII, 10, 11; Justin, XII, 7, 6.
2. Ératosthène ap. Arrien, V, 3, 1.
3. Philostrate, *Vie d'Apollonius*, II, 43, éd. Didot, p. 48.
4. Droysen, *Hist. de l'Hellénisme*, t. I, p. 563, n. 1.
5. C'est pour imiter Héraclès et Dionysos qu'Alexandre édifie ses douze autels (Strabon, III, 5, 5).
6. Diodore, XVII, 106, 1; Plutarque, *Alexandre*, 67; Quinte-Curce, IX, 10, 24 sqq.

Digitized by Google

urnes; ils se portaient des santés les uns aux autres; ils s'asseyaient aux tables, buvaient, partaient, recommençaient plus loin. Tout retentissait du son des pipeaux et des flûtes, du bruit des chansons, des accords de la lyre, de la danse frénétique des femmes. La licence sauvage des bacchanales éclatait dans cette marche dissolue. On eût dit que Dionysos présidait en personne à l'orgie[1].

Ces excès ne semblent pas croyables à l'honnête Arrien[2]. Il nous donne pourtant lui-même le mot de l'énigme : « On assure, dit-il, qu'Alexandre aurait ordonné cette liesse pour imiter Dionysos, parce que ce dieu, après la conquête de l'Inde, avait parcouru l'Asie dans cet équipage[3]. » Ni Diodore, ni Plutarque, ni Quinte-Curce n'élèvent le moindre doute sur la réalité de cette bacchanale : « Il mena l'orgie bachique, » dit Diodore[4]. Et Quinte-Curce : « Alexandre n'essaya pas seulement d'égaler Dionysos par la grandeur de ses victoires; il affecta encore de s'identifier à lui jusque dans la forme de son triomphe, tellement son âme s'était élevée au-dessus de la condition humaine[5]. » Pourquoi rejeter cet épisode ou pourquoi le ramener, comme le fait Droysen[6], à des proportions sensées? La bacchanale de Carmanie est l'aboutissement logique de l'évolution religieuse d'Alexandre. C'est une nouvelle tentative pour forcer, vivant, les portes du panthéon grec.

Toute religion aspire à sortir du domaine de la conscience individuelle et à s'imposer comme institution d'État. Alexandre ne peut être le dieu des Grecs qu'à la condition de recevoir des cités grecques un culte officiel. Il exige donc les honneurs divins[7]. Cet ordre, intimé d'une façon plus ou moins impérieuse, jette la vieille âme classique dans un étrange effarement. Alexandre égalé aux dieux! Alexandre dieu! C'en est fait du principe fondamental de l'éducation

1. Plutarque, *Alexandre*, 67, 2 : « Ὡς τοῦ θεοῦ παρόντος αὐτοῦ καὶ συμπαραπέμποντος τὸν κῶμον. »

2. Arrien, VI, 28, 1 : « Οὐ πιστὰ ἐμοὶ λέγοντες. »

3. Arrien, VI, 28, 1 : « Ταῦτα πρὸς μίμησιν τῆς Διονύσου Βακχείας. »

4. Diodore, XVII, 106, 1 : « Διονύσῳ κῶμον ἤγαγεν. »

5. Quinte-Curce, IX, 10, 24 : « Aemulatus Patris Liberi non gloriam solum, sed etiam famam, sive illud triumphus fuit ab eo primum institutus, sive bacchantium lusus, statuit imitari, animo super humanum fastigium elato. »

6. Droysen, *Hist. de l'Hellénisme*, t. I, p. 627, n. 1.

7. Sur cette question, voir Droysen, *Hist. de l'Hellénisme*, t. I, p. 668-669, et Beurlier, *De divinis honoribus*, p. 24-25.

Digitized by Google

hellénique : la mesure. Comment concilier la déification d'un homme avec la crainte traditionnelle de la némésis? On ne répétera donc plus la formule célèbre : « Rien de trop ! » Le peuple athénien se trouve dans un cruel embarras : refuser, c'est courir à la ruine ; accepter, c'est anéantir tout le passé de l'Hellade. « Qu'en dirait Solon? », s'écrie le jeune Pythéas. Et le vieux Lycurgue : « Singulière divinité ! Il faudrait se purifier au sortir de son temple [1] ! » Mais un orateur plus moderne, Démade, fait passer le décret. A Sparte, les choses ont lieu plus laconiquement : « Accordons au roi sa demande. Il veut être dieu? Qu'il le soit [2]. »

Alexandre triomphe (324). L'Europe, après l'Orient, le divinise. Il est le dieu général du monde ; il est le dieu particulier de chaque peuple. Cette universalité divine, il la symbolise par le costume. Veut-il se déifier aux yeux des Perses? Il monte sur son char, et connaissant la vénération extraordinaire dont l'Artémis persique est l'objet chez les Barbares [3], il s'avance, en robe perse, avec les attributs de la déesse, l'arc et l'épieu dépassant les épaules. Veut-il être un dieu pour les Égyptiens? Il se rappelle que les pharaons étaient fils d'Ammon-Ra, et il arbore, dans les banquets, l'habit de pourpre, les brodequins et les cornes d'Ammon. Veut-il s'offrir à l'adoration des Grecs? Il prend tantôt le caducée d'Hermès, tantôt la massue d'Héraclès et sa peau de lion [4].

Si Alexandre est dieu, son empire ne peut s'arrêter qu'aux limites mêmes de la terre. Telle est en effet la conviction du roi [5]. Quand il atteint les rives de l'Iaxarte, borne extrême de la monarchie perse, loin de s'effrayer à la vue de ces steppes sans fin où a sombré la fortune de Cyrus, il semble fasciné par le mystère de ces immensités inexplorées. Son premier mouvement est de s'élancer à la conquête de ce monde inconnu. Un chef scythe l'en dissuade : « Si les dieux t'avaient donné un corps proportionné à ton ambition, l'univers ne pourrait te contenir : tu saisirais l'Orient d'une main et l'Occident de l'autre. Ceci même ne t'assou-

1. Dürrbach, *L'orateur Lycurgue*, p. 10.
2. Athénée, VI, 58 ; Élien, *Hist. variées*, V, 12.
3. Diodore, V, 77, 8. Cf. Radet et Ouvré, *B. C. H.*, t. XVIII, 1894, p. 136.
4. Ces détails si caractéristiques nous sont fournis par un contemporain, Éphippos d'Olynthe, dans les *Script. rer. Alex.*, éd. Didot, p. 126, fr. 3.
5. Justin, XII, 16, 9 : « Regem se terrarum omnium ac mundi appellari jussit. »

Digitized by Google

virait pas : tu chercherais bientôt à savoir où se cache le soleil. Du jour où le genre humain te serait asservi, tu t'attaquerais aux forêts, aux neiges, aux fleuves, aux bêtes féroces. Et cependant le rôle d'un dieu ne serait-il pas de combler de bienfaits les hommes, plutôt que de leur voler ce qu'ils ont[1]? » Quinte-Curce, qui nous a conservé ce discours, assure qu'il l'a puisé à bonne source et qu'il le relate avec une fidélité scrupuleuse[2].

La harangue du vieillard scythe peut n'avoir rien d'authentique; mais le fond d'idées qu'elle prête au conquérant lui a bien appartenu. « Combattons-nous pour nous procurer de l'or et de l'argent? s'écrie Alexandre en Bactriane? Non : nous luttons pour la souveraineté de la terre[3]. » Après sa victoire sur Porus, il fait construire une flotte dans le but de tenter le périple de l'Asie : l'Océan seul, du côté de l'Extrême-Orient, doit borner son empire[4]. Sur les bords de l'Hyphase, il déclare qu'il s'est proposé d'assujettir l'univers et qu'il n'en est encore qu'au début de ses entreprises[5]. Pourquoi s'arrêterait-il? La Pythie l'a surnommé l'Invincible, et l'oracle d'Ammon lui a promis l'empire de la terre[6]. Il faut donc que ses soldats le suivent jusqu'au Gange.

Pour les décider, il leur esquisse à grands traits, comme il l'entend, la géographie du monde. Le passage est des plus curieux : « Nous n'avons plus beaucoup de chemin à faire pour aller d'ici au Gange et à la mer Orientale (golfe du Bengale). Avec la mer Orientale communique la mer Hyrcanienne (Caspienne), car le Grand Océan enveloppe toute la terre. Je vous montrerai, Macédoniens et alliés, que le golfe Indique (mer d'Oman) se réunit au golfe Persique, que la mer Hyrcanienne se réunit au golfe Indique, et enfin que

1. Quinte-Curce, VII, 8, 26 : « Si deus es, tribuere mortalibus beneficia debes, non sua eripere. »

2. Quinte-Curce, VII, 8, 11.

3. Quinte-Curce, VIII, 8, 17 : « Orbem terrarum subacturos. »

4. Quinte-Curce, IX, 1, 3 : « Navigia exaedificari jubet, ut, quum totam Asiam percurrisset, finem terrarum mare inviseret. » Cf. Justin, XII, 7, 4 : « Indiam petit, ut oceano ultimoque oriente finiret imperium. »

5. Quinte-Curce, IX, 2, 11 : « Totius orbis imperium mente complexum adhuc in operum suorum primordio stare. » Cf. IX, 2, 26 : « Perdomito fine terrarum, revertemur in patriam. » Cf. encore IX, 3, 8 et IX, 6, 20.

6. Diodore, XVII, 93, 4 : « Τὴν μὲν γὰρ Πυθίαν ἀνίκητον αὐτὸν ὠνομακέναι, τὸν δ' Ἄμμωνα συγκεχωρηκέναι τὴν ἁπάσης τῆς γῆς ἐξουσίαν. »

Digitized by Google

du golfe Persique notre armée peut naviguer, le long des côtes de Lybie, jusqu'aux colonnes d'Hercule. Des colonnes d'Hercule, tout l'intérieur de la Lybie deviendra nôtre, aussi complètement que l'Asie même, en sorte que les bornes de cet empire seront les limites assignées par dieu à la terre [1]. » Xerxès, en 484, ne se berçait pas de moins belles espérances : « La Perse n'aura plus d'autres bornes que le ciel; le soleil n'éclairera aucun pays limitrophe du nôtre; nous ne ferons de la terre entière qu'un seul empire [2]. » Le rapprochement n'est pas fortuit. Si Alexandre parle en Achéménide, c'est qu'il s'inspire des Achéménides, c'est qu'il reprend les projets des Achéménides, c'est qu'il s'assimile le rêve achéménide [3].

Mais les soldats refusent de pousser jusqu'au Gange. L'Extrême-Orient échappe au dieu. Reste l'Extrême-Occident. Pour l'incorporer à son empire, Alexandre organise une triple campagne. Lui-même, avec la flotte qui se construit dans les chantiers de la Cilicie, de la Syrie, de la Phénicie et de Chypre, il soumettra toute la côte septentrionale de l'Afrique, s'emparera de Carthage et de la Sicile, asservira la Numidie, traversera les colonnes d'Hercule, prendra Gadès et la péninsule Ibérique, franchira les Alpes et, l'Italie domptée, reviendra par l'Épire en Macédoine [4].

En même temps, une autre flotte, créée par Héraclide en Hyrcanie, exécutera le périple de la mer Caspienne, recherchera si cette mer est un prolongement de l'océan Indien, comme le golfe Persique et la mer Rouge, ou bien si c'est avec le Pont-Euxin qu'elle communique [5]. Dans ce dernier cas, la flotte du nord forcera l'entrée du Palus-Méotide et subjuguera les Scythes [6]. « Alexandre, s'écrie Arrien, ne se serait jamais reposé, même si après avoir joint l'Europe à l'Asie, il avait encore uni les îles Britanniques à l'Europe [7]. »

1. Arrien, V, 26, 2 : « Ὅροι τῆς ταύτῃ ἀρχῆς οὕσπερ καὶ τῆς γῆς ὅρους ὁ θεὸς ἐποίησε. »
2. Voir plus haut, p. 136.
3. Cf. Arrien, VII, 1, 3.
4. Arrien, VII, 1, 2 sqq.; Diodore, XVIII, 4, 4 sqq.; Quinte-Curce, X, 1, 17 sqq.
5. Arrien, VII, 16, 2.
6. Arrien, VII, 1, 3. Cf. dans Arrien, IV, 15, 4 sqq., et dans Quinte-Curce, VIII, 1, 8 sqq., les négociations avec le roi des Chorasmiens.
7. Arrien, VII, 1, 4. Est-ce là une réflexion personnelle de l'historien? Est-ce au contraire un écho des projets du conquérant? Si Alexandre a connu l'existence des îles Britanniques, il n'est pas douteux qu'il les ait convoitées comme le reste. Les notions géographiques dont il encadre ses plans de conquête sont très confuses; mais le désir même de la conquête est extraordinairement précis.

Digitized by Google

Tandis que la flotte d'Héraclide naviguera dans les mers du Nord, Néarque, qui a si heureusement effectué le périple de l'Asie entre l'Indus et l'Euphrate, opérera celui de la Lybie entre le golfe Persique et les colonnes d'Hercule [1]. Quand les circumnavigations faites par les flottes du Sud et du Nord aboutiront aux zones de la terre qu'Alexandre aura personnellement conquises, l'idéal achéménide sera réalisé et le fils d'Olympias pourra s'intituler Grand Roi avec bien plus de raison que Cyrus ou Xerxès [2]. Déjà, sans parler des Éthiopiens et des Carthaginois, une multitude de peuples occidentaux, les Brettiens, les Lucaniens, les Romains, les Étrusques, les Ibères, les Celtes, les Scythes d'Europe envoient des ambassades à leur futur maître [3]. Alexandre est le souverain du monde [4].

Il faut une capitale à cet empire. Ce sera Babylone. Si la domination macédonienne avait dû être seulement politique, d'autres villes, comme Alexandrie ou Suse, auraient mieux servi de lien entre l'Occident et l'Orient. En choisissant Alexandrie, on serait demeuré dans la tradition des peuples maritimes, tous ces peuples, Phéniciens, Milésiens, Athéniens, Carthaginois, ayant établi leurs capitales sur les bords de la mer. En choisissant Suse, on serait demeuré dans la tradition de l'empire perse, le plus vaste des empires continentaux. Mais la monarchie macédonienne ne peut être universelle qu'à la condition d'être religieuse. C'est pour cela que le fondateur en installe le siège à Babylone, la ville théocratique par excellence. Y a-t-il une religion orientale qui ne soit pas tributaire de Babylone? Qui sait tout ce que le polythéisme, le mazdéisme et même le judaïsme doivent à la théologie chaldéenne? Que de cultes, nés à Babylone, ont rayonné de là sur le monde entier! On conçoit l'obstination d'Alexandre à pénétrer dans Babylone, en dépit des présages funestes : c'est à Babylone que s'achèvera son apothéose; c'est à Babylone que le nouveau dogme prendra sa

1. Le rapprochement de certains passages d'Arrien (VII, 19, 3 sqq., et VII, 1, 2) prouve que ce dessein fut réellement conçu par Alexandre.

2. Arrien, VII, 1, 3.

3. Arrien, VII, 15, 4 sqq.; Diodore, XVII, 113, 1 sqq.; Justin, XII, 13, 1 sqq.; Droysen, *Hist. de l'Hellénisme*, t. I, p. 711-715.

4. Arrien, VII, 15, 5 : « Τότε μάλιστα αὐτόν τε αὐτῷ Ἀλέξανδρον καὶ τοῖς ἀμφ' αὐτὸν φανῆναι γῆς τε ἁπάσης καὶ θαλάσσης κύριον. » Cf. Justin, XII, 13, 2 : « Adeo universum terrarum orbem nominis ejus terror invaserat, ut cunctae velut gentes destinato sibi regi adularentur. »

Digitized by Google

forme suprême; c'est de Babylone qu'il s'élancera, métamorphosé, enrichi de rites et revêtu de symboles, à la conquête universelle des consciences. Babylone sera la cité sainte du dieu-roi (323).

V

Tel fut l'idéal d'Alexandre : un seul empire englobant la terre entière; à la tête de cet empire, un seul maître, de race et d'essence divines, émanation vivante des puissances célestes, fils de Zeus, frère de Dionysos et d'Apollon, dieu général du monde, dieu particulier de chaque peuple. Il y aurait à rechercher maintenant pourquoi la pensée fondamentale du roi ne nous a été que partiellement transmise. Mais cette question annexe nous entraînerait trop loin et elle fera l'objet d'une étude spéciale. Qu'il nous suffise de constater aujourd'hui, en nous appuyant sur un ensemble de textes catégoriques, que l'héritier macédonien des Achéménides a rêvé, comme Cyrus, comme Darius, comme Xerxès, une monarchie universelle fondée sur la déification du souverain.

Ce rêve théocratique est le fond même de l'œuvre d'Alexandre. C'est la grande inspiration de sa vie : c'est le mobile essentiel de ses actes; c'est la flamme sacrée qui brûle au sanctuaire de son histoire. On s'étonne qu'un érudit de valeur, comme Hogarth, ait pu méconnaître si complètement une vérité si importante. D'après lui, Alexandre n'aurait pas tendu personnellement à devenir dieu; sa déification serait l'œuvre de ses courtisans et de ses partisans[1]. Les faits que nous avons groupés réduisent à néant ce trop britannique paradoxe. Non seulement Alexandre s'est déifié, mais il a lutté sans trêve avec son entourage, avec ses Macédoniens, avec les Grecs d'Asie et d'Europe, pour leur faire accepter son culte. On ne l'a pas divinisé malgré lui; c'est lui qui s'est divinisé malgré tous. Il n'a pas quêté la flatterie; il a imposé l'adoration.

Je ne considère pas comme moins évidente l'influence du

1. D. G. Hogarth, *The Deification of Alexander The Great*, ap. *English Historical Review*, 1887, p. 317 sqq.

Digitized by Google

génie perse sur la formation du système religieux d'Alexandre. Songeons qu'à l'époque achéménide les rois de Macédoine n'osaient pas inscrire leurs titres royaux sur leurs monnaies, dans la crainte de déplaire au roi de Perse, qui revendiquait pour lui seul le droit de s'appeler Βασιλεύς[1]. Rappelons-nous aussi le caractère étroitement particulariste de l'éducation grecque. Non seulement Alexandre ne lui a rien emprunté pour la formation de son idéal théocratique, mais encore il a dû la fouler aux pieds pour s'élever jusqu'aux sphères de l'imagination orientale.

Sans doute, quand le généralissime des Hellènes quitte l'Europe, il est bien résolu à ne pas s'en tenir au misérable programme négatif de la diète corinthienne. Il est déjà tout bouillonnant de son rêve futur. Mais une idée n'a de valeur que lorsqu'elle passe de l'état d'aspiration confuse à celui de doctrine systématique. Elle ne compte, elle n'existe qu'à la condition de prendre corps, de trouver sa place dans une organisation rationnelle, d'être pour les hommes une réalité vivante, un mobile d'action, une foi. C'est au contact de l'Asie que se précisent les ambitions d'Alexandre. Les dominations multiples qui s'étaient succédé sur le sol du continent avaient toutes laissé dans la mémoire des peuples la trace de leurs prétentions. Tantôt, ces prétentions, émanées d'empires récemment disparus, gardaient la fraîcheur et l'éclat de la nouveauté. Tantôt, remontant aux vieilles dynasties légendaires, déformées par le travail mystérieux des siècles, elles planaient comme des lueurs vagues, d'autant plus fascinantes qu'elles flottaient dans un mirage indécis. Droits positifs ou traditions fabuleuses, Alexandre recueille tout au passage. Il s'assimile tout; il mêle tout; il combine tout dans un prodigieux effort de synthèse. Politiquement, son système s'ébauche à Troie, à Gordium; théocratiquement, au temple d'Ammon; mais c'est dans les villes saintes des Achéménides, à Suse, à Persépolis, à Ecbatane, qu'il se développe, et c'est dans les profondeurs de l'Extrême-Orient qu'il s'achève.

Chimères! dira-t-on. La monarchie universelle était irréalisable et le culte d'un souverain unique ne pouvait s'imposer au monde. Qu'en sait-on? Si Mahomet était mort à trente-trois

1. Fr. Lenormant, *La Monnaie dans l'Antiquité*, t. II, p. 4, n. 2; Babelon, *Rois de Syrie*, p. IX.

Digitized by Google

ans, comme Alexandre, l'islamisme aurait-il existé? D'ailleurs, qu'est-ce que l'empire romain sinon une résurrection de l'empire d'Alexandre? Qu'est-ce que l'apothéose impériale sinon une application du système d'Alexandre? Une mort prématurée a seule empêché la tentative d'aboutir. Sans cette brusque catastrophe, tout prouve qu'Alexandre eût réussi, non pas à conquérir la terre entière, ce qui importait peu, mais à faire pénétrer dans l'âme des hommes cette conviction, ce dogme, que le bonheur de tous serait assuré par une obéissance commune à un dieu-roi.

Il faut à un novateur religieux deux qualités primordiales : l'intelligence qui construit et la sincérité qui convainc. On ne saurait mettre en doute la sincérité d'Alexandre : « Être appelé dieu ne lui suffisait pas; il voulait qu'on le crût tel[1]. » La formidable lutte qu'il soutient contre son armée depuis la mort de Darius en 330, jusqu'à la sédition militaire d'Opis en 324, l'énergie sanglante avec laquelle il frappe l'élite de ses fidèles, l'obstination qu'il met à poursuivre un but invariable, sa soif inassouvie de conquêtes, ses prétentions à la souveraineté universelle, tout, dans son œuvre et dans sa vie, est inexplicable, est inconciliable avec ses intérêts et son caractère, avec ce que nous savons de sa nature généreuse, de son génie pratique, de ses merveilleuses facultés d'organisation, si l'on n'admet pas son entière bonne foi[2]. C'est parce que son rêve est religieux qu'il est démesuré. L'imagination d'Alexandre, se déployant dans le divin, ne connaît et ne peut connaître de bornes[3]. Sa grande âme palpite aux confins de l'idéal et du réel, dans l'ivresse enthousiaste de l'infini.

La puissance de sa pensée égale celle de son imagination.

1. Quinte-Curce, VIII, 5, 5. Certaines anecdotes, dans le genre de celle que rapporte Plutarque, *Comment on pourra discerner le flatteur d'avec l'ami*, 25, éd. Didot, *Moralia*, t. I, p. 79, ou ne sont que de grossières plaisanteries grecques, ou se rapportent à la première période de la vie d'Alexandre.

2. A ce qu'Alexandre tenait de la nature, Quinte-Curce, X, 5, 33, oppose justement ce qu'il devait à la fortune, c'est-à-dire à la réflexion, à l'expérience, et cet ensemble d'acquisitions voulues qui s'ajoute au fonds naturel, c'est la déification. « Illa fortunae : diis aequare se, et coelestes honores accersere, et talia suadentibus oraculis credere, et dedignantibus venerari ipsum vehementius quam par esset irasci. »

3. Lisant dans les écrits de Démocrite qu'il existait des mondes infinis, Alexandre s'affligea de n'être pas même le seul maître de notre monde vulgaire (Élien, *Hist. variées*, IV, 29).

Digitized by Google

« Il eut, dit Quinte-Curce, une intelligence extraordinaire : vis incredibilis animi[1]. » Et Polybe : « L'esprit de ce roi dépassait la mesure humaine[2]. » Le simple fait d'avoir rompu avec la distinction de Grecs et de Barbares décèle un génie supérieur[3]. Personne ne fut jamais doué d'une pareille force créatrice. Alexandre ne supprime rien ; il incorpore. Politiquement, il ne détruit pas le régime municipal ; il le concilie avec le régime de l'administration d'empire. Théocratiquement, il n'oppose pas le mazdéisme au polythéisme ; il cherche à les fondre. L'islamisme est à la fois une synthèse et une simplification. C'est une synthèse, parce qu'on y retrouve une infinité d'emprunts faits aux croyances juives, chrétiennes, persanes. C'est une simplification, parce que le dogme se réduit à croire en l'unité de dieu et en la mission divine de Mahomet. Alexandre nous eût donné quelque chose de semblable[4]. Le polythéisme grec était une religion de cité ; il correspondait à l'épanouissement de la vie municipale. Maintenant que l'empire englobait la cité, il fallait à cette période nouvelle un culte nouveau. Alexandre eût transformé le polythéisme, en s'inspirant de la doctrine mazdéenne, de même que Mahomet, en s'inspirant du judaïsme, métamorphosera l'idolâtrie. Le mazdéisme était une religion d'empire ; mais les éléments dualistes qui se le disputaient, comme aussi le vieux fond de polydémonisme qu'il n'avait jamais éliminé, lui enlevaient beaucoup de sa force de propagande. Alexandre était en voie d'imprimer à la religion mazdéenne ce qui lui avait manqué sous les Achéménides : une direction énergiquement unitaire. La formule était trouvée depuis Cyrus : « Le roi est dieu. » Seulement, les successeurs de Cyrus n'avaient pas su démontrer cette formule. Avec Alexandre, la preuve était faite.

Je sais que la tradition parsie représente Alexandre comme un des persécuteurs du mazdéisme. Après avoir fait

1. Quinte-Curce, X, 5, 27.

2. Polybe, XII, 23, 5 : « Πάντες μεγαλοφυέστερον ἢ κατ' ἄνθρωπον γεγονέναι τῇ ψυχῇ συγχωροῦσιν. »

3. Cf. l'admirable éloge, si intelligent, si pénétrant, que Montesquieu, dans l'*Esprit des Lois*, livre X, ch. 14, fait du génie politique d'Alexandre. Ajoutons qu'un idéal religieux a guidé ce génie politique et tout se déroulera clairement dans cette vie extraordinaire.

4. Mahomet semble regarder « l'Homme aux deux cornes » (Dhoul'-Qarnaïn = Alexandre) comme investi d'une mission divine (*Coran*, surate XVIII, versets 82-96). Cf. Hughes, *Dictionary of Islam*, Londres, 1885, p. 13 et 718.

Digitized by Google

traduire en grec les livres de l'*Avesta* qui offraient un caractère scientifique, notamment ceux qui traitaient d'astronomie et de médecine, il aurait livré au feu les autres[1]. Mais cette légende ne s'appuie sur aucun document classique contemporain[2]. Alexandre n'est ici qu'une simple personnification de la conquête hellénique. Ce que veut dire la tradition parsie, c'est que la diffusion des cultes grecs sous les successeurs d'Alexandre entrava le développement du système de Zoroastre. L'orientalisme d'Alexandre ne lui survécut pas. A la mort du héros, une réaction eut lieu contre les idées iraniennes. L'hellénisme reprit le dessus et présida durant plusieurs siècles à la vie morale de l'Orient, comme à sa vie politique.

Non seulement Alexandre n'a pas été l'ennemi du mazdéisme, mais on peut dire que s'il avait eu le temps de mener à bien sa tentative de fusion religieuse, les deux grandes renaissances zoroastriennes, opérées, sous Vologèse et sous Ardeschir, grâce à l'introduction de la métaphysique platonicienne dans les vieux cadres du dogme iranien, auraient été rendues inutiles par Alexandre. Ce n'est ni un Arsacide, ni un Sassanide qui aurait fondé le néo-mazdéisme, c'est un Téménide macédonien. Et quelle vigueur de rayonnement, quelle sève de propagande, quel éclat d'originalité n'aurait pas eu un système religieux émané d'une intelligence si riche, d'une âme si séduisante, que la grandeur mythique de ses origines, le prestige de ses victoires et l'immensité de son rêve entouraient déjà d'une auréole de surnaturel!

Ce serait un non-sens historique que de ne pas croire à la divinité d'Alexandre. Un chrétien peut traiter Mahomet d'imposteur; un historien n'en a pas le droit. Pour un historien, tout ce qui est chez les hommes le mobile d'un acte, l'objet d'un culte ou le principe d'une foi, est une réalité positive. Historiquement, Mahomet est un prophète authentique, parce qu'il a cru à sa mission et qu'on a cru à sa mission. Historiquement, Alexandre est un dieu authentique, parce qu'il a cru à sa divinité et qu'on a cru à sa divinité. « Comment devient-on dieu? », demandent les Macédoniens,

1. J. Darmesteter, *Le Zend-Avesta*, t. I, 1892, p. 80-81 et t. III, 1893, p. VIII, XXX, XXXVIII.

2. Polybe, V, 10, 8, signale au contraire le respect d'Alexandre pour tout ce qui touchait aux cultes orientaux. Cf. J. Darmesteter, *La légende d'Alexandre chez les Parses*, dans la *Bibl. de l'Éc. des Hautes Études*, t. XXXV, 1878, p. 88.

Digitized by Google

dans l'Inde, à l'un des Gymnosophistes. — « En faisant, répond-il, ce qu'il est impossible à l'homme de faire[1]. » L'oracle d'Ammon avait dit la même chose : « Tu prouveras ta naissance divine par le succès qui accompagnera tes entreprises les plus extraordinaires[2]. »

Cette preuve irrécusable, Alexandre l'a surabondamment fournie. Nul n'a le droit de contester son essence divine et c'est avec justice qu'il s'irrite contre ceux qui lui marchandent l'adoration. Au lendemain de sa mort, les Macédoniens reconnaissent combien ils étaient impies et sacrilèges en lui refusant les honneurs divins[3]. Quant aux Orientaux, ils ne peuvent croire qu'il n'est plus, tellement ils avaient foi en son immortalité[4].

La mort du dieu n'arrête pas son apothéose. Quatre ans plus tard, son culte est en pleine vigueur. A Cyinda, en Cilicie, dans le camp des argyraspides, la « tente d'Alexandre » est dressée. Au milieu, sur un trône, sont les emblèmes et les armes du roi, le diadème, le sceptre, l'épée. Devant le trône s'élève un autel avec un foyer qui brûle. Chacun des généraux s'approche, prend dans une boîte d'or de l'encens, de la myrrhe, des parfums d'un prix inestimable, les répand sur le feu et se prosterne. Puis tous, ayant adoré Alexandre, s'asseyent en cercle autour de son autel et délibèrent sous sa présidence mystérieuse[5].

Thiers, dans le plus connu de ces épilogues où se complaît sa grandiloquence incontinente, se montre sévère pour le conquérant macédonien : « Il n'y a pas une vie plus inutilement bruyante que la sienne. Moralement, on aimerait mieux être le sage et habile Philopœmen, qui ne fit pas tout ce bruit, mais qui prolongea de quelques jours l'indépendance de la Grèce[6]. » Ce n'est pas le moins superficiel — ni le moins prudhommesque — des jugements dont le grand homme a enrichi son ouvrage. Parler du « vide » de la vie d'Alexandre,

1. Plutarque, *Alexandre*, 64, 2 : « Ἐρωτηθεὶς πῶς ἄν τις ἐξ ἀνθρώπων γένοιτο θεός, εἴ τι πράξειεν, εἶπεν, ὃ πρᾶξαι δυνατὸν ἀνθρώπῳ μὴ ἔστιν. »

2. Diodore, XVII, 51, 3 : « Τεκμήρια δ' ἔσεσθαι τῆς ἐκ τοῦ θεοῦ γενέσεως τὸ μέγεθος τῶν ἐν ταῖς πράξεσι κατορθωμάτων. »

3. Quinte-Curce, X, 5, 11 : « Macedonas divinos honores negasse ei poenitebat, impiosque et ingratos fuisse se confitebantur, quod aures ejus debita appellatione fraudassent. »

4. Justin, XIII, 1, 2 : « Ut invictum regem, ita immortalem esse crediderant. »

5. Diodore, XVIII, 60-61 ; Polyen, IV, 8, 2 ; Plutarque, *Eumène*, 13.

6. Thiers, *Hist. du Consulat et de l'Empire*, t. XX, 1862, p. 779.

Digitized by Google

quand la conquête d'Alexandre fut à elle seule, pour l'ancien monde, ce que furent à la fois, pour notre civilisation moderne, la découverte de l'Amérique, la Renaissance et la Réforme! Renan, bien qu'il ait méconnu, comme tant d'autres, le côté religieux de l'œuvre d'Alexandre, dit avec infiniment plus de justesse : « Ce qu'il y eut de plus surprenant, dans la conquête grecque, ce fut la profondeur des traces qu'elle laissa[1]. »

En jetant dans la circulation les trésors des Achéménides, en ouvrant au commerce méditerranéen la route de la Haute-Asie vers l'Inde et la Chine, Alexandre a provoqué une révolution économique qui mérite d'entrer en comparaison avec celle dont nous sommes redevables à Christophe Colomb[2]. La renaissance artistique et littéraire dont les foyers principaux furent Alexandrie, Antioche et Pergame, vaut bien celle qui clôt le Moyen Age. Quant à la réforme religieuse, il s'en est fallu de peu qu'elle ne s'accomplît. Alexandre est la seule grande force religieuse qui soit sortie de l'hellénisme. Mais l'idéal religieux du fils d'Ammon, emprunté, sous sa forme dernière et dans ses parties essentielles, à la foi orientale, aurait en fin de compte amené la destruction de l'hellénisme, si cette puissance mystérieuse qui a toujours favorisé les Hellènes et leur a garanti, d'un bout à l'autre de leur histoire, avec une prédilection jalouse, le privilège d'un développement intégral, si cette étrange et partiale némésis que vénéraient à bon droit Hérodote et le vieil Eschyle n'avait pas anéanti vingt ans trop tôt, au seuil d'un ciel rival, le dieu Alexandre.

GEORGES RADET.

1. Renan, *Hist. du peuple d'Israël*, t. IV, 1893, p. 202.
2. Cf. Polybe, III, 59, 3, et Strabon, I, 2, 1.

Digitized by Google

NOTES

SUR LES

GÉORGIQUES DE VIRGILE[1]

Livre II, v. 69-70

Inseritur vero et fetu nucis arbutus horrida;
Et steriles platani malos gessere valentes.

Le premier vers est hypermètre. Pour supprimer cette anomalie, presque tous les éditeurs modernes intervertissent l'ordre des mots et lisent :

Inseritur vero et nucis arbutus horrida fetu.

A notre sens, ils ont tort, et nous repoussons une modification qui nous semble arbitraire et mal justifiée.

Avant tout, la tradition est incontestable.

Les manuscrits de Ribbeck qui renferment ce passage sont le *Mediceus* M, le *Gudianus* γ, les trois *Bernenses* abc; il y faut ajouter le manuscrit de Prague Π. Tous ont *fetu nucis arbutus horrida*. Ils ne diffèrent que par le monosyllabe qui précède. On lit *et fetu* M abc, *ex fœtu* γ, *efetu* Π. On peut donc hésiter sur ce point. Le sens admet également *et* ou *ex*. On peut dire *inserere arbutum fetu* (ablatif), ou *ex fetu nucis*. Mais il n'y a pas de doute sur l'ordre des mots. Le *Mediceus* porte, il est vrai, sur la première syllabe de *fetu* et la dernière de *horrida*, une sorte de tréma à l'encre rouge indiquant que *fetu* doit être placé à la fin du vers. Mais cette particularité prouve tout simplement le scrupule d'un lecteur lettré.

1. Occupés à la préparation d'une édition des *Géorgiques* qui doit faire suite aux *Bucoliques* publiées dans la collection A. Cartault, nous pensons qu'il ne sera pas sans utilité de discuter ici les principaux passages où pour l'établissement du texte ou pour l'interprétation nous nous séparons des éditions en honneur, particulièrement de celle de E. Benoist.

Digitized by Google

Que vaut ce détail vis-à-vis du témoignage des grammairiens? Victorinus cite le vers dans un paragraphe *De concatenatis,* et Probus le donne pour la quantité de la finale dans *nucis* (Keil, *Gram. lat.,* VI, p. 222; IV, p. 228). Enfin Servius dit : « *Versus dactylicus, nam male quidam horrens legunt.* »

Il faut bien reconnaître qu'aucun texte n'est appuyé sur des témoignages plus concordants; l'irrégularité même de la fin du vers est par conséquent un argument en faveur de la tradition.

Il fallait donc des raisons sérieuses pour opérer le changement adopté par les éditeurs, et réellement nous n'en voyons aucune qui soit péremptoire. Pour le sens, il vaut mieux que *fetu* ou *ex fetu* soit rapproché de *inseritur;* après *arbutus horrida,* il semble dépendre de cet adjectif, et la construction est confuse. Reste donc uniquement le dactyle du sixième pied. Virgile, dit-on, n'a élidé à la fin de l'hexamètre que l'enclitique *que* ou une syllabe terminée par *m;* on ne trouve pas chez lui de vers comme celui de Lucrèce, V, 846, qui se termine par *concurrere debere.* Le fait d'abord est contestable, puisque le vers 449 du IIIe livre des *Géorgiques* se lit dans les manuscrits

Et spumas miscent argenti vivaque sulfura,

et que le vers 237 du VIIe livre de l'*Énéide* se termine par *verba precantia.* Mais en admettant que le premier de ces cas est dû à une erreur de copiste, et que dans le second il y a simplement synérèse, qu'est-ce que cela prouve, étant donné le nombre relativement restreint des vers hypermètres[1]? Virgile est incontestablement à cet égard plus hardi que Lucrèce et que tous les poètes latins. Les exemples de cette particularité sont dans les *Géorgiques* et l'*Énéide* plus nombreux que chez tous les autres poètes réunis. Il est le seul qui ait osé terminer la phrase à la fin du vers hypermètre. On en trouve trois cas dans l'*Énéide:*

pugnent ipsique nepotesque.
Hæc ait... (IV, 629)
Se satis ambobus Teucrisque venire Latinisque.
Hæc ubi dicta dedit... (VII, 470)
Clamore incendunt cælum Troesque Latinique.
Advolat Æneas. (X, 895)

1. Il y en a 22 en comptant *Géorg.,* I, 69 et *Én.,* VII, 237.

Digitized by Google

Franchement, ces trois exemples ne présentent-ils pas une licence plus extraordinaire que celle du passage qui nous occupe et où même la virgule mise entre les deux vers est inutile :

Inseritur vero et (ou ex) nucis arbutus horrida,
Et steriles platani malos gessere valentes.

Nous nous décidons, en conséquence, à conserver ici le vers hypermètre. Si nous hésitions à nous séparer de l'unanimité des éditeurs les plus récents, sauf Papillon et Haigh (1891), l'autorité de M. Quicherat serait faite pour nous rassurer; nous renvoyons à sa note posthume sur les vers hypermètres de Virgile, publiée dans la *Revue de Philologie* en 1890.

Livre II, v. 126-130

Media fert tristes sucos tardumque saporem
Felicis mali, quo non præsentius ullum,
Pocula si quando sævæ infecere novercæ
Miscueruntque herbas et non innoxia verba.

Dans la plupart des éditions, le dernier vers est supprimé ou du moins mis entre crochets, et considéré comme une interpolation *probable*, parce qu'on le retrouve textuellement dans les *Géorgiques*, III, 283 :

Hippomanes, quod sæpe malæ legere novercæ
Miscueruntque herbas et non innoxia verba.

Personne, cependant, ne prétend que l'un des deux passages est forcément une interpolation, pas plus qu'on ne peut contester l'authenticité des nombreux passages où Virgile, comme Lucrèce, se reproduit lui-même.

Quelles sont donc les raisons qui ont fait rejeter le vers qui nous occupe?

La première est tirée de ce fait que, dans le *Mediceus*, il manque dans le texte et a été ajouté au bas de la page. Mais en présence de l'unanimité des autres manuscrits et de Servius, cette circonstance ne constitue pas à elle seule un argument décisif. En second lieu, on dit que, au point de vue du sens, la proposition

Miscueruntque herbas et non innoxia verba

Digitized by Google

est plus nécessaire dans le passage du livre III que dans le nôtre. La chose est contestable; la phrase sur l'*hippomanes* s'arrêterait fort bien après *novercæ*. Le sens ni la grammaire n'exigeaient rien après.

Je conviens que l'addition du dernier vers complète l'expression par une image précise, et qu'elle satisfait l'oreille. Mais, au second livre, le vers se rattache au moins aussi bien au précédent, en ce qui concerne la syntaxe; le tour est même beaucoup plus ordinaire, c'est une simple coordination, et la phrase est claire bien que *auxilium* soit un peu loin de *præsentius*. Quant au sens, ne voit-on pas que l'expression *pocula infecere* est bien sèche, et même incomplète? On attend un complément, au lieu duquel, par un procédé bien connu [1], Virgile ajoute une proposition entière, et cette addition fait ressortir l'énergie d'un contre-poison qui triomphe du suc des plantes vénéneuses rendu plus redoutable par l'emploi des paroles magiques. Servius, en effet, commente judicieusement ce vers : « *Non innoxia verba. Litotes, id est nocentissima, Et est augmentum, quasi parum putent venena miscere, nisi etiam magicos cantus addiderint.* »

Ici donc, comme au livre III, le vers discuté n'est pas absolument nécessaire, mais il est utile; il n'y a pas de raison suffisante pour le supprimer; nous le maintenons, et sans crochets.

Livre II, v. 149-150.

Hic ver assiduum, atque alienis mensibus æstas;
Bis gravidæ pecudes, bis pomis utilis arbos.

Le premier de ces deux vers ne présente aucune difficulté. Virgile, aux productions merveilleuses des pays orientaux, a opposé la richesse de l'Italie en produits plus ordinaires

1. Voyez, par exemple, un peu plus loin, II, 207-210

Aut unde iratus silvam devexit arator,
Et nemora evertit multos ignava per annos,
Antiquasque domos avium cum stirpibus imis
Eruit:...

E. Benoit dit fort bien dans son commentaire : « *Devexit*, parce qu'il charrie les arbres abattus. L'action marquée par *evertit, eruit*, précède celle qu'exprime *devexit;* mais c'est une tournure familière à Virgile qui, au lieu des participes, emploie des verbes à un mode personnel semblable à celui du premier, et les unit tous par des conjonctions. (Wagner, *Quæst. Vergil.*, XXXIV, 3). Ainsi entendez ici comme s'il y avait *Devexit evertens et eruens.* »

Digitized by Google

mais plus utiles. Pline résume fort bien la pensée générale du poète lorsqu'il dit dans son éloge de l'Italie, à la fin de son livre: « *Quidquid est quo carere vita non debeat nusquam est præstantius.* » Cette terre, dit Virgile, produit en abondance le blé, le vin, l'huile, les troupeaux, les chevaux, et il ajoute que le printemps et l'été y règnent presque constamment. Horace a presque les mêmes expressions pour vanter le climat de Tarente (*Od.*, II, 6):

Ver ubi longum, tepidasque præbet
Jupiter brumas...

Puis vient ce détail, qui achève de mettre en lumière la douceur de ce ciel:

Bis gravidæ pecudes, bis pomis utilis arbos.

Si l'on s'en rapporte aux commentaires, il semble que Virgile ait dit que, en Italie, une même brebis a deux portées par an, et qu'un même arbre donne deux récoltes, et l'on cite, d'après Pline l'Ancien, quelques arbres qui, par une rare exception, donnaient deux et même trois fois dans la même année. N'est-il pas étrange que Virgile, au milieu du développement où il célèbre les productions ordinaires et normales de l'Italie, mentionne inopinément des singularités qui, d'ailleurs, d'après Pline lui-même, étaient plus fréquentes dans d'autres régions?

Examinons donc de près la signification du vers. Il est d'abord bien évident que le sens de la première partie *bis gravidæ pecudes* correspond à celui de la seconde, *bis pomis utilis arbos*.

Or, le sens de *bis gravidæ pecudes* est clairement fixé par le rapprochement d'un passage de Columelle déjà relevé par Servius, et d'un vers des *Bucoliques*, II, 22.

Columelle dit en effet (II, 3) que, suivant la plupart des auteurs, il y a deux moments favorables pour faire couvrir les brebis: le printemps, vers la fête des Parilia, pour les brebis non encore mères; le mois de juillet pour les autres. Les premières mettent bas par conséquent au milieu de l'été, les autres à la fin de l'automne. On a dans ces conditions du lait nouveau toute l'année; c'est ce dont se vante Corydon lorsqu'il dit :

Mille meæ Siculis errant in montibus agnæ;
Lac mihi non æstate novum, *non frigore defit.*

Digitized by Google

Le sens est si clair que la plupart des éditeurs ne croient même pas utile de commenter cet hémistiche. Mais alors, le reste du vers doit s'entendre de même; les fruits, en général, mûrissent deux fois, c'est-à-dire que les uns sont mûrs en été, les autres en hiver. *Arbos* a un sens collectif comme *pecudes;* il ne s'agirait pas d'une allusion à ces figues *biferæ* qui mûrissent à la moisson et aux vendanges (*Hist. nat.* XV, 71), ni de certaines variétés de poires et de pommes dont Pline dit: « *Biferæ et in malis ac piris quædam, sicut et præcoces; malus silvestris bifera* », et encore moins du cyprès qui donne trois récoltes de baies, ou de ces vignes *biferæ, quas ob id insanas vocant* (XVI, 114). Virgile veut dire tout simplement qu'il y a en Italie deux saisons pour la naissance des agneaux, deux saisons de fruits.

A. Waltz.

Digitized by Google

OBSERVATIONS SUR LE PRÉAMBULE

DU

IIIe CHANT DES *GÉORGIQUES*

Les 48 premiers vers du IIIe chant des *Géorgiques* offrent des difficultés qui n'ont pas encore été résolues d'une façon définitive, mais qui peuvent l'être si l'on se place à un point de vue dont on ne s'est pas assez préoccupé jusqu'à présent et que je considère comme le véritable.

En deux endroits la suite des idées n'y est pas satisfaisante. Vers 13-25, Virgile parle allégoriquement d'un temple qu'il construira sur les rives du Mincio pour le dédier à Octave; ce temple contiendra la statue du dieu, et Virgile présidera aux jeux et aux sacrifices offerts en son honneur; le poète, par un artifice d'imagination, se transporte d'avance au moment où auront lieu les cérémonies, et il y assiste en esprit (v. 22 : *iam nunc sollemnis ducere pompas Ad delubra iuvat*). Puis il nous avertit que sur les portes du sanctuaire il fera représenter en relief les victoires d'Octave; il l'entourera des statues de ses aïeux, il montrera l'Envie terrassée devant celui qui va devenir le maître du monde. Cet ordre est fort étonnant : Virgile commence par nous convier à la célébration des fêtes qui doivent avoir lieu autour du sanctuaire, et c'est seulement ensuite qu'il nous fait assister à l'achèvement et à la décoration du monument.

Aux vers 40-45, il paraît fort pressé d'aborder le sujet de son second livre, d'autant plus pressé que la digression précédente l'a retenu plus longtemps (v. 42 sqq. : *en age segnis Rumpe moras*)... On l'appelle, on s'impatiente (v. 43 : *vocat ingenti clamore Cithaeron*). Nous croyons naturellement qu'il va se mettre immédiatement à l'œuvre; il s'interrompt

Digitized by Google

pourtant (v. 46-48) pour nous prévenir que plus tard, bientôt — *mox* — il chantera les batailles d'Octave.

Ainsi dans le premier cas un développement qui ne paraît pas à sa place; dans le second une interruption tout à fait inattendue.

Mais il y a plus : quel est au juste le sens de l'allégorie imaginée par Virgile? Peut-on faire à cette question une réponse précise? Les critiques sont loin d'être d'accord. Les uns voient dans ce morceau ou tout au moins au début une allusion à l'achèvement des *Géorgiques;* les autres une annonce du poème futur sur les batailles d'Octave, poème nettement promis aux vers 46 sqq.; d'autres enfin une allusion à l'*Énéide;* cette dernière explication est arbitraire, malgré les vers 34 sqq., car il n'est question ici ni d'Énée ni de l'*Énéide,* et les vers 46 sqq. montrent assez que si Virgile songeait alors sûrement à l'épopée, c'était à l'épopée contemporaine. Restent en présence l'une de l'autre les deux premières interprétations.

Cherchons donc comment se comportent les choses à un examen du passage fait sans parti pris et avec le seul désir de pénétrer aussi exactement que possible la pensée de l'auteur.

Virgile, vers 1-2, commence par déclarer qu'il va chanter Palès, Apollon Nomios et les pâturages du Lycée, c'est-à-dire, en simple prose, l'élevage des troupeaux, qui est une partie nécessaire d'un traité d'économie rustique. Immédiatement, vers 3 sqq., il donne la raison qui lui a fait choisir ce sujet (entendez le sujet de son second livre, et par une suite naturelle celui des *Géorgiques*): c'est que les *motifs* mythologiques sur lesquels a vécu la petite épopée alexandrine — et auxquels il avait songé autrefois (cf. la seconde partie de la VIe églogue) — sont devenus une matière banale. En les traitant à son tour, il se confondrait avec la foule des poètes qui se traînent depuis longtemps dans l'ornière commune. Il lui faut donc prendre une autre voie (v. 8-9); cette voie, qui lui permettra de se distinguer, qui lui procurera le succès et la gloire, ce ne peut être évidemment que celle qu'il vient d'indiquer lui-même, c'est-à-dire la poésie didactique consacrée aux choses de l'agriculture. Or, Virgile n'est pas égoïste et il entend faire participer sa patrie à sa gloire (v. 10-12). En revenant du sommet de l'Hélicon, il en ramènera les Muses

Digitized by Google

dans son pays, c'est-à-dire, en simple prose, qu'après avoir achevé le poème qui l'occupe, il en rapportera tout l'honneur à Mantoue. Alors il célébrera sa victoire (v. 13-25), et il la célébrera comme faisaient les Grecs qui rentraient triomphants dans leurs foyers après une victoire aux grands jeux nationaux — non sans mêler toutefois à ces coutumes exotiques quelques traits empruntés aux mœurs romaines. Il élèvera sur les bords du Mincio un monument commémoratif : ce ne sera pas un monument quelconque, ce sera un temple de marbre consacré à Octave. Si l'on songe que dès l'origine Virgile avait considéré Octave comme un dieu (égl. I, v. 7 : *Namque erit ille mihi semper deus*... etc.), qu'il devait à Octave l'idée première de ses *Géorgiques* et que celui-ci s'employa sûrement de toutes ses forces à en assurer la vogue, l'hommage ne paraîtra pas exagéré. En l'honneur de ce dieu et pour consacrer le succès de son poème (v. 17 : *victor ego*...; cf. v. 9 : *victorque*). Virgile présidera à des courses de quadriges, courses qui peuvent être une allusion soit aux jeux du cirque, soit aux courses grecques. Il y aura, comme à Olympie et à Némée (v. 19 : *Alpheum lucosque Molorchi*), des courses à pied et des luttes de pugilat exécutées par des Grecs. Revêtu de la pourpre comme un magistrat ou un prêtre romain, Virgile présentera des offrandes au dieu, conduira le cortège, assistera aux sacrifices et aux représentations théâtrales.

Jusqu'à présent l'allégorie est parfaitement claire; il ne peut être question que des réjouissances solennelles qui suivront l'achèvement des *Géorgiques* et qui sont décrites par avance sous une forme ingénieuse et originale. C'est à partir de ce point précis que la pensée de Virgile dévie.

Sur les portes du temple il fera sculpter en relief, dans la manière chryséléphantine, les combats victorieux du nouveau Quirinus sur les peuples d'Orient, c'est-à-dire la bataille d'Actium (v. 26-27), la conquête de l'Égypte qui l'a suivie (v. 28-29), enfin la pacification de l'Asie (v. 30-31)[1]. Les deux triomphes dont il est question ensuite ne sauraient être ceux de l'an 29, puisqu'il y en eut trois; c'est sans doute un rappel des deux ovations qui suivirent la bataille de Philippes, en l'an 40, et la victoire sur Sextus Pompée en

1. Cf. N. Pulvermacher, *De Georgicis a Vergilio retractatis* (Diss. inaug. de Berlin. 1890), p. 19 sq.

Digitized by Google

l'an 36 [1] (v. 31-32). Virgile, remontant toujours plus haut, songe alors à entourer Octave des statues de ses ascendants troyens. Il montre ensuite, pour couronner l'ensemble, l'Envie réduite à l'impuissance et tremblant dans les Enfers, c'est-à-dire en d'autres termes l'opposition définitivement vaincue, puisque Octave est maintenant débarrassé de ses rivaux, et ayant à craindre des châtiments plus sérieux que ceux du Tartare, ceux que lui ménage la toute-puissance impériale.

Il est bien certain que cette seconde partie de l'allégorie ne correspond plus aux *Géorgiques;* il faut pourtant qu'elle corresponde à quelque chose, sans quoi la première partie aurait un support solide dans la réalité, et la seconde n'en aurait pas, de sorte que l'ensemble serait boiteux. Aussi Virgile s'empresse-t-il de nous avertir, et cet avertissement est tout à fait nécessaire, qu'il songe à composer un poème sur les victoires d'Octave (v. 46-48), poème dont les descriptions précédentes sont par avance la traduction pittoresque et plastique.

Nous voyons donc bien ce que Virgile a voulu faire, mais c'est justement ce qu'il a voulu faire qui n'est pas heureux et qui ne laisse pas dans notre esprit une impression nette. L'allégorie ne se rapporte d'abord qu'à l'achèvement des *Géorgiques;* elle se développe ensuite d'une façon inattendue pour correspondre à une nouvelle œuvre qui n'est encore qu'en projet. Dès lors on comprend l'incertitude des critiques et la variété de leurs explications; leur tort est d'avoir voulu réduire à l'unité ce qui n'en comportait pas, de n'avoir pas vu que l'obscurité du passage provenait des fluctuations de la pensée de Virgile. Si nous perdons à un moment le fil conducteur, ce n'est pas notre faute à nous, mais à l'auteur lui-même.

Le but de la recherche actuelle est de voir si l'on peut déterminer les causes de ce manque de netteté dans l'idée fondamentale du morceau; il semble que oui, si l'on se rend compte de la façon dont il a été composé.

On est à peu près d'accord aujourd'hui que les vers des *Géorgiques*, II, 170-173, III, 26-31, et IV, 559-562, ont été inspirés par la bataille d'Actium et les événements qui la suivirent. La version officielle de la lutte d'Octave contre

1. *Vergils Gedichte*, Ladewig-Schaper, ad h. l.

Digitized by Google

Antoine et Cléopâtre donna ce conflit comme une résistance à l'envahissement de la barbarie orientale qui menaçait de submerger l'Italie; c'est la version qui fut propagée par tous les poètes de l'entourage d'Octave. On comprend dès lors que lorsque dans la seconde moitié de l'an 30 Octave pacifia l'Extrême-Orient, conclut un *modus vivendi* avec les Parthes, on éprouva à Rome un véritable soulagement; on avait la certitude que l'Orient ne bougerait pas, et dans trois passages des *Géorgiques* Virgile se fit l'écho du sentiment national romain rassuré. Les vers en question durent être écrits soit vers la fin de l'an 30, soit au commencement de l'an 29, car il n'y a vraiment pas de raison sérieuse de révoquer en doute le renseignement donné par Suétone-Donat[1] d'après lequel Virgile lut à Octave, pendant l'été de l'an 29, dans la petite ville d'Atella, ses *Géorgiques* sans doute achevées et prêtes pour l'édition. Ces vers paraissent du reste avoir été composés sous l'impression des premières nouvelles de la pacification de l'Asie, lorsqu'on connut le résultat sans savoir exactement par quels moyens il avait été obtenu. Si Virgile dit, IV, vers 560 sqq. : *Caesar dum magnus ad altum Fulminat Euphraten bello,* bien qu'il n'y ait pas eu en Asie de combats proprement dits, il faut sans doute attribuer l'inexactitude de l'expression non pas seulement à l'enthousiasme populaire et aux libertés de la poésie, mais au fait qu'on ne savait pas encore au juste comment les choses s'étaient passées dans ces pays lointains; les premières nouvelles envoyées par Octave ne durent pas être de nature à diminuer outre mesure sa gloire militaire.

Les trois passages en question ont donc dû être insérés dans les *Géorgiques* vers la fin de l'an 30 ou au commencement de l'an 29. Il s'agit de savoir à quel degré d'achèvement les *Géorgiques* étaient parvenues à cette époque. Les v. II, 161-164, font allusion aux travaux exécutés par Octave en l'an 37 pour aménager le lac Lucrin et le lac Averne et créer le *portus Julius :* les *Géorgiques* ne sont donc pas antérieures à cette date. D'autre part, les v. I, 509 sqq., ont été écrits sous le coup d'événements qui paraissent se rapporter à l'an 36[2]. Enfin nous avons le passage célèbre de la bio-

1. *Vergilii Vita de commentario Donati sublata,* édit. H. Hagen, dans les *Scholia Bernensia,* p. 737.

2. N. Pulvermacher, *op. cit.,* p. 16 sqq.

Digitized by Google

graphie de Suétone-Donat[1] : *Bucolica triennio, Georgica VII, Aeneida XI perfecit annis,* qui fixe la composition des *Géorgiques* de l'an 37 à l'an 30. Ce passage a sans doute quelque chose d'artificiel et qui sent son grammairien. Toutefois les indications qui y sont données concordent avec celles qui se tirent du texte même de Virgile. Nous savons par les témoignages anciens que Virgile travaillait lentement; les nombreuses lectures dont nous constatons les résultats fondus très habilement dans le texte des *Géorgiques* font supposer que la composition de l'ouvrage a dû prendre à Virgile un certain nombre d'années. Nous sommes donc obligés de nous en tenir aux dates traditionnelles, malgré les efforts faits par les critiques pour déplacer dans le temps les limites de la mise en train et de l'achèvement des *Géorgiques;* il s'ensuit que les trois passages en question ont été introduits dans l'ouvrage à un moment où il était presque terminé[2].

Les vers IV, 559 sqq., ont pu être ajoutés très facilement; Virgile était libre de donner à son poème la conclusion qui lui convenait, et cette sorte de *post-scriptum* a pu être rédigée après l'achèvement total. Les vers II, 171-172, ont pu être également intercalés sans peine, bien que nous ne sachions pas quelle forme pouvait avoir le vers 170 avant leur apparition. Mais comment les choses se sont-elles passées pour les vers III, 26-39? Deux hypothèses se présentent : ou bien en l'an 30 le troisième livre n'avait pas de préambule, et c'est à ce moment que Virgile l'a rédigé tout entier du vers 1 au vers 48, ou bien il en existait un et Virgile s'est borné à le modifier. C'est cette seconde alternative qui est la plus vraisemblable. Comment, en effet, admettre qu'à l'époque où il composa son troisième livre Virgile ne lui ait pas donné d'introduction et qu'il ait pour ainsi dire laissé une page blanche destinée à recevoir la mention d'événements qu'il ne pouvait pas prévoir? D'autre part, c'est seulement si le préambule actuel se présentait franchement à nous comme d'une seule venue et d'un seul jet qu'il pourrait passer pour avoir remplacé purement et simplement l'ancien. Mais tel n'est pas l'état des choses. Loin de là, il semble facile de distinguer dans l'ensemble les éléments d'époques

1. Edit. H. Hagen, p. 737.
2. N. Pulvermacher. *op. cit.*, p. 118 et la note.

Digitized by Google

différentes et de reconstituer l'introduction primitive. Elle devait se composer des vers 1-25 et 40-45 qui forment un tout complet et présentent une suite d'idées très satisfaisante : 1-2, sujet adopté par Virgile; 3-9, raisons de ce choix; 10-12, promesse du poète de faire participer sa patrie à sa gloire; 13-25, allégorie se rapportant à l'achèvement des *Géorgiques;* 40-45, transition à la mise en œuvre du sujet choisi. On remarquera que le vers 40 : *Interea Dryadum silvas saltusque sequamur*, où Virgile se représente agissant, se joint tout naturellement aux vers 22 sqq.: *iam nunc sollemnis ducere pompas Ad delubra iuvat*... etc., où il est également agissant, tandis qu'après les vers 34 sq.: *Stabunt et Parii lapides*... etc., et 37 sqq.: *Invidia infelix furias... metuet,* le vers *Interea... sequamur* se lie moins bien.

En l'an 30, Virgile, voulant célébrer les victoires d'Octave, trouva que ce passage se prêtait assez facilement à une addition, et il inséra les vers 26-39; il fut obligé de les expliquer, et il ajouta encore les vers 46-48. Comme la seconde allégorie devait se souder à la première, cette explication ne pouvait guère se placer ailleurs que là où Virgile l'a mise. Il est certain que l'intercalation a été faite d'une façon suffisamment habile, mais il est arrivé ce qui arrive presque toujours en pareil cas, c'est que l'idée primitive, l'unité fondamentale du morceau ont été altérées, et qu'au lieu d'une impression nette le lecteur éprouve un certain malaise et se débat dans le vague et la contradiction[1]. Si Virgile s'est laissé aller à ce procédé d'un emploi dangereux, c'est qu'il n'était pas en désaccord avec sa méthode de composition. Suétone-Donat[2] nous apprend qu'après avoir établi un plan solide des douze livres de l'*Énéide,* il exécuta l'œuvre par fragments : « *particulatim... prout liberet quidque et nihil in ordinem arripiens.* » Il n'est pas difficile de constater le même mode de composition dans les *Bucoliques;* chaque églogue a son plan soigneusement arrêté d'avance, et dans ce plan Virgile a fait entrer très industrieusement des morceaux pris çà et là dans Théocrite. Les *Géorgiques* se ressentent

1. A. Tittler, *Die Zeit der Veröffentlichung der Georgica,* Brieg, 1857, p. 12 sqq., et E. Glaser, *Publius Vergilius Maro als Naturdichter und Theist,* Gütersloh, 1880, p. 172 sqq., ont admis que le prologue du troisième livre était fait de morceaux d'époques différentes; mais leurs systèmes sont très différents du mien.

2. Edit. H. Hagen, p. 736 sqq.

Digitized by Google

également de cette méthode. Peerlkamp et O. Ribbeck y ont signalé un certain nombre d'inégalités, des défauts d'ordre et de suite : le premier les attribuait à des interpolations; le second, à un remaniement opéré par des éditeurs postérieurs d'après les papiers de Virgile et les corrections qu'ils y auraient trouvées. Ni l'une ni l'autre de ces explications ne me paraissent s'imposer; mais quelques-unes des observations de ces critiques et d'autres subsistent; la meilleure manière d'expliquer la présence de ces difficultés c'est d'admettre ce que j'appellerai l'« exécution fragmentaire » de l'ouvrage.

A. CARTAULT.

Digitized by Google

COMMENTAIRE

DE LA

TROISIÈME MÉDITATION[1]

DE DESCARTES

PRÉCÉDÉ

DU COMMENTAIRE DE LA *LETTRE-DÉDICACE* A MM. LES DOYENS ET DOCTEURS DE LA SACRÉE FACULTÉ DE THÉOLOGIE DE PARIS

ET DU COMMENTAIRE D'UN TEXTE DE LA *DEUXIÈME MÉDITATION*

COMMENTAIRE DE LA *LETTRE-DÉDICACE*

Le texte latin original des *Méditations* est précédé d'un abrégé que précèdent et une préface et une lettre-dédicace à *Messieurs les Doyens et Docteurs de la sacrée Faculté de Théologie de Paris*. Il convient tout d'abord de fixer son attention sur cette lettre. Le ton en est franc et ferme, simple et digne. On peut croire que cette lettre n'eût pas été écrite si Descartes n'avait jugé utile à ses intérêts de s'assurer, dans la mesure du possible, la neutralité de la docte compagnie. On ne peut penser que le philosophe ait exprimé dans cette lettre des sentiments éloignés des siens. La foi religieuse de Descartes était sincère. Encore qu'il n'occupât jamais son esprit aux choses de la religion, il ne laissait pas, j'imagine, toutes les fois que s'offrait l'occasion d'y penser, de garder vis-à-vis d'elle l'attitude respectueuse et docile que, dès l'enfance, il avait accoutumé d'avoir. Toujours Descartes garda fidèlement la religion « de sa nourrice ». Il y a donc lieu de noter ce passage de la lettre dédicace où il est dit : « Bien qu'il nous suffise à nous autres qui sommes fidèles de croire par la foi que l'âme humaine ne périt pas avec le corps et que Dieu existe... » et d'y voir l'expression d'un état d'esprit nul-

1. Les chiffres romains indiquent les paragraphes auxquels les commentaires se rapportent. La division par paragraphes étant la même dans toutes les éditions de Descartes, nous avons cru pouvoir nous dispenser de reproduire le texte.

Digitized by Google

lement feint. De même Descartes, s'il n'a jamais pris une part importante à la lutte contre les libertins, ne peut envisager qu'avec satisfaction de quel poids pourront être contre le libertinage d'esprit et de mœurs ses preuves de Dieu et de la vie future tirées « de la raison naturelle ».

Un autre passage mérite l'attention. Le voici textuel : « ... et quoi qu'il soit absolument vrai qu'il faut croire qu'il y a un Dieu, parce qu'il en est ainsi enseigné dans les saintes Écritures, et d'autre part qu'il faut croire les saintes Écritures parce qu'elles viennent de Dieu (la raison de cela est que, la foi étant un don de Dieu, celui-là même qui donne la grâce pour faire croire les autres choses la peut donner pour nous faire croire qu'il existe), on ne saurait néanmoins proposer cela aux infidèles, qui pourraient s'imaginer que l'on commettrait en ceci la faute que les logiciens nomment un cercle. »

Si nous avons bonne mémoire, — bien qu'il nous soit présentement impossible de nous rappeler où nous l'avons lu, — Descartes, a-t-on dit, aurait ironiquement souligné un « cercle » dans la méthode des théologiens et leur aurait discrètement donné à entendre que, sans l'aveuglement dont, chez la plupart, la foi s'accompagne, le vice du raisonnement sauterait aux yeux.

Ici encore il ne nous paraît nullement que, pour comprendre, on ait à lire entre les lignes. Du point de vue du croyant, l'origine divine des saintes Écritures est l'objet d'un acte de foi, effet d'un rayon de la grâce ; l'existence de Dieu résulte d'un autre acte de foi, issu, si l'on peut dire, d'un autre rayon de la grâce divine. On est en présence de deux assertions qui se corroborent, mais qui ne dérivent en rien et qui ne doivent en rien être considérées comme dérivant l'une de l'autre. Descartes ne l'ignorait pas.

Et sa sincérité peut d'autant moins être mise en doute qu'il avait dû constater maintes fois l'accord des axiomes métaphysiques. A les considérer dans leurs formules, aussitôt qu'on a commencé de les comparer, on acquiert la conviction qu'ils font partie d'un même système de vérités ; dès lors on est tenté de les déduire les uns des autres. On le pourrait à la rigueur « en commettant la faute que les logiciens nomment un cercle », faute impardonnable si l'on affirmait la possibilité d'une déduction, faute féconde si l'on

Digitized by Google

voulait simplement mettre en saillie l'unité systématique ou de « conspiration » qui résulte de tous ces principes mis en regard les uns des autres.

Dans le second paragraphe de la lettre aux théologiens de la Sorbonne, Descartes se borne à rappeler que selon lui la connaissance de Dieu est beaucoup plus claire que celles que l'on a de plusieurs choses créées, ce qui va contre le sens commun, non, dit-il, contre les saintes Lettres. Et Descartes invoque deux textes habilement tirés l'un de l'Ancien, l'autre du Nouveau Testament. Il cherche cette fois dans les Livres saints une caution en faveur de sa méthode. On peut juger la caution insuffisante et se demander jusqu'à quel point la faiblesse — nous ne disons point l'à-propos — des preuves invoquées aura échappé à Descartes.

Après les saintes Écritures, ce sera le tour de l'Église qui, par les décisions d'un de ses conciles, ordonne expressément aux « philosophes chrétiens » de répondre aux arguments des infidèles. Et Descartes se donne pour un philosophe chrétien, témoin ce qu'on va lire et qu'il faudrait craindre d'abréger en citant: « De plus, sachant que la principale raison qui fait que plusieurs impies ne veulent point croire qu'il y a un Dieu et que l'âme est distincte du corps, est qu'ils disent que personne jusqu'ici n'a pu démontrer ces deux choses, quoique je ne sois point de leur opinion, mais qu'au contraire je tienne que la plupart des raisons qui ont été apportées par tant de grands personnages touchant ces deux questions, sont autant de démonstrations quand elles sont bien entendues, et qu'il soit presque impossible d'en inventer de nouvelles : si est-ce que je crois qu'on ne saurait rien faire de plus utile en la philosophie que d'en rechercher une fois, avec soin, les meilleures, et les disposer en un ordre si clair et si exact qu'il soit constant désormais à tout le monde que ce sont de véritables démonstrations; et enfin d'autant que plusieurs personnes ont désiré cela de moi, qui ont connaissance que j'ai cultivé une certaine méthode pour résoudre toutes sortes de difficultés dans les sciences, méthode qui, de vrai, n'est pas nouvelle, n'y ayant rien de plus ancien que la vérité, mais de laquelle ils savent que je me suis servi heureusement en d'autres rencontres, j'ai pensé qu'il était de mon devoir d'en faire l'épreuve sur une matière si importante. »

Digitized by Google

Remarquons en passant que dans la dernière phrase le terme français *devoir* traduit le latin *officium*, et qu'il ne s'agit aucunement ici d'une obligation morale. Ce qui doit fixer plus particulièrement l'attention du commentateur est l'endroit où il est dit que les raisons alléguées par les prédécesseurs de Descartes, en faveur de l'existence de Dieu, sont telles qu'on peut à peine en donner d'autres : « ... *vixque ullas dari posse* (rationes) *mihi persuadeam, quæ non prius ab aliquibus aliis fuerint inventæ...* » etc. Et Descartes continue : « *Nihil tamen utilius in philosophia præstari posse existimo, quam si semel optimæ studiose quærantur, tamque accurate et perspicue exponantur, ut apud omnes constet in posterum eas esse demonstrationes.* » Il convenait ici de mettre en regard du texte français, revu par Descartes, le texte latin qui le surpasse, à mon avis, pour la clarté, la force et la précision de la langue. L'existence de Dieu doit être démontrée pour être certaine, et il suffit d'appliquer la méthode géométrique aux meilleures des preuves anciennes de l'existence de Dieu pour avoir raison des impies.

On remarquera qu'au moment de la rédaction de la présente lettre, Descartes a terminé ses *Méditations;* que l'attitude du philosophe, consécutive au travail, ne peut n'être pas différente de celle dont il avait résolu de ne se point départir tant que l'entreprise durerait. Si donc, pendant l'accomplissement de la tâche, il a pu, fidèle à sa gageure, faire le vide dans sa mémoire et ne s'apercevoir point alors qu'en donnant ses preuves de Dieu il renouvelait Anselme, et, par ses emprunts inconscients aux docteurs de l'école, Aristote et les anciens, une fois la tâche accomplie rien n'empêchait Descartes de s'apercevoir qu'il n'avait nullement ajouté aux vieilles preuves, quant à la matière. Aussi bien, en s'en apercevant et en le reconnaissant, le philosophe n'y voit aucun péril pour l'originalité de son entreprise philosophique en général, et en particulier pour le succès de ses arguments. Ce n'est point la matière du savoir que Descartes prend à cœur de renouveler, mais sa forme.

Dans le quatrième paragraphe de la dédicace, Descartes insiste sur la force de ses preuves. Les raisons par lesquelles il prouve Dieu sont moins nombreuses « que celles qu'on pourrait alléguer pour servir de preuves à un si grand sujet ». Mais si, quand aucune preuve n'est certaine, il est bon

Digitized by Google

de faire usage de toutes celles qui ont cours, afin que leur force résulte de leur union, — Descartes ne le dit pas expressément; du moins il le donne à entendre, — du jour où des démonstrations très certaines et très évidentes *(certissimæ atque evidentissimæ demonstrationes)* les ont remplacées, il convient que celles-là seules subsistent. Et Descartes exprime avec force la confiance que ses démonstrations lui inspirent : « *Addamque eas* (demonstrationes) *tales esse, ut non putem ullam viam humano ingenio patere per quam meliores inveniri unquam possint.* »

— Alors chacun va se rendre à l'évidence de ses démonstrations ? Ou bien si, en fait, bon nombre d'esprits les repoussent, c'est qu'elles ne portent décidément pas ? — Descartes a prévu l'objection et voici comment il y réplique. Tout le monde ne comprend pas les raisons des mathématiciens, et il donne ici les causes qui produisent l'inaptitude aux sciences mathématiques. Il les attribue non à un défaut d'intelligence, mais à une incapacité d'enchaîner les raisons, de penser avec suite et avec attention. Dès lors, le fait que beaucoup ne la comprennent pas ne saurait empêcher une vérité d'être très évidente. Et pour ce qui est des spéculations métaphysiques, la conviction où l'on est que la certitude y est inattingible détourne l'attention de s'y appliquer. Descartes se vante donc d'avoir fondé la métaphysique comme science. Un passage de ce quatrième paragraphe où nous lisons : « ... *ita quamvis eas* (demonstrationes) *quibus hic utor certitudine et evidentia geometricas æquare vel etiam superare existimem...,* » nous remet en mémoire un point de doctrine cher à Descartes. Si la vérité mathématique est suspendue à l'arbitre divin, c'est que la réalité de Dieu et sa volonté sont la source première de toute vérité, de telle sorte que l'existence de Dieu doive être posée comme la première vérité.

La lettre-dédicace se termine par la demande aux docteurs de la Sorbonne d'accepter le patronage (patrocinium) de ses *Méditations*. Le philosophe va même jusqu'à leur demander de lui signaler les incorrections de son œuvre, s'ils en trouvent : « *Non dubito quin si tantum hujus scripti curam suscipere dignemini, primo quidem ut a vobis corrigatur; memor enim, non modo humanitatis sed etiam inscitiæ meæ, non affirmo nullos in eo esse errores : deinde ut vel quæ desunt vel non satis absoluta sunt, vel majorem explicationem desiderant,*

Digitized by Google

addantur, perficiantur, illustrentur... » Un scoliaste trop empressé de gloser élèverait ici un doute sur les sentiments de Descartes et se demanderait jusqu'à quel point le philosophe est autant qu'il en a l'air convaincu de l'imperfection de son œuvre. Il est permis de penser que Descartes ici exagère par politesse : aussi bien le contexte nous apprend-il à quelles imperfections il craint de s'être laissé aller : ce sont des imperfections de forme, des négligences de développement, des défauts d'illustrations. Si Descartes n'est pas compris du lecteur attentif, c'est qu'il s'y sera mal pris pour se faire comprendre. Dans ces conditions, il ne semble pas que Descartes se départe de sa confiance habituelle. De même s'il fait bien, dans les dernières lignes de sa lettre, de revenir sur les libertins et de décrier l'arrogance des athées, ce n'est pas à en conclure qu'il n'ait jamais eu l'occasion d'éprouver cette ignorance et au besoin de la railler. La grande habileté dont l'auteur de la lettre fait preuve, risque de faire prendre le change sur sa bonne foi. L'habileté, certes, y est constante, mais la sincérité lui est constamment unie. Voilà ce dont nous souhaiterions d'avoir fait la preuve, ce qui n'était peut-être pas inutile.

COMMENTAIRE D'UN TEXTE DE LA *DEUXIÈME MÉDITATION*

On sait le passage célèbre de la *Deuxième Méditation* où Descartes, s'efforçant de justifier le « cogito ergo sum » et par suite la certitude de sa propre existence, entreprend de prouver la réalité de l'âme par l'idée que nous avons du corps extérieur.

L'existence de la chose extérieure n'est pas encore assurée : elle n'a nul besoin de l'être, puisqu'il ne s'agit pas d'analyser un objet réel, mais un objet réel ou hypothétique — peu importe — tel qu'il s'offre à la représentation.

Et Descartes se figure tenir dans ses mains un morceau de cire : il l'inspecte et en analyse soigneusement les propriétés. Au moment de conclure que ces propriétés appartiennent à la cire, peuvent entrer dans sa définition et constituer son essence, Descartes, qui s'est approché du feu, constate dans le morceau de cire une vraie métamorphose. Aucune des propriétés de ce morceau ne subsiste, de celles qui

Digitized by Google

naguère s'imposaient à notre attention. Mais pourtant quelque chose demeure : tout a changé dans la cire, excepté la cire elle-même. Cela ne saurait être mis en doute.

Vais-je définir la cire par les propriétés qu'elle vient de revêtir ? Impossible. Elles ne lui appartiennent pas plus que celles de tout à l'heure. Les unes et les autres sont des accidents, et, à ce titre, veulent être distinguées de l'essence, de cela qui fait : 1° que ce corps est de la cire ; 2° et qu'il est cette cire.

Voilà deux questions à résoudre. Comment les résoudrai-je, en me confiant à mes sens ? Inutile d'insister, je ne le puis. Alors, ou j'ignorerai ce que c'est que ce corps que j'ai entre mes doigts, ou je le demanderai à une autre source d'information qu'à mes sens. L'idée que j'ai de la cire n'est pas de la nature des idées adventices.

Serait-elle de la nature des idées factices ? Cette hypothèse m'est interdite, car les idées factices ont l'imagination pour origine. L'imagination continue la sensation.

Or, du moment que, selon Descartes, nos idées n'ont que trois sources, qu'elles sont ou adventices, ou factices, ou innées, l'idée que j'ai de la cire est nécessairement innée.

Une telle réponse surprend. Prenons garde, néanmoins, qu'au sens de Descartes, il s'agit d'une idée pure de tout élément sensible. On peut contester à Descartes que pour se faire une idée de ce que c'est que de la cire, le meilleur moyen soit de la dépouiller de ses propriétés organoleptiques et physiques. Du moment où on le lui accorde, on ne peut, sans contradiction, se refuser à reconnaître que toute connaissance proprement dite, même d'un corps matériel, s'obtient en le réduisant à ses éléments intelligibles.

N'oublions pas la théorie cartésienne des qualités premières, et que dans cette liste de qualités il n'en est pas une qui touche les sens. — Mais l'étendue ? Mais la figure ? Mais le mouvement ?

L'objection ne porte pas, car il y a, selon Descartes, étendue et étendue, figure et figure, mouvement et mouvement. Expliquons-nous. L'étendue, celle que nous percevons par les sens, est colorée, sonore, sapide et par suite visible et audible : ainsi de la forme, ainsi du mouvement. Aristote distingue deux sortes de mouvement : la κίνησις et l'ἀλλοίωσις, soit le mouvement qui consiste dans un déplacement d'es-

Digitized by Google

pace et dans un changement quantitatif, et le mouvement métamorphose, qui consiste dans un changement de qualité. Celui-ci se perçoit par les sens, celui-là se calcule. Il n'en est pas autrement de la figure et de la forme : celle-ci est du domaine de l'esthétique, celle-là appartient au monde de la géométrie ; celle-ci est sensible, celle-là est intelligible ; celle-ci est objet de vision oculaire, celle-là est objet de vision abstraite, car dans la ligne que je trace sur le tableau noir je fais abstraction de la couleur de la craie.

De même l'étendue, celle que Descartes investit de la dignité de qualité première, est une étendue intelligible, car elle est indéfiniment divisible : ainsi l'esprit la conçoit-il, ainsi les sens ne la perçoivent-ils pas.

Bref, les qualités premières de la philosophie cartésienne sont des qualités d'où l'on a chassé l'élément qualitatif et où rien ne subsiste plus qui ne soit soumis au nombre et à la mesure. — Mais ce sont là des abstraits ! — Pour nous peut-être : pour Descartes, non.

Revenons au morceau de cire et appliquons-lui la théorie en question. Il est de la catégorie des corps : donc il est essentiellement constitué par de l'étendue et de la figure, en tant que cette étendue et cette figure sont réduites à des éléments intelligibles. On doit remarquer, en outre, que le critérium cartésien de la distinction entre l'essence et l'accident réside dans la clarté et la distinction qui accompagnent l'intellection de la première, et qui, manquant à la connaissance des accidents, ne permettent point à Descartes de comprendre la connaissance de ces accidents au nombre des choses véritablement entendues.

Aussi bien ne va-t-il pas de soi que toute essence est permanente ? Si la pensée est de l'essence de l'âme, il faut que l'âme pense toujours ; de même, si les qualités d'abord attribuées au morceau de cire caractérisent son essence, il faut que le morceau de cire les ait toujours. Or, il ne les a point toujours.

Et maintenant relisons le texte : « Considérons-le attentivement (le morceau de cire), *et retranchant toutes les choses qui n'appartiennent point à la cire,* QUÆ AD CERAM NON PERTINENT, voyons ce qui reste. Certes, il ne demeure rien que quelque chose d'étendu, de flexible et de muable. Or,

Digitized by Google

qu'est-ce que cela, flexible et muable? N'est-ce pas que j'imagine que cette cire étant ronde, est capable de devenir carrée, et de passer du carré en une figure triangulaire? Non certes, ce n'est pas cela, puisque je la conçois capable de recevoir une infinité de semblables changements, et je saurais néanmoins parcourir cette infinité par mon imagination, et par conséquent cette *conception* que j'ai de la cire ne s'accomplit pas par la faculté d'imaginer. Qu'est-ce maintenant que cette extension? N'est-elle pas aussi inconnue? Car elle devient plus grande encore quand la chaleur augmente : et je ne concevrais pas, clairement et selon la vérité, ce que c'est que de la cire — *quid sit cera* — si je ne pensais que même ce morceau que nous considérons est capable de recevoir plus de variétés selon l'extension que je n'en ai jamais imaginé. Il faut donc demeurer d'accord *que je ne saurais pas même comprendre par l'imagination* CE QUE C'EST QUE CE MORCEAU DE CIRE, *et qu'il n'y a que mon entendement seul qui le comprenne.* Je dis ce morceau de cire en particulier, car, pour la cire en général, il est encore plus évident. Mais quel est ce morceau de cire qui ne peut être compris que par l'entendement ou par l'esprit? Certes, c'est le même que je vois, que je touche, que j'imagine, et enfin *c'est le même que j'ai toujours cru que c'était au commencement.* Or, ce qui est ici grandement à remarquer, c'est que sa perception n'est point une vision, ni un attouchement, ni une imagination, *et ne l'a jamais été,* quoiqu'il le semblât ainsi auparavant, mais seulement une *inspection de l'esprit,* laquelle peut être imparfaite et confuse comme elle était auparavant, ou bien claire et distincte, comme elle est à présent, *selon que mon attention se porte plus ou moins aux choses qui sont en elle et dont elle est composée,* prout minus vel magis ad illa ex quibus constat, attendo. »

Le sens général qui se dégage de ce texte est conforme à la théorie cartésienne de la distinction des qualités premières des corps et des qualités secondes; n'oublions pas que les qualités premières expriment ce qui est essentiel et, par suite, permanent. Toutefois, la lecture attentive de ce passage ne laisse pas que de soulever certaines difficultés assez embarrassantes.

Et d'abord, que penser de ce membre de phrase : « Et retranchant toutes les choses qui n'appartiennent point à

Digitized by Google

la cire? » Descartes en a ôté toute propriété sensible. C'est qu'à ses yeux toute propriété de ce genre n'appartient pas à titre d'essence. Reste à savoir si ce qui demeure n'est pas ce qui constitue la cire en tant que corps et non ce qui constitue la cire en tant que cire. Chercher la raison de ce qui permet à ce morceau de cire d'être ce morceau de cire et non un autre morceau *dans l'extension et l'aptitude à recevoir une infinité de changements,* c'est expliquer les propriétés de l'objet particulier, non pas seulement par celles de l'espèce physique dont il fait partie, mais par celle du genre corps qui enveloppe cette espèce ainsi que les autres espèces corporelles. Or, chercher l'essence dans l'idée la plus générale de laquelle l'objet participe, c'est se mettre hors d'état d'en expliquer non seulement la différence spécifique, mais encore le genre prochain.

Il ne semble pas que Descartes se soit embarrassé de la difficulté? Peut-être la résolvait-il implicitement à l'aide d'une solution assez analogue à celle des mécanistes contemporains. De même qu'il se contentait d'étendue et de mouvement pour faire le monde, c'est-à-dire pour l'expliquer, de même et à plus forte raison devait-il s'en contenter pour expliquer la nature du morceau de cire. Pensait-il que l'étendue, le mouvement et aussi la figure, dont il semble bien difficile de se passer dans le cas actuel, comportent des variations infinies, et que l'une d'elles suffit à expliquer l'objet en question? En sorte qu'à la demande : « Pourquoi ce morceau de cire est-il ce morceau de cire »? Descartes eût répondu : « Parce que les aspects variables qu'il offre à mes sens ont leur source dans une suite de variations quantitatives où les éléments variables se réduisent au mouvement, à l'étendue, à la figure. » Sur ce point la pensée de Descartes est restée virtuelle.

Et d'ailleurs, que Descartes ne se soit point préoccupé du genre prochain non plus que de différence spécifique, cela ne peut surprendre. Les genres et les espèces n'ont de sens que dans et par la catégorie de la qualité; les genres et les espèces sont principes de notations qualitatives. Par suite, du moment où l'on ôte à l'élément qualitatif tout droit de représenter l'essence, non seulement on lui interdit d'avoir place dans la définition, mais encore on rend la définition impossible, j'entends la définition empirique dont la possi-

Digitized by Google

bilité repose sur les notions d'espèce et de genre. Aux yeux de Descartes, les définitions empiriques ne comptent pas. En effet, toute vraie définition implique l'intellection claire et distincte de l'objet à définir ou plutôt des notions qui lui correspondent. Le type des notions claires et distinctes nous est fourni par les objets des sciences mathématiques, la géométrie, par exemple. Mais, en géométrie, ne peut-on pas définir une figure, c'est-à-dire en donner la règle de construction, sans faire appel aux espèces et aux genres? Est-ce le polygone qu'il faut savoir construire pour construire le triangle, c'est-à-dire le polygone de trois côtés : n'est-ce pas plutôt l'inverse?

Dans le texte soumis à notre examen nous lisons : « Cette conception que j'ai *de la cire*, » puis, deux phrases plus loin : « Je ne concevrais pas clairement et selon la vérité ce que c'est que de la cire. » Plus loin on lit : « Il faut donc demeurer d'accord que je ne saurais même pas comprendre par l'imagination *ce que c'est que ce morceau de cire.* » Puis vers la fin du même paragraphe, — citons ici d'après le texte latin original : « ... *me ne quidem imaginari quid sit hæc cera sed sola mente concipere : dico hanc in peculiari : de cera autem in communi clarius est.* »

En fait, nous savons très bien que dans le monde inorganique il n'y a point d'individualité. Les choses s'expliquent dans le bâton de cire que Descartes se suppose tenir entre les doigts comme dans tout autre bâton de cire. On s'explique donc que Descartes ait pu dire indifféremment « LA cire », ou « CE morceau de cire ». Un logicien de l'école d'Aristote aurait même indifférence. Ce qu'il me paraît essentiel de noter ici, c'est que cette indifférence s'impose à Descartes pour des raisons à lui propres et qui tiennent à l'esprit général de sa méthode. Pour Descartes, une fois supprimées les propriétés sensibles de tel ou tel corps, il n'y a plus que figure, étendue, aptitude à recevoir le mouvement, et par suite tous les corps se trouvent enveloppés dans le même concept, celui de matière. Quant aux manières diverses dont peuvent être distribuées les figures ou portions d'étendues, quant aux modalités du mouvement, il faut les concevoir et non les comprendre par l'imagination, car ce serait continuer à les sentir : dès lors, toute intervention des genres et des espèces, ce qui aux yeux de Descartes impliquerait un

Digitized by Google

retour aux habitudes de la scolastique, doit être jugée inutile. N'oublions pas que la méthode de Descartes est dirigée contre la logique de la qualité.

Inutile de rappeler que ces expressions, telles que logique de la quantité, logique de la qualité, ne sont point de la langue de Descartes, mais d'une langue qui suppose connue et en partie comprise la doctrine kantienne des catégories. On peut penser toutefois que loin de défigurer la doctrine de Descartes elle aide à la faire comprendre. Descartes est aussi loin d'Aristote que Bacon; Bacon oppose à la logique formelle des péripatéticiens la méthode expérimentale; Descartes lui oppose la méthode d'intuition et de déduction qu'il emprunte aux mathématiques et qu'il étend à toutes les branches du savoir.

COMMENTAIRE DE LA *TROISIÈME MÉDITATION*

I

Que sais-je de moi-même?

Je suis une chose qui pense.

Dans les pensées sont comprises les imaginations. Les imaginations sont en moi, encore que les choses imaginées puissent ne pas être hors de moi. Le monde extérieur n'est que possible. En tant qu'objet de ma pensée, il est réel.

Puisque je pense ce monde, j'existe et je suis une chose qui pense.

La proposition que je viens d'affirmer est certaine. Pourquoi? Parce que j'ai la claire et distincte perception de ce que je dis.

Je généralise, j'érige ce fait en loi et je pose cette règle, à savoir que ce que je conçois fort clairement et fort distinctement est vrai.

— Remarque. Cette proposition a pour réciproque : Tout ce qui est vrai est connu clairement et distinctement. Cette réciproque, Descartes l'admet-il? Non. Car il dira plus loin que tout ce qui est vrai de Dieu n'est pas connu en fait. Donc on peut dire que toute vérité est *susceptible* d'être clairement et distinctement connue.

Digitized by Google

N'y a-t-il pas des vérités enregistrées par Descartes et dont il n'a aucune connaissance distincte et claire?

En ce qui concerne le monde extérieur, il n'en a encore que des idées confuses (sensations). Mais ces idées confuses, dont la réalité objective est confusément aperçue, ont ceci de clairement et de distinctement aperçu, à savoir que l'esprit les conçoit. Ce qui n'est ni moins clair ni moins distinct, en tant que fait de conscience, c'est l'instinct qui nous pousse à croire que les idées correspondent à un objet externe. Ce qui n'est ni moins clair ni moins distinct, c'est que Dieu nous crée et nous conserve, on le verra plus haut. Donc, ce que l'instinct nous détermine à croire équivaut à ce que Dieu nous pousse à croire. Mais j'ai l'idée claire et distincte d'un Dieu non trompeur et que ce Dieu existe. Donc l'instinct ne nous trompe pas. Et si je n'ai pas l'idée distincte et claire de tout ce qu'est le monde extérieur, je puis, sur la foi d'idées claires et distinctes qui sont la matière de l'inférence, conclure avec certitude que le monde extérieur existe.

Par cet exemple, on voit que le critérium cartésien a une portée générale. Il ne vaut pas seulement pour les vérités aperçues par l'intuition, mais pour les vérités déduites. Dans les *Règles pour la direction de l'esprit,* antérieures aux *Méditations,* Descartes assimile la déduction à une intuition continuée. D'où il suit que toute déduction correcte aura la même valeur que toute intuition. Ainsi le monde extérieur, le jour où Descartes l'affirmera, sera l'objet d'une certitude équivalente à toute autre. Non seulement, aux yeux de Descartes, la certitude n'a pas de degré, mais elle ne se différencie pas en espèces. Il n'y a pas une certitude physique ou des sens, distincte de la certitude de la conscience, il y a la certitude sans épithète. La certitude physique, au cas où, contrairement à ses principes, Descartes l'admettrait, serait la certitude immédiate de ce que l'instinct nous pousse à croire : or, Descartes récuse l'instinct. Il n'admet donc qu'une certitude dont le genre ne se subdivise point en espèces.

II

Si le critérium posé par Descartes est infaillible, et nécessairement il doit l'être, d'où vient qu'on se trompe? Plu-

Digitized by Google

sieurs choses ont été tenues par Descartes pour très certaines qu'il a reconnues, peu après, ne l'être point. Ce critérium est incompatible avec la réalité de l'erreur. Le problème de l'erreur fera l'objet de la *quatrième Méditation,* mais déjà Descartes le pressent. Il élude l'objection par l'exemple qu'il donne, exemple tiré des notions d'origine sensible. Ces notions, il a cru les concevoir clairement. Erreur : une chose seulement était claire, c'est qu'il les concevait. Il croyait que ces idées représentaient quelque chose de réel. Il y croyait par habitude, d'une croyance qui, en lui, ne procédait pas d'une connaissance.

III

Les idées fournies par les sens sont confuses et complexes, c'est-à-dire formées d'une multiplicité d'éléments que l'abstraction seule peut isoler, et encore avec peine. Toutes les idées ne sont pas dans ce cas. Il en est de fort simples, objet de l'arithmétique et de la géométrie. Or, leurs relations avec d'autres idées sont si clairement aperçues qu'on paraît être en droit de les affirmer vraies, c'est-à-dire que la volonté peut consentir à former le jugement qui en consacre la synthèse. Descartes, cependant, s'est efforcé de les révoquer en doute. Car Dieu a pu tout ce qu'il a voulu. *A priori* Dieu, selon Descartes, c'est le tout-puissant. Or, le pouvoir de tromper la créature est impliqué dans cette toute-puissance. Donc si Dieu a ce pouvoir, la clarté et la distinction avec lesquelles certaines synthèses de notions s'imposent ne suffisent pas pour faire déclarer vrais les jugements qui les forment. Tant que cette hypothèse du Dieu trompeur ne sera pas reconnue illégitime, l'infaillibilité du critérium de la vérité ne le sera point.

IV

Sans doute l'hypothèse du Dieu trompeur est de celles qui ne se présentent pas naturellement à l'esprit. Elle est suggérée par des scrupules que la métaphysique seule autorise. Et Descartes, en disant que la raison de douter qui dépend de la supposition du Dieu trompeur est une raison bien légère, semble donner à entendre que les raisons de ce

Digitized by Google

genre n'occupent pas ordinairement son esprit. Cependant que l'on y pense peu ou beaucoup, il n'importe. Une fois que les raisons sont entrées dans l'esprit, il faut ou les en déloger, ou s'incliner devant elles et annuler toutes les réflexions antérieures. D'où la nécessité d'examiner s'il est un Dieu trompeur. Mais *trompeur* est un attribut. Cet attribut suppose une substance. Par suite, il faut s'assurer de la réalité de la substance avant de s'assurer de celle de l'attribut. La question est double : Dieu est-il? Est-il trompeur? Tel sera le sujet de la présente méditation.

V

Nous arrivons non pas à l'objet de la *Méditation,* mais à l'examen des problèmes de logique générale qu'il faut résoudre pour aborder la question de l'existence de Dieu.

Dieu a pu se révéler aux hommes : cela, la religion l'enseigne. Mais les vérités de la religion ne sont pas vérités philosophiques, La révélation ne doit pas intervenir ici. Par suite, si j'ai, en dehors de la révélation, un moyen de m'assurer que Dieu existe, ce ne peut être que parce que j'ai l'idée de Dieu. Il faut donc, à tout prix, si la raison peut démontrer Dieu, qu'on puisse effectuer le passage de l'idée à l'être. Or, ce passage ne peut s'effectuer dans tous les cas. En effet, Descartes ne peut chasser de son esprit les idées des choses externes, et cependant il met en doute leur réalité. Dès lors il est possible de penser à ce qui n'est pas. L'existence de Dieu est conséquemment problématique. Pour qu'elle cessât de l'être il faudrait que l'idée de Dieu entraînât l'existence effective de Dieu. Et pour qu'il en fût ainsi, il serait nécessaire d'avoir un critérium des cas où la présence d'une idée dans l'esprit entraîne celle de l'objet qui lui correspond, et des cas où cette présence n'implique pas celle d'un objet adéquat. Comment obtenir ce critérium? Par un dénombrement aussi complet que possible des différentes sources d'idées.

Au fond, Descartes est assuré que Dieu existe. Il est convaincu *à priori,* antérieurement à toute analyse, que l'idée de Dieu prouve Dieu. Il ne sait pas sur quelles prémisses il fondera cette conclusion : l'idée de Dieu prouve

Digitized by Google

l'être de Dieu. Il tient néanmoins cette conclusion pour certaine.

Que faut-il donc pour que cette conclusion soit reconnue vraie? Que toute idée d'un être prouve cet être? Si cela pouvait être établi, la *Troisième Méditation* serait achevée. Cela ne peut être établi puisque le doute atteint la réalité des choses externes sans pouvoir supprimer la réalité des idées de ces choses. Dès lors il est de toute nécessité que l'idée de Dieu et les idées des choses n'entrent pas en nous par la même porte, n'aient pas même origine.

Ainsi s'explique l'obligation que Descartes s'impose d'aborder le problème de l'origine des idées. Ce problème n'existerait pas si toutes nos idées avaient même origine : la question de savoir d'où vient quelque chose implique la supposition par l'esprit que les choses n'ont point toutes même genèse.

En somme, Descartes sait où il veut aller. Il faut qu'il aille à Dieu. Il sait que Dieu est, la religion dans laquelle il a été élevé le lui a appris. La raison aura pour tâche de confirmer la révélation.

Abordons le problème de l'origine des idées. Et premièrement idée est synonyme d'image. Toute idée n'est-elle pas l'image d'une chose? Même quand je dis : « je veux », c'est comme si je dis : « je veux quelque chose ». De même, quand je dis : « je pense ». On ne peut penser si l'on ne pense rien. Penser, vouloir, c'est donc imaginer? Non, car autre est l'idée de la chose pensée, autre est l'idée qu'on la pense. Par suite, l'idée qu'on pense à une chose est un état de conscience complexe et conséquemment décomposable. Il faut y distinguer, outre l'idée de ce à quoi l'on pense, l'idée que l'on y pense, soit l'idée ou d'une action de l'esprit, ou d'une affection d'une volonté, ou d'un jugement. Ainsi la décomposition de la pensée aboutit à une triple distinction, On met à part : 1° la chose à laquelle on pense : celle-ci est problématique ; 2° l'idée de cette chose ; 3° qu'on y pense, autrement dit, l'idée de soi y pensant. Ces deux idées ne peuvent être fausses.

VI

Elles ne sauraient être fausses, puisqu'on les considère dans leur relation avec l'esprit qui les pense. Ici l'esprit ne

Digitized by Google

juge rien quant à leur valeur, c'est-à-dire quant à la réalité d'un objet qui leur corresponde. La question unique est de savoir ce qui se passe dans la sphère de la conscience. Et cette sphère est transparente. Rien n'est faux de ce qui est pensé. Or, tout ce qui se passe dans la sphère de l'esprit est pensé : désirer, c'est penser que l'on désire. Vouloir, c'est penser que l'on veut. La pensée ne peut se tromper sur ce qu'elle pense en tant qu'elle le pense. En un langage plus moderne, Descartes dirait que la conscience est infaillible. Notons cependant que le mot de conscience psychologique est étranger à son vocabulaire. Selon Descartes, l'erreur commence alors que la pensée tente de se dépasser : l'entendement n'y parvient pas, la volonté réussit à y parvenir, c'est par elle que nous affirmons au moins la conformité de nos idées aux choses.

VII

Nous pensons aux choses sans être sûrs qu'elles existent. Néanmoins, il semble que le fait d'y penser tend à prouver que leurs idées nous viennent d'elles. D'où il suit qu'à tout le moins certaines idées semblent venir du dehors. D'autres, certaines en tant qu'idées, ne correspondent à rien de réel. Et comment sais-je que rien de réel n'y correspond? Parce que je sais que rien n'y peut correspondre. Il me semble que les hippogriffes sont des fictions de mon esprit; il ne me semble pas qu'il en soit ainsi du soleil. Pourquoi? Parce que l'idée de l'hippogriffe a besoin d'une élaboration pour devenir objet de pensée. Au fond, l'idée de centaure est une addition d'idées dont chacune me semble tirée du dehors. Les idées factices prennent leur source dans des idées adventices. Celles-ci sont nécessaires à celles-là. Que dire maintenant des idées qui ne sont ni adventices ni factices? Bien que Descartes n'ait, à notre connaissance, rien affirmé d'explicite sur ce point, il est permis de supposer que la marque caractéristique des idées adventices et factices est que, pour être pensées, elles requièrent une image. La présence de l'image, voilà leur caractère commun. Tout ce qui peut être pensé sans image n'est ni adventice ni factice; d'autre part, tout ce qui est adventice ou factice implique la représentation d'un dehors. Tout ce qui exclura cette représenta-

Digitized by Google

tion sera inné. Inné, chez Descartes, se dit de toute idée qui n'est ni adventice ni factice, soit de toute idée dans la réalité de laquelle rien d'étendu ni de spatial n'intervient. Dire qu'une idée ne semble pas venir de dehors, cela revient à dire que cette idée ne requiert aucune représentation d'étendue pour être pensée.

— Mais je ne puis penser sans penser à quelque chose! — Soit. Toujours est-il que je puis distinguer la réalité objective de l'idée, son contenu représentatif, qui est d'origine adventice, de l'idée que l'on se représente, qui n'est ni d'origine factice ni d'origine adventice.

Dans ce paragraphe, Descartes ne se prononce pas, il dit ce qui lui semble, rien de plus. Sa classification des idées est encore provisoire. Les idées adventices attirent tout d'abord son attention. On sait leur caractère : on ne peut les avoir sans les croire semblables à des objets situés hors l'esprit. Cette croyance peut être fausse; en tant que croyance, c'est-à-dire en tant qu'acte de l'esprit, elle est vraie. D'où vient cette croyance? Pour si fausse qu'elle soit, elle n'en existe pas moins à titre de fait de pensée. Elle a donc une cause.

VIII

Quelle peut être cette cause? La nature (Reid)? Oui, tout d'abord on constate que cette croyance s'éveille spontanément. Alors on résiste à cette croyance, mais on expérimente en soi-même que la volonté n'est pour rien dans l'apparition de ces idées. On n'a pas chaud ou froid à volonté (Maine de Biran). D'où il suit que rien ne semble plus raisonnable que de voir dans l'idée adventice un effet et une image de la chose étrangère.

IX

Cela qui semble raisonnable l'est-il en effet? Croit-on à la réalité de la chose parce qu'on ne peut s'empêcher d'y croire tant que la volonté ne s'en mêle pas? Et lorsque la volonté s'en mêle, n'a-t-elle rien de mieux à faire qu'à se rendre à l'évidence? Sommes-nous en présence d'une impulsion

Digitized by Google

aveugle, ou bien cette foi en la réalité de la chose résulte-t-elle d'une évidence dûment constatée, effet de la lumière naturelle? Dans ce dernier cas, la chose est bien réelle, car la raison ne peut douter de sa propre autorité. Ce qui juge n'a pas à se juger. En est-il de même de l'inclination? Non. Elle me porte au mal, elle me pousse à juger bien ce que je dois juger mal. Il n'est point de péché qui ne soit une erreur. Or, le péché résultant de l'inclination, l'erreur en peut résulter. L'inclination à croire ne saurait donc être érigée en critérium.

— Mais ces idées se présentent à moi malgré moi! — Est-ce une raison pour que leur cause me soit étrangère? Notons ce texte où Descartes semble frayer passage à l'inconscient et par là devancer Leibnitz : « Ainsi peut-être il y a en moi quelque faculté ou puissance propre à produire ces idées sans l'aide de choses extérieures, bien *qu'elle ne soit pas encore connue.* » Et ce n'est point là une hypothèse arbitraire. Dans le sommeil on voit des choses qui ne sont pas. Par suite, on a des idées qui ne sont pas produites par des choses existant hors l'esprit.

La question est donc pendante. Et d'ailleurs, quand on pourrait prouver que les idées adventices ont leur cause hors l'esprit, on n'aurait pas prouvé que leurs objets leur ressemblent.

— Du moins on serait sûr de l'existence des choses externes? Il y a deux questions à distinguer : connaissons-nous le monde tel qu'il est? Savons-nous qu'il existe? Une réponse affirmative à la seconde question ne serait pas à dédaigner, quand bien même la première resterait sans réponse. Descartes côtoie ici la démonstration de Maine de Biran et passe outre.

Pourquoi? C'est qu'il s'agit en ce moment de bien autre chose. Il s'agit de la vérité en général : il faut sauver les axiomes, les définitions mathématiques, les démonstrations qui en dépendent, les axiomes métaphysiques, les intuitions métaphysiques et les déductions qui en proviennent. On sait les conditions du salut. Il faut que Dieu soit : on pense Dieu, mais pour qu'il soit, que faut-il? Deux conditions veulent être remplies : 1° l'idée de Dieu doit avoir Dieu pour cause ; 2° l'idée de Dieu doit être semblable à la réalité de Dieu. Obsédé par la pensée de cette seconde condition,

Digitized by Google

Descartes ne s'aperçoit pas qu'il peut tirer une démonstration de la réalité du monde extérieur de ce que les idées qui déterminent notre croyance à ce monde la déterminent malgré nous. Il demande plus qu'il n'est suffisant; il prouve que les sens nous trompent, et au lieu d'en conclure qu'ils nous trompent sur la nature des choses, il en conclut qu'ils peuvent nous tromper touchant leur existence.

X

Dans ce paragraphe, Descartes revient sur une distinction déjà faite: celle des idées en tant que pensées et des idées en tant que représentant un objet.

Toute idée est une relation, mais la relation impliquée dans l'idée est double. 1° Elle est en rapport avec un esprit; 2° elle est en rapport avec un objet réel ou imaginaire qu'elle est censée représenter. Il se peut que je me trompe en croyant à l'existence réelle de cet objet, mais je ne me trompe pas en constatant l'instinct qui me pousse à y croire. Notons que si Descartes ne tenait point sa théorie de l'affirmation volontaire, il ne serait pas fondé à lutter contre cet instinct. Faisons l'effort d'abstraction auquel nous convie Descartes; aussi bien cet effort est nécessaire pour arriver à la connaissance vraie. La connaissance vraie est celle qui porte sur des éléments simples. (Voir les *Règles pour la direction de l'esprit.*) Pour connaître, il faut diviser. (Voir le *Discours.*) Envisageons d'abord l'idée dans sa relation avec l'esprit qui la pense et sans nous occuper de la relation du second genre. L'idée m'apparaît comme un acte de l'esprit, un produit de l'esprit, un effet de son activité. Mais l'esprit est une chose qui pense, et en tant qu'il est une chose qui pense, abstraction faite de ce à quoi il pense, il est identique, car il ne saurait apercevoir de diversité en lui. Or, l'idée, abstraction faite de ce qu'elle représente, en quoi diffère-t-elle de l'esprit tel qu'il vient d'être envisagé [1]? Par suite,

1. Elle en diffère, car l'esprit est une chose dont l'essence est de penser (attribut) et dont l'attribut se manifeste par des modes. La hiérarchie logique de Spinoza se trouve dans Descartes, mais ici Descartes envisage le mode dans ce qui le constitue comme tel, et par suite il ne peut apercevoir de différence entre les divers modes de penser.

Digitized by Google

dans les idées en tant que ce sont de certaines façons de penser, il ne saurait y avoir de différences.

Descartes dit: « aucune différence ou égalité, » ou plutôt c'est le traducteur français qui le dit. Voici le texte latin: « Nempe quatenus ideæ cogitandi quidam modi tantum sunt, *non* agnosco ullam inter ipsas *æqualitatem.* »

On est conduit à se demander si Descartes ne ramène pas la diversité qualitative à la diversité quantitative et n'est pas tenté de faire pour le monde des idées ce qu'il a fait pour le monde des corps. Et il ne faut pas répliquer que Descartes n'a point fait la distinction des catégories, Le mot *catégorie* ne se trouve pas dans son vocabulaire; aussi bien le grand rôle que ce mot a joué dans la philosophie d'Aristote serait un motif pour qu'il n'en remplît aucun chez Descartes, Mais on sait la distinction cartésienne des qualités premières et des qualités secondes de la matière. Ou cette distinction ne signifie rien, ou elle a toute la valeur d'une distinction entre la qualité et la quantité. Or, il est manifeste que là la quantité prime la qualité. La question est de savoir si lorsque Descartes va passer aux relations de l'idée avec l'objet duquel elle semble provenir, il ne va pas essayer quelque chose d'analogue.

Passons à la relation du second genre. Soit une idée présente à l'esprit; cette idée a l'esprit pour cause, car elle ne serait pas pensée si l'esprit n'était capable de penser. Elle n'a pas l'esprit pour cause unique; l'esprit ne la penserait pas s'il ne croyait (à tort ou raison) qu'en dehors de cette idée un objet existe. Bref, toute idée lui semble avoir un patron, et ce patron est une cause, ou du moins l'on est porté à en juger ainsi, car l'idée ne peut s'expliquer que par lui. Et c'est précisément parce que toute idée a une causalité double qu'il faut l'envisager à un double point de vue.

L'idée est donc un modèle, une copie, une empreinte. toutes expressions que Descartes ne formule point, mais qui na vont pas contre sa pensée. Par suite, en vertu de cette ressemblance postulée, quand on s'occupera de ce que l'idée représente, peu importe qu'on ait égard au modèle ou à l'original. Ce que nous dirons de la quantité d'être représentée par une idée sera le même, que nous l'envisagions dans l'idée ou dans sa provenance. Si donc nous concevons une hiérarchie entre les objets, de telle sorte qu'il y ait chez

Digitized by Google

les uns plus d'être que chez les autres, nous serons amenés à reproduire cette hiérarchie entre les idées correspondant à ces objets. Il y aura donc lieu de les déclarer inégales quant à leur réalité objective.

Demandons-nous maintenant quel est le critérium de la valeur hiérarchique d'une idée, c'est-à-dire de la quantité d'être qu'elle représente. D'abord posons en principe que l'idée qui représenterait la quantité maximum d'être surpasserait les autres en perfection. Remarquons, en outre, que, parmi les idées, il en est qui en impliquent d'autres, c'est-à-dire que nous ne pouvons nous représenter à part certaines autres, lesquelles veulent être pensées pour que les premières le soient. Si je pense au mode, il faudra que je pense à l'attribut; mais si je pense à l'attribut il faudra que je me le représente comme l'attribut d'une substance. Pourquoi? Parce que l'attribut est une propriété de la substance, parce que c'est le propre d'un attribut de se manifester par des modes. Le mode, dans l'ordre de génération des concepts, vient en troisième ligne. Ainsi, par exemple, aurait pu dire Descartes, l'idée de corde, qui suppose celle d'arc, qui suppose celle de circonférence; celle-ci, par suite, surpasserait en perfection les idées d'arc et de corde. Notons encore que pour raisonner ainsi, Descartes se passe de savoir s'il est des substances... Il raisonne sur des concepts, c'est-à-dire sur des possibles. Il ne sait pas si quelque chose est hors de lui, mais il sait comment sera ce quelque chose, s'il existe.

A la fin de l'alinéa X, il semble bien que Descartes fasse consister la perfection de la substance dans la possibilité d'être conçu par soi. Il parait donc côtoyer le spinozisme. Mais ne n'est qu'une apparence. La phrase suivante est la preuve que cette possibilité de concevoir la substance par soi ne lui confère qu'une perfection relative. Il oppose la conception « d'un Dieu souverain, éternel, infini, immuable, tout connaissant, tout-puissant et créateur universel de toutes choses qui sont hors de lui » à la conception des idées « par qui les substances finies lui sont représentées ».

Ce passage, dans sa brièveté, est capital. Descartes y pose la distinction que Spinoza n'épargnera rien pour déclarer illégitime. Et il la pose naturellement, sans prévoir la possibilité d'une conception panthéiste. Et c'est parce qu'il ne prévoit pas qu'une telle conception soit possible, qu'à son

Digitized by Google

insu il inclinera vers le panthéisme : moins on aperçoit les écueils, plus on risque de venir se heurter là contre. Et Descartes n'aperçoit pas l'écueil, parce qu'il est resté chrétien. Cela n'échappera point à la perspicacité de Gassendi.

Descartes éludera l'objection de Gassendi, parce qu'au rebours de Pascal, son procédé pour avoir raison des athées sera de les convaincre de la réalité d'une lumière naturelle. Cette lumière, éclairant tout homme qui veut bien se tourner vers elle, lui fournira des principes de connaissance qui le conduiront au seuil du christianisme. (Voir la *dédicace des Méditations*.)

— Mais, pourrait-on lui objecter, ce Dieu souverain... etc., c'est le Dieu de votre nourrice, c'est celui dans la révérence duquel vous avez été élevé. Vous avez résolu de mettre à part les vérités de la religion, vous l'avez dit dans le *Discours*. Êtes-vous resté fidèle à votre programme?

— Nous savons bien que non. Descartes sait ou croit le contraire, et sa bonne foi est indubitable. Il n'en reste pas moins que le philosophe est dupe d'une illusion, et il la faut expliquer.

On peut soutenir, croyons-nous, que Descartes a péché par prévention et précipitation. La prévention est certaine. Descartes est théiste. L'athéisme est, à ses yeux, monstruosité, il le dit en propres termes. Non seulement il est contre les athées, mais il n'admet que deux façons de résoudre le problème métaphysique : ou par la négation ou par l'affirmation du seul Dieu qu'il connaisse, car il n'en connaît qu'un. La possibilité du Dieu de Spinoza, il ne la soupçonne point, et c'est parce qu'il ne la soupçonne point qu'il étale sa conception de Dieu sans la soumettre à la moindre critique. Une seule question l'inquiète : cette conception a-t-elle une réalité formelle correspondant à sa réalité objective? Cette question autrement importante : « Est-ce que cette conception que j'ai de Dieu est l'œuvre de la lumière naturelle ou de l'éducation? » il ne se la fait point.

Pourquoi ne se la fait-il point? Parce qu'il ne soupçonne point qu'il y ait lieu de la faire. Pourquoi ne soupçonne-t-il point qu'il y ait lieu de la faire? Parce qu'il a chassé de sa créance tout ce qu'il a considéré autrefois comme vrai. Il l'en a chassé par un acte de volonté. Il croit cet acte accompli : d'où il résulte à ses yeux que toute notion ou tout

Digitized by Google

principe dont la réalité et la vérité s'imposeront à son esprit; s'imposeront par l'effet de la lumière naturelle.

La question est précisément de savoir si Descartes a réussi dans son entreprise de doute universel et sur quoi porte ce doute. Il paraît porter sur tout, en ce sens que Descartes refuse son assentiment à tous les jugements qu'il avait jusque-là prononcés. Mais on peut juger sans consentir: tel est le cas des jugements que la volonté ne contresigne pas et qui restent problématiques. Par suite, le doute de Descartes porte, dirait-on, en parlant la langue de Kant, sur la forme de la connaissance, non sur sa matière. Pendant que Descartes s'efforce de douter de tout, à quoi il réussit puisqu'il suspend son assentiment, ce dont la volonté est toujours libre, il sait, et il ne peut s'empêcher de le savoir (car la volonté n'a aucune prise sur nos conceptions), quelles sont les choses dont il ne doutera point quand il se sera conféré le droit de n'en plus douter. Il a tout chassé de sa *créance*. En fait, il n'a rien chassé de sa *connaissance*. Les jugements qui deviendront vrais subsistent après comme avant le doute, avec cette différence qu'il leur manque cette signature de la volonté que celle-ci leur refuse après la leur avoir tout d'abord étourdiment accordée.

N'est-ce pourtant pas exagérer que de limiter, ainsi que nous faisons, la portée du doute cartésien? N'y a-t-il pas un moment où les idées dont il doute se sont obscurcies dans sa conscience au point qu'elle est envahie par l'obscurité la plus complète et qu'elle est bien près de s'apercevoir, ou peu s'en faut, dans sa forme pure? N'y a-t-il pas un moment où Descartes ne pense plus qu'à son doute et détourne son attention des choses dont il y a lieu de douter? Oui, ce moment s'est rencontré. Et si ce moment ne s'était pas rencontré, nous n'aurions pas eu le *cogito*. Mais une fois le *cogito* prononcé, la nuit cesse et la lumière brille de toutes parts. Alors les connaissances réapparaissent. Mais elles ne sont plus accompagnées de créance comme elles l'étaient avant l'épreuve du doute. Une distinction s'est faite entre l'objet de la connaissance et le sujet, entre la réalité formelle des connaissances et leur réalité objective. Un abîme s'est creusé, car s'il fait plein jour dans la pensée de Descartes, s'il a pleine conscience des connaissances qu'il reste à légitimer, il sent que leur réalité en tant que connaissance ne suffit

Digitized by Google

point pour qu'elles soient légitimes. A quelles conditions le seront-elles? A la condition que quelque chose leur corresponde hors l'esprit qui les pense.

— Est-il bien vrai que l'esprit les pense? L'esprit de Descartes, sans doute. Mais de quel droit Descartes pense-t-il au nom de tous? Parce qu'il a exclu de sa créance tout ce qu'il a accepté jusque-là pour vrai? C'est la réponse que nous ferait Descartes. Reste à savoir si elle est suffisante.

En vertu de la distinction cartésienne que développera la *Quatrième Méditation* et où, à la fatalité de la conception est opposée la liberté de l'assentiment, on comprend que Descartes ne fasse point effort contre ses conceptions. Mais cette théorie de l'assentiment volontaire est vraisemblablement éclose postérieurement à sa théorie du critérium de la vérité. Certes, Descartes est l'un des philosophes de qui on serait le moins porté à l'attendre. Admettre l'évidence pour critérium de la vérité, c'est admettre la fatalité de l'affirmation vraie. Et Descartes, par un retour dont il est aisé de se rendre compte dans la *Quatrième Méditation*, admet cette fatalité. Au fond, chez lui, l'erreur seule est libre! Il n'ose le dire, mais il paraît bien reculer devant cette conséquence entrevue. Descartes a dû éprouver sa liberté d'assentiment par le fait du doute. Il a aussi éprouvé la fatalité de ses conceptions.

Mais il faudrait distinguer entre les fatalités intellectuelles qui pèsent sur l'individu et celles qui pèsent sur l'espèce. A ce point de vue Descartes appartient au XVIIe siècle, dont il est par ordre chronologique l'un des premiers exemplaires. Il conclut de soi à tous, il croit porter en lui les traits de l'homme éternel, qu'il suffit d'un regard fixé sur soi-même pour y apercevoir gravés! Tout ce qui touche à l'éducation, à l'hérédité; tous ces simulacres d'éternité dont l'éducation ou la transmission héréditaire est l'origine, tout cela échappe à Descartes. Il est convaincu de la puissance qu'a l'homme de régénérer son entendement par la méthode. L'un des traits caractéristiques de son génie n'est-il pas la confiance superbe dans la possibilité pour l'homme d'anéantir les effets de la tradition? Ce philosophe qui croit pouvoir ne tenir aucun compte de ce que les hommes même les plus grands, ont pensé avant lui, comment tiendrait-il compte de ce qu'il a été incliné à penser antérieure-

Digitized by Google

ment au doute méthodique, autrement que par lumière naturelle? Il nie *a priori* l'influence de l'éducation. Et c'est parce que l'idée du Dieu que son éducation lui a appris à reconnaître réapparaît à son esprit, claire et distincte, presque aussitôt le « cogito » formulé, qu'il l'attribue à la lumière naturelle.

XI

L'alinéa XI est l'un des plus importants pour l'intelligence des principes recteurs de la métaphysique cartésienne. Dans les *Réponses aux objections,* Descartes est amené à condenser sa métaphysique religieuse en un petit nombre de théorèmes précédés d'axiomes et de définitions. Entre les axiomes et les définitions s'intercalent des *demandes.* Là Descartes énumère les dispositions d'esprit qui rendent apte à l'intelligence de sa doctrine, les vérités sur lesquelles il faut que l'attention se porte, non pour les démontrer, mais pour se persuader qu'elles n'ont pas besoin de preuves pour « exercer cette clarté de l'entendement qui leur a été donnée par la nature, mais que les perceptions des sens ont accoutumé de troubler et d'obscurcir. » Ces « propositions, qui n'ont pas besoin de preuve », et dont chacun trouve les notions en soi-même, sont *entre autres* celles-ci : « Une même chose ne peut pas être et n'être pas tout ensemble; le néant ne peut être la cause efficiente d'aucune chose. »

Dans le XIe alinéa, cette proposition est présentée comme *s'ensuivant* de cette autre qu'il doit y avoir pour le moins autant de réalité dans la cause efficiente et totale que dans son effet. Comment expliquer ce semblant de démenti donné à soi-même?

Notons d'abord que le texte des *Méditations* précède celui des *Réponses,* et que c'est dans les *Méditations* que se trouve la vraie pensée de Descartes. Les objections, les demandes d'éclaircissements ont pour effet d'amener le philosophe à voir plus clair dans ce qu'il pense, et aussi à modifier l'expression et parfois l'ordre de ses idées. Remarquons que la proposition : « Le néant ne peut être la cause d'aucune autre chose, » est négative; remarquons de plus que la forme négative imprime mieux la conviction de la nécessité que la forme positive : le principe de contradiction est plus répandu

Digitized by Google

que le principe d'identité, ou du moins c'est à lui que l'on pense tout d'abord. Dans le passage des *Réponses,* c'est le principe de contradiction que Descartes énonce; pourquoi le choisit-il de préférence au principe d'identité? Par la raison qui vient d'être indiquée à l'instant même. Mais, de ce qu'une fois le principe de contradiction formulé, la nécessité, le caractère apodictique s'y trouve être saillant, en résulte-t-il que tout d'abord il apparaisse? Impossible. Toute négation est une exclusion, mais toute exclusion implique une position primitive, toute négation est la négation d'une affirmation préalable, et cela est vrai des jugements et aussi des idées; tout concept négatif est négatif d'un concept préalablement posé. Par suite, les concepts et les jugements négatifs sont des concepts et des jugements dérivés.

Ne nous laissons donc pas abuser par la force des jugements négatifs pour en conclure, ce qui est le contraire du vrai, qu'ils sont primitifs, et, dans le cas actuel, justifions la dialectique de Descartes.

Descartes part donc de ce jugement affirmatif, de cet axiome qu'il doit y avoir pour le moins autant de réalité dans la cause efficiente et totale que dans son effet. Cela veut dire qu'un effet étant divisible et par suite décomposable, sa cause peut l'être, ou du moins, que l'action de cette dernière peut être divisée en autant d'actes que l'effet présente de parties distinctes. Or, si tout a une cause, il faut bien que chaque partie d'effet en ait une. C'est le principe de causalité qui est ici, n'en doutons pas, le nerf de l'argumentation de Descartes.

Ce principe, Descartes ne le discute pas. Il nous est manifeste par la lumière naturelle. Pour s'en rendre compte, il suffit d'un effort d'attention : sachons nous abstraire du monde extérieur, et les effets de la lumière naturelle nous deviendront immédiatement sensibles. L'évidence est donc une clarté extérieure à l'esprit.

Cette expression *lumière naturelle* doit nous arrêter. Descartes fait ici une métaphore, mais de cette métaphore, il restera l'esclave volontaire. L'idée de lumière naturelle, en effet, interdit la discussion, ou du moins quiconque refuse de se laisser éclairer par elle commet une faute. Cette faute est en notre pouvoir. Descartes le sait, et c'est parce qu'il le sait qu'il expliquera l'erreur par la volonté dans la *Médi-*

Digitized by Google

tation suivante. Et c'est cette théorie de l'Erreur qui permet d'expliquer les *Demandes* intercalées entre les Définitions et les Axiomes dans le passage sus-visé des *Réponses aux objections*.

Maintenant, pourquoi Descartes pose-t-il en principe que, de par la lumière naturelle, il doit y avoir pour le moins autant de réalité dans la cause que dans l'effet? Est-ce là un axiome? A ses yeux, oui. Et pourquoi n'y aurait-il pas des axiomes métaphysiques, puisqu'il en est de mathématiques? Sans doute, mais l'évidence d'un axiome mathématique tel que : « Le tout est plus grand que la partie, » ne prime-t-elle pas celle de l'axiome ci-dessus énoncé?

Aux yeux de Descartes, non, car le principe qu'il pose est impliqué dans l'idée de cause qui est innée. De par la lumière naturelle nous concevons la cause, et la cause c'est : 1° ce qui produit des effets; 2° ce qui n'en peut produire qu'à la condition de communiquer à l'effet une partie de ce que l'on a. La causalité équivaut donc à un transfert de propriété.

Il faut pourtant que causer soit quelque chose de plus. En effet, il est des existences dont la non-existence peut être supposée sans que l'esprit y répugne. Par suite, il est des êtres auxquels l'existence a été communiquée. Il faut dès lors qu'il soit aussi possible de faire passer l'existence de la cause hors d'elle, qu'il l'est de transférer une propriété. Cette possibilité Kant la conteste, Descarte l'affirme, car dans la *Cinquième Méditation*, et au sujet de l'argument ontologique, le philosophe raisonnera sur *l'Existence* comme sur une propriété, sur une qualité de même nature que la toute-puissance, l'infinitude. A ses yeux, l'existence ajoute à la quantité d'être, et à ce point de vue Descartes répète saint Anselme. Saint Anselme pose Dieu infini, éternel... donc l'être le plus grand possible. Deux cas se présentent : ou cet être existe, ou il n'existe pas; ou cet être a tous les attributs ci-dessus énoncés *moins* l'existence, ou il les a, *plus* l'existence. D'où il suit que dans le second cas il nous apparaît plus grand que dans le premier, et que par suite c'est dans le second cas qu'il doit être considéré comme le plus grand possible. L'existence, pour saint Anselme, est, comme pour Descartes, un attribut entre les autres.

Et non seulement cette façon dont Descartes conçoit l'exis-

Digitized by Google

tence est attestée par la manière dont il présente l'argument ontologique dans la *Cinquième Méditation,* mais par la manière dont il conçoit *l'idée :* « Une chose en tant qu'elle est seulement objectivement ou par représentation dans l'entendement, dit-il en ce paragraphe XI, on n'en peut pas néanmoins dire que cette façon ou manière-là d'être ne soit rien. »

Il n'est donc pas plus malaisé de comprendre comment une cause réussit à modifier un être, ou comment elle réussit à le produire, soit à lui communiquer l'existence.

A l'égard des idées, demandons-nous comment elles sont produites :

1° Toute idée est un ouvrage de l'esprit, et c'est l'esprit qui lui confère sa réalité en tant qu'idée, soit, pour parler la langue de Descartes, sa réalité formelle;

2° Toute idée a un contenu représentatif de grandeur et de valeur variables. Si la quantité d'être qu'il représente n'excède point celle que l'esprit possède formellement, l'esprit peut en être l'origine, car il contient en lui, soit en acte (formellement), soit en puissance (éminemment) autant d'être que l'idée est censée en représenter. Ou le papier-monnaie est sans valeur, dirait un banquier, ou, s'il vaut, c'est parce qu'il correspond à une quantité de numéraire égale à celle qu'il représente,

Notons à ce propos une divergence entre le texte latin et la traduction.

Dans le texte francais on lit : « ... cette réalité que les philosophes appellent actuelle ou formelle... la réalité qu'ils nomment objective. » Dans le texte latin il est dit simplement : « De iis affectibus quorum realitas est actualis sive formalis. » Mais Descartes a revu la traduction, et il y a laissé ou il y a introduit ces expressions significatives à savoir « que les philosophes appellent... qu'ils nomment ». Ici Descartes avoue qu'il parle selon un vocabulaire consacré. Or, cet emprunt d'un vocabulaire équivaut à un emprunt de concepts, et par suite à l'adoption d'explications antérieures; sont-ce des échos de lectures, ou, ce qui est plus vraisemblable, des souvenirs de l'enseignement scolastique reçu à La Flèche? L'origine péripatéticienne des expressions *actuelle, formelle, éminente,* mérite d'être signalée.

Ainsi la cause d'une idée, ou du moins de ce qu'elle représente de réalité, doit l'égaler en quantité d'être. Si elle

Digitized by Google

l'égale en qualité, si l'idée a les mêmes attributs que l'objet représenté moins l'existence, la chose va de soi. Ainsi une cause a deux sortes d'effets : ceux qui ont une réalité actuelle, ceux qui ont une réalité simplement objective. Mais il n'est pas indispensable que l'effet ressemble à la cause ; la cause peut contenir éminemment l'effet, avoir une quantité d'être suffisante pour le produire, sans être contrainte à s'y reproduire ou à s'y copier totalement ou partiellement. Encore une fois, la qualité a la quantité pour *substratum*, et cela dans l'ordre métaphysique aussi bien que dans l'ordre physique.

C'est ce que Descartes exprime en imposant à toute cause d'être aussi parfaite au moins que ses effets. La perfection se mesure pour lui à la quantité d'être réalisée dans la cause, et, par la cause, communiquée à l'effet et représentée par l'effet.

La conclusion de ceci est que l'esprit peut n'être pas la cause de toutes ses idées, s'il s'en trouve parmi elles où la quantité d'être représentée surpasse la quantité d'être actuellement réalisée dans le sujet qui se la représente. Et Descartes insiste sur ce qu'une idée n'est pas un rien, et cela pour deux raisons : 1° elle est un mode de l'esprit ; 2° elle représente un objet, elle a les mêmes propriétés que celles de cet objet moins l'existence. Elle a donc moins de réalité que cet objet? qu'importe, puisqu'elle en est l'effet ! Rien ne s'oppose à ce qu'il y ait moins d'être dans l'effet que dans sa cause.

La nature propre des idées, c'est d'avoir une manière d'être objectivement.

La nature propre des causes des idées, c'est d'avoir une manière d'être formellement. Par causes, ici, il faut entendre les causes *premières et principales*.

Une idée peut donner naissance à une autre idée, dit Descartes. Ce passage est obscur. S'agit-il de l'association des idées, autrement dit d'une contiguïté dans le temps? Si c'est ainsi qu'il faut entendre, la suite des idées est difficile à saisir. Descartes doit parler ici très probablement des idées qui ont des parties communes et qui se forment à l'aide de fragments de provenances diverses, et il fait remarquer que quelle que soit la manière dont une idée se forme, elle a une cause efficiente distincte, dirait Malebranche, de sa ou de ses causes occasionnelles.

Digitized by Google

La conclusion de l'alinéa est : que les idées sont, comme des tableaux, tirées des choses.

L'idée est donc une copie. L'origine platonicienne immédiate ou médiate est ici manifeste.

On sait que Reid a reproché à Descartes d'avoir ouvert la porte à la théorie dite des idées représentatives. Voilà un texte dont Reid eût pu s'emparer pour justifier son blâme.

XII

Jusqu'ici Descartes ne connaît que sa propre existence. Il s'agit de passer du monde de la conscience à un monde extérieur à elle, et si ce passage est possible, ce ne peut être que par l'intermédiaire d'idées. Ces idées, présentes à l'esprit si elles ont une réalité objective, si elles représentent une quantité d'être supérieure à celle que contient l'esprit, n'auront pas en lui leur cause, et l'esprit sera contraint à affirmer l'existence d'une autre chose que lui-même.

XIII

Examinons donc les idées présentes à l'esprit et voyons ce qu'elles représentent : 1° Dieu ; 2° les anges ; 3° les corps ; 4° les animaux ; 5° nos semblables.

Des anges, des hommes, les idées peuvent être formées par moi. L'ange est un esprit non uni à un corps. En outre, le mot *semblable* indique bien que la réalité objective de l'idée de mes semblables ne surpasse point la quantité de réalité formelle contenue dans le moi.

Donc il peut n'y avoir ni aucun ange ni aucun autre homme.

Quant aux choses corporelles, l'hypothèse de leur non-existence est *a fortiori* permise. D'ailleurs, il convient de noter que tout ce que les idées de ces choses représentent n'est pas connu clairement et distinctement. Distinguons les qualités premières des qualités secondes : les idées des qualités secondes sont obscures et confuses. Ce sont des idées susceptibles d'être fausses.

Ici doit se placer une remarque importante. Descartes dira dans la *Quatrième Méditation* que l'erreur et la vérité portent

Digitized by Google

non sur les idées, mais sur les jugements. Dans ce passage, il fait observer que les idées dont la réalité objective est obscurément et confusément aperçue, se distinguent des autres en ce que celles-ci représentent des choses réelles tandis que celles-là pourraient ne représenter que des êtres chimériques. Dès lors on peut leur attribuer une certaine fausseté matérielle qui consiste en ce qu'elles représentent *non rem tanquam rem*. Le froid est-il une chose, une qualité, ou bien la privation d'une qualité? Supposons que le froid soit une privation; l'idée que j'en ai peut être justement appelée fausse, car cette idée étant comme une image, ce qui est le cas de toute idée, elle ne peut pas me représenter quelque chose. Il est, en effet, de l'essence de toute idée d'avoir une réalité objective. Lorsque celle-ci est confusément aperçue, on se demande si l'idée n'est pas fausse.

La lumière naturelle me fait savoir que toute idée fausse a notre imperfection pour cause: elle est en moi parce qu'il manque quelque chose à notre nature. Mais une idée confuse n'est pas nécessairement fausse; il y a des chances pour qu'elle le soit, et je puis cependant me tromper en la jugeant fausse. Pour le cas où elle serait vraie, je ne puis affirmer que sa cause est hors de moi; vu l'extrêmement faible quantité d'être qu'elle me représente, je puis posséder en moi éminemment tout ce qui entre dans sa compréhension.

Ce passage ne laisse pas que de paraître obscur, et l'on a quelque peine, au premier abord, tout au moins, à le concilier avec la théorie cartésienne de la vérité. Si la fausseté matérielle consiste à représenter *nullas res*, des choses qui ne sont point, on se demande comment la vérité matérielle des idées se distinguera de cette vérité formelle que Descartes prétend ne résider que dans les jugements.

Un jugement est une synthèse de concepts, sans doute, mais, ou une idée est obscure et confuse, ou si elle est distincte et claire, il est impossible, en même temps qu'on la connaît, de ne pas connaître ses affinités ou ses répugnances. Or, connaître clairement et distinctement qu'une idée implique une autre idée, cela ne revient-il pas à connaître réellement que la chose que la première idée représente possède réellement l'attribut représenté par la seconde? Descartes hésitera à le reconnaître et il distinguera entre le fait de penser que l'idée de A implique telle ou telle idée, B ou C,

Digitized by Google

par exemple, comme en faisant partie, et le fait d'adhérer à ce jugement : « Il existe des A qui sont B. » Il y a dans l'assentiment qui achève la pensée comme une chiquenaude finale nécessaire, et cette chiquenaude, c'est la volonté qui la donne. Le jugement ne peut être que volontaire.

Voilà ce que Descartes nous répliquerait à bon droit. Mais que reste-t-il à faire en présence de notions dont les affinités nous sont évidentes, sinon de suivre la grande clarté qui est dans l'entendement, et d'y consentir? Et Descartes sera d'avis que la volonté n'a pas autre chose à faire. Elle reste libre, mais elle doit obéir. Toutefois, comme cette obéissance obligatoire n'entame point sa liberté, il dépend d'elle de transformer la vérité matérielle d'une idée en formelle : responsable et blâmable quand elle affirme le faux, quand elle adhère à la vraie fausseté, elle doit l'être quand elle adhère à la vérité. Et il faut bien que l'erreur dépende de notre franc arbitre. Autrement l'erreur serait inexplicable.

C'est qu'en effet l'erreur ne peut se produire, selon Descartes, que par l'assentiment de la volonté à des synthèses mentales dont les éléments sont obscurs et confus pour la pensée qui les perçoit. Elle consiste à affirmer là où l'on devrait suspendre son jugement, ce dont on reste toujours libre d'ailleurs. Mais il est blâmable d'user de cette liberté lorsque l'évidence brille, car là où les concepts sont clairs et distincts, l'erreur est impossible. Par suite, la distinction faite par Descartes entre la vérité des jugements et la vérité des idées correspond à une distinction de moments. Si le jugement est un acte de volonté, soit une décision, cet acte est précédé nécessairement d'une délibération. De cette délibération, si les concepts à unir sont clairs et distincts, de telle sorte que les raisons de leur union s'imposent et que tout essai de les désunir apparaisse absurde, il résulte qu'on doit les unir. Mais tandis que les jugements vrais sont notre œuvre, les idées vraies ne le sont pas.

XIV

L'importance de ce paragraphe est d'autant plus grande que Descartes y ébauche une solution du problème des catégories. C'est à propos des choses corporelles et à leur

Digitized by Google

occasion qu'il y touche. Et la solution qu'il esquisse a un caractère nettement tranché d'idéalisme.

Qu'on n'en soit point surpris. Puisque Descartes ne connaît qu'une seule existence qui soit assurée, la sienne, les idées qu'il a sur le monde des corps ne le feront pas sortir de sa pensée. Ces idées lui représenteront, quant à leur réalité objective, des choses extérieures. Mais comme il n'est pas indispensable que la cause d'une idée lui soit qualitativement identique, comme il suffit qu'elle contienne une quantité d'être au moins égale, le moi peut être l'origine de ces idées.

Toujours est-il qu'on est porté à leur assigner une réalité hors l'esprit. La valeur de cette tendance est contestable.

Aussi bien, quand je pense aux choses corporelles j'aperçois deux groupes d'idées. Ces choses sont : 1° des substances (genre), 2° des substances étendues (espèce). Elles ont donc tout ce qui appartient à la substance, en tant que substance, tout ce qui est compris dans le concept de substance.

Mais je suis une substance. Donc, il est des notions que j'affirme de toute substance et que je puis tirer de moi-même.

Qu'est-ce qu'être substance? « *Per se apta est existere,* » est-il dit de la pierre, mais cela est dit de la pierre en tant que substance, et non en tant que pierre. Par suite, cette définition du concept de substance peut être tirée de l'idée du moi.

De même la Durée, de même le Nombre.

En effet, la substance a beau, de soi, être capable d'exister, ce n'est pas seulement l'existence pure et l'*aséité* que l'on aperçoit en elle. On y aperçoit aussi la propriété de se manifester par une pluralité d'attributs, d'où l'idée de nombre. Ces attributs durent. En effet l'esprit est toujours une chose qui pense. Si, selon Descartes, l'âme pense toujours, c'est que la cessation de la pensée implique celle de l'Existence. Descartes pose cette vérité *a priori* comme une conséquence de la définition de l'âme. Mais l'attribut *pensée* peut demeurer sans que la pensée soit toujours de même espèce. Penser est un terme qui en implique d'autres : juger, se souvenir, vouloir, désirer, etc... Or, toutes ces variétés ne se manifestent que d'une façon intermittente. Tandis que l'attribut dure, le mode change. Mais la durée ne peut se concevoir que par opposition au changement. C'est donc dans la

Digitized by Google

connaissance de ses modes et de leur mutabilité que la pensée prend conscience de la perdurabilité de son essence.

Substance, attribut, mode, durée, nombre, voilà les concepts complémentaires de la notion de substance, quelle qu'en soit l'espèce. On comprend que ces concepts semblent à Descartes pouvoir provenir du moi.

Notez ce texte : « *Cum percipio me nunc esse, et prius aliquandiu fuisse recordor, cumque varias habeo cogitationes quarum numerum intelligo,* acquiro *ideas durationis et numeri, quas deinde ad quascumque alias res possum transferre.* » Le verbe *acquiro* ne laisserait pas d'embarrasser si l'on ne se souvenait que dans la généalogie cartésienne des idées, les notions factices proviennent des adventices, et celles-ci des sens ; que toute idée qui n'est ni factice ni adventice, est innée. Il ne faut donc pas prendre le mot *acquiro* au pied de la lettre. Leibnitz commenterait en faisant appel aux pensées inconscientes ; il ne contredirait pas Descartes, mais à coup sûr il ajouterait à sa pensée. Descartes ne s'est pas arrêté devant le problème des petites perceptions ; aussi bien toute connaissance qui n'est ni claire ni distincte est à ses yeux comme nulle. Connaître confusément, c'est, d'après lui, pis que ne point connaître, car on est tenté d'affirmer même quand l'idée est confuse, alors qu'on devrait ne pas affirmer du tout. Dès lors, dire que l'esprit pense à ce à quoi il n'avait jamais distinctement pensé, c'est dire qu'il acquiert une idée, car les pensées confuses ne comptent pas.

Notez le verbe : *possum transferre.* Ici encore on fera bien de ne point épiloguer sur le *je puis.* Il est inadmissible que le philosophe parle ici d'un pouvoir dont l'exercice est libre, et qu'il hésite sur l'universalité des concepts de nombre et de durée. Du moment où ces concepts sont adhérents au concept de substance, et que partout où il y a de l'être, il y a de la substance, c'est que partout il y a de l'étendue et du nombre. Le mot à noter dans la phrase n'est pas le mot *possum,* mais celui de *deinde.* C'est à la suite de la connaissance du nombre et de la durée desquels l'âme participe qu'on en vient à penser que tout participe de la durée non moins que du nombre. *Quascumque alias* signifie : « n'importe lesquelles », puisqu'il ne saurait y avoir d'exception à la règle.

N. B. — On a pu se demander si Descartes ne se contredit pas à propos de la substance. En effet, si la substance est

Digitized by Google

connue par soi, elle peut se passer de ses attributs; mais comment pourrait-elle s'en passer puisqu'un au moins de ces attributs révèle l'essence de la substance? On serait donc tenté de retourner la définition de Descartes et de dire: « La substance est ce qui de soi *ne peut* se concevoir. Au vrai, c'est Spinoza qui parle ainsi, non Descartes. Il y a eu de notre part confusion volontaire, afin de mieux marquer par après la différence entre les deux philosophes. Spinoza définit la substance, ce qui existe par soi et est conçu par soi. Sans se préoccuper de savoir si Spinoza a tort ou raison, observons que l'on doit distinguer entre le « exister par soi », et le « être conçu par soi ». On peut contester le second; doit-on contester le premier? Dans le traité des *Principes,* Descartes définira la substance : « Ce qui pour exister n'a besoin que de soi-même ou du concours de Dieu. » La restriction importe. Dans le paragraphe des *Méditations,* cette réserve est absente, mais on ne peut douter que Descartes ne l'ait faite implicitement. Alors il y aurait :

1° Les substances qui, pour exister, n'ont besoin que du concours de Dieu;

2° Les attributs qui, pour exister, ont besoin de la substance.

Spinoza dira que la substance est logiquement antérieure à ses attributs, ce qui signifie que ceux-ci ne peuvent se concevoir sans elle, tandis qu'elle peut se concevoir sans eux.

Ce n'est pas ce que dit Descartes. Non, il ne peut concevoir la substance sans attributs, car s'il soutient que le néant n'a point d'attributs, il est tout près de soutenir que là où aucun attribut ne se manifeste, il y a le néant d'être.

Et cependant, si nous ne pouvons *concevoir* la substance sans attributs, la substance n'en est pas moins capable d'être.

Qu'est-ce que cela, être de soi capable d'être? C'est être cause de soi-même. Spinoza s'en rendra compte. Et aussi Descartes avant lui s'en sera rendu compte, puisqu'il notera dans ses *Principes* la nécessité du concours de Dieu pour que les substances pensantes et les substances étendues existent.

Dieu créerait-il les substances avant les attributs? Sur ce point, la pensée de Descartes n'est pas claire. D'une part, en effet, le sujet s'énonçant avant ses qualités, il en est ainsi dans les langues analytiques, c'est d'abord à lui que l'on pense, et comme un mot le désigne, distinct du mot qui

Digitized by Google

désigne ses attributs, on est conduit à penser qu'il y a là deux idées claires, distinctes, nettement séparables et de telle sorte qu'on puisse penser à l'une sans penser à l'autre, qu'on doive penser à l'une avant de penser à l'autre. En outre, du moment où Descartes déclare la pensée et l'étendue extrêmement différentes, tout en professant la croyance à l'existence de choses pensantes et de choses étendues, c'est que le concept de substance ne requiert aucune de ces idées. Une substance n'a pas besoin d'être étendue pour être, ni d'être pensante. L'idée de pensée n'est pas enveloppée dans celle de substance, car il est des substances non pensantes : l'idée d'étendue n'y est pas enveloppée davantage, car il est des substances non étendues. Vous voyez bien, nous dirait Descartes, que la notion de substance se suffit à elle-même.

— Oui, lui répliquerons-nous; toujours est-il qu'il faut qu'une substance soit ou esprit ou matière, car ce qui est n'est point sans manière d'être.

Descartes ne nie pas qu'une substance puisse se passer d'attribut. Mais du moment où elle reste substance quand bien même elle aurait tels attributs au lieu de tels autres, n'est-ce pas qu'elle est indépendante de ses attributs, non en tant que substance d'une espèce donnée, mais en tant que substance?

Faudra-t-il dire alors que l'existence d'une chose peut se concevoir clairement et distinctement, abstraction faite de ses manières d'être?

Non pas l'existence d'une chose, mais l'existence. Telle pourrait bien être l'idée de Descartes, et on peut se permettre de la lui attribuer si l'on songe à son argument ontologique. A tort ou à raison Descartes conçoit clairement et distinctement ce que c'est qu'exister. Dès lors, quand il dit: « je pense, donc je suis, » au lieu de constater l'identité du concept d'être et du concept de pensée, il opère la synthèse de ces deux concepts, et il se prouve lui aussi par une sorte d'argument ontologique. Je pense, mais la pensée implique l'existence: donc j'existe. Somme toute, tant qu'on n'aura point élucidé le *cogito,* on ne saura ni ce que Descartes entend par existence, ni ce qu'il entend par substance. Je pense revient à dire j'existe; mais il s'agit d'une identité empirique non logique, car si *cogito* peut se remplacer par *sum, cogitare*

Digitized by Google

n'est pas l'équivalent d'*esse*, puisque tout ce qui est n'est pas pensée, puisqu'il est des substances non pensantes. L'idée d'existence plane donc sur celles de ses manifestations.

Et d'ailleurs ne peut-on concevoir des *essences* qui n'existent point, autrement dit des manières d'être non réalisées? Certes. Car il se peut qu'il n'y ait aucun triangle; et cependant je conçois l'essence de ce triangle. Il est des essences qui ne sont pas des substances, des possibles non existants, autrement dit des attributs non substantifiés. Cela est encore conforme à la pensée de Descartes. Mais si le possible est antérieur au réel, c'est que l'idée de manière d'être peut se concevoir à part d'une substance où elle se trouve réalisée et antérieurement à elle.

Ici Descartes nous ferait observer que l'idée de manière d'être ainsi conçue est conçue dans un esprit, et qu'elle devient une de ses pensées, et que, par suite, elle a cet esprit pour substance, ce qui rétablirait l'antériorité de la substance. Lorsqu'il attribue à Dieu la création des essences et des essences non encore existantes, il ne se représente pas ces essences flottant dans le monde de l'avant être comme on a coutume de se représenter les idées platoniciennes; il les rattache à la substance divine. Et pour que Dieu s'en détache, il faut qu'il crée des existences où il incarnera ces essences. C'est alors seulement qu'elles deviendront réelles. En sorte que si l'on est fondé à prétendre qu'un attribut à l'état de possible peut être conçu sans une substance, il ne peut être conçu existant sans elle.

Mais la substance peut-elle se concevoir sans attributs?

Dans la *Sixième Méditation* on lit: «Et premièrement, pour ce que je sais que toutes les choses que je conçois clairement et distinctement peuvent être produites par Dieu telles que je les conçois, il suffit que je puisse concevoir clairement et distinctement une chose sans une autre, pour être certain que l'une est distincte ou différente de l'autre, parce qu'elles peuvent être mises séparément, au moins par la toute-puissance de Dieu; et il n'importe par quelle puissance cette séparation se fasse pour être obligé à les juger différentes, et partant, de cela même que je connais avec certitude que j'existe, et que je ne remarque point qu'il appartienne nécessairement aucune chose à ma nature ou à mon essence sinon que je suis une chose qui pense

Digitized by Google

ou une substance dont l'essence ou la nature n'est que de penser... »

D'où il suit qu'aucune substance ne peut être clairement conçue sans une nature ou sans une essence.

Dans ces conditions, il est difficile d'interpréter le passage de la *Troisième Méditation :* « Car lorsque je pense que la pierre est une substance ou bien une chose qui *de soi* est capable d'exister, » comme s'il s'agissait de la substance nue. Dès lors la substance diffère profondément chez Descartes et chez Spinoza : en effet, la substance de Spinoza est logiquement antérieure à ses attributs, et Spinoza conclut ou paraît en conclure que la substance dépouillée d'attributs possède je ne sais quelle existence virtuelle, de telle sorte qu'avant d'exister, c'est-à-dire de se réaliser par des attributs, si l'on ne peut lui accorder l'existence on ne peut lui refuser l'être. Descartes ne pense ou ne paraît avoir pensé rien de tel, puisqu'à ses yeux toute substance exige un attribut sous peine d'être objet de conception obscure et confuse. Il faudrait peut-être, afin de bien comprendre la doctrine de Descartes, distinguer la substantialité, catégorie qui en tant que catégorie se suffit à elle-même, de la substance réelle qui, pour être, exige le concours de la substantialité et de l'essentialité. L'essence n'est rien sans la substance, et réciproquement. Dans ces conditions, l'antériorité logique du concept de substance n'implique pas que celle-ci préexiste à ses attributs. Descartes n'a rien supposé de semblable, et c'est encore une fois par où Descartes diffère de Spinoza. L'éducation israélite de Spinoza le dispose à la thèse de l'unité de substance et à trouver dans Descartes des raisons de l'adopter. Mais le christianisme de Descartes lui impose : 1° la pluralité numérique des substances ; 2° la diversité générique des substances. Ce n'est pas qu'il méconnaisse la possibilité de disjoindre les concepts d'attributs et de substances ; toutefois, la possibilité d'une telle disjonction ne sera pas une raison d'en inférer la disjonction réelle et effective des choses auxquelles ces concepts correspondent.

Dans les *Réponses de l'Auteur aux Quatrièmes Objections*, on lit (II, 39) :

« Il faut aussi que j'explique ici quelle est ma pensée lorsque je dis « qu'on ne peut pas inférer une distinction

Digitized by Google

» réelle entre deux choses, de ce que l'une est conçue sans » l'autre par une abstraction de l'esprit qui conçoit la chose » imparfaitement, mais seulement de ce que chacune d'elles » est conçue sans l'autre, *pleinement ou comme une chose* » *complète.* » Car je n'estime pas que pour établir une distinction réelle entre deux choses, il soit besoin d'une connaissance entière et parfaite, comme le prétend M. Arnauld; mais il y a en cela cette différence, qu'une connaissance, pour être entière et parfaite, doit contenir en soi toutes et chacune les propriétés qui sont dans la chose connue, et c'est pour cela qu'il n'y a que Dieu seul qui sache qu'il a les connaissances entières et parfaites de toutes choses. »

On lit plus loin (II, 41):

« Et un peu après, au même sens que j'ai dit que je concevais pleinement ce que c'est que le corps, j'ai ajouté au même lieu que je concevais aussi que l'esprit est une chose complète...

» Mais on peut ici demander avec raison ce que j'entends par une *chose complète* et comment je prouve que, pour la distinction réelle, il suffit que deux choses soient conçues l'une sans l'autre, comme deux choses complètes.

» A la première demande je réponds que, par une chose complète, je n'entends autre chose qu'une substance revêtue de formes ou d'attributs qui suffisent pour me faire connaître qu'elle est une substance.

» Car, comme j'ai déjà remarqué ailleurs, nous ne connaissons pas les substances immédiatement par elles-mêmes, mais de ce que nous apercevons quelques formes ou attributs qui doivent être attachés à quelque chose pour exister, nous appelons du nom de substance cette chose à laquelle ils sont attachés.

» Que si après cela nous voulions dépouiller cette même substance de tous ces attributs qui nous la font connaître, nous détruirions toute la connaissance que nous en avons, et ainsi nous pourrions bien à la vérité dire quelque chose de la substance, mais tout ce que nous en dirions ne consisterait qu'en paroles, desquelles nous ne concevrions pas clairement et distinctement la signification. »

Ce passage paraît éclaircir la pensée de Descartes. En effet, du moment où la substance n'est complète qu'en tant qu'elle se manifeste par des attributs, c'est assez pour nous avertir

Digitized by Google

que la substance nue est indigne du nom de substance, car si le néant ne peut avoir d'attributs, avoir des attributs est le propre de toute chose : d'où il suit que l'attribut est révélateur de la substance. Mais de ce qu'il nous la révèle, de ce qu'il est indispensable à notre connaissance de la substance, l'est-il à son existence?

On est tenté de répondre affirmativement puisque tout ce qui est dans le concept est dans la réalité correspondant à ce concept, puisque, selon Descartes, toute connaissance distincte et claire d'une relation nécessaire implique la nécessité effective et formelle de cette relation. Donc, puisque je ne puis concevoir une substance complète que revêtue de ses attributs, c'est que toute substance non revêtue d'attributs est incomplète. En effet, il lui manque une nature, une essence; bref, il lui manque la réalité. Par malheur, ce mot *incomplète* ne laisse pas que de troubler le commentateur, car ce qui est incomplet, est en quelque manière.

En outre, Descartes parle de la substance comme de quelque chose à quoi l'attribut est attaché; et s'il faut prendre ces mots au pied de la lettre, il faut considérer l'attribut comme un satellite, c'est-à-dire comme une chose attachée à une autre chose. La substance aurait-elle une nature indépendamment de l'attribut qui lui est attaché? C'est bien là ce que Reid essaiera de penser. Il est interdit à Descartes de prendre au pied de la lettre cette métaphore de l'attache. Car il estime que la substance a une essence, une essence inhérente et non pas simplement annexée. Ainsi l'éclaircissement qui nous occupe appelle un commentaire : sinon, loin de rendre la doctrine claire, Descartes aboutit à la compliquer et même à la contredire.

Une remarque sur les dernières lignes du XIVe alinéa : « Pour ce qui est des autres qualités, etc... » Descartes se les refuse formellement, mais il n'ose soutenir qu'éminemment il ne les possède pas. Et pourquoi n'ose-t-il le soutenir sinon par cette conviction implicite mais ferme qu'il entre plus de réalité dans la pensée que dans l'étendue, que le degré d'être contenu dans celle-là surpasse le degré d'être représenté dans celle-ci? Cette théorie de degrés de l'être sera reprise et élucidée par Malebranche. L'observation de Descartes lui est dictée par son parti pris de garder jusqu'à la dernière extrémité l'attitude idéaliste.

Digitized by Google

XV

Toute idée peut venir de moi sauf celle de Dieu. Plus tard Locke dira qu'une seule idée est innée en nous, celle de Dieu : mais Locke distinguera les idées qui viennent de la réflexion ou de la conscience des idées dont les sens sont la première origine. Descartes ne distingue pas la raison de la conscience, si bien que les idées innées semblent devoir comprendre tout ce qui n'est ni d'origine sensorielle ni d'origine factice.

Descartes se demande si dans l'idée de Dieu quelque chose a pu venir du moi. Et il affirme que tout ce qui est compris dans le concept de Dieu représente un degré de réalité supérieur au degré de réalité représenté dans le moi. — Mais Dieu est une substance et j'en suis une! — D'accord : toujours est-il que je ne suis pas une substance infinie, et que Dieu en est une. Donc je n'aurais pas l'idée de Dieu si cette idée n'avait été mise en moi par quelque substance qui fût véritablement infinie.

XVI

Descartes procède dans cet alinéa, comme dans le précédent, par illuminations soudaines et successives. La place, une fois investie, s'est rendue, et Descartes passe rapidement en revue ses conquêtes. Il semble en droit de le faire; car il n'a pas à prouver ce dont il était sûr dès le début de ses démarches. Il savait que l'idée de Dieu surpasse en réalité objective toutes les idées présentes aux esprits. Ce qu'il ignorait, c'est la conséquence impliquée par la supériorité de la réalité objective quant à l'existence hors de l'esprit de la réalité formelle. Cette ignorance venant d'être dissipée, Descartes a vaincu. Il ne se proposait pas de renouveler le fond de la métaphysique chrétienne, mais d'en affermir les bases au moyen de sa méthode. Cependant un scrupule l'arrête : l'idée d'infini pourrait être formée par voie de négation. Il oppose à cette objection une fin de non-recevoir, attendu qu'il entre plus de réalité dans l'infini que dans le fini. C'est donc l'infini qui est antérieur au fini et qui le

Digitized by Google

rend possible. Et cet être infini est parfait. Et c'est parce que je le connais comme tel que j'ai conscience de mon imperfection.

On peut se demander si la définition de Dieu par saint Anselme n'est pas présente à la mémoire de Descartes. Aux yeux de saint Anselme, Dieu est défini en grandeur. Il est l'être le plus grand possible : d'où il suit que le fini ne peut s'obtenir qu'au moyen d'une soustraction, et que, par suite, l'infini, nécessairement, lui préexiste.

XVII

Ici, Descartes continue à se tendre des pièges, ou plutôt à réfuter des objections dont il ne méconnaît pas la faiblesse. Il suffit qu'il les prévoie pour les écarter. Après avoir brièvement, catégoriquement et, si l'on peut dire, victorieusement affirmé que Dieu existe, il s'expose à un nouvel assaut et soumet à de nouvelles critiques cette idée de Dieu dont la présence lui paraît suffire à démontrer que Dieu existe. Nous savons qu'il peut se trouver dans nos idées une certaine fausseté matérielle, ce qui arrive lorsqu'une idée nous représente rien comme si c'était quelque chose. Exemple : l'idée de la chaleur. Mais cette idée est confuse. Au contraire, l'idée de Dieu est claire, fort claire et fort distincte; donc elle est vraie.

XVIII

Et sa vérité en tant qu'idée subsiste même au cas où Dieu ne serait point, car cette idée représente le maximum de réalité. Il serait contradictoire qu'elle pût être comprise d'un être fini, c'est-à-dire contenant moins de réalité formelle ou éminente : le fini ne peut comprendre l'infini. Descartes se représente l'acte de comprendre ou paraît se le représenter à l'image d'une sorte de superposition du sujet à l'objet, le sujet étant fini et l'objet infini. Il va de soi que l'objet déborde et déborde infiniment. Mais il va de soi que dans certaines parties la coïncidence est possible, ce qui permet à la connaissance d'être claire et distincte.

Ainsi on entend clairement et distinctement que Dieu est et ce qu'il est.

Digitized by Google

On ne comprend pas tout ce qu'il est.

Spinoza dira avec force et presque en reproduisant Descartes que l'unique substance possède une infinité d'attributs, mais que nous n'en connaissons que deux. Descartes ne le dit point; il admet cependant l'infinité des choses qui se rencontrent en Dieu, il ne dit pas ce que sont ces choses, si ce sont des attributs ou des modes.

Voici le texte original des dernières lignes de l'alinéa:

« Est enim de ratione infiniti, ut a me qui sum finitus non comprehendatur, et sufficit me hoc ipsum intelligere, ac judicare illa omnia quæ clare percipio et perfectionem aliquam importare scio, atque etiam forte alia innumera quæ ignoro, vel formaliter vel eminenter in Deo esse, ut idea quam de illo habeo sit omnium quæ in me sunt maxime vera, et maxime clara et distincta. »

Il y aurait donc des degrés dans la clarté et la distinction des notions, et par suite des degrés dans la certitude? Descartes n'a pu soutenir une thèse pareille; il donne ici à l'expression de sa pensée, comme eût dit Aristote, une forme tragique. Ce qu'il veut nous faire entendre, c'est peut-être que toute certitude étant suspendue à celle de l'existence de Dieu, au cas où il y aurait des degrés dans la clarté et la distinction des notions, celles qui appartiennent à l'idée de Dieu seraient portées au degré maximum.

Que signifient ces mots: « Les choses dans lesquelles je sais qu'il y a quelque perfection? » Qu'est-ce que notre philosophe entend par perfection, et quel est, d'après lui, le critère de la perfection?

L'imperfection, c'est le défaut, *quod deficit*, l'absence d'être. Le défaut est littéralement un manque, c'est-à-dire un néant. Donc tout être, par cela qu'il est, contient quelque perfection. Par suite, tout réel doit se trouver en quelque manière en Dieu et l'on comprend dès lors que le Dieu de Spinoza soit posé comme comptant l'étendue au nombre de ses attributs. Comment se fait-il que le Dieu étendu de Spinoza, qui apparaît comme devant recevoir l'étendue en vertu d'une façon de concevoir la perfection commune aux deux philosophes, à Spinoza et à Descartes, comment se fait-il, dis-je, que ce Dieu ne soit pas celui du cartésianisme?

On sera dans la vérité si l'on assigne aux croyances de Descartes une influence prépondérante sur sa métaphysique

Digitized by Google

religieuse, et l'on ne se trompera guère en supposant que l'idée d'introduire l'étendue en Dieu, Descartes l'eût tenue pour un sacrilège métaphysique. Et cependant l'étendue est bien réelle puisqu'elle est l'attribut d'une substance. Le Dieu de Leibnitz peut échapper à l'étendue, puisque, selon Leibnitz, l'étendue est un phénomène, mais non le Dieu de Descartes. Et il faut que Descartes trouve une raison métaphysique pour refuser l'étendue à son Dieu.

On sait qu'il reconnaît l'existence de certains états, de certaines qualités, telles que le chaud et le froid; il ne leur refuse pas l'existence, mais il considère leur existence comme un résultat de notre imperfection. Avoir chaud ou froid, ce n'est pas ne rien avoir, mais la présence du chaud et du froid est un symptôme d'imperfection. En serait-il ainsi de l'étendue? Il semble bien que cela ne peut être, l'étendue étant un attribut essentiel, exprimant l'essence de toute une espèce de substances. Pourquoi donc Dieu n'est-il pas étendue? Pourquoi, s'il l'était, serait-il imparfait?

D'abord, si Dieu était étendu, il serait un composé de deux substances; or, n'est-ce pas un axiome que l'être composé d'une seule substance surpasse en perfection l'être composé de deux? Si de mon union avec une substance corporelle il résulte qu'il est du défaut en moi, et que mon degré de réalité s'en trouve amoindri, l'anthropomorphisme est condamné. La substance étendue est bien réelle sans doute, mais la quantité d'être y est moindre que dans la substance pensante. En sorte que, adjoindre une substance étendue à une substance pensante, c'est lui soustraire de la réalité.

Mais pourquoi est-ce lui soustraire de la réalité? Pourquoi la quantité de réalité est-elle inférieure dans les substances étendues à ce qu'elle est dans les substances pensantes? Descartes a-t-il admis comme un axiome que la pensée est supérieure à l'étendue?

Pas en propres termes. Mais il a parlé comme si cette supériorité s'imposait en vertu du *cogito,* et de ce qu'il suffit, pour être, de se savoir penser, chose dont on ne peut douter. On peut supprimer par la pensée l'existence du corps, on ne saurait supprimer celle de l'esprit.

En outre, Dieu est infini; or, si l'étendue n'a point de bornes, l'étendue est faite de parties impénétrables, soit de

Digitized by Google

parties situées les unes en dehors des autres, extérieures les unes aux autres. Donc l'infinité de l'étendue est une fausse infinité. Dieu ne saurait l'avoir.

En outre, par cela seul que notre âme est unie à un corps, nous devenons capables de sensations, c'est-à-dire de connaissances obscures et confuses, c'est-à-dire d'erreur. Or, l'erreur vient en nous de ce que nous avons du défaut. Dieu ne saurait donc, encore une fois, participer de l'étendue. L'étendue est bien une réalité, mais elle ne peut être adjointe à un être, ou du moins à un être pensant, sans l'amoindrir.

Il est à noter, d'ailleurs, que Descartes emploie pour définir l'essence de Dieu les mots d'infini et de parfait. Dans le *Discours de la Méthode*, c'est le terme parfait qu'il choisit; dans les *Méditations*, Dieu devient la substance infinie.

Or, Descartes, on l'a vu, proclame l'évidence de l'axiome de contradiction et de ses conséquences. « Une même chose ne peut pas être et n'être pas tout ensemble, » est-il dit dans le fameux passage des *Réponses* où Descartes résume sa métaphysique en *demandes*, définitions et axiomes. D'où il suit que Descartes, ayant défini Dieu la substance infinie, et par conséquent parfaite en son genre, ne peut en affirmer ce qui annulerait les caractères essentiels du genre.

XIX

Descartes se demande si les attributs dont il vient d'investir au moins implicitement la substance infinie ne sont pas en lui en puissance, et il s'exprime ainsi : « Experior enim cognitionem meam paulatim augeri : nec video quid obstet quominus ita magis et magis augeatur in infinitum, nec etiam cur, cognitione sic aucta, non possum ejus ope reliquas Dei perfectiones adipisci; nec denique cur potentia ad istas perfectiones. si jam in me est. non sufficiat ad illarum ideam producendam. » Et Descartes en conclut que la faculté d'atteindre le parfait quand elle serait en notre pouvoir attesterait une inperfection. Dieu, c'est le parfait en acte et non en puissance. Pourquoi Descartes l'affirme-t-il? Il n'en donne aucune raison. Devons-nous y voir la trace de son éducation péripatético-scolastique? Il nous le semble.

Digitized by Google

XX

Cet alinéa marque, dit-on, le passage de la preuve métaphysique à la preuve cosmologique. Après avoir prouvé Dieu par son idée, Descartes tente de le prouver par la certitude où il est de son existence contingente.

Y a-t-il là dans la pensée de Descartes un autre mode d'argumentation, ou bien sommes-nous en présence d'une même preuve à deux moments?

Pour que nous eussions affaire à une autre preuve il faudrait que le détail de la nouvelle argumentation ne gardât rien de la précédente, qu'il y fût oublié que nous avons l'idée de Dieu; alors la seconde preuve, se suffisant à elle-même, mériterait d'être tenue pour telle.

Or, si nous lisons les premières lignes du vingtième alinéa, nous y voyons précisément que Descartes se rend compte du soin avec lequel il faut penser à l'argumentation précédente pour la juger décisive. Elle a beau être très aisée à connaître par la lumière naturelle, cette lumière n'éclaire que ceux qui ne se laissent point détourner de la contempler. Or, pour la contempler avec fruit, l'attention est indispensable, et l'attention ne saurait être de tous les instants. D'ailleurs, la preuve que Descartes vient de développer se compose d'une série de jugements; une preuve est un raisonnement, et un raisonnement comprend plusieurs jugements. Il faut donc, pour avoir la preuve présente à l'esprit, se rappeler le contenu, l'ordre et la liaison des jugements qui la composent; l'oubli peut les atteindre, on peut ne plus se ressouvenir de la raison qui exige que l'idée d'un être « plus parfait que le mien » ait été mise en moi par un être plus parfait. Le souvenir d'une conclusion dont on oublie les prémisses revient au fond à l'oubli de la preuve.

Il est à remarquer que Descartes s'est déjà préoccupé de ce genre d'oubli et que la possibilité de cesser de penser aux vérités mathématiques contribue à lui faire chercher une caution à ces vérités, alors que l'esprit n'y pense plus actuellement. Leibnitz, ou un de ses disciples, estimerait peut-être qu'une telle caution est inutile, attendu que ce qui n'est point actuellement pensé continue de l'être virtuelle-

Digitized by Google

ment : toute aperception distincte dure à l'état de perception. Mais si Descartes a laissé échapper à sa plume des expressions d'où l'on pourrait dégager une théorie voisine de la théorie leibnitzienne, il ne s'est jamais appliqué à en dégager la signification profonde. Il tient donc pour hors de la conscience tout ce qui n'y est pas actuellement présent. Les vérités auxquelles on ne pense pas sont comme abolies. Il faut donc empêcher leur abolition, et c'est pour l'empêcher que Descartes cherche en Dieu le fondement même de la certitude mathématique.

Dans cette *Méditation*, il se préoccupe de greffer la certitude métaphysique de l'existence de Dieu fondée sur son idée sur une raison d'un autre ordre. Si nous cessons de penser aux raisons qui lient à la présence de l'idée de Dieu en nous son existence actuelle et formelle, qui nous prémunira contre les retours offensifs de l'athéisme?

Cette réflexion, à savoir « que moi qui ai l'idée de Dieu, je ne pourrais être, si Dieu n'était pas ».

Mais la preuve dite cosmologique qui fonde l'existence de Dieu sur la contingence de l'existence personnelle n'est pas indépendante de celle qui précède. Descartes ne dit pas : « Pourrais-je être si Dieu n'était pas? » Il dit : « Moi qui ai l'idée de Dieu, pourrais-je être si un tel être n'existait pas? » Notre philosophe ne sépare donc point les deux preuves : il entend qu'il n'y en ait qu'une. De savoir si la seconde, telle qu'il va la développer tout à l'heure, ne se suffirait pas au cas où elle n'eût été précédée d'aucune autre, c'est une autre question. Nous ne nous occupons ici que des intentions de Descartes.

Maintenant, commençons par établir la contingence de l'existence personnelle. Elle résulte, selon Descartes, de l'impossibilité de réaliser en nous les perfections dont on a l'idée. Or, ces perfections représentent des degrés dans certaines qualités que l'on possède. Si l'on existe par soi, c'est que l'on s'est donné ces manières d'être, ces natures ; or, pourquoi ne se les est-on pas données au degré maximum? Le difficile, c'est de passer du néant à l'être : quant à passer de l'être moindre à l'être plus grand, la difficulté, n'étant que de degré, ne saurait être comparée à la précédente. En outre, se donner l'être, c'est réaliser une substance, ce qui est plus difficile que de lui donner des accidents une fois créée.

Digitized by Google

La manière dont Descartes établit sa propre contingence montre, selon nous, jusqu'à la dernière évidence, qu'il a besoin de la première preuve, ou du moins des éléments dont il la compose, pour organiser la seconde, et par suite que cette preuve n'est pas indépendante de la première. En effet, il se prétend contingent, car il n'est point parfait : il a donc l'idée de son imperfection et par suite l'idée de la perfection. Il a l'idée de Dieu. C'est donc cette idée de Dieu qui est le point de départ de la double argumentation. Voici comment Descartes raisonne :

1° J'ai l'idée de Dieu.

De cette idée je tire une double conclusion :

A. Elle n'a pu être mise en moi que par Dieu. Voici la première. Je puis n'y pas penser. Mais si je n'y pense pas il me reste une ressource.

B. Car ayant cette idée j'ai l'idée d'un être parfait que je ne suis point, que je voudrais être. Donc je ne suis pas ce que je veux, donc je n'existe pas par moi-même.

Pourrait-il se faire que j'eusse l'idée de Dieu, que je fusse redevable de cette idée à Dieu même, et que néanmoins j'existasse par moi-même?

Non, car existant par moi-même, je serais parfait et par suite, contenant autant de réalité formelle que mon idée du parfait contiendrait de réalité objective, je serais l'auteur de cette idée. L'idée de Dieu ne trouverait point place dans ma pensée.

On le voit. Décidément les deux prétendues preuves n'en font qu'une. Et l'argumentation de Descartes n'est réductible à aucune des formes classiques d'argumentation.

Cette argumentation reçoit une troisième forme, et il importe de noter vers le milieu du vingtième alinéa que Descartes cherche à la nécessité de sa création par Dieu une raison nouvelle uniquement fondée sur sa conception du temps !

L'être contingent dure : le temps est le milieu où il dure; le temps a des parties contiguës mais impénétrables, « chacune desquelles ne dépend en aucune façon des autres. » D'où il suit que de ce que l'esprit existe dans une portion de la durée, aucune raison n'exige qu'il continue de durer dans la portion adjacente.

Il faut donc que l'être soit créé à nouveau au fur et à

Digitized by Google

mesure que les parties du temps se remplacent : mais ces parties étant en nombre infini, aucune ne dure; d'où il suit que l'acte créateur doit se renouveler à chaque instant. Le temps est un milieu divisible et inerte : au fur et à mesure qu'il s'écoule, au fur et à mesure disparaissent les choses qui s'y trouvent. Avec lui passe tout ce qu'il contient. Vivre, c'est donc être garanti contre cette nécessité de disparaître au fur et à mesure que s'évanouissent les parties du temps qui emportent nécessairement leurs contenus avec elles. Pour durer il faut indéfiniment renaître. Ai-je en moi la capacité de palingénésie perpétuelle? Mais je suis une chose qui pense, c'est-à-dire qui est avertie de ce qui se passe en elle. Donc si j'ai ce pouvoir, je le sais; si je l'ignore, c'est que j'en suis privé. Or, je n'ai pas connaissance de ce pouvoir.

Mais il faut qu'un tel pouvoir s'exerce. Donc l'être qui l'exerce : 1° m'est étranger, 2° me tient en sa dépendance.

Cette forme d'argumentation repose sur la conception réaliste du temps et de la durée. Descartes se représente le temps à l'image d'un contenant objectif dont les parties se remplacent et dont chaque partie entraîne son contenu dans sa perte. L'esprit lui semble être dans le temps à la façon dont un liquide est dans un vase. Pour que le contenu du vase puisse subsister alors que le vase disparaît, il faudrait non seulement un transvasement de l'objet, mais encore que ce transvasement eût lieu avant la complète disparition du premier contenant. Mais imaginer un tel transvasement équivaut, selon Descartes, à doter les parties du temps de pénétrabilité réciproque et à se les représenter intérieures les unes aux autres, ce qui reviendrait à nier la succession, car le schème de la succession c'est la juxtaposition sur une ligne. Descartes ne peut se permettre une telle audace, car du moment où le temps est de l'ordre de ce qui se calcule et de ce qui se mesure, il est de l'ordre de ce qui se conçoit clairement et distinctement.

Descartes, on le voit, se met, pour concevoir le temps, à un point de vue qui est exactement l'antipode de celui de Kant. Il ignore la possibilité de réduire le temps à une intuition. Il ne paraît même pas soupçonner cette vérité que Spinoza tiendra presque pour un axiome, à savoir la tendance de l'être à persévérer dans l'être à l'aide de laquelle

Digitized by Google

on se passerait du dogme de la création continuée, car il s'agit, selon Descartes, non d'un acte dont les effets durent, mais d'un acte dont les effets seraient à chaque instant annulés, si la durée n'équivalait pas à une incessante répétition de lui-même.

Ce nouveau moment de l'argumentation paraît à première vue constituer une preuve nouvelle où le philosophe ne fait intervenir en rien la présence à la pensée de l'idée de Dieu. Mais l'argumentation n'est pas encore terminée. En effet, que vise Descartes? Il vise à établir que Dieu est nécessairement l'auteur de son existence. Qu'a-t-il prouvé? Que lui, Descartes, n'est pas cet auteur. Il s'agit de savoir si n'ayant pas l'idée de Dieu, Descartes serait en mesure d'établir que Dieu est cet auteur. Or, ce n'est point l'opinion de Descartes, et cela résulte de la lecture de ce qui suit.

XXI

Descartes, sûr de n'être pas l'auteur de son être, se demande si ses parents, ou des causes moins parfaites que Dieu, ne pourraient pas lui avoir donné l'existence. Or, il invoque le principe bien connu qu'il doit y avoir pour le moins autant de réalité dans la cause que dans son effet. Mais lui, Descartes, a l'idée de Dieu. Il faut donc que ceux de qui il tient son existence soient des choses qui pensent et aient l'idée des perfections de Dieu. Reste à savoir si cette cause de l'être de Descartes existe par elle-même ou autrement. Si elle existe par elle-même, il suit qu'elle est Dieu, qu'elle a toutes les perfections en acte. Si elle n'existe pas par elle-même, il faudra lui chercher une cause, et cette recherche doit avoir un terme. S'il s'agissait de celle qui a donné la naissance, on pourrait n'avoir pas de raison pour s'arrêter; mais puisque création et conservation sont synonymes, il s'agit d'une cause existant actuellement.

Le monde de Descartes serait-il infini dans le temps? Il y paraît bien, et d'ailleurs Descartes inclinait à le concevoir infini dans l'espace, mais il n'allait pas quand même contre le dogme de la création, car le monde dure; or, pour qu'il dure, il faut qu'il soit perpétuellement créé. Par où l'on voit que l'infinitisme de Descartes se conciliait à ses yeux avec la

Digitized by Google

thèse d'un univers créé, et cette thèse lui semblait indépendante de la question de savoir si cet univers a des bornes dans l'espace et dans le temps.

XXII

L'alinéa est consacré à l'élimination rapide d'une difficulté que Descartes soulève sans la croire sérieuse, mais dont l'examen lui est imposé par le désir d'être fidèle à sa règle du dénombrement. Jusqu'ici, Descartes s'est borné à discuter quelle était la cause de son existence, en postulant que son existence avait une cause et rien qu'une. Il s'avise que cette hypothèse n'est pas la seule et vite il examine celle de la pluralité. Mais cette hypothèse, que peut-être plusieurs causes ont ensemble concouru en partie à notre production, est une fiction insoutenable. On peut l'essayer, elle ne tiendra pas.

Il est aisé de voir que Descartes applique l'hypothèse de la pluralité des causes : 1° à sa production; 2° à la production partielle de l'idée de Dieu. Chaque cause aurait contribué à l'existence d'une idée de perfection, d'où il résulterait qu'on ferait erreur en concentrant toutes les perfections en un seul et même être.

Descartes ruine la fiction par cette remarque, à savoir que l'une des principales perfections de Dieu est « unitas, simplicitas, sive inseparabilitas eorum omnium quæ in Deo sunt ». Mais il ne s'agit pas d'une unité, d'une inséparabilité abstraite. Dieu a l'unité de toutes les perfections et non la perfection de l'unité, cette perfection se comprenant comme si on devait l'adjoindre aux autres. Ce qui est inséparable en Dieu, ce n'est pas simplement sa substance, c'est son essence, c'est l'ensemble de ses attributs. Et pourquoi cette inséparabilité est-elle manifeste? Descartes ne le dit pas. Il est vraisemblable qu'il croyait pouvoir déduire toutes les déterminations de l'essence divine, soit du concept d'infinitude, soit du concept de perfection. Or, tout concept impliqué dans un autre n'en est-il pas inséparable? Le concept de triangle implique l'égalité à deux angles droits, d'où il suit que l'idée de cette égalité est liée à celle de triangle.

On sait que, selon Descartes, la déduction a l'intuition

Digitized by Google

pour point de départ, et qu'on la peut définir une intuition prolongée ou continuée. De là il résulte que la connaissance par intuition équivaut à la connaissance implicite de tout ce qui est impliqué dans l'intuition. Ainsi s'explique ce que dit Descartes dans le présent passage, de la manière dont il a connu les perfections de Dieu qu'il a comprises *toutes jointes ensemble et inséparables,* « simul junctas et inseparabiles ». Et Descartes ajoute qu'il en a compris la nature en même temps qu'il en a compris l'unité.

La connaissance de la nature divine n'est pas une connaissance obtenue laborieusement par une succession d'actes distincts de l'esprit : le mouvement de la pensée qui commence cette connaissance est aussi le mouvement qui l'achève. Tout ce que l'on sait de Dieu, on le sait aussitôt qu'on prête attention aux enseignements de la lumière naturelle. Il n'est donc pas possible que cette connaissance résulte du concours d'une pluralité de causes.

Notons que dans cet alinéa c'est bien plus à l'idée de Dieu que Descartes fait attention qu'à sa propre existence, ou du moins s'il reste préoccupé de rendre raison de son existence, cette existence est celle d'un être qui a l'idée de Dieu, et c'est la production de cette idée dont il ne cesse pas d'être préoccupé : encore une preuve nouvelle que dans la *Troisième Méditation* Descartes n'entend donner qu'une preuve de l'existence de Dieu et non plusieurs.

XXIII

Cet alinéa est curieux à étudier par les vues qu'il nous présente touchant la génération. Les parents ne nous procréent pas en tant qu'esprit, mais en tant que matière susceptible d'être habitée par une chose qui pense. Être né de ses parents, cela signifie qu'on leur a dû en tant que corps ou substance corporelle l'aptitude à contenir un esprit. Dieu agit donc, soit au moment de la conception, soit plus tard, et toute naissance d'un être pensant est un miracle, puisqu'elle nécessite une intervention directe de la toute-puissance créatrice. Toutefois, Descartes n'accepterait pas le mot miracle ; du moment où Dieu opère conformément à des lois par lui établies, il assure l'ordre naturel loin de le troubler.

Digitized by Google

Donc la question de la part prise par nos parents à notre existence laisse subsister entier le problème. Alors, comme nos parents ne sont pour rien dans notre conservation, qu'ils ne contribuent en rien à notre existence en tant que chose pensante; comme, d'autre part, la cause de notre existence est une, ce qui résulte du paragraphe précédent; comme il faut que dans la cause se trouve formellement ou éminemment tout ce qui est nécessaire à l'explication de l'effet; comme, enfin, il s'agit d'expliquer 1° que j'existe, 2° que l'idée d'un être parfait est en moi, l'existence de Dieu est très évidemment démontrée.

XXIV

De quelle façon s'acquiert l'idée de Dieu? Vient-elle par les sens? Non, car elle ne s'est jamais offerte à nous contre notre attente, « ainsi que font d'ordinaire les idées des choses sensibles, lorsque ces choses se présentent ou *semblent* se présenter aux organes extérieurs des sens. » Cette idée du caractère imprévu des états de conscience dont la cause est jugée externe, nous la retrouvons chez les psychologues anglais empiriques.

Est-ce une idée factice? Les idées factices ont cela de particulier qu'elles gardent ou modifient leur contenu selon l'arbitraire de l'esprit. Il n'est pas en mon pouvoir de changer rien à l'idée de Dieu. D'une manière sensiblement analogue, Bossuet constatera que nous n'avons point fait les vérités éternelles, et qu'en conséquence elles diffèrent de nous.

Ces deux sources — les sens et l'imagination — une fois éliminées, comme Descartes n'en admet que trois pour toutes nos idées, l'idée de Dieu va faire nécessairement partie des idées innées. Descartes s'exprime ainsi: « Proinde superest ut (idea illa) mihi sit innata, quemadmodum etiam mihi est innata idea mei ipsius. » L'idée du moi n'a pas, selon Descartes, une origine différente de celle de Dieu. Dieu crée l'âme et y appose son sceau, à savoir son idée. Aussi bien il est fort croyable — *valde credibile* — que Dieu crée l'homme à sa ressemblance, et c'est en concevant cette ressemblance que l'homme connaît Dieu, témoin ce texte important: « Illamque similitudinem in qua idea Dei conti-

Digitized by Google

netur. » La théorie platonicienne de la réminiscence est-elle donc si loin de celle du philosophe? En me contemplant j'y retrouve les traits de mon auteur, et puisque mon créateur m'a fait à son image, il ne se peut que je me connaisse sans connaître ma ressemblance, c'est-à-dire sans connaître celui à qui je ressemble, à savoir Dieu. Dieu est donc une donnée de la conscience. Cousin dira dans un passage mémorable que la connaissance du moi en implique deux autres : celle du monde et celle de Dieu, et il assignera chaque élément de cette triple connaissance à une faculté distincte, et l'on aura les sens, la conscience et la raison. D'après Cousin, les idées de la raison seules seront innées. D'après Descartes, le monde de la conscience et celui de la raison ne font qu'un.

Notons cette expression : « Il est fort croyable que Dieu m'a en quelque façon produit à son image. » D'où Descartes le sait-il? Le sait-il par lumière naturelle? Ou le doit-il à son éducation religieuse? Pour nous, la réponse est aisée. Descartes le doit à son éducation religieuse. La question est de savoir si dans ce passage Descartes n'est pas traversé par le soupçon, qu'il fait ici appel à des souvenirs d'éducation chrétienne. Le mot : « fort croyable », qui traduit les mots latins *valde credibile,* et que Descartes a laissés subsister dans le texte, me paraît significatif.

Il est vrai que Descartes, dans le *Discours,* a résolu de mettre à part les vérités de la religion. La question est de savoir ce qu'il entend par ce mot. Est-ce simplement tout le dogme ou cette partie du dogme concernant la naissance, la venue, la mort et la résurrection miraculeuse du Christ? Dans sa dédicace, Descartes annonce qu'il entreprendra d'établir contre les athées l'existence de Dieu. Il se peut qu'il fasse deux parts dans le dogme : l'une, devant laquelle la raison se doit incliner; l'autre, sur laquelle la raison a prise. Alors rien d'étonnant qu'il fasse appel à des souvenirs de l'Écriture et qu'il se serve du dogme de la création de l'homme à l'image de Dieu pour illustrer son argument.

Dans le texte français on lit : « Je connais en même temps que celui (l'être) duquel je dépends possède en soi toutes ces grandes choses auxquelles j'aspire et dont je trouve en moi les idées, non pas indéfiniment et seulement en puissance, mais qu'il en jouit en effet actuellement et infiniment, et ainsi qu'il est Dieu. » Dans le texte latin « qu'il en jouit » ne se trouve

Digitized by Google

pas exprimé; on lit simplement : « sed reipsa infinite in se habere. » Donc on doit se garder de commenter comme si Descartes faisait une allusion explicite à la béatitude divine. La traduction ajoute au texte.

Il convient d'observer l'opposition entre les adverbes *infiniment* et *indéfiniment*. L'indéfini implique le successif, le virtuel qui progressivement se réalise. Chez Descartes, l'infinitude implique la totalité de l'acte et l'éternité.

La phrase se termine par : « et ainsi qu'il est Dieu », *atque ita Deum esse;* autrement dit, et ainsi que c'est bien le vrai Dieu qui est cause de mon être. Donc Dieu peut être prouvé à ceux qui, privés des lumières surnaturelles de la grâce, n'ont que la lumière naturelle éclairant tout homme venant en ce monde. Descartes fait ici allusion au dessein qu'il a conçu, et cette allusion rapprochée de la dédicace est ici plus que transparente.

Remarquons, vers la fin de l'alinéa, ces mots : « Et toute la force de l'*argument* par lequel. » Ce singulier est significatif. Descartes a voulu prouver Dieu par un argument et non par plusieurs. Au sujet des perfections de Dieu il est dit dans le texte original : « Omnes illas perfectiones quas ego non comprehendere sed quocunque modo attingere cogitatione possum. »

La dernière phrase de l'alinéa est frappante. Elle équivaut à un *quod erat demonstrandum*. Et en effet puisque tromper est un défaut, que j'ai l'idée d'un être parfait, que cet être existe, qu'il me crée perpétuellement, tout ce que je pense il m'incline à le penser; mais il est parfait, donc il ne peut me faire rien penser qui ne soit vrai. Aurait-on voulu que Descartes s'attardât à prouver que le pouvoir de tromper est une imperfection? On aurait pu le souhaiter, car la puissance de tromper est comprise dans la toute-puissance, qui est comprise elle-même dans la notion d'être infini. Descartes dira que l'erreur est en moi, parce que j'ai du défaut, par où il négligera d'apercevoir que si je me trompe, c'est que Dieu qui me conserve y consent, ce qui équivaut à une tromperie indirecte. Mais passons. Si se tromper est marque d'imperfection métaphysique, pouvoir tromper se concilie avec la perfection métaphysique. Si pouvoir tromper dénote une imperfection, il ne peut s'agir ici que d'une imperfection morale. La perfection morale de Dieu est-elle

Digitized by Google

impliquée dans la perfection métaphysique? N'est-elle pas d'un autre genre? Descartes croit avoir dit tout le nécessaire en parlant de Dieu comme d'un être infini et parfait; il a négligé le principal, à savoir de prouver la perfection morale du créateur.

Le dernier alinéa de la *Méditation troisième* est une péroraison d'un caractère franchement religieux. Descartes fait à Dieu l'hommage de sa découverte métaphysique. Observons qu'il ne craint pas de faire une allusion directe explicite à ce que la foi nous apprend sur ce en quoi consiste la souveraine félicité de l'autre vie. On aurait donc grandement tort, selon nous, d'imaginer un Descartes libre-penseur arrivant à confirmer une partie du dogme chrétien par les seules forces de son esprit et sans avoir formé le désir que cette confirmation se trouvât possible. C'est peut-être contre certains adversaires théologiens qu'il travaille; ce n'est à coup sûr pas contre le christianisme, mais pour le christianisme qu'il combat.

LIONEL DAURIAC.

Digitized by Google

BULLETIN HISTORIQUE RÉGIONAL

PROVENCE

Chargé d'inaugurer cette chronique historique de la région provençale, qui doit être annuelle, je n'ai pas cru devoir remonter plus haut que l'année qui vient de s'écouler. Tous les ouvrages dont je vais donner un compte rendu sommaire ont donc été, sauf quelques exceptions que j'indiquerai en leur lieu, publiés en 1894.

I. — Préhistoire. — Je classe sous cette rubrique le premier volume, seul paru encore, d'un grand ouvrage dont l'auteur, M. Prosper Castanier, se propose d'écrire l'histoire de la Provence dans l'antiquité, depuis les temps les plus reculés jusqu'aux invasions des barbares[1]. On peut reprocher à l'auteur une certaine inexpérience dans l'art de composer et d'écrire. La longue bibliographie d'auteurs anciens qui ouvre le volume était inutile, étant donné surtout que M. Castanier abuse vraiment des éditions Panckoucke. Mais il vaut mieux reconnaître les services que rendra l'ouvrage. M. Castanier, qui, il le déclare lui-même, n'est pas un spécialiste en fait de préhistoire, s'est du moins adressé aux meilleures sources, et c'est d'après les travaux de MM. Marion, E. Rivière, du regretté G. de Saporta, etc., qu'il trace le tableau de la région provençale aux temps préhistoriques. De plus, M. Castanier a soigneusement dépouillé une foule de revues et de travaux locaux peu répandus, dont il nous donne la substance. Enfin une carte où sont indiquées toutes les stations préhistoriques complète le volume, qui s'arrête à la fondation de Marseille.

II. — Documents, Catalogues. — C'est Manosque qui seule a donné lieu cette année à deux publications de documents, d'inégale

1. *Histoire de la Provence dans l'antiquité, depuis les temps quaternaires jusqu'au* v*e siècle après J.-C.* — Tome I. *La Provence préhistorique et protohistorique, jusqu'au* vi*e siècle avant l'ère chrétienne.* In-8° de ix et 295 p., avec une grande carte en cinq couleurs. Paris et Marseille, Marpon et Flammarion, 1893.

Digitized by Google

importance. L'archiviste des Basses-Alpes, M. Isnard, a publié le *Livre des Privilèges de Manosque*[1], curieux cartulaire du XIIIe siècle, en y ajoutant une introduction qui est une étude très complète des institutions de Manosque au Moyen Age. D'autre part M. Chabaneau a ajouté à cette introduction de savantes remarques philologiques sur le texte provençal du cartulaire. Un lexique provençal-latin-français et des index très complets achèvent de faire de ce livre un instrument de travail des plus commodes.

L'autre publication, beaucoup moins considérable, est un fragment d'un livre de raison d'une famille de Manosque, publié avec une introduction, des notes, et accompagné de quelques autres documents inédits, par un descendant de cette famille, M. Joseph du Teil[2].

En fait de catalogues, deux publications capitales ont paru en 1894. M. l'abbé Albanès a dressé le catalogue des 1,129 manuscrits de la riche Bibliothèque Méjanes d'Aix[3]. Une table générale, très détaillée, due à M. Routhier, facilitera considérablement le maniement de ce gros volume, où M. l'abbé Albanès a fait preuve, comme toujours, de la plus consciencieuse exactitude.

A peine ce catalogue était-il paru que M. Léon-G. Pélissier lui donnait un très utile complément[4] en publiant une série de notes prises par lui sur les manuscrits de la Méjanes, et aussi des extraits et des résumés de plusieurs pièces importantes encore inédites, notamment l'index détaillé de la relation de voyage aux Indes qui figure sous le n° 236, et qui a une réelle importance pour l'histoire et la géographie de l'Hindoustan au XVIIIe siècle.

La Bibliothèque de Marseille, de son côté, vient de terminer la publication du catalogue du Fonds de Provence, publication qui fait le plus grand honneur au bibliothécaire-adjoint chargé de ce soin, M. H. Barré[5]. Le Fonds de Provence de cette Bibliothèque ne

1. *Livre des Privilèges de Manosque. — Cartulaire municipal latin-provençal (1169-1315)*, publié par M. M.-Z. Isnard, archiviste des Basses-Alpes, suivi de *Remarques philologiques sur le texte provençal*, par M. Camille Chabaneau. In-4° de LXXXV et 243 p. Digne, Chaspoul et Cie; Paris, Champion.

2. *Le Livre de raison de noble Honoré du Teil (1571-1586), publié avec des documents inédits sur la Provence et précédé d'une notice biographique.* In-8° de XV et 35 p. (Extrait du *Bulletin de la Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes.* Digne, imprimerie Chaspoul et Cie.)

3. *Catalogue général des Manuscrits des Bibliothèques publiques de France. — Départements, tome XVI.* In-8° de XII et 728 p. Paris, Plon.

4. *Notes sur quelques manuscrits de la Bibliothèque Méjanes (Aix en Provence).* In-8° de 130 p. Paris, Bouillon.

5. *Bibliothèque de la Ville de Marseille. — Catalogue du Fonds de Provence.* — Ire partie (en 2 volumes): *Bibliographie, Histoire.* IIe partie (en 2 volumes): *Belles-Lettres, Sciences et Arts.* (Les tomes II et III comportent chacun un *Supplément* et un *Errata;* le tome IV, un *Supplément général.*)— 4 vol. in-8° de VIII et 348, 448, 191 et 531 p. Marseille, Barlatier et Barthelet, 1890-1894.

Digitized by Google

compte pas moins de 20,000 volumes ou pièces de toute nature, relatifs à la région qui constituait autrefois la Provence. L'histoire civile et religieuse forme à peu près la moitié du catalogue; quant à la partie littéraire, elle comprend un millier de petits écrits, en prose et en vers, en vers surtout, en français et en provençal, et sera une source inépuisable pour les historiens futurs de la littérature populaire en notre siècle. Il est à regretter seulement que le système de classification et de numérotage adopté à la Bibliothèque de Marseille soit assez compliqué et nécessite tout un apprentissage pour le maniement du catalogue. Ce maniement est rendu encore plus difficile pour les deux premiers volumes par le manque d'indication de pagination à la table des divisions; les deux derniers volumes, heureusement, comportent cette indication. Enfin on regrette encore l'absence d'un index des noms et des choses. Espérons que M. Barré nous le donnera un jour, lorsque les nouvelles acquisitions de la Bibliothèque rendront nécessaire la publication d'un supplément au catalogue du Fonds de Provence. Tel qu'il est, l'ouvrage rend déjà les plus grands services. A quand le catalogue des imprimés du riche Fonds de Provence de la Bibliothèque Méjanes?

III. — Histoire politique. — L'histoire proprement dite nous fournit peu de chose. Un savant italien, M. Luigi Zuccaro, a écrit un opuscule sur un sujet intéressant, à savoir les colonies provençales des Pouilles au XIIIe siècle[1]. Malheureusement l'ouvrage n'est presque pas documenté et se réfère presque constamment à d'autres ouvrages de seconde main.

Pour la période révolutionnaire, nous avons à signaler une seconde édition de l'intéressant ouvrage de M. P. Sénéquier, *La Terreur à Grasse*[2], et une brochure relative à un épisode de la Terreur à Marseille, composé surtout à l'aide de lettres particulières, par M. Odon Samatan[3].

IV. — Histoire religieuse. — Le savant éditeur et commentateur du *Liber pontificalis* de Rome, M. l'abbé Duchesne, vient de nous donner le premier volume d'un grand ouvrage qui sera comme le pendant, pour la France, du premier, et que M. Duchesne présente trop modestement comme une simple revision de la *Gallia christiana*[4]. Ce premier volume est consacré à la Gaule narbon-

1. *Lucera et les colonies provençales de la Capitanate (Pouilles).* — In-8° de 96 p. Foggia, imprimerie P. Leone.

2. *La Terreur à Grasse.* — Nouvelle édition considérablement augmentée. In-8° de 96 et 44 p. Grasse, Imbert.

3. *Basile Samatan; épisode de la Révolution à Marseille.* — In-8° de 50 p. Marseille, imprimerie Marseillaise.

4. *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule.* — Tome Ier : *Provinces du Sud-Est.* — In-8°, de VIII et 356 p. Paris, Thorin. — Le chapitre préliminaire et celui sur la

Digitized by Google

naise et à la région des Alpes. Par la force des choses, il offre plutôt l'aspect, et M. Duchesne le déclare lui-même, d'un recueil d'études détachées que celui d'une synthèse régulièrement ordonnée. L'auteur croit, avec raison, à la haute antiquité de l'introduction du Christianisme dans les régions du Bas-Rhône, tout en rejetant de la façon la plus nette la légende de sainte Marie-Madeleine et de ses compagnons. Tout le dernier chapitre du volume est consacré à la discussion de cette légende, que M. Duchesne pense ne pas être antérieure au XIIIe siècle.

V. — Histoire littéraire. — A signaler tout d'abord la publication des poésies provençales de Robert Ruffi, *archivaire* de la ville de Marseille à la fin du XVIe siècle, et connu seulement jusqu'ici par ses travaux historiques. M. Paul Arbaud, le bibliophile bien connu d'Aix, ayant acquis récemment le manuscrit de ces poésies, M. Octave Teissier les a publiées, avec quelques mots d'introduction [1]. Sur les huit pièces qui composent ce recueil, une, la *Chanson sur la grande peste de 1580,* offre un certain intérêt historique.

Quant aux études sur la littérature provençale, ancienne et moderne, c'est d'Italie et d'Allemagne que nous arrivent coup sur coup trois ouvrages importants. M. E. Portal nous donne une histoire de la littérature provençale moderne [2]. Dans la première partie de son livre, il en raconte les origines, après avoir rappelé brièvement le rôle de la langue et de la littérature provençales au moyen âge. La seconde partie comprend toute une série de biographies où les *poetæ minores* tiennent une place peut-être excessive. Enfin un *Florilegium poétique,* où chaque pièce est accompagnée d'une traduction en italien, permettra aux lecteurs italiens d'apprécier le talent des principaux adeptes du félibrige.

C'est au contraire une histoire complète de la littérature provençale que publient M. Restori et son traducteur M. Martel [3]. L'ouvrage est d'une lecture assez pénible, parce que l'auteur a condensé sous une forme assez brève un grand nombre de renseignements.

Primatie d'Arles avaient déjà paru dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de France,* t. L et LII; le dernier chapitre, relatif à la légende de Marie-Madeleine, dans les *Annales du Midi,* 1893.

1. *Poésies provençales de Robert Ruffi* (XVIe *siècle*). — In-8° de 79 p. Marseille, Librairie provençale de V. Boy.

2. *La Letteratura provenzale moderna.* — In-8° de 439 p. Palermo, Pedone-Lauriel, 1893.

3. *Histoire de la Littérature provençale depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours,* par A. Restori, chargé du cours de langues romanes à l'Université de Pavie. Traduit de l'italien par A. Martel; revu et considérablement augmenté par l'auteur, avec addition de plusieurs chapitres sur la littérature provençale moderne par A. Roque-Ferrier. — Première partie, in-8° de 176 p., Montpellier, Imprimerie centrale du Midi.

Digitized by Google

Nous y reviendrons quand la seconde partie, annoncée comme devant paraître sous peu, nous sera parvenue.

Enfin le savant romaniste de Greifswald, M. Edouard Koschwitz, a exposé, avec toute la rigueur scientifique désirable, les lois de la phonétique et de la grammaire du provençal moderne[1]. L'ouvrage a été composé surtout dans un but pratique, pour aider à l'étude de la langue parlée et écrite des félibres, que M. Koschwitz ne connaît pas seulement par les livres, mais qu'il manie avec la même aisance que le français.

VI. — Institutions et coutumes, Arts. — C'est une bien légère contribution à l'histoire de l'imprimerie en Provence qu'apporte M. A. Claudin[2] avec la plaquette où il nous raconte l'établissement d'une imprimerie à Sisteron dans les premières années du XVIe siècle, et les pérégrinations de son fondateur.

Deux professeurs du Collège de Carpentras, MM. Patin et Moulinas[3], ont publié sur l'histoire de ce collège à partir du XVe siècle une étude qui ne manque pas d'intérêt, mais que l'on voudrait plus documentée et pourvue d'indications plus précises là où les auteurs citent leurs documents.

Dans un rapport très curieux, fait au nom de l'Académie de Marseille, M. Ch. Vincens[4] expose les relations très particulières de cette Compagnie avec l'Académie française au XVIIIe siècle. M. Babeau avait déjà raconté, plus brièvement, cette amusante histoire, dans un des chapitres de son livre sur *le Maréchal de Villars, gouverneur de Provence*. M. Vincens nous raconte les faits en détail et reproduit *in extenso* et même en fac-similé les discours prononcés dans l'Académie française dans la séance du 19 septembre 1726. Et il conclut en souhaitant entre les deux Compagnies non pas le rétablissement des relations anciennes, — qui permettaient aux Académiciens de Marseille de s'asseoir, en séance publique, à côté de leurs illustres confrères, — mais la reconnaissance de privilèges beaucoup plus modestes. Espérons que ce vœu, exprimé en d'excellents termes, sera exaucé!

1. *Grammaire historique de la langue des Félibres.* — In-8° de VI et 183 p. Greifswald, Abel; Avignon, Roumanille; Paris, Welter.

2. *Les origines de l'imprimerie à Sisteron en Provence (1513). — Les pérégrinations d'un imprimeur (1507-1513). — Imprimerie établie à Servoules, commune de Sisteron, pendant la Révolution.* — Paris, Claudin, in-8° de 23 p. (Extrait du *Bulletin du Bibliophile.*)

3. *Notes sur le Collège de Carpentras et l'enseignement secondaire en Provence depuis le XVe siècle.* — In-8° de 52 p. Avignon, Seguin.

4. *Rapport sur l'affiliation de l'Académie de Marseille à l'Académie française en 1726 et sur la situation actuelle de cette prérogative.* — (Académie des Sciences, Lettres et Arts de Marseille, séance du 7 décembre 1893). In-4° de 15 et 20 p. Marseille, Barlatier et Barthelet.

Digitized by Google

C'est aussi une brochure intéressante que l'étude de M. P. Lanéry sur les habitations provençales[1]. L'auteur y passe successivement en revue les types principaux de maisons, depuis la maison du paysan, dans la plaine et dans la montagne, en y comprenant les curieuses cabanes de la Camargue, jusqu'aux somptueux (et incommodes) hôtels du siècle dernier, que l'on compte encore en grand nombre à Aix. L'auteur connaît à fond son sujet, et nous donne le résultat d'enquêtes personnelles.

Il y a quelques années, le savant archiviste en chef des Bouches-du-Rhône, M. Blancard, démontrait qu'il faut attribuer à Nicolas Froment d'Avignon le beau triptyque de la cathédrale d'Aix, le *Buisson ardent,* que les historiens de la peinture flamande avaient successivement attribué à divers artistes du Nord. Aujourd'hui M. Gustave Beyle, sous-bibliothécaire au Musée Calvet d'Avignon, publie un autre tableau flamand des plus intéressants, actuellement à Aix, mais qui paraît provenir d'Avignon[2]. On y voit figurer, à côté du Christ, de la Vierge et de deux saints, deux personnages, un chevalier et un prélat, deux portraits évidemment, où M. Beyle reconnaît Nicolas Rolin, chancelier du duc de Bourgogne Philippe le Bon, et son fils Jean Rolin, évêque d'Autun. La démonstration de M. Beyle, fondée sur la ressemblance de la figure de Nicolas Rolin avec ses deux portraits bien connus du retable de l'hôpital de Beaune et de la *Vierge au Donateur* du Louvre, et aussi sur la présence des armes du chancelier, *trois clés d'or sur champ d'azur,* paraît convaincante. Quant à la présence du tableau à Avignon, elle s'explique très facilement, Nicolas Rolin ayant fondé là une vieille chapelle dans le couvent des Célestins, en son nom, celui de sa femme et de son fils.

M. Beyle conclut d'ailleurs très sagement en reconnaissant que le tableau, selon toute apparence, a été peint non pas à Avignon, mais en Flandre ou en Bourgogne, et par un Flamand, à coup sûr non des moindres.

Le mouvement artistique au XVe siècle à Aix nous vaut encore une étude très consciencieuse et bien documentée d'un érudit bien connu, d'autant plus qualifié pour traiter ces questions qu'il est lui-même un peintre de talent, M. Numa Coste[3]. C'est dans les minutes des notaires que M. Coste a puisé les renseignements qu'il nous donne sur douze artistes aixois, ou du moins ayant travaillé

1. *Maisons-types de Provence,* in-8° de 42 p. (extrait du *Bulletin du Comité des Travaux historiques*), Angers, Burdin.

2. *Étude historique sur un tableau flamand (inédit) du* XVe *siècle, appartenant aux collections de M. Paul Arbaud à Aix.* — In-4° de 22 p. avec photographie. Avignon, imprimerie Chapelle.

3. *Documents inédits sur le mouvement artistique au* XVe *siècle à Aix en Provence.* — In-8° de 17 p. Paris, Plon.

Digitized by Google

à Aix. Et je ne puis que partager le regret qu'il exprime que les minutes de notaires antérieures à 1789 ne soient pas déposées et classées aux Archives départementales. Cette mesure serait d'autant plus utile que les Archives locales ont été incendiées lors de l'invasion de la Provence par Charles-Quint.

Voici enfin une publication, partielle il est vrai, mais illustrée, sur un musée de province, et non des moins riches, le musée d'Avignon[1] ! Les antiquités grecques et gallo-romaines, la sculpture du Moyen Age et de la Renaissance et la peinture morderne y seront également représentées. Malheureusement, la reproduction d'un curieux tableau représentant l'entrée solennelle du vice-légat d'Avignon dans le palais apostolique, au XVIIIe siècle, donnée dans le numéro spécimen, est médiocre; il est vrai que le tableau est détérioré; espérons que les autres planches seront meilleures.

VII. — Biographie. — Si la brochure de M. de Boisgelin sur une branche de la famille de Castellane[2] n'a qu'un intérêt purement généalogique, celle de M. Charles de Ribbe[3] contient des détails curieux, au point de vue économique, sur la vie en Provence au XVe siècle.

Mais, en fait de biographie, c'est Peiresc qui a eu tous les honneurs de l'année. On sait comment la sépulture du célèbre humaniste a été retrouvée, le 28 avril 1893, dans l'église Sainte-Madeleine d'Aix. M. Maurice de Duranti La Calade a raconté en détail, de la façon la plus précise, toutes les circonstances de cette découverte[4]. Déjà, selon le vœu exprimé par l'auteur, une plaque commémorative placée dans cette église rappelle le souvenir du grand savant aixois. Mais on veut faire davantage, et lui ériger un monument sur une des places de la ville. Naturellement on s'est adressé tout d'abord à M. Tamizey de Larroque, qui, comme président d'honneur du Comité constitué dans ce but, a prononcé, dans une séance solennelle, une allocution pleine d'humour. Après lui, M. Guibal, M. Belin, M. Joret, ont tour à tour montré sous tous ses aspects cette figure si complexe de Peiresc; c'est toute une étude, très nourrie, que lui a consacré M. Joret. Tous ces discours ont été réunis en une brochure[5].

1. *Le Livre d'or du Musée Calvet d'Avignon.* — 100 planches in-4° raisin, en phototypie, publiées sous les auspices de l'Académie de Vaucluse par M. J^n-B^te Michel. Avignon, chez l'auteur.

2. *Les Castellane à Forcalquier.* — In-8° de 12 p. Aix, Makaire; Digne, Chaspoul et Cie. (Extrait du *Bulletin de la Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes.*)

3. *Une famille provençale au XVe siècle: les Guiran la Brillanne, d'après des documents inédits. — Étude d'histoire sociale.* — In-8° de 41 p. Digne, Chaspoul et Cie. (Extrait du même *Bulletin* que la précédente brochure.)

4. *La sépulture de Peiresc dans l'église Sainte-Madeleine d'Aix.* — Notes et recherches recueillies par M. de Duranti La Calade (fascicules 9 et 10 des *Documents sur l'histoire de Provence*). — In-8° de 40 p. et une planche. Aix, Makaire, 1893.

5. *Peiresc, conseiller au Parlement de Provence, historien, membre de l'Université d'Aix, humaniste, archéologue, naturaliste. Son iconographie (1580-1637).* — In-8° de 109 p. Aix, Remondet-Aubin.

Digitized by Google

A signaler encore, toujours à propos de Peiresc, le 20e fascicule de M. Tamizey de Larroque sur la correspondance entretenue par lui avec les savants français et étrangers de son temps[1].

VIII. — Revues. — Enfin il me reste à souhaiter la bienvenue à une nouvelle revue locale, *la Revue de Provence*, dirigée par MM. J. Fournier, attaché aux Archives départementales des Bouches-du-Rhône, et G. Saint-Yves[2]. C'est une tentative de décentralisation que veulent faire les fondateurs de ce recueil, ils le déclarent hautement.

La Revue sera divisée en huit sections : histoire générale, histoire communale, histoire religieuse, histoire littéraire, histoire artistique, histoire commerciale, histoire de la Provence pendant la période révolutionnaire, enfin travaux relatifs à la Corse ou à des manuscrits se trouvant dans des dépôts publics de la Provence.

Je citerai, parmi les articles les plus importants du premier numéro, la réimpression des *Discours des guerres de la comté de Venayscin et de la Provence,* de Louis de Perussis, discours dont le troisième, encore inédit, sera publié à la suite; un savant article de M. L. Constans sur le *Théâtre provençal;* une bonne monographie de Gardanne de M. J. Fournier, tirée principalement des Archives, et le commencement d'une intéressante étude sur les *Ambassades de France à Constantinople,* d'après les archives de la Chambre de commerce de Marseille, par M. G. Saint-Yves.

Le dépouillement des Revues françaises et étrangères qui termine le fascicule me paraît ou incomplet ou inutile; il vaudra mieux dorénavant se borner à relever les articles intéressant l'histoire de la Provence seule, et garder ainsi à la Revue son caractère purement local.

Michel CLERC.

1. *Les correspondants de Peiresc.* — XX. *Lettres inédites du docteur A. Novel écrites à Peiresc et à Valavez, d'Espagne, de Paris, de Bretagne (1625-1634),* suivies de lettres inédites de quelques autres médecins provençaux (Cassagnes, Mérindol, Senelle). — In-8° de 47 p. Aix, Garcin et Didier. (Extrait des *Mémoires de l'Académie d'Aix.*)

2. *Revue de Provence, recueil de travaux historiques.* Paraît mensuellement, depuis février 1895, par fascicules de 64 pages in-8°. Marseille, Domenc. Un an, pour la France et l'Algérie, 16 francs.

Digitized by Google

CHRONIQUE

Subventions. — Publicité.
Congrès des Langues romanes. — Un autographe de Lakanal.
Concours littéraire à Narbonne.

Dans sa réunion du 22 février 1895, le comité de la *Société des Amis de l'Université de Bordeaux* a voté une subvention de 200 francs à la *Revue des Universités du Midi*. Nous exprimons notre sincère gratitude aux hommes éclairés qui nous aident dans le bon combat pour la restauration de la vie provinciale. Le très actif secrétaire général de l'Association, M. Hochart, s'est trouvé là, comme toutes les fois qu'il s'agit de culture intellectuelle, au premier rang de nos défenseurs. Nous ne constatons pas sans plaisir que nos partisans les plus efficaces n'appartiennent pas nécessairement à l'Université.

Il entre dans notre programme de prendre contact avec chacun des chefs-lieux d'arrondissement du Midi et de fournir des éléments de travail aux centres qui n'en sont pas suffisamment pourvus. Nous comptons beaucoup, pour y réussir, sur les Conseils généraux. Malgré l'heure tardive à laquelle lui est parvenue notre demande d'allocation, M. Berniquet, préfet de la Gironde, avec cette bonne grâce agissante qui lui est propre, a immédiatement pris en main la cause de notre publication régionale. Sur le rapport de M. Chabrely, notre haute assemblée départementale, dans sa séance du 24 avril, s'est déclarée favorable au principe de la subvention. Quant au chiffre, il sera fixé dans la session budgétaire d'août.

La transformation des *Annales de la Faculté des Lettres de Bordeaux* a été accueillie avec faveur : « Rien n'est plus propre à stimuler le sentiment de la vie locale et à préparer le terrain pour la création de ces *Universités* que, tôt ou tard, nous finirons par obtenir » (*Journal des Débats* du jeudi matin 28 février 1895).

Dans la *Revue historique* de mai-juin 1895 (t. LVIII, p. 230-231), M. Gabriel Monod écrit : « En attendant que nos hommes politiques aient trouvé le moyen de réaliser la décentralisation administrative,

Digitized by Google

le Midi pratique la décentralisation littéraire. Nous ne pouvons qu'applaudir à tous les efforts qui sont faits pour rendre les centres provinciaux indépendants du Minotaure parisien et pour leur donner conscience de leur valeur propre. »

Nous nous permettons de recommander la lecture de ce passage à notre maire, M. Daney, qui fait partie de la grande commission extraparlementaire de décentralisation. S'il est une décentralisation qui englobe toutes les autres, c'est bien celle à laquelle nous travaillons et pour laquelle nous demandons l'union de toutes les énergies : la décentralisation intellectuelle. Personne ne se méprend sur la portée de notre entreprise. Quelques-uns même vont jusqu'à nous enrégimenter parmi les fédéralistes. C'est beaucoup dire. Mais la France a évolué pendant des siècles vers l'unité. Elle l'a voulue à outrance et elle l'a obtenue à l'excès. Une réaction est inévitable. C'est la loi de toute société humaine. L'heure est passée de la monotonie jacobine et du despotisme napoléonien. L'esprit girondin est l'esprit de l'avenir. On ne s'étonnera pas que des Bordelais s'en inspirent, le ressuscitent, sous des formes modernes, et préparent la revanche des ancêtres.

Parmi les congrès qui se tiendront au cours de l'Exposition de Bordeaux, nous avons déjà signalé celui des Langues romanes. Il aura lieu du 5 au 10 août. M. le Ministre de l'Instruction publique et M. le Ministre du Commerce l'ont pris sous leur bienveillant patronage. Le Conseil général de la Gironde lui a voté une subvention. Des adhésions nombreuses sont venues de la France et de l'Étranger. Tout promet une pleine réussite.

Le Comité d'organisation, dont M. le Recteur de l'Académie et M. le Président de la Chambre de commerce ont été acclamés présidents d'honneur, a constitué son Bureau comme il suit :

Président : M. de Tréverret, professeur à la Faculté des lettres.
Vice-Présidents : MM. Désarnaulds, vice-consul du Pérou, et Bourciez, professeur à la Faculté des lettres.
Secrétaires : MM. Allo-Sagardoy, Méra et Laborde-Milaà.
Trésorier : M. Piganeau, banquier.

Quant au programme, le voici, tel qu'il a été officiellement arrêté :

I. Étude pratique des Langues romanes considérées comme moyens de communications internationales et commerciales. — Nécessité de cette étude pour activer les relations des peuples latins. — Méthodes employées et mesures prises dans les différents pays pour enseigner les cinq langues romanes officielles (le français, l'espagnol, le portugais, l'italien, le roumain).

II. Étude scientifique des langues non officielles et dialectes romans (gascon, languedocien et provençal ; catalan et galicien ; dialectes d'Italie ; parlers rhétiques, ladin et roumanche, etc.). Leur développement ; l'étendue de leurs domaines ; leur histoire ; leur rôle actuel.

Digitized by Google

III. Littératures romanes. Leur histoire et leur action réciproque. Leur état et leurs rapports actuels.

Tout ce qui tend au rapprochement des pays méridionaux rentre trop dans le programme de la *Revue des Universités du Midi* pour que nous ne souhaitions pas un brillant succès au Congrès international des Langues romanes.

M. Labroue, proviseur du Lycée de Périgueux, nous fait parvenir une pièce curieuse. L'original lui a été communiqué par M. de Termes, ancien maire de La Force (Dordogne), le chef-lieu du canton où Lakanal fit détruire le château des ducs de La Force. Voici la copie de l'autographe du célèbre conventionnel :

Bergerac, le 5 prairial de l'an second de la République française une et indivisible.

GOUVERNEMENT RÉVOLUTIONNAIRE.
MESURES GÉNÉRALES CONTRE L'"ÉGOÏSME"

La Nation. — La Loi. — Paix aux peuples. — Guerre aux tyrans.

LAKANAL, représentant du peuple, délégué par la Convention nationale dans le département de la Dordogne, ordonne à la citoyenne Veuve Delorthe de répondre par écrit dans quatre jours, pour tout délai, aux questions suivantes :

1° Quelle était ta fortune en 1789 ?

2° Quelle est ta fortune actuelle ?

3° Quels sacrifices pécuniaires as-tu faits pour la Révolution ?

4° As-tu rempli des fonctions publiques depuis 1789 (agence de secours, institutrice, etc.) ?

5° De quelle utilité es-tu à ton pays ?

Les réponses aux questions seront vérifiées avec un soin extrême. L'imposture sera punie de la réclusion.

LAKANAL.

Dans le but de fêter le deuxième millénaire de la fondation de Narbonne par les Romains, la Société des Beaux-Arts de cette ville ouvre un concours d'éloquence et de poésie. Il y aura trois séries d'épreuves : 1° discours ou dissertations en prose française ; 2° odes ou poèmes en langue française ; 3° odes ou poèmes en idiome languedocien. Trois prix seront décernés dans chaque série aux lauréats. Les manuscrits seront reçus du 1er au 30 juin 1895. En dehors de ce premier concours, dont le sujet imposé est NARBONNE, des récompenses seront accordées aux poètes qui voudront traiter en vers français un sujet de leur choix. Pour les détails de l'organisation, s'adresser à M. Calmettes, président de la Société des Beaux-Arts, ou à M. Capelle, président de la Section Littéraire.

GEORGES RADET.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

P. Foucart, *Recherches sur l'origine et la nature des mystères d'Éleusis,* extrait des *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres,* t. XXXV, 2e p., 1895. Paris, Klincksieck, in-4° de 84 p., 3 fr. 50.

M. Foucart revient à ses études préférées. Il donnait il y a douze ans, dans le *Bulletin de correspondance hellénique,* un travail sur le culte plutonien dans la religion d'Éleusis[1]. Depuis, et presque chaque année, une série de notes parues dans le même recueil révélaient la préoccupation constante de ses pensées et l'objet de ses recherches assidues[2]. Voici enfin, dans un mémoire plus étendu, ses conclusions qui s'affirment et sa théorie qui prend corps.

Les Grecs, et après eux les Romains[3], attribuaient volontiers une origine égyptienne à la religion d'Éleusis. Pour la première fois, peut-être, depuis que la science s'occupe de ces mystères, on voit la tradition des anciens franchement acceptée par un moderne. M. Foucart n'hésite point à le faire; il donne de son choix les motifs suivants: 1° Déméter, comme Isis, est « une déesse agricole, la terre féconde qui produit les moissons »[4]; 2° dans la religion d'Éleusis, tout ainsi que dans celle de la divinité égyptienne, l'initiation assure aux mystes le bonheur de la vie future; 3° Déméter, comme Isis, est associée à un dieu qui partage son culte[5]. — Partant de ce principe de l'origine égyptienne, M. Foucart explique par le culte isiaque les particularités les plus étranges des mystères d'Éleusis: les conditions requises du hiérophante, la vertu attribuée au nom secret de la déesse, l'importance du symbolisme, les

1. 1883, p. 387-404.
2. Surtout 1884, p. 205; 1889, p. 456.
3. Voyez Servius *ad Georgic.* I, 19.
4. Expressions empruntées au livre de M. Maspero, *Études de mythologie et d'archéologie égyptiennes,* t. II, p. 360. Ce beau livre a fourni à M. Foucart les principaux points de comparaison avec le culte isiaque.
5. Il s'agit, bien entendu, non pas du culte classique d'Éleusis, mais du culte plus ancien que celui-ci a recouvert et caché; cf. la note de M. Pottier dans le *Dictionnaire des Antiquités,* t. II, p. 545.

Digitized by Google

représentations sacrées offertes aux initiés[1]; et par ces explications, l'auteur fait l'épreuve et la preuve de la théorie.

L'étude de M. Foucart est un appoint considérable au problème des origines de la civilisation hellénique. — Ainsi, tous les chercheurs nous obligent insensiblement à regarder du côté de l'Orient[2]; et (chose presque émouvante dans le travail historique de ces derniers temps) tandis que M. Foucart s'adresse à l'Égypte pour expliquer un des principaux épisodes de la plus vieille religion grecque, d'autres érudits s'adressent également à elle pour comprendre la littérature, l'art et les institutions politiques de la Rome de César[3]. Au début comme à la fin de l'ancien monde, l'Égypte apparaît, semble-t-il, comme la maîtresse des peuples.

Indépendamment de sa nouveauté féconde, le travail de M. Foucart est un modèle de netteté dans l'expression, de solidité dans l'exposition. Il a rappelé, à ceux de nous qui viennent de le lire, les *Recherches* de Fustel de Coulanges : c'est la même méthode, sûre, claire et d'analyse rigoureuse.

Il nous a rappelé également la théorie qui était la plus chère à Fustel. M. Foucart, comme Fustel de Coulanges, remet en crédit les légendes grecques; il écrit dans les premières pages de son étude : « La critique a fait fausse route en appliquant à l'âge légendaire la méthode qui convient aux temps historiques. Beaucoup sont de pures inventions; mais il y en a qui reposent sur un fond de réalité, développé, transformé par l'imagination populaire. » Lisez ce que Fustel de Coulanges a écrit sur les légendes grecques[4] : c'est la même pensée, et c'est presque le même langage.

Un peu de science fait prendre les légendes en pitié; beaucoup de science les fait traiter avec respect.

CAMILLE JULLIAN.

H. Kiepert, *Formae orbis antiqui,* 1re livraison. Berlin, Dietrich Reimer (Hoefer et Vohsen), 1894, format 52 × 64, 4 marks 80.

S'il est un géographe qui mérite l'épithète de classique, c'est assurément M. Henri Kiepert. Il est pour notre XIXe siècle ce qu'était d'Anville au XVIIIe : le guide attitré de quiconque s'intéresse aux lettres anciennes. Son *Atlas antiquus* a rendu d'immenses

1. A signaler en particulier les analogies frappantes entre le Livre des Morts égyptiens et les Tablettes mortuaires de Pétilia (p. 69; cf. p. 67).
2. Voyez les recherches de M. Radet sur la Lydie, de M. Bérard sur les cultes arcadiens, de M. Berger sur l'alphabet, etc.
3. Cf. *Revue historique,* mars 1895, p. 338.
4. *Nouvelles Recherches,* p. 123.

Digitized by Google

services. Mais la science a progressé depuis l'apparition de cet excellent ouvrage et une refonte s'imposait. L'auteur nous la donne, et telle que nous la pouvions souhaiter, c'est-à-dire dans un format beaucoup plus considérable. Chaque planche est accompagnée d'une notice explicative où sont indiqués, comparés, discutés les matériaux, anciens ou modernes, qui ont servi à la constitution de la carte. La publication comprendra en tout 36 feuilles réparties en six livraisons. Dans la première livraison figurent : IX, la province d'Asie; XII, les îles de la mer Égée; XV, la Grèce septentrionale; XVII, l'Illyrie et la Thrace; XXVI, les îles Britanniques; XXVII, l'Espagne.

La partie graphique est entièrement digne d'éloges. Grâce aux dimensions adoptées, on a pu être complet, sans cesser d'être clair. La gravure est ferme et fine, la coloration élégante et sobre. Il y a plénitude sans tassement. Des cartons sont consacrés aux régions ou aux villes dont le rôle historique exigeait une description plus minutieuse. Ainsi, l'Hellespont et le Bosphore sont reproduits en marge des feuilles IX et XVII à une plus grande échelle. Cyzique, Mitylène, Apamée (f. IX), Délos, Éphèse, Samos, Halicarnasse, Rhodes (f. XII), Corcyre, Dodone (f. XV) ont leurs plans spéciaux.

Le texte explicatif appelle quelques réserves. M. Henri Kiepert s'y montre impartial et bien informé, sauf lorsqu'il s'agit des membres de l'École française d'Athènes. Il les appelle des « Eleven », avec une obstination amère. Il les charge de tous les péchés d'Israël. Il recueille sur ces boucs émissaires tout ce qu'il peut trouver de désagréable. La colère le rend imaginatif. Où a-t-il lu, par exemple, que M. Paul Foucart reprochait aux jeunes gens confiés à sa direction leur exclusivisme épigraphique? Notre savant maître, dont on connaît la passion pour l'épigraphie, n'endossera pas sans surprise la paternité d'une critique semblable. Quant à Ramsay, il a protesté contre les découpures faites avec trop d'art dans ses ouvrages et rendues ainsi, contre son gré, particulièrement acerbes (*Revue critique*, t. XXXIX, p. 239-240, 25 mars 1895). M. Henri Kiepert a évidemment des griefs contre les « Eleven », j'entends des griefs intimes, autres que ceux qu'on étale. Lesquels? Je l'ignore et il ne nous le dit pas. Cependant, lorsque je consulte mes souvenirs, je ne découvre rien qui ait pu motiver une pareille irritation. Le patriarche de la géographie historique est populaire au pied du Lycabète. Il nous est toujours apparu comme un Ancien, dans un recul vénérable, entre Pausanias et Strabon. En dépit de la vivacité de ses attaques, nous continuerons à le placer en dehors de la mêlée contemporaine, au seuil lointain d'une sorte de panthéon homérique. Peut-on marchander le prestige à un homme qui, en 1894, renvoie à ses cartes de 1840 ou de 1844, cite son voyage de 1841, maintient les solutions auxquelles il est arrivé sur

Digitized by Google

place en 1842? Quand les mieux charpentés des « Eleven » s'appuieront, vers 1945, sur un demi-siècle de travaux, on leur permettra sans doute aussi, comme aux héros de l'*Iliade* et comme à M. Henri Kiepert, d'être irascibles. En attendant, ils se borneront à conserver ce que le plus spirituel d'entre eux appelle, dans sa langue choisie, « le sentiment des divines élégances. »

Dans l'ensemble, les *Formae orbis antiqui* sont riches en nouveautés. Elles utilisent, généralement avec bonheur, une multitude de recherches. Je ne puis examiner un à un les résultats obtenus. Ce serait refaire le travail de l'auteur. Je me contenterai des exemples les plus caractéristiques, pris dans ce que je connais le mieux : la province d'Asie. Si je ne suis pas toujours d'accord avec M. Henri Kiepert, qu'il n'attribue pas mes remarques à une disposition malveillante. Je n'ai d'autre souci que celui de la vérité, et d'ailleurs mes rares critiques n'empêcheront pas les *Formae orbis antiqui* d'être une œuvre hors de pair, indispensable à quiconque veut être sérieusement renseigné sur la géographie du monde ancien.

En Bithynie, entre Nicée et Brousse, l'assimilation de Yéni-Chéhir à Otréa me semble fondée. Une inscription latine, gravée sur une borne milliaire et copiée en 1886 par Fougères et moi, atteste que le site de Yéni-Chéhir était habité sous les Antonins et desservi par une voie romaine. Ce texte paraîtra bientôt dans le *Bulletin de correspondance hellénique*.

Balat, en Mysie, correspond décidément à Blados. Le mot turc est une adaptation du nom grec. Ramsay l'a contesté à tort. Pœmanène, que l'on plaçait jusqu'ici à Manyas, est fixée à Ghieunen, sur la rive droite de l'Æsèpe. Cette solution, qui rompt avec l'opinion courante, ne saurait être ni acceptée, ni rejetée à la légère. Je me réserve de me prononcer plus tard, dans cette Revue même, au cours de la série d'articles où je consignerai les résultats auxquels m'a conduit une revision personnelle et méthodique de tout ce qui touche à la géographie ancienne de l'Asie Mineure.

En Lydie, Satala, que Ramsay avait cru retrouver à Sandal, est reportée entre Thyatire et Gordus. Les ruines de l'ancienne place que Lechat et moi avons découverte en 1887, au sommet du pic de Schahan-Kaïa, en marqueraient l'emplacement. Cette hypothèse est à première vue très séduisante. J'y reviendrai. M. Henri Kiepert, qui reproche avec tant d'animosité aux membres de l'École française d'Athènes de sacrifier la géographie historique, est tenu, plus que personne, de les suivre sur ce domaine, lorsqu'ils y travaillent. J'ai donc le droit de m'étonner que la planche IX des *Formae orbis antiqui*, gravée en 1894, ignore ma *Lydie*, parue en 1892. La carte jointe à cet ouvrage, d'ailleurs fondée sur la *Specialkarte vom westlichen Kleinasien*, aurait évité à M. Henri Kiepert quelques inexactitudes et lui aurait fourni de sûrs compléments. Attaléa du

Digitized by Google

Lycus n'est pas à Seldjikli, comme on s'obstine à le prétendre : les inscriptions que j'ai découvertes en ont déterminé le site vrai, et le tour d'escamotage exécuté par Schuchhardt ne saurait prévaloir contre les raisons multiples que j'ai exposées (*Lydie*, p. 319-322). Plus grave est l'omission de Hiéracomé, de Sillyos et de la ville des Mysomacédoniens. La correspondance que j'ai établie dans mes *Colonies macédoniennes*, p. 28-29, entre le district des Mysomacédoniens et celui de Boulladan, a été depuis adoptée par M. Karl Buresch (*Mittheil. Instit. Athen.*, t. XIX, 1894, p. 126, n. 2). Ce voyageur a eu tort de ne pas me lire plus attentivement : il n'aurait pas confondu (*ibid.*, p. 122, n. 2) Hiérocésarée et Hiéracomé, que Pline distingue (*Hist. naturelle*, V, 33, 4) et que j'ai soigneusement distinguées à mon tour (*Lydie*, p. 316-319). La Hiérocésarée de l'époque romaine s'est appelée antérieurement Hiérolophos et postérieurement Hiérocastella. Hiéracomé est autre. Elle se trouvait à Mermereh. Je considère sur ce point ma démonstration comme certaine. L'identité de Sillyos et de Tchikli, due à M. Aristote Fontrier, un nom que M. Henri Kiepert a raison de citer avec éloge, n'est pas moins inattaquable.

En Carie, Cousin, Gaston Deschamps et Doublet sont fort malmenés. On leur reproche le vague et la confusion de leurs données. Quelques belles additions à la carte du pays sont cependant la conséquence de leurs explorations.

En Pisidie, c'est Victor Bérard qui devient la tête de Turc : ses renseignements sont ultra sommaires, à peine intelligibles, et ils ne font pas progresser la science. Voilà ce qu'on peut appeler un jugement téméraire. Le voyage de Fougères et de Bérard dans le bassin du Cestrus m'a servi à localiser douze sites, dont la Cormasa et la Colbasa de l'itinéraire du consul Manlius, la Pednélissos et la Saporda des luttes entre Achaeus et Selgé, l'Étenna de Polybe, la ville des Crétois de Diodore, la Panémoteichos et la Philéta de Constantin Porphyrogénète (*Les Villes de la Pisidie*, dans la *Revue archéologique*, t. XXII, 1893, p. 185-220). Mon article, qui renouvelle la géographie de la Milyade, est sans doute parvenu trop tard à M. Henr Kiepert. Isbarta ne saurait plus être maintenant assimilée à Baris.

En Phrygie, Attuda doit rester à Assar, où la fixait une inscription découverte en 1701. Ramsay, qui l'avait indûment déplacée, a reconnu, dans une annotation manuscrite à ses *Antiquities of Southern Phrygia* (j'ai sa brochure entre les mains), le bien fondé de l'opinion traditionnelle. Je m'attendais à voir Afioum-Kara-Hissar identifiée à Léontocéphale. La conjecture est de Gustave Hirschfeld, et on peut la regarder comme l'équivalent d'une certitude. Pour ce qui est des autres localités antiques de cette vaste région, je me contente de renvoyer au rapport que j'ai rédigé sur mon voyage de 1893 et qui se publie en ce moment à l'Imprimerie

Digitized by Google

nationale (*Archives des Missions*, t. VI). Si M. Henri Kiepert me fait l'honneur de s'y référer, il reconnaîtra, je pense, que les explorateurs français ne sont pas exclusivement des archéologues, qu'ils s'occupent de topographie à l'occasion et qu'ils ne sont pas sans contribuer à l'avancement d'une science dans laquelle notre éminent adversaire s'est depuis longtemps illustré. Au cas même où la chose lui serait agréable, je me ferais un plaisir de lui adresser mon travail, ne fût-ce que pour reconnaître ce que je lui dois et lui témoigner que s'il est un lieu où ses recherches sont appréciées à leur valeur, c'est assurément à l'École française d'Athènes.

GEORGES RADET.

G. Fougères, *La Vie publique et privée des Grecs et des Romains* (album de 885 gravures, avec sommaires et légendes explicatives). Paris, Hachette et Cie, 1894, 1 vol. grand in-4°.

M. Gustave Fougères a eu l'heureuse idée de réunir en un riche album les plus célèbres et les plus instructifs des monuments figurés qui nous font connaître la vie publique et privée des Grecs et des Romains.

Celui qui s'en tient, pour s'initier à l'histoire comme à la civilisation des deux grands peuples antiques, à la littérature, aux textes écrits, risque fort de mal comprendre bien des choses et d'en ignorer plus encore. L'histoire, la poésie, la religion, la politique ne ressuscitent à notre esprit, vraiment vivantes, qu'illustrées par les architectes, les sculpteurs, les peintres, les décorateurs de vases, par tous les artistes et tous les artisans. C'est une idée profondément juste, mais que sa banalité même a peut-être empêchée d'être suffisamment féconde. Personne en France n'avait encore pris la peine de faire un choix dans ces précieux documents, de les réunir et de les coordonner pour le plus grand bien de l'esprit d'abord, ainsi que pour le plus grand plaisir des yeux.

Un album de ce genre est une entreprise fort onéreuse, et cette raison a peut-être arrêté plus d'un archéologue qui en avait conçu le plan. M. Fougères a eu l'heureuse inspiration de s'adresser à la maison Hachette, qui pouvait risquer l'entreprise sans trop de frais. Quatre grandes publications illustrées qui lui font le plus grand honneur, et pour lesquelles nul sacrifice n'avait paru trop lourd, contenaient tous les éléments nécessaires, c'est-à-dire une innombrable série de gravures exécutées d'après les originaux et reproduisant tout ce que les arts plastiques du monde grec et du monde romain nous ont légué de plus beau, de plus curieux et de plus instructif. Les 885 gravures de l'album, plans, vues, restaura-

Digitized by Google

tions d'édifices, reproductions de sites classiques et de monuments figurés (vases peints, bas-reliefs, peintures, mosaïques, monnaies, pierres gravées, etc.), sauf de rares exceptions, M. Fougères les a empruntées à l'*Histoire des Grecs* et à l'*Histoire des Romains* du regretté Victor Duruy; au *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines* de MM. Daremberg, Saglio et Pottier; à l'*Histoire de l'Art dans l'Antiquité* de MM. Perrot et Chipiez.

C'est assez dire la confiance absolue que mérite la partie essentielle de l'ouvrage, la partie graphique. D'autre part, il s'explique tout naturellement que les images n'ont de valeur qu'autant qu'elles sont bien choisies et bien expliquées. Le choix est difficile, parce que les documents sont innombrables et qu'il faut connaître l'antiquité, pour les bien apprécier, avec une grande érudition et un sens très juste des détails vraiment caractéristiques. L'explication est malaisée, parce que la place qui doit lui être réservée est forcément restreinte, et qu'il faut beaucoup dire en peu de mots précis. A la première partie de sa tâche M. Fougères était bien préparé par son séjour en Grèce et par les fouilles importantes qu'il y a faites, à Mantinée surtout. Les fouilles, occupation toujours si charmante quand elles ont quelque succès, voilà la véritable école de nos jeunes Athéniens; car il ne suffit pas d'ouvrir des tranchées et de recueillir avec amour les débris exhumés du sol; il faut ensuite, pour publier les découvertes, se faire tour à tour architecte, épigraphiste, numismate, critique d'art, que sais-je encore, et s'initier aux mille questions variées de la science archéologique.

C'est le cas de M. Fougères, et les connaissances qu'il a acquises à l'occasion des fouilles de Mantinée, corroborées par quelques années d'enseignement, ont rendu son travail aisé. Quant aux notices qui accompagnent chaque figure, et aux petits résumés qui précèdent parfois les divers chapitres, ils sont ce qu'ils doivent être, portant la marque d'un esprit net et bien informé.

M. Fougères voudra bien me permettre deux critiques. La première concerne la disposition matérielle des figures; j'eusse préféré plus de pages, et des pages moins chargées; on sent parfois le devoir d'épargner les blancs, d'où résulte une fatigue pour l'œil, qui hésite entre les images trop voisines et trop opposées parfois de dimensions et de teintes.

Mais cela est peu de chose; ce que je reproche surtout à M. Fougères, c'est de n'avoir pas tout simplement divisé son album en deux parties, l'une concernant les Grecs, l'autre les Romains. Nous y aurions perdu, sans doute, un parallèle rendu facile et toujours intéressant entre les deux civilisations; nous y aurions gagné plus d'unité, une impression d'ensemble plus franche et plus nette. La vie des Grecs et celle des Romains nous seraient apparues, dans toutes leurs manifestations, comme un tout plus solide et plus

Digitized by Google

cohérent, et du reste je ne crois pas que l'originalité de chacune d'elles, qui certainement se saisit bien grâce aux oppositions fréquentes du livre tel qu'il est disposé, se fût manifestée moins clairement. Enfin, M. Fougères aurait évité l'enchevêtrement, parfois fâcheux, d'images grecques et d'images romaines.

Quoi qu'il en soit, le plan général de l'album est très simple et tout à fait rationnel. L'auteur nous montre le pays, puis la ville, avec ses maisons, le mobilier qui les orne, la vie intime des habitants; de là il nous conduit à l'école des enfants, à la palestre, aux bains, ces prolongements de la demeure familiale, puis au théâtre. Les Grecs et les Romains à la guerre, terrestre ou navale, à l'assemblée de l'agora ou du forum, voilà pour la vie politique; les Grecs et les Romains au travail, puis au temple, aux cérémonies du culte, du mariage et des funérailles, voilà pour la vie religieuse et sociale. Un dernier chapitre est consacré à l'iconographie antique; il eût disparu sans grand dommage, me semble-t-il, car il est bien court; il ne se rattache que de loin au plan du livre, et l'auteur est là sur un terrain assez peu solide.

C'est donc avec plaisir que je loue ce livre et me permets de le recommander à nos étudiants, aux élèves de nos Lycées et à leurs maîtres; il leur rendra, comme à nous, de grands services, que M. Fougères, en sa préface, explique avec une élégante fermeté.

PIERRE PARIS.

A. Loquin, *L'Harmonie rendue claire,* Traité général des Traités d'harmonie. Paris, Richault et Cie, 1895, 1 volume de plus de 500 pages (XIII-493), format grande partition d'orchestre, cartonné, 50 francs.

L'ouvrage que publie M. Anatole Loquin est le premier essai vraiment complet de l'application de la méthode expérimentale à l'étude des lois de l'harmonie [1]. Jusqu'ici la plupart des théoriciens, au lieu de prendre leur point de départ dans les œuvres des maîtres, considérées en elles-mêmes et dans leur ordre de succession dans le temps, se sont efforcés de créer de toutes pièces des systèmes plus ou moins ingénieux mais n'ayant que des rapports lointains avec la musique. Le *Traité d'Harmonie* de Barbereau, d'ailleurs si intéressant, si varié, ne contient que de très rares exemples qui n'aient été inven-

1. On doit déjà à M. Loquin : *Notions élémentaires d'Harmonie moderne* (Bordeaux, imprimerie Gounouilhou, 1862); *Essai philosophique sur les principes constitutifs de la Tonalité moderne* (Bordeaux, Feret et fils, 1864-1869); *De l'Avenir des Théories musicales* (Bordeaux, Feret et fils, 1875); *Algèbre de l'Harmonie* (Paris, Richault et Cie, 1884), etc.

Digitized by Google

tés par l'auteur lui-même. Le célèbre traité de Camille Durutte, la *Technie harmonique,* n'est pas beaucoup plus riche à cet égard-là.

Fétis seul, dans son admirable *Traité complet de la théorie et de la pratique de l'Harmonie,* publié en 1844, et dans ses nombreux travaux sur la matière, a cherché le principe de l'harmonie dans la musique elle-même, en s'appuyant sur la tonalité. Il dit à ce sujet, excellemment :

« Les règles sont les résultats des faits d'expérience dont l'existence dans l'art est constatée. De nouveaux faits, découverts par le génie des artistes, peuvent se produire; dans ce cas, la science devient incomplète et reste dans cet état jusqu'à ce qu'elle ait fait entrer les faits nouveaux dans son domaine, qu'elle en ait apprécié la valeur, la signification réelle, et que, procédant par synthèse aussi bien que par analyse, elle en ait conclu des principes généraux qui embrassent toutes leurs applications. »

Mais Fétis, en analysant les œuvres musicales de ses contemporains, ne paraît pas s'être aperçu qu'elles appartenaient à une période de transition déjà bien caractérisée, et les « faits nouveaux » dont il parle, qu'il a pu constater cependant puisqu'il en était témoin, son esprit un peu dogmatique se refusait sans doute à en dégager toute la portée. On sait combien il a été injuste pour les jeunes compositeurs de son temps, ceux qui étaient réellement créateurs, Berlioz, Schumann, Wagner, pour ne citer que ceux-là [1].

La tonalité moderne, qui nous est venue du plain-chant après une série de transformations dont il est assez malaisé de se rendre compte, a été lente à s'établir. Son allure de développement ne procède jamais par mouvements brusques. Il y a cinquante ans, elle oscillait encore entre la gamme des sept notes et la nouvelle gamme, qui en comprend douze, comme le démontre M. Loquin. Maintenant, et seulement maintenant, il devient possible de s'assurer que l'évolution dernière est sur le point de s'accomplir, si la chose n'est déjà faite. Nous assistons à l'anéantissement de l'ancienne unité tonale. Richard Wagner, en Allemagne, les compositeurs de l'école norvégienne et de la jeune école russe; César Franck, en France, et surtout ses nombreux disciples ont aidé puissamment à transformer cette tonalité, nous dirions presque à la fixer, car après eux on entrevoit difficilement quels changements pourront être apportés à la langue musicale actuelle.

Il n'y a pas longtemps, la gamme ne comprenait, dans l'octave, que sept notes principales, nommées, par quelques théoriciens,

1. « Il est une cause qui contribue à mettre de l'obscurité dans les productions de l'École nouvelle : je veux parler de l'incertitude qui règne sans cesse sur la tonalité, par la fréquence des résolutions harmoniques dans des tons différents de ceux où elles devraient se faire d'une manière naturelle. » (Fétis, *Biographie universelle des musiciens,* 2me édition, 1860, préface).

Digitized by Google

« notes-fonctions », auxquelles venaient s'ajouter cinq autres notes, diésées ou bémolisées, résultant des modifications passagères de ces notes-fonctions et séparées d'elles par l'intervalle d'un demi-ton. Cette numération « septénaire », après avoir permis à de grands génies de créer d'admirables chefs-d'œuvre, a fini, en se transformant sans cesse, par aboutir à une tonalité qu'on peut considérer comme nouvelle. Si l'on écoute attentivement les œuvres de certains compositeurs contemporains, on ne tarde pas à découvrir que, pour eux, il n'y a plus seulement sept notes principales, mais que les cinq notes « altérées », comme on dit en style d'école, sont devenues aussi à leur tour des notes-fonctions, ayant un rôle tonal important et bien défini. Une tonique haussée, loin d'être obligée de monter sur la sus-tonique, une dominante baissée, au lieu de descendre forcément sur la sous-dominante, peuvent devenir elles-mêmes médiante, sus-dominante, sensible, etc., sans qu'il y ait à proprement parler modulation. On passe donc d'une gamme à une autre en toute liberté, sans choquer en rien le sens musical, et cela dans le courant d'un morceau de musique de longueur moyenne. Il y a plus encore. La *modalité,* en perdant de sa rigueur, a subi, elle aussi, une transformation; les modes majeur et mineur, dernières épaves du plain-chant, au lieu d'être tranchés et faciles à reconnaître, tendent de plus en plus à se confondre, achevant d'établir la nouvelle échelle tonale, la gamme de douze sons. La langue musicale est devenue ainsi d'une richesse incomparable et telle qu'on en arrive maintenant, bien à tort croyons-nous, à trouver pâles et un peu dénudées certaines pages consacrées du répertoire classique, lorsqu'on les entend à côté des productions de l'art contemporain, d'une contexture parfois si troublante.

Ces lois de la tonalité nouvelle, basées sur la numération « duodécimale », M. Loquin les affirme avec force et très nettement. Voici le résumé de son livre:

La musique moderne a pour principe une échelle de douze sons, placés à une distance identique. Chacun de ces douze sons est susceptible de devenir la *tonique,* ou note principale du ton. C'est une erreur de croire qu'il n'y a que sept notes dans chaque ton. La chose n'est vraie que dans l'écriture seulement. Le changement de tonalité n'a pu être constaté clairement que ces dernières années. Il en est résulté que les signes d'intonation du plain-chant sont restés en usage jusqu'à nos jours et qu'on emploie, pour représenter douze sons bien distincts, ayant tous une importance égale, une écriture destinée originairement à n'en exprimer que sept. Les dièses et les bémols, en plain-chant de simples « accidents », ont été conservés en musique moderne pour représenter les cinq autres sons n'ayant reçu ni place sur la portée ni dénomination dans la nomenclature.

Digitized by Google

La composition et la succession des *accords*, ou groupes de notes, forment le double objet de la science de l'Harmonie.

Les accords employés par les compositeurs sont en nombre considérable bien que limité par ce cercle fermé, à douze divisions possibles, qu'on appelle l'octave. M. Loquin classe tous les accords par rang d'acuité et assigne à chacun d'eux un numéro d'ordre. Dans cette écriture essentiellement scientifique, chaque combinaison harmonique, chaque accord, tronçon, état ou renversement, se trouve représenté par un nombre. — Il y a 2,048 combinaisons possibles dans l'espace d'une octave; ces combinaisons constituent 399 *espèces* d'accords différents. Les espèces d'accords sont présentées dans l'ordre le plus naturel, dans celui-là même qui résulte de la fréquence ou de la rareté plus ou moins grande de leur emploi respectif.

Pour représenter le mode de succession des accords, M. Loquin se sert des vingt-cinq lettres de l'alphabet qui expriment les vingt-cinq intervalles mélodiques différents, douze supérieurs, douze inférieurs, plus l'unisson.

M. Loquin met alors sous les yeux du lecteur, en une collection considérable, comme un vaste atlas d'exemples extraits des œuvres des maîtres de toutes les époques et de toutes les nationalités. Tous ces exemples, au nombre de plus de *neuf cents*, sont transposés en *ut*, et permettent ainsi de se rendre compte à la simple vue, de leur caractère tonal.

Puis vient un tableau récapitulatif des principales successions harmoniques. Le musicien pourra y étudier les ressources nombreuses et pour ainsi dire infinies qu'offre l'harmonie moderne pour accompagner, aux parties supérieures, chacune des douze marches de basses usitées, en prenant pour point de départ ou d'arrivée chacun des douze sons du ton moderne. Ce tableau est appuyé par de nombreux exemples empruntés à tous les compositeurs.

M. Loquin s'occupe ensuite des *modulations*.

La modulation est le changement subit amené par le déplacement de la tonique et de toutes les autres notes qui en dépendent. Ce changement, *en mélodie*, s'opère en donnant, mentalement et instinctivement, à un son, un rôle tonal différent de celui que lui assignent les sons qui le précédent. La note qui sert d'intermédiaire entre le ton qu'on quitte et celui qu'on va prendre ne peut être que celle qui précède immédiatement la première note ayant une destination nouvelle et inattendue. — La modulation se fait, *en harmonie*, par un changement analogue dans le rôle d'un accord, autrement dit, par le changement simultané des rôles de tous les degrés qui composent cet accord. — Chaque accord nous révélant le premier l'entrée dans un nouveau ton est toujours précédé d'un autre accord pouvant appartenir également et au ton que l'on quitte et à celui dans lequel on va entrer; c'est à l'aide de ce dernier accord, auquel M. Lo-

Digitized by Google

quin donne le nom d'« accord-muance », qu'a lieu la modulation.

Cette théorie, qui appartient en propre à M. Loquin, résoud d'une manière décisive le problème si compliqué de la *modulation*. Elle nous paraît inattaquable. Lorsqu'on est dans un ton caractérisé quelconque, on a toujours autour de soi *onze tons* dans lesquels on peut moduler à volonté. M. Loquin donne à l'appui, et en nombre imposant, des exemples, pris comme toujours dans les œuvres des musiciens célèbres, pour expliquer ces onze manières de moduler, et il a soin de traduire alternativement en ton d'*ut* le ton de départ et le ton d'arrivée de chacun de ces exemples, ce qui fait apparaître clairement la place et le rôle de l'accord-muance. — M. Loquin fait suivre cet exposé d'une série d'accords *homophones* de deux, trois et quatre sons, de plusieurs espèces destinée à faciliter aux compositeurs le maniement de ce mécanisme absolument nouveau.

Dans la conclusion de ce chapitre, traité d'une façon si magistrale et d'un intérêt très vif, M. Loquin fait l'histoire de la modulation depuis Palestrina jusqu'à Wagner.

« La modulation, dit-il en terminant, est une chose essentiellement relative, passagère, transitoire, comme l'unité de ton elle-» même. Jadis elle n'existait pas encore, un jour elle n'existera » plus. Elle est près de disparaître, à en juger par les dernières » œuvres de nos compositeurs actuels. Là où il n'existe plus de ton » proprement dit, il ne saurait y avoir de modulation. »

Dans un paragraphe intitulé : *Défectuosités de la notation musicale actuelle,* M. Loquin met en regard, chacun dans son complet ensemble, 1° le système des sons admis par les musiciens ; 2° celui que lui a fourni l'analyse rigoureuse des faits réels et intimes de notre musique.

Enfin, dans un dernier chapitre qui a pour titre : « *Synonymie des principaux accords,* » il donne un Tableau comparatif des systèmes de Rameau, de Catel, de Reicha, de Fétis, de Barbereau, de Camile Durutte, et enfin d'Anatole Loquin. La section qui le concerne personnellement met en relief l'importance et la haute valeur de son système. Elle comprend :

A. Tonalité ancienne : Triangle arithmétique des 64 états formés par les 7 notes dissemblables de la tonalité du plain-chant. — Tableau des 19 classes et des 64 états formés par ces 7 notes. — Récapitulation des 64 états formés par les 7 notes de l'ancienne tonalité. — Les accords du contrepoint.

B. Tonalité moderne : Triangle arithmétique des 2,048 effets harmoniques formés par les douze sons, égaux et semblables, de la musique moderne. — Tableau des 562 premiers effets harmoniques formés par ces douze sons placés sur une même note. — Tableau pour la conversion des accords commençant par *ut* en accords commençant par chacun des onze sons de la musique moderne, et *vice-versa*.

Nous n'avons pu donner qu'une idée bien incomplète de ce livre

Digitized by Google

puissant et original, qui témoigne d'un vaste savoir et des facultés d'analyse les plus rares. Il fera époque dans l'histoire de la musique. C'est à coup sûr le traité d'harmonie le plus remarquable qui ait été publié depuis celui de Fétis. Tout musicien qui s'appliquera à l'étudier avec soin, qui ne se contentera pas de le feuilleter plus ou moins curieusement, mais qui tiendra à l'approfondir, ne regrettera pas sa peine, s'il a l'amour de la vérité. Il en retirera des idées étendues et fécondes, des vues nouvelles et singulièrement intéressantes sur les origines et le développement de la science de l'harmonie et sur la manière dont il faudra dorénavant l'envisager et l'enseigner. La musique basée sur les accords consonants et dissonants est bien près de disparaître comme a disparu la tonalité du Moyen Age. D'où il résulte que si l'on veut s'approprier les anciennes règles de la fugue et du contrepoint rigoureux, il faudra reculer de trois siècles et s'appuyer sur le plain-chant, avec sa gamme immuable, toute mécanique, composée de sept notes se reproduisant inférieurement et supérieurement, dans le même ordre progressif, sans attraction, sans vie. — Pour la pratique du contrepoint libre, la tonalité septénaire, employée pendant deux cents ans, s'impose d'une manière évidente. — Quant au système duodécimal, avec ses gammes à attractions multiples et ses riches modulations, cette tonalité vraiment extraordinaire est faite pour satisfaire à toutes les exigences de l'âme moderne, pour répondre à toutes ses aspirations; mais les règles de la scolastique sont désormais pour elle comme non avenues. L'étude générale de l'harmonie et de la composition aura ainsi trois degrés. Et pour chacune de ces trois grandes divisions, on trouvera dans le traité de M. Loquin de nombreux exemples puisés dans les œuvres des compositeurs, depuis le Moyen Age jusqu'à nos jours, espèces de « couches » d'accords portant l'empreinte de chaque période.

Quelles sont les lois secrètes qui président, d'une part à la succession mesurée des sons, de l'autre à la composition et à la succession des accords? D'où viennent-elles?

« Cette question, répond M. Loquin, il est aujourd'hui facile de la résoudre. La Musique (y compris l'Harmonie et toutes ses autres branches), de même que le Langage, est une création *spontanée* de l'Humanité. L'art musical, en effet, loin d'avoir été *un* et constamment le même à toutes les époques et dans tous les pays, est au contraire essentiellement variable par nature, selon les temps et les races, les écoles et les maîtres; et il apparaît à distance à l'observateur dans une continuelle fluctuation, dans un perpétuel changement. »

ERNEST REDON.

15 Mai 1895.

Bordeaux. - Imprimerie G. GOUNOUILHOU, rue Guiraude, 11.

Digitized by Google

EXPLICATION D'UN PASSAGE

DE

L'ETHIQUE A NICOMAQUE

Eth. Nic., I, 5, 1097 b, 16-21 : Ἔτι δὲ πάντων αἱρετωτάτην [sc. τὴν εὐδαιμονίαν οἰόμεθα εἶναι] μὴ συναριθμουμένην, συναριθμουμένην δὲ δῆλον ὡς αἱρετωτέραν μετὰ τοῦ ἐλαχίστου τῶν ἀγαθῶν· ὑπεροχὴ γὰρ ἀγαθῶν γίνεται τὸ προστιθέμενον, ἀγαθῶν δὲ τὸ μεῖζον αἱρετώτερον ἀεί.

Ce passage a embarrassé tous les interprètes. Eustrate (p. 64, 34, Heyl.) le prend dans son sens littéral, et l'explication qu'il en donne est bien faite pour mettre en lumière la contradiction que le texte semble renfermer : Le bonheur, dit-il en substance, est la plus désirable des choses, même sans aucune addition ; toutefois, si l'on y ajoutait quelque bien, il serait *a fortiori* plus désirable. — Parmi les modernes, Brandis (*Arist. und seine Akad. Zeitgenossen*, 2te Hälf., Berlin, 1857, p. 1344) est à peu près le seul à admettre cette interprétation. Teichmüller (*Die Einheit der Aristot. Eudämonie*, Bulletin de la classe des Sciences hist., philol. et pol. de l'Acad. de St-Pétersbourg, t. XVI, n. 20 sqq., reproduit dans les *Mélanges gréco-romains*, t. II, 2e liv., 1859, p. 101 sqq.) a fait ressortir, ce qui était à peine utile, qu'elle se contredit (*op. cit.*, p. 110 sq.).

L'auteur de la paraphrase que l'on a quelquefois attribuée à Andronicus, Héliodore, donne une explication plus plausible. Le bonheur, dit-il (12, 41, Heyl.), est le plus désirable de tous les biens, pourvu qu'il ne soit pas compté comme l'un d'entre eux. Car s'il était compté parmi eux, il est évident qu'ajouté, même au moindre de ces biens, il deviendrait plus désirable. Cette adjonction produirait, en effet, un surplus de biens, et, des biens, c'est toujours le plus grand qui est le plus désirable. Le bonheur, en d'autres termes, ne fait

Digitized by Google

pas partie de la même série que les autres biens, il n'est pas σύστοιχον τοῖς ἄλλοις ἀγαθοῖς.

La plupart des modernes, par exemple, Coray, Michelet, Rassow, Grant, Stewart (voy. ce dernier, *Notes on Nicom. Ethics*, Londres, Clarendon press, 1892, p. 95), ont adopté ce sens. Mais il n'est pas exact que le bonheur ne soit pas de la même συστοιχία que les autres biens. Au contraire, étant leur fin, il fait partie de la même série, comme l'espèce ou la forme font partie de la même série que le genre ou la matière (*An. pr.*, II, 21, 66 b, 27, et *Wz.*, ad h. l.). D'ailleurs, le fait d'entrer dans la même série que les autres biens n'empêcherait nullement le bonheur d'être la chose la plus désirable.

Teichmüller (*op. cit.*, p. 112, 111), qui a bien vu qu'Aristote pense probablement ici à la doctrine cyrénaïque (cf. *Diog.*, II, § 87 : δοκεῖ δ' αὐτοῖς [sc. τοῖς Κυρηναϊκοῖς] ..... εὐδαιμονίαν δὲ τὸ ἐκ τῶν μερικῶν ἡδονῶν σύστημα, αἷς συναριθμοῦνται καὶ αἱ παρῳχηκυῖαι καὶ αἱ μέλλουσαι), traduit d'une façon assez ingénieuse : Nous considérons le bonheur comme la chose la plus digne de désir quand il n'est pas sommé. Mais s'il était sommé, c'est-à-dire considéré comme une somme *(summirt aber, d. h. als Summe betrachtet)*, il serait manifestement plus désirable si l'on y ajoutait le plus petit des biens. Car ce qu'on y ajouterait ainsi formerait un surplus de biens *(ein Plus von Gütern)* et, des biens, c'est toujours le plus grand qui est le plus désirable.

Mais Zeller (*Die Phil. der Griech.* etc., 2e part., 2e sect., 3e éd., p. 610, n. 2, t. a.) objecte avec raison à cette explication, et aux interprétations analogues de Thilo et de Laas, que συναριθμεῖν ne veut pas dire « *considérer comme une somme* », qu'il faut plutôt lui donner ici le sens qu'il a dans les passages semblables (*Rhet.*, I, 7, 1363 b, 19; *Pol.*, VI, 3, 1318 a, 35; *Soph. el.*, 5, 167 a, 35; *Eth. Nic.*, II, 3, 1105 b, 1; *Top.*, III, 2, 117 a, 16, et *Alex.*, ad h. l.), où il signifie soit « *comprendre dans le compte* », soit « *additionner* ».

Se fondant sur le passage correspondant de la *Grande Morale* (I, 2, 1184 a, 15 sq.; cf. *Eth. Nic.*, X, 2, 1172 b., 27, 32 : πᾶν γὰρ μεθ' ἑτέρου ἀγαθοῦ αἱρετώτερον ἢ μονούμενον..... δῆλον δ' ὡς οὐδ' ἄλλο οὐδὲν τἀγαθὸν ἂν εἴη, ὃ μετά τινος τῶν καθ' αὐτὸ ἀγαθῶν αἱρετώτερον γίνεται) et sur l'emploi du singulier εὐδαιμονία, Zeller conclut que συναριθμεῖν a ici le premier de ces deux sens,

Digitized by Google

et que l'ensemble de notre texte signifie que le bonheur, à lui tout seul et sans qu'aucun autre bien soit compté avec lui, est la chose la plus désirable. Mais il ne parvient pas à trouver un sens satisfaisant pour la seconde partie de la phrase. Cette remarque, dit-il, ne peut qu'affaiblir la proposition qu'Aristote s'est efforcé de démontrer, à savoir que le bonheur est le souverain bien. On peut, par suite, se demander si l'on n'a pas affaire ici à une interpolation. Il est possible que les mots : συναριθμουμένην δὲ — αἱρετώτερον ἀεί, ou, à la rigueur, ὑπεροχὴ γὰρ — αἱρετώτ. ἀεὶ aient été ajoutés postérieurement. Dans cette dernière hypothèse, on peut sous-entendre πάντων avant αἱρετωτέραν et expliquer : Nous admettons que le bonheur est la plus désirable de toutes les choses, en tant qu'il n'est pas ajouté à ces choses, ou bien, si l'on veut l'ajouter à l'une d'elles, quand même on l'unirait ainsi au moindre des biens, il serait encore plus désirable que tous les autres ensemble.

Mais tous les commentateurs, et vraisemblablement même l'auteur de la *Grande Morale* (v. *loc. cit.*), ont eu sous les yeux le texte tel qu'il nous est parvenu. Il nous paraît du reste à peu près complètement éclairci par le passage d'Alexandre indiqué plus haut (*in Top.*, p. 246, Wall., *Sch.*, 274 b, 17) et le commentaire d'Aspasius. Quand, dit Alexandre (*loc. cit.*, lig. 30, Wall.), on considère deux biens dont l'un est une fin et l'autre un moyen en vue de cette fin, ces deux biens pris ensemble ne sont pas plus désirables que la fin toute seule. C'est ainsi que la science et l'étude qui la procure, prises ensemble, ne sont pas plus désirables que la science toute seule. La raison en est qu'on ne peut pas additionner une chose qui en renferme une autre avec celle qui est renfermée dans la première, comme, par exemple, la fin et le moyen. Le moyen est, en effet, contenu dans la fin comme la matière dans la forme (*ibid.*, lig. 29). — Le bonheur étant, ainsi qu'Aristote l'a montré plus haut, la fin dernière, contient les biens particuliers qui sont ses conditions et sa matière. Mais il est autre chose que la somme de ces biens, comme la forme est plus que la somme de ses éléments matériels (καὶ ἡ σὰρξ οὐ μόνον πῦρ καὶ γῆ, ἢ τὸ θερμὸν καὶ ψυχρόν, ἀλλὰ καὶ ἕτερόν τι. *Meta.*, Z, 17, 1041 b, 17). De même que la chair est autre chose que la réunion du feu et de la terre, de même le bonheur est autre chose que la somme des biens qui lui ser-

Digitized by Google

vent de matière; et par *autre chose,* il faut entendre, non une simple différence de quantité, mais une différence qualitative et conceptuelle. On ne peut donc pas plus additionner le bonheur avec les autres biens, qu'on ne peut additionner une forme avec sa matière, ou additionner entre elles les Idées-Nombres qualitativement différenciées (*Meta.*, M, 6, 1080 a, 15, sq.: ἀνάγκη..... ἤτοι εἶναι τὸ μὲν πρῶτόν τι αὐτοῦ [sc. τοῦ ἀριθμοῦ] τὸ δ' ἐχόμενον, ἕτερον ὂν τῷ εἴδει ἕκαστον. καὶ τοῦτο ἢ ἐπὶ τῶν μονάδων εὐθὺς ὑπάρχει, καὶ ἔστιν ἀσύμβλητος ὁποιαοῦν μονὰς ὁποιαοῦν μονάδι..... Les mots ἤτοι — ἐχόμενον signifient: s'il y a entre eux subordination et non coordination, s'il y a entre eux *de l'antérieur et du postérieur,* comme dans la relation de la forme à la matière, de telle sorte qu'ils constituent une hiérarchie de concepts distincts. Cf. *Eth. Nic.*, I, 4, 1096 a, 18; *Pol.*, III, 1, 1275 a, 34; *Meta.*, Δ, 11, 1019 a, 3; *Phys.*, VIII, 7, 260 b, 18 et sæp.). La forme est indivisible et ne peut être accrue par addition; elle est simple comme la monade de Leibniz. Car son unité n'est pas quantitative, c'est une unité interne ou de compréhension (*Meta.*, H, 5, 1044 b, 21; 3, 1043 b, 16; Λ, 3, 1070 a, 15; *Phys.*, VI, 10, 240 b, 30 sq.; VIII, 6, 258 b, 18; *Meta.*, Z, 8, 1034 a, 8: ἄτομον γὰρ τὸ εἶδος. Il s'agit dans ce dernier passage de l'indivisibilité quantitative de la forme, et non de l'indivisibilité des espèces dernières comme semble le croire Bonitz, *in Met.*, ad. loc., p. 328, et *Ind. Ar.*, 218 a, 61; b, 2); la blancheur en tant que telle n'est pas plus réalisée dans une grande que dans une petite quantité de blanc (μηδὲ λευκότερον τὸ πολυχρόνιον τοῦ ἐφημέρου. *Eth. Nic.*, I, 4, 1096 b, 4; cf. *Themist.*, *De An.*, II, 38, 39, Spgl.).

Ce qui empêche donc le bonheur d'être additionné avec les autres biens, c'est qu'il est autre chose que leur somme, qu'il est une autre nature et une autre essence. Pour pouvoir l'additionner avec eux, il faudrait le résoudre en ses éléments, — de même qu'il faudrait le faire pour la chair si l'on voulait l'ajouter à de la terre ou à du feu. — En ce cas, la matière du bonheur réunie à n'importe quel autre bien ferait une somme plus grande et, par suite, plus désirable, tout comme la terre provenant de la chair serait accrue par la moindre autre parcelle de terre. Et l'on a le droit de dire, en un sens, que le bonheur, ainsi dépouillé de sa quiddité et réduit aux biens qui lui servent de matière, est encore le

Digitized by Google

bonheur, car les choses peuvent se définir, si l'on veut, par leur matière (*An. post.*, II, 8, 93 a, 11; *Philop.*, ad h. l., *Sch.*, 244 b, 47; cf. *Wz.*, ad 93 a, 4); on pourrait, par exemple, appeller *maison* les briques, les pierres et le bois qui servent à la construction.

Il faut donc traduire ainsi le passage qui nous occupe : Le bonheur est le plus désirable de tous les biens, s'il s'agit du bonheur qu'on ne peut pas additionner [c'est-à-dire du bonheur proprement dit, forme ou fin dernière]; mais, quand on le considère comme le bonheur qu'on peut additionner [c'est-à-dire quand on ne considère que les biens, matière du bonheur], il est évident..., etc.

Que les mots μὴ συναριθμουμένην doivent être entendus dans le sens conditionnel, c'est ce que prouve l'emploi de μὴ au lieu de οὐ. Quant à συναριθμουμένην, il n'y a aucune impossibilité grammaticale à l'expliquer comme nous l'avons fait. C'est ainsi que l'entend Aspasius (17, 10, Heyl.), dont l'interprétation est voisine de la nôtre: μὴ συναριθμεῖσθαι δὲ [sc. ὁ Ἀριστοτέλης λέγει], ἃ μὴ ἔστι μετὰ τῶν ἄλλων ἀριθμούμενα..... τοιαῦτα δὲ τὰ τέλη πάντα ὡςπρὸς τὰ ποιητικὰ αὐτῶν· φησὶ γοῦν τὴν εὐδαιμονίαν αἱρετωτάτην εἶναι μὴ συναριθμουμένην, τουτέστι μὴ πεφυκυῖαν συναριθμεῖσθαι τοῖς ἄλλοις ἀγαθοῖς.

L'auteur de la *Grande Morale* semble avoir pris le contrepied de cette opinion, en soutenant que, si le souverain bien ne doit pas être ajouté aux autres, c'est qu'il est déjà une somme de biens : τὴν δ' εὐδαιμονίαν ἐκ πολλῶν ἀγαθῶν συντίθεμεν, ἐὰν δὴ τὸ βέλτιστον σκοπῶν καὶ αὐτὸ συναριθμῇς, αὐτὸ αὑτοῦ ἔσται βέλτιον· αὐτὸ γὰρ βέλτιστον ἔσται (*Gr. Mor.*, I, 2, 1184 a, 18).

G. RODIER.

Digitized by Google

LE *CARMEN NELEI*

Les grammairiens Festus et Charisius nous ont conservé quelques fragments d'un poème en vers iambiques auquel ils donnent l'un et l'autre le titre de *Carmen Nelei*. Charisius considère ce *Carmen* comme aussi vieux que l'*Odyssia* de Livius Andronicus, qui passe pour le monument le plus antique de la poésie latine[1].

Festus ne dit pas à quel genre constitué ce poème appartient; et Charisius, en le désignant par le mot *Carmen*, tout comme l'*Odyssia* de Livius Andronicus, semble admettre que le *Carmen Nelei* était une épopée. Parmi les philologues contemporains, O. Ribbeck, dans ses *Tragicorum Latinorum reliquiae*, place le *Carmen Nelei* au nombre des *Incertorum poetarum fabulae;* au contraire, dans ses *Fragmenta poetarum Romanorum*[2], où il juge inutile de donner place aux « scaenicae poeseos reliquiae in Ottonis Ribbeckii libris notissimis obviae »[3], Baehrens admet[4] ce *Carmen* qu'il regarde, par conséquent, comme étranger au théâtre. Mais, longtemps avant la publication des *Fragmenta* de Baehrens, Ribbeck avait établi[5] que le mot *Carmen* peut s'appliquer parfaitement à une tragédie. On le sait, en effet, *Carmen* signifie « formule,

1. Cf. H. Keil, *Grammatici Latini*, I, 84: In *Odyssia* vetere, quod est antiquissimum carmen... et in *Nelei Carmine* aeque prisco.

2. *Fragmenta poetarum Romanorum* collegit et emendavit Aemilius Baehrens, Lipsiae, in aedibus B. G. Teubneri, 1886.

3. *Fragmenta*, Praefatio, p. 3.

4. *Fragmenta*, p. 53.

5. Cf. *Quaestionum scenicarum mantissa*, p. 348, dans l'édition de 1852 des *Tragicorum Latinorum reliquiae*. Dans l'édition de 1871, il est moins affirmatif: Non diffiteor admodum dubiam rem esse (p. 233). Voir aussi Ribbeck, *Histoire de la Poésie latine*, p. 21 de la traduction française, Paris, 1891.

Digitized by Google

texte en vers, poésie... Comme les formules étaient souvent en vers, le mot a passé au sens spécial de texte en vers, puis de poésie[1]. » Il est évident qu'aux premiers siècles de la littérature latine tout écrit qui n'était pas en prose portait le titre de *Carmen*. D'autre part, il faut le remarquer, le *Carmen Nelei* était en vers iambiques, comme les tragédies de Livius Andronicus, de Névius et d'Ennius: or, les épopées de Livius Andronicus et de Névius sont en vers saturniens; celle d'Ennius sera en vers hexamètres. L'iambe « alternis aptus sermonibus et natus rebus agendis »[2] a toujours été le vers de la tragédie ou de la comédie: la forme métrique elle-même suffit à prouver que le *Carmen Nelei* n'était pas une épopée et ne pouvait être qu'une tragédie ou une comédie.

Dans la légende de Nélée, il y avait matière à plusieurs tragédies: on n'y voit le sujet d'aucune comédie. Voici le résumé de ce que nous connaissons sur cette légende[3]:

Tyro, fille de Salmonée et d'Alcidicé, a eu de Poseidon deux fils, Nélée et Pélias; puis elle a été mariée à Créthée. Exposés, au moment de leur naissance, les fils de Tyro sont recueillis par des bergers; parvenus à l'âge d'homme, ils reconnaissent leur mère et la délivrent des persécutions de sa marâtre, Sidéro, la seconde femme de Salmonée. Après la mort de Créthée, Nélée, chassé d'Iolcos par Pélias, s'établit à Pylos; il épouse la fille d'Amphion, Chloris, qui lui donne douze fils, dont le plus connu est Nestor, et une fille, Péro. Bias de Pylos, frère du devin Mélampous, veut épouser Péro. Nélée a promis sa fille à celui qui lui procurera les bœufs d'Iphiclos. Mélampous tente de s'en emparer; mais il est surpris par le propriétaire des bœufs et mis en prison. Il obtient cependant sa délivrance, et les bœufs par surcroît, pour avoir pu, grâce aux ressources de son art divinatoire, indiquer à Iphiclos, qui était stérile, le moyen d'avoir des enfants. Bias, à qui son frère donne les bœufs, épouse Péro.

Il est facile de trouver dans cette légende deux sujets de tragédie:

α) La délivrance de Tyro par ses deux fils Nélée et Pélias.

1. Bréal, *Dictionnaire étymologique latin*, p. 35.
2. Horace, *Art Poétique*, v. 81-82.
3. Voir, en particulier, Apollodore, *Bibliothèque*, I, IX, 8 et suiv.

Digitized by Google

β) Le mariage de Péro, fille de Nélée, avec Bias, frère de Mélampous.

Mais le sujet de cette seconde tragédie aurait appartenu plus naturellement à une *Mélampodie* qu'à une *Néléide:* peut-être faisait-il un épisode de la *Mélampodie* hésiodique. En tout cas, Nélée, qui refuse sa fille à Bias, n'y aurait-il été qu'un personnage effacé; et le premier rôle y eût été tenu par le devin Mélampous, dont l'habileté amène Nélée à donner Péro à Bias. Si le *Carmen* qui nous occupe avait mis en scène cet épisode, il se serait appelé *Carmen Melampodis* et non *Carmen Nelei.*

Il y a d'ailleurs une raison pour que la matière du *Carmen Nelei* ait été la délivrance de Tyro par ses fils Nélée et Pélias: et cette raison est très importante à l'époque primitive où la tragédie romaine, à peine née, se borne à traduire, tout au plus à imiter de très près, la tragédie grecque. C'est que Sophocle avait composé une *Tyro* dont les critiques citaient l'ἀναγνώρισμα, l'épisode de la reconnaissance entre la mère et les enfants[1]. Les fragments conservés de *Tyro* ne permettent pas de restituer la composition de la tragédie; mais toute l'action devait tendre à la reconnaissance de la mère et des fils, et la délivrance de Tyro, arrachée par Nélée et Pélias à la tyrannie de Sidéro, devait faire le dénouement. Ribbeck est très affirmatif sur ce point: « Un *Carmen Nelei* fort vieux et d'un auteur inconnu traitait sous forme de drame et en senaires iambiques la fable de Tyro qui avait fait le sujet d'une tragédie de Sophocle[2]. »

*
* *

Au premier abord, il ne semble pas que la légende de Tyro et de Nélée ait été capable d'intéresser les rudes habitants de Rome, peu au courant des épisodes obscurs de la mythologie grecque. Livius Andronicus — Ribbeck le fait remarquer[3] — avait donné la préférence dans le choix de ses sujets à la légende troyenne, à laquelle la faveur du public était le plus sûrement acquise. On le sait, en effet, bien avant l'*Énéide,* le peuple romain se croyait *pulchra Troianus origine,* et Névius faisait commencer son poème

1. Cf. *Sophoclis Fragmenta,* p. 315 du Sophocle-Didot.
2. Ribbeck, *Histoire de la Poésie latine,* p. 21 de la traduction française.
3. Ribbeck, *Histoire de la Poésie latine,* p. 19-20.

Digitized by Google

sur la guerre punique au moment où Énée quittait la Troie incendiée de Priam pour aller fonder une Troie romaine en Italie. Livius Andronicus avait aussi traité — Ribbeck le remarque encore — les fables partout connues d'Andromède et de Danaé. Or, la légende de Tyro et de Nélée n'avait aucun rapport avec les origines troyennes de Rome, et elle ne pouvait être πατριμέλουσα, comme l'étaient, sans doute, les aventures romanesques de Danaé et d'Andromède.

Mais l'histoire de Nélée ressemble singulièrement à celle de Romulus, telle que nous la connaissons par Tite-Live. Tyro a du dieu Poseidon deux fils, Nélée et Pélias. Rhéa Sylvia a du dieu Mars deux fils, Romulus et Rémus. Nélée et Pélias, exposés par leur mère, sont recueillis et élevés par des bergers qui font paître des troupeaux de cavales. Cependant Tyro est maltraitée par sa marâtre Sidéro; arrivés à l'âge d'homme, les deux fils de Tyro se font reconnaître de leur mère et la délivrent. D'autre part, le tyran Amulius ordonne de jeter Romulus et Rémus dans le Tibre; les hommes chargés de noyer les enfants les abandonnent au bord du fleuve que l'inondation a fait sortir de son lit[1], après les avoir placés dans une sorte de baquet qui pouvait flotter sur les eaux[2]. Ils sont recueillis et élevés par Faustulus, le berger en chef des troupeaux du roi Amulius. Devenus grands et instruits par Faustulus du secret de leur naissance, ils se font reconnaître de leur grand-père Numitor, qui avait été dépossédé de la royauté par Amulius, et ils mettent à mort l'usurpateur.

Dans le récit de Tite-Live, l'épisode de la reconnaissance des petits-fils avec leur grand-père remplace celui de la reconnaissance des fils avec leur mère, qui se trouvait dans la légende grecque: en effet, l'historien romain ne dit plus rien de Rhéa Sylvia, du moment où il a raconté qu'Amulius l'a mise en prison après la naissance de ses fils[3].

1. Tite-Live, I, IV, 5 : ... *in proxima eluvie.*

2. Tite-Live, I, IV, 6 : ... *fluitantem alveum.* — Dans la *Tyro* de Sophocle, Nélée et Pélias avaient été, eux aussi, exposés sur les eaux, puisque Aristote (*Poétique*, XVI, traduction Egger) parle de « la petite barque » (διὰ σκάφης) qui permet la reconnaissance entre la mère et les enfants. Aristophane (*Lysistrata*, v. 139) fait aussi allusion à cette σκάφη. D'après Plutarque (*Vie de Romulus*), le baquet dans lequel les fils de Rhéa Sylvia ont été exposés sur les eaux du Tibre sert aussi à les faire reconnaître de Numitor.

3. Tite-Live, I, IV, 3 : ... *vincta in custodiam datur.* — Dans la *Vie de Romulus*, Plutarque dit que Romulus et Rémus rendent à la fois à Numitor l'autorité souveraine, et à leur mère Rhéa Sylvia les honneurs qui lui sont dus.

Digitized by Google

Mais, au temps où le *Carmen Nelei* fut composé, il existait des chants populaires en l'honneur de Rémus et de Romulus. Suivant Denys d'Halicarnasse[1], Fabius Pictor, le plus ancien des historiens de Rome, « scriptorum antiquissimus[2], » rapportait que dans des hymnes nationaux, chantés de son vivant, — entre 250 et 200 avant l'ère chrétienne, — il était dit que Romulus et Rémus, arrivés à l'âge d'homme, se distinguaient des bergers, leurs compagnons, par la noblesse naturelle de leur attitude, qui décelait une origine royale et divine. C'est peut-être un fragment de l'un de ces ὕμνοι πάτριοι qu'Ennius a mis en hexamètres dans ce passage cité par Cicéron[3] :

Pectora dulce tenet desiderium; simul inter
Sese sic memorant : O Romule, Romule die,
Qualem te patriae custodem di genuerunt!
O pater, o genitor, o sanguen dis oriundum!
Tu produxisti nos intra luminis oras...

Il est permis de supposer que dans l'un de ces chants populaires consacrés à Rémus et à Romulus, l'épisode de la reconnaissance entre Rhéa Sylvia et ses fils, épisode qui n'est pas dans le récit de Tite-Live, complétait le parallélisme avec la légende grecque de Tyro, de Nélée et de Pélias. Plutarque a, sans doute, ses autorités, quand il dit que le baquet où Romulus et Rémus furent exposés est un signe de reconnaissance pour Numitor, quand il parle des honneurs dont les fils de Rhéa entourent leur mère après lui avoir rendu la liberté.

L'auteur du *Carmen Nelei* aurait donc habilement choisi pour la traduire une tragédie grecque dont le sujet rappelait de très près une légende nationale de Rome ; mais il n'a pas su ou voulu adapter à la forme de la tragédie grecque le fond de la légende latine. Cette œuvre est donc antérieure à l'invention de la *praetexta* et contemporaine des tragédies de Livius Andronicus. Pas plus que le fondateur du théâtre à Rome, l'auteur inconnu du *Carmen Nelei* n'a mérité la gloire de ces poètes qui osaient abondonner les traces des Grecs et

1. Denys, I, 79 : ...ὡς ἐν τοῖς πατρίοις ὕμνοις ὑπὸ Ρωμαίων ἔτι καὶ νῦν ἄδεται.
2. Tite-Live, I, XLIV, 2.
3. Cicéron, *De Republica*, I, XLI, 64.

Digitized by Google

célébrer les événements de la patrie romaine en faisant jouer des *praetextae* ou des *togatae*[1].

Cette gloire devait être le propre du successeur immédiat de Livius Andronicus au théâtre, de Névius, qui a justement fait jouer une *praetexta* intitulée *Romulus*. « Il est le père de la *fabula* appelée *praetextata*[2], qui était spécialement consacrée aux jeux triomphaux des généraux victorieux et qui célébrait la destinée et les exploits de rois et de grands capitaines romains. Pour le drame de *Romulus*, qui représentait le rétablissement des deux jumeaux dans leur droit, la délivrance de leur mère, la chute d'Amulius, l'auteur a emprunté l'important motif de la reconnaissance (ἀναγνωρισμός) à l'art d'Euripide. L'action, que l'on peut reconstituer dans une certaine mesure en combinant Plutarque avec Denys d'Halicarnasse, offrait une série de situations pleines d'intérêt et de scènes touchantes; elle commençait peut-être par l'arrestation de Romulus et par son interrogatoire, puis par celui de Faustulus devant Amulius; ensuite venait la scène de la reconnaissance avec Numitor, le récit d'un berger, l'intrigue ourdie contre Amulius, le soulèvement, l'attaque et le succès des conjurés. Dans le détail, comme dans le plan général, il semble que beaucoup de choses ont pu être imitées d'un drame grec, mais l'ensemble et la peinture des caractères appartiennent bien au poète. Il a eu la main heureuse en portant sur la scène la légende nationale la plus populaire, que le groupe en airain de la louve avec les jumeaux rappelait chaque jour depuis 458-296 aux yeux de tous les Romains[3]. »

*
* *

Cette reconstitution conjecturale est singulièrement audacieuse : Ribbeck la tente plutôt d'après le titre *Romulus* que d'après les fragments insignifiants conservés par Varron et qu'il a reproduits lui-même dans ses *Tragicorum latinorum reliquiae*[4]. Remarquons-le en outre, Ribbeck n'a aucune

1. Cf. Horace, *Art poétique*, v. 286 :

Nec minimum meruere decus vestigia graeca
Ausi deserere et celebrare domestica facta
Vel qui praetextas, vel qui docuere togatas.

2. Sur les variantes du nom *praetexta* ou *praetextata*, voir l'article de Boissier, « les *Fabulae Praetextae* » dans la *Revue de Philologie* (avril 1893).

3. Ribbeck, *Histoire de la Poésie latine*, p. 24-25 de la traduction française.

4. Voici tout ce qui nous reste du *Romulus* de Névius : « ... quæ in *Romulo* Nævius

Digitized by Google

preuve à l'appui pour affirmer que si, dans le *Romulus*, il y avait une scène de reconnaissance, c'est à l'art d'Euripide que Névius empruntait cet important motif : on a vu que l'ἀναγνώρισμα de la *Tyro* de Sophocle était célèbre ; Névius a dû s'en inspirer, comme avait fait avant lui l'auteur du *Carmen Nelei*.

Sans être abondants, les fragments qui restent de cette tragédie anonyme sont beaucoup moins insignifiants que ceux du *Romulus ;* et, en se rappelant les légendes parallèles de Nélée et de Romulus, on peut essayer de les interpréter.

I { Fragment 1 de Ribbeck : *En unquam numero matri faciemus volup.*
{ Fragment 4 de Baehrens : *Et nunquam numero matri faciemus volup.*

Nélée et Pélias affirment qu'ils ne pourront jamais faire assez pour assurer le bonheur de leur mère en la délivrant.

II. Fr. 2, R., B. : *Foede stupreque castigor cotidie.*

C'est Tyro qui se plaint des châtiments honteux et déshonorants auxquels elle est journellement soumise. La Tyro de Sophocle était, au dire de Pollux (IV, 141), πελιδνὴ τὰς παρειάς : ses joues devenaient livides à force d'être frappées.

III { Fr. 4, R. : [*Strigo*]*nes exerciti.*
{ Fr. 4, B. : Strigo*res exerciti.*

Ces hommes exercés à la brutalité sont peut-être les bourreaux dont Tyro se plaint.

IV { Fr. 5, R. : *Saucia puer filia sumam.*
{ Fr. 1, B. : ... *Saucia*
Puer [*filia*] Salmoni *sum manu* matris fera.

Ce fragment semble, surtout dans la reconstitution conjecturale de Baehrens, se rapporter aux plaintes de Tyro.

V. Fr. 3, R., B. : *Topper fortunae commutantur hominibus.*

Cette maxime rappelle le fragment 353 de Sophocle (Sophocle-Didot, p. 316) : dans la tragédie grecque, c'est, suivant l'opinion d'Ahrens, le chœur qui essaie de consoler Tyro en lui rappelant quelles sont les vicissitudes humaines. Dans le *Carmen Nelei*, où il n'y avait peut-

appellat *Casca ;* ... in *Romulo, sponsus,* contra sponsum rogatus. » Dans son édition de 1871 (p. 278), Ribbeck ajoute deux fragments qui ne semblent pas appartenir à cette pièce.

Digitized by Google

être pas de chœur, ce sont plutôt les fils de Tyro qui, au commencement de la scène de la reconnaissance, donnent à entendre à leur mère que le sort de l'humanité change bien vite, pour la préparer à la délivrance qu'ils vont entreprendre.

Enfin, Baehrens ajoute de sa propre autorité aux fragments qui, d'après les grammairiens, appartenaient au *Carmen Nelei,* ces vers que Festus cite comme se trouvant « in veteribus carminibus » :

Sed jam se caelo cedens Aurora obstinet
Suum patrem.

Si on nous disait que ces vers se trouvent dans le *Carmen Nelei,* nous pourrions conjecturer sans invraisemblance que Tyro vient se plaindre sur le théâtre, comme l'Électre de Sophocle invoquant le φάος ἁγνόν, au moment où se retirant du ciel l'Aurore laisse apercevoir le Soleil, son père. Mais, comme rien ne démontre que ce fragment puisse se rapporter à la tragédie qui nous occupe, l'addition de Baehrens doit sembler au moins inutile.

En somme, les quelques fragments authentiques qui nous restent du *Carmen Nelei* prouvent que la tragédie latine était une imitation de la *Tyro* de Sophocle. La ressemblance entre les légendes de Nélée et de Romulus était un élément d'intérêt suffisant pour les Romains qui ne possédaient pas encore la *praetexta;* ils se contentaient de la tragédie à allusion : c'est ce que le XVIIe siècle français devait faire lui aussi. Dans l'imagination des contemporains de Racine, les amours de Titus et de Bérénice devenaient les amours de Louis XIV et de Madame; dans l'imagination des contemporains de Livius Andronicus, le *Carmen Nelei* devenait le *Carmen Romuli. — Mutato nomine de* Romulo *fabula narratur.*

H. DE LA VILLE DE MIRMONT.

Digitized by Google

PLACE DE L'ADJECTIF ÉPITHÈTE

DANS

CORNELIUS NEPOS

Les latinistes ont poussé fort loin en notre siècle les études de lexicographie et de grammaire : ils se sont moins préoccupés d'étudier méthodiquement la construction des phrases. Les grammaires, je parle de celles qui ne négligent pas entièrement cette question, et les stylistiques sont ici tout à fait incomplètes et souvent erronées. Cependant quiconque aspire à écrire en latin, doit apprendre dans quel ordre les écrivains classiques plaçaient les mots; car, bien qu'on ait appelé le latin une langue à construction libre, il y a pourtant un usage qui règle la place des mots, toutes les fois que le besoin de les mettre en relief ne vient pas déranger l'ordre traditionnel. La connaissance de cet ordre traditionnel est nécessaire à ceux mêmes qui veulent se borner à comprendre le latin sans l'écrire, car mille nuances de sentiments, mille mouvements de pensée se font sentir uniquement par un arrangement des mots différent de l'ordre habituel[1].

Cette étude présente encore un intérêt d'un autre genre. Quand le texte des manuscrits est altéré, la connaissance de l'ordre habituel des mots chez un auteur peut nous aider à discerner une leçon fausse d'une leçon authentique. On l'a compris depuis quelque temps, et les éditeurs ont déjà guéri ainsi plus d'un endroit malade dans les comédies de Plaute.

Appliqué prudemment, ce procédé de critique peut être fécond, non seulement pour l'établissement du texte, mais encore pour la solution de certains problèmes d'histoire littéraire. Si l'on se base souvent sur le vocabulaire et la

1. Cf. Fénelon, *Lettre à l'Académie (Projet de poétique : sur l'inversion en latin).*

Digitized by Google

syntaxe d'un ouvrage pour en déterminer la date ou l'auteur, qui empêche de s'appuyer également sur la construction de la phrase, si différente déjà quand on passe simplement de l'âge d'or à l'âge d'argent de la latinité, de César à Tacite, de Cicéron à Quintilien? Les questions de date et d'attribution ne doivent donc plus se débattre, désormais, sans faire appel à cet élément d'information trop négligé jusqu'à présent.

J'en ai dit assez pour faire sentir l'utilité d'études comme celle que j'ai faite sur le *De excellentibus ducibus exterarum gentium*. Je n'ai pas besoin de m'étendre sur le profit qu'en peuvent tirer les romanistes : la preuve en a été faite par M. Bergaigne dans un article des *Mélanges Graux*, où il rapporte fort justement la construction de l'adjectif épithète en vieux français à la contruction de l'adjectif épithète en latin. Partant d'un autre point de vue, j'applique sa méthode aux œuvres de Cornelius Nepos.

Je vais examiner d'abord les adjectifs épithètes au positif, au comparatif, au superlatif, ensuite les adjectifs tirés d'un nom de pays ou d'un nom d'homme, et les adjectifs employés en guise d'apposition, puis je passerai en revue les cas où plusieurs adjectifs reliés entre eux par une conjonction qualifient le même substantif, où un seul adjectif qualifie plusieurs substantifs, où l'adjectif est accompagné d'un complément, où plusieurs adjectifs sont justaxposés sans conjonction dans une énumération, où plusieurs adjectifs sont construits en chiasme ou en relief, enfin où l'adjectif qualifie un pronom.

ADJECTIFS ISOLÉS, AU POSITIF.

En écartant les adjectifs isolés dont la place est marquée par suite d'un chiasme et les adjectifs tirés d'un nom propre, on compte dans Nepos cinq cent soixante-sept adjectifs placés avant le substantif, et deux cent six après, y compris les participes employés avec le sens de l'adjectif. Les premiers représentent donc à peu près les deux tiers du total. On peut les classer ainsi :

a) Ceux qui marquent la dimension :

Amplus, 1 fois; *angustus*, 1; *brevis*, 1; *exiguus*, 1; *exilis*, 1; *infinitus*, 2; *longus*, 1; *magnus*, 89; *minutus*, 1; *parvus*, 1; *tenuis*, 1.

Digitized by Google

b) Ceux qui marquent la situation ou la répétition dans l'espace et dans le temps :

Absens, 1 fois; *adversus*, 1; *annuus*, 2; *ante actus*, 1; *antiquus*, 1; *assiduus*, 1; *continens*, 1; *cotidianus*, 2; *creber*, 2; *devius*, 1; *dexter*, 1; *diutinus*, 1; *diversus*, 1; *externus*, 1; *finitimus*, 2; *frequens*, 1; *hiemalis*, 1; *instans*, 1; *intestinus*, 1; *inveteratus*, 1; *nocturnus*, 1; *novus*, 5; *perpetuus*, 6; *posterus*, 6; *praesens*, 2; *princeps*, 1; *pristinus*, 5; *propinquus*, 3; *reventinus*, 2; *separatus*, 1; *sequens*, 1; *subitus*, 1; *vetus*, 5; *vetustus*, 1.

c) Ceux qui indiquent la quantité ou le nombre (en dehors des adjectifs numéraux proprement dits) :

Ceteri, 18 fois; *copiosus*, 1; *cunctus*, 1; *mediocris*, 1; *multus*, 30; *omnis*, 77; *oar*, 19; *pauci*, 9; *plerique*, 3; *reliquus*, 9; *singularis*, 3; *totus*, 22; *universus*, 9; *unus*, 8.

d) Ceux qui marquent une qualité ou un défaut ou un état :

Admirandus, 1 fois; *anceps*, 2; *bellicosus*, 1; *bonus*, 6; *callidus*, 3; *clarus*, 3; *delectus*, 3; *diligens*, 1; *divinus*, 1; *durus*, 1; *effusus*, 1; *excellens*, 3; *falsus*, 1; *ferus*, 1; *fidus*, 1; *fortis*, 1; *generosus*, 3; *gravis*, 2; *honestus*, 2; *ignotus*, 1; *implacabilis*, 1; *impotens*, 1; *indiligens*, 1; *inimicus*, 1; *incredibilis*, 2; *ingratus*, 3; *lautus*, 1; *legitimus*, 1; *levis*, 1; *malus*, 2; *miserabilis*, 2; *mirus*, 1; *miserandus*, 1; *mortifer*, 1; *muliebris*, 1; *naturalis*, 1; *nobilis*, 4; *notus*, 1; *perditus*, 1; *praecipuus*, 4; *praeclarus*, 1; *praestans*, 1; *pretiosus*, 1; *probabilis*, 1; *proprius*, 1[1]; *prosper*, 1; *puerilis*, 1; *ruber*, 1; *rusticus*, 1; *secundus* (favorable), 3; *simulatus*, 3; *sumptuosus*, 1; *temerarius*, 1; *terribilis*, 1; *turbidus*, 1; *virilis*, 1.

e) Les adjectifs de sens particulier, dont les uns ne se rencontrent qu'avant le substantif :

Adversarius, 3 fois; *apertus*, 1; *campester*, 1; *concitatus*, 1; *decemviralis*, 2; *impendens*, 1; *natalis*, 1; *onerarius*, 1; *saltuosus*, 1; *subalaris*, 1; *venenatus*, 1; *victor*, 1.

Les autres, tantôt avant, tantôt après :

Agrestis, 1 fois avant, 1 fois après; *alienus*, 7 av., 1 ap. *(aes alienum)*; *certus*, 3 av., 1 ap. *(diem certam)*; *civilis*, 3 av., 2 ap.; *coctus*, 3 av., 1 ap.; *communis*, 6 av., 3 ap.; *conducticius*, 1 av., 1 ap.; *domesticus*, 3 av., 1 ap.; *equester*, 1 av., 1 ap.; *maritimus*, 3 av., 2 ap. *(imperii maritimi)*; *mercennarius*, 1 av., 1 ap.; *militaris*, 1 av., 11 ap.; *navalis*, 1 av., 3 ap.; *pedester*, 8 av., 1 ap.; *privatus*, 1 av., 1 ap.; *publicus*, 1 av., 32 ap.; *regius*, 4 av., 11 ap.; *terrestris*, 1 av., 1 ap.; *urbanus*, 1 av., 1 ap.

Les adjectifs placés après le substantif peuvent se répartir en plusieurs catégories :

1° Les adjectifs de sens particulier, dont les uns — ceux qui terminent la liste des adjectifs placés avant le substantif — sont mis tantôt

1. Nepos, 10, 9, 6. Au lieu de : *si prompta fuissent voluntate*, leçon de Halm et de Nipperdey, je lis *propria*, et j'explique : *s'ils n'avaient pas été indifférents* : ils

Digitized by Google

après, tantôt avant, et dont les autres ne se rencontrent que derrière le substantif, à savoir :

Bellicus, 1 fois; *clandestinus*, 1; *commutatus*, 1; *contextus*, 1; *editus*, 2; *festus*, 1; *futurus*, 1; *germanus*, 2; *munitus*, 1; *ornatus*, 1; *poeticus*, 1; *promissus*, 1; *propositus*, 1; *scopulosus*, 1; *venaticus*, 1; *venatorius*, 1; *venerius*, 2.

2° Les adjectifs indiquant la matière dont une chose est faite. Ils sont toujours après le nom :

Aeneus, 2 fois; *aureus*, 5; *fictilis*, 2; *laureus*, 1; *lapideus*, 1; *ligneus*, 2; *oleaginus*, 1.

3° Les adjectifs qui font partie d'expressions stéréotypées :

Animo aequo, 5 fois, et par analogie : *animo strenuo*, 1; *animo forti*, 1; *aes alienum*, 1; *via Appia*, 1; *calendae apriles*, 1; *diem certam*, 1; *jus civile*, 2; *res familiaris*, 7; *res gestae*, 10; *di immortales*, 1; *naves longae*, 2; *res militaris*, 8; *res publica*, 24; *vincla publica*, 5; *navis triremis*, 3; *re vera*, 3.

4° Les adjectifs placés après des substantifs de sens très vague ou très général. Le substantif désigne pour ainsi dire le genre, et l'adjectif qui est le mot important, l'espèce. Les plus fréquents de ces substantifs sont : *res, locus, casus, causa, opera, ordo, status, genus.*

On trouve ainsi avec *res*, outre les formules déja citées : *rerum humanarum, res illustris, resque magnas, resque multas, ab re proposita, res novas; res severas.* Avec *locus : loco idoneo, loca deserta; loca sola;* puis, *causam idoneam, casus adversos, ordine equestri, opera forensi, genere honesto.*

5° Restent enfin des adjectifs qui dans l'immense majorité des cas se placent avant le nom, mais qu'on trouve après quand l'auteur a l'intention de les mettre en relief. Ce sont :

Necessarius, 2 fois (le relief en est accentué encore par *tam*); *omnis*, 13 fois, 1 après *res*, 1 après *spes*, 11 après les pronoms *hic, ille, se, sui, qui; ornatus, inermis, infamem,* qui ont presque la valeur d'un attribut, par exemple, 15, 10, 1 : *a Pelopida, qui filium habebat infamem,* — par Pelopidas, dont le fils était perdu d'honneur; *pleraque*, 1, opposé à *ea quae*, 13, 4, 6; *par*, 1, opposé à *humilioris*, 25, 19, 2; *paternus*, 1, en relief : la haine qu'il tenait de son père, 23, 1, 3; *promissus*, 1, et *longus*, 1, mis en relief dans une énumération, 14, 3, 1 : *et niger et capillo longo barbaque erat promissa; reliquus*, 1 fois, 14, 2, 1 : *exercitusque reliquus*, peut-être pour éviter *reliquusque exercitus; totus*, 2 : *bellum totum delevit*, 7, 8, 6; *eamque totam*, 25, 18, 1; *unus* (seul), 8, après les pronoms *is, hic, ille.*

ADJECTIFS AU COMPARATIF ET AU SUPERLATIF.

Sur 45 comparatifs, 7 seulement sont placés après :

Major, 2 fois, après *res* (sur 14 fois avant): *munitiora*, 1, après *loca; prior*, 2 fois, après le nom propre *Dionysius*, en guise de *cognomen; citerior*, 1, après un nom de pays; *longior*, 1, mis en relief.

n'ont pas de volonté à eux, parce qu'ils ne sont que des mannequins à la disposition du premier venu qui les paie.

Digitized by Google

Quant aux superlatifs, sur 142 on n'en trouve que 17 derrière le substantif, et encore y sont-ils parce que, visiblement, l'auteur appelle sur eux l'attention, et qu'il leur donne un sens tout aussi fort que celui d'une proposition relative. Ainsi :

Regione non apertissima, 1, 5, 3; *vir omnium callidissimus*, 23, 9, 2; *In ea erant pueri litteratissimi*, 25, 13, 3; *maximus*, 7 fois (sur 31 fois avant), en relief; *munitissimus*, 1, en relief; *nobilissimus*, 1, en relief; *optimus*, 2, une fois avec valeur d'attribut, une fois après *ars; sanctissimis*, 1, après *locis; summus*, 4, 1 après *res*, 1 après *ducem;* 2 visiblement en relief; *supremus*, 5, dans la formule *diem supremum obire; ultimus*, 1, avec une force particulière, 25, 1, 1.

ADJECTIFS TIRÉS D'UN NOM DE PAYS OU D'UN NOM D'HOMME.

Il est un cas où la spécialité du sens de l'adjectif semblerait devoir l'appeler à la suite du substantif : c'est celui d'un adjectif tiré d'un nom de pays ou d'un nom d'homme *(Caesarianus, Tamphilianus)*. Cependant on trouve, même ici, l'adjectif aussi souvent placé avant qu'après le nom, 47 fois avant, 46 fois après (l'adjectif *Romanus*, 21 fois à lui seul)[1].

ADJECTIFS EMPLOYÉS EN GUISE D'APPOSITION.

Si, au lieu d'être joint à un nom commun, comme dans le cas qui précède, l'adjectif est joint immédiatement à un nom propre d'homme, comme une sorte d'apposition pour désigner sa patrie, il suit toujours le nom propre : *Phocion Atheniensis, Eumenes Cardianus*, etc. Nepos offre 30 cas semblables.

Il en est de même de l'adjectif joint immédiatement à un nom propre d'homme, pour marquer sa descendance intellectuelle : *Xenophonte Socratico*, 17, 1, 1; la fonction qu'il a remplie : *Flamininum consularem*, 23, 12, 1; *Perpenna censorius*, 24, 1, 1; *Mocillam praetorium*, 25, 11, 2; le surnom qu'il a reçu : *Jovis Feretrii*, 25, 20, 3; *Alexander Magnus*, 5 fois.

1. Au lieu de l'expression fixée : *populus Romanus*, on trouve, 25, 18, 6 : *ceteros Romani populi. Romani* ainsi placé ne peut s'expliquer comme *publicus*, 7, 3, 3, *non ad privatam, sed publicam rem*, par une opposition. Aussi je lis : *ceteros Romanos*, conjecturant que P. *(populi)* est venu par réduplication du P initial du mot suivant *praestiterunt*, et que *Romanos P.* est devenu ensuite par accommodation *Romani P. (Romani populi)*.

Digitized by Google

DEUX ADJECTIFS RELIÉS PAR UNE CONJONCTION QUALIFIANT LE MÊME SUBSTANTIF.

Je relève 21 cas où les deux adjectifs sont placés avant, y compris 3 cas où les adjectifs sont au superlatif, et un cas où ils sont tirés de noms de pays; la conjonction la plus ordinaire est *que*, 12 fois sur 21.

15 fois les adjectifs sont placés après, y compris un cas où les adjectifs sont tirés de nom de pays, et un cas où 3 adjectifs se trouvent coordonnés entre eux; ici la conjonction *que* se rencontre 6 fois; *et*, 4 fois; *ac (atque)*, 3 fois; *et — et*, 1 fois, *neque — neque*, 1 fois.

Dans 4 cas, l'un des adjectifs est avant, l'autre après le substantif.

UN SEUL ADJECTIF QUALIFIANT PLUSIEURS SUBSTANTIFS.

L'adjectif se trouve ici 7 fois avant, 3 fois après; 1 fois après le 1er substantif, sous-entendu avec les autres, 4, 3, 1; 1 fois relié au 2e substantif par *que*: 11, 3, 1, *corpore imperatoriaque forma*.

ADJECTIFS ACCOMPAGNÉS D'UN COMPLÉMENT.

J'en relève 5 placés avant le substantif, 6 après; 1 après *res*, 2 après *locus*, 1 après *hominem*, 1 après *dux* (15, 7, 1 : *dux... belli imperitus*, ici l'adjectif est détaché en relief); enfin un superlatif qui est plutôt une apposition qu'une épithète (23, 10, 2 : *Pergamenus rex Eumenes, Romanis amicissimus*).

ADJECTIFS DANS UNE ÉNUMÉRATION.

Quand Nepos énumère les différentes qualités d'une personne ou d'une chose, il en place toujours l'énumération après le substantif. C'est la construction analytique. En voici un exemple : 13, 3, 5, *Populus acer, suspicax ob eamque rem mobilis, adversarius, invidus... domum revocat*. Notre auteur offre 8 autres exemples de cette construction, où chaque adjectif a la valeur d'un attribut.

Digitized by Google

DEUX ADJECTIFS CONSTRUITS EN CHIASME OU EN SIMPLE RELIEF.

Quand plusieurs objets qualifiés chacun par un adjectif doivent être mis en relief, Nepos rapproche ou les substantifs en écartant les adjectifs, ou les adjectifs en éloignant les substantifs, l'un en tête, l'autre à la fin.

15, 5, 6 : *una urbe nostra dieque uno.*
7, 6, 2 : *et adversas superiores et praesentes secundas res.*
25, 13, 3 : *In ea erant pueri litteratissimi, anagnostae optimi et plurimi librarii.*

J'en ai relevé 10 exemples en tout.

D'autre fois, Nepos se contente de faire ressortir la valeur des deux adjectifs, en les mettant tous les deux à la suite de leur substantif : 6, 4, 2, *librum grandem, verbis multis conscripsit.* 18, 11, 5 : 11, 3, 1.

UN ADJECTIF QUALIFIANT L'EXPRESSION COMPOSÉE FORMÉE PAR UN SUBSTANTIF ET UN AUTRE ADJECTIF.

Nepos laisse à côté du substantif l'adjectif qui forme avec lui une sorte de mot composé, et place en avant l'autre adjectif.

Perpetua naturalis bonitas, 25, 9, 1.
Agresti duplici amiculo, 14, 3, 2.
Ceterisque maritimis civitatibus, 9, 4, 2.
Omnia reliqua tempora, 25, 4, 3, et 4 autres exemples.
Reliquae Pergamenae naves, 23, 11, 5.
Extremo Peloponnesio bello, 9, 1, 2.
Magnasque ejus Africanas possessiones, 25, 12, 4.
Annui bini reges, 23, 7, 4.
Domestico summo genere, 18, 1, 3.
Quam plurimas... venenatas serpentes, 23, 10, 4.

Avec trois adjectifs : *Plerique clari viri habuerunt Athenienses,* 19, 4, 3. *Omnis* et *totus* se trouvent de même avant le substantif accompagné d'un adjectif possessif ou démonstratif, *omnes illos annos,* 1, 8, 3 ; *omnis suas copias,* 17, 3, 1. De même : 2, 10, 1 ; 13, 2, 1 ; 23, 9, 3 ; 25, 14, 3 ; *totiusque ejus partis Siciliae potitus est,* 10, 5, 5.

Digitized by Google

PLACE DE L'ADJECTIF ACCOMPAGNANT UN PRONOM.

Quand l'adjectif qualifie un pronom, Nepos place ordinairement l'adjectif après le pronom :

Hoc unum, 23, 5, 4; *unus* (seul) se trouve ainsi 8 fois après *hic, ille, is.*
Suaque omnia, 2, 2, 8; *omnis* se trouve ainsi 7 fois après *hic, ille, se, sui, qui.*
Suosque patrios, 2, 7, 4 (*suos* = *suos deos*).
Eam totam, 25, 18, 1.

Cependant on trouve 3 fois *unus* en tête, à cause du relief que lui donne l'écrivain :

Unum omnes illum prosequebantur, 7, 6, 3.
In unius pernicie ejus, 15, 9, 1.
Uno hoc volumine, 15, 4, 6.
Et *primum illud*, 25, 3, 3.

Tirons les conséquences de notre statistique. A 777 adjectifs employés seuls avec le substantif, correspondent 302 adjectifs placés après. Si nous déduisons de ce dernier chiffre 40 adjectifs qui ont le sens d'une apposition, 74 employés dans des formules invariables, 57 cas où la force du sens attire l'adjectif après le nom, nous ne trouvons plus que 131 adjectifs placés après le substantif, à peu près le 1/6 des adjectifs placés avant.

Ce 1/6 est représenté : 1° par les adjectifs qui signifient la matière dont une chose est faite, tous placés après, 2° par des adjectifs qui suivent des mots de sens vague et général, en sorte que l'adjectif est le mot important; ces mots sont : *causa, casus, genus, locus, opera, ordo, res, status;* 3° par quelques adjectifs de sens très particulier, qui marquent l'espèce dont le substantif désigne le genre, par exemple : *venaticus, venatorius;* 4° par des adjectifs qui ont eux aussi un sens spécial, mais qu'on trouve néanmoins aussi bien avant qu'après le substantif : ils sont mis après, notamment dans des expressions qui ressemblent à des formules ; *bellum sociale, imperium maritimum;* 5° enfin par des adjectifs tirés d'un nom de pays, adjectifs qu'on trouve d'ailleurs aussi souvent en tête du substantif.

En dehors de ces cas, Cornelius Nepos place régulièrement l'adjectif avant le nom. Il met toujours avant, sauf le cas où

Digitized by Google

le relief exige un déplacement, les adjectifs qui marquent: 1° la dimension; 2° l'extension ou la répétition dans l'espace ou dans le temps; 3° la quantité ou le nombre; 4° une qualité générale ou un état; 5° tantôt avant, tantôt après, certains adjectifs de sens spécial et important; 6° enfin, tantôt avant, tantôt après; les adjectifs tirés d'un nom de pays.

Il place régulièrement avant les comparatifs et les superlatifs: ceci est d'autant plus remarquable que le comparatif et le superlatif, enchérissant sur le degré ordinaire d'une qualité et appelant ainsi plus fortement l'attention, sembleraient plutôt devoir être mis en relief après le substantif.

Cependant, sauf le cas d'une expression toute faite *(diem supremum obire)*, la règle est ici plus stricte que pour l'adjectif au positif, parce que précisément les adjectifs qui se construisent après le nom ne se rencontrent guère au comparatif ou au superlatif, ou n'en ont pas du tout (*navalis, terrestris, triremis,* etc., et adjectifs tirés d'un nom de pays).

Dans les cas particuliers où deux adjectifs qualifient un même substantif, ou un seul adjectif plusieurs substantifs, et dans ceux où l'adjectif est accompagné d'un complément, l'avantage reste encore à la place avant le substantif, 33 fois contre 24. Il semble qu'ici l'une ou l'autre place soit également autorisée; cependant si les deux adjectifs sont étroitement unis par la conjonction *que*, Nepos les met plus volontiers avant.

Dans une énumération, les adjectifs suivent toujours le substantif.

Dans le chiasme, un des adjectifs est avant, l'autre après.

Dans le cas de plusieurs adjectifs dont l'un qualifie l'expression formée par l'autre avec le substantif[1], les adjectifs se placent avant ou après, suivant la règle à laquelle ils obéiraient, s'ils étaient seuls; mais celui qui fait corps avec l'idée du substantif en est toujours immédiatement rapproché: 15, 10, 3, *omnem civilem victoriam*; 11, 2, 4, *omni disciplina militari.*

Avec les pronoms, Nepos place régulièrement l'adjectif en

1. Ce cas est moins fréquent en latin qu'en français, parce que là où nous justaxposons deux adjectifs dont le premier qualifie l'expression composée que forme le second avec le substantif, le latin coordonne souvent les deux adjectifs.

Ainsi Nepos : 9, 3, 1. *multis enim magnisque meritis,* beaucoup de services importants; 18, 13, 5, *militari honestoque funere,* de belles funérailles militaires.

Digitized by Google

arrière; il ne le place en avant que pour donner un relief vigoureux.

Pour compléter cette étude, il ne me reste plus qu'une chose à éclaircir[1] : les différentes façons dont notre auteur met en relief un adjectif. Nous avons vu qu'il employait quelquefois le chiasme, qui attire fortement l'attention sur deux adjectifs rapprochés ou écartés ; mais les chiasmes sont assez rares. Généralement la place de valeur est après, si l'adjectif se construit d'habitude avant le substantif : 14, 3, 1 *et capillo longo barbaque erat promissa;* avant, si l'adjectif se met régulièrement après ; ainsi *unus,* qui d'habitude suit le pronom, prend une force particulière : 7, 6, 3, *unum omnes illum prosequebantur.* Il faut remarquer seulement que quand l'auteur a recours à ce procédé, c'est toujours pour marquer une forte opposition, comme : 7, 3, 3 *quae non ad privatam, sed publicam rem pertineret,* ou au moins pour faire saillir l'importance tout exceptionnelle de l'adjectif, comme 20, 5, 1 : *praelia maxima natali suo die fecit omnia.*

S'il n'y a pas d'opposition, et si l'écrivain veut simplement faire remarquer la valeur de l'adjectif, il emploie l'hyperbate : tout en laissant l'adjectif avant ou après le substantif, selon l'usage ordinairement suivi, il le sépare du substantif par un ou plusieurs mots ; ainsi détaché, l'adjectif se destingue plus visiblement. C'est ainsi que dans le nombre des 567 adjectifs isolés et au positif, que Nepos met avant le nom, sont compris 94 adjectifs construits en hyperbate. Parmi ces 94 je ne compte pas ceux qui ne sont séparés du nom que par un génitif qui le complète et ne forme pour ainsi dire qu'une idée avec lui; je n'y fais entrer que ceux qui sont séparés du nom par une préposition : 19, 2, 4, *magnum in odium pervenit,* ou par le verbe : 21, 2, 3 *magna retinuit felicitate,* ou par le verbe accompagné d'un pronom : 23, 10, 6 *magno iis pollicetur praemio fore,* ou par un pronom seul : 4. 4. 6, *magno ei praemio futurum,* ou enfin, mais plus rarement, par un autre mot : *magnas mari res gessit.* On trouve aussi l'hyperbate une quinzaine de fois, au cas où l'épithète suit son subs-

1. D'après certains auteurs, les exigences de l'harmonie joueraient un assez grand rôle dans le choix de la place de l'adjectif; en ce qui regarde Népos, cette vue est erronée ; de cette influence de l'euphonie à peine peut-on soupçonner quelques traces incertaines. En tout cas, contrairement à la règle posée par ces auteurs, que les adjectifs polysyllabiques se mettent après les substantifs monosyllabiques. Népos dit : 23, 2, 1 : *potentissimus rex,* 23, 10, 2; *Pergamenus rex,* etc.

Digitized by Google

tantif : 1, 8, 4, *qui potestate sunt perpetua*. Notons enfin que l'hyperbate chez Nepos laisse au style toute sa clarté, et qu'il ne connaît pas les entre-croisements de mots qui rendent pénible la lecture de certains écrivains postérieurs, comme Pline l'Ancien.

Ces conclusions sont conformes à celles que M. Bergaigne a tirées de son étude sur les quatre premiers livres de César et à celles que M. Dietrich Rhode a tirées de ses travaux sur les discours de Cicéron, sur César et sur Salluste[1] : ce sont chez Nepos comme chez les trois grands prosateurs de son temps, les mêmes adjectifs qui se placent avant le substantif, les mêmes après ; c'est la même disposition quand un substantif est accompagné de plusieurs adjectifs ou quand un seul adjectif qualifie plusieurs substantifs ; c'est la même modération et la même clarté dans l'emploi de l'hyperbate. Je livre aux historiens de la littérature romaine cet argument en faveur de l'authenticité du *De excellentibus ducibus* ; mais surtout je souhaite que ces notions élémentaires de stylistique, reposant aujourd'hui sur l'analyse des quatre principaux prosateurs de l'âge d'or, passent enfin dans les livres destinés aux étudiants et aux professeurs[2].

E. CHAMBRY.

1. *Adiectivum quo ordine apud Caesarem et in Ciceronis orationibus coniunctum sit cum substantivo*, Hamburg, 1884, — et : *Adiectivum quo ordine apud Sallustium coniunctum sit cum substantivo*, Hamburg, 1887.

2. Il est étrange que la nouvelle édition de la Stylistique de Berger, remaniée par un homme aussi compétent que M. Max Bonnet, enseigne qu'on ne peut pas donner de règles pour la place de l'adjectif, alors que M. Schmalz, dans la stylistique adjointe à sa grammaire latine (*Handbuch der kl. Altertums-Wissenschaft*, II. Bd, 2e édit.), reproduit avec tant de netteté les nouvelles règles que Bergaigne opposait dès 1885 à celles de la grammaire latine de Madwig.

Digitized by Google

INTERPRÉTATION D'UNE CHARTE

POUR

MORLÁAS

Dans le volume qu'il a publié naguère sur *Les origines de l'ancienne France* (t. II, p. 204, n. 2), M. Flach a interprété une charte relative à nos contrées, que j'avais moi-même brièvement étudiée jadis[1]. Il s'agit d'un privilège octroyé, en 1101, par le vicomte de Béarn aux habitants de Morláas. Il n'est pas inutile de remarquer au préalable qu'il n'y a pas de difficulté sur le texte même de l'acte; je l'avais pris dans l'*Histoire de Béarn*, de Marca[2]: pour plus de commodité, je me réfère au *Cartulaire de Sainte-Foi de Morláas*, publié depuis par mon regretté confrère et ami Léon Cadier: c'est bien cette édition que M. Flach a eue sous les yeux[3].

Voici tout d'abord les parties essentielles de la charte :

« Ego Guastonus, peccator, Viarnensis vicecomes, pro salute anime patris et matris mee et pro salute anime mee et uxoris et filiorum ac filiarum mearum et pro salute omnium parentum meorum preteritorum ac futurorum, ingenuo villam Morlensem Deo et Sancto Petro Cluniacensi et Sancte Fidei hujus loci. Ita duntaxat ut nullus homo audeat inde tollere neque vaccam, neque porcum, neque multonem, neque omnino ullam rem, neque hospitari, sed omnia sint salva ad salutem anime et corporis mee..... Si quis homo vel femina hanc ingenuitatem quam ego facio contradixerit vel calumpniatus fuerit, de libro viventium deleatur et cum Dathan et Abiron in inferno perpetualiter crucietur. Amen. Amen. Amen..... »

J'avais compris que cette charte avait pour objet « la remise faite par Gaston IV de Béarn, des redevances en nature

1. *Revue de Béarn, Navarre et Lannes*, 1883, p. 192-194.
2. *Op. cit.*, p. 387.
3. M. Flach cite : *Cartulaire de Sainte-Foi de Morláas*, ch. III, p. 9. Ces indications se rapportent très exactement au volume de L. Cadier; dans le registre original, le document occupe une partie du verso du folio 1 et du recto du folio 2.

Digitized by Google

(multonem, vaccam, porcum tollere) et du gîte *(hospitari)* que lui devaient les habitants de Morláas ».

M. Flach se range à une autre interprétation. « L'expression *ingenuare alicui* n'avait, en effet, que deux sens possibles à cette époque : *céder ses droits à autrui*, ou bien *affranchir en plaçant sous la protection d'autrui.* » Après avoir ainsi très nettement réduit à deux ces explications possibles, M. Flach m'attribue la première, ce qui est une inexactitude matérielle, et il en adopte une troisième. D'après la suite de sa note, en effet, l'expression *ingenuare* n'aurait plus dans le document en question l'acception habituelle qui est exposée ci-dessus; « elle est employée ici par une extension toute naturelle pour marquer que la ville et ses habitants sont libres de toute immixtion étrangère, garantis contre les déprédations et les abus de la force, *affranchis, saufs*, parce qu'ils sont placés sous la protection, sous le patronat de Dieu, de Saint-Pierre de Cluny et de Sainte-Foi de Morlaas. » En un mot, la charte a pour but de créer une sauveté à Morláas, de garantir aux habitants la sécurité dont jouissaient les sauvetés ecclésiastiques, « en frappant la violation de l'asile de peines aussi élevées, en y étendant la paix de Dieu, en les consacrant à Dieu et aux saints patrons d'un monastère pour leur procurer le respect des choses saintes. »

C'est l'explication donnée par Marca, que M. Flach a reprise et qu'il soutient par des arguments nouveaux.

Un point sur lequel il n'y a pas de contestation, c'est le sens propre, le sens ordinaire du verbe *ingenuare*, qui signifie *affranchir*, soit affranchir de toute sujétion, soit affranchir de certaines obligations spécifiées dans l'acte. En donnant au terme dont nous nous occupons cette double acception d'affranchissement absolu et d'affranchissement partiel, je ne fais nullement œuvre d'imagination, je ne raisonne même point *par extension;* je me borne à constater que telle est bien l'acception de ce mot dans d'autres chartes de la même région et de la même époque.

Nous avons du XIe siècle, dans le très curieux cartulaire de Conques, une « scriptura ingenuationis » pour une localité de Navarre[1] : c'est une dispense de quelques charges énumérées dans la charte et une réglementation du droit d'albergue.

1. *Cartulaire de l'abbaye de Conques*, publié par M. G. Desjardins, p. 407.

Digitized by Google

De même, un acte du cartulaire de Saint-Pé-de-Génerest porte que Centulle de Bigorre « quandam villam B. Petri quæ Lanagrassa vocatur... fecit... ingenuam ac liberam ab omni servicio malo, ea scilicet ratione ut ab illa die amplius a nemine cogerentur habitatores illius facere aliquod opus in Cadelionensi castro [1]. » Et Marca analyse cette pièce comme il suit : « Centulle... descharge le lieu de Lanegrasse des courvées pour son chasteau de Cadeillon [2]. »

D'autre part, s'il n'existe pas à ma connaissance d'exemple du mot *ingenuare* pris dans le sens d'*ériger en sauveté*, nous savons de quels vocables on se servait dans la contrée pour créer les sauvetés ; c'est encore Marca qui nous l'apprend : « Les franchises et immunités de cette nature, dit-il, estoient appellées sauvetés, *salvitates* [3]. » Et à l'appui de cette assertion il donne plusieurs exemples [4]. Nous avons donc deux raisons pour ne pas suivre M. Flach dans son interprétation : en premier lieu, le mot qu'il s'agit de traduire a un sens différent : en second lieu, l'idée que M. Flach croit trouver sous ce mot s'exprime par d'autres termes.

Un autre argument peut être pris des effets qu'emporte cette *ingenuatio* et que la charte de Morláas énumère comme il suit : « Ita duntaxat ut nullus homo audeat inde tollere neque vaccam, neque porcum, neque multonem, neque omnino ullam rem, neque hospitari, sed omnia sint salva. » Cette formule, suivant M. Flach, « vise manifestement l'exaction violente et la razzia. »

« Manifestement » est peut-être risqué ; j'estime, en effet, que non seulement la proposition n'est pas évidente, mais encore qu'elle est inexacte. Remarquons tout d'abord que dans la traduction libre de M. Flach on cherche vainement l'équivalent du latin *hospitari*. J'entends bien que, d'après le savant professeur, cette expression désigne le fait de s'installer de force dans une maison, d'y exiger le vivre et le couvert. Mais une réflexion s'impose : la paix et la trêve de Dieu avaient pour but de défendre la collectivité plus encore que l'individu, et elles prévenaient surtout les

1. Marca, *Histoire de Béarn*, p. 324.
2. *Id.*, p. 421. — Cf. divers passages des fors de Béarn, notamment, dans l'édition de MM. Mazure et Hatoulet, l'art. 25 du for d'Oloron (*op.*, *cit.*, p. 218).
3. *Op. cit.*, p. 385.
4. Cf. Flach, *op. cit.*, p. 171 et suiv.

Digitized by Google

crimes qui anéantissaient une valeur sociale, existence humaine ou instrument de travail; le vol ne venait qu'en seconde ligne dans les préoccupations des clercs qui ont rédigé les statuts de paix et de trêve : quant à l'hébergement forcé, c'était, au milieu de l'anarchie sanglante qu'il s'agissait de réprimer, un abus de peu d'importance et dont il n'y avait pas lieu de s'inquiéter particulièrement. Comment se fait-il que Gaston de Béarn, voulant étendre à Morláas les bienfaits de la paix de Dieu, ait interdit nommément cet abus et ces razzias, tandis qu'il négligeait le pillage, le meurtre et ces attaques, *assaut, embadiment,* dont il est à tout instant question dans les fors?

Remarquons enfin que Gaston n'assigne pas de limites à la sauveté qu'il aurait fondée, et qu'il prévoit l'éventualité d'une action judiciaire contre sa concession : le fait d'établir la paix de Dieu dans une localité peut-il donner lieu à une plainte en justice? On me répondra qu'il s'agit d'une simple formule, et je reconnais, en effet, que l'argument pris en soi n'est pas décisif; mais on avouera que voilà, dans un seul et unique document, bien des singularités.

Des considérations qui précèdent, il résulte, ce me semble, avec certitude que la charte de Gaston de Béarn pour Morláas n'avait pas été accordée en vue de créer dans cette ville une sauveté. Quel en était donc l'objet?

Je crois l'avoir fait connaître autrefois un peu vaguement, il est vrai, et je demande à préciser ici. Il est acquis dès à présent qu'il s'agit d'un affranchissement, d'une remise de droits plus ou moins légitimes. Quelles étaient au juste la nature et l'étendue de ces droits? Dans leur énumération un mot m'a particulièrement frappé, celui-là même que M. Flach a négligé, *hospitari.* C'est le droit de gîte. Quant aux autres expressions, « tollere neque vaccam, neque porcum, » etc., elles peuvent très bien se référer à des emprunts forcés, à des réquisitions en nature.

M. Flach, qui a vu le haut moyen âge un peu en noir, a jugé que *tollere* ne pouvait désigner que des brigandages. Il semble, au contraire, que, dans la région pyrénéenne et même ailleurs, ce terme s'applique plutôt aux perceptions abusives, aux *maltôtes* de tous genres commises par les seigneurs ou par leurs officiers. J'étais déjà arrivé à cette conclusion dans une précédente étude pour le Roussillon,

Digitized by Google

où la *questia* était d'ordinaire l'exaction en espèces, la *tolta* et la *forcia*, l'exaction en nature. Un travailleur des plus consciencieux, Alart, pensait que « la *tolta* ou *forcia*... n'était autre chose qu'un emprunt forcé ». Entre l'emprunt forcé que l'on ne rembourse pas et l'exaction, il n'y a qu'une différence de nuance.

Or, ces *toltas*, *forcias* et *questias* étaient d'un usage non moins répandu que regrettable. Sans parler du for de Morláas, qui interdit l'emprunt forcé [1], les chartes du Midi sont innombrables dans lesquelles le seigneur renonce à y recourir : si l'on en doute, que l'on veuille bien parcourir le recueil des *Privilèges et titres de Roussillon et de Cerdagne* publiés par Alart, les *Chartes de coutumes de la Gascogne toulousaine*, par M. Edmond Cabié, le tome XII des *Ordonnances des rois de France*, etc. : on verra que dans une notable partie des coutumes de la région méridionale le premier article est consacré à une renonciation de ce genre.

Or, ces réquisitions accompagnaient d'ordinaire l'exercice du droit de gîte, de même que, dans la charte de Morláas, *hospitari* accompagne *tollere*. A l'appui de cette assertion, il serait facile d'énumérer des faits nombreux. Quand un seigneur ou un supérieur ecclésiastique s'arrêtaient dans une église, il fallait non seulement les héberger, mais encore les nourrir, eux et leur suite. D'après les coutumes de La Réole, dont je ne prétends point défendre l'authenticité, mais qui n'en remontent pas moins au moyen âge, un officier enlevait par la ville des porcs et des poules le jour où le seigneur exerçait son droit de gîte. C'est l'association de la réquisition, *tollere*, et du gîte, *hospitari* [2].

Or, nous savons que ces usages étaient très onéreux aux vassaux, qu'ils entraînaient de grands abus et qu'ils dégénéraient en un véritable pillage [3]. Des chroniqueurs anciens

1. Art. 17, édit. Mazure et Hatoulet, p. 116. Ce passage paraît avoir été altéré.

2. « Partout où le seigneur avait droit de gîte, disent MM. Mazure et Hatoulet, il devait être défrayé lui et son écuyer ; mais en dehors de cette redevance il avait à recevoir de l'avoine de la part des begueries et des châtelains naturels. » (*Fors de Béarn*, p. 18, n. 2.)

3. Au XIVe siècle, le roi d'Angleterre reprochait à ses officiers en Guyenne, de réquisitionner dans leurs voyages des lits et des animaux sans les payer. (*Archives municipales de Bordeaux, Livre des Bouillons*, p. 137 et 139, et *Livre des Coutumes*, p. 519.)

Digitized by Google

nous dépeignent, par exemple, Clément V et sa suite *dévorant* les abbayes, dévastant les églises, ruinant les points sur lesquels le cortège pontifical s'abattait [1]. On comprend que les villes aient cherché à s'exempter d'obligations pareilles.

C'est une exemption de ce genre qui fait l'objet de la charte de Morláas.

J.-A. BRUTAILS.

1. Baluze, *Vita paparum avenionensium*, t. I, col. 3 et 4. — Boutaric, *Revue des Questions historiques*, t. X, p. 318, note. — *Id.*, *La France sous Philippe le Bel*, p. 129. — Renan, *La papauté hors de l'Italie*, dans la *Revue des Deux-Mondes*, 1880, p. 117. — Cf., sur la rapacité des archidiacres, Leclerc et Renan, *Histoire littéraire de la France* au XIVe siècle, 2e édit., t. I, p. 56-57.

Digitized by Google

LA CRITIQUE DANTESQUE AU XVIIIe SIÈCLE

VOLTAIRE

ET LES POLÉMIQUES ITALIENNES SUR DANTE

La fortune littéraire de Dante a eu en France ses vicissitudes; mais à aucune époque il ne paraît avoir été plus méconnu qu'au XVIIe siècle. Le temps était loin où Christine de Pisan, vénitienne de naissance, française d'esprit et de langue, composait ce pastiche de la *Divine Comédie* qui a pour titre : *Le Chemin de longue estude* (1402). Les discussions engagées au XVIe siècle entre Sponde, Coëffeteau, du Plessis-Mornay, Rivet et Graeser sur les théories politiques du *De Monarchia* étaient depuis longtemps oubliées. Oubliée aussi la naïve et souvent obscure traduction de la *Divine Comédie* dédiée par Balthazar Grangier au roi Henri IV, en 1596. Boileau ne parle point du poète : il réserve son érudition et ses sévérités pour la *Jérusalem délivrée*. La Fontaine, esprit ouvert aux choses de la Renaissance, remonte jusqu'à Boccace, qui devient son auteur favori et son modèle. Regnier-Desmarais, dans ses sonnets italiens, recherche et trouve parfois la délicatesse de Pétrarque. Dante est moins bien partagé : il en est réduit aux appréciations anodines du P. Rapin[1], à une courte mention de Gabriel Naudé[2], aux notices superficielles des compilateurs Isaac Bullart[3] et Bayle[4]. Le XVIIIe siècle ne s'ouvre guère plus brillamment pour lui : le jugement très concis de Baillet[5], la paradoxale

1. *Réflexions particulières sur la Poésie*, IIe partie, réflexion XVI.
2. *Additions à l'histoire de Louis XI*, édition de Bruxelles, 1713, p. 124.
3. *Académie des Sciences*, livre V, v° *Dante d'Aligere* (édition de Bruxelles, 1696, t. II, p. 305-308).
4. *Dictionnaire historique et critique*, v° *Dante*.
5. *Jugements des Savants* (Paris, 1722), t. IV, p. 265-270.

Digitized by Google

dissertation du P. Hardouin, tendant à démontrer que la *Divine Comédie* serait l'œuvre d'un faussaire[1], quelques notes du président de Brosses, d'ailleurs inédites jusqu'en 1799, rien de tout cela n'annonce qu'au milieu du siècle le nom de Dante va se trouver remis en lumière, associé à l'un des plus grands noms de la littérature et de la philosophie modernes, qu'avec Voltaire, la critique dantesque est à la veille d'entrer dans une phase nouvelle.

Voltaire critique de Dante jouit d'une assez fâcheuse réputation. Il a traité le vieux poète florentin avec autant de sans-façon qu'il a traité Shakespeare; il l'a jugé plus sommairement encore. Il a d'ailleurs trouvé des adeptes, non seulement en France, mais encore et surtout en Italie. C'est autour de son nom, à l'occasion de plusieurs de ses écrits, que s'est élevée dans la péninsule la plus retentissante polémique littéraire du siècle. Si l'on veut bien y regarder de près, on verra que ce retentissement n'a point été sans causes. L'erreur d'un esprit ordinairement juste, comme sa propagation rapide à l'étranger, a eu sa raison d'être. L'étude des incidents nombreux de cette polémique, et l'explication historique des théories littéraires émises soit par les adversaires, soit par les défenseurs de Dante, n'intéressent pas seulement l'historien de la critique dantesque; c'est une page essentielle et fort peu connue de l'histoire des deux littératures italienne et française au XVIIIe siècle.

I

A quelle occasion, dans quelles circonstances, sous quelles influences Voltaire fut-il amené à s'occuper de Dante?

Tandis qu'il consacrait, dans l'*Essai sur la poésie épique*, un examen assez étendu à d'autres poètes italiens, Trissin, Tasse, Arioste, il se contentait de mentionner Dante avec Pétrarque, comme ayant écrit en vers « dans un temps où

1. *Doutes proposés sur l'âge du Dante* (*Mémoires de Trévoux*, juillet 1727). Un critique italien, Giuseppe Garampi, l'avait prise au sérieux, et s'était donné la peine d'écrire une *Dissertation sur cette folle opinion d'Hardouin, que la Divine Comédie n'est point d'Alighieri, mais d'un imposteur anonyme.*

Digitized by Google

l'on n'avait pas encore un ouvrage de prose supportable »[1]. Rien ne fait supposer qu'à l'époque de son séjour en Angleterre il le connût autrement que de nom. C'est vers 1738, à Cirey, de concert avec son amie la marquise Du Châtelet, qu'il paraît s'être vraiment intéressé à la *Divine Comédie*, l'avoir lue et en avoir traduit en vers quelques morceaux. Lui-même le déclare dans certaine lettre adressée en 1753 à *M. D..., professeur en histoire*[2], lettre qui contient un fragment de traduction, et dont la substance se retrouve à peu près intégralement dans un ouvrage dont la première édition n'est que de trois ans postérieure, l'*Essai sur les mœurs*[3]. A cette époque, Voltaire est devenu presque un « italianisant » : il a de nombreux correspondants par delà les Alpes : il est membre de plusieurs Académies italiennes ; il s'est même, un certain temps, passé le luxe d'un secrétaire italien, Collini. Le jugement porté dans l'*Essai sur les mœurs* est sommaire, mais point défavorable : à peine y relève-t-on une ou deux expressions d'une liberté un peu inquiétante. La *Divine Comédie* est « un poème bizarre, mais brillant de beautés naturelles » ; l'auteur s'y élève « dans les détails au-dessus du mauvais goût de son siècle et de son sujet » ; le livre est « rempli de morceaux écrits aussi purement que s'ils étaient du temps de l'Arioste et du Tasse » ; Dante, ce qui n'est point pour déplaire, y exhale « sa douleur sur les querelles de l'empire et du sacerdoce ». Voltaire donne une traduction du fameux passage :

> Jadis on vit dans une paix profonde
> De deux soleils les flambeaux luire au monde...

et il ajoute d'un ton solennel : « Ces monuments de l'esprit humain délassent de la longue attention aux malheurs qui ont troublé la terre. »

Quatre ans plus tard, étant venu se fixer en Suisse, Voltaire reçoit aux Délices la visite d'un littérateur italien dont le nom occupe une grande place dans l'histoire des polémiques qui vont suivre, Bettinelli. Il a avec lui un échange de vues décisif. L'année suivante, en mars 1761, il

1. *Essai sur la poésie épique*, ch. V.
2. Décembre 1753. Cette lettre figure dans les mélanges littéraires de Voltaire (éd. Beuchot, t. XLVII, p. 147-154).
3. Chap. LXXXII.

Digitized by Google

écrit à son visiteur au sujet d'incidents tout récents, et le prend avec Dante sur un ton d'irrévérence très accentuée : « Je fais grand cas du courage avec lequel vous avez osé dire que Dante était un fou, et son ouvrage un monstre. J'aime encore mieux pourtant, dans ce monstre, une cinquantaine de vers supérieurs à son siècle, que tous les vermisseaux appelés *sonetti* qui naissent et meurent à milliers aujourd'hui dans l'Italie, de Milan jusqu'à Otrante. » Voltaire a d'ailleurs un grief personnel contre le poète. Un « polisson » nommé Marrini, qui s'est permis d'éditer à Paris la *Divine Comédie*, a osé lui reprocher, à lui, Voltaire, de préférer Virgile « à son Dante ». Le livre paiera pour son éditeur : « Ce pauvre homme a beau dire, le Dante pourra entrer dans la bibliothèque des curieux, mais il ne sera jamais lu : on me vole toujours un tome de l'Arioste, on ne m'a jamais volé un Dante. Je vous prie de donner au diable il Signor Marrini et tout son enfer, avec la panthère que le Dante rencontre d'abord sur son chemin, sa lionne et sa louve. Demandez bien pardon à Virgile qu'un poète de son pays l'ait mis en si mauvaise compagnie. Ceux qui ont quelque étincelle de bon sens doivent rougir de cet étrange assemblage en enfer, du Dante, de Virgile, de saint Pierre et de madona Béatrice *(sic)*. On trouve chez nous, dans le XVIIIe siècle, des gens qui s'efforcent d'admirer des imaginations aussi stupides et aussi barbares... *O tempora! o judicium!* [1] »

Ces idées un peu décousues, Voltaire les coordonne et les complète en 1763 dans un article spécial du *Dictionnaire philosophique*, qui peut être considéré comme l'expression définitive de sa pensée sur Dante. Le ton général de l'article est celui du persiflage : « Les Italiens l'appellent divin, mais c'est une divinité cachée; peu de gens entendent ses oracles... sa réputation s'affirmera toujours parce qu'on ne le lit guère. Il y a de lui une vingtaine de traits qu'on sait par cœur... cela suffit pour s'épargner la peine d'examiner le reste. » Suivent quelques détails biographiques sur le poète : « On prétend qu'il alla faire un voyage à Paris, et que pour se désennuyer il se fit théologien. » L'article se termine par un jugement d'ensemble et diverses critiques de détail : « On

1. *Correspondance générale*, Voltaire au R. P. Bettinelli, servite, à Vérone, mars 1761.

Digitized by Google

a regardé ce salmigondis comme un beau poème épique. » Virgile, que Dante rencontre en enfer, « lui dit qu'il est né Lombard; c'est précisément comme si Homère disait qu'il est né Turc. » Ce ne sont pas seulement les anciens, mais les contemporains, que le poète place dans son enfer: on y rencontre des papes, des cardinaux, des Florentins. « Tout cela est-il dans le style comique? Non. Tout est-il dans le genre héroïque? Non. Dans quel goût est donc ce poème? Dans un goût bizarre. » Que survivra-t-il de cette œuvre si vantée? « Des vers si heureux et si naïfs qu'ils n'ont point vieilli depuis quatre cents ans et qu'ils ne vieilliront jamais. » Le critique ajoute une parodie en vers, plutôt qu'une véritable traduction, de l'épisode de Guido da Montefeltro:

Je m'appelais le comte de Guidon.
Je fus sur terre et soldat et poltron...[1].

Voltaire garde le silence jusqu'en 1776. Dans sa *Lettre à l'Académie française*, il évoque le nom de Dante, et du titre de *Comédie* donné par le poète à son œuvre, il tire cette conclusion assez inattendue qu'on représentait en Italie, dès la fin du XIIIe siècle, de véritables pièces comiques. La même année, il consacre la douzième des *Lettres Chinoises* à « Dante et à un pauvre homme nommé Martinelli ». Cette lettre est encore un pamphlet: Voltaire n'écrivit rien de plus acerbe contre l'auteur de la *Divine Comédie*. A une analyse burlesque du poème, il ajoute quelques critiques nouvelles: « Je ne sais comment il est arrivé qu'Agamemnon, fils d'Atrée, Achille aux pieds légers, le pieux Hector, le beau Pâris ont toujours eu plus de réputation que le comte de Montefeltro, Guido da Polenta et Paolo Lancillotto *(sic)*... Cet assemblage et cette comparaison de nos damnés avec ceux de l'antiquité pourrait avoir quelque chose de piquant, si cette bigarrure était amenée avec art, s'il était possible de mettre de la vraisemblance dans ce mélange bizarre de christianisme et de paganisme[2]. »

Telles sont, dans l'ordre chronologique, les critiques formulées par Voltaire sur Dante. Ses idées ont été assez longtemps à prendre corps. Son hostilité envers lui comme

1. *Dictionnaire philosophique*, v° *Dante (Le)*.
2. *Lettres Chinoises*, XII.

Digitized by Google

envers Shakespeare a succédé à une admiration relative. Il a cédé à un sentiment de dépit, d'amour-propre froissé. Dégagée de son appareil littéraire, sa critique peut se résumer ainsi : Voltaire néglige dans le poème tout ce qui en fait l'intérêt philosophique ou historique. Il l'envisage comme œuvre purement littéraire. Au sujet, il reproche d'être obscur, étrange, sans intérêt d'ensemble, trop théologique. Le côté humain de quelques épisodes le saisit : le reste lui paraît fastidieux. L'exécution est aussi éloignée que possible de ce qui constitue pour lui l'idéal de la perfection littéraire. Le poème ne rentre point dans un genre défini : ni épique ni comique, il est seul de son espèce, c'est « un monstre ». Les associations d'images disparates y abondent ; les personnages de la fable y coudoient ceux de la théologie chrétienne ; l'anachronisme y est constant. Quant à la langue, c'est un instrument vieilli dont la valeur, très réelle pour ses contemporains, est nulle pour la postérité. Ce n'est plus une œuvre d'art, c'est un document historique.

La critique de Voltaire paraît aujourd'hui assez puérile. Il ne faut cependant pas oublier le moment et le milieu dans lesquels elle s'est produite.

C'est un mérite, il faut le reconnaître, que d'avoir parlé, même sommairement et un peu à la légère, d'un écrivain dont personne en France n'avait le moindre souci. Cela suppose chez Voltaire la curiosité des littératures étrangères, quelque étude de la langue, de l'histoire, des lettres italiennes, la lecture enfin de l'un des poèmes les plus difficiles à saisir sans initiation préalable. On ne lui refusera pas non plus le mérite d'avoir parlé avec franchise. Il aurait pu, à l'exemple de bien des littérateurs italiens, dissimuler son ignorance relative sous des éloges banals. Il n'a point hésité à signaler tout haut ce qui le choquait ; et il a eu raison, car son erreur, si elle n'est pas douteuse, est du moins explicable. Elle résulte des principes mêmes dont s'inspirait la critique littéraire au XVIIe et au XVIIIe siècle.

Depuis Descartes, en effet, l'esthétique est entrée dans une voie nouvelle. Les lois du beau, comme celles de la pensée et celles du monde physique, ont été fixées d'une manière abstraite, et en termes absolus. Boileau, dans son *Art poétique*, a donné la formule définitive, sacro-sainte, de toute beauté littéraire passée, présente et future. Tout

Digitized by Google

ce qui s'y conformera sera bien : le reste ne devra point compter. Le critérium du beau, c'est le goût, ce goût français du XVIIe siècle sur lequel on a tant écrit sans jamais le bien définir, et où se révèlent les influences très diverses de l'antiquité classique, de la Renaissance italienne et du rationalisme cartésien. L'esprit français est avide de clarté et de simplicité : toute conception au sens multiple ou caché ne saurait être belle. La vérité en littérature, c'est la peinture du réel, soit dans l'homme, soit dans la nature : toute fiction non empruntée à la réalité n'est qu'un écart d'imagination. Les règles du goût étant codifiées, tous les genres littéraires sont définis par avance, et la valeur d'une œuvre dépend de son plus ou moins de conformité avec quelques œuvres-types dont l'examen a fourni les règles de chaque genre. On connaît le poème épique, le poème tragique, comique, satirique, élégiaque. Une composition hybride qui mêle indistinctement tous les genres ne rentre point dans le nouveau « canon » littéraire. Ajoutez à cela le mépris devenu de règle pour tout ce qui appartient au moyen âge, littérature, philosophie, institutions. Un auteur de ces âges « barbares » n'offrira d'intérêt que dans la mesure où il se séparera de son temps pour se rapprocher du nôtre. Avec de pareilles idées, on voit ce qui peut rester debout de l'œuvre de Dante. De cette philosophie si profonde, de ces belles conceptions théologiques, de ces allégories si savamment construites, il est naturel que le disciple de Descartes et de Locke ne trouve pas un mot à dire. Dans ce milieu social italien du XIIIe et du XIVe siècle, dans cette organisation politique déjà si avancée, le panégyriste des mœurs et de la constitution anglaises ne découvrira qu'agitations stériles et chaos. Dans la *Divine Comédie,* l'auteur de la très correcte *Henriade* ne verra qu'un embryon de poème épique; il relèvera avec complaisance tous les endroits par lesquels elle pèche contre les règles du genre, et sourira dans la conscience naïve de sa supériorité.

On ne peut assurément reprocher à Voltaire un défaut de logique : il a au contraire poussé à ses dernières conséquences un principe dont, sans le vouloir, il a ainsi montré le caractère trop absolu. C'est son point de départ, c'est sa méthode même qu'il fallait abandonner. Un contemporain de Voltaire, inconnu de lui, mais d'un savoir plus profond

Digitized by Google

et d'un jugement plus élevé que le sien, Vico, eût pu lui montrer le vrai chemin. Vico avait donné en quelques pages une analyse philosophique du caractère de Dante, interprété son poème par son époque, et cherché dans la *Divine Comédie* la confirmation d'une théorie nouvelle sur l'histoire de l'humanité[1]. Méthode bien autrement large et féconde! Le poète florentin est une de ces physionomies complexes et fuyantes qui ne se livrent point au premier venu. Pour goûter la poésie de Dante, il faut comprendre sa pensée et son génie; pour pénétrer tous les détours de cette pensée et les étrangetés de ce génie, il faut observer une perspective, réaliser un travail de reconstitution historique, adopter, bon gré mal gré, au moins d'une manière conventionnelle, ce que j'appellerai le point de vue dantesque. Au contraire, Voltaire a considéré Dante au point de vue le plus défavorable pour le bien voir, celui d'un Français dilettante, d'un littérateur philosophe du XVIIIe siècle. Il avait pourtant, dans l'*Essai sur les mœurs,* développé le premier en France une idée qui eût dû le conduire à des vues plus larges et plus exactes. Il avait compris et affirmé la nécessité pour un historien de ne point s'en tenir à la chronologie, mais de connaître les milieux sociaux. Malheureusement, s'il appliqua pour son compte cette idée à l'histoire politique, il ne crut pas devoir l'étendre à la critique littéraire. Une seule fois, dans une œuvre de jeunesse, l'*Essai sur la poésie épique,* il eut quelque velléité de le faire. Il avoua que toutes les œuvres littéraires ne peuvent être coulées dans un même moule, et ne doivent point être jugées selon les mêmes principes : « Ne disputons jamais sur les noms. Irai-je refuser le nom de comédies aux pièces de M. Congreve ou à celles de Calderon parce qu'elles ne sont plus dans nos mœurs? La carrière des arts a plus d'étendue qu'on ne pense... etc.[2]. » Si Voltaire s'était relu avant d'entreprendre la lecture de la *Divine Comédie,* il aurait porté sur elle un jugement bien différent: comprenant qu'il était insuffisamment préparé pour la bien juger, il aurait pris la peine de mieux l'étudier, ou se serait tenu dans une prudente réserve.

1. Cf. notre étude : *Dante et Vico* (1892).
2. *Essai sur la poésie épique,* ch. Ier.

Digitized by Google

II

Le nom de Dante et celui de Voltaire, l'état des esprits au moment où se produisait cette critique, tout concourait à ce qu'elle fît grand bruit en Italie. Dante, quelque peu négligé au XVIIe siècle, attirait de nouveau l'attention des érudits. Après Vico, dont l'opuscule avait passé inaperçu comme l'ensemble de son œuvre, les frères Volpi avaient revu le texte de la *Divine Comédie* et l'avaient publié avec un *rimario* et un précieux index[1]. Le P. d'Aquino, jésuite, la traduisait en vers latins[2], et son confrère, le P. Venturi en dédiait au pape une édition expurgée et annotée *ad usum scholarum*[3]. Un autre religieux, le P. Gian-Lorenzo Berti, en publiait un commentaire théologique[4]. Les *Opere minori* trouvaient en Biscioni un éditeur et un interprète consciencieux, et Giuseppe Pelli extrayait des chroniqueurs du XIVe et du XVe siècle les éléments d'une première biographie sérieuse du poète[5]. Le mouvement se propageait dans les académies, où Gravina, Crescimbeni, Quadrio, Bottari, Rosa Morando, Garampi multipliaient les commentaires et les dissertations critiques[6]. La langue, le style, les inventions de Dante reprenaient faveur: c'est ainsi que Giovanni-Leon Semproni imprimait à Rome en 1724 une tragédie d'*Ugolino*. Un nouveau courant littéraire s'était dessiné en dehors des Arcadiens et des Néopétrarquistes, et en opposition avec eux.

L'ascendant de la France sur l'Italie était trop grand pour que la critique dantesque y échappât à la dangereuse influence des principes de l'esthétique cartésienne. A l'heure même où les opinions de Voltaire achevaient de se fixer,

1. *La Divina Commedia accresciuta di un doppio Rimario e di tre Indici*, Padoue, Comino, 1726-27, 3 vol. in-8°. Les *Indici* ont été réimprimés à Venise en 1819.

2. *La Divina Commedia trasportata in verso latino eroico con l'aggiunta del testo italiano*, édition imprimée à Rome par autorisation spéciale, mais avec la fausse indication de provenance de Naples, 1728.

3. *La Divina Commedia con una breve e sufficiente dichiarazione del senso litterale*, Lucca, 1732. (Une autre édition, revue et définitive, parut à Vérone en 1749.)

4. *Della dottrina teologica contenuta nella Divina Commedia*, reproduit dans l'édition de Dante publiée à Venise par Zatta, en 1755, t. III.

5. Publiée à Florence vers 1756. Insérée également dans l'édition de Venise.

6. Sur la bibliographie des écrits relatifs à Dante au XVIIIe siècle, cf. Ferrazzi, *Manuale Dantesco* (Bassano, 1865), t. II et IV.

Digitized by Google

avant qu'elles n'eussent acquis dans ses écrits leur forme définitive, ces idées germaient dans quelques cerveaux italiens. Formulées en termes bien autrement précis, elles allaient soulever une longue et bruyante polémique. Au nom de Voltaire s'est trouvé associé celui d'un écrivain italien bien différent de lui à tous autres égards, le père Saverio Bettinelli. C'est en ce dernier que s'incarne en Italie, au XVIIIe siècle, le parti, plus bruyant que nombreux, des adversaires de Dante.

Jésuite mondain et bel esprit, Bettinelli avait fréquenté les milieux les plus divers : la noblesse italienne et la haute aristocratie allemande, la cour de Rome et celle du roi de Pologne Stanislas, les Académies italiennes et les salons parisiens des Encyclopédistes. D'ailleurs très respectueux de son ordre et très respecté de lui, il avait su concilier les rôles très divers d'un directeur d'exercices spirituels, d'un régent d'humanités et d'un poète qui se piquait de galanterie. De bonne heure il avait affiché des prétentions littéraires assez hautes. Comme poète il publiait des *Capitoli* en vers, avec l'épigraphe d'une hardiesse toute dantesque:

Spiritum Phoebus tibi, Phoebus artem
Carminis, nomenque dedit poetae.

Comme critique, dans une satire contre la manie des recueils de poésies de circonstance *(le Raccolte)*, il s'en prenait aux Académies, ainsi qu'aux maladroits imitateurs « du chantre immortel d'Ugolin »[1]. Il rêvait une réforme du goût

1. Il cantor immortal d'Ugolino
E cigno in elicon chi no 'l riseppe?
Ma Dante, che ogni verso ha d'oro fino,
Dante chi tutto disse, e tutto seppe,
Chi canto in senso altissimo divino
Pape Satan, Pape Satan aleppe
Fa ognor più d'un ridicolo poeta.

Senza natura il seguon mille stolti
Ch' han *repleta di bolge ogni canzona*
E fuor che *introque*, e *lo mio duca*, e i *colti*
Del bel paese là dove il sì suona
E le berze, ed il sene, e peggior molti
Tai rancidumi non han cosa buona;
Ma perchè al peggior s'appigliar di Dante
Credono aver di lui ambio, e portante.

(*Le Raccolte*, canto III, 40-41.)

Digitized by Google

littéraire, perverti, selon lui, par l'imitation des vieux auteurs. C'est ainsi que, par un chemin différent, il s'était trouvé amené sur le même terrain que Voltaire. En 1755, il résidait à Paris, et avait ses entrées dans le monde philosophique. Pendant les loisirs du voyage et du séjour, à bâtons rompus, il écrivait « pour un ami vénitien » certaines lettres critiques appelées à faire sensation : les *Lettres de Virgile aux académiciens des Arcades*. Il passait de là en Lorraine, où il acceptait du roi la mission, assez singulière pour un homme de son habit et de son ordre, d'aller trouver Voltaire en Suisse et de le décider à revenir auprès de son royal protecteur.

Telle fut l'origine du séjour de Bettinelli aux Délices, et de cette entrevue dont les détails, religieusement conservés par lui, sont connus[1]. On sait que, dans leurs entretiens littéraires, Voltaire et Bettinelli abordèrent la question de la langue et de la prosodie italiennes[2]; qu'ils discutèrent également sur le mérite d'Arioste. En ce qui concerne Dante, les écrits et les actes postérieurs des deux interlocuteurs donnent à croire, à défaut de témoignage formel, qu'ils durent en parler, se communiquer leurs manuscrits, se confirmer réciproquement dans leur opinion défavorable à Dante, opinion qu'ils formulèrent, l'un dans ses *Lettres de Virgile*, l'autre dans son *Dictionnaire philosophique*. Bettinelli commença l'attaque; il agit d'ailleurs avec beaucoup de circonspection. Il fit d'abord une sélection dans ses propres poésies et dans celles de deux auteurs de grande réputation dont il croyait ainsi flatter l'amour-propre, Algarotti et Frugoni. A ce choix de poésies il joignit en appendice les fameuses *Lettres*. Ayant ainsi réuni l'exemple et le précepte, il envoya le tout à l'imprimeur Pietro Bassaglia, à Venise, et l'année même, en 1758, l'ouvrage parut anonyme sous ce titre anodin : « *Poésies non rimées de trois excellents auteurs, avec quelques lettres non encore imprimées*[3]. » L'édition fut enlevée presque aussitôt. On la réimprima de suite à Milan. Il s'en publia également deux traductions en

1. Bettinelli, *Lettere a Lesbia Cidonia soprà gli epigrammi*, lettera II.
2. Bettinelli, *Discorso soprà la poesia italiana*.
3. *Versi sciolti di tre eccellenti autori con alcune Lettere non più stampate*. — Une autre édition parut à Venise en 1766 chez le libraire Giambattista Pasquali, avec les noms des « trois excellents auteurs ».

Digitized by Google

France, celles de Langlard[1] et de Pommereul[2], une autre en Allemagne.

Ce qu'étaient les *Versi sciolti* ne nous importe guère aujourd'hui. Bettinelli se croyait de bonne foi le phénix de la poésie italienne. Quand on voit ce qu'il offrait comme modèle à ceux qu'il prétendait détourner et dégoûter de Dante, ou ne peut s'empêcher de sourire. Un pareil voisinage a certainement nui, dans l'esprit de ses contemporains, aux *Lettres de Virgile,* alors que, dans sa pensée, il était destiné à les faire mieux accepter. Quant à la forme de ces *Lettres,* — on en étudiera le fond plus loin, — c'est tout simplement, n'en déplaise à Bettinelli, une fiction dantesque, un ressouvenir du quatrième chant de l'*Enfer,* le récit de conversations échangées aux Champs-Élysées entre les ombres de plusieurs poètes de l'antiquité. Virgile, peu satisfait du rôle que son disciple lui a fait jouer dans le poème, manifeste son mécontentement à ses confrères. Il prononce, de concert avec Juvénal, une série de discours critiques sur Dante; il parle également de Pétrarque, de Bembo, de tous les poètes qui trouvent en Italie de récents imitateurs. Faut-il tenir pour chef-d'œuvre tout ce qu'a écrit Dante, l'admettre sans aucune réserve au nombre des grands poètes? Ou bien, au contraire, fera-t-on deux parts dans son œuvre, celle du génie et celle de la médiocrité? Virgile se charge de répondre, par le ministère de Bettinelli. Il propose en même temps un remède à la douce manie de tant d'Italiens modernes qui descendent aux Champs-Élysées en récitant des vers. Ce remède est consigné dans un projet humoristique de *Code nouveau du Parnasse italien,* promulgué par tous les poètes de l'antiquité, et contresigné par les modernes, par Tasse, Arioste, par Dante lui-même.

1. Paris, Pissot, 1759, in-12.

2. Florence et Paris, Caillau, s. d., in-8°. La traduction de Pommereul, qui date de 1766 ou 1767, renferme à la fois les *Lettres de Virgile* et les *Lettres Anglaises,* dont il sera question un peu plus loin.

Digitized by Google

III

L'apparition des *Lettres de Virgile*, suivie quelques années après de celle du *Dictionnaire philosophique*, devait faire sensation en Italie. Journalistes, académiciens, poètes et critiques, tout ce qui portait un nom dans le monde des lettres se crut le droit et le devoir de protester.

Ce sont les journalistes qui commencèrent. Giovanni Lami, rédacteur des *Nouvelles Littéraires* de Florence, atteint à la fois dans son amour-propre d'écrivain toscan et dans ses préférences littéraires, pousse le premier cri d'alarme [1]. Le P. Zaccaria, que les lauriers de son confrère Bettinelli empêchaient de dormir, fait cause commune avec son ancien adversaire Lami, et attaque violemment les *Lettres de Virgile* dans les *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire* [2]. La critique académique entre à son tour en lice. Paradisi, poète tragique, traducteur et correspondant de Voltaire, répond à Bettinelli sous forme d'un *Poemetto* en *versi sciolti* [3], bientôt suivi d'une *Epître*, également en vers, de l'abbé Gennari de Padoue [4].

Des questions de rivalité personnelle viennent envenimer le désaccord littéraire. Algarotti et Frugoni, les deux « excellents auteurs » auxquels Bettinelli s'est modestement adjoint comme troisième, se trouvent un peu vexés de tout ce bruit. Leur mauvaise humeur est d'autant plus explicable que Bettinelli, croyant sans doute leur faire beaucoup d'honneur en les citant comme des modèles supérieurs à Dante, a omis de se munir de leur autorisation bien formelle. Engagés malgré eux dans une méchante affaire, ils n'hésitent point à désavouer ce trop zélé collaborateur. Frugoni écrit à Nidalma : « J'aurais voulu que mes poèmes ne fussent pas publiés par autrui, et sans que j'en fusse avisé. Je n'aurais pas permis qu'on les livrât à la publicité comme des œuvres magistrales et des modèles littéraires... Ces bienheureuses

1. *Novelle Letterarie*, 1758, col. 125, 216, 221.
2. *Memorie per servire alla storia letteraria*, t. XI, p. 385 et suiv.
3. *Poemetto in versi sciolti contro l'autore delle Lettere pseudovirgiliane* (*Memorie per servire alla stor. letter.*, t. XII, p. 473).
4. *Epistola in versi sciolti all' abate Domenico Salvagnini* (*Nuove memorie per servire alla stor. letter.*, t. III, p. 353).

Digitized by Google

Lettres critiques qui figurent en tête du livre n'auraient point dû être imprimées, ou auraient dû l'être à part. La haine qu'elles peuvent susciter dans la république des lettres n'est assurément pas à l'avantage de mes vers, publiés conjointement. Dante et Pétrarque sont deux noms consacrés par le consentement des siècles et des peuples. Ce sont les premiers pères de la poésie italienne...[1]. »

Algarotti, bien que tenu par des considérations de famille à ménager les Jésuites, et par son intérêt personnel à ne pas offenser Voltaire, n'hésite pas non plus à désavouer publiquement Bettinelli. Il le fait d'abord sous forme de lettre-dédicace à une Française, Mme du Bocage. On l'a, dit-il, fait entrer malgré lui dans le « triumvirat » des réformateurs du Parnasse italien. Dans un livre « qui contient les tables de proscriptions contre Dante et Pétrarque », Bettinelli a inséré ses poésies sans autre consentement qu'une autorisation vague, dérobée il y a de longues années, sans communication des épreuves, ni surtout du *factum* qui a soulevé en Italie tant de réprobation. Et voilà comment, à son insu, Algarotti s'est vu créé « triumvir ». Dante, « poète vraiment souverain, bien que né en des temps grossiers, doit être tenu en très grand respect; il doit être patiemment étudié par quiconque aspire à la haute poésie. » Algarotti ne peut cependant s'abstenir d'une légère concession à Bettinelli, concession dont lui-même bénéficie : « Il est vrai que l'amour ne doit point lier le jugement, que la superstition littéraire n'est pas moins condamnable que la licence, que si, dans notre Parnasse, les premiers rangs sont occupés par ces grands génies, on peut croire qu'il reste encore quelque place pour le génie et pour le talent de l'âge présent[2]. » L'intention qu'a eue Bettinelli de placer dans la bouche de Virgile même le désaveu et la critique de Dante, les différences que lui-même a relevées entre les deux poètes lui suggèrent l'idée d'éclaircir le sens des deux célèbres vers qui ont motivé ce désaveu :

Tu se' colui dà cui io tolsi
Lo bello stile che m'ha fatto onore.

1. 7 mars 1758. (*Raccolta di Prose e Lettere scritte nel secolo XVIII*, Milan, 1829, t. I, p. 265-66.)

2. Bologne, 28 décembre 1758, en tête de ses *Epistole* en vers. Parmi celles-ci se trouve la longue et très élogieuse *Épître* à Voltaire, qui débute ainsi :

Dotto Voltaire, delle Muse amore...

Digitized by Google

Il écrit dans ce but une *Épître* au marquis Manara, page assez peu connue, qui fait autant d'honneur à son érudition qu'à son goût littéraire et artistique[1].

Aux divergences de vues et aux questions d'amour-propre viennent enfin s'ajouter des considérations d'un ordre beaucoup moins élevé, mais qui jouent dans cette polémique un rôle plus important que toutes les autres : les intérêts commerciaux d'un libraire vénitien. A Venise, le scandale provoqué par les *Lettres de Virgile* était plus grand que partout ailleurs, même qu'à Florence, patrie de Dante, dépositaire de la tradition dantesque. C'est là, chez le libraire Pietro Bassaglia, que les fameuses *Lettres* s'imprimaient. C'est là qu'au même moment un autre éditeur, Antonio Zatta, entreprenait une luxueuse édition des œuvres complètes de Dante. Le premier volume avait été achevé d'imprimer en 1757. Les autres volumes étaient sous presse alors que s'imprimait le livre de Bettinelli, et Zatta pouvait craindre de voir le succès de son édition compromis. Le hasard le servit en même temps qu'il valut à Dante un précieux défenseur. Il y avait à Venise un homme de lettres très érudit et d'un talent d'improvisation extraordinaire. Gentilhomme sans fortune, chargé de famille, vivant au jour le jour des ressources de sa plume, le comte Gasparo Gozzi était pour Zatta un secours providentiel. En lui commandant une apologie du poète national et une réponse à son détracteur, l'adroit éditeur flattait l'amour-propre littéraire de Gozzi en même temps qu'il emplissait sa bourse. Mais il fallait agir au plus vite, faire en sorte que la riposte fût aussi prompte que l'attaque, la devançât même, s'il était possible. Gozzi n'hésita point. L'année même où paraissait le livre de Bettinelli, était composée, transcrite et imprimée la *Défense de Dante*, un des meilleurs ouvrages de critique qu'ait produit le XVIIIe siècle.

Très somptueusement imprimée, la *Défense* était illustrée de planches dont le sens allégorique visait directement l'auteur des *Lettres Virgiliennes*. Ces échantillons de caricature bibliographique sont des plus curieux, et la description en est d'autant plus opportune que les exemplaires qui les contiennent sont rarissimes. On voit sur le faux-titre des

1. *Al Sig. Marchese Manara, a Parma, soprà lo stile di Dante*, Bologne, 6 octobre 1759.

Digitized by Google

chauves-souris — Bettinelli figuré en oiseau nocturne — qui dégradent l'image du poète; sur la dédicace, des lièvres rôdent autour d'un lion qu'ils croient mort et lui mordent la queue. Une autre composition représente le Vésuve en éruption, et des rats s'échappant de tous côtés par les fissures du sol : traduction trop fidèle d'une malheureuse strophe de Bettinelli :

... O quante schiere
Di topi immondi e di schifosi insetti
Dai nascondigli uscir, che l'abborrita
Luce già più non abborriano[1] !

Ces illustrations, d'un caractère nouveau pour l'époque, dépassèrent le but de Gozzi et firent scandale. Gozzi n'en était point l'auteur, mais il les expliquait dans sa préface, et le public pouvait croire qu'il en avait au moins suggéré les principaux motifs au dessinateur. Or, Bettinelli était un jésuite, un grand personnage littéraire, il avait de hautes relations à l'étranger, et dans Venise même, il était le protégé du patricien Cornaro, aux frais de qui s'étaient imprimés les « trois excellents auteurs » : Gasparo Gozzi devait des ménagements à tout ce monde-là. Effrayé du scandale, Gozzi fit ce qu'il put pour conjurer l'orage. Il alla trouver Zatta, et lui remit une seconde *Préface* à la *Défense de Dante;* il s'efforçait d'y démontrer que les planches n'avaient aucun rapport avec le texte, affirmation bien risquée. Lui, Gozzi, professait personnellement la plus haute estime pour Bettinelli, « qui ennoblit les plus petites choses par sa sublimité. » Il reconnaissait bien avoir fourni l'idée de quelques dessins, mais le libraire avait abusé de sa religion en en ajoutant d'autres, les plus méchants. D'ailleurs, tous les exemplaires étaient vendus avant même que Gozzi eût eu connaissance de ce subterfuge. Gozzi profitait de l'occasion pour faire l'éloge d'Algarotti, et pour citer de ce dernier divers jugegements en faveur de Dante. Les gens bien informés insinuaient que le « cher cygne de Padoue » n'était pas étranger à cette manœuvre, que lui-même avait fourni à Gozzi les citations opportunes, qu'il l'avait même indemnisé de sa peine autrement qu'en bonnes paroles. C'est l'opinion d'un défenseur de Dante, Patriarchi, lequel ne se gêne point,

1. Bettinelli, *Versi sciolti*, al Sig. abate Benaglio (*Opere*, t. XVII, p. 240-241).

Digitized by Google

en présence de ces misérables intrigues *(garbuglie e bindolerie)*, pour appeler Gozzi une « girouette ». C'était aussi l'opinion de Voltaire : quand il recevait, sur les bords du Léman, l'écho atténué de ces controverses, il plaisantait doucement Algarotti et sa sortie du triumvirat, et ajoutait d'un ton de douce ironie : « Je crois bien qu'au fond il pense comme nous[1]. »

Gozzi n'était pas encore au bout de ses palinodies. Comme honteux d'avoir fait amende honorable, il revint une dernière fois sur sa rétractation et publia une *Défense* de sa première préface, ou *Lettre apologétique d'un nouvelliste étranger à son très cher ami Antonio Zatta*[2].

Ce qui vaut mieux que toutes les caricatures et toutes les préfaces, c'est le livre lui-même. Un petit drame platonicien sur une question d'esthétique, telle peut se définir la *Défense de Dante*. Toutes les formes littéraires s'y trouvent représentées, depuis le simple récit jusqu'au discours critique, à l'épître, au dialogue, et même à l'apologue. Le titre exact est : *Jugement des anciens poètes sur la moderne censure de Dante, injustement attribuée à Virgile*[3]; l'épigraphe est très heureusement empruntée au fameux tercet du Ve chant du *Purgatoire :*

Vien dietro a me, e lascia dir le genti.

En rappelant les noms des précurseurs de Bettinelli, les Castravilla et les Bulgarini, Gozzi voit dans cette question, que certains déclarent nouvelle, une nouveauté analogue à celle de la lune qui disparaît pour reparaître périodiquement. Le critique mantouan veut bien accorder quelque mérite à Dante : « Loué soit Dieu que quiconque veut se régler sur ses pas, ne marche point derrière une oie[4] ! » Après un assez long préambule, Gozzi, à l'exemple de Bettinelli, cède la parole aux ombres des poètes de l'Élysée.

Un poète florentin du XVIe siècle, qui vécut longtemps à

1. Voltaire à Bettinelli, mars 1761.

2. Sur les démêlés de Gozzi et de Bettinelli, on peut consulter avec fruit l'étude de Niccolò Tommaseo : *Gasparo Gozzi, Venezia e l'Italia de suoi tempi*, § VII, dans le volume : *Storia civile nella letteraria* (Rome, 1872).

3. *Giudizio degli antichi poeti soprà la moderna censura di Dante, attribuita ingiustamente a Virgilio.* On le trouve publié tantôt à part, tantôt joint au *Œuvres* de Dante, tantôt enfin joint à la traduction d'un *Essai* de Pope, due également à Gozzi.

4. *Giudizio*, préface.

Digitized by Google

Venise. Anton-Francesco Doni, écrit au libraire Zatta et lui signale l'émoi que cause parmi les ombres l'apparition d'un soi-disant manifeste de Virgile contre Dante. Le poète de la *Divine Comédie,* bilieux dans l'autre monde comme en celui-ci, entre en une violente colère contre son cher Virgile. On a beaucoup de peine à lui faire comprendre qu'il s'agit d'une mystification : les compétitions n'ont point de place à l'Élysée; d'ailleurs Virgile est trop éclairé pour avoir pu signer un pareil *factum.* Les ombres ont voulu connaître le nouveau livre : les trois excellents auteurs les ont fort diverties. Ce sont « trois intelligences éclairées par les Muses », les trois « frères cardinaux » de la poésie, et « ce siècle resplendira à côté des autres pour avoir possédé ces trois merveilleux et magnifiques poètes ». Virgile, et avec lui Juvénal et Aristophane, veulent venger Dante, affirmer bien haut sa valeur. Ils tiennent dans ce but une réunion solennelle :

« Dans un site merveilleux, tel que jamais poète au monde n'en décrivit de pareil, au milieu de la verdure, des fleurs et de tous les agréments naturels que peut réunir un jardin, entrèrent les poètes grecs et latins; ils se placèrent en cercle sur des sièges qu'on eût dit préparés par la déesse Flore[1]. » Virgile se lève, s'avance vers Dante, lui baise le front, et au milieu des acclamations générales, proteste de son admiration profonde pour lui. On a osé imprimer que Dante manquait d'art et de bon goût. Virgile charge un critique vénitien, commentateur de la *Divine Comédie,* Gabriello, d'exposer l'art merveilleux de Dante. Quant à son goût, c'est Aristophane qui le fait ressortir dans le charmant apologue d'*Orphée* par lequel se termine la *Défense* du poète. Jupiter, ému des guerres incessantes qui désolent la Thrace, veut mettre un terme à cet état de barbarie. Un enfant naît, dont il confie l'éducation à ses deux filles, les déesses Minerve et Vénus. L'une prendra soin de son intelligence; l'autre formera son cœur. Vénus se contente de lui inspirer l'amour du beau et du bien. Minerve lui donne un esprit juste et droit capable de concevoir les choses belles et bonnes. Le petit Orphée grandit sous cette double tutelle; son âme s'ouvre à tout ce qui l'entoure. Il perçoit et il aime la belle nature; il s'extasie devant une belle jeune fille; la

1. *Giudizio : Dichiarazio del Doni.*

Digitized by Google

beauté de son corps lui révèle la beauté de son âme; il s'élève de là au principe supérieur de toute beauté. Le poète devient philosophe. Eurydice meurt. Après l'avoir pleurée, Orphée regarde autour de lui et songe aux maux des hommes qui l'entourent. Il veut adoucir leur férocité, les initier aux grandes choses qu'il a découvertes. Il s'isole quelque temps, puis revient au milieu d'eux, et leur fait « le plus magnifique récit qu'un poète ait jamais inventé ». Quel est donc ce récit? Celui qu'inventa l'Orphée moderne, et dont les premiers vers sont sur toutes les lèvres:

Nel mezzo del cammin di nostra vita...

Et Orphée se fait écouter: il mêle habilement le récit aux enseignements, il forme l'intelligence des hommes en éveillant à chaque pas leur curiosité. L'enseignement porte ses fruits: la férocité s'adoucit, la civilisation, les arts, les sciences renaissent de toutes parts. Pourtant l'ingratitude le poursuit: il meurt exilé et victime. Sa mort est le signal d'une admiration universelle. Son nom défie désormais les atteintes du temps[1].

On remarquera, dans ce rapprochement de la légende d'Orphée et de la vie de Dante, la traduction poétique d'une idée de Vico, qui l'a peut-être suggérée à Gozzi: l'histoire se répète: on voit apparaître, au seuil des deux civilisations antique et moderne, de grands génies dont la vie, l'œuvre, le mode d'action sur leur temps semblent régis par un même dessein providentiel[2].

IV

Avec Algarotti et Gasparo Gozzi les idées de Voltaire sont bien en cause, mais sa personne et ses écrits restent en dehors du débat. Algarotti surtout tenait trop à l'amitié de

1. *Giudizio: L'Orfeo, favola di Aristofane intorno al buon gusto di Dante.*

2. Venise est, après Naples, le lieu où l'influence de Vico s'est fait le plus promptement sentir. Dès 1710 le *Giornale de' Letterati d'Italia* analysait son mémoire: *De nostri temporis studiorum ratione.* Les penseurs Stellini et Giammaria Ortes ont connu ses œuvres et partagé plusieurs de ses idées.

Digitized by Google

Voltaire pour se mettre en délicatesse avec lui. Bettinelli reçoit donc seul les premiers assauts de la critique. Mais après la publication du *Dictionnaire philosophique,* il n'en peut plus être ainsi. Les rôles commencent à s'intervertir : Voltaire se place au premier rang, Bettinelli au second.

Grâce à Voltaire lui-même, Dante commençait à être connu et estimé en France. Le libraire Prault, qui publiait à Paris une élégante édition des classiques italiens, fit imprimer la *Divine Comédie*. Le poème était précédé d'une courte *Vie de Dante* par l'abbé Marrini, et de deux lettres d'un certain Martinelli qui sont une véritable réfutation de l'article consacré à Dante par l'auteur du *Dictionnaire philosophique*. « M. de Voltaire, dit le critique, n'a lu ce qui concerne Dante que dans le *Dictionnaire* de Bayle ; » les fragments cités par lui sont « une traduction stupide, en style de Polichinelle ». Voltaire, extrêmement froissé, on l'a vu, appela Marrini un « polisson », et se vengea cruellement dans les *Lettres Anglaises* du « pauvre homme nommé Martinelli ». Vers la même époque se publiait, également à Paris, un Dictionnaire spécial de la langue de Dante[1] : Chabanon imprimait sa biographie en 1773, et Rivarol la traduction de l'*Enfer* en 1783. Non contents de lire Dante, les meilleurs auteurs commençaient à le citer. L'*Encyclopédie* lui consacre un article superficiel, mais plus favorable que celui du *Dictionnaire philosophique*. Diderot tire de la célèbre strophe du *Purgatoire* :

Non v' accorgete voi, che noi siam vermi...[2]

un charmant épisode de *Jacques le Fataliste :*

« Le Maitre. — Pour moi, je me regarde comme en chrysalide; et j'aime à me persuader que le papillon, ou mon âme, venant un jour à percer sa coque, s'envolera à la Justice divine.

Jacques. — Votre image est charmante.

Le Maitre. — Elle n'est pas de moi ; je l'ai lue, je crois, dans un poète italien appelé Dante, qui a fait un ouvrage intitulé : *la Comédie de l'Enfer, du Purgatoire et du Paradis.*

Jacques. — Voilà un singulier sujet de comédie.

1. *Vocabolario portatile per agevolare la lettura degli autori italiani ed in specie di Dante* (Parigi, 1768, in-12).
2. *Purgatorio*, X, 124.

Digitized by Google

Le Maître. — Il y a, pardieu, de très belles choses, surtout dans son enfer... etc.[1].»

La faveur du public français, en dépit de Voltaire, se tournait donc du côté de Dante, comme elle s'était déjà tournée du côté de Shakespeare. Les réponses à l'auteur du *Dictionnaire philosophique* commençaient d'ailleurs à arriver d'Italie. Le fougueux auteur du *Fouet littéraire,* Baretti, peu suspect, on le verra bientôt, de tendresse pour Dante, ne peut supporter de voir la gravité du vieux poète parodiée dans une traduction « trufaldinesque »[2]. Baretti n'aimait point Voltaire. Il était l'ennemi de ses amis, et le lui avait montré en le prenant violemment à partie, lui et le milanais Pietro Verri, pour avoir trop bien parlé de Goldoni[3]. Il était aussi le défenseur attitré des victimes de Voltaire, en particulier de Shakespeare qu'il avait traduit en italien, et de Dante. C'est même à l'occasion du poète anglais qu'en 1777, Baretti fut amené à s'occuper une dernière fois de Voltaire critique de Dante. Il publiait en effet à cette date à Londres — et en français — un *Discours sur Shakespeare et sur M. de Voltaire*. Tout un chapitre de ce livre est consacré à établir par de nombreuses citations et par des arguments non moins nombreux que si Voltaire connaît mal Shakespeare, sa connaissance de Dante est nulle : lui qui juge avec tant de désinvolture les poètes étrangers, ne les a point lus et ignore, ou peu s'en faut, les langues étrangères, et en particulier ne sait pas un traître mot, pas *un' acca* de la langue italienne[4].

Après Baretti, c'est Varano, le poète des *Visions*, l'un des principaux représentants de l'imitation dantesque au XVIIIe siècle, l'adversaire de la mythologie et le défenseur du merveilleux chrétien. Toute sa préface des *Visions* est une revendication de la poésie catholique contre la poésie néo-païenne de la Renaissance, du XVIIe siècle, de Voltaire.

Voltaire et Bettinelli trouvèrent enfin un commun et encore redoutable adversaire dans la personne d'un philo-

1. Diderot, *Jacques le Fataliste*. (Œuvres complètes, éd. Assézat, t. IV, p. 195.)
2. *Frusta letteraria*, n° VIII, au sujet des *Discorsi Toscani* d'Antonio Cocchi.
3. *Frusta letteraria*, n° XXII, à propos de la *Pamela Maritata* de Goldoni.
4. *Discours sur Shakespeare et sur M. de Voltaire*, p. 31. — Sur les démêlés de Voltaire et de Baretti au sujet de Dante, de Shakespeare et de la langue italienne, cf. la curieuse monographie de Luigi Morandi : *Voltaire contro Shakespeare, Baretti contro Voltaire*, nuova edizione, Città di Castello, 1884.

Digitized by Google

logue véronais, auteur de plusieurs travaux critiques sur Dante, Giuseppe Torelli. Quelques détails biographiques sont ici nécessaires. Les deux écrivains italiens s'étaient rencontrés pour la première fois à Vérone en 1759 : « Sitôt qu'arriva le P. Bettinelli, écrit Torelli au professeur Sibiliati, je suis ici allé lui faire une visite, qu'il m'a rendue avec une extrême courtoisie. Je ne puis pas vous dire que ce soit mon ami..., je dirai pourtant que je l'apprécie extrêmement, et que je l'apprécierais encore plus s'il ne montrait tant d'admiration pour les choses étrangères et surtout pour les françaises [1]. »

Cette estime déjà réservée devait faire bientôt place à de l'hostilité. En répondant par les *Lettres Anglaises* à la *Défense de Dante* de Gozzi, Bettinelli, volontairement ou non, le blessa au vif. Il mit en tête de ce nouvel opuscule une *lettre-préface* sur les femmes italiennes et sur leur éducation, lettre dédiée à milady *Vaing-reit,* anagramme de *Guariente,* nom de naissance d'une certaine comtesse *Gazzola,* parente par alliance de Torelli. En quoi cela pouvait-il atteindre ce dernier? Peu nous importe. Torelli se plaint amèrement que, par cette manœuvre, Bettinelli l'ait brouillé avec ses parents les Gazzola. Pour n'être pas en reste avec son adversaire, il l'attaque à son tour en publiant, sous le nom de *Paladinozzo di Montegrilli* (anagramme des noms de trois de ses amis, Pindemonte, Dal Pozzo et Allegri), une lettre d'un ton fort agressif [2]. Telles étaient les misérables querelles auxquelles servait de prétexte le nom de Dante! L'éducation du sexe, la duplicité de Bettinelli, les fourberies des Jésuites faisaient, bien-plus que le poète, les frais de la discussion. Mais Torelli n'en était pas moins un des plus experts en fait de critique dantesque. Il l'avait montré en écrivant, en 1775, des *Notes sur la Divine Comédie* [3]. Il le montra en 1781 dans une lettre sur *Dante Alighieri contre M. de Voltaire* [4], réfutation excellente de l'article du *Dictionnaire philosophique.* Torelli est moins brillant que Gozzi, mais sa critique est plus précise et plus concluante. Il prend le texte même de

1. 2 décembre 1759. (Torelli, *Opere varie,* Pise, 1834, t. II, p. 204.)
2. *All' autore delle Lettere Virgiliane, P. Paladinozzo de' Montegrilli, gentiluomo veronese,* février 1767 (*Ibid.*, t. II, p. 27-39).
3. *Postille alla Divina Commedia di Dante Allighieri* (*Opere*, t. II, p. 77-180).
4. *Lettera soprà Dante Allighieri contro il Sig. di Voltaire* (*Opere*, t. II, p. 40-75).

Digitized by Google

Voltaire, le discute comme il discuterait un texte de Dante. Pour montrer la valeur de traductions que Voltaire appelle « très libres, » et qui mériteraient plutôt le nom de « licencieuses », il emploie un moyen assez original : il traduit en italien la traduction de Voltaire, et rapproche le texte obtenu de celui de Dante. Cette « retraduction » ressemble assez bien à ce que l'on appelle en Italie une *poésie bernesque*. Elle fait songer à Scarron et à l'*Énéide travestie*. Torelli est d'ailleurs très modéré dans son langage. C'est vraiment trop d'indulgence que d'attribuer à l'impuissance de la langue française ce qui tient uniquement à la tournure d'esprit et aux intentions satiriques de Voltaire. Sa conclusion mérite d'être notée : « Je crois que pas un étranger n'aurait été plus apte à parler du poète, s'il avait fait les études nécessaires pour bien en connaître le prix; il ne les a point faites, soit qu'il n'ait point voulu, soit qu'il n'ait point su. Il n'est pas étonnant que, ayant l'esprit imbu d'une idée fausse, il ait dit de lui si peu de chose, et que ce peu fourmille d'erreurs[1]. »

V

Le nombre et l'autorité des défenseurs de Dante montrent bien quel était encore son prestige; mais les partisans des écrivains français contemporains, quoique moins nombreux, n'étaient pas sans assurer à Bettinelli un sérieux appui.

Les *Mémoires de Trévoux*[2] et le *Journal étranger*[3] de Paris avaient, dès l'apparition des *Lettres de Virgile*, consacré à cet opuscule des notices favorables. Deux traducteurs le publiaient coup sur coup en français. Voltaire, à qui Bettinelli avait naturellement envoyé son livre, lui répondait par l'épigramme connue :

Compatriote de Virgile
Et son successeur aujourd'hui,
C'est à vous d'écrire sur lui :
Vous avez son âme et son style.

1. *Lettera soprà Dante*, début.
2. Juillet 1758.
3. Septembre 1758.

Digitized by Google

Cette épigramme était bientôt suivie de l'importante lettre où il le félicitait d'avoir osé dire tout haut ce que tant de gens pensent tout bas, « que Dante était un fou et son ouvrage un monstre. » Voltaire, il est vrai, traitait assez cavalièrement les « trois excellents auteurs »[1]. D'après Laharpe, fidèle disciple de Voltaire, Dante, « dans un poème d'ailleurs monstrueux et rempli d'extravagances, que la manie paradoxale de notre siècle a pu seule justifier et préconiser, a répandu une foule de beautés de style et d'expressions qui devaient être vivement senties par ses compatriotes, et même quelques morceaux assez généralement beaux pour être admirés par toutes les nations[2]. »

En Italie, les journalistes milanais du *Café*, qui se piquaient de bien penser et se souciaient peu de bien écrire, trouvaient en Bettinelli un allié naturel. Leurs articles contre les « pédants » sont la paraphrase du projet de réforme littéraire qui termine les *Lettres de Virgile*. Pietro Verri considère cet ouvrage comme « l'un des plus méritants qui aient été faits depuis longtemps »[3]. Alessandro Verri le cite et le paraphrase[4]. Un autre journaliste, d'autant plus indépendant qu'il est l'ennemi des premiers et l'adversaire de Voltaire, Baretti, parle de Dante en termes non moins cavaliers que Bettinelli. Il lui accorde une intelligence profonde, lui reconnaît une vraie poésie « quand il n'est ni obscur ni barbare ». Mais il le trouve profondément ennuyeux : « Les Toscans en général, dit-il au sujet d'une biographie anonyme publiée à Florence en 1757[5], et les Florentins en particulier, sont des admirateurs tenaces de leurs vieux livres... Autour de Dante, ils ont fait non pas grand bruit, mais tapage infernal. » On a voulu tout trouver dans son poème : « sciences, arts, choses célestes, terrestres, aériennes, aquatiques, sans parler des souterraines et des centrales...! Mais pour quel motif aucun Florentin n'a-t-il jamais voulu reconnaître que cette *Divine Comédie* manque du pouvoir de se faire lire rapidement et avec agrément? » Loin de la chanter, comme certains pré-

1. Voltaire à Bettinelli, février 1759.
2. *Cours de littérature*, introduction au *Siècle de Louis XIV*.
3. Café, *Des honneurs rendus aux hommes de lettres*.
4. Café, *Discours sur les défauts de la littérature; Renonciation par-devant notaire au Vocabulaire de la Crusca*.
5. Celle de Pelli, reproduite dans l'édition des *Œuvres complètes* de Dante, publiées à Venise par Zatta.

Digitized by Google

tendent qu'on le faisait jadis, « il n'est homme qui la puisse lire sans une bonne dose de résolution et de patience, tant elle est devenue *obscure, ennuyeuse* et *assommante*. J'en appelle de cette vérité à la conscience de tous mes lecteurs[1]. »

Mais ce qui est par-dessus tout édifiant, c'est de considérer Bettinelli après la publication de son livre, de l'écouter jugeant ses adversaires et se jugeant lui-même. L'assaut livré contre lui avait été trop violent pour rester sans riposte : garder le silence eût été se désavouer. En 1766, il réimprime les *Lettres de Virgile* et les fait suivre de *Douze lettres anglaises sur divers sujets et principalement sur la littérature italienne*[2]. C'est le même sujet, ce sont les mêmes idées qu'il traite, sous une forme différente, avec quelques considérations nouvelles sur les lettres, sur le métier d'auteur, sur celui de journaliste. Il en profite pour faire sa propre apologie, confirmer ses critiques sur Dante, décocher quelques traits à ses principaux adversaires. Il met en scène Algarotti, qui avait affecté de décliner toute part dans la publication des *Lettres de Virgile;* et dans un dialogue imaginaire, lui prête ce langage: « J'aimai mieux paraître pusillanime que de risquer mon repos, et je ne regardai pas à sacrifier un ami de fort ancienne date. » Bettinelli ajoute en ce qui le concerne : « Ce serait une belle chose en vérité, qu'un moine eût plus d'esprit et plus de sang-froid qu'Algarotti lui-même, homme du monde, homme de cour et de cour prussienne. Je serais curieux, pendant qu'il écrit des manifestes, des apologies, proteste dans les feuilles littéraires et dans des éditions nouvelles, s'excuse et se défend en italien et en français avec les femmes et les savants, de trouver un froc, un capuce, une calotte qui valût plus qu'une épée ou qu'un panache[3]! »

Gasparo Gozzi affecte un ton plaisant, mais Bettinelli ne peut pas arriver à en rire : « Ses plaisanteries, je crois, sont aussi empruntées au XVIe ou au XIVe siècle; elles sont si vieilles et viennent de si loin, qu'elles ne portent plus. » Son style a une élégance particulière, une élégance qui « pèse et fatigue terriblement ». Son livre présente de la variété, puis-

1. *Frusta letteraria,* n° XX : *Vita di Dante Allighieri.*
2. *Dodici lettere inglesi soprà vari argomenti e soprà la letteratura italiana principalmente. Nuove e inedite.*
3. *Lettres Anglaises,* VI, *in fine.*

Digitized by Google

qu'il réunit tous les genres littéraires en quelques pages; mais il est d'un décousu qui « vous fait perdre le fil » de sa pensée. Les fameuses gravures « ont la beauté de pensées pittoresques et noblement satiriques, surtout celle du lion mort et des lièvres qui jouent avec sa queue, et autres élégances semblables ». Quant à l'auteur lui-même, « il a donné çà et là la preuve qu'il peut faire beaucoup mieux. » Il se traîne à la remorque des libraires, accepte des besognes mesquines, et « verse son encre sans profit pour le siècle et pour la postérité » [1].

Bettinelli communiqua les *Lettres Anglaises* à ses amis de Milan, les journalistes du *Café*. Une correspondance assez active s'établit à ce sujet entre lui et Pietro Verri. Ce dernier en parla plusieurs fois à son frère. Il en inséra même un compte rendu très élogieux dans une revue peu connue qui se publia à Milan après la disparition du *Café*, l'*Estratto della letteratura europea* [2].

Vers 1770, l'émotion causée par cette polémique commençait à se calmer. Bettinelli s'occupa d'études historiques. Le libraire Zatta vendit son édition de Dante: et en 1780, l'auteur et l'éditeur étaient si bien réconciliés, que Bettinelli publiait chez lui la première édition de ses œuvres, édition qui renfermait tous ses écrits relatifs à Dante [3]. Bettinelli n'abdiquait point: il prétendait toujours être le seul critique impartial du poète florentin. Pour attester cette impartialité, il n'hésitait point à répondre à la sollicitation du cardinal Valenti, et à composer un sonnet en l'honneur de Dante, à l'occasion de l'érection du mausolée de Ravenne, en 1780. Chose singulière, lui, le plus *francesizzante* des auteurs italiens, se plaisait en cette occasion à combattre l'imitation étrangère :

Dal barbarico stil, dal suon discorde
Di concenti stranier con essa in mano
Vo' il patrio rivocar genio incostante,

O almeno giurar su quelle sacre corde
Contro il Gallo e German genio profano
Eterna fede al buon Petrarca e a Dante.

1. Lettre VIII.
2. Année 1767, 1er semestre.
3. 8 vol. in-8°, illustrés de gravures. La seconde et plus complète édition fut également donnée à Venise: *Opere edite ed inedite dell' abate Saverio Bettinelli*, Venezia, 1799-1802, 24 vol. in-16.

Digitized by Google

Plus tard, en 1786, il lisait comme discours d'entrée à l'Académie olympique de Venise les *Louanges de Pétrarque*[1]; il y trouvait une nouvelle occasion de montrer la supériorité de ce dernier, et d'établir que, contrairement à certaines allégations, Pétrarque n'est pas un imitateur de Dante. Ses *Dialogues d'amour d'un Académicien*[2] contiennent aussi des critiques contre divers auteurs contemporains, plus ou moins admirateurs, plus ou moins imitateurs du poète : Varano, Monti, Alfieri.

Enfin, plus qu'octogénaire, presque seul survivant de ce tournoi littéraire, en 1798, il faisait, sous la forme d'une *Dissertation académique sur Dante*[3], une sorte d'examen de conscience dantesque; il repassait les diverses péripéties de la lutte qu'il avait soutenue, évoquait ses premières lectures de Dante, les éloges qu'il avait décernés au poète et qui étaient le tempérament de ses critiques, les cabales de ses adversaires; il se posait anxieusement, en présence des bouleversements politiques auxquels il assistait, la question de l'avenir des lettres; et devant une décadence qui lui paraissait universelle, il se demandait si la littérature n'avait point fait son temps, s'il ne convenait pas d'en détourner les jeunes gens pour les diriger vers l'étude des sciences, vers l'érudition. Il concluait en ces termes : « Pourquoi la raison doit-elle se taire devant le nom d'un homme, la vérité devant l'opinion? Pourquoi admirer une statue gothique, une figure de Cimabue, pour un muscle bien rendu, un coup de pinceau bien donné? Dante est un génie, soit; mais pourquoi fermer les yeux sur des monstruosités, compagnes des premiers efforts d'un génie qui s'est laissé détourner du bon goût par son temps et par ses études? » Bettinelli mourut donc dans l'impénitence finale, « sans remords de ma critique, si elle paraît sévère; parce que, dans une extrême vieillesse, mais non tombé en enfance, il me paraît encore que j'ai trouvé la vérité, aujourd'hui que les passions sont tombées, que ma raison s'élève plus lucide, et devient un juge plus indulgent pour les misères humaines, plus dignes, en littérature comme en autre chose, de compassion que de colère »[4].

1. Bassano, 1786 (*Opere*, t. VI).
2. Rovereto, 1796 (*Opere*, t. VI).
3. *Opere*, t. XXII.
4. *Dissertazione academica soprà Dante* (*Opere*, t. XXII, p. 229-230).

Digitized by Google

VI

Tels sont les principaux incidents de cette célèbre polémique; telles étaient les mœurs littéraires italiennes au XVIIIe siècle. Beaucoup d'activité dépensée en menues intrigues, les grandes questions rapetissées jusqu'à servir de prétexte à des rivalités mesquines, en voilà le trait caractéristique. Mais, à côté des incidents, il y a le fond même du débat. Des arguments ont été présentés pour et contre Dante, pour et contre ses détracteurs. Comment, d'après quelles formules esthétiques le XVIIIe siècle italien a-t-il jugé le poète national?

Un fait important s'impose tout d'abord.

Pour un Italien du *settecento,* quelles que fussent ses préférences, soit pour les auteurs nationaux, soit pour les étrangers, la « question dantesque » ne se posait pas en termes aussi simples que pour Voltaire. Voltaire était un curieux, un dilettante, s'occupant à temps perdu de littérature étrangère, ne mettant point en doute la supériorité de la langue et de la littérature françaises. Au contraire, pour un Italien, Dante restait toujours, malgré tout, une figure vénérable, une incarnation puissante du génie national. Les Italiens, non moins divisés entre eux par l'esprit de clocher que par le morcellement territorial et la conquête étrangère, conservent à toute époque, à défaut du patriotisme, un vague sentiment de solidarité littéraire qui produit une conséquence assez curieuse. Ils se querellent entre eux sur un point de critique, mais ne verront pas volontiers un étranger s'immiscer dans leur querelle. Ce sont affaires de famille qu'ils entendent régler en famille. Bettinelli, Baretti, dans leur hostilité pour Dante, ne veulent pas être confondus avec ses détracteurs étrangers, en particulier avec Voltaire. Ils se sentent supérieurs à lui sur ce terrain, et n'hésiteront pas à affirmer leur supériorité, à séparer nettement leur cause de la sienne.

« Pendant quatre siècles, s'écrie Baretti, Dante n'a pas été plus connu en France que Confucius, et c'est vous-même qui l'avez enfin attiré chez vous. Mais de quelle façon? En lui

Digitized by Google

arrachant sa grande perruque et sa robe de velours cramoisi et en l'habillant en polichinelle[1]. » Voltaire soutient qu'on ne lit plus Dante : « Mais, lui répond encore Baretti, que font donc les Italiens de ces éditions au delà de la douzaine qu'ils en ont publiées depuis le commencement du siècle? » Et ce ne sera point trop d'un chapitre pour démontrer que Voltaire manque de préparation suffisante pour juger Dante, qu'il l'a trop peu lu pour le connaître, qu'il sait trop peu d'italien pour le lire et le comprendre.

Bettinelli, sous une forme plus réservée, ne dit pas autre chose, quand il renonce à comparer l'italien avec les langues étrangères, « pour ne pas faire comme ceux qui parlent de l'italien sans le savoir[2]. » C'est bien Voltaire qu'il désigne sans le nommer dans cet « avis » qu'on est étonné de trouver sous sa plume : « Je prie et conjure principalement les traducteurs étrangers de bien apprendre notre langue. S'ils savaient quelle périlleuse tâche ils assument, ils ne seraient pas si nombreux, *surtout en France,* ni si hardis à déblatérer *contre Dante,* Pétrarque, Arioste et Tasse, comme ils le font tous les jours. » C'est lui-même qu'il nomme enfin en rappelant la discussion entamée jadis aux Délices sur l'harmonie de la langue italienne et du vers italien, discussion dont la conclusion fut « que pour juger du style d'un auteur, il faut être de sa nation »[3]. Comme critique de Dante, les Italiens ne prennent donc point Voltaire au sérieux : les adversaires de Dante ne veulent pas être taxés de dénigrement systématique, ses défenseurs, d'engouement irraisonné; tous ont la prétention de lui rendre justice.

Dante n'est pas seulement pour les Italiens une figure nationale. Il a été, à presque toute époque, il est, au milieu du XVIIIe siècle, l'inspirateur d'un certain nombre de compositions poétiques : il a non seulement des admirateurs et des interprètes, mais des imitateurs. Le XVIIIe siècle est avant tout le siècle de l'imitation. L'Italie, devenue aussi impersonnelle dans sa littérature que dans sa vie politique, ne cherche point à se renouveler. Les critiques les plus éminents ont la conscience de son infériorité, mais ils en

1. *Discours sur Shakespeare,* p. 31.
2. Bettinelli, *Discorso soprà la poesia italiana,* en tête des *Sei poemetti in terza rima.*
3. Bettinelli, *Discorso sulla poesia italiana.*

Digitized by Google

placent uniquement le remède dans un meilleur choix des auteurs à imiter. Faut-il prendre pour guides les grands classiques français du XVIIe siècle, ou bien s'en tenir aux écrivains italiens du XVIe? Ne vaut-il pas mieux remonter jusqu'au moyen âge, en revenir à la poésie dantesque, avec sa rudesse primitive, ses fictions, ses allégories? Critiques et poètes sont divisés sur ce point. Mais les partisans de l'imitation dantesque sont nombreux et non sans talent: l'influence de Dante est manifeste dans des fictions telles que les *Visions* de Varano, les *Nuits Romaines* d'Alessandro Verri, les *Tombeaux* de Ugo Foscolo, la *Basvilliana* de Vincenzo Monti. Bettinelli la reconnaît et la signale : pour son compte, il considère comme déplorable « ce goût pour l'exagéré, le difforme, le monstrueux »[1], ce débordement général de l'horrible « jusque dans le théâtre, la peinture, la poésie », où l'on ne voit plus « qu'échafauds et supplices, gouffres, démons et enfers »[2]. Une semblable préoccupation n'existait point chez Voltaire. Le romantisme n'était pas né; la littérature française semblait suffisamment vigoureuse pour n'avoir pas besoin de se vivifier dans les sources étrangères : s'il prit un jour fantaisie à l'auteur de *Mérope* de s'inspirer de Shakespeare, on sait avec quelle liberté il reproduisit son modèle, comme il le dénatura sous prétexte de le régulariser.

Pour faire prévaloir son système, l'école des *danteschi* s'adresse aux jeunes générations; elle prescrit l'étude de Dante et des anciens auteurs dans les collèges où se forme l'élite des esprits italiens. Les adversaires de cette école seront naturellement les adversaires de l'éducation dantesque. A une question nationale et à une question littéraire vient se joindre pour les Italiens une question pédagogique. Pour Voltaire et pour un Français en général, une pareille question ne se pose pas plus que les deux autres. Voltaire n'est qu'un curieux dont les impressions demeurent sans conséquence; la critique des Italiens a au contraire forcément des conséquences nationales, littéraires, pédagogiques d'une haute importance.

Mais si le point de départ, si la portée des attaques formulées contre Dante ne sont pas les mêmes en Italie et chez

1. *Dissertazione academica soprà Dante* (*Opere*, t. XXII, p. 218).
2. *Ibid.*, p. 219.

Digitized by Google

Voltaire, il n'en est pas moins vrai qu'en elles-mêmes ces attaques se ressemblent fort. Les Italiens sont mieux informés, plus érudits, plus prolixes. Comme Voltaire, ils font peu de cas des vieux auteurs; comme lui, ils réservent leur admiration pour les auteurs anciens ou étrangers; comme lui, ils se placent pour juger Dante au point de vue le plus défavorable pour le bien juger, celui de l'esthétique moderne. Sans vouloir les suivre à travers leurs développements littéraires, ce qui d'ailleurs ne manquerait pas d'intérêt, il est nécessaire d'en dégager ici les points essentiels, de savoir quelles critiques les circonstances les ont amenés à formuler sur Dante.

Il est évident, — en se plaçant à leur point de vue, — que le titre du poème est injustifiable. Le mot *Comédie*, sur l'interprétation duquel on a tant discuté, n'annonce rien qui ressemble à une comédie de Plaute ou de Molière; il est sans rapport avec les trois sous-titres : *Enfer, Purgatoire, Paradis*. Le sujet du poème est étrange. Un voyage comme celui de Dante est fait pour dérouter tout le monde, à commencer par Virgile lui-même. Les incidents de ce voyage, les descriptions auxquelles il donne lieu, les dissertations qui le remplissent, ce mélange de réel et d'imaginaire, de positif et d'allégorique, de mythologie païenne et de théologie chrétienne, cette réunion de personnages appartenant aux époques et aux milieux les plus divers, tout cela forme bien l'assemblage le plus disparate, « un chaos de confusion pire que le chaos de l'enfer »[1].

Toujours au même point de vue, le poème, dans son ensemble, est mal conduit : point de proportion entre les parties, point de direction vers une fin, point d'harmonie et d'unité. Dans le détail, on y relève des conceptions bizarres, obscures, comme le lion et la louve placés à l'entrée de l'enfer, comme Béatrix appelée par Lucie et par Rachel, comme Virgile devenu maître de théologie catholique, dissertant sur les limbes, citant les Pères de l'Eglise, apostrophant Pluton sous l'épithète de *Loup maudit*, lui qui dans l'*Énéide* l'avait placé sur un trône royal. Les âmes de l'autre monde sont bavardes aussi bien en paradis qu'en enfer, elles ne se lassent point de raconter leurs aventures, de résoudre des

1. *Lettres de Virgile aux Arcadiens*, II.

Digitized by Google

doutes théologiques, de demander les nouvelles de ce monde-ci. Dante lui-même joue dans le poème un rôle insupportable : il meurt continuellement de frayeur, s'endort, accable son guide de questions singulières. A l'étonnement que provoque tout d'abord une pareille lecture succède bientôt l'ennui. L'*Enfer* contient encore de beaux épisodes, des morceaux comme celui de la mort d'Ugolin, où « l'idiome italien se montre d'une telle puissance, y gémit d'un ton si poignant, qu'il l'emporte en cette circonstance sur tout autre idiome. » Mais à côté de beautés clairsemées, que d'épisodes incohérents et extravagants! Que penser du *Purgatoire* et du *Paradis*, avec leurs dissertations interminables? « Qui peut lire sans en mourir quatorze mille vers de pareils sermons? »

Une chose ferait pardonner bien des défauts : le style, « parce que le style est, en définitive, ce qui fait un poète[1]. » Dante a montré qu'il pouvait écrire presque aussi bien que Pétrarque ; mais il ne l'a pas voulu. Il a eu surtout en vue « de faire étalage d'érudition en tout genre », et il a « sacrifié le beau style aux doctrines plus graves et plus en faveur près de son siècle, et aussi à la hâte avec laquelle il composait, à l'impatience de terminer une si grande œuvre ». C'est une grosse entreprise que de relever « les duretés, les aspérités, les obscurités de ce style, le fatras des langues étrangères qui s'y mêlent, les latinismes, même les mots latins, les mots italiens estropiés, enfin les rimes étranges et tyranniques »[2].

Il a manqué à Dante « le bon goût et le discernement dans l'art »[3]. Son mérite est entièrement relatif : « Je ne puis, quant à moi, assez estimer cet homme rare, qui a le premier osé penser à un poème et s'attaquer à tous les sujets poétiques au milieu de l'ignorance et de la barbarie où le monde croupissait. Il est supérieur à Ennius, parce qu'il a transporté les trésors de la science, telle qu'elle existait alors, dans le sein de la poésie. Dante a été grand homme en dépit de son temps et de sa langue. Mais cela ne fait pas qu'il soit pour tout homme cultivé un auteur classique, après tant de beaux résultats postérieurs, cela pour quelques centaines de beaux vers, pas plus que ne le

1. *Lettres de Virgile*, II.
2. *Dissertazione academica soprà Dante.*
3. *Lettres de Virgile*, III.

Digitized by Google

fut Ennius à Rome, après l'apparition de l'*Énéide*... [1]. » C'est donc une folie que de vouloir ressusciter dans l'Italie moderne la langue, le style, la poésie dantesques. Que penserait-on d'un poète latin qui, sous l'Empire, aurait rejeté Virgile pour s'inspirer d'Ennius ou de Pacuvius? Les inspirations fécondes, les modèles vivants sont plus proches et plus accessibles. S'il faut renoncer à l'imitation dantesque, il faut également, de l'avis de Bettinelli, mettre un terme à ce débordement d'écrits de toute nature sur Dante, commentaires, vocabulaires, éditions. L'assemblée des poètes anciens ne veut admettre Dante qu'à une condition : « Extraire les meilleurs morceaux du poète qui leur ont tant plu à eux-mêmes, les réunir en un petit volume de trois ou quatre chants vraiment poétiques, disposés le mieux possible, et quant aux vers qui ne pourraient se rattacher à d'autres, les présenter isolément, sous forme de sentences. » Pour la jeunesse, « Dante sera relégué parmi les livres d'érudition, comme un texte ou un monument archéologique, la poésie ne gardant que cinq chants environ composés de morceaux réunis. » Là ne se bornent point d'ailleurs les sévérités de Bettinelli. Il « expurge » Pétrarque d'un tiers inutile, et veut joindre aux deux autres tiers des notes qui signaleront aux jeunes gens les « rimes forcées », les « termes singuliers et incorrects ». Les *cinquecentisti* se verront condensés en une brochure de vingt sonnets et de trois *canzoni*. Tasse sera réduit de moitié [2].

VII

La critique de Bettinelli, comme celle de Voltaire, est toute dogmatique. Il croit non seulement à l'existence de lois générales du beau, mais à la possibilité de réglementer tous les genres littéraires, au caractère définitif de la réglementation formulée par Boileau. Le plus ou moins de valeur d'une œuvre dépend uniquement de son plus ou moins de conformité avec les principes de l'esthétique

1. *Ibid.*
2. *Lettres de Virgile*, IX.

Digitized by Google

moderne. La critique de Gozzi et des autres défenseurs de Dante est au contraire essentiellement historique; elle admet ce que nous appellerions aujourd'hui l'évolution des genres; elle croit que la beauté d'une œuvre littéraire ne peut être sainement appréciée, abstraction faite du milieu où cette œuvre a été conçue. Les mêmes faits sur lesquels s'est appuyé Bettinelli pour prouver que Dante n'est qu'un génie incomplet et inculte, un « primitif », sont repris par Gozzi, et lui servent à démontrer que l'auteur de la *Divine Comédie* est un maître, un artiste absolument complet et conscient de son art.

On trouve le poème singulier, bizarre; il est simplement original, il l'est dans l'ensemble et dans le détail. Jamais Dante n'a songé à faire un poème épique : c'est folie de vouloir juger de la *Divine Comédie* comme d'une épopée. Il l'a appelée *Comédie* par modestie, pour ne point se poser en égal des grands poètes tragiques et épiques de l'antiquité : le nom le plus exact de son poème serait le *livre de Dante,* la *Dantéide*[1]. Le nom de *Comédie* peut d'ailleurs se justifier par la nature du sujet traité, qui débute mal et finit bien, et par la langue, qui est la langue « vulgaire »[2]. Les singularités que présente l'enfer de Dante s'expliquent par celles de l'enfer de Virgile. Comment celui qui a placé dans l'enfer

Multa..... variarum monstra ferarum

pourra-t-il se choquer de voir les trois bêtes que Dante place à l'entrée du sien? Ici d'ailleurs les singularités ne sont qu'apparentes : ces animaux sont des êtres allégoriques, ils symbolisent les vices de Dante et ceux de son siècle. Dire que Virgile est né Lombard n'équivaut nullement à dire d'Homère qu'il est né Turc. Ce dernier terme éveille une idée de religion; l'autre n'a qu'une signification géographique. Dante a simplement fait usage du trope que les grammairiens appellent « prolepse » ou « anticipation »[3].

On l'accuse d'être obscur, de ne pouvoir se passer de commentaire. Mais n'en est-il pas de même d'Homère, de Virgile, de tout auteur un peu ancien? Pour comprendre la *Divine Comédie,* il faut la lire en entier, et non par fragments,

1. Gozzi, *Giudizio,* préface.
2. Torelli, *Lettera,* ed. cit., p. 52.
3. Torelli, *Lettera,* ed. cit., p. 50.

Digitized by Google

saltando e dormiendo [1]; il faut lire aussi les autres œuvres du poète, la *Vie nouvelle* et le *Banquet*, qui en sont l'introduction et le commentaire [2]. C'est après une lecture superficielle que Bettinelli a trouvé dépourvu de sens ce vers bien connu :

E sua nazione sarà trà Feltro e Feltro.

Gozzi n'admet pas aussi facilement que la rime ait entraîné Dante à fausser la géographie. La même cause a suggéré à Bettinelli l'idée que la description de l'enfer est inexacte. Les peines des damnés, leurs conversations l'ont choqué. Il n'a point vu que dans la peinture de l'autre monde, Dante a voulu représenter allégoriquement l'histoire de ce monde-ci. Dante a manifesté lui-même ses intentions, et imposé par là aux critiques le devoir d'en tenir compte. Le fondement de l'allégorie dantesque se trouve dans les livres saints eux-mêmes. C'est le langage figuré qu'ont parlé les Prophètes et après eux les Pères de l'Église [3]. Les conversations des ombres sont appropriées au but de Dante : l'idée lui en a d'ailleurs été fournie par Homère. Il y a dans la *Divine Comédie* deux sortes d'obscurités : l'une absolue, qui subsiste pour tout lecteur, l'autre relative, dont une préparation suffisante permet de triompher aisément : « Avec une connaissance solide de la philosophie péripatéticienne et païenne, avec quelques notions de physique, de géographie, d'astronomie, des vues sur l'histoire de son temps, principalement sur celle de l'Italie et de l'État de Florence, on entendra Dante facilement d'un bout à l'autre [4]. »

La même paresse a fait prendre la complexité du poème pour de la confusion. Selon Bettinelli, Dante manquerait de discernement artistique. Or, en y regardant de près, on découvre dans la *Divine Comédie* une variété infinie d'idées, d'épisodes, de peintures, de styles. On y découvre en même temps une très grande unité, une harmonie savamment ménagée entre toutes les parties : « Il serait étrange de penser qu'un auteur qui a divisé son œuvre en trois *cantiche*, chaque *cantica* en *capitoli*, assignant à la première trente-quatre *capitoli*, aux deux dernières trente-trois, pour obtenir

1. Gozzi, *Giudizio*, préface, *in fine*.
2. *Ibid*, Lettre III.
3. Gozzi, *Giudizio*, dialogo primo.
4. Torelli, *Lettera*, p. 41-42.

Digitized by Google

un total de cent *capitoli*, qui a montré tant de souci de la symétrie en ait manqué dans la conduite de son sujet[1]. » Lui-même expose d'ailleurs dans le *De Monarchia* sa « règle d'invention philosophique » : « L'homme, guidé par la philosophie morale et par la vertu humaine, arrive à la félicité terrestre, c'est-à-dire à cet état d'innocence et de liberté où il fut originairement dans le paradis terrestre; parvenu là, il passe, sous l'escorte de la divine Science, à la béatitude éternelle[2]. » Cette conception du philosophe, le poète va lui donner la vie. Devant lui se présentent les images vivantes des vices et des vertus: il les transporte dans l'enfer, le purgatoire et le paradis. La philosophie morale, la clémence divine, la grâce illuminante, la théologie se personnifient et le conduisent à la vision du monde surnaturel. Le choix de son allégorie, le sens précis qu'il attache aux incidents de son voyage dans l'autre monde, tout accuse des intentions bien déterminées, une ordonnance savante et artistique. L'apparition de Virgile et celle de Béatrix sont particulièrement amenées avec des précautions infinies, chaque mot, chaque geste ayant sa portée dans l'ensemble de l'épisode[3].

Il est par trop commode de traiter Dante en vieil auteur, d'en faire une sorte d'Ennius ou de Pacuvius. Dante est peut-être le moins naïf des poètes italiens. La *sublimité* est le fond même de son caractère; son amour-propre immense ne lui inspire que de hautes pensées. Ses conceptions du monde, de la vie, de l'homme, de la raison, de Dieu, de la foi, de Béatrix, sont sublimes. Ce sont elles, et non pas les griefs contre Florence, qui ont fait de lui un solitaire et un contemplatif. Cette sublimité de génie explique et justifie l'introduction dans ses peintures du merveilleux chrétien, le seul vraiment sublime. Voltaire, parlant du poème de Godeau sur les *Fastes de l'Église*, trouve « une erreur de croire que les sujets chrétiens puissent convenir à la poésie comme ceux du paganisme »[4]. Ainsi, répond Varano, « aux yeux de ce philosophe, tout le prix, toute la mission de la poésie consiste à amuser et à tromper; elle ne se soutient

1. Torelli, *Lettera*, p. 48-49.
2. Dante, *De Monarchia*, § XV.
3. Gozzi, *Giudizio, Parole dette dà Trifone Gabriello soprà l'arte di Dante nel suo poema.*
4. *Siècle de Louis XIV, Catalogue des écrivains français*, v° Godeau.

Digitized by Google

que par des fictions et des faussetés mises gracieusement en œuvre..... Chose singulière que le Créateur souverain, le premier dispensateur de toute inspiration poétique ait obligé l'homme à s'escrimer en vers à l'aide des extravagances de la mythologie, et lui ait mis un obstacle insurmontable à parler poétiquement de la religion pour laquelle seule il l'avait créé »[1] ! Varano croit pouvoir démontrer qu'il est possible d'*animer la nature* en personnifiant les choses abstraites ou concrètes sans rien emprunter à l'attirail mythologique. C'est un précurseur italien de Chateaubriand[2].

Le dernier grief des adversaires de Dante repose sur sa langue, sur son style. La langue de Dante, qu'on accuse de barbarie, est à la fois vulgaire et savante; elle était comprise du peuple et appréciée des grammairiens ses contemporains. Elle a continué de l'être pendant des siècles, en dépit de Castelvetro et de ses émules. Son style, dit-on, manque de « bon goût ». Mais le génie de Dante est éminemment « pittoresque et expressif ». Son imagination prête la vie à toute chose. Ce n'est pas sans raison qu'il déclare avoir emprunté à Virgile

Lo bello stile che m' ha fatto onore.

Algarotti fait ingénieusement ressortir les affinités des deux poètes. Ce que Dante a de commun avec Virgile, c'est, pour employer un terme d'art fort juste en l'espèce, la « touche ». En peinture comme en poésie, il existe deux genres de perfection dans le style, deux procédés où le génie se montre également souverain. L'un consiste dans le fini du détail, la science des demi-teintes, la correction impeccable : c'est celui de Léonard, d'Holbein, de Jean Bellin en peinture, celui d'Homère et de Cicéron en littérature. L'autre saisit seulement les côtés saillants, caractéristiques des choses, et les reproduit largement, à grands coups de pinceau. C'est le procédé des Bassan, de Rubens, de Tintoret; c'est celui de Démosthène et celui de Virgile. C'est également le procédé de Dante : « En quatre coups de pinceau il vous peint une

1. Varano, préface des *Visioni*.

2. Il est curieux de noter que Varano écrivit comme Voltaire et dans un tout autre esprit un *Poème sur le tremblement de terre de Lisbonne (Vision 8)*, et que Chateaubriand, interprète des idées de Varano, fut attaqué par Bettinelli dans une lettre écrite en 1806 *(Risposta alla lettera del Sig. Chateaubriand da Trieste, 30 luglio 1806)*.

Digitized by Google

figure. » Pulci emprunte au contraire la manière plus douce et plus fine d'Homère; Ruccellai et Tasse se rapprochent plutôt de Virgile; mais l'un énerve son style par la mollesse, l'autre par l'affectation. A ce premier trait de ressemblance entre Virgile et Dante s'en ajoutent d'autres: tous deux ont été passés maîtres dans cette musique des mots qu'on appelle le style imitatif; tous deux ont également le style sentencieux et philosophique [1].

La première conclusion des défenseurs de Dante est qu'avant de le juger, il faut l'avoir lu et relu : « On ne peut pas plus connaître par un détail la beauté et la bonté de l'ensemble, qu'on ne saurait être juge de la perfection d'un visage humain si l'on n'en considère que les yeux seuls. » S'en tenir à une vingtaine de passages de la *Divine Comédie,* c'est manquer de logique, car la beauté de ces fragments doit nous engager à prendre connaissance du reste, quand même ce reste serait d'une beauté moins générale, moins immédiatement accessible [2].

En second lieu, l'étude de Dante ne doit point être considérée comme une étude d'archéologie; elle doit former pour un Italien le point de départ de toute bonne culture littéraire, elle réclame une place prépondérante dans le programme des études. Sans affecter les prétentions pédagogiques de Bettinelli, Gozzi n'est donc pas plus étranger que lui à la préoccupation de réformer le goût littéraire. Ce goût est perverti, il le constate avec l'auteur des *Lettres Anglaises*. Une décentralisation exagérée, qui date de plusieurs siècles, empêche l'Italie d'avoir une littérature nationale. Mais le remède à cette situation, c'est précisément dans l'étude des vieux auteurs qu'il réside : « Il est bon que le père et le maître de la poésie italienne ne soit point vilipendé; quiconque veut l'imiter doit être assuré que, marchant sur ses traces, il marche sans doute dans une voie difficile, étroite, où il peinera et chancellera, mais que finalement il arrivera au sommet de la montagne où l'attend pour épouse la très belle Poésie [3]. »

L'inspiration dantesque a fait ses preuves : Arioste, Tasse sont les héritiers directs de Dante. L'abandon des saines traditions amène l'ingéniosité, le *maniérisme,* pour emprun-

1. Algarotti, *Lettre au marquis Manara,* Bologne, 6 octobre 1759.
2. Gozzi, *Giudizio,* préface.
3. *Ibid., Préface,* début; et *Dialogue II,* début.

Digitized by Google

ter un nouveau terme au vocabulaire des arts plastiques. S'inspirer de Dante n'est d'ailleurs point le copier : « Imiter n'est pas une entrave pour qui sait s'y prendre. Ce n'est autre chose qu'avancer peu à peu sur les traces de quelqu'un ou de quelques-uns, à travers un sentier inconnu; arrivé à un certain moment, si vous avez de l'intelligence et de l'initiative, vous pouvez prendre votre vol et laisser derrière vous ceux que vous avez suivis. Si vous ne le faites pas, du moins ne risquerez-vous pas de vous rompre le cou. Je lirais, quant à moi, plus volontiers cent mille sonnets de pétrarquistes médiocres, que deux douzaines de sonnets écrits par des poètes qui planent dans les nuages, ne disent finalement rien, et le disent mal[1] ! »

On le voit, les conclusions de Gozzi sont diamétralement opposées à celles de Bettinelli, et les faits invoqués par chacun d'eux à l'appui de sa thèse sont les mêmes. L'interprétation diffère, comme diffère le point de départ des deux critiques. L'argumentation de Gozzi a cependant un côté faible. Le critique vénitien a bien compris Dante; il n'a qu'à demi compris et fait ressortir le rôle vivifiant des études dantesques. Il s'en tient, comme tout le XVIIIe siècle, à la théorie de l'imitation; sans doute il voit une différence entre copier Dante et s'inspirer de lui. Mais ce qu'il n'affirme pas, et ce qui est essentiel, c'est que l'inspiration ne peut être vraiment féconde sans un réveil de la pensée et de l'initiative personnelle. La question, à cette date, n'est pas encore mûre.

VIII

De ce débat mémorable se dégagent quelques observations importantes pour l'histoire littéraire du XVIIIe siècle.

En France, d'abord, la littérature classique, malgré des apparences toujours brillantes, en est arrivée à une période critique. Pendant plus d'un siècle, l'esthétique cartésienne a suffi. Mais le moule des chefs-d'œuvre commence à s'user: on sent le besoin d'un rajeunissement, d'une orientation nouvelle. On se dégoûte de l'antiquité, on se tourne vers les

1. Gozzi, *Giudizio*, préface.

Digitized by Google

littératures étrangères. Ce sont là les toutes premières origines du romantisme. Voltaire, en révélant à la France Shakespeare et Dante, alors qu'il se faisait le continuateur littéraire des écrivains du grand siècle, travaillait contre lui-même. Il le sentit, se rétracta violemment, mais trop tard. L'impulsion donnée ne pouvait plus être arrêtée

En Italie, au début du siècle, il n'était plus guère possible à la littérature de déchoir. La polémique sur Dante atteste d'une part l'influence très grande — et non spéciale à la péninsule — des idées françaises, de l'autre, l'attachement persistant de l'Italie à ses traditions littéraires. Cette coexistence de deux sentiments contradictoires expliquerait, à défaut d'autres causes plus graves, l'état de décadence où se trouvait la littérature en ce pays. Cette polémique a eu du moins un bon résultat : elle a fait sentir plus vivement à tous cette infériorité, elle a appelé l'attention générale sur les causes du mal, sur les remèdes à y apporter. Sans doute, causes et remèdes ne se sont point révélés clairement tout d'abord. On n'a guère discuté que sur le choix des modèles. Absorbés par le souci de la forme, les critiques se sont peu préoccupés de la pensée et du fond. Il a fallu les ébranlements politiques de la fin du siècle pour secouer la torpeur des esprits, et leur rendre ce qui avait fait la force des grands génies de la Renaissance : le sentiment individuel, le souci de l'indépendance, de la vie par soi et pour soi. Alors non seulement la littérature s'est réveillée, mais on a mieux compris Dante, parce qu'on a vécu, à son exemple, d'une vie réelle et non factice. En attendant ces événements, la polémique suscitée par Voltaire et par Bettinelli a eu pour effet plus immédiat d'appeler l'attention des Italiens sur leurs vieux auteurs nationaux, de donner un vigoureux essor aux études dantesques, de rendre possibles les travaux critiques des Dionisi et des Lombardi à l'extrême fin du siècle. Elle a ainsi préparé notre XIXe siècle — l'âge d'or de la critique et de l'inspiration dantesques, aussi bien en Italie qu'en France et dans toute l'Europe — à l'intelligence, à l'amour et au culte artistique du grand poète. L'entrevue fortuite d'un jésuite homme de lettres et d'un vieux philosophe sceptique a été l'origine de cette restauration.

EUGÈNE BOUVY.

Digitized by Google

BULLETIN HISTORIQUE RÉGIONAL

AGENAIS[1]

Notre confrère M. Camille Jullian a ouvert son *Bulletin historique* bordelais sur l'année 1888, pour faire suite à la dernière chronique bibliographique des *Annales*. En ce qui concerne l'Agenais, l'inventaire des diverses publications qui lui appartiennent ayant été conduit jusqu'en 1890 par le tome III de la *Bibliographie générale*[2] de cette région, il nous a paru suffisant de prendre cette date comme point de départ.

I. — Documents. — L'Agenais n'avait pas encore, à proprement parler, de recueil spécial de documents inédits. La Société académique d'Agen a voulu combler cette lacune et a publié en 1894 le tome Ier des *Archives historiques de l'Agenais*[3], formé du plus ancien livre des Jurades d'Agen, ouvert le 29 mars 1345 et fermé le 23 juin 1355. Cette publication offre évidemment un très grand intérêt, tant par la période dont elle traite que par l'importance des éléments variés dont elle se compose. Il y a là, du reste, le mot de

1. [M. Andrieu est mort à Agen en avril 1895. Le travail que nous insérons est, à notre connaissance, le dernier qu'il ait écrit. Né à Agen le 29 novembre 1839, M. Andrieu n'avait commencé à publier qu'en 1881, mais il avait de suite trouvé sa voie et pleinement réussi. De tout ce qui concernait le passé d'Agen, ses vieux livres et ses vieux poètes, ses documents et ses traditions, rien ne lui avait échappé. Son *Histoire de l'Imprimerie en Agenais* (1886), surtout sa *Bibliographie générale de l'Agenais* (1886-1891), sont d'excellents livres, d'une érudition exacte, sobre et consciencieuse. Il s'était essayé à l'histoire dans son dernier livre (*Histoire de l'Agenais*, 2 vol., 1893), et avec bonheur: c'est un des bons résumés d'histoire provinciale parus ces dernières années. L'Agenais perd en M. Andrieu un précieux historiographe, et notre Revue un ami de la première heure. — C. J.]

2. *Bibliographie générale de l'Agenais*, t. III *(Supplément)*, Paris et Agen 1891, gr. in-8° de VIII-363 p.

3. *Archives historiques de l'Agenais:* t. I, *Jurades de la Ville d'Agen (1345-1355)*, Auch, impr. L. Cocharaux, 1894, gr. in-8° de 33-XVII-395 p., av. port.

Digitized by Google

bien des questions plus ou moins obscures, et l'on peut y étudier le curieux fonctionnement des institutions d'une commune qui jouissait alors de toutes ses franchises et de toutes ses libertés.

C'est M. Adolphe Magen, secrétaire perpétuel de la Société, qui avait préparé le manuscrit de cette impression. La mort l'a interrompu dans sa tâche, laquelle a été reprise et conduite à bonne fin par un autre érudit dont les travaux sont hautement appréciés, M. Georges Tholin, archiviste du département de Lot-et-Garonne.

En dehors de cette publication, nous pourrions signaler la mise au jour de nombreux documents isolés, au nombre desquels doivent être comptées les très curieuses *Coutumes de Goudourville*[1], rédigées en roman et remontant à 1270, coutumes produites par M. E. Rébouis, à qui nous devions déjà plusieurs autres textes analogues remarquablement annotés.

A citer aussi de très curieux documents empruntés aux Archives municipales d'Agen ou de villes voisines et fournis par M. Tholin au tome XXIX des *Archives historiques de la Gironde*[2]. Ces documents, au nombre de 223, sont tous relatifs à la période agitée par les guerres de religion, de 1558 à 1595. Ils avaient déjà été utilisés par le savant archiviste, dans une étude importante qui sera mentionnée plus loin et dont ils forment, pour ainsi dire, la partie justificative. Ajoutons enfin, du même travailleur, des *Mémoires et pièces diverses pour servir à l'histoire des Volontaires de Lot-et-Garonne, engagés de l'an II*[3].

Ne sont-ce pas aussi de vrais documents, et des plus curieux, ces *Lettres inédites* qu'on accueille aujourd'hui avec tant de faveur? Ici vient aussitôt sous la plume le nom d'un chercheur de premier ordre, d'un travailleur sans rival, celui de M. Philippe Tamizey de Larroque, l'honneur de l'érudition agenaise. Que de découvertes précieuses ne lui devons-nous pas, même en dehors de cette colossale *Correspondance de Peiresc*, dont le classement et l'annotation suffiraient à absorber une existence ordinaire! Ne parlons pas des nombreuses pièces échappant à notre histoire particulière, comme les *Lettres inédites de Voltaire à Louis Racine*[4]; mais citons au passage les curieuses *Lettres de Ramond*[5] à l'Agenais Saint-Amans,

1. *Coutumes de Goudourville, en Agenais (1270)*, Paris, Larose et Forcel, 1892, gr. in-8° de 24 p.

Goudourville, actuellement commune du canton de Valence-d'Agen (Tarn-et-Garonne), faisait partie de l'Agenais.

2. Bordeaux, 1894, in-4°.

3. *Revue de l'Agenais*, 1893.

4. Saint-Etienne, impr. Ch. Boy, 1893, pet. in-4° carré de III-21 p. et 43 p. n. chiffr., plaquette de grand luxe.

5. *Lettres inédites de Ramond, Strasbourgeois, membre de l'Institut, surnommé le Peintre des Pyrénées*, Toulouse, Ed. Privat, 1893, gr. in-8° de 36 p.

Digitized by Google

et surtout l'intéressant recueil de *Lettres inédites de quelques hommes célèbres de l'Agenais*[1], où se retrouvent vraiment presque toutes les célébrités de ce pays.

II. — Histoire politique. — L'histoire est loin d'avoir été négligée chez nous dans ces dernières années. Un travail d'ensemble a même paru en 1893 : *Histoire de l'Agenais*[2], et l'on peut signaler toute une série de travaux dont plusieurs ne laissent pas d'être vraiment remarquables.

Deux manuscrits bien connus et auxquels les historiens régionaux ont souvent fait des emprunts ont été imprimés et annotés : l'*Abrégé chronologique des Antiquités d'Agen*[3], de Joseph Labrunie, et le *Journal agenais des Malebaysse*[4], recueil un peu fruste, mais précieux, de notes d'histoire municipale. A ce groupe doit être aussi rattachée *Une Commune gasconne pendant les guerres de religion, d'après les Archives de Laplume,* donnée par M. le docteur E. d'Antin à la *Revue de l'Agenais*[5]. Ceci conduit à enregistrer à sa vraie place la fin du très important travail de M. Georges Tholin sur *la Ville d'Agen pendant les guerres de religion du* XVIe *siècle,* étude brillamment documentée, qui malheureusement n'a pas eu de tirage à part et reste enfouie dans la collection de la même Revue[6].

Les *Enceintes successives de la Ville d'Agen*[7] ont été étudiées avec talent par M. Philippe Lauzun, qui a entrepris aussi une série de descriptions historiques et archéologiques des *Châteaux gascons de la fin du* XIIIe *siècle*[8], et dont nous retrouverons encore le nom.

Une mention spéciale est due à une thèse remarquable de M. André Ducons : *La commune d'Agen. Essai sur son histoire et son organisation, depuis son origine jusqu'au traité de Brétigny*[9]. C'est là une étude fouillée et de vif intérêt, très habilement documentée.

Plusieurs monographies particulières ont été aussi publiées.

1. Agen, Ferran frères ; Paris, Alph. Picard, 1893, gr. in-8° de XVI-168 p.

2. *Une Province à travers les siècles : Histoire de l'Agenais,* Paris, Alph. Picard ; Agen, Ferran frères, 1893, 2 vol. gr. in-8° de X-306 et 346 p. [C'est le livre de M. Andrieu. Cf. la note 1 de la p. 335.]

3. Agen, J. Michel et Médan, 1891, grand in-8° de LIII-214 p.

L'annotation est due à un avocat agenais, M. O. Fallières.

4. Ce *Journal,* qui n'aura pas de tirage à part, est publié depuis 1893 dans la *Revue de l'Agenais.*

5. *Revue de l'Agenais,* 1893 et suiv.

6. Années 1887 à 1893, t. XIV à XX.

7. Agen, impr. Ve Lamy, 1894, gr. in-8° de 71 p., avec un plan.

8. *Revue de Gascogne : Château du Tauzia* (1892) ; *Château de Massencôme* (1893) ; *Château du Busca* (1894), etc.

9. Paris, Alph. Picard ; Agen, Michel et Médan, 1892, in-8° de LII-330 p.

Digitized by Google

C'est d'abord une *Histoire de la ville et des seigneurs de Cancon, en Agenais*[1], par M. Lucien Massip, traitée avec discernement et mesure; c'est encore un *Essai historique sur la baronnie de Pujols, en Agenais*[2], par M. l'abbé Gerbeau; une *Histoire de la Ville et de la baronnie de Sainte-Bazeille*[3], et une *Histoire de la Ville d'Aiguillon et de ses environs*[4], par M. l'abbé Alis. Celles-ci, où s'exagèrent les éléments généalogiques et statistiques, affectent des proportions gigantesques, à faire rêver d'une histoire de la France en des millions de volumes.

D'autres menus travaux pourraient être indiqués, tels les *Mémoires du capitaine Besse*[5], quoique seulement réimprimés; une dissertation sur les *Nitiobriges*[6], de M. J.-F. Bladé, etc., et surtout un mémoire de M. l'abbé Breuils sur la *Campagne de Charles VII en Gascogne*[7], où se trouve révélée, d'après les Archives de la petite ville agenaise de Montréal, une conspiration avortée du dauphin, plus tard Louis XI. Cette conspiration, qui n'émergea pas de notre région, fut antérieure de plusieurs mois à la sédition de décembre 1446 et paraît avoir été réellement ignorée jusqu'ici de tous les historiens.

III. — Histoire littéraire et bibliographique. — Une importante découverte de M. A. Claudin a permis à ce très distingué bibliographe parisien de fixer le caractère et la date du premier livre imprimé à Agen et de déterminer exactement le premier imprimeur de cette ville, dans un très curieux mémoire : *Le premier livre imprimé à Agen. Recherches sur la vie et les travaux du premier imprimeur agenais*[8]. Le petit livret qu'une bonne fortune a fait retrouver appartient à la Bibliothèque de Toulouse. Il a pour titre : *Le Directoire de la Salut des Ames, tant pour les Porteurs d'icelles que aussi pour le commun peuple (Icy finist le Directoire... nouvellement imprimé à Gers, lan M. V. C. & XXVI, le sept du novembre, par Anthoine Rebol, imprimeur).*

La date supposée jusqu'ici pour la première impression agenaise

1. Agen, Michel et Médan, 1891, gr. in-8° de 255 p.
2. Agen et Villeneuve-sur-Lot, 1891, gr. in-8° de 575 p., avec planches.
3. Agen, Michel et Médan, 1891, gr. in-8° de 600 p.
4. Agen, Ferran frères, 1895, gr. in-8° de VIII-564 p., avec deux photograv. et quatre plans.
5. *Mémoires du capitaine Jérôme-Etienne Besse, ancien soldat de la Grande-Armée* (*Revue de l'Agenais*, 1891-1892).
6. *Revue de l'Agenais*, t. XX (1893), p. 97 et suiv.
7. *La Campagne de Charles VII en Gascogne : une conspiration du Dauphin en 1446, d'après des documents inédits*, Paris, *Revue des Questions historiques*, 1895, gr. in-8° de 38 p.
8. Paris, A. Claudin (Agen, imp. V° Lamy), 1894, gr. in-8° de 24 p., avec fac-sim.

Digitized by Google

était approximativement celle de 1532. Il faut donc remonter de six années encore. Du reste, le premier maître agenais reste bien celui qu'on admettait, Antoine Reboul, l'imprimeur des *Canti XI* de Bandello, en 1545.

Après cette mention de portée si intéressante, nous n'avons plus guère à citer, dans cette division, que quelques notices isolées et une étude sur les *Excentriques et grotesques littéraires de l'Agenais*[1].

Peut-être conviendrait-il de noter aussi une *Gascogne littéraire*[2], par M. Gaston Bastit, un jeune Condomois dont l'expérience future atténuera sans doute les exagérations. Cet ouvrage au vaste titre, rédigé par coupures et visant surtout la littérature légère: poésie, roman, théâtre, etc., embrasse jusqu'au Bordelais. Il affecte malheureusement une critique au ton acerbe que doit ignorer l'historien et traite, par exemple, le poète agenais Jasmin avec une désinvolture au moins étrange, sinon regrettable.

IV. — Histoire religieuse. — L'histoire religieuse de l'Agenais a été l'objet d'importants travaux.

M. Philippe Lauzun a poursuivi et parfaitement complété son intéressante histoire des *Couvents d'Agen*[3], laquelle offre un appendice tout à fait neuf sur les établissements hospitaliers. M. A. de Lantenay (*alias* abbé Bertrand) a exhumé une notice inconnue sur *l'Abbaye d'Eysses, en Agenais*[4], notice bénédictine qu'il a accompagnée de notes très substantielles, et M. le vicaire général Hébrard a produit sur les coutumes ecclésiastiques d'autrefois des détails curieux, dans un mémoire ayant pour titre: *Les prébendes de l'abbé de Bellile de Jaubert (1752-1775)*[5].

Nous ne citerons que pour mémoire une notice de M l'abbé Durey de Longa sur les reliques de saint Louis à Lamontjoie[6]; mais nous donnerons une mention différente à la publication d'un *Pouillé histo-*

1. Paris, Alphonse Picard et fils, 1896, gr. in-8° de 52 p., [par M. Andrieu lui-même].

2. *La Gascogne littéraire: Histoire critique de la littérature en Gascogne depuis le moyen âge jusqu'à notre époque inclusivement*, Bordeaux, Feret et fils, 1894, in-12 de 356 p. [Une 2° édit. est annoncée].

3. *Les Couvents de la ville d'Agen avant 1789*. T. II: *Couvents de femmes*, Agen, Michel et Médan, 1893, gr. in-8° de 521 p., av. pl. et vign.

Le tome Ier de cet ouvrage: *Couvents d'hommes*, était venu en 1891.

4. *L'Abbaye d'Eysses, en Agenais; Notice composée par un bénédictin de Saint-Maur et publiée avec notes, compléments et appendices*, Bordeaux, Feret (Agen, imp. V° Lamy), 1893, gr. in-8° de 119 p.

Cette notice a été publiée d'abord dans la *Revue de l'Agenais*, avec ce titre: *Mémoire pour l'histoire de l'Abbaye lès Villeneuve-d'Agenais* (1892).

5. Agen, imp. V° Lamy, 1894, gr. in-8° de 57 p.

6. *Les reliques notables de saint Louis, roi, à La Montjoie-de-Saint-Louis, diocèse d'Agen*, St-Amand (Cher), imp. St-Joseph, 1894, in-8° de 53 p.

Digitized by Google

rique du diocèse d'Agen[1], par M. l'abbé Durengues, travailleur sérieux dont l'âge est une heureuse promesse. C'est là un recueil précieux, où peuvent être puisées à pleines mains des indications de bien des sortes.

V. — Institutions, arts, coutumes et mœurs. — Plusieurs des travaux indiqués à la section de l'*Histoire politique* pourraient, à la rigueur, figurer aussi à cette place. Le lecteur établira lui-même cette relation et cette affinité.

Signalons d'abord de remarquables *Notes sur la justice et les tribunaux à Agen pendant la Révolution (1789-1800)*, par M. A. Douarche[2]. L'auteur a mis dans cette étude au titre modeste une science peu commune. M. Francisque Habasque, un vaillant érudit dont la *Revue des Universités du Midi* a constaté la valeur et à qui notre pays devait déjà bien des pages remarquées[3], a fourni sur le *Théâtre en Agenais au XVIIIe siècle*[4] des détails très piquants, peu après nous avoir parlé avec esprit des conditions de fonctionnement d'*un Cercle à Agen* au même siècle[5].

Les *Livres de raison* sont à la fois des références précieuses pour les faits historiques et des mines opulentes de renseignements divers sur les mœurs et les usages du passé. La curiosité du public s'est éveillée à leur propos, et c'est avec une juste faveur qu'ils sont accueillis. Les érudits agenais ont publié un assez grand nombre de ces registres domestiques, qu'ils ont accompagnés d'annotations abondantes. Citons seulement ces deux derniers : *Livre de raison de la famille Dudrot de Capdebosc (1522-1675)*[6], et *Deux Livres de raison de l'Agenais*[7], par Ph. Tamizey de Larroque. Ceux-ci, qui concernent les *Boisvert*, de Marmande, et *N. de Lidon, sieur de Savignac* (*1650-1664*), foisonnent de détails historiques précis et sont à consulter pour l'histoire de l'Agenais pendant la Fronde.

VI. — Biographie. — La biographie agenaise n'a pas été sacrifiée non plus par les travailleurs, qui lui ont apporté, au contraire,

1. *L'église d'Agen sous l'ancien régime. Pouillé historique du diocèse d'Agen pour l'année 1789*, Agen, Ferran frères, 1894, in-8° de XVI — 750 p.

2. Paris, E. Charavay, s. d. (1893), in-8° de 156 p.

Travail extrait de la *Révolution française*. L'auteur, ancien président de Chambre à la Cour d'Agen, est aujourd'hui conseiller à la Cour de Cassation.

3. Notamment *La vie en province au XVIe siècle. Comment Agen mangeait au temps des derniers Valois* (Agen, 1887, gr. in-8° de 145 p.); *La domination de la reine de Navarre à Agen en 1585* (Paris, E. Leroux, 1890, in-8° de 12 p.), etc.

4. Issoudun, imp. A. Gaignault, 1892, gr. in-8° de 23 p.

Extrait de la *Revue des Arts dramatiques* du 1er décembre 1892.

5. *Revue de l'Agenais*, 1891.

6. Paris, Alph. Picard, 1891, gr. in-8° de 47 p.

7. *Deux Livres de raison de l'Agenais, suivis d'extraits d'autres registres domestiques et d'une liste récapitulative des Livres de raison publiés ou inédits*. Auch, L. Cocharaux; Paris, A. Picard, 1893, gr. in-8° de VIII-206 p.

Digitized by Google

d'intéressants éléments. Nous avons, dès lors, à citer dans cette division un certain nombre de notices ou études :

M. Tamizey de Larroque, dont le nom se rencontre à chaque pas dans le champ du travail, a tiré d'un injuste oubli la mémoire d'un humble héros, *Le soldat La Pierre, d'Unet*[1]. Il a multiplié un peu partout des révélations biographiques très diverses que nous ne consignerons pas ici[2]; mais une mention spéciale est due à la notice éloquente et profondément émue qu'il a écrite sur un ami disparu : *Adolphe Magen (1818-1893)*[3]. — Une autre notice bien sentie[4] a été consacrée encore par M. Georges Tholin à ce même érudit, mort, pour ainsi dire, la plume à la main, et qui, depuis peu, avait personnellement payé son tribut d'amitié au souvenir d'un savant compatriote[5].

Une jeune Agenaise, Mlle H. de Frontin de Bellecombe, a publié tout un volume fort curieux sur sa famille : *Les Denis*[6], et M. Philippe Lauzun, obéissant à une semblable inspiration, nous a donné sur les *Lamouroux*[7], dont plusieurs se mêlent à l'histoire de notre pays, des renseignements biographiques abondants et pleins d'intérêt.

Citons aussi une notice fortement documentée de M. Clément-Simon sur *Pierre de Chiniac*[8], personnalité originale qui se rattache à l'Agenais par sa vie et ses travaux, et mentionnons, pour finir, une étude sur un aventurier peu connu, un gentilhomme dont l'existence débraillée fut des plus étranges : *Madaillan, de La Sauvetat*[9], et la biographie d'un capitaine huguenot, frère d'un poète célèbre : *Paul de Viau*, par M. Ch. Garrisson[10].

Il ne nous paraît pas y avoir grande utilité à parler ici d'une

1. Tonneins, imp. E. Ferrier, 1891, in-16 de 16 p.

La Pierre est le soldat qui, par un effort et un courage merveilleux, parvint à transmettre un message de Toiras au duc d'Angoulême, pendant le siège de La Rochelle de 1627. — L'identité même de ce héros était à rétablir.

2. Sur l'amiral Jaubert de Barrault, Henri Delmas de Grammont, Peiresc abbé de Guîtres, l'abbé de Croisilles, etc.

3. Agen, imp. Ve Lamy, 1894, in-4° de 23 p.

4. *Adolphe Magen, notes biographiques, discours prononcés à ses funérailles* Auch, imp. L. Cocharaux, 1894, gr. in-8° de 33 p., portr.

Notice placée aussi en tête du *Livre des Jurades d'Agen*.

5. *M. J.-L. Combes*, Agen, imp. Ve Lenthéric, 1893, gr. in-8° de 15 p.

6. *Les Denis, une famille bourgeoise de l'Agenais du XVIIe au XVIIIe siècle*, Paris, Fischbacher, 1894, gr. in-8° de 210 p., avec 14 pl.

7. *Une Famille agenaise, les Lamouroux*, Agen, imp. Ve Lamy, 1893, gr. in-8° de 160 p., avec 10 pl. et un tableau généalogique.

8. Agen, imp. Ve Lamy, 1894, gr. in-8° de 35 p.

9. *La Révolte des Croquants de 1637; Madaillan (de La Sauvetat) et les ducs d'Epernon*, Agen, imp. Ve Lenthéric, 1894, gr. in-8° de 44 p., avec un supplément : *Les Madaillan*, de 4 p.

10. *Paul de Viau, capitaine huguenot et frère du poète Théophile (1621-1629)*, Paris, 1892, in-8° de 36 p.

Digitized by Google

publication quelque peu singulière, du *Dictionnaire biographique de Lot-et-Garonne*[1], sorte d'entreprise commerciale n'ayant guère de sérieux que ses résultats financiers et dont le titre ronflant est bien peu justifié. Celui de *Bottin Lot-et-Garonnais* lui conviendrait peut-être mieux. La rédaction de la presque totalité de ses notices étant l'œuvre des intéressés eux-mêmes, qui ont naturellement subi l'influence de leurs tempéraments divers, il en est résulté une œuvre bizarre, sans unité, sans proportions, sans critique. Le livre est, par cela même, fort curieux, mais sans la moindre valeur.

JULES ANDRIEU.

1. *Dictionnaire biographique comprenant la liste et la biographie des notabilités dans les lettres, les sciences et les arts, etc., du département de Lot-et-Garonne, avec photographies des notabilités de ce département*, Paris, Henri Jouve, 1894, in-8° de 7 p. et 167 f. n. chiff., annonces comprises, avec 20 portr. hors texte.

Les portraits sont ceux des biographiés qui ont bien voulu ajouter 20 francs et une photographie à leur souscription.

Digitized by Google

CHRONIQUE

Les derniers documents acquis par le Conseil général de la Gironde et par la Municipalité de Bordeaux. — La décentralisation en France et à l'Étranger.

Notre collaborateur M. Brutails, archiviste départemental, nous communique la note suivante :

Le Conseil général de la Gironde et la Municipalité de Bordeaux viennent de donner une nouvelle marque de l'intérêt qu'ils portent aux études historiques. Sur la proposition de M. Dezeimeris, membre correspondant de l'Académie des Inscriptions, le Département et la Ville ont acquis en commun la partie bordelaise de la collection formée par sir Thomas Phillipps, soit 28 registres et 2,068 chartes.

Les fonds de La Sauve, de Saint-Seurin de Bordeaux, des Dominicains et de Saint-James de la même ville sont les plus largement représentés dans cette acquisition. Voici, au surplus, un tableau sommaire de l'ensemble, indiquant les dépôts auxquels les documents ont été attribués [1].

A. — Bibliothèque municipale de Bordeaux.

La Sauve. — 69 : Cartulaire, XIIIe siècle.

B. — Archives municipales de Bordeaux.

Dominicains de Bordeaux. — 2854 : Terrier, XVIe siècle. — 1331 : Procès avec les Franciscains, XVe siècle. — N^os divers : Chartes.

Ville de Bordeaux. — 2997 : Copie de lettres patentes rétablissant les privilèges de la Ville (1550).

Fonds indéterminés. — N^os divers : Chartes concernant des bourgeois de Bordeaux.

C. — Archives départementales de la Gironde.

Aux registres dont l'énumération suit, il convient d'ajouter pour chaque fonds, sauf pour l'Intendance, un certain nombre de chartes.

Archevêché. — 113 : Revenus de l'archevêque, XIIIe siècle. — 2855 : *Idem.* — 1314 : Terrier, XVe siècle.

1. Les numéros reproduisent les cotes que les documents portaient à Cheltenham et que M. Omont leur a conservés dans son inventaire (*Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. L, 1889, p. 68 sqq.).

Digitized by Google

Chapitre métropolitain. — 82 et 16902 : Censier, obituaire et cartulaire, XIIIe siècle. — 3003 : Acquisition de dîmes de Montferrand, XVe siècle. — 1316 : Terrier, XVe siècle.

Saint-Seurin de Bordeaux. — 71 : Cartulaire, XIIe-XIVe siècles. — 1327 : Livre des statuts, XIVe-XVIIe siècles. — 1315 : Terrier, XVe siècle. — 1315 *bis* : *Idem.* — 1340 : *Idem.* — 1319 : Procès entre l'Archevêque de Bordeaux et les chapitres de Saint-André et de Saint-Seurin, XVe siècle. — 20290 : Recueil factice de titres de la confrérie du Saint-Esprit, XIIIe-XVe siècles. — 3507 : Dons faits à la confrérie du Saint-Esprit, XIVe-XVe siècles. — 9718 : Terrier de ladite confrérie, XVe siècle.

Abbaye de La Sauve. — 1069 : Recueil de seize bulles, XIIe-XIIIe siècles. — 1318 : Terrier, XVe siècle. — 1334 : *Idem.* — 4364 : *Idem.* — 2859 : *Idem.* — 2857 : Terrier, XVe-XVIe siècles.

Abbaye de Sainte-Croix. — 4371 : Huit premiers feuillets de l'obituaire de Sainte-Croix, XIVe siècle. (Le reste de l'obituaire, qui se trouvait aux Archives de la Gironde, a été publié dans le tome XXVII des *Archives historiques*, p. 293 sqq.)

Hôpital Saint-James. — 1341 : Terrier, XVe-XVIe siècles.

Seigneurie de Castelnau. — 2858 : Terrier, XVe-XVIe siècles. — 231 : Terrier, XVe siècle.

Intendance. — 6432 : Copie de lettres reçues de la cour par l'intendant Boutin.

M. Étienne Déjean, député des Landes, a publié, dans la *Petite Gironde* du 5 juillet, un article plein de chaleur et d'élévation sur l'Université de Bordeaux. Avec M. Poincaré, il veut qu'on laisse à la loi de la sélection naturelle le soin de choisir entre les groupes qui méritent de vivre et ceux qui ne doivent pas durer.

Il se peut, en effet, et rien ne serait plus conforme aux lois de l'évolution moderne, qu'il s'établisse une différenciation entre les divers centres universitaires. Les uns, où les ressources seraient plus abondantes, continueraient à donner l'enseignement général; les autres, moins complétement pourvus, se spécialiseraient selon leurs tendances particulières. Il y aurait des Universités et des Instituts.

Pour prendre un exemple, est-il nécessaire qu'Alger fasse les mêmes études que Bordeaux, prépare aux mêmes grades, se préoccupe au même titre des lettres classiques? Ne vaudrait-il pas mieux que la capitale de l'Afrique française s'orientât différemment et qu'au lieu de ressembler à la métropole, elle s'efforçât d'avoir sa physionomie propre? Ce n'est pas une Université française qu'Alger devrait avoir à cœur de fonder, c'est un Institut africain, où tous les crédits, au lieu d'être égarés sur des enseignements qui n'intéressent pas l'Afrique, seraient consacrés aux études africaines, histoire, linguistique, archéologie, droit, religion, colonisation.

Les Universités elles-mêmes ne seront, je crois, florissantes, qu'à la condition de renfermer des Instituts, des groupes spéciaux résultant d'une utilisation des forces locales et d'une adaptation

Digitized by Google

au milieu. Il faut autant de variété aux organismes sociaux qu'aux organismes naturels. On peut être sûr que la mort sera la rançon de l'uniformité.

Au cours de son article, M. Déjean, avec une sympathie dont nous tenons à le remercier, met en lumière la part que notre *Revue* essaie de prendre dans la reconstitution des grandes Universités régionales. Il montre qu'il y a pour la démocratie un intérêt de premier ordre à fortifier l'enseignement supérieur, parce que celui-ci groupera autour de ses propres efforts les énergies intellectuelles de la province et préparera « une diffusion plus intense de cet esprit girondin, fait à la fois de mesure, de finesse et de liberté, que les despotiques institutions napoléoniennes ont trop longtemps comprimé et qu'il importe de raviver à cette heure, pour lutter précisément contre un autre despotisme dont on entrevoit parfois la menace à l'horizon : le despotisme collectiviste ».

Lors de son voyage à Bordeaux, M. le Président de la République a remis la croix de la Légion d'honneur à notre collègue et ami M. Camille Jullian. Si nous croyons devoir dire un mot de cette distinction méritée et y applaudir, c'est qu'elle nous paraît avoir une signification très nette. En publiant, sous les auspices de la Municipalité bordelaise, ses *Inscriptions de Bordeaux* et son *Histoire de Bordeaux*, M. Camille Jullian a montré combien pouvait être utile et féconde l'entente du corps enseignant et des autorités locales. Le Gouvernement a été bien inspiré d'accorder la plus enviable de ses récompenses à l'historien de notre Sud-Ouest. Il est d'un excellent exemple que le dévouement des provinciaux à leur province reçoive une aussi belle consécration.

En réponse à ma première chronique, M. Th. Reinach dit que s'il n'a pas renvoyé à mon livre, c'est que l'opinion dont il s'est inspiré exigeait des rectifications, et qu'il n'aurait pu me citer sans ouvrir une controverse. L'explication ne manquera pas de paraître topique à quiconque n'a pas l'esprit mal fait.

M. Th. Reinach excelle à donner la mort sans phrases. Quand il s'agit de Dracon et de Solon, le rejet ou l'acceptation de ce qu'il a déclaré être des fables constitue le critérium du sens historique. Quand M. Nicole n'est pas de son avis sur la musique de l'*Hymne à Apollon*, c'est que son érudition présente des lacunes. Quand on interprète autrement que lui le πρῶτοι κάπηλοι ἐγένοντο d'Hérodote, c'est un contre-sens. Sa critique se plaît à procéder par vives et impétueuses saillies. Quelquefois même, elle se contente d'un simple point d'exclamation germanique. Le procédé est leste; mais il ne remplace pas une démonstration. C'est ce qui fait qu'un homme comme M. Georges Perrot, à qui l'on ne contestera pas une cer-

Digitized by Google

taine connaissance de l'antiquité grecque, se rallie pleinement à ma façon de comprendre Hérodote. Il ne sera peut-être pas le seul.

Le brillant et fougueux directeur de la *Revue des Études grecques* n'aime pas les revues provinciales. Il réserve ses préférences pour les recueils où il est maître et où il peut apporter le secours de sa science, qui est vaste, à ses collaborateurs provinciaux. Pour lui, la vraie décentralisation consiste à diriger sur Paris tous les travaux de la province. M. Brunetière lui-même ne sera peut-être pas très satisfait de cette définition inattendue. On voit mal comment des articles envoyés de Toulouse ou de Marseille, de Montpellier ou de Bordeaux, à des périodiques parisiens, contribueront au rayonnement intellectuel des villes où ils ont été élaborés. L'inverse se comprend mieux. Paris est peuplé de provinciaux qui n'ont pas gardé un mauvais souvenir de la province. Paris est même peuplé de Parisiens qui, pour être d'aussi pure race parisienne que M. Th. Reinach, ne sont pourtant pas hostiles à notre entreprise. La Sorbonne, moins hautaine que notre spirituel contradicteur, ne nous dédaigne pas, et nous faisons bon accueil aux pages qu'elle ne craint pas d' « inhumer » chez nous.

D'ailleurs, avec le progrès des temps et l'augmentation des ressources, nous ne désespérons pas d'arriver à partager notre « Macédoine » en un certain nombre de sections homogènes où les spécialistes ne trouveront plus que des mémoires de même nature. Sans doute, notre publication, quel qu'en soit le type, n'aura jamais l'éclat de celle que M. Th. Reinach a rendue si prospère et où il nous offre une hospitalité généreuse. Mais c'est peut-être pour des provinciaux qu'a été écrite la fable du loup et du chien. Toujours est-il qu'aucune félicité ne nous semble comparable à celle de l'indépendance.

Pour ce qui est du style, si le nôtre a des couleurs qu'il convient de tempérer, rien ne nous empêche d'emprunter nos modèles au célèbre auteur de *Mithridate*.

La France n'est pas la seule à souffrir du système du tout à Paris. Je découpe, dans une lettre de notre collaborateur W. M. Ramsay, le passage suivant : « Je suis, moi aussi, pour la restauration de la vie provinciale et contre une centralisation excessive qui devient un sérieux danger pour la Grande-Bretagne, en réduisant l'Écosse à n'être plus qu'un désert intellectuel, alors que tout émigre vers Londres. »

GEORGES RADET.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

G. Maspero, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique:* t. I, *Les origines: Égypte et Chaldée,* Paris, Hachette et Cie, 1895, 1 vol. in-4° de 804 pages, 479 gravures, 3 planches et 1 carte.

On répète souvent que le temps des grandes histoires générales est fini, que la masse énorme de matériaux dont l'érudition moderne dispose empêchera d'écrire des œuvres de longue haleine, ou bien que ces œuvres de vaste synthèse, à supposer qu'on s'y essaie encore, seront, non pas des tentatives individuelles, mais des entreprises collectives. M. Maspero donne un éclatant démenti à ces théories lâches. Le domaine où il se meut est aussi encombré qu'aucun autre, et il manie avec l'aisance d'un athlète olympique son colossal fardeau. Son nouvel ouvrage est une pure merveille. Il fallait, pour nous donner quelque chose d'aussi parfaitement accompli, qu'un auteur en pleine possession de son talent et de son sujet découvrît un éditeur qui se piquât de produire un chef-d'œuvre typographique. Ces deux conditions rares se sont trouvées réunies cette fois, et je ne connais aucune publication, française ou étrangère, qui, pour la valeur du texte, la richesse des informations, la délicatesse des gravures, la beauté des planches, le perpétuel charme de l'intelligence et des yeux, puisse être mise au-dessus de celle-ci. La maison Hachette et son illustre collaborateur ont bien mérité de la science nationale.

L'*Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique* doit comprendre trois volumes. Dans ce premier tome, six chapitres sont consacrés à l'Égypte et trois à la Chaldée : I, *Le Nil et l'Égypte;* II, *Les Dieux de l'Égypte;* III *L'histoire légendaire de l'Égypte;* IV, *La Constitution politique de l'Égypte;* V, *L'Empire memphite;* VI, *Le premier Empire thébain;* VII, *La Chaldée primitive;* VIII, *Les Temples et les Dieux de la Chaldée;* IX, *La Civilisation chaldéenne.* Je n'aurai pas la présomption de m'improviser orientaliste et de discuter, avec une assurance feinte, des questions qui ne sont pas de ma spécialité. Mais je puis transcrire quelques-unes des impressions que m'a procurées la lecture de ce beau livre.

Digitized by Google

M. Maspero, qui a passé de si fécondes années dans la vallée du Nil, a mieux fait qu'étudier l'Égypte des Pharaons: il l'a vue. On sent qu'à chaque pas l'Antiquité s'est dressée devant lui, vivante, agissante. La réalité moderne lui a sans cesse ouvert des éclaircies sur l'horizon antique. Il en est à qui le présent cache le passé; il en est qui, dans le présent, aperçoivent de ces lueurs par où s'évoquent soudain les choses disparues. M. Maspero est l'homme de ces illuminations sûres. De là, cette chaleur de vie qui circule dans son ouvrage, cette langue imagée en laquelle se transpose la vivacité de la sensation directe, ces métaphores quasi enthousiastes par où les faits d'autrefois nous deviennent contemporains. M. Maspero est un historien suivant le cœur de Michelet: son histoire est une résurrection, mais une résurrection où rien n'est laissé au hasard ni à la fantaisie.

Parmi les problèmes que l'auteur se pose et cherche à résoudre, il n'en est pas de plus intéressant que celui de l'origine du peuple égyptien. La grande majorité des orientalistes, E. de Rougé, Brugsch, Ebers, Lauth, Hommel, attribue aux Égyptiens l'Asie pour berceau. M. Maspero est d'un avis différent: « Le gros de la population égyptienne présente les caractères des races blanches qu'on trouve installées de toute antiquité dans les parties du continent libyen qui bordent la Méditerranée: il est originaire de l'Afrique même. » Peut-être s'accrut-il après coup d'éléments asiatiques (p. 45-46).

Dans l'impuissance où nous sommes d'arriver sur ce point à la vérité absolue, je serais assez tenté de m'en tenir à ce que j'appellerai la vérité de relation, c'est-à-dire à l'hypothèse qui cadre le mieux avec ce que nous savons de l'ensemble. Physiquement, l'Égypte est, au seuil de notre monde méditerranéen, une colonie de l'Afrique équatoriale. Elle est bien, comme l'a dit Hérodote, un présent du Nil, mais du Nil équatorial. Cette sentinelle avancée de la zone équatoriale est trop loin du gros des forces dont elle sort pour avoir pu se garder intacte. Aussi offre-t-elle de nombreuses disparates. C'est une sorte de création factice où les deux continents qu'elle relie ont fait sentir chacun leur influence. La flore de l'Égypte est à peu près toute d'importation étrangère. Ses plantes lui viennent essentiellement, soit de l'Afrique équatoriale, soit de l'Asie mésopotamienne. De même sa faune. Toutes ses espèces animales lui ont été fournies par les contrées qui l'environnent. Dans ces conditions, n'est-il pas à présumer que le peuple égyptien est, lui aussi, le résultat d'un double courant ethnique?

Voyez. Les portraits peints ou sculptés des temples, les momies des hypogées nous révèlent deux types très distincts, l'un noble, l'autre commun: « L'Égyptien du type le plus noble était grand, élancé, avec quelque chose de fier et d'impérieux dans le port de la

Digitized by Google

tête et dans le maintien. Il avait les épaules larges et pleines, les pectoraux saillants et vigoureux, les bras nerveux, la main fine et longue, les hanches peu développées, les jambes sèches» (p. 47). Au contraire, l'Égyptien de type vulgaire «était trapu, courtaud et lourd. Le crâne est allongé, un peu refoulé, un peu surbaissé du sommet; les traits sont grossiers et comme taillés dans la chair à grands coups d'ébauchoir» (p. 48). Ces deux types si opposés ne dériveraient-ils pas, l'un, le type commun, d'une souche africaine, l'autre, le type noble, d'une souche asiatique?

Notons que la langue égyptienne se rattache à l'Asie: «On dirait que le parler des habitants de l'Égypte et ceux des peuples sémites, après avoir appartenu à un même groupe, se sont séparés de très bonne heure, dans un temps où leur vocabulaire et leur système grammatical flottaient encore» (p. 46). Certaines institutions, comme celle du matriarchat, certaines coutumes, comme celle des prostitutions sacrées, semblent également provenir de l'Asie, où nous les trouvons en vigueur à Babylone, en Lycie, à Sardes. Il est visible que l'Asie, et particulièrement l'Asie sémitique, a exercé une action prépondérante dans la vallée du Nil, si bien qu'on se figure volontiers l'Égypte comme un jardin d'acclimatation où l'Afrique et l'Asie ont l'une et l'autre propagé leurs produits, mais où les emplois inférieurs sont tenus par des subalternes africains, tandis que les fines races asiatiques ont accaparé la direction suprême.

Un autre sujet d'études, non moins complexe, est la religion. Ce qu'on trouve, à la base de la religion égyptienne, c'est ce que l'auteur appelle «la plèbe divine», avec ses prodigieuses variétés soit humaines, soit animales, soit intermédiaires entre la bête et l'homme. C'est là le fond primitif. A l'origine, l'Égyptien a tout divinisé autour de lui; il a amalgamé pêle-mêle, dans ses déifications exubérantes, les trois règnes de la nature. De là, ce pullulement inouï de divinités composites, revêtues sans règle d'attributs polymorphes empruntés à tout ce qui peut frapper nos sens sur terre, dans les airs et aux cieux, divinités anthropozoïques, anthropophysiques, anthropocosmiques, si j'ose dire, qui font que dans la création égyptienne il n'y a pas d'individu ayant son existence propre, chaque être ou chaque objet se mêlant aux choses ambiantes, dérivant d'elles et rentrant en elles, par une sorte de darwinisme monstrueux et enfantin.

Ce fétichisme panthéistique est la grande originalité de la religion égyptienne. Au fond, pour l'Égyptien primitif, il n'y a qu'une divinité: la matière, à travers laquelle circule un fluide mystérieux, le «sa», qui porte avec lui la vigueur, la santé, la vie. Les dieux, comme les hommes, ne sont forts qu'en proportion du «sa» qu'ils possèdent, qu'ils échangent entre eux et qu'ils communiquent aux

Digitized by Google

hommes. Quand leur provision de fluide est épuisée, ils la renouvellent dans un étang céleste qu'on appelle l' « Étang du Sa ». Dans cette conception panthéistique du monde, l'être, intimement lié à la nature, est, en principe, éternel comme elle. La vie ne cesse que par accident et la mort n'est guère qu'un déplacement de formes. Quant à l'âme, c'est un simple double du corps. Ses destinées dépendent de celles du corps et se mesurent sur elles. A mesure que le corps se décompose, l'âme s'atténue graduellement, et le double s'évanouit tout à fait quand il ne reste plus rien du cadavre. C'est pour conserver à l'être un semblant d'existence propre et l'empêcher d'aller se perdre trop vite dans le grand tout que l'Égyptien a de si bonne heure pratiqué et perfectionné l'embaumement.

Il est évident que ce panthéisme grouillant et naïf est la création d'une race encore très voisine de l'état de nature. Avec le temps, les collèges sacerdotaux essayèrent de mettre quelque ordre dans la multitude tumultueuse des divinités populaires. On imagina des groupes, des classifications, des hiérarchies. Tantôt, la divinité principale d'un nome, en s'annexant deux autres divinités, se mit en triade. Tantôt, cette même divinité, en s'adjoignant quatre couples divins, prit la direction d'une ennéade. Mais en dépit de ces efforts tentés par une métaphysique savante, la religion égyptienne demeura fondamentalement panthéistique. Jamais elle ne parvint à séparer vraiment l'homme de la nature. C'est au génie grec que l'homme doit son affranchissement et son apothéose. Les Grecs ont dégagé l'homme du milieu qui l'écrase; ils ont eu le sens de sa valeur; ils lui ont donné conscience de son individualité. On dirait presque, s'il n'y avait quelque parodie à jouer avec un mot célèbre, que l'homme est la plus noble conquête des Grecs. Et c'est parce que les Grecs se sont fait une idée si haute des droits et de la mission de l'humanité que le panthéon grec est si différent du panthéon égyptien. Tout ce qui manque à celui-ci, la netteté des figures, le relief des types, l'harmonieuse ordonnance des groupes, l'eurythmie des attitudes, la grâce poétique des légendes, nous l'avons dans celui-là : l'un est une aperception trouble, effarée et crédule de l'instinct sans culture; l'autre est une composition artistique de l'intelligence émancipée, maîtresse d'elle-même et souveraine du monde.

GEORGES RADET.

Ph. Martinon, *Élégies de Tibulle*, Paris, Thorin et fils, 1895, 1 vol. in-8° de LXIII-302 pages.

Nous sommes de ceux qui considèrent comme impossible la traduction d'un poème latin en vers français, assez exacte pour satisfaire les gens capables de suivre le texte en main, et assez

Digitized by Google

agréable en même temps pour charmer les autres. C'est dire ce que nous pensons de la traduction des Élégies de Tibulle, que vient de donner M. Ph. Martinon, qui s'est astreint même à rendre chaque distique par deux alexandrins. Un si laborieux ouvrage mérite de trouver des lecteurs, que doit allécher d'ailleurs l'élégant aspect du livre.

En dehors de la traduction, M. Ph. Martinon nous donne un texte prudemment établi, une notice bien nourrie, un commentaire sobre, mais suffisant; l'auteur est au courant et ne manque pas de vues personnelles. Il a, par exemple, hasardé dans le texte quelques corrections conjecturales sur lesquelles il attire lui-même notre attention dans sa préface.

Dans la 4e Élégie du premier livre, le poète demande à Priape des conseils pour séduire les jeunes garçons. Le Dieu commence par lui recommander de les fuir, puis il dit qu'il faut compter sur le temps et les serments, ne pas trop tarder, flatter les goûts et les caprices de l'objet aimé (v. I-56). Enfin il accuse la vénalité du temps présent et maudit l'adolescent qui vend ses faveurs (57-72). La consultation de Priape se termine ici. Tibulle déclare qu'un jour il enseignera ces préceptes, et, brusquement, il se plaint de son amour dédaigné par Marathus, et le supplie de ne pas faire que ses leçons ne deviennent un objet de risée (73-84). M. Ph. Martinon voudrait ôter à Priape les vers 57-72, et les mettre, à la fin de la pièce, dans la bouche du poète. Mais ce développement ainsi placé gâterait en vérité la conclusion du poème, qui ne pourrait se terminer d'une façon plus piquante que par les mots :

> ... Ne turpis fabula fiam
> Cum mea ridebunt vana magisteria.

D'autre part, pourquoi la diatribe contre la vénalité présente ne se trouverait-elle pas, en guise de dernier conseil, dans la bouche de Priape? Ne répond-elle pas parfaitement à son début :

> O fuge te teneræ puerorum credere turbæ?

Nous sommes donc, en ce qui concerne cette pièce, plus conservateurs que M. Ph. Martinon, et nous la maintiendrons telle quelle.

Dans la 3e pièce du livre II, au 17e vers, il a écrit *Dicitur* au lieu de *Lacteus*, ce qui a l'avantage de lier ensemble les deux vers du distique. C'est une correction arbitraire, qui en vaut une autre dans un passage aussi mutilé; cependant on ne saurait méconnaître que *Dicitur* est faible, surtout parce qu'on lit quatre vers avant :

> *Dicitur* occurrens erubuisse soror.

Nous approuvons complètement la correction proposée IV, 4, 24 :

> Jam celeber, jam lætus eris, cum debita reddet
> Certatim sanctis gratus (*pour* lætus) uterque focis.

Digitized by Google

Mais pourquoi M. Martinon traduit-il comme s'il avait corrigé le premier *lætus* et conservé le second?

Tu seras *fier* alors, quand ces heureux amants
Viendront aux saints autels accomplir leurs serments.

Trahison de la Muse, sans doute.

De même au début de la pièce 7 du même livre, le texte des manuscrits est inintelligible.

Tandem venit amor, qualem texisse pudore est,
Quam nudasse alicui sit mihi fama magis.

Les éditeurs changent ordinairement *pudore* en *pudori* et dans le vers suivant *magis* en *minor*. M. Martinon écrit *pudori* mais laisse subsister *magis*, après avoir corrigé *Quam* en *Cum*. Cette conjecture donne une construction plus simple et s'éloigne moins des manuscrits.

L'espace nous manque pour suivre l'auteur dans le détail de la traduction. Signalons seulement un passage où il s'éloigne heureusement de l'interprétation ordinaire. Dans la cinquième pièce du 1er livre, le poète dit à Delia :

At tu quam primum sagæ præcepta rapacis
Desere, nam donis vincitur omnis amor.

Le traducteur remarque justement que *omnis amor* ne désigne pas l'amour de Delia pour son nouvel amant, ni pour celui qu'elle abandonne, mais que c'est une expression générale :

« O Delia ! l'amour succombe devant l'or », c'est-à-dire que dès qu'il est question d'argent il n'y a plus d'amour. Notons seulement que cette explication se trouve, avec beaucoup de bonnes choses, dans l'édition de B. Fabricius (Berlin 1881), que M. Martinon, dans sa notice bibliographique, exécute beaucoup trop sommairement.

M. Ph. Martinon annonce la publication, suivant le même plan que son Tibulle, des œuvres élégiaques d'Ovide et de Properce. Nous ne pouvons que lui souhaiter la persévérance qu'exige une pareille entreprise. Peut-être ferait-il bien, en publiant ses nouveaux ouvrages, de mettre dans des volumes distincts, d'une part ses traductions avec quelques notes indispensables, et de l'autre son commentaire avec tout ce qui appartient à l'érudition. Je crains bien que, le tout offert ensemble, la poésie n'effraye une partie des lecteurs et que la science n'effarouche l'autre.

A. WALTZ.

15 juillet 1895.

Bordeaux. — Imp. G. Gounouilhou, rue Guiraude, 11.

Digitized by Google

INSCRIPTIONS

EN

LANGUE PISIDIENNE

Près de la source de l'Eurymédon, non loin du village d'Imrohor (ou Mirakhor), se trouve un site antique, reconnu pour la première fois par M. Sterrett[1], qui le regarde comme vraisemblablement identique à l'ancienne Timbrias, ville sur une des rares monnaies de laquelle est représentée la rivière ΕΥΡΥΜΕδων. A deux milles environ d'Imrohor, en aval, l'Eurymédon reçoit de l'ouest un petit cours d'eau arrosant un *tchiflik* ou domaine qui était en 1890 la propriété d'une famille grecque résidant à Égherdir. Ce domaine renferme un petit village appelé Sofoular. Apprenant des propriétaires que quelques antiquités avaient été exhumées à Sofoular, M. Hogarth et moi nous visitâmes le village, au cours d'une rapide chevauchée à travers les montagnes pisidiennes. En même temps, M. Headlam, notre compagnon, allait explorer Imrohor.

A première vue, le hameau de Sofoular ne répondit pas à notre attente, parce qu'il est encaissé dans un fond de vallée, au milieu de collines, loin de toute espèce de centre probable de civilisation gréco-romaine, et parce que, en règle générale, on ne trouve jamais rien dans une pareille situation. Mais les villageois, interrogés aussitôt, nous menèrent à un trou récemment fait, où gisaient deux stèles. Tandis que nous étions occupés à les transcrire, nous apprîmes que plusieurs autres, découvertes au même endroit, étaient conservées dans une maison du village. Ces stèles, aussi grossières de gravure que de sculpture, étaient toutes des

1. Sterrett, *The Wolfe Expedition to Asia Minor*, p. 280.

Digitized by Google

pierres tumulaires de petite dimension, hautes d'un pied et demi à deux pieds et demi, larges de neuf à dix pouces. Elles portaient au sommet un fronton triangulaire généralement orné de moulures. Sur un très grand nombre d'entre elles, quelques figures grossièrement sculptées en relief, au-dessous ou au-dessus de l'inscription, occupaient la partie principale de la stèle. Il n'existe aucun moyen de déterminer l'âge de ces monuments, qui peuvent être de quelqu'une des périodes appartenant à l'empire romain.

Par malheur, dès notre arrivée à Sofoular, M. Hogarth, atteint d'une soudaine attaque de fièvre, ne fut pas en mesure de me prêter un concours aussi efficace que d'habitude. Aussi, la moitié environ des inscriptions qui suivent se fonde-t-elle uniquement sur mes copies propres ; le reste a été examiné par nous deux. Les lettres n'étant que très faiblement et très grossièrement gravées dans la pierre, il a été difficile, en plusieurs cas, de parvenir avec certitude à une lecture exacte.

Bien qu'écrites à l'aide de l'alphabet grec, ces inscriptions semblent néanmoins appartenir à une autre langue[1]. L'idiome pisidien est mentionné par Strabon[2]. A Cibyra, où la population était très mêlée, on le parlait concurremment avec le grec, le lydien et le solyme. Hésychius ne nous a pas transmis de vocables pisidiens ; mais dans les textes épigraphiques des cités de la Pisidie, on a relevé toute une série de noms propres qui diffèrent notablement des noms phrygiens et qui révèlent un langage distinct. Par exemple, le « dèmos des Prostaenneis », peuple habitant sur la frontière pisidienne du côté de la Phrygie, envoya à Délos, vers l'année 104 avant Jésus-Christ, trois ambassadeurs qui s'appelaient :

Ἄττας Θαρώξιος[3],
Ἀγέλαος Μάνου,
Μιστάνισθος Μοτώξιος[4].

Dans cette liste, les noms d'Attas et de Manès sont nettement phrygiens, tandis que ceux de Tharoxis, de Mistanis-

1. C'est ainsi que les inscriptions phrygiennes de la période romaine sont en caractères grecs.
2. Strabon, XIII, 4, 17.
3. Le Θ n'est pas absolument certain.
4. Doublet, *B. C. H.*, t. XVI, 1892, p. 155, n° 7.

Digitized by Google

thos et de Motoxis ne sont pas de type phrygien, mais pisidien. Des noms d'une physionomie semblable, Boxès (ou Boxos), Opnalbeibios (?), Oimotès, Abisbianos, Kidas, Tlamoas, mêlés à des noms d'origine perse, comme Arsace, et à des noms grecs de la période séleucide, comme Antiochus, se rencontrent dans les inscriptions d'Adada (Kara-Baulo), à une faible distance de Timbrias, vers le sud[1]. Cette classe de noms pisidiens offre des analogies avec les noms cariens, d'une part, avec les noms ciliciens ou isauriens, de l'autre; elle semble également avoir avec les noms pamphyliens des affinités très grandes.

Le nom des Prostaenneis, dans le texte délien cité plus haut, n'a pas l'orthographe habituelle : la forme adoptée est Προστεννέων (δῆμος), ce qui semble indiquer une forme indigène « Prostawenna », difficile à transcrire en grec, le grec n'ayant pas le son *w*. Le son *w* paraît tenir, au contraire, une place considérable dans l'onomastique pisidienne, et il y est même une source d'embarras, quand les noms pisidiens sont écrits par des Grecs. Aussi le voyons-nous tantôt représenté par ου, comme dans Ἡουήιος[2] et Οὐσούας[3], tantôt supprimé, comme dans Προστεννεῖς ou Προστανναῖς, tantôt rendu par β ou par ο, comme dans Lagbé ou Lagoé. Nous en pouvons conclure que la bourgade d'Ἴσβα, dans le Taurus pisidien, n'est autre chose que l'Ἐσουακώμη, mentionnée dans les inscriptions tekmoréennes[4], et que l'un et l'autre mot est le même qui se montre dans σοῦα, mot carien signifiant tombe, et dans Soa, nom d'une ville phrygienne. De même, en Isaurie, Olba, ou Orba, ou Ourba, dérive probablement d'un original Orwa, grécisé de diverses manières : le nom ancien s'est conservé jusqu'à nos jours sous la forme Oura[5]. Citons encore à Isaura Tarkundwerras ou Tarkundberras[6].

L'interprétation des textes qui suivent est délicate; mais elle est facilitée par la concordance manifeste qui existe entre

1. Sterrett, *The Wolfe Expedition*, p. 286-308, nos 406-433. Au n° 423, où l'éditeur lit Ἴμνιος, la pierre me semble porter distinctement Ἰρίνιος.

2. Ramsay, *M. I. A.*, t. VIII, 1883, p. 74.

3. Petersen et Niemann, *Reisen in Lykien*, p. 166, n° 194; Bérard, *B. C. H.*, t. XVI, 1892, p. 439, n° 83; Radet, *Revue archéologique*, t. XXII, 1893, p. 213; Ramsay, *The Cities and Bishoprics of Phrygia*, t. I, 1895, p. 329, n° 137.

4. Sterrett, *The Wolfe Expedition*, p. 255, n° 375, l. 13; Ramsay, *Historical Geography of Asia Minor*, p. 412 et 416.

5. Bent, *J. H. S.*, t. XII, 1891, p. 219 sqq.; Ramsay, *loc. cit.*, p. 22 et 364.

6. Ramsay, *loc. cit.*, p. 17 et 312 note.

Digitized by Google

les noms et les figures du relief. Les inscriptions paraissent mentionner essentiellement les noms et la parenté du mort; les sculptures prouvent, comme on pouvait s'y attendre d'après l'état des lieux, que les anciens habitants menaient une vie pastorale.

On peut relever, à ce qu'il semble, deux ethniques, Dotès et Gdebetis, impliquant des noms qui finissent en *t*. A rapprocher de Zingot en Phrygie[1], et d'un certain nombre de noms scythes terminés par la même lettre, comme Skolot, Auchat, Arot[2].

Rien, dans ces inscriptions, ne permet d'entrevoir que ce fût par la mère qu'on supputât la descendance. Mais jusqu'à ce que d'autres textes du même genre soient découverts, ceux-ci ne sauraient être expliqués d'une façon absolument satisfaisante. Ils étaient là, prêts à être publiés, depuis notre retour en Angleterre (1890). Dans l'espoir que des trouvailles postérieures jetteraient quelque lumière sur eux, nous les tenions en réserve. Pour insignifiants qu'ils soient, ils n'en ont pas moins l'intérêt qui s'attache à une langue étrangère et à une société qui n'est pas autrement connue.

1. Stèle avec figuration d'une brebis dans le fronton; au-dessous de l'inscription, trois personnages: deux hommes, à gauche; une femme voilée, à droite.

ΔΩΤΑΡΙΜΟϹΗΤΩϹΕΙΗΔΩΤ
ΡΙϹΔΩΤΑΡΙΕΝΕΙϹ

Il se peut qu'à la fin de la première ligne il y ait eu une lettre de plus; autrement, l'inscription est complète.

Le second nom est ΜΟϹΗΤΩϹ (cf. les nos 2 à 7); le troisième est ΕΙΗ (cf. le n° 14 et Ἰαίη à Selgé[3]). Dans ce cas, les noms correspondent aux figures: deux hommes, Dotar ou Dotari et Mosetos (tel Ρώσγητις en Cilicie) sont associés à une femme, Ia (nom fréquent en Pisidie)[4]. Les deux derniers

1. Ramsay, *J. H. S.*, t. VIII, 1887, p. 514, et *Historical Geography*, p. 145. Le nom de Zingot, dans une vallée solitaire au milieu des montagnes, semble être un vestige d'un peuple pré-phrygien, apparenté aux Pisidiens et aux Isauriens.

2. Neumann, *Die Hellenen im Skythenlande*, p. 179.

3. Lanckoronski, *Les Villes de la Pamphylie et de la Pisidie*, t. II, p. 245, n° 246.

4. Ia se rencontre également en Phrygie et en Thrace (cf. Ramsay, *The Cities and Bishoprics of Phrygia*, t. I, 1895, p. 270, n° 93, et p. 329, n° 138.

Digitized by Google

mots sont probablement ΔΩΤ[Α]ΡΙϹ et ΔΩΤΑΡΙΕΝΕΙϹ. Avons-nous là, au génitif, le nom du père des trois personnages mentionnés auparavant? Dotarieneis est-il le génitif du nom de la mère ou bien ne serait-ce pas plutôt un ethnique pluriel? M. Sayce me fait remarquer l'analogie des formes ΔΩΤΑΡΙΕΝΕΙϹ et ΠΡΟΣΤΑΕΝΝΕΙΣ. Il en conclut que là, comme ici, on pourrait bien être en présence d'une dénomination de tribu. M. Radet se demande, au contraire, si le groupe ΔΩΤΑΡΙ ΔΩΤ[Α]ΡΙϹ ΔΩΤΑΡΙΕΝΕΙϹ ne marquerait pas un de ces enchaînements généalogiques comme le Μάμαστις Μαμωτάστιος τρὶς Μοτασούργιος qu'on rencontre à Termesse[1]. Il interprète de la même façon le n° 12 où Ménès serait le nom du mort, Gdaba le patronymique et Gdebetis l'« atavique », pour ainsi dire. Il observe à cet égard qu'en Lydie le dernier roi de la dynastie sandonide, Candaule, portait le qualificatif de Myrsile, c'est-à-dire fils de Myrsos[2], ce qui est un exemple bien caractérisé de surnom faisant rappel d'ascendance.

2. Au-dessus d'un buste de femme. Complète.

ΛΙΡΜΟΥϹΗΤΟϹ
ΔΟ ΤΕϹ

ΔΟΤΕϹ équivaut au ΔΟΤΑΙϹ du n° 9. C'est probablement un ethnique. Il semble que le nom de la femme soit Lir et que le nom de son père suive au génitif. De la sorte, le troisième mot ne peut guère plus être qu'un ethnique. Au reste, Dotais ou Dotès se rencontre quatre fois (n°s 2, 3, 9, 13). La répétition est trop forte pour qu'on admette qu'il s'agit d'un nom d'homme.

3. Au-dessus de la figure en pied d'un homme tenant à la main une longue pique.

ΜΟϹΗΤΑΔ
ΤΕ Ϲ

Il manque une lettre à la fin de la première ligne. La pointe de la pique monte entre l'Ε et le Ϲ de la ligne 2.

1. Cf. Radet, *Revue archéologique*, t. XXII, 1893, p. 212-213.
2. Radet, *La Lydie et le Monde grec au temps des Mermnades*, p. 78.

Digitized by Google

Moseta paraît être encore un nom d'homme. Δ[Ο]ΤΕϹ, pour ΔΟΤΑΙϹ, doit s'entendre comme au n° 2.

4. Au-dessus d'un relief représentant : à gauche, un homme debout; à droite, une femme assise, avec un enfant dans ses bras.

ΜΕΜΟΥΑΜΟΥϹΗΤΑ
ΜΑϹΙΑ ΟϹ

La dernière lettre de chaque ligne est très douteuse.

Mouseta doit être un nom d'homme, comme au n° 3, avec cette différence que c'est ici le nom du père au génitif. Reste, pour le nom de l'homme représenté sur la stèle, Memoua, probablement Memwa en pisidien. Ce nom, grécisé sous la forme Βάνδα, se retrouve dans une inscription lycaonienne[1].

La ligne 2 qui, selon toute apparence, est complète, ne saurait être expliquée d'une manière certaine. Elle doit néanmoins contenir un nom de femme et assurément rien ne s'oppose à ce que Mas soit le nom de la femme représentée sur la stèle; des noms comme Ma et Amma, comme Ba (en Lycaonie), sont couramment donnés à des femmes en Asie-Mineure. A la suite de Mas vient sans doute le nom du père. Comme il n'y a pas trace de lettres intercalaires justifiant la restitution Ἰά[σο]νος, M. Radet me paraît être dans le vrai, en supposant que ΙΑΟϹ est le génitif de Ἰᾶς, nom à rapprocher d'un autre également pisidien, Ὀᾶς[2], féminin Ὀᾶ, qui n'est peut-être à son tour qu'une variante du lycaonien Βᾶς, féminin Βᾶ.

5. Relief représentant un jeune homme.

ΜΟΥϹΗΤΑ
ΤΑϹ

Mouseta, bien que venant en tête, doit être ici encore le nom du père au génitif. Τᾶς est apparemment le nom du mort. Ce nom s'est rencontré en Lycaonie.

1. *C. I. G.*, III, 4009 *b*. Cf. Ramsay, *The Cities and Bishoprics of Phrygia*, t. I, 1895, p. 329, n° 137, et p. 348, n° 25.

2. Lanckoronski-Petersen, *Les Villes de la Pamphylie et de la Pisidie*, t. II, p. 11. Cf. Radet, *Revue archéologique*, t. XXII, 1893, p. 213.

Digitized by Google

6. Un homme debout. Au-dessus, une tête d'aigle.

ΓΠΟΥΡΩΞΑΜΟΥϹΗ
ΤΟϹ

ΜΟΥϹΗΤΟϹ paraît être le génitif du nom du père, comme au n° 2. Quant au nom du mort, c'est sans doute Gpouroxa (cf. le n° 8). Toutefois, on pourrait aussi regarder Gpouroxa comme un génitif (cf. les n°s 4, 5, 7), auquel cas Mousetos serait le nom de la personne morte. M. Radet compare le Γπ de Gpouroxa au Γϑ de Gbaimos et au Κϑ de Kbedasis [1].

7. Relief représentant un jeune homme.

ΜΟΥϹΗΤΑ
ΓΔΑϹΑϹ

Ici encore, comme aux n°s 4 et 5, Mouseta représente probablement le nom du père au génitif. Le nom du mort était Gdasas.

8. Une femme et une gerbe de blé.

ϹΑΠΟΥΡΟΞΑ

M. Radet pense que les groupes Βϑ, Γϑ, Γϑ, Γπ, Κϑ, Σλπ, Στλ, qui se rencontrent soit dans nos textes, soit dans d'autres textes pisidiens [2], trahissent l'embarras qu'éprouvaient les Grecs à rendre avec les caractères de leur alphabet des lettres qui n'existaient pas chez eux. Les consonnes doubles et triples lui paraissent être les équivalents imparfaits de sons particuliers à la langue pisidienne.

9. Au-dessus d'un relief représentant une femme assise. Complète.

ΕΙΑΝΙϹΔΟΤΑΙϹ

Eianis est le nom de la femme. Pour Dotais, se reporter aux n°s 2 et 3.

1. Cf. Radet, *Revue archéologique*, t. XXII, 1893, p. 213.
2. Voir les exemples à la page citée dans la note qui précède.

Digitized by Google

10. Au-dessus d'un relief représentant : à gauche, un homme; à droite, une femme assise. Les lettres sont plus faiblement tracées et plus difficiles à lire que de coutume.

ΜΕΝΟΥΑΓΔΑΒΟϹ
ΟΥΑΝΙ ϹΒΑΒΟΥ

A la ligne 2, le premier Β et les deux dernières lettres sont d'une lecture incertaine. Il faut sans doute corriger le premier nom et rétablir Memoua, comme au n° 4. C'est probablement le nom du père et Gdabos est sans doute le nom du mort. De Gdabos on rapprochera le Gagdabos du n° 11 : les deux formes sont peut-être deux variantes d'un seul et même nom. Gdabos est apparemment l'original pisidien du grec Δᾶος (= θῶς, chacal), en latin *Davus*, nom que les Romains avaient coutume d'appliquer à leurs esclaves originaires de l'Asie-Mineure et particulièrement de la Phrygie. Le nom de la femme est Ouanis (cf. Eianis, au n° 9) et le nom de son père est vraisemblablement Babas, nom très commun en Pisidie et en Phrygie.

11. Au-dessus d'un relief représentant : à gauche, un homme avec une brebis debout à sa droite; à droite, une femme avec une houlette.

ΓΑΓΔΑΒΟϹΕΔΑΓΔΑΒΟϹ

Il semble qu'il y ait seulement ici le nom de l'homme, Gagdabos, avec le nom de son père. M. Radet me communique à ce propos une note dont les conclusions, très plausibles, me paraissent de nature à pouvoir être acceptées :

« La série Gdabos, Gagdabos, Edagdabos est bien curieuse. N'y aurait-il pas eu en Pisidie des préfixes de filiation, à l'inverse des suffixes *poulo, oghlou, vitch,* dont on se sert en grec moderne, en turc et en russe, pour indiquer qu'un tel est le fils de quelqu'un? Gagdabos serait à Gdabos ce que Constantinopoulo est à Constantin, ce qu'Osmanoghlou est à Osman, ce que Michaïlovitch est à Michel. Edagdabos marquerait un degré de plus : le rapport avec l'aïeul. Notez que le préfixe ΕΔΑ se retrouve ailleurs que dans vos inscriptions : le groupe Gdabos-Edagdabos est identiquement formé comme

Digitized by Google

le groupe Logbasis-Idalogbasis[1]. Or, ce nom d'Idalogbasis, que Petersen rapproche du carien 'Ἰδάγυγος[2], est précisément appliqué, dans la dédicace qui nous le fait connaître, non pas à un contemporain, mais à un ancêtre devenu l'éponyme de l'une des tribus de Termesse[3]. Rien ne s'oppose, du reste, à ce que les Pisidiens aient eu deux manières d'indiquer une généalogie : le patronymique et l'atavique ont pu s'exprimer tantôt par un préfixe et tantôt par une désinence. Dans cette hypothèse, Gdabos-Gdaba-Gdebetis et Gdabos-Gagdabos-Edagdabos seraient deux successions correspondantes, l'une d'allure grecque, l'autre de type essentiellement pisidien. »

12. Au-dessus d'un buste d'homme. Complète et distincte.

ΓΔΑΒΑ·ΜΗΝΕ
CΓΔ ΕΒΕΤ
ΙΕ

Peut-être Gdabaménès est-il le nom de l'homme. Mais il est plus probable que Γδαβᾶ est le nom du père au génitif et que Ménès est le nom du personnage enseveli dans le tombeau. Le nom Ménès ou Meneis se retrouve au n° 13.

Pour le mot qui suit, la forme correcte paraît être Gdebetis (cf. les nos 13 et 14); mais la dernière lettre de notre texte est certainement un ε. Il est difficile de savoir si Gdebetis est un nom d'homme (le nom du père au génitif, dans le cas où la lecture Gdabaménès serait la bonne), ou si c'est au contraire un ethnique; mais le fait que ce mot se présente trois fois milite en faveur de la seconde hypothèse. Se reporter d'ailleurs, pour des conjectures différentes, au commentaire des nos 1 et 11.

13. Au-dessus d'un relief représentant : à gauche, un homme; à droite, une femme, tous deux debout. La seconde ligne est d'une lecture très difficile.

ΜΗΝΕΙΓΔΕΒΕΤΙC
ΕΝΑΟΥΠΕΡΔΟΤΑΙC

1. Cf. Radet, *Revue archéologique*, t. XXII, 1893, p. 213.
2. Newton, *Essays*, p. 446.
3. Cf. Lanckoronski-Petersen, *Les Villes de la Pamphylie et de la Pisidie*, t. II, p. 208, n° 10.

Digitized by Google

Il faut évidemment assimiler Menei au plus connu de tous les noms d'homme portés en Pisidie, au nom dont l'orthographe habituelle, en grec, est Μῆνις. Éna (= Na) porte un nom de femme usité en Pisidie[1]. Le nom de son père est incertain. A la fin du texte se trouve apparemment l'ethnique. Il s'agit d'un homme de telle tribu ou de telle bourgade, ayant épousé une femme d'une autre origine.

14. Au-dessus d'un relief représentant une femme assise.

ΕΙΑΓΔΕΒ
ΕΤΙϹ

Eia ou Ia est le nom de la femme (cf. le n° 1).

15. Au-dessus d'un relief représentant un homme debout.

Τ ΕΡ ΙΝΕΙϹ

Les lettres, faiblement tracées, sont à peine lisibles. Il y avait une lettre entre le Τ et l'Ε, et peut-être la lettre Τ n'était-elle pas la première. Se reporter au Dotarieneis du n° 1.

16. Une matrone assise.

ΝΗΛΙΚΑϹ

17. Stèle sans inscription. Dans le fronton, une figure d'aigle. Au-dessous, une matrone et un homme.

W. M. RAMSAY.
Aberdeen.

1. Ramsay, *The Cities and Bishoprics of Phrygia*, t. I, 1895, p. 269, n° 91.

Digitized by Google

NOTES SUR LA PARODOS

DANS LES

COMÉDIES D'ARISTOPHANE

I

Après avoir étudié dans un précédent article la composition de la comédie des *Acharniens*[1], je me propose d'examiner ici la structure de la parodos dans chacune des pièces d'Aristophane.

LES *ACHARNIENS*

Au moment où Amphitheos et Dicéopolis se séparent, l'un pour s'enfuir[2], l'autre pour aller célébrer les Dionysies des champs[3], le chœur survient à l'improviste. Il entre vivement dans l'orchestre, comme s'il courait à la poursuite d'Amphitheos[4] qui vient de s'échapper par la porte donnant sur la campagne. Les choreutes parcourent la scène, cherchant le fugitif[5], puis s'arrêtent, découragés[6]; puis, au moment de reprendre leur course[7], et après s'être munis de pierres pour les lancer au traître[8], ils s'arrêtent de nouveau en entendant la voix de Dicéopolis[9]. Par respect religieux[10],

1. *Revue des Univ. du Midi*, t. I, 1895, p. 24-74 (*Sur la composition des* ACHARNIENS).
2. *Acharn.*, v. 203.
3. *Acharn.*, v. 201-202.
4. *Acharn.*, v. 204. On remarquera que j'emploie les mots *orchestre* et *scène* comme s'ils étaient synonymes, cette étude ayant pour objet de montrer que dans beaucoup de cas il est à peu près impossible de les distinguer.
5. *Acharn.*, v. 205.
6. *Acharn.*, v. 210.
7. *Acharn.*, v. 221.
8. *Acharn.*, v. 226.
9. *Acharn.*, v. 238.
10. *Acharn.*, v. 239-240.

Digitized by Google

le chœur se retire hors de la vue de celui-ci, c'est-à-dire dans la coulisse, tandis que Dicéopolis conduit la procession devant sa maison. Tout à coup, le chœur reparaît; il a entendu le mot de trêve prononcé par Dicéopolis, et, plus animé que jamais, il se prépare à lui lancer des pierres[1]. Dicéopolis, qui est devant sa maison[2], interpelle le chœur, et une discussion s'engage[3]. Les deux adversaires doivent être à une certaine distance l'un de l'autre, puisqu'à plusieurs reprises les Acharniens menacent Dicéopolis de lui lancer des pierres[4]; ils ne se jettent pas sur lui, sans doute parce qu'il est sur le seuil de sa maison. Les explications de Dicéopolis et sa promesse de se disculper n'obtiennent aucun succès, lorsqu'enfin il prend un panier de charbon et fait mine de l'éventrer[5]. Alors les Acharniens se décident à écouter la défense de Dicéopolis; ils font demi-tour[6] et se rangent dans l'orchestre.

Que peut-on conclure de cette analyse sur le caractère de la parodos? D'abord qu'elle sert à exposer le sujet. Admettons, en effet, que le prologue n'existe pas, la parodos nous apprendrait néanmoins que Dicéopolis a conclu une trêve avec les Lacédémoniens, que les charbonniers d'Acharnes, partisans de la guerre, lui en veulent pour cette trahison, qu'il a promis de se justifier, et qu'il va le faire, dès que le chœur voudra bien l'écouter. Or cette discussion sur la guerre et la paix est tout le fond du sujet de la pièce.

Nous voyons en second lieu dans cette parodos que le chœur ne se contente pas d'un rôle contemplatif. Il entre résolument dans l'action, y prend une part personnelle, et ne devient ensuite arbitre, au lieu d'acteur, qu'après avoir

1. *Acharn.*, v. 280-283.

2. *Acharn.*, v. 284. Dicéopolis est devant sa maison, avec les ustensiles servant au sacrifice.

3. *Acharn.*, v. 286 et suiv.

4. *Acharn.*, v. 285, 295, 319.

5. *Acharn.*, v. 326-327. J'avais supposé, dans l'article rappelé au commencement de celui-ci, que Dicéopolis prenait aux charbonniers un de leurs sacs; j'avais suivi l'indication du scoliaste (v. 326). Mais il paraît plus naturel d'admettre, à cause de la distance qui sépare les deux adversaires, que Dicéopolis prend un panier de charbon à lui, qu'il a eu en otage, dit-il, et dans lequel les charbonniers reconnaissent un compatriote. L'effet est plus comique et l'action de Dicéopolis plus vraisemblable. (Cf. v. 326-327, 333.)

6. J'explique par cette expression le mot grec στροφή (v. 346) par lequel le poète a décrit le mouvement que doit exécuter le chœur pour se retirer dans l'orchestre.

Digitized by Google

chargé un autre acteur, Lamachos, de défendre contre Dicéopolis la thèse de la guerre. La parodos est donc, en même temps que l'exposition du sujet, une première manifestation du chœur, un premier engagement entre le chœur et les principaux personnages. La discussion contradictoire, qui en sera la suite, confirmera le chœur dans ses sentiments ou les modifiera. Ce sera là l'intérêt de la comédie; le chœur y tient la première place.

Au point de vue de la disposition du théâtre, la parodos des *Acharniens* nous fournit encore une indication précieuse. Amphitheos était sur la scène[1] avec Dicéopolis lorsque le chœur est apparu. Il n'est pas vraisemblable que le chœur fasse semblant de chercher Amphitheos dans l'orchestre, et encore moins vraisemblable que, du fond de l'orchestre, à deux ou trois mètres au-dessous de la scène, il ait avec Dicéopolis l'altercation que je viens d'analyser. Toute cette scène suppose et exige la possibilité de communications rapides et fréquentes entre le chœur et l'acteur. D'autre part, la scène antique, telle que nous la connaissons, ne suffit pas aux évolutions des choreutes, à leur entrée précipitée, à leur course, à leurs arrêts, à leur déploiement. Il faut donc, d'une part, que l'acteur soit de plain-pied avec le chœur; d'autre part, que la scène elle-même soit de plain-pied avec l'orchestre et que le chœur aille de l'un à l'autre sans avoir à monter ou à descendre. La parodos ne pouvait être représentée d'une manière vivante et conforme au texte qu'à cette condition.

LES *CHEVALIERS*

Cléon vient de sortir de la maison de Démos[2]. En entendant sa voix tonitruante et ses menaces, le marchand de saucisses veut se sauver[3], sans doute par la porte donnant sur la campagne. Démosthène appelle alors à son secours les

1. Amphitheos, qui venait de Lacédémone, est entré sur la scène, selon la convention traditionnelle, par l'entrée qui désigne le côté de la campagne; les Acharniens, qui viennent d'Acharnes, sont entrés par la même porte, sur la scène. Les expressions employées par le poète décrivent bien les mouvements de gens qui cherchent quelqu'un. Le chœur devait certainement imiter ces mouvements. D'ailleurs les mots dont il se sert prouvent qu'il était tout près d'Amphitheos, et qu'en arrivant sur la scène il est étonné de ne plus le voir. (Cf. v. 182-185, 204-210.)

2. *Cheval.*, v. 234.

3. *Cheval.*, v. 240.

Digitized by Google

Chevaliers[1], qui arrivent aussitôt en tumulte, un escadron après l'autre[2], et soulevant de la poussière[3]. Ils s'encouragent à frapper Cléon[4], qu'ils couvrent d'injures; celui-ci, voyant toute une armée s'élancer sur lui, cherche à fuir[5]; le chœur et Démosthène ferment toutes les issues. La fuite étant impossible, Cléon, après avoir en vain imploré les héliastes[6], est obligé de courber le dos sous les coups des Chevaliers[7]. C'est alors que le marchand de saucisses intervient[8]. Rassuré par l'arrivée des Chevaliers, il est resté sur la scène. Il défie Cléon, qui riposte[9]. Ainsi s'engage le duel oratoire qui sera le sujet de la pièce. Le chœur consent à ce tournoi et confie sa cause au marchand de saucisses[10]. Pendant que ce dernier et Cléon continuent à s'invectiver, comme pour se faire la main, le chœur, qui ne prend plus part au dialogue, s'est rangé dans l'orchestre[11].

La parodos des *Chevaliers* donne lieu aux mêmes observations que celle des *Acharniens*. L'exposition du sujet est moins complète; on y trouve cependant les renseignements essentiels, qui pourraient presque suppléer au prologue. Nous y voyons, en effet, que Cléon est un misérable démagogue, odieux aux Chevaliers, cher au parti démocratique; que les Chevaliers lui ont opposé un adversaire, le marchand de saucisses, dont la voix éclatante et l'effronterie promettent la victoire. Nous savons que la lutte entre ces deux rivaux sera le sujet de la pièce.

Ici, comme dans les *Acharniens*, le chœur joue le rôle d'un acteur. C'est avec furie que les Chevaliers se jettent sur Cléon, à qui ils feraient un mauvais parti, si l'intervention du marchand de saucisses ne les décidait à laisser à ce der-

1. *Cheval.*, v. 242.
2. *Cheval.*, v. 243.
3. *Cheval.*, v. 245. Zielinski s'est imaginé que les Chevaliers entraient à cheval dans l'orchestre. Les mots qu'a employés Aristophane peuvent, en effet, se rapporter à une cavalerie, mais ce ne sont ici que des métaphores. D'après les indications des vers 243-245, les Chevaliers entraient les uns après les autres en imitant autant que possible le tumulte de la cavalerie.
4. *Cheval.*, v. 247-252.
5. *Cheval.*, v. 253.
6. *Cheval.*, v. 255.
7. *Cheval.*, v. 266.
8. *Cheval.*, v. 275.
9. *Cheval.*, v. 278.
10. *Cheval.*, v. 276-277.
11. *Cheval.*, v. 278-302.

Digitized by Google

nier le soin de faire triompher leur cause. La parodos met aux prises le chœur et l'un des deux personnages principaux; l'autre personnage, le marchand de saucisses, remplace ensuite le chœur, qui devient l'arbitre du combat.

Les conclusions suggérées par la parodos des *Acharniens*, au sujet de la disposition du théâtre, sont confirmées par celle des *Chevaliers*. Les choreutes se précipitent sur Cléon, l'empêchent de fuir, s'approchent de lui jusqu'à le frapper; *il faut donc qu'ils se rencontrent avec lui sur la scène*. Il y a là une poursuite, puis un corps à corps, qui supposent des évolutions rapides du chœur et un assez grand espace pour les exécuter. La parodos perd toute espèce de vérité et de vie, et l'on ne voit même pas comment elle pourrait être mimée si l'on suppose Cléon sur la scène et le chœur dans l'orchestre. Si l'on admet, au contraire, que les Chevaliers sont montés sur le logeion où se tient Cléon, pour redescendre ensuite dans l'orchestre, la difficulté subsiste toujours. L'agression violente et précipitée des Chevaliers ne peut guère s'expliquer s'ils ont eu à franchir l'escalier qui relie l'orchestre à la scène; en outre, le logeion est trop étroit pour permettre la poursuite, la mêlée et l'ensemble des évolutions du chœur. L'orchestre et la scène ne peuvent donc pas être séparés l'un de l'autre.

LES *NUÉES*

La confusion du texte des *Nuées*, où les deux éditions, incomplètes l'une et l'autre, s'entremêlent, rend difficile une reconstitution exacte de la parodos. On peut cependant en reconnaître les parties essentielles et en déterminer le sens. Avant de commencer l'éducation de Strepsiade, Socrate, avec l'assentiment de son futur élève [1], invoque les Nuées, qu'il regarde comme les divinités protectrices des sophistes [2]. Elles répondent de loin à l'appel de Socrate par des chants accompagnés de roulements de tonnerre [3]. Ensuite elles se rapprochent, sous leur forme naturelle, de l'entrée de la scène [4]; elles entrent enfin dans le théâtre et s'y avancent

1. *Nuées*, v. 250-253.
2. *Nuées*, v. 263-274.
3. *Nuées*, v. 275-313.
4. *Nuées*, v. 323-326.

Digitized by Google

sous la figure de déesses[1]. Tandis que Strepsiade interroge Socrate sur l'aspect nouveau pour lui de ces divinités inconnues, les Nuées se sont rangées dans l'orchestre[2]. Strepsiade les salue[3], et elles lui demandent ce qu'il désire[4]. Strepsiade répond qu'il désire devenir le plus éloquent des Grecs, afin de tromper ses créanciers[5]. Les Nuées lui promettent le succès, s'il veut se livrer aux soins de leurs serviteurs[6].

Ici encore, le sujet de la pièce, moins nettement expliqué que dans les deux pièces précédentes, est cependant indiqué; nous savons que le vieux Strepsiade va se mettre à l'école et qu'il se promet d'apprendre l'art de ne pas payer ses dettes. Mais le résultat sera tout autre que celui qu'annonçaient les Nuées; Strepsiade échouera dans son entreprise, et lorsque son fils l'aura remplacé, au lieu de remercier les Nuées, il leur reprochera de l'avoir perdu[7], tout en reconnaissant qu'il est puni justement[8].

La parodos met donc le chœur des Nuées en présence des deux acteurs principaux, et annonce le rôle prépondérant qu'elles joueront dans la pièce dont elles doivent inspirer le dénouement. Mais ce dénouement n'est pas prévu. Tandis que dans les deux comédies précédentes le chœur remettait à l'un des acteurs le soin de le représenter, et se décidait d'après la discussion engagée entre son avocat et l'adversaire de celui-ci, les Nuées, qui sont des divinités, ne peuvent être représentées ni par Socrate ni par Strepsiade; elles encouragent ironiquement l'un et l'autre, mais elles agissent de manière à les condamner tous les deux; le dénouement, contraire aux prévisions des deux personnages principaux, aura une sorte de grandeur tragique. Le chœur a dans cette pièce un rôle plus important que partout ailleurs, mais tout différent. La parodos est ici, comme précédemment, la première manifestation de l'action du chœur dans la comédie, mais cette manifestation est enveloppée d'une obscurité voulue.

1. *Nuées*, v. 327 et suiv.
2. *Nuées*, v. 340-355.
3. *Nuées*, v. 356-357.
4. *Nuées*, v. 359, 427-428.
5. *Nuées*, v. 429-434.
6. *Nuées*, v. 435-436.
7. *Nuées*, v. 1453-1454.
8. *Nuées*, v. 1462-1464.

Digitized by Google

Au point de vue de la mise en scène, il y a, dans les mouvements du chœur, entre cette parodos et les précédentes, une différence marquée par la différence du mètre[1]. Les Nuées se meuvent lentement dans l'orchestre; elles ne se mêlent pas aux acteurs, se tiennent à distance et n'interviennent que par l'effet de leur volonté, sans signes visibles. La disposition du théâtre tragique pouvait convenir à la représentation de la parodos des *Nuées*, et cette disposition s'accorde avec le caractère général de la pièce.

LES *GUÊPES*

Le chœur des héliastes entre sur la scène et se dirige vers la maison de Philocléon[2], accompagné d'un groupe d'enfants qui forme un autre chœur. Après avoir maugréé contre l'obscurité, contre la boue, et s'être querellés avec leurs esclaves[3], ils arrivent en face de la maison de Philocléon. Ils l'appellent et l'engagent à se hâter, car le jour va poindre[4]. Philocléon, de la lucarne de son grenier, répond qu'il est gardé à vue par les esclaves de son fils[5], et que celui-ci veut l'empêcher d'aller juger[6]. Le chœur engage Philocléon à chercher un moyen de s'échapper. Après quelques hésitations, le vieux juge défait le grillage qui ferme la lucarne, et essaie de descendre au moyen d'une corde[7]. Réveillés par le bruit, Bdélycléon et ses esclaves accourent et veulent s'emparer de Philocléon[8]. Le chœur, qui se trouvait à quelque distance de la maison, envoie ses esclaves chercher Cléon, son patron[9], et s'avance au secours du vieillard. Une mêlée s'engage; les héliastes sont vaincus et Philocléon est fait prisonnier[10]. Sur la demande de Bdélycléon, le chœur, après une discussion très vive, consent à entendre le père et le fils exposer l'un et l'autre leur

1. Le mètre employé dans les *Acharniens* et dans les *Chevaliers* est le mètre trochaïque; c'est le mètre anapestique que le poète a choisi pour les *Nuées*.
2. *Guêpes*, v. 230-247.
3. *Guêpes*, v. 248-272.
4. *Guêpes*, v. 273-289.
5. *Guêpes*, v. 317-333.
6. *Guêpes*, v. 340-341.
7. *Guêpes*, v. 342-394.
8. *Guêpes*, v. 395-399.
9. *Guêpes*, v. 408-414.
10. *Guêpes*, v. 415-470.

Digitized by Google

cause[1]. Le chœur sera juge du débat. Dès lors le chœur se calme et se range pour écouter les deux orateurs.

La parodos des *Guêpes* contient, comme on vient de le voir, une exposition complète du sujet; elle rend tout à fait inutile le prologue. En outre, plus que celle des *Acharniens* et des *Chevaliers*, elle met le chœur en face des deux personnages principaux, dont l'un est son allié et l'autre son adversaire. Le rôle actif du chœur est longuement mis en lumière dans les péripéties de la parodos qui forme, à elle seule, un petit drame. La représentation de ce drame exige un grand espace. Il faut que les mouvements du chœur soient libres; le mètre change[2] pour mieux marquer la variété de ces mouvements. La marche parallèle des deux chœurs, celui des vieillards et celui des enfants, leur arrivée en vue de la maison de Philocléon, la discussion, puis la rixe qui s'engage entre le chœur et les esclaves de Bdélycléon, forment autant d'actes d'un drame qui se poursuit sur tout le terrain de l'orchestre et de la scène, sans que l'on puisse admettre qu'il y eût, entre ces deux parties du théâtre, une séparation. La scène proprement dite serait insuffisante pour le déploiement du chœur. Il y a, en effet, vingt-huit personnages sur la scène, en supposant même que le chœur des enfants se soit retiré avant que le chœur y ait pénétré. Nous sommes donc obligés d'admettre que la scène ne faisait qu'un avec l'orchestre.

LA *PAIX*

Trygée, monté sur son escarbot, est arrivé à la maison de Zeus[3], où il a été reçu par Hermès[4]. Il est venu chercher Eiréné, que Polemos a enfermée dans une sorte de puits, afin qu'elle ne reparaisse plus jamais parmi les hommes[5]. Mais Zeus et les autres Dieux sont absents[6]; Polemos lui-même, qui se trouve là, s'éloigne un moment pour aller chercher un pilon destiné à broyer les pauvres

1. *Guêpes*, v. 471-525.
2. Le poète emploie successivement les tétramètres iambique, iambique procatalectique, anapestique et trochaïque.
3. *Paix*, v. 177-179.
4. *Paix*, v. 180.
5. *Paix*, v. 221-224.
6. *Paix*, v. 197.

Digitized by Google

mortels[1]; Trygée profite de ce moment pour appeler tous les Grecs à la délivrance d'Eiréné[2]. C'est là que commence la parodos.

Les choreutes arrivent, chargés de cordes et de pioches. A la nouvelle qu'Eiréné va être délivrée, ils poussent des cris de joie et dansent follement, malgré les recommandations de Trygée[3]. Ils finissent cependant par se calmer, et ils se préparent à écouter les instructions de leur chef[4]. L'intervention d'Hermès arrête un moment l'action, mais le Dieu se laisse persuader par les présents de Trygée[5]. Le chœur conduit par Trygée offre alors des libations aux Dieux et les invoque — avant de se mettre à l'œuvre[6]. — Enfin le chœur se met à tirer sur le câble auquel on a attaché Eiréné. Après beaucoup d'efforts et de disputes entre les travailleurs, dont une partie est obligée de se retirer pour laisser la place à d'autres, la Déesse est tirée de l'antre où Polemos l'avait enfermée[7]. A sa vue, le chœur, ravi de joie, la salue et l'adore[8]. Trygée conseille alors aux paysans de se retirer, de descendre dans leurs champs où ils auront désormais des récoltes abondantes; le chœur répond par de nouvelles manifestations de joie[9].

Non seulement la parodos de la *Paix* contient l'exposition du sujet, on peut dire qu'elle contient la pièce tout entière; non seulement le chœur y joue un rôle actif, il accomplit lui-même l'action, à l'aide du protoganiste.

Il est plus difficile de se prononcer avec certitude sur la disposition de la scène et sur les mouvements du chœur pendant la parodos. Une partie du prologue se passe sur la terre, devant la maison de Trygée; il *faut donc* que le fond de la scène représente cette maison, et rien autre chose. A partir du vers 179, les événements se déroulent devant le palais de Zeus. *Il fallait donc* aussi qu'au vers 179 un changement quelconque dans l'aspect de la scène avertît les specta-

1. *Paix*, v. 285-86.
2. *Paix*, v. 292-300.
3. *Paix*, v. 301-336.
4. *Paix*, v. 337-360.
5. *Paix*, v. 361-427.
6. *Paix*, v. 428-457.
7. *Paix*, v. 458-519.
8. *Paix*, v. 520-550.
9. *Paix*, v. 551-600.

Digitized by Google

teurs qu'ils étaient transportés chez le maître des Dieux. Mais Trygée est monté au palais de Zeus sur le dos d'un escarbot. Ce voyage extraordinaire de Trygée était-il rendu visible aux spectateurs au moyen d'une machine quelconque? Nous n'en savons rien. Mais il n'est pas douteux que si on le voyait s'élever au-dessus de la scène vers la frise du mur de fond[1], on le revoyait presque immédiatement après, sur la scène elle-même[2], à laquelle un simple changement de décor donnait l'aspect de la demeure de Zeus. Et c'est sur cette scène que le chœur, appelé par Trygée, se réunissait. La composition de ce chœur reste douteuse; il est probable que le chœur proprement dit, composé de paysans de l'Attique, était accompagné d'un *parachorègème* composé de représentants des cités grecques[3]; mais, en supposant même que le chœur fût unique et constitué régulièrement, il n'en résulte pas moins du texte d'Aristophane que ses mouvements devaient exiger un large espace. Il arrive, en effet, avec un empressement marqué par le mètre trochaïque, et se met tout d'abord à danser. Il se groupe ensuite autour de Trygée; enfin il s'attelle à la corde où est attachée Eiréné, puis se divise, et tandis qu'une partie du chœur continue à tirer sur le câble, l'autre regarde, ou quitte le théâtre. Tous ces incidents ont lieu sur la scène, qui reste la même jusqu'à la parabase. Nous sommes dans le palais de Zeus et il est peu vraisemblable que le chœur, à aucun moment de

1. A en juger par le texte d'Aristophane, l'ascension de Trygée devait être visible pour les spectateurs.

2. Trygée aperçoit la maison de Zeus au vers 178; au vers 179, il frappe à la porte de cette maison. C'est entre ces deux vers que devait avoir lieu le changement de décor substituant la maison de Zeus à celle de Trygée et l'Olympe à la terre.

3. Il est certain que le chœur de la seconde partie de la pièce, à partir de la parabase, n'est pas le même que celui de la première partie. Le chœur de la seconde partie est évidemment composé de paysans de l'Attique; à ces paysans se joignent, dans la scène de la délivrance d'Eiréné, des représentants des cités grecques, Béotiens, Argiens, Mégariens, Lacédémoniens, et même des personnages d'Athènes, tels que Lamachos. Ces derniers sont occupés à la délivrance d'Eiréné, du vers 459 au vers 507; il y a donc à ce moment deux chœurs occupés sur la scène. A partir du vers 508, tous les étrangers et tous les Athéniens de la ville sont congédiés par Hermès; il ne reste, pour former le chœur, que les paysans; ils le disent eux-mêmes expressément au vers 508. Il faut donc supposer qu'un second chœur, composé des étrangers et des Athéniens de la ville, a pris part à l'action, au moins pendant une partie de la parodos, pour disparaître après le vers 507 ou s'abstenir. Comment était réglée l'organisation de ce parachorègème, c'est ce que je n'ai pas à examiner ici. J'avais à montrer seulement qu'un grand nombre de personnes étaient réunies sur la scène.

Digitized by Google

la parodos, ait à descendre dans l'orchestre, qui ne peut guère être considéré comme une dépendance de ce palais. On ne voit donc pas comment l'orchestre et la scène auraient pu être séparés pendant la représentation de la parodos de la *Paix*.

LES *OISEAUX*

Sur la demande de Pisthétère, la Huppe vient de convoquer tous les oiseaux pour une assemblée[1]. Ceux-ci arrivent dans l'orchestre, les uns après les autres, sous les yeux de Pisthétère et d'Evelpide, qui demandent leurs noms à la Huppe. Ils entrent successivement, au nombre de vingt-huit[2]. Quand ils sont réunis, la Huppe leur apprend l'arrivée des deux étrangers[3]. Les Oiseaux, à cette nouvelle, se disent trahis et décident de châtier les deux téméraires[4]. Pisthétère et Evelpide, qui se tiennent à quelque distance, échangent leurs impressions[5]. A ce moment, le chœur, divisé en deux bataillons, se prépare à fondre sur eux[6]. Evelpide veut s'enfuir, mais son camarade le rassure, et ils se mettent sur la défensive en se faisant un abri de leur batterie de cuisine[7]. Les Oiseaux, de plus en plus animés, vont s'élancer sur l'ennemi, lorsque la Huppe intervient et réussit à les calmer[8]; ils s'arrêtent, disposés à entendre les deux étrangers[9]. En voyant les oiseaux délibérer, Pisthétère et Evelpide reprennent confiance[10]. Enfin le chœur se range dans son ordre accoutumé[11] et demande à la Huppe qui sont ces deux étrangers, et ce qu'ils veulent[12]. La Huppe répond que Pisthétère est venu pour prédire aux Oiseaux leur glorieuse destinée. Le chœur, tout à fait séduit et avide d'entendre la révélation de Pisthétère, lui donne la parole[13].

1. *Oiseaux*, v. 258-259.
2. *Oiseaux*, v. 263-304.
3. *Oiseaux*, v. 317-321.
4. *Oiseaux*, v. 322-338.
5. *Oiseaux*, v. 339-342.
6. *Oiseaux*, v. 343-353.
7. *Oiseaux*, v. 354-363.
8. *Oiseaux*, v. 366-380.
9. *Oiseaux*, v. 381-385.
10. *Oiseaux*, v. 386-399.
11. *Oiseaux*, v. 400.
12. *Oiseaux*, v. 407-410.
13. *Oiseaux*, v. 411-433.

Digitized by Google

La parodos des *Oiseaux* présente les caractères constatés jusqu'ici dans les autres. Le sujet y est presque complètement exposé, et le chœur y joue un rôle actif. Arrivé avec des intentions hostiles contre le personnage principal, il est sur le point de se jeter sur lui — comme les Acharniens sur Dicéopolis, et les héliastes sur Bdélycléon — et ne consent à se tenir tranquille que pour écouter la plaidoirie de Pisthétère. Le revirement sera amené par les arguments de ce dernier, qui décideront le chœur à bâtir la ville de Néphélococcygie.

L'examen des mouvements du chœur conduit aussi aux mêmes conclusions que précédemment. Les Oiseaux étant appelés de tous les points de l'horizon[1], il est permis de supposer que, contrairement aux règles ordinaires, ils entrent sur la scène par les deux portes de droite et de gauche, dans un certain désordre[2]. Le chœur se constitue ensuite pour interpeller la Huppe. La réponse de la Huppe l'irrite et il se divise en deux troupes[3] qui, apparemment, se séparent et se mettent au large pour fondre sur Pisthétère. La paix étant faite, ils reprennent leurs rangs[4]. Où se tient le chœur pendant ces préparatifs de combat contre les deux étrangers? Sur la scène sans doute, car le chemin qu'il aurait à faire pour monter de l'orchestre sur la scène ralentirait son attaque, et il semble bien, d'après le texte du poète, que les assaillants touchent presque leurs ennemis[5]. La scène devait donc se prêter aux mouvements d'une trentaine de personnages séparés les uns des autres, et à la simulation d'une bataille entre les deux Athéniens et les deux troupes d'Oiseaux. Ne devons-nous pas dès lors conclure qu'il n'y avait pas de différence de niveau entre la scène et l'orchestre?

LYSISTRATA

Le chœur des vieillards s'achemine vers l'Acropole, dont les femmes se sont emparées. Chargés de bois et de seaux remplis de charbon allumé, ils gravissent péniblement, au

1. *Oiseaux*, v. 230-254.
2. Ce désordre est indiqué par le vers 307 :
οἷα πιππίζουσι καὶ τρέχουσι διακεκραγότες·
3. *Oiseaux*, v. 353.
4. *Oiseaux*, v. 400.
5. Cf. notamment le vers 365.

Digitized by Google

milieu de la fumée, la pente de la citadelle, et s'arrêtent au sommet de cette pente avant de mettre le feu aux portes[1]. La lueur du feu et les nuages de fumée attirent l'attention des femmes, qui se hâtent vers les portes pour les défendre. Elles prient Athêna de protéger sa citadelle, et elles interpellent les vieillards, en leur reprochant leur sacrilège[2]. Les deux chœurs se livrent alors à un échange de récriminations et d'injures, suivies bientôt de voies de fait. Les femmes, du haut des portes, versent des baquets d'eau sur les vieillards[3]. L'intervention de la police conduite par le probule met fin à la dispute.

Cette parodos diffère des précédentes à plusieurs points de vue. D'abord elle ne contient pas l'exposition du sujet. Si nous n'avions pas entendu le prologue, nous ne saurions pas pour quel motif les femmes ont occupé l'Acropole, ni pourquoi elles sont en guerre avec les hommes. La parodos ne nous annonce pas non plus la discussion qui va s'engager entre le probule et Lysistrata.

Jusqu'ici la parodos mettait aux prises le chœur et le principal personnage; dans *Lysistrata* le personnage principal ne paraît pas: le dialogue s'engage entre deux chœurs; la parodos a donc une tendance à se détacher, comme un chœur ordinaire, des parties dialoguées. Le chœur n'en conserve pas moins un rôle actif et prépondérant. Les femmes qui composent le chœur sont les lieutenants de Lysistrata dans la lutte engagée contre les hommes.

La parodos a lieu sur la scène. Le chœur des veillards est arrivé, en gravissant une pente simulée, jusqu'au milieu de la scène, où se dresse l'Acropole. Au-dessus de cette porte apparaît le chœur des femmes. Il faut donc que la scène soit assez profonde pour contenir d'un côté le chœur des vieillards et l'espace nécessaire aux incidents qui vont suivre, de l'autre, derrière le mur de l'Acropole, le chœur des femmes. On ne peut d'ailleurs soutenir que les vieillards sont dans l'orchestre et que les femmes versent sur eux des seaux d'eau du haut du logeion représentant l'Acropole. En effet, dans cette hypothèse, le probule et sa garde devraient aussi paraître dans l'orchestre, qui deviendrait la scène. On

1. *Lysistr.*, v. 254-318.
2. *Lysistr.*, v. 319-351.
3. *Lysistr.*, v. 352-386.

Digitized by Google

ne peut s'expliquer la représentation de *Lysistrata* qu'en admettant l'égalité de niveau de l'orchestre et de la scène.

LES *THESMOPHORIAZUSAI*

La parodos des *Thesmophoriazusai* est malheureusement trop altérée pour qu'il soit possible de l'analyser exactement. Les tétramètres y manquent, et ce n'est pas une exception, mais une lacune, car avec les tétramètres manque l'entrée du chœur qui constitue essentiellement la parodos. Les réponses du chœur des femmes ne s'accordent pas avec les termes de la proclamation du héraut et sont vraisemblablement bouleversées. Il est certain toutefois que cette parodos différait entièrement des précédentes. La grande différence, c'est qu'elle est à peu près complètement étrangère à l'action. Le sujet de l'action, dans cette comédie, c'est le châtiment infligé à Mnésiloque pour s'être introduit dans une fête réservée aux femmes; la parodos ne prépare ni n'annonce cette action; le personnage principal n'y paraît pas. Mais, à côté de cette action, il y a dans les *Thesmophoriazusai* une peinture de la fête des Thesmophories; la parodos est la partie principale de cette peinture, et c'est par là qu'elle est intéressante. Aussi n'y trouve-t-on ni dialogue ni discussion entre le chœur et les personnages principaux, mais seulement des développements lyriques ou comiques sur la fête. Pour la représentation de cette parodos, telle que nous l'avons, le chœur n'avait pas à paraître sur la scène.

LES *GRENOUILLES*

La parodos des *Grenouilles* doit être rapprochée de celle des *Thesmophoriazusai*. Elle n'a non plus aucun rapport avec l'action et n'est qu'une illustration des scènes qui précèdent la dispute entre Eschyle et Euripide, véritable sujet de la pièce. Mais à côté de ce sujet, analogue à ceux des autres comédies d'Aristophane, le poète, en racontant le voyage de Dionysos aux Enfers, s'est plu à dérouler un tableau pittoresque qui occupe la plus grande partie de la comédie, et rejette après la parabase l'action elle-même. La parodos, qui est le plus brillant morceau de ce tableau, se trouve donc elle-même hors de l'action.

Digitized by Google

Après avoir traversé ou tourné le Styx et rencontré les monstres dont Héraclès leur avait parlé[1], Dionysos et Xanthias se dirigent vers la demeure de Pluton. Ils entendent tout à coup des sons de flûtes, et une odeur de torches enflammées vient jusqu'à eux[2]. Ils s'arrêtent pour regarder la procession des mystes[3]. La parodos commence. On entend d'abord un chœur en l'honneur d'Iacchos[4], puis une proclamation du hiérophante[5], puis les choreutes passent en invoquant successivement Coré, Déméter et Iacchos[6]. Ils échangent ensuite des plaisanteries sur quelques personnages d'Athènes[7]; enfin, après avoir indiqué son chemin à Dionysos qui les a interrompus pour avoir ce renseignement[8], ils se divisent en deux groupes dont l'un s'éloigne[9], tandis que l'autre se range dans l'orchestre[10].

Il y a quelque témérité à vouloir rendre un compte exact de la composition et des mouvements du chœur. Aristophane a cherché à réveiller dans l'esprit des spectateurs les impressions que produisait sur eux une des fêtes les plus brillantes et les plus religieuses de la cité. Il a reproduit dans une imitation très libre la partie de la fête des Éleusinies qui était accessible au public. Mais dans cette reproduction il ne s'est pas astreint à une fidélité scrupuleuse, et il a subordonné le choix et la disposition des éléments de sa parodos aux convenances de son art. C'est ainsi qu'un chœur en l'honneur du Dieu précède la proclamation du hiérophante, et que la scène des *gephyrismoi* est placée avant le moment où les mystes entrent dans le temenos des Déesses[11]. De même la composition du chœur reste incertaine. Héraclès a bien annoncé à Dionysos qu'il verrait des thiases d'hommes et de femmes[12], et nous remarquons qu'à

1. *Gren.*, v. 143.
2. *Gren.*, v. 312-314.
3. *Gren.*, v. 315.
4. *Gren.*, v. 324-352.
5. *Gren.*, v. 354-371.
6. *Gren.*, v. 372-413.
7. *Gren.*, v. 416-430.
8. *Gren.*, v. 434-436.
9. *Gren.*, v. 440-445.
10. *Gren.*, v. 448-459.
11. C'est au retour d'Éleusis et en arrivant à Athènes qu'avaient lieu les *gephyrismoi* (*Acharn.*, v. 708, scol.).
12. *Gren.*, v. 156-157.

Digitized by Google

la fin de la parodos les enfants et les femmes se séparent des autres choreutes[1]. Faut-il en conclure qu'il y avait un chœur d'hommes et un chœur de femmes? Je n'oserais l'affirmer. Et si, en effet, les femmes et les hommes étaient séparés durant toute la parodos, comment étaient formés les deux chœurs? Y avait-il seulement deux demi-chœurs? Ce n'est pas possible, car, dans ce cas, le chœur des hommes qui seul assistera au reste de la pièce aurait été réduit de moitié. Y avait-il un chœur supplémentaire composé de garçons et de femmes, chœur que l'on voit disparaître à la fin de la parodos? L'hypothèse est plausible, et certains indices pourraient la confirmer[2], mais elle n'est rien moins que certaine: d'autres conjectures ne seraient pas impossibles.

Même incertitude au sujet des mouvements du chœur. Il semble naturel tout d'abord d'admettre que le chœur défile dans l'orchestre dès les premiers mots de la première strophe[3]. Mais il faut réfléchir au temps nécessaire pour dire en marchant les neuf strophes dont se compose tout le chœur en l'honneur des Dieux[4] et se demander combien de fois les choreutes auront dû passer devant les spectateurs pour dire tous ces chants. Il faut aussi se rappeler que le poète indique toujours par un mot précis (χώρει, πρόβαινε, etc.)[5] le mouvement de marche de la parodos. Or, ce mot (χώρει πᾶς) se trouve, en effet, dans la parodos des *Grenouilles*, après la proclamation du hiérophante[6]. De là, je suis amené à conclure que le premier chœur était sans doute chanté dans la coulisse, d'où il produisait un plus grand effet[7], qu'ensuite le hiérophante paraissait et disait sa proclamation, qu'enfin le chœur s'avançait dans l'orchestre en chantant l'hymne à Coré. Ainsi s'expliquerait le second chœur à Iacchos, qui

1. *Gren.*, v. 444-445.

2. Par exemple, les vers 409-412 qui sont évidemment dits par des hommes, et qui s'adressent à des femmes faisant partie de la procession (συμπαιστρίας).

3. Le chœur apparaîtrait avec le vers 324.,

4. *Gren.*, v. 324-352 et 372-413, soit 63 vers.

5. *Acharn.*, v. 204; *Cheval.*, v. 247; *Guêpes*, v. 230; *Paix*, v. 301; *Lysistr.*, v. 254; *Ekkles.*, v. 285.

6. *Gren.*, v. 372. En outre, le mètre employé ici, l'anapeste, indique le mouvement de marche, tandis que les mètres lyriques des strophes 324-352 n'ont pas ce caractère.

7. La remarque de Xanthias, au vers 337, semble indiquer qu'il ne voyait pas le chœur, mais qu'il l'entendait seulement. Le chœur célébrait, à quelque distance, les sacrifices rituels en l'honneur d'Iacchos et des Déesses.

Digitized by Google

n'est plus une répétition du premier, car le premier était chanté par le chœur immobile, le second par le chœur en marche[1]. Le premier était une sorte d'invocation préliminaire, le second faisait partie de la procession solennelle. Entre les derniers mots de la dernière strophe à Iacchos et les premiers des gephyrismoi[2], il y avait certainement une interruption et une manœuvre du chœur qui s'approchait alors assez des acteurs pour que Dionysos lui demandât son chemin[3]. Il semble en effet que Dionysos et Xanthias immobiles voient venir à eux la procession qui se rapproche de la demeure de Pluton où ils vont eux-mêmes frapper. Après les gephyrismoi, le chœur des mystes se rend en chantant dans l'orchestre qui représente le vague domaine des bienheureux[4], devant lequel se trouve la demeure de Pluton. Je ne sais si l'on peut arriver à une plus grande précision dans la détermination des lieux et des mouvements du chœur, mais il paraît tout à fait invraisemblable que la représentation de ces longues et solennelles évolutions du chœur, quel qu'il fût, pût s'accommoder d'un théâtre avec logeion et orchestre.

LES *EKKLESIAZUSAI*

La parodos décrit la marche du chœur des femmes vers l'Assemblée[5], et leur retour à la maison[6]. Elle pourrait être supprimée sans que rien manquât à la suite de l'action. Le protagoniste n'y paraît qu'à la fin, et rien ne fait prévoir les scènes qui vont suivre. Le chœur est encore l'acteur principal, sous la conduite de Praxagora, mais il n'agit pas sur la scène. Au lieu d'être comme autrefois une partie intégrante de la pièce, la parodos n'est plus qu'un cadre à peu près vide.

1. C'est ce qu'indique le refrain, v. 402, 408, 413.
2. Ce changement est marqué par le court dialogue entre Xanthias et Dionysos, v. 414-415.
3. *Gren.*, v. 431 et suiv.
4. *Gren.*, v. 448 et suiv. Quelques vers, trois vers sans doute, manquent entre le vers 440 et le vers 448. Cette lacune est indiquée par la manière même dont les vers sont numérotés, par l'obscurité du texte et par la formule ἐγὼ δέ du vers 444, qui suppose un μέν précédent (cf. *Acharn.*, 201-203). Le hiérophante, car c'est lui sans doute qui prononçait ces vers, indiquait à chacun des groupes ce qu'il avait à faire. Les femmes et les enfants se rendent dans le *temenos* où le public ne pénètre pas; les hommes restent dans les prairies qui l'environnent.
5. *Ekkles.*, v. 285-310.
6. *Ekkles.*, v. 418-519.

Digitized by Google

Il faut remarquer la construction particulière de cette parodos; elle est divisée en deux parties séparées par une longue scène à laquelle le chœur est tout à fait étranger, et qui se passe loin de lui. Le chœur, se rendant à l'Assemblée, entre par une porte et disparaît par l'autre, pour ne reparaître qu'assez longtemps après. La scène vraiment intéressante, celle qui conviendrait au génie de la comédie attique, la délibération des femmes dans l'Assemblée, se passe dans la coulisse. Nous ne la connaissons même pas par un récit analogue à celui d'Agoracrite dans les *Chevaliers*[1].

Il est bon d'ajouter que, cependant, le chœur a conservé son rôle essentiel et que la forme de la comédie a plus changé que le fond. Au point de vue de la disposition du théâtre, remarquons aussi, comme dans la plupart des comédies d'Aristophane, la présence du chœur sur la scène. Le poète nous apprend que les femmes, revenues de l'Assemblée, se cachent à l'ombre de la ruelle de la maison de Praxagora pour ôter leurs habits d'hommes[2]. A l'arrivée de Praxagora[3], elles sortent de leur cachette et s'avancent sur la scène pour demander conseil à celle qu'elles appellent leur général[4]. Il est donc probable qu'elles ne descendent pas à ce moment dans l'orchestre. Ce mouvement serait peu conforme à la vraisemblance dramatique.

LE *PLUTUS*

Après que Plutus est entré dans la maison de Chrémyle, l'esclave Carion, d'accord avec son maître, appelle les paysans d'alentour et leur annonce, non sans avoir malicieusement excité leur attente, l'arrivée du Dieu qui va les enrichir[5]. A cette nouvelle, les paysans manifestent leur joie, que Carion partage[6]. Il les congédie ensuite[7], et le chœur ne reparaît plus que pour la scène de l'agôn.

Telle est la parodos du *Plutus;* nous n'y voyons pas paraître le personnage principal, et le chœur n'y joue pas un

1. *Cheval.*, v. 624 et suiv.
2. *Ekkles.*, v. 496-500.
3. *Ekkles.*, v. 500-501.
4. *Ekkles.*, v. 514-515.
5. *Plutus*, v. 253-285.
6. *Plutus*, v. 288-315.
7. *Plutus*, v. 316-321.

Digitized by Google

rôle actif. Il se borne à exprimer les sentiments qu'éveille en lui l'espérance d'un bien qui ne dépend pas de lui, et qu'il n'a qu'à subir. Rien ne fait d'ailleurs prévoir l'intervention de Penia et sa discussion avec Chrémyle et Blepsydème. La question des avantages et des inconvénients de la richesse, déjà touchée dans le prologue, sera agitée et résolue pour ainsi dire en dehors du chœur[1]. La parodos n'est plus qu'un intermède; elle a presque complètement perdu son importance, et l'on n'y retrouve plus rien de son caractère primitif.

II

Cette analyse de la parodos dans chacune des comédies d'Aristophane conduit aux conclusions suivantes :

1° Dans le plus grand nombre des comédies conservées d'Aristophane, depuis les *Acharniens* (année 425) jusqu'à *Lysistrata* (année 411), la parodos est une pièce essentielle de l'action; elle contient ordinairement l'exposition du sujet et prépare le dénouement. A partir des *Thesmophoriazusai* (410), la parodos devient, à ce point de vue, moins significative; elle se rattache moins étroitement à l'action ou peut même s'en détacher tout à fait; dans tous les cas, elle ne fait plus double emploi avec le prologue et ne contient plus l'exposition du sujet. Il semble donc que la parodos ait assez longtemps conservé le caractère qu'elle avait à l'origine, alors que la comédie commençait par l'entrée du chœur, et qu'il n'y avait pas de prologue. Elle aurait perdu ce caractère dans les dernières années de l'histoire de la comédie ancienne.

2° Tandis que dans la tragédie le chœur n'est qu'un témoin, et que le conflit, sujet de l'action, se produit entre le protagoniste et les autres personnages ou entre le protagoniste et des puissances supérieures, la comédie ancienne met tout d'abord aux prises le chœur et le protagoniste. Le chœur est engagé, dès son entrée en scène, dans le débat que le développement de l'action devra résoudre. Par suite,

1. Le rôle du chœur dans l'agôn, d'après ce que l'on peut en entrevoir, est passif.

Digitized by Google

il prend dans la parodos une part prépondérante à l'action, au lieu de se borner à la contempler. Ce n'est qu'après la parodos qu'il assiste en arbitre, et non en témoin, à ce débat provoqué par lui. Tel est le caractère de la parodos jusque dans les *Oiseaux*. La parodos de *Lysistrata* s'écarte à peine de ce type. A partir des *Thesmophoriazusai*, la parodos n'est plus qu'un intermède lyrique presque complètement étranger à l'action.

3° Ce caractère de la parodos a pour conséquence directe certaines nécessités de mise en scène. Les vingt-quatre choreutes, au moment de la parodos, étaient mis en contact avec les acteurs, et engagés dans une action très vive. Pour exécuter les mouvements variés et rapides indiqués avec précision par le texte du poète, un assez grand espace leur était indispensable. D'ailleurs, ils ne restaient pas pendant toute la pièce auprès des acteurs; ils s'éloignaient d'eux après la parodos, pour leur laisser le champ libre et assister aux parties de l'action où ils n'avaient pas à intervenir. Il est évident que la parabase et les chorika étaient récités dans un endroit réservé au chœur. Néanmoins le chœur, même quand il n'était plus sur ce que nous appelons la scène, demeurait en communication directe avec les acteurs[1].

Si ces trois points sont, comme je le pense, incontestables, nous devons modifier nos idées traditionnelles sur la disposition du théâtre antique, et adopter dans une certaine mesure, au moins pour la comédie, la thèse de Dörpfeld. Depuis que l'on sait, grâce à lui, d'une manière certaine, que le théâtre de l'Acropole fut construit seulement dans la seconde moitié du IVe siècle, et qu'auparavant il n'y avait près de la place circulaire appelée orchestre aucune scène fixe, nous sommes réduits aux conjectures sur l'existence et la nature de la scène mobile dont on se servait pour les représentations tragiques ou comiques, sur les rapports de l'orchestre et de la scène, sur toutes ces questions essentielles qui paraissaient résolues. En l'absence de documents archéologiques précis, l'étude des œuvres dramatiques conservées devient notre meilleure et presque notre unique

1. Par exemple, dans les *Chevaliers*, v. 490, le chœur donne à Agoracrite de la graisse pour qu'il puisse s'en frotter le cou et glisser sous les étreintes de Cléon (cf. la scol.).

Digitized by Google

source d'information. Si donc la représentation des pièces d'Aristophane ne peut pas s'expliquer clairement d'après les données admises jusqu'à nos jours, nous devons conclure que le théâtre où elles ont été jouées était disposé autrement qu'on ne l'a cru jusqu'ici. Notre guide dans cette étude ne peut être que le texte logiquement interprété.

Le chœur, avons-nous dit, avait besoin d'un large espace pour ses évolutions qui avaient lieu tantôt près des acteurs, tantôt assez loin d'eux, pour la parodos dans le premier cas, pour la parabase dans le second, sans que jamais les communications entre les acteurs et le chœur fussent interrompues. Nous savons, en effet, que, d'une part, le chœur pouvait, pendant la parodos, être conduit par les nécessités du sujet jusqu'au fond de la scène, et, d'autre part, qu'il devait, pendant la parabase, se rapprocher des spectateurs. Cette constatation ne renverse pas *a priori* la tradition d'après laquelle la scène était distincte de l'orchestre, mais elle en rend l'application difficile. Il nous faut, en effet, dans cette hypothèse, admettre que la scène était très profonde et très peu élevée au-dessus de l'orchestre, très différente par conséquent du logeion de Vitruve. Mais si cette scène était assez profonde pour que le chœur pût y exécuter les mouvements de la parodos, quel aspect présentait-elle quand le chœur s'en était retiré, et qu'elle était vide, ou qu'il n'y restait plus qu'un ou deux acteurs? Cette vaste scène ne pouvait être qu'extérieure à l'orchestre ou dressée dans l'orchestre même. Extérieure à l'orchestre, elle augmentait démesurément la distance entre les spectateurs et les acteurs; dressée dans l'orchestre, elle diminuait considérablement l'espace réservé aux évolutions du chœur seul, qui était pourtant, aux yeux des anciens, la partie principale du théâtre. Il en résulte que la scène proprement dite devait être sans profondeur; il est probable que les acteurs n'avaient pas à s'avancer très loin du mur qui la terminait; par suite, pour que le chœur pût s'y rencontrer avec les acteurs, il fallait qu'elle se trouvât au même niveau que l'orchestre dont elle n'était que le prolongement.

Les objections d'ordre esthétique que soulève la théorie de Dörpfeld ne sont pas valables pour la comédie. Il se pourrait très bien que la disposition du théâtre ne fût pas la même dans les deux cas. Nous étions habitués jusqu'ici à

Digitized by Google

considérer l'orchestre et la scène comme séparés l'un de l'autre; cette division répondait au caractère aristocratique de la tragédie. Du haut d'une scène étroite et lointaine, le personnage tragique, encore agrandi par le cothurne, apparaissait dans toute sa majesté; au-dessous de lui, sur le sol de l'orchestre, le chœur chantait la puissance du destin et les douleurs de l'humanité. La pensée supposait entre l'orchestre et la scène une distance dont le mur du proscénion n'était que l'image visible. C'étaient deux mondes distincts : l'un, le monde des héros, voisins des Dieux, subissant des infortunes plus qu'humaines, l'autre, le monde des hommes, contemplant d'en bas, avec crainte, respect et pitié, les destinées des héros. Entre ces deux mondes les communications étaient rares; les choreutes, peu nombreux, ne montaient qu'exceptionnellement sur la scène. On peut donc soutenir, malgré des difficultés assez graves, que l'organisation du théâtre tragique, admise jusqu'ici, était au moins rationnelle, et, dans tous les cas, satisfaisante pour l'imagination et le sens esthétique.

Il n'en va pas de même pour la comédie, dont le caractère est essentiellement démocratique, et dont l'acteur principal est le chœur. Le personnage comique n'est ni un dieu ni un héros, ou n'est qu'un dieu et un héros bafoué, rabaissé presque au-dessous de l'humanité; le plus souvent c'est un citoyen quelconque, au niveau des choreutes par son origine, sa situation, son caractère; rien n'empêchait qu'un Dicéopolis, un Cléon, un Strepsiade, un Trygée, un Pisthétère fût de plain-pied avec eux sur la scène comme dans la vie. La comédie voulait que le protagoniste se mêlât aux gens du chœur, qu'il plaisantât, discutât, se battît même avec eux. A quoi bon dès lors cette séparation profonde entre le chœur et l'orchestre? Nous ne savons comment étaient disposés les bancs de bois sur lesquels s'asseyaient les spectateurs, et il ne suffit pas de dire que les acteurs, montés sur une scène élevée, se voyaient plus facilement, pour réfuter les objections autrement graves que suggère l'examen des comédies d'Aristophane. Pendant la parodos, acteurs et choreutes étaient certainement très rapprochés les uns des autres; leur costume seul devait les distinguer. Pendant la parabase et les chorika, le chœur seul occupait toute l'attention, la scène étant vide; pendant le prologue, le chœur

Digitized by Google

n'était pas encore entré dans le théâtre; enfin, pendant les grandes scènes entre les acteurs, le chœur n'intervenait que discrètement, et, divisé en deux demi-chœurs, il se rangeait évidemment de façon à laisser les acteurs en pleine lumière, sur le devant de la scène. Ainsi, quand le chœur remplissait le rôle d'un acteur, dans la parodos, c'est qu'il était surtout en vue, et il importait peu que les acteurs fussent moins faciles à distinguer; lorsqu'au contraire les acteurs attiraient sur eux les regards, le chœur était silencieux et laissait voir la scène.

Le poète observait avec une extrême délicatesse toutes ces nuances; il réservait la poésie lyrique et la satire éloquente pour les monologues du chœur. On peut remarquer dans la parodos que les morceaux vraiment lyriques étaient chantés dans la coulisse ou en dehors de l'action même, une fois que le chœur, s'étant éloigné des acteurs, se tenait dans l'orchestre. Le caractère seul de la poésie chorale nous indique si l'attention du spectateur doit être attirée par l'orchestre ou par la scène. Ainsi était évitée la confusion qu'aurait pu amener la présence des choreutes et des acteurs sur un même plan.

A. COUAT.

Digitized by Google

LES *SATYRES FRANÇOISES*

DE

VAUQUELIN DE LA FRESNAIE

Trois ans avant que Regnier eût publié la première édition de ses œuvres, avaient paru les *Satyres françoises* de Jean Vauquelin, sieur de La Fresnaie[1]. Regnier ne fit qu'une allusion à son devancier :

J'entre, dit-il,

dans un chemin jadis assez frayé
Qui des rimeurs françois ne fut oncq' essayé[2].

On ne saurait dire plus dédaigneusement de celui qui vous a précédé qu'il ne compte pas. Mais jamais dédain ne fut mieux mérité. Car on peut appliquer en toute vérité à Vauquelin la plaisanterie que Regnard se permit un jour contre Boileau : à supposer que ses *Satires* disparaissent toutes un jour, nous n'en perdrions pas une seule pour cela : celles, en effet, que nous ne retrouverions pas chez Horace, Juvénal ou Épictète, nous irions les chercher dans le livre suivant : *Sette libri di Sattire di Ludovico Ariosto, Hercole Bentivoglio, Luigi Alamanni, Pietro Nelli, Antonio Vinciguerra, Francesco Sansovino et d'altri scrittori, raccolti per Francesco Sansovino, Venetia* (1560).

Entre les soixante et trois façons que Panurge avait de s'enrichir, Vauquelin pratiqua surtout la dernière : il prit

1. *Les Diverses Poésies* du sieur de La Fresnaie Vauquelin, à Caen, par Charles Macé, imprimeur du Roy, 1605. Les cinq livres de *Satyres* se lisent aux pages 121-442 de ce recueil. Le premier livre est précédé du titre suivant : *Les Satyres francoyses au Roy de France et de Navarre, Henri IIII,* par le sieur de La Fresnaie Vauquelin, livre premier, à Caen, par Charles Macé, 1604. *Les Diverses Poésies* de Vauquelin ont été rééditées par M. Julien Travers, à Caen, 1869, 2 volumes.

2. *Satire* XIV, vers 101-102. Cette *Satire* parut pour la première fois dans l'édition de 1613.

Digitized by Google

leur bien aux Italiens par manière de larcins furtivement faits. Il avoue sans doute, dans sa Préface, qu'il a suivi l'Arioste dans quelques *Satires;* il déclare ailleurs[1] qu'il s'est « quelquefois » inspiré des « vulgaires voisins », et qu'il emprunte à autrui de quoi « meubler sa maison ». Mais ces demi-confessions n'ont été qu'une habileté suprême. Tous ceux qui jusqu'ici ont édité ou commenté ses œuvres voyant sans doute dans ces paroles l'expression d'une noble franchise, aucun d'eux n'a eu l'idée d'en contrôler la véracité. Un critique s'est bien aperçu que ce Bas-Normand « était un peu trop discret de dire qu'il avait suivi quelquefois l'Arioste, puisqu'on retrouve chez lui la moitié des sept *Satires* qu'a composées le Ferrarais »[2]. Mais ce critique, pas plus que les autres admirateurs de Vauquelin, ne s'est douté que son poète avait puisé à pleines mains, sans jamais en nommer un seul, chez les Hercule Bentivoglio, les Alamanni, les Vinciguerra, les Nelli, les Sansovino, les Dolce, et chez d'autres seigneurs de moindre importance; qu'il avait mis au pillage le recueil de Sansovino, au point d'en voler jusqu'à la préface : *Discorso sopra la materia della satira.*

On nous dit que Vauquelin nous offre dans les *Satyres françoises* « un sincère portrait de lui-même et une représentation de la société de son temps »[3]. La vérité est que cet impuissant ne sait par lui-même ni louer ses amis, ni parler de ses livres, ni définir son caractère, ni dater une pièce, ni faire une transition. « Mais, dit-il à d'Angennes après une digression :

> Mais, pour tourner au port ou du commencement
> Je détachay l'esquif de mon entendement
> Quand j'entray dans la mer de vos vertus si rares...[4]. »

C'est absolument dans les mêmes termes que Dolce, après une digression, revient à l'éloge de Bentivoglio :

> *Ma per tornar al lito, onde io slegai*
> *La navicella del mio poco ingegno,*
> *Quando del mar de vostri honori entrai...*[5]

1. Livre I, *Satire* au Roy Henri IV, édition Travers, t. I, p. 137 et 141.
2. Lemercier, *Étude littéraire et morale sur les poésies de Jean Vauquelin de La Fresnaie.* Nancy, 1887, p. 206.
3. Lemercier, p. 208.
4. Livre Ier, à Messire Claude d'Angennes, édition Travers, p. 171.
5. Recueil de Sansovino, livre VII, *Satire* I.

Digitized by Google

« Amy de La Vérune, dit Vauquelin à Messire Gaspard de Pellet, sieur de La Vérune,

Plus je voy le mespris et l'envie estre au monde,
Plus en moy le desir de te louer abonde [1]. »

Tel est exactement le compliment adressé à son ami Giuliano Buonaccorsi, trésorier de Provence, par Luigi Alamanni dans sa *Satire* VII, dont celle de Vauquelin est une traduction :

Quanto piu il mondo d'ogni intorno guardo,
Honorato Giulian, piu d'hora in hora
Di voi sempre lodar mi struggo et ardo.

« Je ne sçauroy, écrit ailleurs Vauquelin dans une *Satire* bien connue [2],

Je ne sçauroy, comme à dieux immortels,
Aux plus mechants dresser vœux et autels.
Je ne sçauroy d'une parole fine
De feintes fleurs embellir une epine...
Je ne sçauroy, quand je sçay le contraire,
Suivre le mal et laisser à bien faire,
A l'honneur vrai l'utile preferant...
Je ne sçauroy, promettant faussement,
Decevoir Dieu par quelque faux serment,
Ni mes prochains; et je ne m'aproprie
Ce qui n'est mien ni de mon industrie.
Voilà pourquoy d'honorer ne me chaut
Les Grands à qui la Fortune plus vaut
Que le bon sens, et pourquoi tant m'agree
Auprès de Caen la normande contree,
Et cela fait que nos lieux me sont or
Ma cour, mon Louvre et mon palais encor [3]. »

Il est singulier comme les goûts de Vauquelin ressemblent à ceux d'Alamanni : « Je ne saurais plus qu'aux dieux immortels rendre honneur, les genoux courbés, aux plus injustes, trompeurs et scélérats qui soient. Je ne saurais en parlant couvrir les épines de feintes fleurs. Je ne saurais, quand je sais le contraire, user comme bons des mauvais conseils, préférant l'utile à l'honneur vrai... Je ne saurais

1. Édition Travers, p. 387.
2. Lemercier, p. 212; Marcou, *Morceaux choisis, Poésie*, p. 102.
3. Livre III, *Satyre* à Ph. de Nolent, édition Travers, p. 266-269.

Digitized by Google

décevoir les hommes et Dieu avec des serments et des fausses promesses, ni ne saurais faire mien ce qui est à autrui. Voilà pourquoi il ne me chaut, ni ne m'a jamais importé de suivre ceux en qui la Fortune vaut plus que le bon sens. C'est ce qui a fait que mon royaume et mon trésor sont mon encre et mes papiers et que je demeure aujourd'hui en Provence plus volontiers qu'ailleurs[1]. »

M. Lemercier aurait voulu « pouvoir transcrire toute la *Satire à Repichon* » :

Repichon...
Croy si chacun voyoit des yeux de vérité
Comme du monde est grande ici la vanité,
Nous n'aurions tant de maux, tant d'ennuis, tant de peines,
Que nous prenons en vain pour les choses mondaines, etc.[2].

« Elle renferme un tableau complet de la vie de Vauquelin... Le sentiment rustique y est absolument sincère et *sans mélange d'aucun élément étranger...:* Nous sommes dans la maison même de Vauquelin[3]. » Sans mélange d'aucun élément étranger! Ouvrez le recueil de Sansovino, et vous verrez qu'au lieu d'être dans la maison de Vauquelin, vous êtes le plus souvent dans celle d'Alamanni, trois fois nommé, dont la *Satire* IX a fourni à l'auteur de la *Satire à Repichon* la plupart des morceaux qu'il n'a pas

1. *Satira* X :

Non saprei piu ch'a gli immortali Dei
Render honor con le ginocchia inchine
A piu ingiusti che sian, fallaci et rei.
Non saprei nel partar covrir le spine
Con simulati fior...
Non saprei, no, dove 'l contrario intendo,
I malvagi consigli usar per buoni,
Davanti al vero honor l'util ponendo...
Io non saprei ingannar gli uomini et Dio
Con guiramenti et con promesse false,
Ne far saprei quel ch'e d'un altro mio.
Questo e cagion che non mi cal, ne calse
Anchor gia mai, di seguitar coloro
Ne quai fortuna piu che'l senno valse.
Questo fa che'l mio regno, e'l mio thesoro
Son gli inchiostri et le carte et piu ch'altrove
Hoggi in Provenza volentier dimoro.

2. Édition Travers, p. 233.
3. Lemercier, p. 244-245.

Digitized by Google

directement tirés de l'*Épode* d'Horace *Beatus ille qui procul negotiis :*

Se con gli occhi del ver guardasse bene,
Charo mio Thomassin, ciascuno in terra,
Non haria tante in van fatiche e pene [1].

Voulez-vous un dernier texte qui vous prouve que Vauquelin ne sait même pas parler de sa propre personne, de ses occupations, de son métier, sans le secours d'autrui? Je le choisis encore parmi ceux qu'a cités son admirateur :

Et si je ne croyoy qu'on me tint pour volage,
Ou bien, qui vaut autant, pour un homme trop sage,
Je ferois un beau coup! tous mes livres de Lois,
D'Ordonnances, d'Edits, tant Latins que François,
Je mettroy dans le feu [2].

Voici, au début de la *Satire* de Girolamo de Domini à Nicola Manoali, la même idée rendue dans les mêmes termes avec le même mouvement : « Si je ne croyais être tenu pour fou, ou, ce qui vaut autant, pour trop sage, oh! quel coup je ferais! quel brave trait! Tous mes livres de lois autant que j'en ai, je les prendrais pour les jeter au feu [3]. »

Après cela, irons-nous chercher dans les *Satyres françoises* un tableau fidèle de la société française au XVIe siècle? Tous ceux qui ont étudié jusqu'ici l'œuvre du poète normand ont pensé qu'ils pouvaient et devaient le faire. L'un admire particulièrement à cet égard les *Satires* du livre V; elles lui paraissent « écrites sous l'impression actuelle » des événements; « toutes les peintures » y sont, d'après lui, « frappantes de vérité historique » [4]. « Vauquelin, écrit un autre, continue Horace; mais il élargit singulièrement le

1. Alamanni, *Satira* IX.
2. Lemercier, p. 242; édition Travers, p. 174.
3. Recueil de Sansovino, livre VII, *Satire* II :

S'io non credessi esser tenuto matto,
O ch' altro tanto vale, troppo saggio,
Oh! che colpo farei, che bravo tratto.
Tutti i libri di leggi quanti ne haggio
Pigliarei per prestarli un pezzo al fuoco.

4. Allais, *Malherbe et la poésie française à la fin du XVIe siècle*, Paris, 1891, p. 145-148.

Digitized by Google

cadre de la satire littéraire et morale du poète latin. Il y fait entrer le portrait de toute une société... Après avoir lu les *Satyres françoises*, on étendra à Vauquelin cet éloge réservé à Ronsard : « Où l'on trouve le plus l'impression des événements réels, c'est dans le *Discours sur les misères de ce temps*[1]. »

Pour peindre les Français du XVIe siècle, l'auteur de ces lignes a la prudence de ne pas se servir, comme on l'avait fait avant lui, des portraits ironiques qui se lisent dans la *Satire* à Jean de Morel : il reconnaît que « le tout est d'Arioste »[2].

Mais, sans que ces larcins aient éveillé en lui le moindre doute sur la valeur des documents qu'il consulte, il essaie de faire revivre, d'après les autres *Satires* de Vauquelin, le monde auquel le poète s'est trouvé mêlé, et passe tour à tour en revue la société, la cour, les gens d'église, les gens de lettres et les femmes. Sur quelle base fragile repose cette prétendue reconstitution historique et toutes celles qu'on tenterait à l'aide des œuvres de Vauquelin, rien n'est plus facile à démontrer.

C'est dans la *Satire* à Bertaut, dites-vous, que Vauquelin « a fait l'énumération lamentable des maladies qui travaillent la France. Tous les crimes, tous les vices, en tête les sept péchés capitaux, se sont donné rendez-vous dans ce malheureux pays »[3]. Voici la vérité : si vous exceptez les huit premiers vers et les huit derniers, cette longue *Satire*, qui n'occupe pas moins de quatorze pages dans l'édition Travers, est traduite, j'entends traduite mot à mot, de la deuxième *Satire* de Vinciguerra. N'est-il pas plaisant d'admirer comme une parfaite image des maux dont souffrait la France à la fin du XVIe siècle la traduction littérale d'une pièce écrite en Italie près d'un siècle auparavant?

Quoique Vauquelin promette d'être discret, « il en dit assez long, continuez-vous, sur les mœurs des courtisans » des règnes de Henri III et de Henri IV, et, à l'appui de votre thèse, vous citez d'abord un fragment de la *Satire* à Philippe de Nolent :

> Je ne sçauroy
> De feintes fleurs embellir une epine, etc.,

1. Lemercier, p. 204-208. Les paroles citées sont d'Ernest Bersot.
2. Lemercier, p. 207.
3. Lemercier, p. 209.

Digitized by Google

Satire à peu près traduite, comme je l'ai montré plus haut, de la dixième *Satire* d'Alamanni, composée sous le règne de François Ier. Puis, feuilletant les autres *Satires* de Vauquelin, vous flétrissez un à un les vices qu'il attribue aux grands seigneurs de son temps : « Un égoïsme absolu, une parcimonie crasse de son bien propre, voilà les qualités du courtisan cupide : »

Du tien sois defendeur,
Et de l'autruy prodigue dependeur [1].

Je lis dans la deuxième *Satire* de Sansovino : « Je veux que tu fasses toujours le bon compagnon avec le bien d'autrui et qu'au tien tu fasses attention [2]. »

« Le grand veut-il emprunter de l'argent, dites-vous, il se donne pour riche, il fait des faux : »

Fais pour un cinq un sept à ton besoin [3].

« Ingénie-toi, dit Sansovino dans la même *Satire*, à faire un sept d'un cinq [4]. »

« Voleur, mauvais débiteur, continuez-vous, on peut bien être parasite et entremetteur : »

Et bien que peu de depense tu faces
Et que du soir le reste tu gardasses
Pour le matin; pourtant feindre il te faut
Que tu mangeas et perdrix et levraut,
Et que souvent tu changeas de viande,
Estant un peu de nature friande...
Je veux encore qu'austère tu ne blames
Ceux là qui sont un peu sujets aux femmes
Ains que plustot tu y tiennes la main,
Comme n'ayant rien en toi d'inhumain.
Cette façon de beaucoup est prisée
Et des plus grands la plus autorisée [5].

Tel est aussi le conseil donné par Sansovino au poète courtisan dans sa deuxième *Satire :* « Si ta destinée te condamne à manger des raves et des glands, dis que tu fais

1. Lemercier, p. 214; édition Travers, p. 299.
2. *Vo che tu faccia sempre il buon compagno*
Di quel d'altri e ch' al tuo metta riguardo.
3. Lemercier, p. 214; édition Travers, p. 301.
4. *Ingegnati d'un cinque far un sette.*
5. Lemercier, p. 215; édition Travers, p. 302-303.

Digitized by Google

gogaille avec des cailles et des perdrix et que tu veux souvent changer de viande... Je veux aussi que tu tiennes les mains aux ruffianismes, car cette façon est beaucoup prisée, et propose-toi toujours de plaire à autrui[1]. »

« Cette rage de posséder, cette soif de lucre entraîne la destruction de la famille : »

Et les peres cruels ensanglantent les mains
Au sang de leurs enfants ; les enfants inhumains
Osent bien attenter sur les ans de leurs peres ;
Sans pitié, d'autre part, sont les barbares meres ;
Infidelles aussi les femmes aux maris...
Les freres entre soy vont traistres conspirants.

« Les dames de haute et noble race sont au plus offrant : »

Lucelle laisse entrer le Prelat, le Seigneur,
Secret en sa maison, sous pretexte d'honneur ;
Le mari n'en voit rien, qui tout expres s'absente
Pour ce qu'à son retour le profit le contente[2].

Rien qu'à la noirceur du tableau, je soupçonne que Vauquelin n'a pas vu autour de lui ce vilain monde. Il ne l'a pas vu ailleurs en effet que dans une pièce déclamatoire, où Louis Dolce paraphrase la première *Satire*[3] de Juvénal : « Il n'y a plus d'amour, ni d'affection ; le cruel Mario tue ses fils avec le fer, et Gaio supprime son père avec le poison. Impies sont les mères et les femmes infidèles. Les frères sont

1. Je calque toutes mes traductions sur celles de Vauquelin :
Se tu mangi per sorte rape o ghiande,
Di che tu sguazzi sempre a quaglie o starne,
E che tu vuoi mutar spesso vivande...
Vo che ne ruffianesmi anco tu tegni
Le man, che questa parte assai s'apprezza
E di piacer altrui sempre disegni..

2. Lemercier, p. 215-216 ; édition Travers, p. 167-169.

3. Recueil de Sansovino, livre VII, *Satire* Ire :
Che non piu amor, ne caritate e nosco.
Mario i figli crudel col ferro uccide :
Et Gaio il padre suo spegne col tosco.
Empie le madri et son le mogli infide ;
Son nemichi i fratelli, et nel suo sangue
Giulio tinge le man fere e homicide.
Aurelia...
Si donna a quanti a lei vengono avante...
Galla riceve in casa il ricco amante ;
Finge il marito di dormir, perch'elli
Empia la mano et la sua borsa cante.

Digitized by Google

ennemis et Giulio teint dans son sang ses mains sauvages et homicides... Aurelia se donne à quiconque la vient voir... Galla reçoit chez elle le riche amant : son mari feint de dormir parce qu'on lui emplit la main et qu'on fait sonner des écus dans sa bourse. »

Mais peut-être les *Satires* contre les gens d'église sont-elles plus voisines de la vérité que les *Satires* contre la cour. « Si, pour connaître les mœurs du clergé catholique en France, au XVIe siècle, dites-vous, il ne faut pas s'adresser au seul d'Aubigné, poète protestant, on peut avoir confiance en Vauquelin. Spectateur impartial, il a vécu au-dessus de la mêlée[1]. » Vauquelin n'a pas vécu au-dessus, mais en dehors de la mêlée; il n'a pas été un spectateur impartial des événements, mais un infatigable lecteur des volumes où il y avait des vers à piller. Car voici les trois textes principaux sur lesquels vous vous appuyez pour condamner les mœurs du clergé français à la fin du XVIe siècle :

I

Pour ce on voit maints Pasteurs boire à d'autre fontaine
Qu'à l'eau belle du Puis de la Samarithaine;
Bien loin de Galillee, avec des voiles d'or,
La celeste nacelle ils conduisent encor:
Sous un riche nocher, dans une mer doree,
Ils veulent que par force elle soit adoree;
Et d'un subtil Simon (autre que n'estoit pas
L'apostre qui portoit le surnom de Cephas)
Est allumé le feu qui brusle votre vie
De luxure, o Prelats, d'avarice et d'envie,
D'ambition. qu'on voit quasi nous apporter
La plus grand'part des maux du parti de Luther [2].

II

Un Simon derechef d'habits nouveaux vestu
Nous vend le Paradis, que la haute vertu
De ce grand fils de Dieu par sa grace nous ouvre,
Et d'un ombre enfumé le beau soleil nous couvre.
Les boucs ords et paillards et les fangeux pourceaux
Ont gasté de leurs pieds nos sources et ruisseaux;
Et devenus marchands ont fait une foire ample
De l'Eglise de Dieu trafiquants en son temple [3].

1. Lemercier, p. 218-219.
2. Lemercier, p. 222; édition Travers, p. 167-168.
3. Lemercier, p. 222; édition Travers, p. 425.

Digitized by Google

III

L'avarice...
C'est la semence, helas! dommageable et feconde
Dont la *France* est enceinte et dont le mal abonde,
Avant l'enfantement qu'en langueur elle sent,
Et ne voit toutefois son mal estre present.
Le sang de Jesus-Christ sans elle cri' vengeance,
Voyant son beau Palais soumis à sa puissance;
Il veut qu'on le repurge et que bien loin aux chams
On chasse desormais ces avares marchands.
Car un desir de Regne et d'or la fain cruelle
Commettroient adultere avec l'Epouse belle,
Que chaste il conjoingnit (grand filz de Dieu) jadis
Avec le Saint qui tient les clefs de Paradis [1].

De ces trois fragments, le premier est littéralement traduit de la deuxième *Satire* d'Alamanni; le début du deuxième, textuellement tiré de la *Satire* de Dolce à Bentivoglio (et la fin, dont j'ignore la source, n'est probablement pas plus originale); le troisième, entièrement pillé dans la deuxième *Satire* de Vinciguerra:

I

Hoggi ha d'altra acqua Roma et altra sete
Che di Sammaria...
Con piu richo nochier nuove onde varca
Con le sarte di seta et d'or la vela
Lunge da Galilea la santa barca.
D'altro Simon per te s'ordisce tela
Che di chi di Cephas riporta 'l nome,
Per quello acceso amor ch'a te si cela.
Oh! chi vedesse il ver, vedrebbe come
Piu disnor tu, che 'l tuo Luther Martino
Porti a te stessa e piu gravose some.
Non la Germania, no, ma l'otio, il vino,
Avaritia, ambition, lussuria et gola
Ti mena al fin, che gia veggiam vicino.

II

Simon sotto nuov' habito coperto
Ci vende il Paradiso, che 'l Signore
N'ebbe per don de la sua gratia aperto.

1. Lemercier, p. 220; édition Travers, p. 433-434.

Digitized by Google

III

Amaro seme de futuri danni
Che Italia *impregna et languida sul parto*
Gia si comincia a torcer da gli affanni.
Per te grida vendetta il sangue sparto
De la vittima horrenda, che 'l gran manto
Squarcia e non trova ad emendarlo sarto.
Il palazzo di Christo, il tempio santo
Fatto e un macel che di si crudo et fiero
Non se ne dette mai Taurica il vanto.
Fame di or fin, cupidita di impero
Adulteran la sposa casta et ignuda,
Che congiunge il figliuol di Dio con Piero.

Il est inutile de poursuivre cette étude. Nous sommes édifiés, je pense, sur l'originalité du sieur de La Fresnaie. Semblable au Ménippe de La Bruyère, « il ne sent pas, il ne pense pas, il répète les sentiments et les pensées d'autrui. » Il est vrai qu'il a cherché à les répéter à propos. Il a été assez avisé pour comprendre, par exemple, que les paroles adressées par l'Arioste à Bembo, cardinal et lettré, ne pouvaient s'appliquer à aucun autre Français mieux qu'à Du Perron, également évêque et lettré, et que le chancelier de Chevigny pouvait être consulté sur le même sujet que le jurisconsulte Trebatius. Avouons donc, puisqu'il se vante d'avoir « inventé » , qu'il n'a pas été dépourvu de tout esprit d'invention : il en a eu assez pour savoir bien choisir ses correspondants.

Avec le même empressement, nous concéderons qu'il a poussé l'art de la composition (puisqu'il se glorifie aussi d'avoir « composé » [1]) jusqu'à faire quelquefois des centons. Juvénal, Nelli et Alamanni peuvent chacun revendiquer leur part de la *Satire* à Ponthus de Thiard [2], et dans la *Satire* au Roi, les vers qui ne sont pas imités de la première *Épître*

1. J'imite, je traduis, j'invente, je compose.

2. Édition Travers, p. 422. Comparez Juvénal, *Satire* I ; Alamanni, *Satire* XII ; Pietro Nelli, *Satire* II :

S'io havessi 'l spirto di Pietro Aretino.

Vauquelin a traduit ce début dans la *Satire* au comte de Tillières :

Si medisant un Arétin j'étois.

Digitized by Google

d'Horace, et pour l'un desquels on a fait à Vauquelin l'honneur de le rapprocher de Musset :

> Je sçay combien il faut de liqueur en mon vase [1],

sont tirés de la première *Satire* de Vinciguerra :

> *Et so quanto empie il mio vaso.*

Mais le travail de la mosaïque paraît à notre poète trop difficile encore ou trop pénible. Le plus souvent il choisit un modèle unique, et, élaguant un peu, paraphrasant beaucoup, il suit pas à pas le chemin tracé. C'est ainsi, sans compter deux chapitres d'Épictète, qu'il a traduit six *Satires* d'Horace, trois de Sansovino, trois d'Alamanni, deux de Bentivoglio, une de Vinciguerra, une de Dolce, cinq de l'Arioste. Ou bien encore il fond deux ou trois œuvres ensemble, quand elles sont exactement sur le même sujet. Lorsque vous lisez ce début :

> Depuis la mort du chantre Epinevaux,
> Sans pleurs n'ont point esté les bons frelaux [2],

vous vous rappelez aussitôt la *Satire* d'Horace : *Ambubaiarum collegia.* Mais l'imitation de Vauquelin vous paraît libre et originale [3] ; car il a modifié le plan du modèle et voici des traits nouveaux :

> Combien de fois, Sibary, parfumé,
> Peigné, mignard, d'amour tout alumé,
> T'es-tu trouvé faisant le pied de grue,
> Long attendant en quelque coin de rue
> En esperant de la grande approcher,
> Que retournois éperdu te coucher,
> N'ayant souvent chez toy de quoy repaistre ?

Détrompez-vous : ce petit tableau appartient à Bentivoglio et le plan à Sansovino [4]. Quand Vauquelin semble s'affranchir de son modèle, c'est qu'il traduit servilement les imitations libres et originales que d'autres en ont faites.

1. Édition Travers, p. 141.
2. Édition Travers, p. 402.
3. Ainsi la qualifie M. Travers, p. 801.
4. Bentivoglio, *Satira* I a Andrea Napolitano ; Sansovino, *Satira* III a Alessandro Campesano.

Digitized by Google

Il ne lui reste donc que son style, et chacun s'accorde à le trouver terne et languissant. Ses traductions ne sont cependant pas toujours malheureuses. Inhabile à construire la plus courte période, il avait du moins appris de son ami Robert Garnier à ramasser sa pensée dans un vers solide. Çà et là, entre deux phrases embarrassées, on en voit de tels qui se détachent et qu'on croirait de Regnier ou de Rotrou :

Le pleur de l'héritier sous le masque est un ris[1].

Il faut convenir également que le vieil esprit gaulois l'a parfois bien inspiré :

J'ay dit plusieurs fois qu'en bonté
Nul n'est parfait sans femme à son côté,
Et qu'on ne peut jamais vivre sans blame,
Ni sans peché, quand on vivra sans femme :
Car qui de soy n'en a point, il faut bien
Qu'il en emprunte à quelques gens de bien[2].

L'Arioste avait dit moins heureusement : « Nul n'est parfait en bonté sans femme à ses côtés, ni ne peut être sans péché s'il est sans femme; car qui de soi n'a rien est forcé de chercher son bien au-dehors, mendiant ou volant[3]. »

Mais de tels éclairs brillent rarement dans l'œuvre de Vauquelin. En général, s'il rencontre dans son modèle un jeu de mot, il le rend inintelligible; une expression familière, il l'efface; une page énergique, il l'énerve. Nul ne sait aussi bien accumuler les synonymes ou multiplier les équivalents. Pour traduire un vers, il lui en faut deux ou trois :

Si pour avoir tu suis la poesie
Et si tu l'as pour le profit choisie,
Docte Baïf, à vivre tu n'entends[4].

Se tu eleggi per ben la poesia,
Giulio, tu intendi malamente il mondo[5].

1. *Haeredis fletus sub persona risus est* (Publius Syrus); édition Travers, p. 339.
2. Édition Travers, p. 348.
3. *Satire* à Annibal Maleguccio, tercets 5 et 6.
4. Livre III, *Satire* à Baïf.
5. Sansovino, *Satire* II, début.

Digitized by Google

Au lieu d'un mot, il en met six ou sept :

Puisque les grands au *jambon* de Mayence,
Au *cervelas* donnent la preference
Sur mille vers qui leur sont presentés,
Ne rendant pas leurs esprits contentés;
Qu'ils prisent plus la *poire* bergamote,
La *pappardelle* et la bonne *ricotte;*
Le *marzepain* et le *biscuit* bien fait
Que de Ronsard le carme plus parfait,
O que lourdauts et que bestes nous sommes
De tant louer indignement les hommes,
J'entends les grands [1] !

« Puisque les grands, avait écrit Sansovino, aiment mieux deux jambons ou un massepain que cent mille vers pleins de belles choses et bien frappés, ô que bêtes sont ceux qui se plongent dans le travail de louer tel ou tel indignement [2] ! »

C'est pitié de voir avec quelle allure languissante Vauquelin fait marcher ces jolis contes si vivement enlevés par l'Arioste, et avec quelle peine il s'escrime à noyer dans son verbiage l'admirable concision d'Horace. Car, comment pensez-vous qu'il ait traduit cette demi-ligne : *virtutem verba putas?* En épuisant la liste des synonymes qu'on peut donner au mot « parole » :

Peut-estre penses-tu que ce sont des *paroles,*
Que ce sont *contes faux,* que ce sont *mots frivoles,*
Que les noms des vertus, que ce sont des *discours*
Qui ne peuvent donner à nos defauts secours [3] ?

Ce passage de Vauquelin nous donne une idée exacte de son talent d'écrivain. Trouver des synonymes aux termes d'autrui est en somme sa manière d'inventer; éteindre les expressions originales du modèle, son procédé pour démarquer ses emprunts, et mettre une cheville au bout d'un vers, sa façon de se l'approprier :

Depuis Maroc jusqu'à Catay d'*ici*
Depuis le Nil jusqu'en Dacie *aussi*
Je m'en iroy [4].

Dal Marrocco al Catai, dal Nilo in Dazia
Non che a Roma, andero [5].

1. Livre III, *Satire* à Baïf.
2. Sansovino, *Satire* II.
3. Édition Travers, p. 283.
4. Édition Travers, p. 283.
5. Arioste, *Satire* à Annibal Malcguccio.

Digitized by Google

Quelle influence pouvaient avoir, en 1604, sur le développement de la satire naissante, les *Satyres* soi-disant *françoises* du sieur de La Fresnaie? Malgré leurs défauts et leur insignifiance, elles ne pouvaient évidemment que mettre le genre à la mode. Mais en dehors des encouragements qu'il trouvait dans les essais de la Pléiade, Regnier fut incité à entrer, comme il dit, dans la carrière d'Horace, par tout un mouvement littéraire, sur lequel nous nous proposons de nous expliquer ailleurs, et dont les *Satires* de Vauquelin ne furent qu'une des manifestations les moins intéressantes. A celui qu'on se plaît à citer comme son prédécesseur et son maître, Regnier ne doit donc pas autre chose que le service suivant : paresseux comme il l'était et grand imitateur lui-même, ce bon Mathurin n'aurait pas toujours résisté au plaisir de puiser dans le recueil de Sansovino des satires toutes faites. Félicitons-nous qu'en passant avant lui le sieur de La Fresnaie l'ait obligé à être plus souvent original.

JOSEPH VIANEY.

Digitized by Google

L'EMPRUNT FORCÉ DE L'AN IV

ET SON APPLICATION DANS

LE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

A trois reprises différentes, les divers gouvernements qui se sont succédé pendant la période révolutionnaire dérogèrent au principe de la proportionnalité de l'impôt, si hautement et si sagement proclamé par l'Assemblée Constituante, et cherchèrent une solution aux difficultés financières avec lesquelles ils étaient aux prises dans des taxes plus ou moins progressives, n'atteignant qu'un nombre limité de contribuables. Ils n'eurent pas à s'en louer. L'emprunt forcé d'un milliard sur les riches, en 1793, ne donna que peu de chose; l'emprunt forcé de 100 millions en 1799 sur les classes aisées n'a guère fait que faciliter le renversement du gouvernement qui l'avait imaginé, car les résultats financiers en furent à peu près nuls, et, quoi qu'en dise Delbrel, il n'est guère contestable que le mécontentement provoqué par cette mesure ait été pour beaucoup dans la facilité avec laquelle l'opinion accueillit le coup d'État du 18 brumaire. L'emprunt forcé de 600 millions sur le quart le plus aisé des contribuables, en l'an IV, est certainement celui de tous qui a été le plus inspiré par un esprit uniquement fiscal et qui a été le plus aisément accepté par l'opinion. Néanmoins, il n'a guère donné de meilleurs résultats que les deux autres. Il n'est peut-être pas sans intérêt de rechercher la cause de ces avortements réitérés. Aujourd'hui surtout, où en face de difficultés budgétaires sans cesse croissantes on est trop porté à s'imaginer que des impôts d'un caractère personnel et progressif seraient une panacée merveilleuse, il n'est pas sans utilité de rappeler l'échec des entreprises tentées il y a un siècle pour combler

Digitized by Google

les déficits par des taxes arbitraires, à base étroite, épargnant le plus grand nombre des contribuables, et frappant progressivement la minorité qu'elles atteignaient. Elles ont pu être cause pour le pays de grandes souffrances: elles ont certainement été cause pour les gouvernements de grandes déceptions. C'est ce qui me paraît ressortir de l'histoire de l'emprunt forcé de l'an IV, quoique mieux conçu que les autres, et quoique les circonstances particulières dans lesquelles il fut établi aient peut-être fait de cet expédient regrettable une nécessité.

I

On sait quelle désastreuse situation financière le Directoire rencontra à ses débuts; il ne peut guère s'en imaginer de plus grave. La France était encombrée d'un papier-monnaie que des émissions multipliées sans mesure avaient amené au dernier degré de la dépréciation. En septembre 1795, le louis d'or de 24 livres valait 1,200 livres en assignats: en décembre, 4,000 à 4,500: il allait bientôt, en nivôse, tomber au-dessous de 5,000 livres: d'où une altération invraisemblable dans le prix des objets[1] et dans les transactions entre citoyens, toutes les fortunes compromises, toutes les existences ébranlées, le désordre dans l'administration, les contributions ne rentrant pas ou ne rentrant que sous la forme d'un papier dénué de valeur, le Trésor réduit à subvenir à grand'peine aux dépenses les plus indispensables par de quotidiennes émissions d'assignats, imprimés la veille pour les besoins du lendemain et accroissant ainsi chaque jour la dépréciation du papier-monnaie. Il en circulait, en brumaire an IV, pour une valeur nominale de près de 19 milliards, représentant au plus 100 millions de valeur réelle, car l'assignat était alors réduit au cent soixante-dixième et bientôt au cent quatre-vingt-dixième de sa valeur nominale. Il était urgent de sortir de cet abîme en trouvant

1. Parmi les nombreux exemples qu'on cite de ce fait, en voici un qui n'est peut-être pas le moins singulier. L'adjudant général Landrieux, chargé d'acheter en France une seringue pour les chevaux du 13e hussards, à l'arméo d'Italie, paya cet objet 8,000 francs. (*Mém. de l'adjudant général Landrieux*, I, 187.)

Digitized by Google

quelque moyen de rendre de la valeur à l'assignat. Le moment était proche (si même il n'était déjà venu) où le Directoire n'ayant plus les moyens matériels de faire fabriquer assez de papier-monnaie pour les besoins quotidiens, toute la machine gouvernementale allait se trouver arrêtée.

Les Conseils erraient dans un dédale de propositions mort-nées, lorsqu'ils reçurent, le 15 frimaire, un message du Directoire, où la terrible situation des finances était décrite sans réticence : « Longtemps nous avons cru devoir vous dérober, adoucir, du moins, à vos yeux, une partie des maux qui affligent la République, et les maux plus grands encore qui la menacent imminemment... mais il paraît que l'heure des palliatifs est passée et que tout ménagement ne fait qu'accroître le danger... Nous ne pouvons plus différer, parce que tous les ressorts se brisent dans nos mains, parce que la plus effroyable catastrophe menace d'engloutir la République entière, si un remède aussi actif que puissant ne fait changer en un moment, pour ainsi dire, la face des affaires. En vain nous avons espéré une crise salutaire des nouveaux plans de finance qui vous ont été proposés... la lenteur inévitable de ces délibérations majeures, l'incertitude sur la justesse du résultat et l'efficacité des mesures n'ont fait qu'aigrir le mal, et les dernières ressources du Trésor public se sont épuisées pendant que nous attendions celles que devait procurer le Corps législatif. Nous touchons à notre dernier terme si quelque ressource inattendue ne sort pour ainsi dire avec la rapidité de l'éclair du génie de la liberté. » Le Directoire concluait à l'établissement d'un emprunt forcé de 600 millions, valeur numéraire, sur la partie la plus aisée des citoyens, — la nécessité d'avoir des rentrées très promptes fit penser sans doute qu'il ne fallait s'adresser qu'à celle-là, — emprunt payable soit en numéraire, soit en assignats reçus à raison de 100 capitaux pour 1, de manière à fournir aux assignats un écoulement nécessaire et à procurer au gouvernement quelques ressources pécuniaires indispensables. Le projet du Directoire fut voté, sauf quelques modifications de détail, par les Cinq-Cents le 18 frimaire et par les Anciens le 19 (10 décembre 1795), après un débat où, dans ce dernier Conseil, Dupont de Nemours parla contre la proposition, et où Vernier, Johannot, Lecoulteux-Canteleu affirmèrent au contraire que le salut

Digitized by Google

public exigeait impérieusement cette mesure, qu'elle seule pouvait rendre quelque valeur à l'assignat, « que tous les citoyens aspiraient au moment de se guérir de cette bouffissure de millions dont ils étaient affligés, et désiraient cette ponction salutaire qui leur rendrait un véritable embonpoint et leur première santé. » La loi du 19 frimaire obligea donc à contribuer à l'emprunt le quart le plus imposé des contribuables de chaque département, dans le département de leur domicile ordinaire; ils devaient être partagés en seize classes; la seizième, composée de ceux dont les fortunes seraient évaluées à plus de 500,000 livres, valeur de 1790, serait taxée entre un minimum de 1,200 livres et un maximum de 6,000 ; les quinze autres, égales en nombre, seraient taxées à un chiffre déterminé, variant entre un minimum de 50 livres (1re classe) et un maximum de 1,200 (15e classe). La désignation des contribuables et leur répartition entre les différentes classes devait être faite par les administrations départementales, soit d'après le rôle des impositions, soit sur la notoriété publique des facultés, en combinant les revenus fonciers, mobiliers et les produits de l'industrie. Le paiement aurait lieu, soit en numéraire, soit en matières d'or ou d'argent, soit en grains, soit enfin (et surtout) en assignats au centième de leur valeur nominale, un tiers avant le 30 nivôse, les deux autres tiers dans le courant de pluviôse, sous peine d'une amende du dixième de chaque cote pour chaque décade de retard. Pour le remboursement, il devait être délivré aux prêteurs forcés des récépissés, partagés en dix coupons, qui devaient être admis à raison de un par an en paiement des contributions directes et des droits d'enregistrement. Aucune faculté de réclamer n'était laissée aux prêteurs : c'est, du moins, ce qui semblait résulter du silence de la loi sur ce point très important.

Ces dispositions rigoureuses, qui déguisaient sous le nom d'emprunt un impôt véritable, car l'obligation de verser, à très bref délai, une somme qui ne doit être remboursée, si elle l'est, qu'au bout de dix ans et sans intérêt, n'a rien de commun avec ce que le bon sens entend par le mot de prêt, donnaient lieu certainement à de graves critiques. Leur défaut le plus évident était d'englober de force dans une même classe des fortunes très diverses, de créer ainsi entre les contribuables d'un même département des inégalités très

Digitized by Google

fâcheuses, d'en créer de plus injustes encore entre les divers départements, car il résultait nécessairement du système adopté que des fortunes très médiocres allaient se trouver atteintes dans les départements pauvres, tandis que la limite devait se maintenir à un niveau beaucoup plus élevé dans les départements riches. Mais il faut reconnaître qu'elles étaient assez habilement conçues pour atteindre le but essentiel que l'on se proposait, à savoir la célérité des opérations. Chaque jour, en effet, chaque heure pour ainsi dire, avait son prix. Il fallait fournir au gouvernement les moyens de vivre en attendant les rentrées de l'emprunt forcé, et comme ces moyens se réduisaient à peu près, en dernière analyse, à l'émission de nouveaux assignats (une loi du 2 nivôse dut autoriser le gouvernement à en porter la circulation jusqu'à la valeur nominale de 40 milliards, après quoi la planche aux assignats devait être brisée), il y avait urgence à limiter le plus possible cette émission, qui ne pouvait qu'avilir encore davantage le papier-monnaie, c'est-à-dire aller contre le but que l'on visait. Les rôles de l'emprunt devant être établis d'après les rôles des contributions, une simple opération d'arithmétique devait suffire pour désigner le quart des contribuables, puis, distraction faite des fortunes de plus de 500,000 livres, pour diviser ce quart en quinze classes égales. Il n'y avait là ni déclaration à arracher aux contribuables, ni enquêtes à faire, ni vérifications longues et coûteuses; aucune latitude n'était laissée aux administrations départementales, ni pour fixer les cotes des contribuables, ni pour restreindre les sacrifices demandés à leur département : c'était une répartition grossière, mais, par cela même, rapide; et comme l'on se souciait assez peu de parvenir à une justice exacte, comme l'on répondait aux objections que sans doute la répartition donnerait lieu à de grandes inégalités, mais que ces inégalités seraient de peu de conséquence, puisqu'il s'agissait d'un emprunt et non d'un impôt, on avait, en somme, pris le meilleur parti pour aboutir vite, ce qui était le point principal. Ne pas tant s'inquiéter de faire bien que de faire vite, tel était le résumé de toutes les instructions que le ministre Faypoult prodigua, dans les jours qui suivirent le vote de la loi, aux administrations départementales et aux commissaires du Directoire exécutif; telle fut la préoccupation qui fit voter tout un

Digitized by Google

cortège de lois additionnelles, pour ainsi dire, à celle de l'emprunt forcé et ayant pour but d'en activer la perception : loi du 25 frimaire autorisant les comptables dont les comptes ne sont pas arrêtés à vendre partie de leurs biens jusqu'à concurrence du paiement de leur cote d'emprunt forcé, nonobstant l'opposition faite sur eux au profit de la Trésorerie nationale ; loi du 27 frimaire autorisant les parents d'émigrés, dont les biens étaient séquestrés, à en vendre une portion malgré le séquestre, pour satisfaire au paiement de leur cote d'emprunt forcé ; loi du 3 nivôse, restreignant les retenues que les fermiers étaient en droit de faire subir aux propriétaires pour paiement de la contribution foncière, afin de faciliter à ces derniers le paiement de leur cote d'emprunt ; autre loi du 3 nivôse, limitant au 30 du même mois le délai pendant lequel l'emprunt forcé pouvait être payé en assignats à raison de 100 capitaux pour 1, et invitant les citoyens à s'acquitter avant ce délai, même avant l'entière confection des rôles, avec promesse de restitution à ceux qui auraient payé par avance plus que leur cote ne porterait ; faculté laissée aux notaires de Paris de recevoir, concurremment avec les percepteurs, les versements à l'emprunt forcé, même des citoyens non domiciliés dans la capitale.

C'était encore dans le but d'aller vite qu'on avait inséré dans la loi du 19 frimaire une disposition qui provoqua une certaine surprise et quelques critiques, mais qui n'en était pas moins empreinte d'une grande sagesse, à savoir le maximum de 6,000 livres fixé pour la taxe même des plus grandes fortunes. Il est évident, en effet, que la faculté laissée aux administrations départementales de taxer les grosses fortunes d'une manière illimitée aurait pu causer de grands abus et aurait tout au moins entraîné naturellement la faculté pour les contribuables surtaxés d'interjeter appel des décisions de ces administrations. Or, tout retard devant être funeste, on tenait, avant tout, à empêcher les réclamations, et il importait par conséquent de ne laisser à l'arbitraire, toujours à craindre de la part des administrateurs départementaux, qu'un champ aussi restreint que possible. Ce fut pour ce motif que quelques jours après le vote de la loi, le Directoire, dans l'espoir de trouver dans les grosses fortunes des ressources plus promptes et plus

Digitized by Google

faciles qu'ailleurs, ayant demandé dans un message que le maximum des taxes de la seizième classe fût porté de 6,000 livres à 25,000 livres, cette demande fut rejetée par les Conseils. Ramel, au nom de la Commission des finances des Cinq-Cents, fit à ce propos un remarquable rapport (28 frimaire): « L'emprunt forcé, dit-il, auquel, selon moi, le salut de la République est attaché, est un impôt qui par sa nature ne souffre aucune réclamation. Une fois taxé, le contribuable ne peut espérer de dégrèvement : cette considération doit faire sentir avec quelle circonspection on doit appliquer cette taxe, et combien on peut être voisin de l'arbitraire, même en le voulant éviter... Après une Révolution qui a froissé, comme la nôtre, tant de passions et d'intérêts divers, craignons de donner à des administrateurs une latitude de pouvoirs aussi effrayante que celle qu'on nous propose de leur attribuer : leur donner la faculté d'imposer arbitrairement jusqu'à la somme de 25,000 livres est mettre une foule de citoyens à la merci de quelques hommes qui peuvent saisir une telle occasion d'exercer des vengeances particulières. Ce sont ces considérations qui ont déterminé votre Commission à établir un maximum de contribution. » Il répugnait d'ailleurs aux Conseils, et à juste titre, d'amender si brusquement une loi promulguée depuis neuf jours, et de jeter par là dans les esprits une incertitude des plus fâcheuses[1].

Telle qu'elle était, malgré ses imperfections évidentes, et étant admis qu'on n'espérait de succès qu'en frappant seulement le quart des contribuables, la loi du 19 frimaire était le meilleur expédient que l'on pût prendre pour sortir d'une situation désastreuse. Elle imposait à un pays durement éprouvé de lourds sacrifices, mais ces sacrifices étaient allégés dans une large mesure, il ne faut pas l'oublier, par ce fait que les assignats devaient être reçus dans les caisses publiques pour une valeur à peu près double de celle qu'ils avaient alors dans les transactions entre citoyens. L'assignat, universellement méprisé, devait par là même retrouver un peu de faveur, la misère des rentiers et propriétaires, payés depuis longtemps en papier-monnaie

1. « Il faut, disait très bien le député Rouhier, qu'en voyant paraître une loi, les Français sachent que c'est à elle qu'ils doivent obéir, et non à une autre proposée quelques jours après. »

Digitized by Google

sans valeur, recevoir quelque soulagement, le commerce reprendre un peu d'activité. Malgré l'arbitraire inséparable de ces sortes de taxes, celle-ci ne se présentait pas sous un aspect assez terrible pour effrayer vraiment la richesse, porter à l'émigration le peu de capitaux que la France pouvait avoir encore et exciter les détenteurs de numéraire à le cacher encore plus soigneusement que par le passé. Une limite assez restreinte avait été assignée aux caprices des administrations municipales, et la répartition des classes devant se faire d'après les rôles des contributions, chaque contribuable pouvait savoir à peu près d'avance quelle taxe il aurait à supporter. L'incertitude, ce défaut le plus grave peut-être de tout impôt nouveau, n'était pas un vice inhérent à celui-ci. Ceux-là mêmes qui avaient été le plus effrayés au début de l'apparence révolutionnaire de l'emprunt forcé, modifièrent, à la réflexion, leur manière de voir, et quelques jours après le vote de la loi, l'*Historien*, journal de Dupont de Nemours, insérait un article apologétique de la loi du 19 frimaire[1]. « L'emprunt forcé a été une mesure tyrannique, il faut le dire, sans règle ni proportion, ni avec les facultés de l'État, ni avec celles des particuliers. Mais à présent qu'on y est résigné, cet emprunt offrant l'occasion de diminuer son exigence et d'en remettre une partie par la faveur accordée aux prêteurs de payer en assignats au-dessus du cours, et cette méthode ouvrant la porte de la fournaise où tous les assignats, si on le veut, peuvent aller s'engloutir ou se brûler, la législature enfin devenant maîtresse de n'en conserver qu'autant et si peu qu'il en faudra pour servir de monnaie jusqu'à ce que les papiers de banque et le numéraire métallique en aient repris l'office, il peut arriver que cette rude opération... amène la pacification générale, unique but des vœux de la France et de l'univers... » Ainsi l'opposition désarmait, l'emprunt était accueilli sinon avec enthousiasme, du moins avec résignation. Le Directoire et les Conseils purent fonder de grandes espérances sur le succès de cette mesure, et Pitt, d'après la tradition, aurait rendu à la sagesse de la loi du 19 frimaire le témoignage le plus significatif de tous, en déclarant que si l'emprunt forcé se remplissait, il conseillerait au roi de faire la paix;

1. L'*Historien* du 5 nivôse.

Digitized by Google

mais qu'auparavant il n'épargnerait rien pour faire échouer cette mesure salutaire[1].

Toutefois, et malgré ce louable souci d'aller vite, malgré ces sages précautions prises contre l'arbitraire, la loi du 19 frimaire n'avait pas tout à fait réussi à éviter cet écueil. Un désir, très justifiable, mais dangereux, et pouvant mener à des abus plus graves que ceux qu'on voulait supprimer, de réparer un peu les vices de la répartition des contributions directes et d'atteindre surtout les enrichis de la Révolution, avait fait insérer dans la loi une disposition qui était en contradiction, jusqu'à un certain point, avec son esprit général : c'était l'injonction faite aux administrations départementales de désigner les citoyens passibles de la taxe soit d'après les rôles d'imposition, soit d'après la notoriété publique des facultés. On rentrait, par le second terme de cette alternative, dans ces taxes personnelles si délicates à établir, si longues à recouvrer, si exposées toujours à l'arbitraire, auxquelles l'ensemble de la loi avait paru préférer une répartition non pas irréprochable sans doute, mais déjà connue, déjà éprouvée dans la pratique, et ne laissant qu'une faible part aux caprices d'un jury taxateur. Dans ses instructions, Faypoult insista malheureusement sur cette disposition de la loi; le 21 frimaire, il recommandait aux départements de ne point s'astreindre à une détermination rigoureuse du quart le plus imposé des contribuables, mais de se contenter d'un à-peu-près, de « considérer la manière de vivre, jointe à ce que la notoriété publique apprendrait des facultés », d'atteindre spécialement ceux qui avaient le plus de facultés, quand même ils ne seraient portés sur aucun rôle, et principalement ceux qui depuis la Révolution avaient acquis rapidement de grandes fortunes dans des commissions du gouvernement ou dans des entreprises de fournitures et de commerce. Le 25 frimaire, le député Beffroy tenait un langage analogue à la tribune des Cinq-Cents. Comme le bruit circulait que les taxes à l'emprunt forcé seraient partout et toujours calculées en raison des contributions[2], il rappelait que la loi portait expressément

1. Ce propos est cité dans l'*Ami des Lois* du 5 pluviôse, comme ayant été rapporté dans une lettre du citoyen Thibaut, commissaire du gouvernement près la république batave. Dubois-Crancé y fit allusion aux Cinq-Cents, le 7 ventôse.

2. Il parut alors à Paris un écrit intitulé : *Nouvelle Instruction du Ministre des*

Digitized by Google

que les rôles de contributions serviraient de renseignements et non de bases, qu'on avait voulu atteindre principalement les enrichis de la Révolution, et que ceux-là, ayant leur fortune en portefeuille ou en magasin, n'avaient jamais été portés que pour de faibles sommes sur les registres des contributions; et il demandait que les instructions à envoyer aux départements fixassent l'opinion publique à cet égard. Loin de nous la pensée de contester l'exactitude de ces remarques de Beffroy et du ministre des finances : il est hors de doute que les seuls riches de l'époque étaient les spéculateurs ou les fermiers, et non pas les propriétaires, réduits en général à la dernière misère; mais cette méthode n'en avait pas moins le grave inconvénient d'ouvrir la porte à l'arbitraire, par conséquent au mécontentement, aux résistances, aux réclamations, aux atermoiements; elle faisait aux prétendus riches une nécessité de cacher leur fortune et les détournait de l'acquisition des biens nationaux, contrairement à l'intérêt bien entendu de la République; elle entravait la rapide perception de l'emprunt forcé, de laquelle seule, Directoire et Conseils l'avaient proclamé à l'envi, il fallait attendre un remède à la désastreuse situation financière dans laquelle on se débattait. Là fut le vice essentiel de l'emprunt forcé de l'an IV, et la grande cause de son insuccès. Carnot-Feulins, dans son *Histoire du Directoire*, reproche aux Conseils d'avoir altéré à cet égard les vues du Directoire, qui aurait voulu une répartition faite uniquement d'après les contributions, et d'avoir par là encouru la responsabilité de l'échec de cet expédient financier. Ce reproche est injuste. Dans son message du 15 frimaire, le Directoire proposait déjà que les administrations de départements « se servissent des connaissances que pouvaient leur donner les rôles des impositions, et se dirigeassent sur la notoriété des facultés ». Ainsi la faute fut commune au pouvoir exécutif et au pouvoir législatif. Mais Carnot-Feulins a parfaitement

finances sur l'emprunt forcé, qui contenait la règle générale que chacun devait suivre pour connaître par avance la somme qu'il devrait à l'emprunt forcé, d'après ses impositions, patente ou loyer. Cette brochure contenait la véritable instruction du ministre des finances, mais on en avait ajouté une autre, qui était supposée. Faypoult la désavoua formellement, et le ministre de la police, Merlin, prit des mesures pour empêcher le colportage et découvrir l'auteur de cette pièce, « qui contenait des bases fausses et pouvant induire les contribuables en erreur. » (Lettre de Merlin au bureau central du canton de Paris, 30 nivôse.)

Digitized by Google

raison d'en signaler les funestes conséquences. « Elle produisit, dit-il, un mécontentement général, tant dans la classe des citoyens aisés que dans celle des ouvriers, qui se trouvèrent sur le point de manquer d'ouvrage, chacun s'empressant de diminuer ses dépenses pour se soustraire à l'arbitraire de la répartition. » Cette nécessité de paraître pauvre, de se refuser la libre jouissance de sa fortune, pour le plus grand détriment de l'État en général, et des classes laborieuses en particulier, est et sera toujours la suite inévitable des taxes d'exception dirigées contre les riches ou prétendus riches. Carnot-Feulins aurait pu signaler une autre conséquence, encore plus fâcheuse vu les nécessités du moment : c'est à savoir que l'arbitraire de la répartition entraîna nécessairement de longs délais, força à corriger, à reviser les taxes, à remanier la loi elle-même, et empêcha par conséquent l'emprunt de rentrer dans les délais indispensables.

Investies, en effet, de ce redoutable pouvoir d'évaluer le chiffre de la fortune des contribuables, les administrations de départements, et, au-dessous de celles-ci, les administrations de cantons, auxquelles les premières furent bien forcées de s'adresser, toutes mal préparées d'ailleurs à ce genre de travail, à peine organisées, n'apportant que mauvaise volonté, répugnance, inertie ou partialité [1], donnèrent au hasard des appréciations quelconques dont elles étaient les premières, quelque temps après, à signaler la fantaisie et le manque absolu de valeur. Les municipalités de cantons étaient invitées à désigner le tiers le plus imposé des contribuables de leur circonscription (tiers que le département se réservait de réduire au quart), en prenant pour base de leur travail les rôles de 1793, mais en tenant compte des fortunes faites pendant la Révolution, leurs possesseurs ne fussent-ils compris sur aucun rôle. Elles devaient indiquer pour chaque citoyen sa fortune et son gain présumés, et mentionner sur une liste spéciale les fortunes d'au moins 500,000 livres, valeur de 1790. Voici comment, dans le dépar-

1. Rapport contemporain des premières années du Directoire, cité dans Rocquain, *État de la France au 18 brumaire*, p. 358.

Cf. Schmidt, *Paris pendant la Révolution*, III, 266, sur l'état d'esprit des officiers municipaux : « Pour tout dessein d'un intérêt général, ils ne comptaient pas. »

Digitized by Google

tement de la Haute-Garonne [1], elles procédèrent, de leur propre aveu, à ces opérations si délicates : « Chaque agent municipal, écrit le canton de Boulogne (12 ventôse) [2], fit son tableau d'appréciation, que l'administration admit sans examen. Les uns firent ce tableau selon leur conscience, les autres selon leurs connaissances, ceux-ci selon leur caprice, ceux-là, sans lumière, appréciaient au hasard. » Grenade parle, le 9 ventôse [3] « de sa répartition trop lestement faite et portant avec elle les traces de la précipitation avec laquelle on avait opéré. » Salies se vante d'avoir arrêté la fortune de chaque habitant d'après la notoriété publique, « sans aucun égard ni à la cote de la contribution foncière, ni à celle de la contribution mobilière, reconnues généralement fausses et erronées. » Partout la préoccupation dominante fut, comme il était naturel, de dissimuler le plus possible les facultés contributives et de se faire passer pour plus pauvre encore qu'on n'était. « La plupart des administrations, écrivait le département au ministre des finances, le 10 nivôse [4], se font un mérite d'affaiblir la charge de leur commune. La campagne croit que la ville a plus de faculté pour prêter. La ville calcule en sens inverse. L'administration départementale pèsera tout au poids de l'équité, du moins autant qu'une matière aussi conjecturale pourra le permettre. L'intention était excellente, mais l'expérience avait déjà pu convaincre le département que la réalisation n'en était pas facile. Douze jours après il commence à désespérer : « L'administration départementale, écrit-il [5], éprouve de grandes difficultés dans ses opérations ; la bonne foi semble *exhibée (sic)* de la terre. C'est d'une évidence palpable que plusieurs cantons ont procédé avec une déloyauté affligeante. » Ces renseignements pitoyables n'eurent même pas le mérite d'être fournis avec célérité. On n'avait laissé aux administrations municipales qu'un

1. C'est de ce département qu'il sera principalement question dans ce travail, dont les éléments ont été surtout empruntés aux Archives départementales de Toulouse. Les renseignements que nous y avons puisés ne sont pas sans quelques lacunes ; plusieurs de celles-ci seront signalées à l'occasion ; ils sont toutefois assez abondants pour bien faire voir quelles graves difficultés rencontra la répartition et plus encore la perception de l'emprunt forcé.

2. Arch. dép., L. 329.

3. L. 670

4. L. 78.

5. *Ibid.*, lettre du 22 nivôse.

Digitized by Google

délai de trois ou quatre jours pour dresser leurs états, en leur indiquant qu'il s'agissait d'une mesure de salut public et qu'il importait, dans cette occasion importante, « de déployer toute l'énergie qui distingue de vrais républicains[1]. » Peine perdue; chacun voulait attendre, voir ce que ferait le voisin, car il importait avant tout de ne pas se montrer plus véridique que lui dans l'évaluation des fortunes, sous peine de voir retomber sur soi le fardeau dont il aurait pu s'alléger. Aussi de grands retards se produisirent-ils malgré les appels pressants et comminatoires du ministre au département, et du département aux cantons[2], si bien qu'à la fin de nivôse, au lieu d'avoir recouvré un tiers de l'emprunt, on n'avait pas même dressé la moitié des rôles. « Je ne vous dissimule point, écrit le département au ministre le 26 nivôse[3], que malgré tous nos efforts et la prolongation de nos séances jusqu'à onze heures de la nuit, il nous a été impossible de parvenir à finir les rôles. La lenteur de certaines administrations municipales, l'impéritie de quelques autres dont il a fallu rejeter et recommencer le travail, les réclamations obstinées de plusieurs citoyens, réclamations dont on n'avait pas les moyens de se défendre, ce sont là les causes qui se sont opposées au terme de l'opération. » La seizième classe (fortunes au-dessus de 500,000 livres) était seule en recouvrement; sur toutes les autres, on ne recevait autre chose que les versements anticipés faits par quelques citoyens craintifs, en vue du terme fatal (30 nivôse) au delà duquel il était annoncé que les assignats cesseraient d'être reçus à 100 capitaux pour 1. Quand les rôles purent enfin être dressés, dans le courant de pluviôse, ce fut, à leur apparition, un *tolle* général de réclamations contre les erreurs, les bévues, les absurdités dont ils étaient remplis. Encore le département avait-il pris sur lui de ne pas exécuter littéralement la loi du 19 frimaire, en ce qui concernait l'égalité numérique à observer entre les quinze classes inférieures des prêteurs, égalité qui aurait eu pour conséquence de faire mettre dans la même classe,

1. Circulaire du département aux cantons, L. 329.

2. Le 13 nivôse, le département en était encore à menacer les cantons de Martres, Cazères, Saint-Martory, Fousseret, etc., d'envoyer prendre de force leur travail, *manu militari*, s'il n'était pas expédié dans les vingt-quatre heures.

3. L. 78.

Digitized by Google

et par conséquent d'imposer au même chiffre, des fortunes évaluées 450,000 livres et d'autres évaluées 65,000 (15e classe), des citoyens réputés riches de 75,000 livres et d'autres de 35,000 (14e classe), etc. Il s'était permis de suivre, dans la répartition des classes, l'ordre des facultés, sans s'astreindre à conserver l'égalité numérique, et il avait dressé un tarif en conséquence. « Cet essai, écrivait-il au ministre des finances le 21 pluviôse[1], offrit plus de justesse dans la répartition... Nous vîmes avec satisfaction que si, en ne préjudiciant pas les intérêts du gouvernement *(sic)* et en rendant cette forme de taxe moins onéreuse pour les contribuables, nous pouvions en faire usage, nous jouirions de la consolation de ne pas voir l'homme peu fortuné compris dans la même classe que celui qui, à raison d'une plus grande fortune, devait être porté à une classe supérieure... nous fûmes d'autant plus portés à prendre ce parti que nous fûmes convaincus que le recouvrement des sommes relatives à la classification en nombre égal ne pourrait pas s'opérer en entier, parce qu'il est impossible au contribuable qui n'a que 30,000 livres de payer la même cote que celui qui a 100,000 livres, et à celui qui a 5,000 livres de contribuer comme celui de 10,000 livres, et c'est cependant ce qui serait résulté de cet ordre de classification... Ce qui justifie encore que ce mode était le plus praticable, c'est que malgré la graduation que nous avons observée dans la classification des taxes, de vives réclamations se font entendre; et quel n'en serait pas le nombre si les petites fortunes avaient été taxées dans l'ordre que présentait la classification en nombre égal ! »

Ce qui se passait dans la Haute-Garonne n'était nullement particulier à ce département. Partout les rôles furent retardés, partout ils suscitèrent, quand ils parurent, les plus vives réclamations. Le Directoire fut si rapidement convaincu de l'impossibilité de commencer à mettre les rôles en recouvrement dès le mois de nivôse, qu'il fit rendre la loi du 3 nivôse pour exciter les redevables à devancer la rédaction de ceux-ci. Mais c'était se faire une singulière illusion que de croire qu'ils iraient d'eux-mêmes au-devant de l'impôt, surtout au moment où la guerre aux riches était prêchée par une partie de la presse, où la délation était provoquée de toutes

1. L. 315.

Digitized by Google

parts[1], et où la fortune ne songeait qu'à se dissimuler[2]. Au lieu de payer et de prouver par là même l'existence de ressources qu'un gouvernement besoigneux ne devait être que trop tenté d'exploiter jusqu'à épuisement, il valait mieux attendre, se plaindre et braver des menaces en somme peu dangereuses, car, comment le gouvernement aurait-il pu saisir et vendre, alors que la France entière était remplie de biens nationaux qui ne trouvaient pas toujours acquéreurs? La répugnance à payer fut peut-être encore plus marquée lorsqu'on eut connaissance des rôles, qui provoquaient de toute part un concert de récriminations. Chacun se prétendit lésé : Talot se plaignait que dans les départements de l'Ouest on eût écrasé les patriotes[3]; mêmes doléances dans la Haute-Saône, dont l'administration fut dissoute par arrêté du 8 ventôse; dans la Nièvre, c'étaient plutôt les royalistes et les modérés qui se plaignaient[4]; dans la Seine-Inférieure, dans la Seine, c'était tout le monde[5]: on accusait le département de Paris d'avoir appliqué le maximum indistinctement à une foule de boutiquiers du Palais-Égalité, à des rentiers réduits à la dernière misère, même à de petits artisans[6], et son travail informe suscita de vives colères, ainsi qu'une affluence incroyable de pétitions et de réclamations.

1. Le *Rédacteur* du 8 nivôse contient cet appel à la délation, signé Cranfort, ouvrier du faubourg Saint-Martin, au nom de plus de 300 de ses camarades : « Républicains, qui de vous ne connaît pas quelqu'un de ces nouveaux enrichis, qui ne possédaient pas un sol avant la Révolution, et qui, couverts aujourd'hui de l'or qu'ils ont volé à la République, osent encore conspirer sa ruine? Suivez notre exemple : faites-les connaître au département situé place Vendôme. Vous n'aurez pas besoin de signer vos déclarations : écrivez-lui seulement sans mettre votre nom au bas de la lettre, pour lui apprendre que tel ou tel agioteur... a fait des immenses profits dans son vil commerce, et qu'il est fort riche... et nous aurons sauvé la République. »

2. Message du Directoire aux Cinq-Cents, 19 nivôse : « Ce sont les nouveaux riches qui montrent le plus de répugnance à venir au secours de la patrie. Eux qui, avant le 18 frimaire, étalaient le luxe le plus insolent, et se permettaient les dépenses les plus scandaleuses, se disent tout à coup pauvres, pour se dérober au versement de leur contingent dans l'emprunt forcé. Ce sont eux qui grossissent quelques erreurs échappées dans la répartition et en multiplient le nombre, dans la seule vue de décrier l'opération et de la faire manquer. Mais... on parviendra à vaincre l'égoïsme de ces mauvais citoyens et à déjouer leurs criminels projets. »

3. Discours aux Cinq-Cents, 25 pluviôse.

4. *Mémoires* d'Hyde de Neuville, I, 135. — L'*Historien*, 5 ventôse.

5. D'après le *Télégraphe* de Rouen, cité dans le *Rédacteur*, du 7 pluviôse.

6. On se plaisait quelquefois à envoyer aux administrations de faux renseignements, source pour elles d'incroyables bévues. C'est ainsi, d'après certains journaux, qu'un citoyen Domergue, chiffonnier, possesseur d'une voiture à bras, aurait été imposé à 600,000 livres en assignats (6,000 en numéraire), comme

Digitized by Google

Aussi fallut-il, dès le 8 pluviôse, que le Directoire, « considérant que l'empressement avec lequel les administrations départementales ont exécuté la loi du 19 frimaire dernier ne leur a pas permis d'apporter dans l'examen des renseignements qui leur ont été fournis et dans la confection des rôles toute l'exactitude convenable, et qu'elles demandent elles-mêmes à rectifier leur opération, » les autorisât à statuer sur les réclamations qui leur étaient adressées, à prononcer des décharges en faveur des citoyens taxés à l'excès, des cotes additionnelles pour ceux qui auraient été portés dans des classes trop faibles. Bientôt après, une loi du 26 pluviôse décida que pour accélérer le recouvrement de l'emprunt forcé les administrations départementales en rectifieraient, dans quinzaine, la répartition, sans être tenues de conserver dans chaque classe un nombre égal de prêteurs; qu'elles pourraient taxer jusqu'au cinquantième de leur fortune les contribuables dont la fortune excéderait 100,000 livres valeur de 1790; que le montant des décharges et réductions qu'elles prononceraient serait rejeté sur les citoyens omis ou trop peu taxés; que pendant quinze jours après notification des taxes nouvelles les contribuables seraient admis à payer le montant de leurs cotes additionnelles en assignats à 100 capitaux pour 1.

Rien de plus juste, assurément, que les critiques adressées par le département de la Haute-Garonne au système de la répartition en classes numériquement égales. Rien de plus certain aussi que les nombreuses erreurs, volontaires ou involontaires, commises en général dans la rédaction des rôles par les diverses administrations: la violence et la presque unanimité des plaintes proférées à cet égard auraient suffi à le prouver. Mais il ne s'ensuivait pas que le nouveau système auquel se rangeait le gouvernement fût préférable. Il augmentait la part laissée à l'arbitraire des administrations départementales; il faisait d'elles, et par conséquent de ces administrations de canton, dont le département de la

faisant un grand commerce de papier et roulant carrosse. (*Ami des Lois*, 29 nivôse.) On prêtait à un ministre, questionné au sujet d'un avertissement dont le montant, parfaitement inexplicable, était de 6,000 livres, ce propos significatif que l'avertissement avait été expédié à la hâte, qu'il ne fallait pas le considérer comme obligatoire pour la somme entière, mais comme une invitation à donner quelque chose; qu'eux-mêmes, ministres, n'avaient donné que le dixième de la somme demandée. (Schmidt, *Paris pendant la Révolution*, III, 146.)

Digitized by Google

Haute-Garonne avait si sévèrement caractérisé, dans une lettre précédente, l'inexpérience, la négligence et le mauvais vouloir, les juges souverains du sort des contribuables; il mettait à leur discrétion, par la possibilité d'une taxation indéfinie, les grosses fortunes, désormais privées de cette sage garantie d'un maximum de taxe qu'avait stipulée la loi du 19 frimaire. Et tout en étant plein de menaces pour les contribuables, le nouveau système n'était pas moins dangereux pour les intérêts du Trésor, parce qu'il était fort à craindre, comme l'expérience le prouva, que les administrateurs fussent beaucoup plus portés à faire des réductions que des augmentations de taxes. En les obligeant à remplir également les différentes classes, on les obligeait par là même à atteindre, au moins dans les rôles, sinon dans le recouvrement, à peu près la somme que le gouvernement avait en vue; en leur laissant une certaine latitude à cet égard, on s'exposait à voir les prêteurs rangés en masse dans les classes inférieures, et presque personne dans les classes élevées. C'est en prévision de ce danger que Ramel s'était sagement opposé, le 17 frimaire, au vote d'un amendement de Defermon, qui proposait que les départements ne fussent pas astreints à faire des classes numériquement égales. « Si les administrations, disait-il, sont libres de ne pas remplir également toutes les classes, il y aura des départements dont tous les prêteurs seront placés dans les classes de 50 et 60 livres. Si, au contraire, vous imposez aux administrations l'obligation de remplir également les seize classes, le recouvrement total est certain. Il faut comparer l'espèce de sacrifice instantané que nous demandons à celui que firent toutes les familles lors de la réquisition générale des jeunes gens : les unes envoyèrent tous leurs enfants aux armées, les autres ne furent privées d'aucun d'eux, parce qu'ils n'avaient point l'âge. »

En réalité, avec la loi du 26 pluviôse, rien ne subsistait plus de celle du 19 frimaire. Les rôles des contributions, base imparfaite sans doute, mais du moins précise et déterminée, cessaient entièrement d'être utilisés : le seul caprice des administrations devait désormais décider des augmentations ou diminutions de taxes et de l'évaluation des fortunes. Comment s'étonner qu'avec ce nouveau système les difficultés aient été encore plus grandes, les retards plus

Digitized by Google

longs, les recouvrements plus incertains? Dès la fin de pluviôse, le succès de l'emprunt forcé était gravement compromis, puisque pendant tout ce temps les sommes espérées ne rentrant pas, il avait fallu user et abuser plus que jamais des émissions d'assignats[1]. Avec la loi du 26 pluviôse, il devint bientôt évident que la rentrée de l'emprunt ne serait plus une affaire de décades, mais de mois et même d'années.

II

En recevant la loi du 26 pluviôse, l'administration départementale de la Haute-Garonne fut naturellement amenée à redemander aux cantons les renseignements nécessaires pour en remplir l'objet. Elle les invita à lui adresser un état des cotes additionnelles et des décharges à faire, et à reporter principalement sur les fortunes supérieures à 100,000 livres la plus grande partie des décharges qui seraient accordées. Avec très peu de bonne foi, elle leur indiquait, comme un moyen de connaître les taxes additionnelles qu'il était possible d'établir, les paiements qui auraient pu être faits par anticipation, en vertu de la loi du 3 nivôse. « Nous sommes informés que nombre de citoyens, fixant eux-mêmes la somme pour laquelle ils pouvaient être compris dans l'emprunt forcé, ont versé une quotité plus forte que celle portée dans le rôle, ce qui prouve que les administrations ont été induites en erreur lorsqu'elles ont procédé à l'évaluation de la fortune de ces citoyens. Prenez note de ces versements excédents et défendez aux percepteurs de faire aucun remboursement jusqu'à ce que l'administration centrale ait prononcé[2]. » Ainsi les contribuables qui, sur la foi des promesses formelles du gouvernement et pour répondre à ses pressantes sollicitations, avaient, par patriotisme, devancé la formation

1. On émit aussi des rescriptions, à trois mois d'échéance, assignées sur les rentrées futures de l'emprunt forcé, et recevables en paiement de ce même emprunt forcé, des contributions et des biens nationaux. Mais ce nouveau papier-monnaie eut le sort de tous les autres : il perdit rapidement 40 %.

2. Circulaire du 11 ventôse, L. 298.

Digitized by Google

des rôles, se trouvaient avoir porté témoignage contre eux-mêmes et fourni un prétexte à des augmentations de taxe! Hâtons-nous de dire que les administrations municipales ne s'inspirèrent pas de cet esprit peu scrupuleux. Leur grande préoccupation fut de se soustraire, elles-mêmes et leurs administrés, aux atteintes de la taxe. Invitées à dresser des états de décharges et de cotes additionnelles, elles affectèrent de ne répondre qu'à la première partie de l'invitation, et toutes, avec une remarquable unanimité, envoyèrent au département d'interminables doléances sur leur misère, des protestations d'impuissance, des affirmations solennelles que c'était uniquement sur le voisin, moins scrupuleux dans l'évaluation des fortunes, que les cotes additionnelles pouvaient et devaient tomber. « Loin de nous présenter des motifs d'augmentation, écrit le canton de Rieux[1] de deux de ses communes, nous vous prions d'observer que tous les habitants sont des ménagers et des laboureurs... Après avoir longtemps hésité, nous cédons enfin au sentiment d'humanité qui nous presse, celui de vous faire part des larmes et de la désolation de cette partie du peuple portée au rôle de l'emprunt forcé pour une fortune de 10.000 livres et au-dessous... Nous les avons un peu consolés en leur faisant espérer une décharge. » — Saint-Bertrand[2] n'est pas plus encourageant : « Une taxe aussi extraordinaire dans un canton tel que le nôtre, composé presque en entier d'agriculteurs, de manouvriers de la classe la plus indigente, a fait autant de plaignants que d'articles compris aux rôles... L'administration, qui a donné toute son attention aux réclamations consignées dans les pétitions dont elle a été inondée, a craint que sa grande rigidité dans l'évaluation des fortunes du tiers le moins pauvre de chaque commune n'ait porté préjudice aux individus classés aux dits rôles... Elle entrevoit la plus grande impossibilité à ce que les redevables aux rôles dudit emprunt puissent jamais parvenir à l'acquitter en entier... Elle espère même que l'administration du département accordera à ce canton... une décharge de plus de moitié des sommes comprises au présent tableau pour la faire supporter à des cantons qui ont su se soustraire

1. L. 300, 14 ventôse an IV.
2. 21 ventôse, L. 300.

Digitized by Google

à la taxe en évaluant très bas les fortunes de leurs arrondissements, étant notoire que celles de 60,000 dans les dits cantons ne sont pas plus taxées aux rôles de l'emprunt que celles de 2,000 dans notre arrondissement. » — Castelsarrasin avoue sans ambages qu'il ne faut tenir aucun compte de son premier travail, où toutes les évaluations ont été fortement exagérées [1]. « Une justice un peu trop rigoureuse, l'intérêt de la chose publique nous firent porter l'évaluation des fortunes foncières au plus haut degré... Nous y avons ajouté la fortune industrielle pareillement à un degré exorbitant, sans nous occuper des charges, dettes et frais, qui diminuent dans certains cas les fortunes de plus de moitié... Des individus ayant à peine de quoi vivre se trouvent compris sur les rôles de l'emprunt forcé... La plupart de ces journaliers sont physiquement incapables d'acquitter une cote... Nous avions pu exagérer nos estimations, surtout à l'égard des forts contribuables, lorsque le maximum de la taxe était fixé à 6,000 livres; mais pour la taxe du cinquantième ordonnée par la présente loi, nous avons cru nécessaire et juste de nous régler sur la base du revenu net de la matrice du rôle de la contribution foncière. » Et Castelsarrasin propose, pour 5,040 livres d'augmentations, 52,630 de dégrèvements. Montech, qui offre 350 livres de cotes additionnelles et ne craint pas d'en demander 80,830 de décharges, s'accuse avec plus de candeur encore [2] : « Nous vous avouons avec franchise et loyauté que... lors de la remise de nos premiers états... les yeux encore fascinés par ce fantôme de fortune de papier-monnaie, nous nous étions grandement éloignés de la valeur réelle des fortunes de 1790. Mieux instruits, entourés d'un grand nombre de citoyens probes et patriotes, fortement affectés des larmes de désespoir que l'impuissance de payer faisait verser, et accablés par une immensité de pétitions plus justes les unes que les autres, nous n'avons point hésité à refondre notre besogne en réappréciant les fortunes, que même nous avons portées plutôt en dessus qu'en dessous de leur valeur réelle de 1790. » Bref, il y a entente universelle pour déplorer sa propre misère et signaler l'opulence d'autrui, ce qui fait qu'au total les cantons de la Haute-Garonne proposèrent pendant le courant du mois

1. 12 ventôse, L. 299.
2. 11 ventôse, L. 299.

Digitized by Google

de ventôse 1,119,366 livres de décharges et seulement 222,980 d'augmentations[1].

Le résultat de ce travail, si peu conforme à ses institutions, excita chez l'administration départementale une vive colère : « Considérant, dit-elle dans un arrêté du 25 ventôse[2], que si la plupart des administrations municipales du ressort ont mis dans le travail qui leur était confié le zèle, l'activité et l'exactitude qu'on s'en était promis, il en est d'autres qui ont montré de l'insouciance, fait éprouver des retards, et ont fini par présenter les résultats les moins satisfaisants... qu'elles ont affecté de ne mettre, à côté d'une infinité de réductions, qu'un très petit nombre de cotes additionnelles; qu'ainsi le contingent est étonnamment diminué, alors que le résultat de la première répartition générale ne donne pas, à 3 millions près, celui que le département est tenu d'offrir dans l'emprunt[3]... que les dites administrations municipales ont notoirement affaibli les évaluations des grosses fortunes, en quoi elles sont d'autant plus coupables que c'est vouloir priver les citoyens peu fortunés des réductions dont le département voulait les faire jouir, selon le vœu du législateur... qu'il importe de les ramener aux devoirs qui leur sont imposés dans cette circonstance et surtout de ne plus retarder l'exécution de la loi... » Elle leur enjoignait de faire, avant le 5 germinal, des rôles conformes à la loi du 26 pluviôse, sous peine de voir envoyer chez elles, à leurs frais, des commissaires pour faire sur les lieux toutes les opérations et vérifications nécessaires.

Cette menace ne paraît pas avoir beaucoup intimidé les administrations municipales, car cette fois encore elles surent s'arranger de manière à éluder l'application stricte de la loi. Quelques-unes se laissèrent arracher quelques augmentations, non sans force protestations et lamentations. La plupart s'en tinrent purement et simplement à leur premier travail. Saint-Gaudens[4], Saint-Béat[5], Salies[6],

1. Rôles des cantons, arrêtés en vertu de la loi du 26 pluviôse, L. 301.
2. L. 298.
3. Il s'agit évidemment d'un aperçu approximatif, sans doute dressé par le ministère des finances, de ce que chaque département devait supporter d'emprunt forcé pour faire le total espéré de 600 millions. Nous n'avons pu trouver l'indication de ce chiffre.
4. 8 germinal, L. 645.
5. 9 germinal, L. 300.
6. 5 germinal, L. 300.

Digitized by Google

Rieumes[1], Grenade[2], refusent de le retoucher. Blagnac[3] affirme que son zèle et sa bonne volonté échouent contre les embarras et la détresse des particuliers. Toulouse se déclare incapable d'équilibrer les cotes additionnelles et les réductions proposées. Villemur délibère, non sans hauteur, « que les réductions et cotes additionnelles proposées au département n'ont été qu'une rectification de taxes qui a mis les prêteurs de l'arrondissement au même taux que les autres prêteurs du département; que l'administration municipale n'a donc pu rejeter en entier le montant des réductions sur d'autres citoyens, puisque tous les prêteurs ont été taxés comparativement les uns aux autres; que l'insouciance et la mauvaise intention attribuées par le département à certaines administrations municipales ne peuvent regarder la présente administration... qu'en conséquence elle persiste de plus en plus dans les réductions et cotes additionnelles dont les états ont été par elle envoyés à l'administration centrale du département, qui est invitée à y donner son approbation. »

Il ne nous a pas été possible de retrouver le résultat général de ce nouvel appel du département aux administrations municipales. Il dut être évidemment médiocre, et il fallut que le département procédât lui-même aux augmentations de cotes qu'il ne pouvait obtenir des cantons pour porter le total des rôles du département à 8,602,675[4]. Au surplus, ce qui importait le plus n'était pas tant d'avoir des rôles considérables que des rentrées effectives un peu fortes, et c'est surtout à cet égard que l'état des choses laissait singulièrement à désirer. Depuis longtemps il avait fallu renoncer à tout espoir de recouvrer l'emprunt forcé dans les délais primitivement indiqués. Le 19 ventôse une loi avait dû proroger jusqu'au 30 ventôse pour la Seine, jusqu'au 15 ou jusqu'au 30 germinal pour les départements, selon la distance, le temps où l'on serait admis à s'acquitter en assignats à 100 capitaux pour 1. Passé ce délai, les assignats ne devaient plus être reçus qu'à 110 capitaux pour 1, et chaque

1. 5 germinal, L. 300.
2. L. 670.
3. 12 germinal. L. 299.
4. 25 thermidor an IV, L. 298. — On voit, en germinal et dans les mois suivants, le département envoyer aux cantons des rôles de taxes additionnelles, provenant évidemment du département lui-même. — Un rapport au ministre de l'intérieur, du 25 brumaire an VI, donne un total un peu différent : 8,456,260 (L. 188).

Digitized by Google

jour de retard entraîner un capital de plus d'augmentation. En dépit de cette menace, l'immense majorité des contribuables préférait attendre, pétitionner, se plaindre de l'inégalité des répartitions, et envoyait aux administrations municipales et départementales d'innombrables demandes en dégrèvement, mais d'argent ou d'assignats, point[1]. De leur côté, les administrations municipales, sollicitées en sens contraire par le département qui leur prodiguait des circulaires comminatoires pour activer la rentrée de l'emprunt[2], et les contribuables, pour qui tous les prétextes étaient bons pour retarder le moment de s'exécuter, inclinaient visiblement vers ceux dont les exigences étaient plus impérieuses, plus proches, et dont le mécontentement était parfois plus dangereux. Assiégées jusque dans la salle de leurs délibérations par la foule des pétitionnaires[3], quelquefois menacées[4], elles

1. « Le recouvrement de l'emprunt forcé est presque nul depuis le 10 ventôse, écrivait le département aux administrations municipales le 23 germinal (L. 298) : les percepteurs et quelques agents municipaux restent dans l'inaction ou continuent à faire espérer des réductions aux contribuables ; ceux-ci ne demandent pas mieux que d'avoir ce prétexte pour retarder le paiement. Le moment approche où nous serons forcés d'employer les voies de rigueur. »

2. 1er germinal, 9 germinal, 23 germinal, 9 prairial. « Ils se flattent, écrivait le département le 9 prairial, que le plan qu'ils ont formé, de présenter pétition sur pétition, pourra avoir quelque succès, et qu'ils réussiront enfin à obtenir quelque dégrèvement...La loi du 19 ventôse les assujettit à payer 100 capitaux pour 1 le 1er floréal, et ensuite un capital de plus pour chaque jour de retard ; en sorte que ceux qui obtiendront un dégrèvement de partie de leur taxe seront dans le cas par la progression de payer peut-être plus que le montant de leur première cote. Mieux vaudrait pour eux, concluait le département, se libérer de suite, quitte à demander l'exécution de l'article 4 de la loi du 26 pluviôse (relatif au remboursement des sommes payées en trop). — Le 22 brumaire an V, le département en était encore à signaler certaines municipalités, Verfeil, Cadours, Grenade, Verdun, Beaumont, Villefranche, Baziège, etc., comme ne cessant par leurs lenteurs d'entraver les travaux de l'administration centrale. »

3. A Revel, le 7 ventôse, l'administration municipale étant réunie pour la formation des rôles supplémentaires, le public fait irruption dans la salle. Malgré l'opposition du commissaire du Directoire exécutif, l'assemblée décide que sa séance sera tenue en comité secret, afin de sauvegarder son indépendance et le calme de ses délibérations. A Caraman, l'administration est obligée de mettre un gendarme à sa porte pendant toutes les séances où elle s'occupe des pétitions, « l'affluence des pétitionnaires dans l'enceinte de la salle des délibérations devenant nuisible aux travaux de l'assemblée par les fréquentes interruptions occasionnées par les réclamants. »

4. L'administration de Castelsarrasin écrit le 12 ventôse (L. 299) que la malveillance et les plaintes de certains individus ont exaspéré les esprits contre les fonctionnaires publics du canton ; qu'on a attenté à la vie de certains agents municipaux, incendié les meules d'un d'entre eux. — A Montgiscard, le 25 germinal, l'administration, informée que la malveillance s'agite pour soulever le peuple, décide de faire une proclamation pour exposer les principes qui l'ont guidée.

Digitized by Google

faisaient la sourde oreille aux injonctions départementales et continuaient à faire en général bon accueil aux demandes en réduction dont elles étaient accablées[1]. Blagnac ne répondait aux ordres du département du 9 prairial qu'en nommant, pour la cinq ou sixième fois, une Commission pour examiner les pétitions, moyen assuré de gagner du temps[2], et Villemur, toujours fier et hardi, renvoyait à l'administration départementale le reproche de négligence et de mauvaise volonté adressé par celle-ci aux municipalités de cantons. Si par hasard il s'en trouvait quelqu'une plus disposée à faire exécuter la loi, elle était aussitôt paralysée par l'insuffisance des moyens de contrainte dont elle disposait. Léguevin se plaignait au département, le 5 prairial, de ne pouvoir pas faire procéder aux poursuites, parce que les fonds manquaient pour cet objet et que l'officier public exigeait son paiement en numéraire. Où mettre, d'ailleurs, les objets saisis, et comment les vendre? « Ne seriez-vous pas d'avis, écrit-elle au département, qu'ils fussent transportés à Toulouse dans un local que vous désigneriez, pour être vendus dans cette grande commune? Car les débiteurs pensent échapper au paiement par le défaut d'acquéreurs sur le lieu de leur commune et que leurs meubles leur resteront. » Désormais, soit impuissance, soit mauvaise volonté des contribuables, la levée de l'emprunt forcé ne fit plus que se traîner péniblement pendant plusieurs années encore, en dépit des pressantes réclamations du ministère. Elle n'était pas terminée en brumaire an VI, où il restait à lever un reliquat de 601,077 livres[3]; elle ne l'était pas en brumaire an VII, 305,415 livres étant encore dues[4]; et il est à présumer qu'elle ne le fut jamais.

1. Registres des délibérations des cantons de Blagnac, L. 654; de Bruguières, L. 656, etc.

2. Blagnac, 15 prairial, L. 653. « Le commissaire du Directoire exécutif a dit qu'ayant été nommées déjà plusieurs Commissions pour s'occuper de l'objet ci-dessus, dont le résultat n'avait jeté aucune lumière certaine, et que tout le travail fait par les dites Commissions n'avait tendu qu'à retarder l'effet de la loi, puisque le quart de la totalité de l'emprunt forcé réparti dans le canton n'avait pas été prélevé, il requérait que l'administration procédât dans son sein et suivant sa sagesse, au jugement des pétitions, sans que néanmoins l'objet de la dite réquisition pût servir de prétexte aux prêteurs pour suspendre le versement de leur prêt. » Sur quoi l'administration écarte ces conclusions et nomme une Commission.

3. Rapport du 25 brumaire an VI au ministre de l'intérieur, L. 188.

4. Lettre de Lefebvre, receveur général des contributions directes de la Haute-Garonne, 29 brumaire an VII, L. 313.

Digitized by Google

Ce devait être le sort de l'emprunt fixé dans toute la France.

Longtemps on se refusa à l'admettre. Pendant tout l'hiver de l'an IV, on n'avait pas voulu renoncer aux grandes espérances fondées sur le succès de cette mesure, et l'on s'était efforcé de faire croire à un prompt relèvement des assignats par l'emprunt forcé. Plusieurs journaux insérèrent des articles très optimistes sur l'empressement que l'on mettait à s'acquitter [1]. Quelques légères améliorations qui se produisirent, dans le courant de nivôse, dans la valeur de l'assignat, furent célébrées comme un heureux effet de l'emprunt et le présage de résultats plus avantageux encore. Il ne fut pas permis, à la tribune des Conseils, d'émettre des doutes; chaque orateur, au contraire, qui pouvait y annoncer de quelque département des chiffres favorables, était sûr d'être accueilli avec enthousiasme [2]. Un rapport peu véridique du ministre Faypoult, le 10 pluviôse [3], affirma que l'emprunt forcé, « malgré les erreurs commises dans sa répartition, réussissait très bien; que les neuf départements belges (où l'emprunt forcé ne se payait qu'en numéraire) donneraient 70 millions [4]; que le premier tiers était déjà perçu en grande partie sur les huit ou dix premières classes, dans l'ancienne France; qu'on évaluait à 8 milliards les assignats déjà rentrés; que dans beaucoup de départements, les assignats circulaient normalement pour le centième de leur valeur nominale, et que certaines campagnes, qui n'en voulaient plus recevoir, commençaient à les rechercher. »

1. Ainsi dans le *Rédacteur* du 11 nivôse : « Un jour nouveau luit sur la France; l'espoir naît dans les cœurs, depuis que l'on voit l'empressement des citoyens à porter leurs acomptes à l'emprunt forcé... Déjà le louis n'a pu se soutenir au cours factice que des achats frauduleux lui avaient donné... En définitive, ce n'est pas un prêt que les citoyens auront fait à la société, ou plutôt ils s'en trouveront remboursés à l'instant même où ils l'auront payé, car la quantité d'assignats qui restera à chaque prêteur équivaudra, par sa valeur représentative, à celle qu'il avait avant ce prêt, puisqu'il est dans la nature des valeurs monétaires d'accroître en raison inverse de leur quantité... Dites si ce prétendu emprunt n'est pas plutôt une source de richesses ouverte à tous les citoyens... »

2. Isos, aux Cinq-Cents, le 3 ventôse, à propos des Pyrénées-Orientales; Bertrand, le 10 ventôse, à propos du Bas-Rhin. — Le 25 pluviôse, Crassous affirmait à la tribune, en réponse à quelques paroles malsonnantes de Lefranc, qu'il était déjà rentré, par l'emprunt forcé, plus de 10 milliards d'assignats. Or, ce chiffre ne fut guère atteint que vers le 1er floréal.

3. *Moniteur* du 15 pluviôse.

4. Le 15 floréal, le Directoire *espérait* que les rôles des départements belges pourraient monter à 40 millions.

Digitized by Google

La réalité ne fit que trop tôt justice de toutes ces exagérations. Loin de remonter, l'assignat ne fit que tomber de chute en chute, et il ne pouvait en être autrement, puisque la non-perception de l'emprunt entraînait nécessairement des émissions nouvelles et continuelles. Auger constatait aux Cinq-Cents, le 5 ventôse, que la valeur réelle de ce papier-monnaie n'était plus que de 1/4 % de sa valeur nominale. Le cours du louis était tombé à cette date à 5,800 livres en assignats. Au 16 ventôse, on avait brûlé pour 1,353 millions d'assignats provenant de la rentrée de l'emprunt forcé[1], mais aux 19 milliards circulant au milieu de frimaire, 21 autres s'étaient ajoutés ou allaient s'ajouter, de sorte que la dépréciation était devenue plus grave que jamais[2]. L'impossibilité devenue évidente de sortir d'embarras au moyen de l'emprunt forcé faisait recourir à un autre expédient, lui-même réservé aussi à échouer : l'émission, par la loi du 28 ventôse, des mandats territoriaux. Désormais, la rentrée de l'emprunt forcé pouvait encore avoir son utilité comme ressource fiscale; elle n'en pouvait plus avoir pour le grand plan de finances conçu lors de son établissement.

Cette ressource ne fut elle-même obtenue qu'avec une extrême lenteur. Au 1er floréal, d'après le message adressé par le Directoire aux Cinq-Cents le 15 du même mois, cinquante départements seulement avaient achevé la confection de leurs rôles, lesquels se montaient à 345,188,977 livres; les recouvrements déjà faits se montaient 10,634,611,775 livres en assignats et à 7,972,300 livres en numéraire; au total à peu près 114 millions, valeur métallique, si l'on se place au point de vue de la loi, qui admettait les assignats au centième de leur valeur nominale. Un mois plus tard, ces chiffres ont subi une légère augmentation[3]: cinquante-quatre départements ont achevé leurs rôles, ceux-ci se montent à 358,791,227; il est rentré pour 12,098,374,115 livres d'assignats et pour 13,503,409 livres de numéraire, rescriptions,

1. *Moniteur* du 18 ventôse.

2. Camus, le 4 ventôse, estimait à 45,581,000,000 le total de tous les assignats émis, et à 39 milliards ceux qui restaient en circulation. — Le chiffre de 40 milliards circulant était généralement admis au moment du vote de la loi du 28 ventôse. On espérait que 15 ou 16 milliards pourraient rentrer par l'emprunt forcé, et on destinait 800 millions de mandats territoriaux à remplacer le reste.

3. Message du Directoire au Corps législatif, du 30 floréal an IV.

Digitized by Google

matières d'or ou d'argent, ou denrées; soit, au total, une valeur de 141 millions et demi. Nous n'avons pas pu retrouver le texte des comptes rendus de la levée de l'emprunt forcé que le Directoire a dû adresser aux Conseils le 30 prairial et en messidor[1]. Mais le discours que Lacuée prononça aux Anciens le 17 thermidor, dans une discussion relative aux moyens d'activer l'emprunt forcé, nous renseigne pleinement sur la situation exacte au milieu de thermidor. Les rôles, maintenant à peu près complets, sauf ceux de trois départements, la Charente, la Loire-Inférieure et le Mont-Terrible, qui se sont obstinés à ne rien envoyer en dépit des invitations pressantes du ministre des finances, se montent à 511,786,396 livres; non seulement on ne pourra donc pas arriver au chiffre rêvé de 600 millions, mais ces 511 millions eux-mêmes seront loin d'être atteints, parce que « quelques administrations ont tellement outré les cotes qu'il faudra accorder des réductions de moitié; quelques départements, dévastés par la guerre civile, devront aussi recevoir des déductions; presque partout on a fait des doubles emplois, et partout les corps administratifs sont ensevelis sous le nombre des demandes en décharge. » Les recouvrements déjà faits se montent à 173 millions de valeur putative, dont un peu plus de 13 milliards aux assignats[2]. La loi du 30 thermidor, qui édicta des mesures pour activer la rentrée de l'emprunt forcé, et en même temps, pour la rendre plus facile, admit le principe que les sommes que chaque département devait supporter par l'application stricte de la loi du 19 frimaire pourraient être diminuées d'un quart, et de moitié pour les quelques départements de l'Ouest ravagés par la guerre civile, n'eut elle-même que d'assez médiocres résultats; et les 349 millions à percevoir encore sur l'emprunt forcé, que, le 9 fructidor an IV, Defermon, au nom de la commission des finances des Cinq-Cents, comptait au nombre des ressources de la France, tout en ajoutant sagement que cette rentrée était en grande partie incertaine, ne

1. Une loi du 2 prairial autorisa le Directoire à ne rendre compte de la situation de l'emprunt forcé que le 30 prairial au lieu du 15, comme cela devait avoir lieu régulièrement d'après la loi du 19 ventôse. On espérait que, d'après les ordres du Directoire, les rôles pourraient être terminés partout le 10 prairial.

2. Assignats, 13,138,535,400; numéraire, 6,049,178; matières d'or et d'argent, 872,382; grains, 971,777; taxes de guerre, 276,804; rescriptions et valeurs diverses, bons de décharges, 33,710,834.

Digitized by Google

durent pas être d'un grand secours à nos finances épuisées. Au 1er germinal an V, on évaluait les rentrées de l'emprunt forcé réalisées jusqu'à cette date à 293 millions en assignats et autres papiers, à 11,339,444 en numéraire et à 1,325,470 en métaux précieux. Le gouvernement avait fini par se fatiguer de cette lutte contre les résistances ou contre l'impuissance des contribuables. La loi du 5 ventôse an V, qui ordonnait la clôture immédiate des rôles de l'emprunt forcé, autorisait, pendant un mois encore, les administrations départementales à modérer les taxes et surtaxes non encore acquittées, parce que, avait dit Porcher dans son rapport aux Anciens, le peu d'uniformité et de justice qui a présidé à la répartition de l'emprunt forcé exige nécessairement qu'il soit fait des modérations sur les taxes, et permettait aux contribuables de s'acquitter pour les 19/20es de leur cote en rescriptions, ordonnances des ministres et autres effets, à condition de payer préalablement l'autre vingtième en numéraire ou en mandats au cours. Cette loi peut être regardée comme une renonciation définitive du gouvernement à obtenir une imposition si impopulaire et si contredite; désespérant d'y parvenir, et pour en tirer encore un maigre profit, il sacrifiait à peu près les 19/20es du produit à l'espoir d'obtenir le reste.

Dans un discours aux Anciens, du 8 vendémiaire an VI, le député Cretet a dressé, ou à peu près, le bilan définitif de l'emprunt forcé; les rentrées nominales obtenues par cet emprunt dépassèrent 300 millions, la valeur véritable n'atteignit même pas 100 millions.

Dans cet avortement, il faut certes faire une grande part à la désastreuse situation économique dans laquelle la France se trouvait alors. Appauvrie par la guerre, les réquisitions, les fureurs révolutionnaires, à peine sortie d'un bouleversement politique sans précédent, jetée par l'abus du papier-monnaie dans une confusion inextricable, il était difficile qu'elle fût capable de supporter un supplément subit de 600 millions à ses charges ordinaires, elles-mêmes difficilement supportées et pas payées. Nous avons déjà dit, toutefois, pourquoi cet accroissement de charges était plus apparent que réel et pourquoi l'emprunt forcé de l'an IV portait en lui-même, en quelque sorte, le principe de sa reconstitution. Le remède était contenu dans le mal. Si la dépréciation

Digitized by Google

continue qui avait amené les 19 milliards d'assignats circulant en frimaire an IV à ne plus valoir réellement que 150 millions à peine, avait fait subir à tous les détenteurs successifs, au pays tout entier, un appauvrissement incalculable, tout système capable de rendre à l'assignat quelque peu de valeur était un principe de soulagement. C'est pourquoi le succès de l'emprunt forcé n'aurait pas été peut-être impossible sans les fautes qui furent commises. Ces fautes, nous avons essayé de les dégager; ce furent, — outre le parti pris, peut-être nécessaire, de ne s'adresser qu'à une minorité de contribuables, — l'arbitraire de l'assiette de l'impôt, l'alarme universelle répandue par là dans le pays, les erreurs grossières commises dans la répartition par des administrateurs mal disposés ou incapables. Ce furent aussi, et c'était une conséquence de ce qui précède, l'incohérence de la législation, les variations incessantes dans l'organisation et la perception de l'impôt[1]. C'est ce que Delahaye, membre des Cinq-Cents, faisait très bien ressortir le 1er messidor an V: « Les finances, disait-il, n'auraient pas éprouvé un si funeste déchirement si des lois adoptées la veille n'avaient pas été rapportées le lendemain... et si les administrations ne leur avaient pas imprimé la rouille des exceptions et de l'arbitraire... L'emprunt forcé pouvait faire un bien incalculable, si chaque

1. Rappelons à ce propos qu'à peine la loi du 19 frimaire rendue, des modifications y sont proposées par le Directoire. Puis une loi du 3 nivôse limite au 30 du même mois (et au 15 pour la Seine) le temps où il sera loisible de s'acquitter en assignats à 100 capitaux pour 1. Le 22 nivôse, obligation de payer le deuxième tiers des cotes avant le 15 pluviôse; le 27 nivôse, annonce que tout paiement fait après le 30 devra être effectué, moitié en numéraire, moitié en assignats au cours de la Bourse. Cependant, le 14 pluviôse, on laisse jusqu'au 10 ventôse aux citoyens taxés à 600 francs et au-dessous pour s'acquitter en assignats à 100 capitaux pour 1; les autres pourront payer en assignats au même taux la moitié de leur taxe, l'autre moitié devant l'être en numéraire (ou en grains). A peine ce décret rendu, il est abrogé par une loi du 19 ventôse, qui permet à tous, indistinctement, le paiement en assignats à 100 capitaux pour 1 jusqu'au 15 ou jusqu'au 30 germinal, selon les distances. Entre temps, la loi du 26 pluviôse a complètement changé les principes de la répartition primitive. La loi du 28 ventôse sur les mandats territoriaux ne change rien à celle du 19 ventôse, en ce qui concerne l'emprunt forcé; mais celle du 17 germinal admet le numéraire, les grains, les mandats, concurremment avec les assignats. Puis vient la loi du 30 thermidor an IV, qui stipule le paiement en mandats au cours, ou en numéraire, et n'admet plus les assignats que pour le trentième des mandats; celle du 5 ventôse an V, etc. Comment se reconnaître dans ce dédale? « Souvent une loi est modifiée avant même d'être arrivée à sa destination, dit un rapport cité par M. Rocquain, *op. cit.*, p. 377, et dans les communes villageoises on est à cet égard dans des ténèbres si épaisses que les fonctionnaires publics marchent à tâtons. »

Digitized by Google

département eût suivi strictement l'esprit de cette loi salutaire; mais bientôt la faveur ayant pris la place de la justice, vous avez manqué le but que vous vouliez atteindre. » Par suite des vices de l'exécution, cette mesure, qui aurait pu produire un grand bien, resta en définitive inutile: elle ne fut qu'une opération sans portée, un impôt comme tous les autres, de recouvrement lent et incertain comme celui de tous les autres, et rien de plus.

Une dernière violation de la loi du 19 frimaire ne devait pas se faire longtemps attendre, et l'on peut dire qu'elle apporta une justification éclatante aux contribuables défiants qui avaient éludé par tous les moyens le paiement de l'emprunt forcé. On sait que les prêteurs involontaires devaient avoir au moins ce faible dédommagement de payer leurs contributions des dix années suivantes avec les récépissés de leur emprunt forcé. Ils ne purent les écouler ainsi que pendant deux ans. La loi du 9 vendémiaire an VI, la loi de la banqueroute des deux tiers, qui frappa si durement les créanciers ordinaires de l'Etat, n'épargna pas davantage les prêteurs forcés de l'an IV. Elle stipula que leurs coupons d'emprunt forcé ne seraient plus recevables en paiement des contributions ou des droits d'enregistrement, et les convertit en bons des deux tiers, bons qui n'avaient d'autre écoulement que l'acquisition de biens nationaux, au besoin de biens nationaux à Saint-Domingue. C'était se débarrasser de ses engagements à bon compte, et une singulière manière de compenser ces inégalités dans la répartition, dont le remboursement de l'emprunt, au dire de ses auteurs, devait si bien corriger les effets. C'était aussi bien mal préparer le terrain pour le jour, assez peu éloigné, où l'on serait amené à recourir de nouveau à un emprunt forcé. L'arbitraire de la répartition avait amené l'échec de l'emprunt de l'an IV, et la banqueroute faite aux prêteurs forcés de l'an IV préparait déjà les résistances que devait rencontrer l'emprunt forcé de l'an VII.

M. MARION.

Digitized by Google

BULLETIN HISTORIQUE RÉGIONAL

BÉARN ET PAYS BASQUE

Nous allons essayer de rappeler ici les publications historiques parues ces deux dernières années, dans le département des Basses-Pyrénées et ailleurs, sur le Béarn et le Pays basque. Nous mentionnerons également, s'il y a lieu, les travaux antérieurs qu'il faut connaître pour bien comprendre la valeur du mouvement historique qui s'est fait dans notre pays depuis quelque temps.

I. Documents. — Il y a bientôt trois ans que la ville de Bayonne a publié le *Livre des Établissements*, dit de 1336, qui contient des documents allant du XIIe au XIVe siècle[1]. Ce magnifique ouvrage aura une suite. MM. Ducéré, Hiriart, Yturbide et Bernadou ont confié à l'imprimerie Lamaignère le soin de publier le texte des délibérations communales les plus anciennes. La bonne ville de Bayonne se met ainsi un peu au niveau de Paris, de Lyon et de Bordeaux. La ville de Pau n'a encore rien fait en ce genre; il y a cependant parmi ses archives, peu riches d'ailleurs, bien des choses qu'il ne faudrait pas laisser perdre.

L'année d'après, paraissaient les *Documents sur N.-D. de Sarrance*[2], sanctuaire vénérable par son antiquité et célèbre par le pèlerinage qu'y fit Louis XI en 1463. Ils embrassent une période de 550 ans environ. A peu près tous sont inédits et quelques-uns offrent un grand intérêt, surtout pour l'époque de la Réforme. On sait, en effet, combien l'histoire de nos dissensions civiles et religieuses passionne les esprits. Le meilleur moyen d'établir les responsabilités des partis adverses sera toujours de publier les textes

1. *Archives municipales de Bayonne, Livre des Établissements.* Bayonne, A. Lamaignère, in-4° de 211-542-3 p., avec 2 fac-similés, dictionnaire et table.

2. *Documents sur N.-D. de Sarrance (1343-1893).* Pau, Vignancour, 1893. Tirage à part des *Études historiques et religieuses du diocèse de Bayonne*, in-8° de 89 p.

Digitized by Google

originaux, émanant de sources authentiques et qui ne peuvent être suspectées. C'est pour cela que j'en ai entrepris cette année la publication dans les *Études historiques et religieuses du diocèse de Bayonne*[1]. Malheureusement il y a excès de richesses, il faudra se borner. Il y aurait surtout à éditer un procès-verbal de la ferme des biens ecclésiastiques en 1570 dans la plus grande partie du Béarn. C'est un document de premier ordre. — Ajoutons à cela les *Documents sur N.-D. du Calvaire de Bétharram*, parmi lesquels il y en a de fort curieux[2]. — La maladie de notre regretté archiviste M. Flourac, qui vient de mourir à l'heure où j'écris ces lignes, a interrompu le travail des tables de l'Inventaire sommaire de P. Raymond. M. Passy, le nouvel archiviste, s'est mis à l'œuvre avec ardeur, et l'on peut espérer que ce travail si important ne tardera pas trop à paraître. Par un hasard assez extraordinaire, c'est dans l'Inventaire de la Gironde, de MM. Brutails et Allain, que nous trouvons une foule de documents religieux et judiciaires, à cause surtout des sénéchaussées du Labourd et des Lannes, dont les sièges étaient à Bayonne et à Dax et dont les jugements ressortissaient en appel au Parlement de Bordeaux. Nous savons aussi que l'Inventaire sommaire des archives de Bayonne se réimprime actuellement.

II. Histoire politique. — Nous n'avons pas, à proprement parler, de travail exclusif sur ce sujet. Il y a cependant beaucoup à prendre dans les monographies des *Paroisses basques pendant la Révolution*, publiées par M. l'abbé Haristoy, et dont nous reparlerons plus loin. On pourrait encore rattacher à ce chef le *Recueil de documents sur la Gabelle en Gascogne (1641-1676)*, publié par M. Communay dans les Archives historiques de la Gascogne[3]. On y trouve le récit des révoltes qui eurent lieu alors à Bayonne, dans le Labourd, en Béarn, etc.

L'ouvrage de M. l'abbé Degert sur le cardinal d'Ossat, thèse de doctorat agréée par la Faculté des lettres de Bordeaux et couronnée du prix Thérouanne par l'Académie française, est plein de renseignements sur le rétablissement du catholicisme en Béarn[4]. L'histoire politique de notre Béarn pendant le règne de Gaston IV de Foix (1423-1472) est bien détaillée dans les travaux de M. Courteault, dont nous parlons plus bas, et le Béarn pendant la Réforme

1. *Documents et Bibliographie sur la Réforme en Béarn et au Pays basque. Études religieuses*, mai 1895 et suiv.

2. V. Dubarat, *Documents sur N.-D. du Calvaire de Bétharram*, dans le *Bulletin de la Société des sciences*, etc., *de Pau*, en cours de publication.

3. A. Communay, *Audijos. La Gabelle en Gascogne*, documents inédits publiés par la Société hist. de Gascogne, in-8° de XV-246 p. Paris, Auch, MDCCCXCIII.

4. Degert, *Le cardinal d'Ossat, évêque de Rennes et de Bayeux; sa vie, ses négociations à Rome*. Paris, Lecoffre, in-8° de XIII-403 p.

Digitized by Google

est également étudié dans deux ouvrages que nous allons bientôt mentionner.

Citons enfin le livre de M. Lochard sur le règne de la Terreur en Béarn en 1793 et 1794[1]. Ce travail n'est autre chose que la reproduction d'un manuscrit ou document sur cette terrible époque dans notre pays. Il y a de tout là dedans, des pièces curieuses sur des sujets très divers : collège, églises, religieux, militaires, guillotine. Il y manque une table, même élémentaire. Aussi faut-il tout lire pour trouver quelque chose. A ce point de vue, l'auteur, qui sait mieux faire, n'a pas eu assez de pitié de ses lecteurs.

III. Histoire littéraire. — Dans les lettres publiées par M. Batcave sur le maréchal Gassion et Gassion-Bergeré, on remarque celle que ce dernier écrivait à Saumaise pour lui demander plusieurs de ses ouvrages. Du Prat, ministre et aumônier du maréchal, adresse à Saumaise de pareilles sollicitations. Bergeré appelle celui-ci : « le miracle du siècle. » C'était beaucoup dire. M. Batcave avait déjà publié deux lettres de Marca à Launoy dans la même Revue[2]. Nous ne faisons qu'indiquer à la suite une lettre de Marca publiée par l'infatigable ouvrier que tout le monde connaît, M. T. de Larroque. Ce serait un grand travail que de signaler simplement toutes les lettres du célèbre « épistolier » que fut Marca. Dans les *Études historiques et religieuses*, nous en avons également cité plusieurs[3]. Rappelons encore le testament de Mgr de La Vieuxville, évêque de Bayonne (1734), où il est question de la bibliothèque du prélat. Ses livres étaient en grand nombre des traités théologiques, admirablement calligraphiés, dont j'avais sauvé une bonne partie, jadis, des sous-sols humides de l'évêché[4]. Enfin les *Antécédents* des imprimeurs de Pau, Vingles et Poyvre, par M. Claudin, élucident un point d'histoire jusqu'ici inconnu. Vingles avait été en Espagne, — comme je l'avais soupçonné dans mon *Bréviaire de Lescar*, p. LXIII, — et Henry Poyvre s'établit à Toulouse au XVIe siècle et s'y maria. Le regretté L. Lacaze serait heureux de cette découverte, lui qui a écrit avec tant de soin le livre des *Imprimeurs en Béarn*[5].

Parmi les appréciations littéraires et historiques faites de nos célèbres compatriotes Marca et Oihénart, il faut citer la Préface de

1. J. Lochard, *Quelques pages d'un Manuscrit sous (sic) la Terreur en Béarn (1793-1794)*, documents inédits des Archives des Basses-Pyrénées. Paris, Lechevalier, 1893, in-8° de VIII-220 p.

2. L. Batcave, *Lettres du Maréchal de Gassion, de Gassion-Bergeré et de Duprat à Saumaise* (*Revue de Gascogne*, 1894, mai, p. 245. *Ibid.*, 1893, p. 552).

3. *Étud. hist. et relig. du Diocèse de Bayonne*, 1895, p. 548 ; 1894, p. 397.

4. *Bulletin du diocèse de Bayonne (Testament de Mgr de La Vieuxville)*, mai, juin 1894.

5. Claudin, *Les Antécédents d'Henry Poyvre et de Jean de Vingles*, premiers imprimeurs de la ville de Pau (*Rev. de Gascogne*, déc. 1893).

Digitized by Google

l'*Histoire provinciale de la Gascogne*, publiée par M. Bladé dans la *Revue de Gascogne* de 1892. — Une des plus intéressantes études littéraires que je connaisse est celle de M. Paul Lafond sur *Alfred de Vigny en Béarn*. Il y a là trente-cinq pages savoureuses sur le grand poète, sur son séjour à Pau et à Oloron, — où il écrivit *Cinq-Mars*, — sur son mariage avec une Anglaise, miss Lydia Bunbury, dont le père, un original sans pareil, refusa presque son consentement, ne comprenant pas que sa fille pût épouser un poète, et, en définitive, la déshérita dans son testament. La lecture de ce travail est à faire par tous ceux qui s'occupent de la renaissance littéraire du commencement de ce siècle.

Ce régal fut donné en primeur aux *Conférences* de Pau; car, il faut le dire, depuis 1893, nous avons des conférences historiques, littéraires et scientifiques dans la cité d'Henri IV. L'aimable président de la Société des Sciences, Lettres et Arts de Pau, M. Planté, les a inaugurées par la *Chasse en Béarn*, d'après les *Déduicts* de Gaston-Phébus. Nous avons eu une quinzaine de conférences dans les deux hivers 1893-94 : salle comble et succès énorme pour les conférenciers; comme dans les spectacles courus, il fallait prendre place bien à l'avance pour être sûr de jouir de la « matinée littéraire ». M. Planté a publié dans le Bulletin de la Société et dans un tirage à part, sous le titre de *Causeries béarnaises*[1], les délicieuses conférences qu'il nous a faites. C'est désormais entré dans nos mœurs, et il faudra donner aux étrangers qui viennent passer l'hiver à Pau, avec l'air et le soleil du nouveau boulevard des Pyrénées, une nourriture tout à la fois légère et substantielle pour des esprits cultivés, un passe-temps utile et agréable qui élève l'âme et la charme toujours.

IV. Bibliographie et Catalogues. — M. Ducéré a publié dans le *Bulletin de Borda* un *Essai de bibliographie* sur les Entrées solennelles et les fêtes publiques de notre ville de Bayonne. A cet effet, il a dépouillé les archives de la cité, compulsé le *Mercure françois* et les bibliothèques publiques. C'est un très bon travail[2]. — Vers la même époque, nous avons publié, sous le titre de *Mélanges de bibliographie et d'histoire locale*, le troisième volume de nos *Études d'histoire locale et religieuse*. La création d'une Revue sous le titre d'*Études* nous a fait changer le titre de ce troisième volume pour éviter toute confusion possible aux bibliographes de l'avenir[3]. —

1. A. Planté, *Les Causeries béarnaises : La chasse en Béarn, Le vieux Béarn, Les conférences en Béarn depuis le* XVIII*e siècle*. Pau, Garet, 1875, in-8° de 80 p.

2. E. Ducéré, *Essai de Bibliographie historique des Entrées solennelles et des Fêtes publiques dans la ville de Bayonne* (*Bull. de Borda*, 1893 et 1894).

3. V. Dubarat, *Mélanges de bibliographie et d'histoire locale*, t. I, in-8° de 253 p. Pau, Ribaut, 1893.

Digitized by Google

Nous nous sommes imposé pour règle de signaler au moins, sinon d'analyser, tous les ouvrages d'histoire locale, dans notre nouvelle Revue. Si je ne craignais de faire une réclame de mauvais goût, j'oserais affirmer que nous avons tenu nos promesses et au delà. Au fur et à mesure de leur apparition, et sans trop attendre, nous publions un petit compte rendu de ce genre de travaux. C'est un mémento bibliographique qui a son prix. — Les excellentes *Annales du Midi*, dirigées avec un talent si supérieur par M. A. Thomas, publient aussi, par intervalles, une Bibliographie régionale et analysent, comme on le sait, les articles parus dans les derniers Bulletins de Sociétés. L'appréciation est brève, sans grande miséricorde, mais toujours motivée et presque sans appel. Ceux qui sont à la tête d'une Revue voudraient pouvoir en faire autant; mais à cela il y a bien des empêchements. — M. Soulice est en train de faire imprimer son second catalogue de la Bibliothèque de Pau. Il comprendra les sciences et les arts. On peut être sûr qu'il sera rédigé avec toute la perfection que comportent les dernières instructions ministérielles.

V. Histoire religieuse. — En 1892, deux prêtres ont fondé les *Études historiques et religieuses du diocèse de Bayonne*[1]. Cette Revue en est à la 4e année de son existence. Comme il arrive malheureusement trop souvent dans notre milieu, personne n'encourage ces sortes de travaux. Ils se font aux risques et périls de chacun. Il ne faut pas songer à tous ces secours que les villes, les départements et l'État accordent si généreusement et avec raison aux Revues savantes. On doit travailler pour l'amour de l'art, — et de l'Église — lorsqu'on est prêtre et bon prêtre. Quoi qu'il en soit, les *Études* ont déjà publié une foule de documents inédits et de travaux sérieux dans les 2,500 pages de leur petite collection. En 1892 : *Documents sur N.-D. de Sarrance; Les Paroisses du Pays basque pendant la Révolution*, par M. Haristoy; *Saint Léon, sainte Quitterie et sainte Engrâce*, par MM. Breuils et V. Dubarat; *Monographie de Serres-Sainte-Marie*, par l'abbé Chigué; le *Livre des Oraisons de Gaston-Phébus*, d'après un manuscrit de la Bibliothèque nationale, par M. l'abbé de Madaune, de Paris, auquel il faut ajouter l'article de M. Batcave sur ce sujet paru dans la *Revue de Gascogne* (1894, p. 550); la *Bibliographie* très complète de tous les ouvrages parus sur le pays; des renseignements sur les anciens pèlerinages de Sarrance, de Bétharram, de Berlane et d'Abet; des poésies basques et béarnaises, et surtout les *Statuts synodaux du diocèse de Bayonne*

1. V. Dubarat et P. Haristoy, *Études historiques et religieuses du diocèse de Bayonne, comprenant les anciens diocèses de Bayonne, Lescar, Oloron et la partie basque et béarnaise de l'ancien diocèse de Dax*. Pau, Vignancour, Revue mensuelle d'environ 600 p. l'année.

Digitized by Google

de 1533, réimprimés pour le bonheur des liturgistes, avec une Introduction et des Notes, par l'abbé V. Dubarat.

En 1893 : *Le Clergé d'Ossau*, par M. l'abbé Lacoste; *Poésies basques de B. d'Echepare, curé de Saint-Michel-le-Vieux en 1545*, par E.-S. Dodgson; le *Voyage de Georges Martin, prêtre rouennais, dans notre pays au* XVII*e siècle; Saint Léon, évêque de Bayonne*, d'après les auteurs espagnols; *Notes et Documents sur le diocèse de Bayonne pendant la Révolution*, par M. l'abbé V. Porte; des *Documents sur Saint Grat;* un *Poème béarnais* très curieux sur la fondation légendaire de Labastide-Clairence; *L'Hôpital de Gabas*, par M. Lacoste, et de nombreuses notes sur les questions historiques et religieuses qui peuvent nous intéresser.

C'est dans les *Études* de 1892 que j'ai commencé à publier un assez gros travail sur le Protestantisme. En 1892, M. le pasteur Cadier, ministre d'Osse, a cru devoir donner une histoire de la Réforme en Aspe au XVI*e* siècle et jusqu'à la Révolution. Ce travail, tout de seconde main, ne m'a pas paru écrit selon les règles de la critique historique, comme on l'entend aujourd'hui. Il y avait aussi bien des idées là-dedans qui ne devaient pas être une monnaie courante pour tous nos lecteurs béarnais. De là une réplique nécessaire, mais courtoise. Il y a eu de la polémique, mais point de sang versé. L'inconvénient de ma réponse sera, dans l'avenir, d'avoir entravé la marche du récit par des réflexions et des discussions confessionnelles et personnelles, qui auraient pu trouver leur place ailleurs; mais pour le moment, le plan adopté était nécessaire, puisqu'il fallait mettre sous les yeux du lecteur les pièces du procès. C'est en 1894 que nous avons fini de rompre des lances[1]. M. l'abbé Bidache a donné une brochure sur *La Prédication du Protestantisme en Ossau*, qui confirme mes conclusions (*Études*, fév. 1895).

Nous avons publié dans les *Études* de cette année 1894 la suite des travaux commencés par MM. Haristoy, Lacoste, etc. Plusieurs articles ont été publiés sur Bétharram. Comment *Gatarram*, vers 1600, a-t-il pu devenir *Bétharram?* Les étymologistes ont donné leurs opinions. On n'est pas d'accord et leur science est, pour le coup, en pleine déroute[2]. Le *Portrait de la Montagne de Notre-Dame de Bétharram*, de I.-E. Lasne, que nous avons fait reproduire d'après l'exemplaire unique de la Bibliothèque nationale, est extrêmement curieux. — Les articles sur la Révolution sont assez nombreux. Par exemple : l'*Inventaire des objets du culte de la cathédrale et des*

1. A. Cadier, *Osse, histoire de l'Église réformée de la Vallée d'Aspe*. Paris, Grassart; Pau, Ribaut, 1892, in-8° de XV-391 p., avec une carte.

V. Dubarat, *Le Protestantisme en Béarn et au Pays basque*, ou Observations critiques sur l'histoire de l'Église réformée d'Osse. Pau, Vignancour, 1895, in-8° de VIII-481 p.

2. J. Passy, *Étymologie du nom de Gatarram-Bétharram*, 1894, avril.

Digitized by Google

églises de Bayonne à la Révolution, les *Sermons de l'abbé Lafargue*, *Une page de la Révolution à Bayonne*, par M. Hiriart, suivie de la *Fête de la Raison* et de la *Destruction des reliques de saint Léon*; *Le curé martyr de Bénéjac en 1794*, etc.

On peut bien penser que l'*Hagiographie* n'a pas été oubliée dans notre Revue. Dès la première année, il y a eu des *Études sur saint Léon, sainte Engrâce et sainte Quitterie*[1]. M. l'abbé Breuils a bien prouvé que celle-ci était « gasconne » et non espagnole. Le numéro de juin 1895 le démontre encore mieux, puisqu'un Sacramentaire gallican d'Aurillac mentionne au IXe ou Xe siècle la vierge martyre dont il n'est question en Espagne qu'environ quatre siècles plus tard. Un travail sur saint François-Xavier, de M. de Jaurgain, fait voir qu'il était de la famille « bourgeoise » de Jasso, à Saint-Jean-Pied-de-Port, et non de celle du seigneur de Jaxu[2]. La légende de sainte Confesse, oubliée dans le *Proprium* auscitain, approuvé naguère à Rome, donne tout ce que l'on sait sur cette sainte inconnue dont l'image est magnifiquement sculptée dans une stalle de la vieille cathédrale de Lescar[3].

L'année 1895 a vu publier l'*Ancien Pèlerinage de N.-D. de Berlane à Morlaas* (1318-1793); *Le Couvent des Ursulines d'Orthez*, par L. Batcave; la suite des *Paroisses basques*, de M. Haristoy; les *Corporations de Bayonne en 1790*, et d'autres articles sur lesquels nous reviendrons bientôt.

N'oublions pas le bel ouvrage de M. l'abbé Douais sur les FF. PP. en Gascogne[4]. En 1885, les Archives historiques de la Gascogne avaient publié deux volumes, riches en documents sur les couvents des Dominicains dans notre Sud-Ouest. Les *Actes des Chapitres provinciaux*, nouvellement mis au jour, ne sont pas moins précieux. C'est une mine inédite et d'un grand profit pour notre histoire religieuse aux XIIIe et XIVe siècles. Ces Actes, recueillis par Bernard Gui (1297-1315), ont été reproduits avec beaucoup de soin, d'après plusieurs manuscrits. Ils sont d'autant plus importants que nulle part on ne voit aussi bien fonctionner l'organisme puissant du grand ordre de saint Dominique. Aucun chapitre provincial ne se tint dans notre région, mais on voit figurer presque partout les couvents de Bayonne, Orthez et Morlaas avec leurs prieurs, parmi lesquels paraît Guillaume Godin, le cardinal ami, de Clément V, qui lui laissa une partie de sa chapelle.

1. Pau, Vignancour, 1892, tirage à part de 78 p. in-8°. (Voir plus haut.)
2. J. de Jaurgain, *Origine de la famille de saint François-Xavier*, avril 1894.
3. V. Dubarat, *Légende de sainte Confesse, vierge, patronne de Lescar* (texte latin et français), mai 1894.
4. C. Douais, *Acta Capitulorum Provincialium Ordinis Fratrum Prædicatorum* (Première province de Provence, province romaine, province d'Espagne). Toulouse, Privat, 1894, in-8° de CXIX-483 p., 1er fascicule.

Digitized by Google

VI. Institutions et coutumes. — M. Webster Wentworth, un Anglais installé chez nous, en plein pays basque, depuis longtemps, et qui étudie avec une ardeur enviable nos antiquités locales, a publié un article sur les *Assurances mutuelles du bétail et le cheptel* en France et en Espagne[1] au mois de janvier 1894. Cette étude, d'un intérêt très actuel, a été faite d'après toute sorte de renseignements bien et dûment contrôlés. Elle montre la sollicitude du noble Anglais aux choses de l'agriculture et au bien-être de nos paysans. — C'est aujourd'hui une coutume établie par la générosité princière de M. Antoine d'Abbadie, membre de l'Institut, que chaque année des fêtes basques ou *euskariennes* se donnent dans différentes villes des versants basques français et espagnol. M. Bernadou a publié une excellente relation de ces fêtes dans le Bulletin de Bayonne au commencement de 1894[2]. Il faut la lire pour soupçonner tout ce qu'il y a d'imprévu et de charme dans un voyage au pays du *Cid campeador*. — M. Butel nous transporte ailleurs; il s'est installé quelque temps dans un village de la vallée d'Ossau; il en a étudié les mœurs et les coutumes et les a décrites avec un rare talent dans une petite brochure qui sera le modèle du genre. Conditions du travail et du lieu, propriété, famille, *voisinage*, émigration, gouvernement local, histoire de la race, telles sont les grandes divisions de cette remarquable étude; c'est un livre qui apprend beaucoup à ceux qui veulent connaître nos montagnes[3]. Ajoutons-y l'ouvrage qui vient de paraître ces jours-ci et intitulé *Zazpiak-bat* (les Sept-un)[4], allusion aux sept provinces basques unies par le même amour de leur belle langue. Ce charmant petit livre nous raconte avec brio et entrain, avec éloquence et poésie, tout à la fois, les fêtes basques de Saint-Jean-de-Luz en 1894 et un voyage fait en Guipuzcoa, au seuil de la patrie ensoleillée de Cervantes. A la fin se trouvent les poésies basques couronnées au concours, l'analyse de la *Pastorale* dite des *Quatre fils d'Aymon*, la description d'un tableau hollandais du XVIIe siècle qui se trouve dans la petite, mais riche église d'Itsatsou, et le curieux récit des fêtes et de la procession du vendredi-saint à Fontarabie, où l'on résume, si j'ose le dire, les scènes si connues de Séville en pareille circonstance. — Nous mettrions sous le même chef l'étude de

1. W. Webster, *Les assurances mutuelles du bétail et le cheptel parmi les fermiers et paysans du sud-ouest de la France et du nord de l'Espagne* (*Bulletin de la Société des Sciences et Arts de Bayonne*. 1894, 39 p.).

2. *Azpeitia, Les fêtes euskariennes au pays de saint Ignace*, septembre 1893 (*Ibid.*, p. 129).

3. Fernand Butel, *Une vallée pyrénéenne, la vallée d'Ossau*. Pau, Broise, 1894, in-18 de V-210 p.

4. Ch. Bernadou, *Zazpiak-bat*. Bayonne, Lasserre, 1895, in-12 de 187 p., avec le blason de Guipuzcoa, « *Zazpiak-bat* ».

Digitized by Google

M. Bladé sur la *Transhumance*[1] ou émigration périodique des bestiaux d'une contrée dans une autre. Il y a des conventions *(cartas de paz, facerias, lies-passeries)* qui règlent ces migrations annuelles; elles sont reconnues par les traités de délimitation entre la France et l'Espagne de 1862 à 1866. Parlent-elles de l'antique coutume qui oblige la vallée française de Baretous à payer trois vaches à la vallée espagnole de Roncal, le 13 juillet de chaque année? En 1892, l'*Union catholique* a publié (en février et mars) une série d'articles sous ce titre : *La junte de Baretous et de Roncal;* le *Petit Parisien* du 23 juillet 1893 a donné une bonne gravure représentant cette cérémonie bizarre et humiliante pour notre amour-propre national, — car les Espagnols tirent des coups de fusil vers le territoire français. Cette année, nos communes frontières refusent de payer ce tribut suranné et ridicule. — Mentionnons en finissant la thèse importante de doctorat de M. Parcade, juge au tribunal de Vendôme, sur les fors de Béarn. Elle complète les travaux déjà parus sur la matière[2].

VII. Histoire de l'art. — L'histoire de l'art a produit très peu de chose dans ces derniers temps. On peut mettre sous ce titre les *Paysanneries béarnaises*, de M. P. Lafond, eaux-fortes accompagnées du texte explicatif, publiées au commencement de cette année chez Vᵉ Ribaut. — Il y a deux ans, j'ai été amené à parler du séjour de Joseph Vernet, le peintre des ports de France, à Bayonne où il s'entremit avec l'évêque, Mgr G. d'Arche (un Bordelais, ancien doyen du chapitre de Saint-André), pour fournir la cathédrale d'un autel majeur qu'il fit venir de Marseille, et de tableaux qu'il commanda à Lépicié, Caresme et Brenet[3]. A ce propos, mentionnons un tout petit livre, un guide des touristes et des étrangers à la cathédrale de Bayonne. Les descriptions en sont soignées et bien complètes. Je ne crois pas cependant, quoi qu'on en dise, que le tableau de *Sainte Anne* soit de l'école espagnole et ait été donné par Anne de Neubourg; il fut très probablement peint par un des artistes que nous avons nommés[4]. — Les *Études historiques et religieuses* ont maintes fois rappelé le souvenir et les œuvres de Butay, peintre palois et habile dessinateur, maître du maréchal Bosquet, qui, à l'École polytechnique, vantait très haut son mérite et sa valeur.

1. J.-F. Bladé, *Essai sur l'Histoire de la Transhumance dans les Pyrénées françaises*, extrait du *Bull. de géographie hist. et descript.*, 1892.

2. D. Parcade, *Étude historique sur les anciens fors de Béarn*. Paris, Rousseau, in-8° de 157 p.

3. V. Dubarat, *Quelques tableaux de la cathédrale de Bayonne et le peintre Joseph Vernet* (*Étud. hist. et rel.*, mai 1893).

4. *Guide de l'étranger dans une visite à la cathédrale de Bayonne*. Bayonne, Lasserre, 1894, in-18 de 83 p., avec un plan.

Digitized by Google

VIII. Biographie et généalogie. — On a écrit naguère la vie de deux soldats, le maréchal Harispe, et le maréchal Bosquet auquel la ville de Pau a élevé une statue[1]. Un humble missionnaire, mort au Tonkin, et notre regretté Président de la Société des Sciences et Lettres de Pau ont eu également l'honneur très mérité d'une notice[2]. Ajoutons-y celle de M. Durant, président de la Société de Bayonne; les quelques lignes écrites sur le P. Rossigneux, bétharramite, un normalien entré dans les ordres; du lieutenant de vaisseau bayonnais Bourgeois, et enfin, comme un souvenir très rétrospectif, les pages consacrées à François Foucquet, ancien évêque de Bayonne et frère de l'infortuné surintendant[3]. Nous pourrions encore rappeler ici un travail paru en Tarn-et-Garonne sur trois prélats de Lescar : Jean Jagot (1569-1599), qui n'est jamais venu en Béarn à cause de la Réforme; Calvet, — un inconnu, sinon un mythe, — et le cardinal Georges d'Armagnac[4]. Il ne faudrait pas non plus oublier trois humbles, le P. J. Sempé, capucin, et curé après la Révolution; le P. Clément d'Ascain, aussi capucin et fameux prédicateur au XVIIIe siècle, et Jean Pène, soldat et douanier, qui, tout illettré qu'il était, a voulu néanmoins rédiger ses *Promenades militaires* pendant la Révolution et sous l'Empire[5].

On nous permettra de parler un peu de la *Notice biographique* que nous avons consacrée à l'illustre Marca, en tête de la nouvelle édition de l'*Histoire du Béarn*. On trouvera étrange ce titre bien modeste pour un in-4° d'environ 300 pages en y comprenant les pièces justificatives et les documents. M. L. Couture en a déjà fait la remarque dans la *Revue de Gascogne* de 1894 (p. 509). Cependant, si on lit l'*Erratum*, on s'expliquera cette anomalie. Je pensais d'abord ne faire que 50 pages environ; et puis, la matière s'est trouvée si riche, qu'il a fallu aller jusqu'au bout. Malheureusement, les premières feuilles étaient imprimées, et il n'y a pas eu moyen de

1. Labouche, *Le Chef de brigade Harispe et les Chasseurs basques* (*Bull. de la Société de Pau*, 2e liv. 1893, avec tirage à part). — H. Barthety, *Le Maréchal Bosquet*, souvenirs d'histoire locale. Pau, Vignancour, 1894, in-8° de 316 p. avec 2 gravures. Ce travail avait paru d'abord dans le *Mémorial des Pyrénées*.

2. *Notice sur M. Bertrand Idiart-Alhor*, missionnaire au Tonkin. Saint-Palais, Clèdes, 1893, in-8°. — Dr de Musgrave-Clay, *Notice sur M. Louis Lacaze* (*Bull. de Pau*, 1893, 1re livr., et *Études hist. et relig.*, 1893, juin).

3. C. Bernadou, *M. Henri Durant* (*Bull. de Bayonne*, 1894, 3e tr.), avec portrait.— *Les Normaliens dans l'Église*, par le P. Baudrillart (*La Quinzaine*, fév. 1894).— *Un frère de Nicolas Foucquet, François, archev. de Narbonne, exilé à Alençon*, par L. Duval, archiviste de l'Orne, extr. des *Mém. de l'Académie de Caen*, 1894. — E. Ducéré, *Le Lieutenant de vaisseau Bourgeois* (*Bull. de Bayonne*, 1894, 3e trim.).

4. *Jean de Jagot, Georges d'Armagnac, Calvet*, évêques de Lescar, par Forestié et F. Galabert (*Études hist. et rel.*, 1894, pp. 599 et 653).

5. *Le P. Joseph Sempé, capucin, curé de Bosdarros et de Pouillon* (*Rev. de Gasc.*, janv. 1894; *Étud. hist.*, nov. 1894, juin 1895). — P. Haristoy, *Le P. Clément d'Ascain* (*Étud.*, mai 1894).—E. Ducéré, *Promenades militaires, Révolution de 1789, Jean Pène, né le 24 août 1773* (*Bull. de Bayonne*, 1894, 2e trim.).

Digitized by Google

corriger le titre si malencontreux de *Notice*, au lieu de *Vie de Marca*. J'ai essayé de couvrir cela d'une petite défaite à la page CCLVIII, mais ce n'est qu'une défaite; la vraie raison est aux *Additions et Corrections*, page CCCVII. Ceci soit dit pour ceux qui s'occuperont un jour ou l'autre de mon travail. Cette *Vie de Marca* est suivie de documents inédits, dont quelques-uns sont extrêmement intéressants pour notre histoire locale[1]. — Nous ne ferons guère que citer l'*Armorial du Béarn*, de M. de Dufau de Maluquer[2]. C'est un livre d'or, et je ne crois pas qu'une autre province puisse se vanter de posséder un travail si consciencieux et si bien fait. Je vois à l'œuvre M. de Maluquer depuis plusieurs années, et j'augure que son travail définitif sera bien près d'être un chef-d'œuvre en son genre. Il mérite plus que tous les éloges qu'on a pu en faire jusqu'ici.

Signalons aussi dans ce genre la généalogie de Philippe de Béarn, seigneur de Sendos, d'après des archives de famille. Il y a beaucoup à ajouter et des réserves à faire sur les sentiments « catholiques » de cette maison pendant la Réforme. On a des preuves du contraire[3].

Il faut citer aussi la notice sur l'évêque de Bayonne, Jn des Monstiers, mise en tête des lettres du prélat ambassadeur, publiées par le marquis des Monstiers[4].

IX. Histoire locale et géographie historique. — Le *Bulletin de la Société de Borda* a publié l'année dernière une *Note sur les origines de Beneharnum*. Elle témoigne d'un « amour de clocher » bien légitime de la part de feu M. l'abbé Lartigau, ancien curé de Bellocq. Ce sera un numéro de plus sur cette question intéressante. Dans cet article, la meilleure preuve que puisse donner ce bon curé de son opinion sur Bellocq, l'antique Beneharnum et le siège épiscopal des temps primitifs, c'est qu'un catalogue de Charvet a publié un sceau de Bellocq (B. P.?) avec cette légende : « † S. DELS : PROMENS : DE : BELLOCII. Tour de cathédrale accostée de deux crosses, XIVe s. » Il n'y a ni à discuter, ni à insister.

Les nombreuses brochures que publie avec une fécondité sans égale le savant M. Bladé sur les premiers siècles de la Gaule romaine et chrétienne sont toutes d'un rare mérite et d'un grand profit pour ceux qui voudront étudier ces époques obscures. Les

1. V. Dubarat, *Notice biographique sur Pierre de Marca*, in-4° de CCLIX p. A la suite, *82 pièces just. et docum.*

2. Dufau de Maluquer, *Armorial de Béarn*, Pau, Ve Ribaut, 2 vol. in-8°, 1892 et 1893. Le 3e est en cours de publication.

3. Abbé Laurent, *Généalogie de Messire Philippe de Béarn, Sgr de Sendos* (*Bull. de la Soc. Borda*, 4e trim. 1894).

4. *Un évêque ambassadeur au* XVIe *s., Jn des Monstiers, seigneur du Fraisse, évêque de Bayonne*, etc. Sa vie et sa correspondance. Limoges, Ve Ducourtieux, 1895, in-8° de VI-258 p.

Digitized by Google

lecteurs des *Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux* connaissent la plupart de ces travaux. Le dernier est intitulé : *Le Sud-Ouest de la Gaule franque depuis la création du royaume d'Aquitaine jusqu'à la mort de Charlemagne*. Ensuite paraissait à Agen *la Géographie politique de la Gaule franque* pendant la même période. Le côté religieux et ecclésiastique est traité avec ampleur dans tous ces Mémoires. La Charte d'Alaon est absolument discréditée, tout comme les chartes de La Réole, — grâce à M. Imbart de La Tour; — la charte d'Arsius est plus qu'ébranlée, et nous attendons ici avec quelque impatience les conclusions définitives de l'auteur sur la fondation de l'évêché de Labourd ou de Bayonne; l'évêché de Gascogne n'est plus qu'un mythe. — On sait que la fondation des évêchés et la succession des évêques sont, pour cette époque, à peu près impossibles à établir. La découverte de l'existence d'un concile à Garnomo, près de Bordeaux, en 673, est venue projeter bien des lumières. Il paraît manifeste que l'évêché de Bayonne n'existait pas encore. Nous croyons que les conciles d'Espagne, bien étudiés, amèneront quelques découvertes[1]. Pourquoi, par exemple, personne n'a-t-il songé à publier le concile de Jaca de 1063, où figurèrent saint Austinde, archevêque d'Auch, Étienne, évêque d'Oloron, Héraclius, évêque de Bigorre, et Jean, évêque de Lectoure? Ce concile est d'autant plus important qu'il se tint à une époque de reconstitution des diocèses de la métropole d'Auch.

Une question qui a chez nous plus d'une fois passionné l'opinion, est celle de la situation et de l'emplacement de la cité des Boïates. Il s'y mêle ici un côté religieux qui a son importance. D'après quelques auteurs, sainte Eurosie était fille d'un gouverneur des Boïates ou Boïens; or, si les Boïates avaient pour chef-lieu de cité Bayonne, comme l'a prétendu Scaliger, il s'ensuit que sainte Eurosie

1. A ce propos, le savant professeur de Sorbonne, M. A. Thomas, dans la *Revue de Gascogne* de 1892, p. 195, a fait remarquer, avec raison sans doute, que je m'étais trompé en parlant du concile de *Modogarnomo*, p. *Garnomo, modo* étant un adverbe explétif. Sur ce sujet, je n'en pouvais guère plus savoir que les « professionnels », et certes M. Bladé, à qui j'empruntais ce nom, en est un et des meilleurs. Dans le même article, j'aurais confondu « un évêque d'*Oloron* et un évêque d'*Evora* ». Cela est bien probable; mais Claude Robert, les frères de Sainte-Marthe, peut-être aussi le P. Le Cointe, ont cru, bien avant moi, que, dans l'espèce, « episcopus *Elborensis* » pourrait bien être synonyme d'*Ellorensis*. En tout cas, cette similitude de noms entre *Artemon*, évêque d'Oloron, qui assiste au concile de Garnomo en 673, et *Tructemonde* « ep. Elborensis », qui figure en 681 au concile de Tolède, et le rapprochement des dates m'ont fait admettre l'opinion de ces auteurs. J'avais dit cependant, quatre ans auparavant, dans les *Notices historiques sur les évêques de l'ancien diocèse d'Oloron* (Pau, Aréas, 1888, p. 13), que « cette opinion n'est pas généralement adoptée, car *Elborensis* n'est pas *Ellorensis* ». J'ai eu l'ouvrage de D. Gams sous la main. Il donne Albuntius, Zozime, Tructemonde, Arcontius pour évêques d'Evora. Je n'ai pas d'ailleurs trop de difficulté à l'admettre.

Digitized by Google

était bayonnaise; de là l'utilité et même la nécessité d'un culte public et spécial à Bayonne. Cette thèse a été soutenue avec beaucoup d'érudition; celui qui écrit ces lignes s'essaya à prouver le contraire, — de quoi des Bayonnais furent loin de lui savoir gré. Depuis lors (1888), M. Camille Jullian a admirablement établi la vérité de la thèse qui fixe l'emplacement de la cité des Boïates à La Teste-de-Buch, dans son substantiel et très beau livre sur les inscriptions de Bordeaux. Tout le monde n'a cependant pas été convaincu. M. Bladé ayant repris naguère cette opinion dans son Mémoire sur la *Géographie politique de la Gaule pendant la domination romaine*, M. Henri Poydenot a invoqué la brochure de M. le vicaire général Inchauspé faisant de Bayonne la cité des Boïates; d'après M. Poydenot, elle « tranche définitivement la question ». De là une polémique, heureusement de courte durée. M. Bladé a renvoyé son contradicteur à la nouvelle étude de M. C. Jullian sur *la Cité des Boïens et le pays de Buch*, parue dans les *Mélanges Havet*. Sera-t-on convaincu cette fois? Je ne sais. Nous ignorons s'il y a eu un tirage à part de ce « petit chef-d'œuvre », comme l'a appelé M. T. de Larroque dans la *Revue de Gascogne* du mois de mai dernier; nous le voudrions bien, nous qui n'avons pas en mains le gros volume des *Mélanges*[1].

A un autre point de vue et comme vulgarisation de l'histoire locale, on peut citer les *Contes bayonnais* de M. Ducéré, qui paraissent dans le Bulletin de la Société de Bayonne et qui peuvent donner quelque goût des études historiques à ceux qui n'en soupçonnent pas la saveur. Ces *Contes* parlent même de Bayonne préhistorique et mettent en scène des personnages de ces temps antédiluviens.

Disons quelques mots de la réimpression qui se fait en ce moment de l'*Histoire de Béarn*, de Marca. Le prospectus du libraire parut en 1890. Nous proposâmes que la Société des Sciences, Lettres et Arts de Pau désignât plusieurs membres pour s'occuper de la publication et de l'annotation de ce grand ouvrage. Cette proposition, individuellement faite à quelques-uns, n'eut pas de succès; nous regrettâmes alors une réimpression qui empêcherait pour l'avenir une édition savante et « au point » de ce livre, et nous l'écrivîmes dans un article critique du *Bulletin catholique*. Cependant les exemplaires de Marca se vendaient un prix très considérable; c'était un grand profit d'avoir pour 25 ou 30 francs un ouvrage qui atteignait très couramment 100 et 120 francs. Nous souscrivîmes donc à cette œuvre patriotique. Plus tard, lorsque le premier volume était imprimé aux trois quarts, on nous pria de faire

1. H. Poydenot, *L'Inscription de Hasparren, l'Évêché de Bayonne, la Cité des Boïates*, dans les *Études hist. et rel. du diocèse de Bayonne*, avec les réponses de M. Bladé, fév., mars, avril, 1895.

Digitized by Google

une notice biographique et la bibliographie de Marca; la nouvelle édition aurait ainsi des additions qui lui donneraient plus de prix et obligeraient les amateurs et les bibliothèques publiques à se le procurer. C'est bien ce qui est arrivé. Les épreuves du premier volume et d'une partie du second ont été revues et corrigées par le regretté Léon Garet, imprimeur-éditeur, assez docte ès lettres latines; la mort l'ayant ravi trop tôt à sa famille, nous nous sommes chargé de revoir les épreuves des derniers livres. Somme toute, l'édition sera très belle, admirablement imprimée, en deux volumes in-4°, d'un maniement plus facile que l'in-folio de l'édition originale, augmentée d'un bon tiers par la *Vie de Marca*, la *Bibliographie* et une excellente table de M. L. Batcave. A 30 francs — et sans idée de réclame — l'éditeur n'y retrouvera certainement pas ses frais. Ce travail fait honneur à la typographie paloise, et particulièrement à l'imprimerie Garet, qui rivalise pour la perfection et le luxe de ses ouvrages avec les grandes imprimeries de Paris[1].

L'histoire de Gaston IV, comte de Foix, éditée pour la première fois par M. A. Courteault, archiviste aux Archives nationales, est une heureuse contribution à notre histoire locale. Le manuscrit original de cette chronique, possédé jadis par Oihénart, a été perdu et la publication a été faite d'après une copie du célèbre historien André Du Chesne. Leseur (Lescure? Lefèvre?), auteur de cette œuvre jusqu'ici inédite, n'est pas un historien, c'est un témoin qui raconte presque toujours ce qu'il a vu[2]. M. Courteault a complété la chronique de Leseur en nous donnant une histoire définitive de Gaston IV. Cette thèse de sortie de l'École des Chartes est devenue un beau livre, plein de renseignements curieux sur cette époque du xve siècle, aujourd'hui si bien étudiée. M. Courteault suit pas à pas son héros (1423-1472) et donne une appréciation très juste que l'histoire ratifiera. Admirablement prêt par ses travaux antérieurs, nous voudrions que le jeune érudit nous donnât la continuation de l'*Histoire de Béarn* jusqu'en 1620. Ce serait le plus grand service rendu à notre pays. Ajoutons que M. Courteault vient encore, avec M. Pasquier, archiviste de l'Ariège, de publier les *Chroniques* d'Esquerrier et de Miégeville[3].

1. P. de Marca, *Histoire de Béarn*, nouvelle édition ornée du portrait de l'auteur et de plusieurs gravures, avec la *Vie de Marca*, une *Généalogie*, la *Bibliographie* de ses œuvres et des *Documents inédits* sur sa famille, avec une table générale des matières. 2 grands vol. in-4°, Pau, Garet, 1895.

2. H. Courteault, *L'Histoire de Gaston IV, comte de Foix*, par Guillaume Leseur, chronique inédite du xve s. publiée par la Société de l'Histoire de France. Paris, Renouard, 2 vol. in-8°. — H. Courteault, *Gaston IV, comte de Foix, vic. souverain du Béarn, prince de Navarre, 1423-1472*, étude historique sur le midi de la France et le nord de l'Espagne au xve s. Toulouse, Privat, 1895, in-8° de XXXII-410 p.

3. F. Pasquier et Courteault, *Chroniques romanes des comtes de Foix, composées au xve s. par Arnaud Esquerrier et Miégeville*. Foix, Gadrat, et Toulouse, Privat. In-8° de xxvii-292 p.

Digitized by Google

On peut ajouter à cette série deux ouvrages de M. Ducéré, l'un sur les *Pêcheurs basques à Terre-Neuve,* morceau piquant et curieux où nous voyons les Basques parmi les premiers navigateurs qui se soient hasardés vers les îles Saint-Pierre et Miquelon à la pêche de la morue. On y trouve une description, bien prise sur le vif, de l'ancienne ville maritime de Bayonne[1]. Aussi c'est dans ce même ordre d'idées que M. Ducéré a écrit l'*Histoire de la marine militaire,* qui vient d'être terminée. Ces travaux ont certainement de la valeur. M. Ducéré a pris la résolution de vulgariser surtout l'histoire locale; il s'essaie par toute sorte de voies : contes, légendes, histoire vraie. C'est d'un réel mérite; je crois toutefois qu'en mettant quelque frein à sa fécondité, vraiment prodigieuse, il produirait des œuvres durables et incontestées. Je le souhaite à un compatriote dont j'apprécie hautement le travail et l'ardeur infatigable. — Le *Journal de bord d'un Flibustier* (1686-1693), du même, est un document intéressant qui nous fait connaître la vie des corsaires au XVIIe siècle[2].

X. Archéologie. — Ici la matière est bien pauvre. Personne ne s'en occupe sérieusement; la science épigraphique est chez nous d'une infériorité manifeste. En dehors de M. François Saint-Maur — qui n'écrit plus — et de M. Poydenot, nous ne connaissons pas d'amateur ou de savant qui s'adonne spécialement à ce genre de travail. Nous avons vu plus haut que la fameuse inscription de Hasparren est toujours diversement expliquée par MM. Bladé et Poydenot. Nous ne prenons pas, et pour cause, parti dans la querelle. On laisse reposer les fouilles de Lescar, l'antique Beneharnum au dire de Marca. Toutefois, dans la dernière réunion de la Société de Pau, un membre a attiré l'attention de ses collègues sur le nom de « *vielle morte,* ville morte, » donné à un quartier de Lescar. Ce pourrait être l'indice, négligé jusqu'ici, de nouvelles découvertes et de rares surprises. La cathédrale n'a pas non plus révélé tous ses secrets. C'était, jusqu'à la fin du XVIe siècle, le Saint-Denis des souverains de Béarn. Toutes les recherches faites pour trouver les caveaux illustres sont malheureusement restées sans résultat. La même Société des Sciences, Lettres et Arts de Pau a fait faire des fouilles à Lalonquette, où furent découvertes de belles mosaïques en 1840. On s'est contenté de les dessiner sur place et de dresser un plan fidèle de ce qui reste, — car la charrue a presque tout détruit. Deux rapports, que M. Barthety insérera dans le Bulletin de 1894 et 1895, raconteront par le menu, le résultat de ces

1. E. Ducéré, *Les Pêcheurs basques à Terre-Neuve* (*Bull. de la Société de Pau,* 1893, 3e livr.).

2. E. Ducéré, *Journal de bord,* etc., d'après un ms. de la Bibliot. nat. (*Bull. de la Soc. de Bayonne,* 1894 et 1895).

Digitized by Google

fouilles. — Nous avons publié dans les *Études* quelques inscriptions de pierres tombales ecclésiastiques, et M. Webster a donné un petit recueil d'inscriptions trouvées dans le Pays basque[1]. Les *Études* ont aussi publié l'inscription de la pierre tombale de l'abbé Poeydavant, celle d'une vieille cloche d'Ustaritz et enfin un travail excellent et bien précis de M. l'abbé Lacoste sur celles de Béost[2].

Le *Mémorial des Pyrénées* annonçait, dans son numéro du 23 juin dernier, la mise en vente chez l'antiquaire Raas de plus de deux cents « vieilles pièces de Béarn », qui n'étaient autres que des centulles. Le bel ouvrage de MM. Blanchet et Schlumberger sur la *Numismatique de Béarn*[3] a servi à identifier les types vendus par Raas, qui possède encore quelques spécimens de cette monnaie.

XI. Langue basque. — Il y a un véritable mouvement qui se propage de plus en plus en faveur des études sur la langue basque. L'*Eskualduna* publie, depuis longtemps déjà, des articles sur la grammaire, et en particulier sur le verbe basque. Dans nos *Études historiques*, MM. E. Inchauspé, S. Dodgson et Hatan ont donné des travaux considérables sur le basque. M. Inchauspé a refondu le Mémoire lu au Congrès des Sociétés savantes tenu à Pau en 1891. Beaucoup d'étymologies de M. Hatan ont été contestées; ce sera la matière d'un bon article critique de M. le Dr Larrieu, lequel ne tardera pas trop à paraître[4]. Mais si l'on veut avoir une idée à peu près complète des ouvrages qu'a provoqués l'étude de l'*Eskuara*, il faut lire l'article de M. Webster paru dans le Bulletin de la Société de Bayonne. C'est la revue la plus exacte des travaux publiés sur cette langue savante[5]. En ajoutant, comme *desiderata*, les ouvrages que nous avons indiqués plus haut et dont nous donnons ici les titres, on est sûr de ne passer sous silence aucune étude importante sur le basque. D'autre part, la Société Ramond, de Bagnères, prépare la publication de pastorales basques, et en particulier de celle de Sainte-Hélène, l'une des meilleures et des plus parfaites, si l'on peut parler de perfection en ce genre.

V. DUBARAT,
Aumônier du Lycée de Pau.

1. V. Dubarat, *Inscriptions et pierres tombales du clergé à Bayonne* (*Études*, déc. 1892). —Webster, *Sur quelques inscriptions du Pays basque* (*Bull. de la Soc. de Bayonne*, 1892).

2. *Études*, mars et mai 1893. *Les Cloches de Béost*, étude iconographique (*Ibid.*, janv. et fév. 1894).

3. Paris, Leroux, 1893, 2 vol. in-8°.

4. Chanoine Inchauspé, *Le peuple basque, sa langue, son origine* (*Études*, 1893 et ss.). — E.-S. Dogson, *Étud.*, 1892, p. 66. Compte rendu de la grammaire basque de M. Azcue. — *Poésies basques de B. d'Echepare* (*Ibid.*, juillet 1892 et ss.). — Un Basque (Hatan), *Explication des principaux noms propres des villages du pays basque-français et des provinces basques* (*Ibid.*, 1895, fév. et ss.).

5. W. Webster, *De quelques travaux sur le basque faits par des étrangers pendant les années 1892-94* (*Bull. de la Soc. de Bayonne*, 1894, 4e trim.).

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

M. Clerc, *De rebus Thyatirenorum commentatio epigraphica.* **Paris, Alphonse Picard, 1893, 1 vol. in-8° de 116 pages.**

La méthodique et lumineuse étude que M. Clerc a consacrée à Thyatire est mieux qu'un excellent travail : elle est un excellent exemple. Parcourir l'Asie-Mineure, ramasser, sur ce sol inépuisable, une opulente récolte d'inscriptions, choisir, parmi tant de beaux champs de recherches, un de ceux où la moisson a été le plus riche, voilà qui est utile, généreux et intelligent. On apporte sa part d'inédit; on paie sa dette de reconnaissance au pays dont on fut l'hôte; on approfondit et l'on pousse, sur un point, l'histoire de la péninsule. Ces monographies sont d'un usage courant en Allemagne. Mais combien y en a-t-il, parmi les docteurs de Leipzig, de Gœttingue ou de Berlin, qui ont vu les régions dont ils parlent? Autre chose est de cataloguer des textes dans la poudre des bibliothèques; autre chose est d'interroger sur place, dans un site évocateur, au milieu de ruines qui parlent, sous un ciel qui revêt tout des aspects d'autrefois, les vestiges des siècles disparus. Il est à souhaiter que nos jeunes camarades d'Athènes n'abandonnent pas la voie ouverte par leur ancien. Apamée, Philadelphie, Aphrodisias méritent d'avoir leur tour. Ces vieux noms font bien au front d'une thèse latine. Ils ont des sonorités qui eussent ravi Flaubert et qui enchantent le brillant écrivain qu'est M. Gaston Deschamps, comme en témoigne ce début d'un sonnet manuscrit :

« Il avait vu Pergé, Thyatire, Aspendus... »

Grâce à M. Clerc, toute la vie publique et privée de Thyatire, histoire, institutions, magistratures, cultes, jeux, corporations ouvrières, aristocratie locale, nous est maintenant familière. Deux questions, très délicates, restent obscures : celle des origines de Thyatire; celle du dieu Tyrimnas.

Antérieurement à l'âge classique, Thyatire se serait appelée Pélopia et Sémiramis : ἡ πρότερον Πελόπεια καὶ Σεμίραμις, dit Étienne de Byzance. Comme le géographe part de son temps et remonte le

Digitized by Google

cours des siècles, il faut en conclure que le nom auquel se substitua celui de Thyatire est Pélopia et que Sémiramis fut la désignation première. La ville se serait donc appelée d'abord Sémiramis, puis Pélopia, enfin Thyatire. C'est, en effet, dans cet ordre qu'un texte épigraphique présente les noms successifs de la cité : Σεμίραμις, Πελώπια, Θυάτειρα. Pline mentionne également trois noms; mais sa liste ne concorde pas avec les autres. A la place de Sémiramis, il donne Euhippa. Je présume qu'il a commis une confusion. L'épithète εὔιππα, « renommée pour ses chevaux, » ne peut guère avoir été l'appellation de la ville qu'à une époque où l'élevage du cheval était une des principales occupations du pays, c'est-à-dire à l'époque lydienne (cf. *La Lydie et le Monde grec*, p. 43). « Euhippa » me paraît donc être un simple équivalent grec du lydien « Thyateira ». Si l'hypothèse est juste, « teira » signifiant château, acropole, place forte, « thya » aurait le sens d'ἵππος ou telle autre signification dérivée.

Que Thyatire se soit effectivement appelée Pélopia, c'est ce que semble indiquer l'accord de Pline et d'Étienne de Byzance avec la tradition locale. Le nom de Sémiramis, bien que purement fabuleux, n'est peut-être pas sans répondre aussi à une réalité. On a tort de fermer dédaigneusement l'oreille aux légendes. La légende n'est en général que l'écho affaibli, confus et vaporeux d'une vérité lointaine. Il en est de Thyatire comme de Sardes (*Lydie*, p. 67-69) : les noms divers qu'a portés la ville représentent des vicissitudes ethniques ou politiques. Je ne vois pas pourquoi on se refuserait à croire que les grands empires du bassin de l'Euphrate ont pu exercer à un certain moment leur hégémonie sur l'Asie antérieure, alors qu'une multitude écrasante de témoignages de tout ordre s'accorde à le proclamer. Assyrienne ou chaldéenne, Thyatire a dû l'être, et à diverses reprises, sous des formes que nous ignorons, qu'il s'agisse d'une occupation effective ou d'une vassalité nominale. Phrygienne, elle l'a été aussi : n'est-ce pas du pays même où l'on aurait donné à Thyatire le nom de Pélopia que Thucydide et la tradition grecque font venir le phrygien Pélops?

Toutes les fois qu'une ville a été formée par des immigrations successives, il existe un moyen de contrôler les assertions des historiens et d'apprécier le plus ou moins de valeur des mythes : interrogeons les cultes. La religion est, dans la vie d'un peuple, ce qui se conserve le mieux et ce qui plonge le plus loin dans les profondeurs du passé. Or, nous trouvons à Thyatire un Σαμβάθειον, c'est-à-dire un sanctuaire de la Sibylle chaldéenne, laquelle, au témoignage de Suidas, s'appelait aussi Σαμβήθη. Nous y trouvons de plus un « péribole du Chaldéen », Χαλδαίου περίβολος, et ce « Chaldéen » était soit quelque astrologue, soit quelque dieu au nom duquel on rendait des oracles. La mantique chaldéenne florissait donc à Thya-

Digitized by Google

tire. Assurément, elle y était d'importation récente; mais serait-elle venue s'y épanouir, si rien ne l'y avait attirée et fixée?

J'admets, au reste, qu'en ce qui touche ce premier groupe de cultes l'hypothèse d'une antiquité très haute prête à la contestation. En revanche, pour Tyrimnas, j'estime qu'on peut arriver à des conclusions catégoriques. De ce que Thyatire fut une colonie macédonienne, de ce qu'un Τυρίμμας occupait le troisième rang dans la généalogie des rois de Macédoine, de ce que Τυρίμμας ou Τυρίμβας fut le père d'un des généraux d'Alexandre, Gronovius déduisait tout un roman: Tyrimnas, compagnon d'Alexandre, aurait été déifié par les Thyatiréniens, en récompense de services rendus à leur ville. Boeckh voyait encore dans Tyrimnas un héros macédonien introduit lors de la fondation de la colonie par Séleucus. Pour M. Foucart, « c'est un dieu lydien, de caractère solaire, assimilé au dieu hellénique qui s'en rapprochait le plus: Apollon pythien. » (*B. C. H.*, t. XI, 1887, p. 104.) M. Clerc se rallie à cette opinion. Je l'adopte moi-même, à la condition que l'épithète de « lydien » soit remplacée par celle de « phrygien » ou de « thrace ».

Les tribus qui pénétrèrent en Asie-Mineure au cours des grandes migrations thraces vinrent toutes avec leurs dieux nationaux. Ces dieux se fixèrent sur les différents points du territoire avec les bandes qui les avaient amenés. Nulle part, la fidélité aux cultes primitifs ne se manifesta plus vivement que chez les Phrygiens. A côté des grandes divinités vagues, communes à l'ensemble du peuple, telles que Mên, Papas, Sabazius, il y avait en Phrygie les divinités particulières des tribus, les héros éponymes, comme Otreus, Cadys, Cotys, Mygdon. Pourquoi la tribu qui s'établit à Thyatire n'aurait-elle pas eu, à l'exemple des autres clans thraces, sa divinité particulière? Tyrimnas fut le héros national des Thraces de Thyatire, et si l'on rencontre en Europe, aux alentours de l'Ossa et du Pinde, un chef odryse appelé Τυρίμμας ou Τυρίμβας, un thessalien, du nom de Τυρύμμας, vainqueur aux jeux olympiques, un roi de Macédoine et un héros épirote nommés l'un et l'autre Τυρίμμας, c'est que le Tyrimnas thyatirénien est précisément originaire de ces contrées-là. Envisagé de la sorte, Tyrimnas cesse d'être une anomalie et prend place dans un cortège de divinités similaires. On le comparera aux dieux indigènes, θεοὶ ἐνόρτιοι, des Pisidiens. On le rapprochera du carien Osogos, dieu particulier de la tribu des Otorcondes, à Mylasa. Deux héros surtout, Tylos et Chromios, marchent de pair avec lui. Tylos, une sorte de Triptolème, était adoré à Sardes, et le caractère agricole de ce demi-dieu local dénote assez une origine phrygienne (*Lydie*, p. 84). A Cadi, les Mysiens de l'Abbaïtide rendaient un culte au héros Chromios et lui décernaient le titre d'aïeul, προπάτωρ, ce qui est le nom même dont les Thyatiréniens honoraient leur Tyrimnas. Il y a là,

Digitized by Google

ce me semble, des faits assez probants pour que Tyrimnas soit admis à figurer dans le panthéon des peuples asiatiques d'origine thrace.

En publiant jadis des inscriptions de Thyatire, j'avais proposé des attributions et des dates que M. Clerc n'a pas toujours adoptées. Les solutions auxquelles il aboutit sont les meilleures. Et c'est là le grand avantage de ces monographies soignées : on y serre de près les problèmes, on y dissipe les incertitudes, on y rectifie les erreurs. Je tiens à remercier M. Clerc du profit et du plaisir que m'a procurés la lecture de sa belle dissertation.

GEORGES RADET.

J.-P. Waltzing, professeur à l'Université de Liège, *Les Corporations romaines et la Charité* (extrait des comptes rendus du *IIIe Congrès scientifique des Catholiques*). Louvain, Peeters, 1895, 1 vol. in-8° de 30 pages.

Voici quelle est la thèse de M. Waltzing : « Les collèges païens étaient dans la bonne voie pour devenir des associations charitables, mais nous constatons qu'ils ne le devinrent pas. Ils ne le devinrent pas, parce qu'ils n'étaient pas animés du souffle chrétien. » C'est, avec une affirmation plus tendancieuse, l'opinion développée par M. Boissier dans sa *Religion romaine* (t. II, p. 300 et s.). On doit avouer que tous les textes mis en œuvre par M. Waltzing lui donnent raison. Julien l'Apostat affirmait lui-même (*Lettres*, 49) que le succès des chrétiens tenait à leur charité et à leur humanité. — Et malgré tout, j'ai des doutes. Nous ne connaissons le collège païen que par les inscriptions. De lui, nous ne voyons que l'extérieur : sa vie intime et ses pensées nous échappent. Et l'inscription FABRI FRATRES (*Corpus*, V, n° 7487) me donne à croire qu'il n'était pas étranger à une fraternelle philanthropie. — Ce mémoire de M. Waltzing est très net, très savant. M. Waltzing est, à l'heure présente, l'homme qui connaît le mieux le système corporatif des Romains, et le livre qu'il annonce sur ce sujet sera accueilli de tous avec une véritable reconnaissance.

CAMILLE JULLIAN.

---

15 novembre 1895.

Digitized by Google

TABLE ALPHABÉTIQUE

PAR NOMS D'AUTEURS

ANDRIEU. — Bulletin historique de l'Agenais 335
ANTOINE. — Cicéron et Cérellia 75
BOUVY. — Voltaire et les polémiques italiennes sur Dante 295
BRUTAILS. — Interprétation d'une charte pour Morléas 289
— Les derniers documents acquis par le Conseil général de la Gironde et par la Municipalité de Bordeaux (comm.) 343
CARTAULT. — Observations sur le préambule du IIIe chant des *Géorgiques* .. 176
CHAMBRY. — Place de l'adjectif épithète dans Cornelius Nepos 278
CLERC. — Bulletin historique de la Provence 241
COUAT. — Sur la composition des *Acharniens* 24
— Notes sur la parodos dans les comédies d'Aristophane 363
DAURIAC. — Commentaire sur la *Troisième Méditation* de Descartes 184
DUBARAT. — Bulletin historique du Béarn et du Pays basque 431
DUCROS. — L'Encyclopédie du XVIIIe siècle (1er article) 89
JEANROY. — Étymologies françaises et provençales 98
JULLIAN. — Bulletin historique de Bordeaux 106
— Les Mystères d'Éleusis (bibl.) 252
— Les Corporations romaines et la Charité (bibl.) 450
LA VILLE DE MIRMONT (DE). — Le *Carmen Nelei* 270
LECHAT. — Une loi de la statuaire antique : la loi de la frontalité 1
MARION. — L'emprunt forcé de l'an IV et son application dans le département de la Haute-Garonne 401
OUVRÉ. — Histoire de l'Art : l'Art mycénien (bibl.) 124
PARIS. — La vie publique et privée des Grecs et des Romains (bibl.) 257
RADET. — La déification d'Alexandre 129
— Chroniques 116, 249, 343
— Atlas général (bibl.) 127
— *Formae orbis antiqui* (bibl.) 253
— Histoire ancienne : Égypte et Chaldée (bibl.) 347
— *De rebus Thyatirenorum* (bibl.) 447
RAMSAY. — Inscriptions en langue pisidienne 353
REDON. — L'harmonie rendue claire (bibl.) 259
RODIER. — Explication d'un passage de l'*Éthique à Nicomaque* 265
STAPFER. — Les sermons de saint Augustin ; le cardinal d'Ossat (bibl.) 122
VIANEY. — Les *Satyres françoises* de Vauquelin de la Fresnaie 386
WALTZ. — Notes sur les *Géorgiques* de Virgile (1er article) 170
— Élégies de Tibulle (bibl.) 350

Digitized by Google

TABLE ANALYTIQUE

DES MATIÈRES

I. Articles de Fond.

1° Antiquité. — Inscriptions en langue pisidienne (**W. M. Ramsay**), p. 353-362. — Une loi de la statuaire primitive : la loi de la frontalité (**H. Lechat**), p. 1-23. — Notes sur la parodos dans les comédies d'Aristophane (**A. Couat**), p. 363-385. — Sur la composition des *Acharniens* (**A. Couat**), p. 24-74. — Explication d'un passage de l'*Éthique à Nicomaque* (**G. Rodier**), p. 265-269. — La déification d'Alexandre (**G. Radet**), p. 129-169. — Le *Carmen Nelei* (**H. de La Ville de Mirmont**), p. 270-277. — Cicéron et Cérellia (**F. Antoine**), p. 75-88. — Place de l'adjectif épithète dans Cornelius Nepos (**E. Chambry**), p. 278-288. — Notes sur les *Géorgiques* de Virgile (**A. Waltz**), p. 170-175. — Observations sur le préambule du III° chant des *Géorgiques* (**A. Cartault**), p. 176-183.

2° Moyen age et Temps modernes. — Interprétation d'une charte pour Morlàas (**J.-A. Brutails**), p. 289-294. — Les *Satyres françoises* de Vauquelin de la Fresnaie (**J. Vianey**), p. 386-400. — Commentaire de la *Troisième Méditation* de Descartes (**L. Dauriac**), p. 184-240. — L'Encyclopédie du XVIII° siècle : I. La Science (**L. Ducros**), p. 89-97. — La critique dantesque au XVIII° siècle : Voltaire et les polémiques italiennes sur Dante (**E. Bouvy**), p. 295-334. — L'emprunt forcé de l'an IV et son application dans le département de la Haute-Garonne (**M. Marion**), p. 401-430. — Etymologies françaises et provençales : I. Haridelle; II. Ratier, rater; III. *Anc. fr.* berser, *fr. mod.* bercer (**A. Jeanroy**), p. 98-105.

II. Bulletins régionaux.

Bordeaux (**C. Jullian**), p. 106-115. — Provence (**M. Clerc**), p. 241-248. — Agenais (**J. Andrieu**), p. 335-342. — Béarn et Pays basque (**V. Dubarat**), p. 431-446.

III. Communications et Chroniques.

L'invention de la monnaie (**G. Radet**), p. 116-121. — Congrès des langues romanes (**E Bourciez**), p. 250-251. — Un autographe de Lakanal (**E. Labroue**), p. 251. — L'Université de Bordeaux (**É. Déjean**), p. 344-345. — Les derniers documents acquis par le Conseil général de la Gironde et par la Municipalité de Bordeaux (**J.-A. Brutails**), p. 343-344. — La décentralisation (**G. Radet**), p. 346.

IV. Thèses et Bibliographie.

Degert, *Quid ad mores ingeniaque Afrorum cognoscenda conferant sancti Augustini sermones.* — Le cardinal d'Ossat (**P. Stapfer**), p. 122-123. — Perrot et Chipiez, Histoire de l'Art dans l'Antiquité, t. VI : la Grèce primitive; l'Art mycénien (**H. Ouvré**), p. 124-126. — Vidal de La Blache, Atlas général (**G. Radet**), p. 127-128. — Foucart, Recherches sur l'origine et la nature des mystères d'Éleusis (**C. Jullian**), p. 252-253. — Kiepert, *Formae orbis antiqui*, 1re livraison (**G Radet**), p. 253-257. — Fougères, La Vie publique et privée des Grecs et des Romains (**P. Paris**), p. 257-259. — Loquin, l'Harmonie rendue claire : traité général des traités d'harmonie (**E. Redon**), p. 259-264. — Maspero, Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique, t. I : les origines; Égypte et Chaldée (**G. Radet**), p. 347-350. — Martinon, Élégies de Tibulle (**A. Waltz**), p. 350-352. — Clerc, *De rebus Thyatirenorum* (**G. Radet**), p. 447-450. — Waltzing, Les Corporations romaines et la Charité (**C. Jullian**), p. 450.

Bordeaux. — Imprimerie G. GOUNOUILHOU, rue Guiraude, 11.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 03975 5205

Filmed by Preservation CIC 199_9

Digitized by Google

Digitized by Google

3 9015 03975 5205
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Filmed by Preservation CIC 199_9

Digitized by Google

Digitized by Google